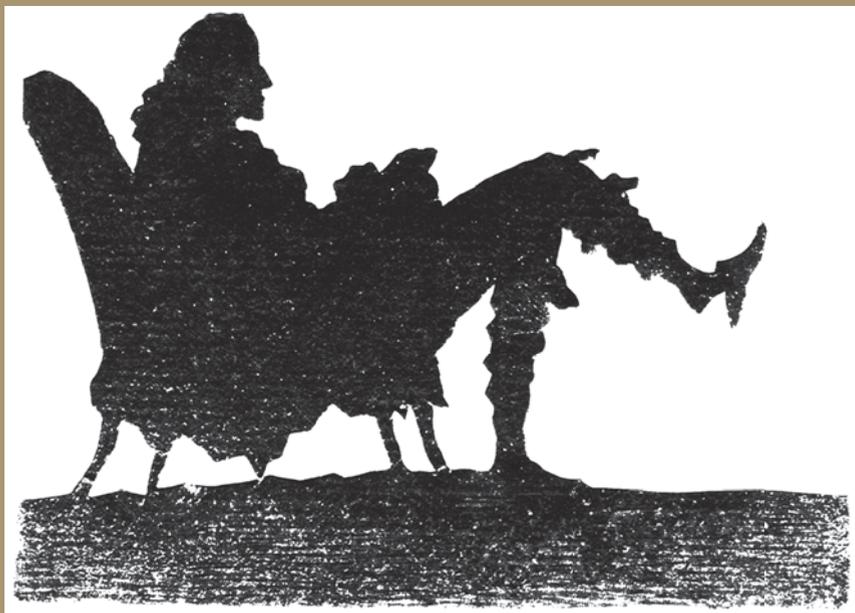


# Le Voltaire de Beuchot



Une édition savante sous la Restauration

Nicolas Morel

GEORG





Le Voltaire de Beuchot  
Une édition savante sous la Restauration



NICOLAS MOREL

# Le Voltaire de Beuchot

Une édition savante sous la Restauration

georg  
Editeur

L'étape de la préresse de cette publication a été soutenue par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.



**FONDS NATIONAL SUISSE  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

*Illustration de couverture*

Portrait de Voltaire, gravure anonyme, d'après une découpe de papier noir de Jean Huber, s.d., Bibliothèque de Genève (CIG)

*Maquette*

Hans Christian Weidmann, Versoix

Cet ouvrage est publié sous la licence Creative Commons CC BY-NC-ND (Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification).



ISBN 9782825711231

ISBN électronique 9782825711255

DOI 10.32551/GEORG.11255

© 2020 Georg Editeur

Chemin de la Mousse 46 | CH-1225 Chêne-Bourg | Tél. +41 (22) 702 93 11 | [www.georg.ch](http://www.georg.ch)

# Remerciements

C'est tout d'abord à Michèle Crogiez Labarthe, directrice de ce travail de thèse, que s'adressent ces quelques mots : merci à elle pour son aide, ses relectures et surtout la confiance qu'elle me témoigne depuis le début de notre collaboration. Je remercie aussi chaleureusement Nicholas Cronk, premier relecteur, jamais avare de conseils, et qui m'a généreusement ouvert les portes de la Voltaire Foundation à Oxford.

L'Université de Berne et la Conférence universitaire de Suisse Occidentale (CUSO) m'ont apporté un soutien institutionnel plus que bienvenu, et permis de rencontrer de nombreux collègues, professeurs et doctorants. Je souhaite ici les remercier pour leurs conseils et leur soutien moral. Merci aussi à toutes celles et tous ceux, voltairiens confirmés ou amateurs éclairés, qui m'ont fait l'amabilité de me transmettre leurs conseils et de me relire : Stéphanie Géhanne-Gavoty, Pierre Leufflen, Flávio Borda d'Água, Catherine Walser, Josiane et Alain Deriaz.

Sans les encouragements, les conseils et le soutien de François Jacob, ancien conservateur de l'Institut et Musée Voltaire et aujourd'hui maître de conférences à l'Université de Franche-Comté, cette thèse n'aurait jamais vu le jour. Je tiens, cela va sans dire, à le remercier tout spécialement.

Géraldine, merci à toi surtout pour m'avoir toujours encouragé avec la bonne humeur et la générosité qui te caractérisent. Enfin, Antoine, merci à toi d'avoir illuminé ces mois de travail de tes premiers sourires.



# Introduction

Au croisement de l'histoire littéraire, de l'histoire de l'édition, des études biographiques et des études voltairistes, cet ouvrage se donne pour objectif de comprendre les enjeux qui entourent l'édition de Beuchot des *Œuvres de Voltaire*. Parue en 70 volumes in-8° chez le libraire Lefèvre entre 1828 et 1834, cette édition marque une étape importante de l'histoire de l'édition posthume des *Œuvres complètes de Voltaire* : d'un côté, elle introduit des nouveautés méthodologiques qui seront amenées à perdurer, une fois réinvesties par Louis Moland à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, jusqu'à notre époque. D'un autre côté, le travail de Beuchot s'inscrit nécessairement dans une trajectoire éditoriale qui part de Voltaire et qui transite par les éditeurs de Kehl. Comment l'éditeur se positionne-t-il par rapport à ses devanciers ? Comment envisage-t-il la postérité de son propre travail ? Ces deux interrogations reviennent de façon récurrente dans notre étude. Par ailleurs, contrairement à ses devanciers – notamment Condorcet et Decroix –, Beuchot est le premier éditeur à n'avoir pas personnellement connu le patriarche de Ferney. Comment cela influence-t-il son mode d'édition ? Le renouveau d'une méthodologie éditoriale produit en outre des effets durables sur le sens et la définition de Voltaire et de son œuvre, même de façon posthume. Il s'agit alors d'une véritable herméneutique liée aux textes voltairiens. À cette herméneutique, le *Voltaire de Beuchot* déborde aussi sur un geste programmatique. Le travail réalisé par Beuchot répond en effet à une intention éditoriale clairement affichée, présentée et documentée. Hypothèse fondamentale de

cette étude, la caractérisation de ce travail comme constitutif d'une éditorialité savante doit donc être à la fois précisée et contextualisée par rapport aux projets qui l'encadrent.

L'analyse de l'édition de Beuchot suivra trois mouvements. Premièrement, il s'agit de questionner le sens d'une formule comme Le « *Voltaire de Beuchot* » dans une partie à la tonalité biographique et sociologique. Qui est Beuchot, comment s'intègre-t-il dans la société dans laquelle il évolue, quel est son rôle dans le milieu de l'édition parisienne de la Restauration ? L'approche biographique d'un éditeur des *Œuvres complètes de Voltaire* est-elle de nature à éclairer la réception<sup>1</sup> du patriarche, pendant la Restauration, sous un jour nouveau ? Au reste, est-on bien sûr de savoir ce qu'est un éditeur, en particulier à cette époque ? Ce sont autant de préalables nécessaires à la recherche d'une approche de Voltaire qui soit propre à Beuchot.

Deuxièmement, ce *Voltaire de Beuchot* n'est-il qu'un « Voltaire parmi d'autres » ? Il s'agit de replacer cette édition dans la perspective d'une histoire littéraire et d'une histoire des éditions de Voltaire : Comment ce projet parvient-il à s'intégrer dans son contexte ? Souvent analysée à l'aune des luttes politiques et des polémiques publiques qui jalonnent les quinze années qui mènent de l'Empire à la monarchie de Juillet, l'étude de l'édition des *Œuvres complètes de Voltaire* sous la Restauration doit gagner en précision. Troisièmement, il s'agira de revenir à une approche plus synthétique pour, d'abord, analyser le contenu de l'édition de Beuchot et, ensuite, en décrypter la structure. Quelles sont les nouveautés qu'il intègre à son édition ? D'où proviennent-elles essentiellement ? Quels sens ces innovations produisent-elles sur la définition de Voltaire et de son œuvre ? Si l'analyse retrouve, en dernier lieu, le chemin de l'histoire de l'édition, cela signifie-t-il que le geste de Beuchot ne peut trouver de réponses hors des conditions sociales, historiques et culturelles qui l'ont vu naître ? S'il est bien le résultat d'un travail personnel, mené au sein

---

1. Le terme « réception » doit être entendu dans une optique plus large que celle soulevée par le travail de Jauss (H. R. Jauss, *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, 1978, rééd. 2015). D'une part, l'époque et, en conséquence, les enjeux soulevés par l'édition de Beuchot ne sont pas les mêmes que ceux dont traite Jauss. D'autre part parce que le terme « esthétique de la réception » paraît laisser peu de place à des explorations sociologiques, politiques ou économiques telles que nous avons voulu les présenter dans ce travail.

d'une société de savants et d'imprimeurs, dans un contexte de crise politique précis, qu'est-ce qui explique en fin de compte sa longévité ?

La construction d'une image de Voltaire sous la Restauration à travers l'étude du monument édité par Beuchot se fonde essentiellement sur des correspondances manuscrites. Diverses sources imprimées, littéraires ou érudites, qui vont de romans de Balzac à des pamphlets imprimés en passant par le paratexte éditorial, tous considérés comme sources, viennent compléter le propos. Ce travail prolonge une série d'études qui ont abordé, de près ou de loin, la question de la réception posthume de Voltaire et de son édition sous la Restauration. Une reconsidération des principaux travaux s'avère ici nécessaire. Les deux ouvrages de Raymond Trousson, *Visages de Voltaire*<sup>2</sup> et *Voltaire. Mémoire de la critique*<sup>3</sup>, ou encore *Les Vies de Voltaire : discours et représentations biographiques* réunies par Christophe Cave et Simon Davies<sup>4</sup> abordent bien la question de la postérité de Voltaire et de son œuvre, mais ni la Restauration ni les questions liées à l'édition des *Œuvres complètes* ne sont au centre de ces travaux. Ils présentent une juxtaposition d'études de cas, sorte de catalogue chronologique de différentes réceptions successives. Cette approche fragmentée, individualisée même, de ce qu'on pourrait un peu rapidement appeler « la réception de Voltaire au XIX<sup>e</sup> siècle », enrichit pourtant notre questionnement : en écho, en outre, au titre choisi par André Magnan pour l'un de ses articles – dans lequel il évoque un *Voltaire de Kehl*<sup>5</sup> –, existe-t-il un *Voltaire de Beuchot* ?

D'ailleurs, à l'exception des premières questions posées par Christophe Paillard, dans deux articles de la *Revue Voltaire*<sup>6</sup>, sur le rapport entre les savants voltairiens du XIX<sup>e</sup> siècle et l'édition des

2. Raymond Trousson, *Visages de Voltaire (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Honoré Champion ; Genève, diff. Slatkine, 2001.

3. Raymond Trousson *Voltaire. Mémoire de la critique. 1778-1878*, Paris, PUPS, 2008.

4. Christophe Cave et Simon Davies (éd.), *Les Vies de Voltaire : discours et représentations biographiques, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Oxford, Voltaire Foundation, SVEC, 2008/4.

5. André Magnan, « Le *Voltaire* de l'édition de Kehl », *Europe*, Paris, n° 781, 1994, p. 6-15.

6. Christophe Paillard, « Que signifie être "voltairien" au XIX<sup>e</sup> siècle ? Beuchot et Cayrol, éditeurs de Voltaire », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 10, 2010, p. 121-143. Et « Les "cailloux pétrifiés" de Voltaire : corrections auctoriales ou modifications éditoriales ? Le traitement de L'A. B. C. dans les éditions de Kehl et de Beuchot », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 11, 2011, p. 373-385.

*Œuvres de Voltaire*, l'intérêt des chercheurs, François Bessire en tête<sup>7</sup>, s'est surtout porté soit sur la dimension polémique attribuée à Voltaire sous la Restauration, soit sur le phénomène d'édition massive de ses *Œuvres complètes*. Ces deux aspects excluent de fait une approche centrée spécifiquement sur le travail éditorial de Beuchot. D'ailleurs, le champ de la recherche voltairiste délaisse fréquemment son édition. Il n'existe pour l'heure aucune étude approfondie du travail de Beuchot, alors qu'une thèse (publiée par Linda Gil<sup>8</sup>) et plusieurs articles ont été consacrés, par André Magnan et Andrew Brown notamment, à l'édition de Kehl<sup>9</sup>. On préfère régulièrement à Beuchot ses glorieux prédécesseurs de Kehl – Beaumarchais, Condorcet et Decroix en tête – et leur édition militante qui parachève la gloire du patriarche de Ferney, grand homme des Lumières. Ce qui est vrai au niveau de la recherche l'est également au niveau de la référence bibliographique. On préfère généralement à l'édition de Beuchot celle de Moland, du moins tant que n'est pas achevée l'édition d'Oxford. Plus complète sur le plan de la *Correspondance*, l'édition de Moland n'est pourtant, fondamentalement, qu'une réimpression du travail de Beuchot. Son succès est-il dû, là aussi, au contexte ? Parue au moment du centenaire de la mort de Voltaire, en plein renouveau de l'histoire littéraire, à une époque sans doute plus à même d'apprécier la nature historiographique, bibliographique et philologique de ses travaux, la réédition par Moland du travail de Beuchot suggère-t-elle que notre éditeur n'ait eu comme seul tort, pour assurer sa postérité, que de venir trop tôt ? Au-delà de cette question, il s'agit avant tout de souligner le caractère novateur du geste éditorial mené par Beuchot.

Si le travail de Beuchot reste, aujourd'hui encore, souvent sous-estimé ou, du moins, relégué au second plan des études voltairistes, que dire de son auteur ? Grand absent de toutes les histoires de l'édition française du XIX<sup>e</sup> siècle, négligé jusqu'à son activité de rédacteur de la *Bibliographie de la France*, pour laquelle il référence toutes les

7. François Bessire, « "Un vaste incendie qui va dévorer des cités et des provinces" », art. cit.

8. Linda Gil, *L'Édition Kehl de Voltaire. une aventure éditoriale et littéraire au tournant des Lumières*, Paris, Honoré Champion, 2 tomes, 2018.

9. Andrew Brown et André Magnan, « Aux origines de l'édition de Kehl. Le Plan Decroix-Panckoucke de 1777 », *Cahiers Voltaire*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, n° 4, 2005, p. 83-124.

publications parues en France et qui en fait, pourtant, un fondateur d'une science bibliographique nationale, Beuchot occupe un rôle central dans le monde du livre entre l'Empire et la seconde République. Au-delà de ses travaux sur Voltaire, connus et même attendus par ses contemporains, il a publié le *Dictionnaire* de Bayle<sup>10</sup> avec un succès certain. Collaborateur, également, de Michaud pour sa *Biographie universelle*, n'est-il pas, lui aussi, un de ces anonymes dont il s'agirait, finalement, aujourd'hui, de broser le portrait ? L'intérêt d'abord biographique pour Beuchot vaut en dehors de son travail sur Voltaire. N'est-il pas déjà commandé par une époque où l'influence de l'individu, même en apparence le moins connu, sur la collectivité dans laquelle il s'inscrit, est repensée ? Apporter des précisions sur l'identité de Beuchot, sur certains de ses positionnements, sur ses relations, et sur sa carrière permet de lever le flou qui entoure encore aujourd'hui ce personnage, mais aussi de préciser le climat social, politique et intellectuel dans lequel il évolue.

Bibliothécaire, bibliographe et bibliophile : la carrière de cet homme présente d'emblée quelque chose de paradoxal. Comment concilier ce goût pour les livres bien rangés, pour le classement des ouvrages, pour tout ce qui, autrement dit, forme le fond de son travail quotidien, avec le caractère exceptionnel, frénétique, maniaque même que prend sa quête d'inédits voltairiens entre 1802 et 1834 ? Comment accorder le caractère fondamentalement savant de son édition avec son activité de collectionneur forcené ? À l'inverse, est-ce vraiment un hasard si l'auteur le plus prolifique du XVIII<sup>e</sup> siècle se trouve édité par un homme qui cumule une approche rigoureuse du classement des œuvres avec un goût prononcé pour l'inédit, qui plus est à une période où s'ouvrent les archives et où ressortent, en nombre, des pièces non éditées de Voltaire ? Doit-on comprendre le renouveau méthodologique, le nouveau classement des œuvres et le tri opéré par Beuchot comme un défi bibliographique ? À l'inverse, les précisions historiographiques, bibliographiques et philologiques qu'il intègre ne sont-elles pas justement le fruit de ses recherches frénétiques ? La bibliophilie de Beuchot se comprend, on s'en doute, à part

---

10. Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle. Nouvelle édition, augmentée de notes extraites de Chauffepié, Joly, La Monnoie, Leduchat, L.-J. Leclerc, Prosper Marchand, publié par A.-J.-Q. Beuchot*, Paris, Desoër, 1820, 16 vol. in-8°.

celle d'un Nodier, par exemple. Elle mêle au goût exclusif, presque aristocratique, pour les traces manuscrites et inédites de Voltaire un travail de mise à plat – peut-on parler, par opposition, de démocratisation ? – de ses œuvres.

La question biographique est même abordée sous deux angles différents : d'abord au travers de la question de l'image de Voltaire que livre Beuchot en publiant, comme de coutume depuis l'introduction de cette pratique par les éditeurs de Kehl, les lettres de Voltaire. L'étude de la correspondance de Beuchot possède également un caractère autobiographique, dans ce qu'elle révèle de Beuchot lui-même. Les sources mises au jour dans cette étude présentent d'ailleurs un caractère foncièrement original. Tout d'abord, les correspondances choisies sont, pour la plupart, inédites. Ensuite, si le recours aux correspondances n'est en soi pas nouveau, il était, jusque-là, plutôt réservé aux grands hommes, et non aux artisans du livre comme c'est le cas de Beuchot et de ses correspondants. À ce titre, si Beuchot, on l'a dit, est un personnage trop peu connu hors de quelques rares voltairistes, que peut-il en être d'éditeurs bibliophiles comme Nicolas-Jean-Joachim de Cayrol, Louis Dubois ou Jean Clogenson ? Que sait-on d'éditeurs commerciaux comme Antoine-Augustin Renouard, Auguste Hunout, ou Nicolas Delangle ? Qui s'est déjà penché sur les archives de Georges-Adrien Crapelet, imprimeur, entre autres, de plusieurs éditions de Voltaire sous la Restauration ? Ce sont pourtant autant d'acteurs qui ont participé de près à l'édition des *Œuvres de Voltaire* par Beuchot. La reconstitution des échanges entre ces personnages et leur réunion en un réseau ont bien sûr quelque chose de factice. Outre qu'il nous manque évidemment des lettres, nous n'avons pas de traces des rencontres effectives entre ces acteurs du livre. Au reste, leur relation influence-t-elle de façon identique le travail de Beuchot ? La description d'un réseau d'éditeurs signifie-t-elle que Beuchot, s'il est celui qui appose son nom à l'édition de Voltaire qui fait date sous la Restauration, n'est pas le seul à la concevoir ? Ce serait d'autant plus probable que la Restauration voit naître plus de vingt éditions des *Œuvres complètes de Voltaire*. La concurrence est féroce, mais le climat d'effervescence paraît aussi, à l'inverse, devoir pousser les éditeurs à se démarquer non seulement au niveau matériel, mais aussi au niveau du contenu des *Œuvres*. Comment, entre émulation et jeux de dupes, se répartissent les améliorations éditoriales ? Peut-on

même parler, sans exagération, sinon d'un travail en commun, du moins d'un mouvement éditorial que conclut le travail de Beuchot ?

Partie des *Lettres à Cayrol*, conservées à la Bibliothèque de Genève, Musée Voltaire, notre enquête a permis de mettre au jour, entre les fonds de la Bibliothèque nationale de France et ceux de la Voltaire Foundation à Oxford, une activité épistolaire nourrie chez Beuchot. Définir un monde autour de Beuchot possède toutefois quelque chose d'artificiel. Cette constellation ne tient que par le simple fait des archives que nous avons, provisoirement dépouillées. Le travail mériterait assurément d'être poursuivi, notamment pour les nombreuses lettres échangées avec Ballanche, Michaud ou Charles Weiss. En outre, il va de soi que l'étude des correspondances et documents privés pose un certain nombre de problèmes : incomplétude des fonds, archivage défaillant, documents perdus ou détruits, postures d'auteurs qui modifient le sens des lettres, silences sur certains sujets, références devenues obscures, la lettre comme source n'est fiable qu'à condition qu'on tienne compte de ces précautions. Remettre en question, si possible par des axes de questionnement différents, ou adjoindre aux lettres d'autres sources, imprimées cette fois-ci, pour valider leur contenu, vaut comme principe de prudence autant que comme préalable méthodologique nécessaire. L'étude d'une correspondance, même incomplète, permet toutefois de s'immerger dans un contexte et de le présenter d'une façon réaliste. C'est justement par le cumul de détails qu'elles laissent deviner que les correspondances livrent, on ne le répétera jamais assez, des indications précieuses pour tout historien de la littérature. Les correspondances de Beuchot offrent une immersion privilégiée dans les coulisses de son édition. Elles nous plongent également au cœur de cette période tout aussi charnière dans la formation d'un espace national après le choc révolutionnaire qu'elle est riche en enseignements quant à l'assimilation des événements de 1789. Le cumul des lettres – près de 1 000 documents ont été dépouillés – donne encore accès à l'atmosphère du monde de l'édition sous la Restauration. Ces lettres nous permettent-elles également d'opérer un tri parmi les nombreuses éditions des *Œuvres complètes de Voltaire* ?

La Restauration est une période difficile à caractériser à tous les niveaux. Politiquement, les ministères se succèdent, les lois et les arrêtés modifient chaque année les rapports de force. Peut-elle

être grossièrement ramenée à un espace de tensions entre libéraux et royalistes, autour de la définition à donner à la Charte ? Entre nouveautés romantiques, réédition et redéfinitions d'un corpus classique, la complexité du champ de la littérature au XIX<sup>e</sup> siècle est également à prendre en considération : ne s'agit-il pas d'autant de façons de considérer Voltaire ? Ce champ littéraire de la Restauration nous est bien connu, entre autres depuis les travaux de Paul Bénichou<sup>11</sup>. Mais le *Sacre de l'écrivain* qu'il décrit concerne-t-il vraiment jusqu'aux rééditions d'auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme Voltaire ou Rousseau ? Largement centrés sur la pratique littéraire qui suit la Révolution et en assimile les conséquences, ses travaux montrent surtout comment la littérature s'émancipe de la religion, jusqu'à modifier les paradigmes du sacré pour mieux les incarner. C'est le mouvement romantique, couronnement du « poète-penseur ». Cette sacralisation du rôle de l'écrivain correspond-elle bien à Voltaire, du moins tel que le présente l'édition de ses *Œuvres* par Beuchot ? Lui-même, en sa qualité d'éditeur bourgeois, a-t-il quelque chose à voir avec cet aristocratie littéraire que décrit Bénichou ? Son édition semble devoir se comprendre, au contraire, en dehors du champ d'action des romantiques. Il en va de même pour la thèse d'André Billaz, parue en 1974, *Les Écrivains romantiques et Voltaire*<sup>12</sup>, centrée elle aussi sur le mouvement romantique, même si elle a le mérite d'éclairer une large part du contexte politique et culturel de la Restauration.

La complexité du champ éditorial paraît en revanche beaucoup plus fondamentale. Qu'est-ce qu'un éditeur sous la Restauration, à une époque où la technique s'améliore, où le lectorat croît et où la censure mise en place par Napoléon s'effrite ? Le terme repose déjà sur une ambiguïté fondamentale : la distinction entre *publisher* et *editor* que connaît l'anglais n'est pas immédiatement rendue en français. C'est pourquoi nous avons choisi de parler d'éditeur commercial et d'éditeur savant. Le XIX<sup>e</sup> siècle connaît l'essor de l'éditeur commercial, incarné par le célèbre éditeur des romantiques, Ladvocat, caricaturé par Balzac et critiqué par Regnault. Son travail est-il comparable à

11. Paul Bénichou, *Le Sacre de l'écrivain, 1750-1830. Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne*, Paris, José Corti, 1973.

12. André Billaz, *Les Écrivains romantiques et Voltaire*, Lille, service de reproduction des thèses, 1974, 2 vol.

celui de Beuchot ? Notre distinction force-t-elle le trait d'une différenciation avant tout théorique ? Elle permet, au contraire, d'affirmer l'originalité de l'éditeur de Voltaire. C'est supposer que, en parallèle à l'éditorialité exclusivement commerciale, se distinguent, déjà, certaines personnalités qui brillent en raison d'un rapport documenté aux œuvres qu'elles éditent.

La définition d'un travail propre à l'éditeur savant pose une autre question. Si le rapport de Ladvocat avec les auteurs qu'il édite est clair – il reçoit un manuscrit qu'il achète et publie dans l'espoir non seulement de rentrer dans ses frais, mais aussi de dégager un bénéfice –, qu'en est-il de Beuchot ? Le cas est complexe : l'éditeur savant fait éditer commercialement un travail qui n'est pas le sien, mais dont l'originalité dépend de lui. Sous quelle catégorie juridique doit-on comprendre son travail ? La question intervient surtout dans le cadre de la publication d'œuvres posthumes : Quelle est la responsabilité de l'éditeur ? D'un point de vue juridique, moral et intellectuel, récupère-t-il une part de l'auctorialité ? Et si les faiseurs de livres n'étaient pas toujours ceux qui les écrivent ? Les travaux de Roger Chartier s'avèrent nécessaires ici à double titre : d'une part pour comprendre la répartition des différents métiers du livre, dans le temps de l'impression et l'espace de l'atelier, ainsi que leur évolution historique<sup>13</sup>. D'autre part pour mettre en avant l'importance du retour aux manuscrits opéré par Beuchot. En définitive, derrière l'ambition de l'éditeur de se tourner vers un instant primitif de la création et la reconstruction d'un geste décrit comme original, ne s'agit-il pas de passer outre la volonté manifestée de l'auteur au travers de ses publications ? L'éditeur se détourne-t-il de la volonté de l'auteur alors même qu'il affirme vouloir revenir au plus près de son geste initial ?

Les sources, et en particulier certaines pièces manuscrites comme le contrat signé entre Beuchot et ses éditeurs commerciaux ou les notes qu'il prend en vue des procès qu'il engage pour défendre ses droits d'auteur, éclairent bien notre compréhension d'une approche de l'édition en train d'évoluer sous la Restauration. Ces documents soulignent, en outre, l'importance d'une prise en compte des aspects juridiques dans ce travail. Liberté de la presse, dépôt légal, responsabilité

---

13. C'est le sens, notamment, de son ouvrage *La Main de l'auteur et l'Esprit de l'imprimeur*, Paris, Gallimard, 2015.

auctoriale, droits posthumes : n'est-ce pas entre la Révolution et la fin de la Restauration que se jouent, en effet, la plupart des lois qui régissent la propriété littéraire, au moins jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ?

Des travaux plus récents, notamment ceux menés par Jean-Claude Bonnet<sup>14</sup> et par Antoine Lilti<sup>15</sup>, ont prolongé cette réflexion sur la constitution d'un champ culturel au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, lequel prendrait place au croisement de la constitution d'un culte laïc, de l'apparition du succès populaire et de la création d'un espace mémoriel national. Ne retrouve-t-on pas là les enjeux liés à l'édition des *Ceuvres complètes de Voltaire* sous la Restauration ? Comment faire le tri entre les intérêts des libraires et le goût des acheteurs ? Une édition peut-elle s'envisager uniquement au gré des tensions politiques, et son succès répond-il nécessairement à une actualité polémique qui façonne le goût du public<sup>16</sup> ? Éditer Voltaire sous un régime monarchique dominé par les ultras peut effectivement apparaître comme une forme de défi à l'encontre du pouvoir. Mais l'éditer de façon complète et référencée permet aussi, au contraire, d'en adoucir un peu les aspérités les plus manifestes. Le problème soulève la dimension à la fois transhistorique et hétérogène des conditions qui poussent un éditeur commercial à publier ou non un ouvrage, laquelle se résume finalement à une question simple : à quel public s'adresse une édition ? Dans le cas du Voltaire édité par Beuchot, qui possède les moyens financiers pour s'offrir 70 volumes in-8°, soit une collection à plus de 300 francs ? Et, surtout, qui possède la bibliothèque pour entreposer une telle collection ? Peut-on, une fois cette question résolue, encore parler des nombreuses éditions d'*Ceuvres complètes* sous la Restauration comme d'autant de brûlots polémiques ?

Jean-Claude Bonnet parle d'un « panthéon de papier », auquel se substitue un véritable culte de la personnalité à partir de 1791,

14. Jean-Claude Bonnet, *Naissance du Panthéon : essai sur le culte des grands hommes*, Paris, Fayard, 1998.

15. Antoine Lilti, *Figures publiques : l'invention de la célébrité 1750-1850*, Paris, Fayard, 2014.

16. La question possède encore une actualité récente, au XXI<sup>e</sup> siècle : quand les éditions Fayard annoncent leur volonté de publier une édition critique, documentée et largement contextualisée de *Mein Kampf*, le font-elles plutôt par intérêt historique ou par opportunisme commercial, pour tirer profit d'une actualité polémique ? Il ne s'agit évidemment pas de comparer du point de vue littéraire les deux publications, mais de soulever la question de l'intérêt de l'éditeur.

symbolisé par le transfert des cendres de Voltaire au Panthéon. Beuchot et les éditeurs de la Restauration parlent, quant à eux, des éditions des *Œuvres complètes* comme d'un « monument littéraire » dressé en hommage à Voltaire. L'effervescence de l'édition de ces collections se comprend-elle comme un retour à ce « panthéon de papier » dont parle Bonnet, où Voltaire, soit dit en passant, partage également son succès avec Rousseau ? Cette notion de monument est-elle pourtant claire, et toutes les éditions se valent-elles dans l'image qu'elles donnent de Voltaire ? Quant à Lilti, il fonde sa définition du culte des grands hommes sur la lettre de Voltaire à Thieriot du 15 juillet 1735<sup>17</sup> : le « grand homme [est un] héros humanisé des Lumières<sup>18</sup> », rappelle-t-il. L'humanisation dont il parle vaut-elle comme une actualisation ? N'est-ce pas le travail fondamental réalisé par Beuchot dans son édition, que de remettre Voltaire au goût du jour ? Dans les deux cas, l'accent est mis sur le caractère exceptionnel de la carrière posthume de Voltaire. Culte du grand homme et panthéonisation chez Bonnet répondent au vedettariat analysé par Lilti, où la gloire de Voltaire est pourtant moins ostensiblement laïque, et possède déjà quelque chose de commercial.

N'y aurait-il pas toute une réflexion encore à faire sur le transfert symbolique de ces grands hommes du Panthéon sur les étals de libraires, et sur les bibliothèques des bourgeois et négociants parisiens ? On touche là à un enjeu fondamental de ce travail, lequel déborde du cadre strictement défini de la Restauration : comment la figure d'un grand homme est-elle convoquée, retravaillée, aménagée en période de crise politique et institutionnelle ? La description de ces deux modalités de dévotion à Voltaire, dont le devenir lui échappait en réalité déjà de son vivant, renvoie-t-elle, d'une certaine manière, à notre travail ? L'importance de l'iconographie, où coexistent des portraits aussi variés que les caricatures de Jean Huber ou la statue de Houdon dans la constitution d'un culte de la personnalité voué à Voltaire, laisse-t-elle augurer une réception hétérogène dans le champ de l'édition également ? Peut-on d'ailleurs envisager les *Œuvres complètes de Voltaire* comme une statue posthume dressée à la gloire du patriarche de Ferney ? Il faudrait alors définir le sens de ce monument.

---

17. D893.

18. Antoine Lilti, *Figures publiques*, *op. cit.*, p. 119-126.

La transition entre ces prémices bibliographiques, méthodologiques et contextuelles vers le cœur de notre problématique est toute trouvée : le lien entre les correspondances, la science biographique et l'histoire de la construction de ce monument à Voltaire qu'est une édition de ses *Ceuvres complètes* forme le fond de cette étude. Peut-on faire du *Voltaire de Beuchot* l'une des *Vies de Voltaire* présentée dans le volume de Christophe Cave et Simon Davies ? Autrement dit, le geste éditorial de Beuchot a-t-il une valeur biographique ? Déplacer *La Vie de Voltaire* de Condorcet en tête de la collection, lui adjoindre d'autres éloges et pièces biographiques, classer la *Correspondance* non plus en distinguant les correspondances avec les personnalités du XVIII<sup>e</sup> siècle et la correspondance générale, mais en une seule série chronologique, et la présenter parallèlement au classement chronologique de chacun des genres dans lesquels il s'est illustré, semble bien suivre une vocation biographique, mais laquelle ? L'image du patriarche de Ferney valorisée par les éditeurs de Kehl s'en trouve, en tout cas, nécessairement modifiée. Beuchot parvient-il à donner une seule image de Voltaire, et celle-ci est-elle prédéfinie ? Ou fait-il coïncider plusieurs approches en dressant un catalogue de *Voltaires* ?

Bien plus, les éléments biographiques liés à Voltaire tels qu'ils sont dressés par Beuchot, influencent-ils jusqu'au sens de son œuvre, mise désormais en parallèle à sa vie ? Il s'agit de « faire voir la marche de l'esprit de Voltaire », dans ses œuvres et dans sa biographie. La méthodologie éditoriale soutiendrait bien une herméneutique voltairienne. Mais remettre au même niveau toutes les productions textuelles de Voltaire, même les plus anodines, est-ce vraiment servir l'image du grand homme ? Ou, au contraire, l'édition de Beuchot contribue-t-elle à la domestication de son propos, jusqu'au contenu le plus philosophique et le plus sulfureux ? À la croisée de deux directions divergentes de la réception de Voltaire – celle combative, militante de Condorcet et Decroix, et celle minimaliste et bourgeoise que présente ultérieurement Homais, le personnage de Flaubert –, de quel côté regarde le *Voltaire de Beuchot* ?

Le contexte de la publication sous la Restauration est unanimement décrit comme conflictuel : combats politiques, discours publics et éditions des *Ceuvres de Voltaire* atteignent par le jeu des améliorations de la presse une ampleur inédite. N'y a-t-il pas un paradoxe à vouloir concevoir, dans cette période agitée, une édition décrite

comme savante ? Une remise en question sur les plans historiographique, philologique et bibliographique est-elle possible en période de crise politique ? Intérêts économiques, climat de reconstruction politique, résurgence d'un pouvoir appuyé sur la religion catholique, retour de l'influence de Voltaire, puissance de la presse, développement technique et bibliophilie : s'agit-il d'autant d'éléments à même de se superposer ? Quelle est la place de Beuchot et de son travail dans ce cadre, lui qui ne parle jamais de politique, et qui annonce, en parallèle, une intention éditoriale que nous qualifions volontiers de scientifique avant l'heure ? Doit-il se comprendre comme une exception ? Ou existe-t-il un mouvement de fond de l'édition qui soit plus vaste et dans lequel s'inscrirait Beuchot ? C'est toute la période de 1817 et 1830 qu'il nous faut chercher à reconsidérer.

C'est aussi grâce à son édition que Voltaire accède définitivement au statut de « classique de la littérature française ». Comment comprendre ce terme « classique » ? D'un point de vue historique, tire-t-il Voltaire vers une forme d'atemporalité, notion voisine de son accession à un panthéon littéraire ? Ce serait comprendre Voltaire parmi les grands hommes de l'Antiquité dite « classique ». Mais que faire encore de la référence nationale ? Toujours au niveau historique, ne s'agit-il pas plutôt de le rapporter au xvii<sup>e</sup> siècle, comme le rappelle Stéphane Zékian<sup>19</sup>, où il intègre un panthéon littéraire français cette fois-ci ? Ce serait le sens d'une collection de classiques spécifiquement dédiée à la « littérature française ». D'ailleurs, dans cette même collection du libraire Lefèvre, le *Voltaire de Beuchot* ne côtoie-t-il pas La Fontaine, Racine, Corneille ou Pascal ? L'assimilation de Voltaire et, par extension, de la philosophie des Lumières aux auteurs du Grand Siècle pose toutefois un problème. Doit-il se comprendre comme une forme de continuité du xvii<sup>e</sup> siècle ? Rapprocher Voltaire des auteurs chers à Louis XIV, n'est-ce pas aussi le rapprocher d'idées monarchiques ? S'agit-il dans ce cas de légitimer une œuvre en mettant l'accent sur ce qu'elle a de consensuel avant tout ? Quoi qu'il en soit, Voltaire incarne toujours l'exemple des beautés littéraires. Il est plus que jamais amené à faire briller la France dans le concert des nations européennes en construction. C'est le sens d'un monument national, français, dressé à la gloire de Voltaire, tel que le revendiquent les

---

19. Stéphane Zékian, *L'Invention des classiques*, Paris, CNRS Éditions, 2012.

éditeurs de la Restauration dans les prospectus des *Œuvres complètes*, qui reste également à interroger.

Une autre difficulté, tout aussi essentielle, est toujours d'actualité : faut-il publier *toute* l'œuvre d'un auteur ? Faut-il la trier, voire la censurer ? Au nom de quels principes ? Doit-on pieusement respecter une volonté exprimée par l'auteur à sa mort ? Doit-on se baser sur l'œuvre en fin de carrière, ou sur le texte le plus proche d'un geste original d'écriture ? Si aujourd'hui les polémiques autour des *Œuvres de Voltaire* paraissent restreintes à quelques cas marginaux, tel n'était pourtant pas le cas sous la Restauration<sup>20</sup>. Dénoncées par l'Église, critiquées par les romantiques, attaquées dans la presse par les légitimistes, les *Œuvres complètes de Voltaire* sont le reflet des divisions profondes de la société du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Que faire de l'auteur de *La Henriade*, quand celui-ci est aussi responsable de *La Pucelle* ou de *Saül* ? Que faire de l'hétérogénéité de son œuvre ? Peut-on toujours distinguer théâtre, poésie, contes au niveau du fond et de la forme ? « L'édition vraiment complète d'un écrivain célèbre est celle qui ne renferme rien d'indigne de lui<sup>21</sup> », affirme à ce propos Palissot, dans le prospectus de l'édition des *Œuvres choisies* qu'il oppose, au tournant des années 1790, au projet de Beaumarchais qu'il considère comme un « outrage à sa réputation ». D'ailleurs, Beuchot lui-même n'avoue-t-il pas avoir d'abord souhaité publier, en 1802, une édition d'*Œuvres choisies*, avec La Harpe ? S'il publie bien une édition dont le contenu s'apparente à celui des *Œuvres complètes*, n'est-il pas le seul des éditeurs de la Restauration à assumer l'incomplétude du corpus qu'il édite, en publiant des *Œuvres de Voltaire* ? Doit-on chercher dans ce geste une volonté politique chez Beuchot ? S'agit-il au contraire d'une preuve d'humilité de la part d'un savant, déjà conscient qu'il est amené à être dépassé ?

20. De plus, les éditions des *Œuvres complètes de Voltaire* posent, au niveau de la dimension polémique attribuée à leur contenu, des problèmes en partie analogues à ceux qui, au XXI<sup>e</sup> siècle, surgissent autour des œuvres de Louis-Ferdinand Céline, dont le projet de publication des *Pamphlets* cause, à la fois pour des raisons morales et par respect de la volonté de l'auteur, de vives tensions. À ce propos, nous renvoyons aux polémiques suscitées par l'ouvrage d'Annick Duraffour et Pierre-André Taguieff, *Céline. La race, le Juif. Légende littéraire et vérité historique*, Paris, Fayard, 2017.

21. Palissot, « Œuvres de M. de Voltaire avec des notes sur ses différents ouvrages, & principalement sur les ouvrages dramatiques. Nouvelle édition, rédigée par M. Palissot, 40 vol. in-8° », p. 12. « Papiers Beuchot » BnF, n.a.fr. 14300, f° 204v.

S'agit-il de pouvoir tout éditer, ou de devoir tout éditer ? Le problème de la complétude de la collection n'est en tout cas pas uniquement politique ou moral. Il déborde aussi, parfois, sur la responsabilité de l'éditeur. La question se pose, là aussi, nécessairement de façon différente sous la Restauration, où l'on découvre de nouvelles archives, et où de nombreuses pièces tombent dans le domaine public. L'un des correspondants de Beuchot ne parle-t-il pas de sa « chétive édition de Kehl<sup>22</sup> » ? Cela signifie que le cadre défini par les éditeurs de Kehl ne suffit plus à contenir toutes les œuvres et qu'il faut en repenser l'agencement. C'est le signe d'un profond changement de paradigme, et désormais d'autres questions se posent : L'éditeur possède-t-il tout ce que l'auteur a écrit ? À l'opposé, tout ce qu'il possède est-il bien de Voltaire ? Tout ce qu'il édite, Voltaire aurait-il effectivement souhaité l'intégrer à sa collection ? Tout cela contribue à transposer la question de la complétude d'une édition vers une approche essentiellement scientifique. Que faire d'un côté de cette liberté laissée à l'éditeur ? Toute édition est-elle nécessairement arbitraire ? Que faire d'un autre côté des problèmes de censure et des critiques publiques adressées à l'encontre des éditeurs des *Œuvres complètes de Voltaire* ? Doit-on les comprendre comme secondaires ? Sans compter que le problème déborde aussi sur des questions matérielles : Comment intégrer tous ces matériaux dans un cadre prédéfini, de 70 volumes in-8° ? L'équation prend, en fin de compte, une tournure économique : Comment augmenter le corpus sans augmenter le coût de la publication ?

Parler de Beuchot comme d'un éditeur savant implique une étude de ce qui constitue le fond de ce travail : la structure et le contenu des *Œuvres de Voltaire*. Il faut s'attaquer à ce monument littéraire, le faire éclater pour distinguer ce qui provient de Beuchot, ce qui relève des autres éditeurs et ce qui subsiste du patriarche. C'est d'abord tout ce que Gérard Genette appelle le « seuil » de l'œuvre<sup>23</sup>, ou son paratexte, qui va nous intéresser, jusqu'aux limites de l'auctorialité voltairienne : comment se superposent les différents paratextes ? Que contiennent les préfaces et notes de bas de page ? Si Beuchot se vante de procéder à un travail historiographique et bibliographique, celui-ci est-il

22. Cayrol, I.a.s. à Beuchot, Moulins, 4 octobre 1826, BnF, n.a.fr. 25134, f° 52r.

23. Gérard Genette, *Seuils*, Paris, Seuil, 1987.

effectivement dépourvu de questions politiques ? Cette réactualisation n'est-elle pas déjà, en soi, un acte politique ? Après tout, devoir préciser les références évidentes aux yeux de Voltaire, c'est admettre que son discours ne possède plus la même clarté sous la Restauration : cela correspond-il à un acte de décès du grand homme des Lumières ? Transposé au niveau historique, cela signifie-t-il que le XVIII<sup>e</sup> siècle est, lui aussi, compris comme révolu ? À l'inverse, l'origine du geste savant et rationnel de notre éditeur n'est-elle pas à chercher dans une mise en acte du discours des Lumières ? Peut-on alors concevoir le *Voltaire de Beuchot* à la fois comme exemple d'une éditorialité savante en train de se constituer chez certains bibliothécaires et bibliographes de la Restauration, comme un manifeste historique qui ferait entrer Voltaire dans une dimension mémorielle, et comme un acte idéologique en faveur du progrès de la civilisation ?

C'est ensuite le problème du nouveau choix de classement des œuvres au sein des *Œuvres complètes* qui se pose de façon d'autant plus impérieuse qu'existe un plan validé par Voltaire lui-même. Celui-ci a-t-il lui-même figé son œuvre dans le temps ? C'est ce que défend Decroix, concepteur du plan qui, preuve de son éternelle validité, fut même gravé par Moreau. Que faire dans ce cas-ci, par exemple, des inédits retrouvés à titre posthume ? Peut-on modifier ce plan sans attaquer la cohérence que Voltaire a voulu donner à son œuvre ? Sur quels critères fonder un nouvel ordre ? Il y a deux choses à distinguer dans l'originalité du travail de Beuchot. La première a trait aux rapports qu'il entretient avec l'édition de Kehl. La seconde se rapporte à son travail éditorial. Collectionneur et catalogueur, il accomplit sur chacune des œuvres de Voltaire un travail de recollement et de reclassement qui s'étend d'un côté jusqu'aux variantes contemporaines des textes. De l'autre côté, il n'hésite pas à retourner jusqu'à une version manuscrite, ou du moins jusqu'à la première version publiée. En ce sens, peut-on qualifier sans anachronisme son travail de philologique ? Ce travail de retour au texte originel, certes encore embryonnaire chez Beuchot, contraste avec la méthodologie éditoriale qui était celle des éditeurs de Kehl : ceux-ci se basent sur le plan des *Œuvres complètes* que Decroix et Panckoucke ont présenté à Voltaire en 1777 et que celui-ci a validé. Beaumarchais, Condorcet et ce même Decroix annoncent même dans leur prospectus posséder une partie des œuvres telles qu'elles avaient été corrigées par leur auteur lui-même,

dans les derniers moments de sa vie. S'il avoue sobrement vouloir faire « autrement » que Kehl, Beuchot affirme, là aussi, en réalité, un changement radical des paradigmes éditoriaux.

Parmi les correspondances étudiées, il en reste une dont nous n'avons pas encore parlé. C'est sans doute la plus importante du point de vue tant de son contenu que de la symbolique qui lui est attachée. Il s'agit pourtant d'une correspondance largement asymétrique : les lettres que Jacques-Joseph-Marie Decroix adresse à Beuchot ont été conservées par ce dernier, avec seulement quelques minutes de ses propres lettres. Il s'agit pourtant d'un fonds essentiel pour comprendre la transition qui se joue non seulement au niveau de la postérité de Voltaire sur le plan littéraire, mais aussi d'un renouveau de l'approche éditoriale. Il témoigne enfin d'une transition entre deux périodes : le siècle des Lumières et l'Ancien Régime auxquels appartient Decroix, et le XIX<sup>e</sup> siècle de Beuchot, lequel marche vers la monarchie constitutionnelle. Ces lettres présentent plusieurs intérêts : d'abord, elles révèlent les inédits que Decroix offre à Beuchot. La *Correspondance avec d'Alembert* ou une comédie, *L'Échange*, en sont les pièces les plus considérables. Decroix fournit également la correction manuscrite qu'il a patiemment dressée de l'édition de Kehl, le « Supplément à l'Errata de Kehl », conservé intégralement à la Bibliothèque nationale de France. Ce document suggère-t-il que l'implication de Decroix est commandée par l'objectif de figurer, lui aussi, parmi les acteurs de cette période de réédition des *Œuvres de Voltaire* ? Cela modifie-t-il notre compréhension de la nature de sa relation avec Beuchot ? Son inlassable labeur sur une édition vieille de plus de 40 ans ne prouve-t-il pas davantage la nécessaire imperfection de toutes les éditions, aussi « complètes » soient-elles ?

Tant par ses dons que par la correspondance régulière et amicale qu'il entretient avec son collègue, Decroix semble se choisir Beuchot comme successeur. Lui-même ne se positionne-t-il pas en héritier légitime de Voltaire ? Le passage de témoin prend valeur d'acte symbolique, lié à un transfert de légitimité sur les textes de Voltaire. Les deux hommes débattent ainsi régulièrement de l'opportunité de publier ou non certains textes. Il s'agit parfois de trouver la bonne façon de les éditer, comme pour les *Lettres philosophiques*, que Beuchot extrait du *Dictionnaire philosophique* pour les rééditer en tant qu'œuvre à part entière. Beuchot fait-il violence au travail de Kehl ? S'émancipe-t-il

de l'influence de Voltaire ? La chose semble plus complexe : il paraît plutôt construire son édition de façon dialectique, c'est-à-dire dans un débat avec Decroix avant tout guidé par la volonté d'améliorer le texte édité. Ne s'agit-il pas au fond de faire la synthèse entre deux moments différents de la réception de Voltaire ? Derrière le passage de témoin qui se joue entre les deux savants, ces lettres témoigneraient, avant tout, de l'écart irrémédiable entre deux approches de l'édition, écart qu'il s'agirait de combler. D'ailleurs, Beuchot manifeste systématiquement le besoin de se positionner face à Kehl. Malgré les progrès à la fois biographiques, herméneutiques et philologiques amenés par son édition, son attitude confie à l'édition de Kehl un caractère inévitable. Même les commentaires critiques de Beuchot sont suivis d'incessants rappels de ce qu'il doit au modèle de Kehl. Ainsi les mentions des dons de Decroix, comme le fait d'intégrer le paratexte de ce premier jalon posthume des *Œuvres complètes de Voltaire*, trahissent surtout une recherche de consensus chez Beuchot. Plus que des inédits, Decroix, dernier éditeur vivant à avoir connu le patriarche, lui offrirait en retour une légitimité morale. Il peut faire office de pont entre Voltaire et Beuchot.

Qu'est-ce qui, en définitive, distingue l'édition de Beuchot des *Œuvres de Voltaire* parmi tous les projets qui lui sont contemporains ? Et qu'est-ce qui explique, ensuite, sa longévité ? Le statut exceptionnellement documenté de son travail, sa volonté de rester hors des querelles de partis, en passant par le renouveau de sa méthodologie éditoriale, l'autorité qu'il parvient à faire reconnaître sur son édition ou la relation privilégiée qu'il noue avec Decroix, font bien de Beuchot un éditeur à part. Au croisement de deux époques, son travail éclaire ce moment de transition qu'est la Restauration, entre résurgence d'un ordre ancien et marche vers la monarchie de Juillet qui se construit.

Bien plus qu'un « Voltaire parmi d'autres », le *Voltaire de Beuchot* contribue, pour toutes ces raisons, à faire de l'œuvre du patriarche de Ferney davantage qu'un symbole des seules Lumières, un *classique* de la littérature française.

# Partie 1

## Autour du *Voltaire de Beuchot*

*Ce qu'il y a de plus étrange,  
c'est que ces grands mystificateurs du public  
et de l'art finissent par se mystifier eux-mêmes,  
et se prennent pour des artistes.*

Regnault, *Les Français peints par eux-mêmes*, « Éditeur ».

Parler du *Voltaire de Beuchot*, c'est d'emblée faire face à deux difficultés. Tout d'abord, existe-t-il une approche de Voltaire qui soit propre à un éditeur ? Ensuite, dans un monde du livre en pleine restructuration comme l'est celui de la Restauration, quelle est la place de Beuchot, éditeur de Voltaire ? Son travail prend en effet place alors que la France se remet des guerres napoléoniennes et des restrictions imposées à l'imprimerie par l'Empereur. Si on réédite largement Voltaire à cette époque, on assiste surtout, d'une manière générale, à une prolifération de l'imprimé sans précédent : les techniques d'impression se développent et, avec elles, le lectorat s'accroît. Les enjeux financiers prennent également de plus en plus d'importance et le rôle de l'éditeur évolue vers une approche commerciale de la pratique. Entre programmatique et herméneutique, le travail de Beuchot sur un corpus qui présente la particularité d'être à la fois posthume et incomplet s'en distingue et présente un renouvellement assumé des pratiques éditoriales en vogue : sur quelle édition préalable faut-il se baser, ou éventuellement sur quel manuscrit ? dans quel ordre les textes sont-ils agencés ? selon quels principes ? avec quels paratextes ? Les questions de méthodologie éditoriale que Beuchot se pose rapprochent son travail de celui de l'éditeur critique que nous connaissons encore aujourd'hui. Dans le même temps la mise en livre d'une telle collection ne va pas sans proposer une interprétation de Voltaire et de son œuvre. Celle-ci est même amenée à durer, dans la mesure où le modèle de Beuchot est reproduit jusqu'au xx<sup>e</sup> siècle.



# I. Beuchot, homme de lettres et éditeur de Voltaire

**B**ibliographe officiel sous l'Empire, virulent pamphlétaire dès la première Restauration, éditeur du *Dictionnaire* de Bayle et, surtout, de deux éditions des *Œuvres de Voltaire* sous la seconde Restauration<sup>24</sup>, bibliothécaire à la Chambre des députés sous la monarchie de Juillet, Adrien-Jean-Quentin Beuchot reste pourtant un homme méconnu aujourd'hui. Un rapide coup d'œil dans l'*Index nominum* de la plupart des ouvrages consacrés à l'époque de la Restauration, à l'histoire de l'édition, à la bibliophilie en général ou même à l'histoire de l'édition posthume de Voltaire suffit à confirmer l'anonymat global dans lequel se trouve relégué Beuchot. La récente étude de Jean-Yves Mollier, *Une autre histoire de l'édition française*, est à ce titre symptomatique. L'auteur y décrit minutieusement les mécanismes qui participent à l'évolution du monde de l'édition du début du XIX<sup>e</sup> siècle, mais ne mentionne pas une seule fois le nom de Beuchot. Plus significatif, son activité de rédacteur du *Journal de la librairie* est complètement passée sous silence, alors même que le périodique fait l'objet, sous la plume de Mollier, d'un développement détaillé. Ironie du sort, c'est vers un autre éditeur voltairiste que se tourne le regard de l'historien du livre, lorsqu'il retrace l'origine de ce journal : Panckoucke en

---

24. Par commodité, nous utiliserons dans la suite de ce travail le terme « Restauration » pour caractériser cette période, qui est celle qui intéresse véritablement notre étude.

l'occurrence, fondateur du périodique en question à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>.

Oublié par l'histoire du livre, Beuchot bénéficie tout de même d'une reconnaissance du milieu des éditeurs de Voltaire depuis la Restauration. « Révérend père en Voltaire<sup>26</sup> », comme le nomme son ami Jean Clogenson, juge à Alençon avant d'être député sous la monarchie de Juillet et collègue éditeur de Voltaire ; héritier spirituel de Joseph-Marie Decroix, ce Lillois, auxiliaire zélé de Condorcet et Beaumarchais, Beuchot reste de toute évidence un nom qui n'est pas complètement inconnu aux amateurs de Voltaire aujourd'hui, encore moins de ceux qui l'étudient. On se souvient en effet de sa « belle et bonne édition des œuvres du patriarche<sup>27</sup> », à laquelle on préfère régulièrement celle plus tardive – et plus complète pour la *Correspondance* – de Louis Moland. Pourtant, si l'on prend la peine de se rappeler que l'édition de Moland, qui sert de référence aux voltairistes depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, n'est en réalité qu'une copie augmentée du travail de Beuchot, on est forcé de mesurer l'importance et la modernité de son travail. Par son renouvellement de la forme du corpus, son geste éditorial – lequel consiste à collationner un grand nombre de versions imprimées et manuscrites des textes – ou encore son paratexte inédit, Beuchot a marqué une étape majeure dans la réception posthume de Voltaire. Jamais dépassé, du moins tant que l'édition préparée par la Voltaire Foundation à Oxford n'est pas terminée, ni égalé, ne serait-ce que par l'ampleur des innovations que son travail a instituées, Beuchot a largement contribué à façonner l'image littéraire du patriarche que nous connaissons aujourd'hui. Pour comprendre le *Voltaire de Beuchot*, il paraît nécessaire de commencer par se demander qui est Beuchot.

L'exercice de la biographie d'un homme en grande partie méconnu est un exercice risqué. Il faut affronter des limites épistémologiques d'une part, puisque nous ne possédons qu'un nombre limité de documents de première main qui présentent Beuchot. De plus, ceux-ci sont tirés de correspondances personnelles parfois influencées par des

25. Jean-Yves Mollier, *Une autre histoire de l'édition française*, Paris, La Fabrique, 2015, p. 113-114 pour cette question.

26. Clogenson, lettre autographe signée [désormais l.a.s.] à Beuchot, Alençon, 31 août 1822, BnF, n.a.fr. 25134 f° 255.

27. Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Moulins, 4 octobre 1826, BnF, n.a.fr. 25134 f° 52.

éléments extérieurs et souvent remplies de références qui nous sont, aujourd'hui, difficiles à décrypter. La plupart des quelques notices biographiques qui lui sont consacrées au cours du XIX<sup>e</sup> siècle sont en outre le fait de personnalités amies ou ennemies, mais assurément connues de Beuchot. C'est le cas par exemple de Quérard, avec lequel Beuchot entretient une relation compliquée. Quant aux autres, elles surviennent au cœur d'une époque où l'évolution des techniques d'impression et l'accroissement du lectorat permettent à l'écrit d'accéder à une dimension politique inégalée jusqu'alors. Le genre biographique se voit lui aussi embrigadé : faire ce que nous pourrions appeler une « petite histoire des petits hommes » participe d'un mouvement historiographique plus large qui, dans la lignée du *Dictionnaire des anonymes* de Michaud, repense l'influence de l'individu dans la collectivité. Une réserve se situe d'autre part dans la validité de la biographie sur le plan historique : ne connaissant de Beuchot presque que ce qui tourne autour de son édition des *Œuvres de Voltaire*, le risque existe d'interpréter les différents moments de sa vie uniquement en fonction de ce *magnum opus*, lequel occupe, peu ou prou, trente ans de sa vie. Il ne s'agit pas, au contraire, de magnifier le rôle de Beuchot, d'en faire le grand oublié de l'histoire et de tomber dans une louange qui serait excessive. Reste qu'un silence aussi durable interpelle. Surtout si l'on considère la verve certaine du personnage, les activités publiques qu'il mène à une époque de grands bouleversements sociaux, politiques et culturels, et les travaux savants qu'il nous a légués.

Entre l'écueil du finalisme et celui de la tentation hagiographique, la construction d'une partie biographique doit en outre s'accommoder d'un objectif épistémologique particulier : il s'agit de relever et d'agencer certains éléments du parcours de Beuchot qui seraient révélateurs d'un climat social, politique et intellectuel. Cette construction permet-elle de relever une influence directe des circonstances et de la vie de Beuchot dans son travail éditorial autour des *Œuvres de Voltaire* ? Doit-on déjà conclure à l'arbitraire de l'éditeur, même le plus savant ? L'approche se veut finalement extensive : on part d'un individu singulier, peu connu, mais construit comme idéal type de l'éditeur savant, voltairien, bourgeois et libéral sous la Restauration, exemplaire d'une approche de Voltaire, propre à une période historique donnée. On présuppose que ce qui caractérise cet homme se retrouve dans sa façon

d'aborder et d'éditer le texte. On se demande enfin si les particularités de cette biographie sont au service d'une approche herméneutique : l'étude de la vie de Beuchot ouvre sur la question de la construction d'une image posthume de Voltaire, dont les tensions rendent indirectement compte du climat de la Restauration, et à laquelle participe son édition<sup>28</sup>. La biographie amplifie de ce fait judicieusement cette étude, pour autant qu'elle s'en tienne à préciser certaines des tensions à l'œuvre au moment où Beuchot fige, pour un temps, la réception éditoriale des textes de Voltaire.

## Biographie littéraire

Né en mars 1773, selon Quérard, ou plus vraisemblablement le 13 mars 1777 si l'on en croit sa correspondance<sup>29</sup>, Beuchot est mort à Paris le 8 avril 1851. Il a traversé tous les soubresauts de l'histoire politique et sociale qui caractérisent cette période qui va de la fin de l'Ancien Régime à la Deuxième République. L'absence de certitude quant à l'exactitude de sa date de naissance, tout comme l'annonce prématurée de sa mort dans les journaux<sup>30</sup>, permettent de tirer un parallèle amusant avec Voltaire. Elles nous confirment surtout que Beuchot est un homme largement méconnu. D'ailleurs, en l'absence d'une biographie qui lui soit spécialement consacrée, c'est à partir des quelques pages que lui dédie Joseph-Marie Quérard, dans sa *Littérature française contemporaine*<sup>31</sup>, que nous pouvons nous faire une idée du parcours de notre éditeur. Seule approche globale de sa carrière, ou du moins la plus complète, la notice de Quérard sert de base commune à la plupart de ceux qui ont écrit sur Beuchot. Elle

28. Voir François Dosse, *Le Pari biographique*, Paris, La Découverte, 2005.

29. Sur les erreurs comises par Quérard dans sa notice sur Beuchot, voir l'article de Christophe Paillard, « Que signifie être "voltairien" au XIX<sup>e</sup> siècle ? Beuchot et Cayrol, éditeurs de Voltaire », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 10, 2010, p. 139.

30. « Je ne suis pas mort comme le disent *Le Constitutionnel* et *La Gazette*, et *La Quotidienne* et *L'Écho français* et peut-être d'autres. Je suis souffrant, faible du cerveau, trop fatigué, mais je ne me crois pas près du trépas » (Beuchot, l.a.s. à Cayrol, « mercredi » [1846], IMV [*sic* pour Bibliothèque de Genève, Musée Voltaire], MS 34-175).

31. Quérard, *Littérature française contemporaine : XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Daguin frères, 1842, t. I, p. 435-442.

est pourtant forcément partielle et partielle : Quérard et Beuchot se connaissent, collaborent et correspondent. Beuchot est même encore vivant au moment de la rédaction :

[...] faisant remettre trois des ouvrages que vous avez eu l'obligance de me prêter (un 4<sup>e</sup> me reste encore, c'est la notice sur Voltaire, Par M. Bertille), recevez je vous en prie la VI<sup>e</sup> livraison de ma littérature contemporaine qui renferme l'article qui vous concerne, article rédigé lourdement, sans esprit, comme je puis faire enfin, mais non sans impartialité, je pense, car je l'ai fait la [main] sur la confiance. [...] Manque de contenance, c'est un tort de l'esprit, médire, c'est un vice du cœur. Si dans l'article qui vous concerne, Monsieur, vous trouvez quelques passages qui vous importunent, rappelez-vous je vous prie, que je ne suis ni méchant, ni ambitieux et que par conséquent je ne puis avoir eu l'idée de faire un pamphlet sur vous qui m'avez toujours traité avec une bienveillance toute particulière<sup>32</sup>.

La nature de leur relation saurait-elle se résumer à cette lettre, laquelle ressemble plutôt à une marque de déférence de Quérard envers Beuchot ? Ces excuses sonnent-elles comme un rappel de la présence ombrageuse de Beuchot sur le monde de l'imprimerie du début du XIX<sup>e</sup> siècle ? On peut dans tous les cas se demander quels sont les éléments qui poussent Quérard à s'excuser avant même la parution de la notice. Derrière des éléments factuels, que nous tenterons de nuancer ou de préciser, il faut noter que la notice de Quérard présente la particularité de rattacher Beuchot – et Voltaire par la même occasion – au domaine de la littérature contemporaine.

### *Un Beuchot-Voltaire*

Parmi les correspondances entretenues par Beuchot, celle qui le lie à Victor-Donatien de Musset-Pathay est sans doute l'une des plus amicales, mais c'est aussi, malheureusement, l'une des moins complètes. Nous n'en possédons qu'une dizaine de lettres. Pourtant, le père d'Alfred de Musset passe pour l'une des personnalités les

32. Quérard, l.a.s. à Beuchot, Paris, 22 octobre 1841, BnF, MF 20797.

plus proches de Beuchot. Malgré l'absence de documents, soit pour cause de perte, soit parce qu'il est parfois tout aussi commode de se rencontrer, il est certain que les deux hommes ont discuté de méthodologie éditoriale. C'est même Musset-Pathay qui reprend l'édition de Rousseau (Paris, Dupont, 1823-1825, 24 vol.), que Beuchot abandonne<sup>33</sup>. Ils fréquentent en outre un même cercle de lettrés (Ballanche, Dugas-Montbel<sup>34</sup>, Cayrol...). C'est d'ailleurs Musset-Pathay qui met en relation Beuchot et Cayrol :

Mon ami Beuchot doit vous écrire pour voltairiser. C'est un homme d'esprit, d'un caractère estimable par sa grande véracité (en cela nous marchons du même pied car j'appelle toujours un chat un chat) et qui fait et sait mieux que son journal<sup>35</sup>.

Sous cette plume sans doute un peu flatteuse – il s'agit de nouer une correspondance, chose nécessairement chronophage, faut-il le rappeler, à l'époque – Beuchot se distingue avant tout par une personnalité probe, intelligente, ainsi que par son extrême franchise. Ces traits de caractère sont en outre doublés par un intérêt marqué pour Voltaire. Il aime « voltairiser », pour être plus précis. Ce terme est d'ailleurs amusant ; connu des lecteurs des *Voltaïriana ou éloges amphigouriques de Fr. Marie Arouet* parus à Paris en 1748, il s'agit d'un rappel cinglant de ce qui peut arriver à un poète qui aurait le tort de se montrer trop audacieux : « Pour une épigramme indiscreète, / on voltairisait un poète, etc. », nous prévient-on. Pas de bastonnade ici, le terme indique plutôt un désir d'imiter le style ou les attitudes de Voltaire. La correspondance entre Beuchot et Cayrol, et surtout les lettres de ce dernier, suggèrent bien cette dimension d'imitation avec tout ce qu'elle peut comporter d'excessif, parfois même de ridicule : langage fleuri, vers latins un peu pompeux (on peut parler de latin de

---

33. Voir également « Le siècle de Musset-Pathay (1817-1900) », dans Philip Stewart, *Éditer Rousseau. Enjeux d'un corpus (1750-2012)*, Lyon, ENS Éditions, 2012, p. 153-196.

34. « Je vous prie de me rappeler au souvenir de vos amis Montbel et Ballanche », Musset-Pathay, l.a.s. à Beuchot, Cognes, 24 septembre 1825, BnF, n.a.fr. 5203, f° 52.

35. Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Moulins, 4 octobre 1826, BnF, n.a.fr. 25134, f° 6. Cayrol rapporte ici des propos que Musset-Pathay lui aurait tenus.

cuisine), épigrammes dans le style de Voltaire, débat même jusque sur la bonne façon d'écrire la date au mois d'août<sup>36</sup>, tous ces ornements sonnent comme autant de petites coquetteries littéraires entre voltairiens entendus. Pour sa part, Beuchot pousse le pastiche encore un peu plus loin, lui qui se prétend sans cesse affaibli : « J'ai été malade ; je ne suis pas tout à fait rétabli. Je me sens très faible<sup>37</sup> », ou encore « Je ne sais si notre ami de la fontaine de Grenelle [...] vous a-t-il écrit que j'étais malade. J'ai gardé la chambre 17 jours. Je suis loin d'être parfaitement rétabli, mais je suis en pleine convalescence<sup>38</sup> », sont autant d'exemples des plaintes sur sa faible santé qui jalonnent ses lettres. Mais, soyons justes, Beuchot ne borne pas sa ressemblance avec le patriarche de Ferney à une caricature de son hypocondrie :

Adieu, mon cher et aimable voltairographe, ayez soin de vos yeux, parce que c'est un meuble dont on a besoin toute sa vie ; de votre santé, parce que se mal porter ce n'est pas bien vivre ; de votre tête parce qu'elle est bien meublée, de vos pieds pour qu'ils vous portent à Meudon, Bezons, Charenton ; enfin, de votre langue, parce qu'elle dit des malices et que j'aime à en entendre. Mes respects à vos deux dames<sup>39</sup>.

---

36. « Le mot anachronisme qui vient de se rencontrer sous ma plume me fait penser, mon cher ami, que vous devriez bien, dans la *Correspondance* de votre édition, éviter celui que tous les imprimeurs de Voltaire depuis Decroix jusqu'à M. Clogenson inclusivement n'ont pas manqué de commettre en datant indistinctement toutes les lettres d'une partie de l'été d'*auguste* au lieu d'*aoust* avant l'époque à laquelle Voltaire a commencé à substituer le premier mot au second et jusqu'à celle où je suis (1<sup>er</sup> janvier 1744). Je n'ai pas encore trouvé dans la *Correspondance* la moindre trace d'auguste. [...] En se contentant de changer aoust, Voltaire ne faisait que les choses à demi, car d'après son système il fallait changer aussi juillet, janvier, etc., qui ne sont pas plus harmonieux pour nous rendre Jules et Janus. Enfin les jours de la semaine tout aussi désagréables à l'oreille auraient dû subir également la réforme et reprendre les noms mythologiques qui leur ont servi de racine. Si l'innovation de Voltaire s'était ainsi étendue à tout le calendrier au lieu de le borner au pauvre aoust peut-être l'usage aurait-il fini par lui donner force de loi ; peut-être même nous eût-elle alors évité le calendrier de Rome, mais je ne sais pas comment il se serait tiré de vendredi, car si au Moyen Âge les pères des Conciles ne faisaient aucune difficulté de dater leurs actes *die veneris*, il me paraît difficile de faire dire maintenant aux chrétiens tout crûment le Jour de Vénus » (Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Moulins, 21 avril 1830, BnF, n.a.fr. 25134 f° 104).

37. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 15 juillet 1828, IMV, MS 34-20.

38. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 19 février 1829, IMV, MS 34-29.

39. Musset-Pathay, l.a.s. à Beuchot, Cognes, 2 septembre 1826, BnF, n.a.fr. 5203, f° 255.

Malicieux et travailleur acharné, Beuchot se voit même interdit par Musset-Pathay de travailler « de nuit<sup>40</sup> ». Quoique anecdotiques et parfois un peu forcées, ces similitudes sont intéressantes. Amateur réputé le plus éclairé de Voltaire et de son œuvre, Beuchot ne paraît pas seulement se livrer à quelques coquetteries. Il ne s'agit pas non plus de flatteries de la part des correspondants de Beuchot, désireux de coller une image type du patriarche sur la figure de l'éditeur de la Restauration. Ce portrait d'un homme travailleur jusqu'à y laisser sa santé, droit mais non dénué d'esprit, se retrouve dans la plupart des descriptions de Beuchot. Du moins ressemble-t-il à celui que publie également Quérard : « Sous un premier abord froid et même brusque, M. Beuchot cache un excellent homme, simple dans ses manières, causeur spirituel, et obligeant pour tout le monde sans distinction de titres. » Il continue ce portrait élogieux en rappelant que Beuchot est « par-dessus tout, d'une loyauté et d'une justice tout à fait chevaleresque, ne faisant rien pour la camaraderie, tout pour le bon droit<sup>41</sup> ». Et s'il est encore une chose que nous pouvons garder avec certitude, c'est bien le terme « voltairographe » que lui adresse son ami Musset-Pathay. Ce néologisme correspond sans équivoque à la meilleure description possible de l'activité de Beuchot sur les *Œuvres de Voltaire*. D'ailleurs, les correspondances que nous avons mises au jour pour ce travail ne reviennent que rarement sur les états d'âme<sup>42</sup> ou les opinions personnelles de Beuchot. Elles montrent toutes, en revanche, l'esprit de sérieux qui guide la plume de l'éditeur, même lorsqu'il écrit à ses amis. Le travail éditorial et la passion des livres se dessinent à la lecture de chacune de ses lettres.

---

40. « Vous abîmez votre santé en vous mettant au travail à 3 heures du matin et vous méritez d'être grondé. Je ne veux point que vous m'écriviez de nuit, je craindrais trop de contribuer à l'altération d'une santé dont tant de monde a besoin, y compris moi, Entendez-vous, Monsieur Bayle, *cadet* ? » (Musset-Pathay, l.a.s. à Beuchot, 3 janvier 1827, BnF, n.a.fr. 5203, f° 257).

41. Quérard, *Littérature française contemporaine, op. cit.*, p. 440.

42. Du moins jusqu'à la publication de son édition de Voltaire. Les dernières années de sa vie sont en revanche presque exclusivement consacrées à ses démêlés avec son gendre, qui lui refuse le droit de voir ses petites-filles (*Première (-Troisième) lettre de A.-J.-Q. Beuchot à L.-N. Barbier, sous-bibliothécaire au Louvre*, Paris, Renouard, [1836]).

## *Poésie, Biographie universelle et travaux précédents*

Il nous reste peu d'éléments de la première partie de la vie de Beuchot. Tout juste savons-nous qu'il naît à Paris et qu'il grandit à Lyon, où son père, avocat de profession, fut nommé secrétaire de l'Intendance. Âgé de 7 ou 8 ans, Beuchot fréquente le collège de la Trinité, sous la direction des pères de l'Oratoire. De sa vie d'étudiant, nous ne savons rien non plus. Tout juste pouvons-nous rappeler que le collège de la Trinité fut un des premiers collèges à rendre publique sa bibliothèque<sup>43</sup>. C'est ensuite étrangement en tant que chirurgien que Beuchot débute sa carrière professionnelle. D'après Quérard, il faut voir une prévenance maternelle derrière la vocation initiale du futur éditeur de Voltaire<sup>44</sup>. La peur que pouvait susciter la Révolution, et surtout ses suites les plus sombres, chez une veuve de 1789 peut certes se concevoir, même si l'on ne sait pas si le père de Beuchot est mort à cause de la Révolution. Quant à notre jeune homme, âgé de 12 ans au moment de la prise de la Bastille, il semble peu probable qu'il ait activement participé aux événements révolutionnaires. Quoi qu'il en soit, qu'il ait été poussé dans cette voie par amour de la patrie, pour participer à l'avènement de la République, ou pour se retrouver du bon côté des révolutionnaires, c'est-à-dire, si l'on en croit ce que suggère la notice de Quérard, du côté des soigneurs et non de celui des blessés, toujours est-il que sa carrière y fut brève. Chirurgien aide-major au 9<sup>e</sup> bataillon de l'Isère en 1794, il aurait très vite quitté les camps militaires pour retrouver le calme des études notariales. Beuchot ne revient jamais sur cet épisode de sa

43. Marion Bertin, *Le Collège de la Trinité. Histoire d'une bibliothèque et de son cabinet de curiosités*, mémoire de Master 1 sous la direction de Dominique Varry, Lyon, Enssib, 2014, p. 41-42. Consulté en ligne le 1<sup>er</sup> décembre 2016 ([www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64940-le-college-de-la-trinite-histoire-d-une-bibliotheque-et-de-son-cabinet-de-curiosites.pdf](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64940-le-college-de-la-trinite-histoire-d-une-bibliotheque-et-de-son-cabinet-de-curiosites.pdf)).

44. « Les terribles guerres de la révolution, qui enlevaient tant d'enfants à la France, alarmèrent la tendre mère de M. Beuchot, restée veuve dès 1789 ; et, pour diminuer autant que possible le danger qu'avait à courir son fils, elle lui fit étudier la chirurgie » (Quérard, *Littérature française contemporaine*, *op. cit.*, p. 435).

vie ni dans ses écrits les plus politiques, ni dans ses correspondances, malgré la proximité qu'il peut parfois, quoi qu'en dise Quérard, nouer avec ses correspondants.

C'est pourtant un contexte martial qui constitue l'arrière-fond de sa première création littéraire publiée. Plus précisément, c'est la deuxième coalition menée par l'Angleterre contre la France du Premier Consul Bonaparte qui sert de trame au *Prisonnier à Londres*, pièce parue en 1802<sup>45</sup>. Cette comédie vaudeville en un acte ne fait pas spécialement honneur aux qualités de son auteur, mais elle a le double mérite d'éclairer certains aspects de la biographie de Beuchot et d'être plutôt amusante. Elle met en effet en scène la paix d'Amiens, signée en 1802 au travers des amours d'un couple franco-anglais. Léon est prisonnier de guerre à Londres. Il courtise Fanny, la fille des bien nommés Mr et Mme Happy, qui cherchent le meilleur parti pour leur fille. Tandis que Mr Happy penche instinctivement pour Léon, Mme Happy porte sa préférence sur Mr Burne, un riche homme d'affaires anglais, qui a misé sa fortune sur la poursuite de la guerre. Comme le laisse présager le nom des personnages, tout finit heureusement bien. La paix est signée, Mr Burne est ruiné, la résistance de Mme Happy est vaincue, Léon et Fanny peuvent se marier. Heureux amants que la paix réunit, ils peuvent enfin dépasser le stade des préliminaires<sup>46</sup>. Sous cette allusion grivoise, ce sont bien entendu les « Préliminaires à la Paix d'Amiens », signés le 1<sup>er</sup> octobre 1801 entre lord Hawkesbury et Louis-Guillaume Otto à Londres qui sont visés par Beuchot. Au-delà d'une qualité littéraire plus que discutable – mais était-ce vraiment là le but de son auteur ? –, cette pièce illustre déjà les réserves de Beuchot à l'égard de la politique extérieure menée par Bonaparte. Elle montre aussi un Beuchot qui s'engage, avec humour, pour la paix.

On trouve encore quelques références à Beuchot dans le domaine littéraire. D'après Quérard, Beuchot, après avoir quitté Lyon pour

45. Notons que *Le Prisonnier à Londres* est une pièce cosignée avec un certain Dominique Boutard, connu sous le pseudonyme d'Honoré.

46. « Grâce au retour de la paix, / Je vais enfin, digne d'envie, / À ton sort, m'unir pour jamais, / au mien, t'enchaîner pour la vie. / Ah ! je sens qu'après les amours, / Les nœuds d'hymen sont nécessaires. / Pourtant que d'amants, de nos jours, / En restent aux PRÉLIMINAIRES. » Beuchot et Boutard, *Le Prisonnier à Londres, ou les Préliminaires de paix*, Paris, Barba, an X, p. 39.

Paris en 1801, « “déposa ses ordures” dans le *Courrier des spectacles* de M. Le Pan<sup>47</sup> ». Il aurait également rédigé un second vaudeville, cosigné, comme le premier, avec un certain Boutard. Mais la pièce, qui s’en prenait ironiquement à Geoffroy, rédacteur du feuilleton du *Journal des débats* et antivoltairien notoire, sur le mode de *L’Écossaise* de Voltaire, fut refusée. Nous n’en avons trouvé aucune trace autre que la mention qu’en fait Quérard. Enfin, s’il collabore au *Nouvel Almanach des muses* et si plusieurs poésies figurent dans ses manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale de France<sup>48</sup>, il faut encore mentionner son goût pour la chanson. Quérard rapporte ainsi l’existence de quelques pièces entre 1797 et 1806. Elles se rapportent toutes à l’exercice d’une activité d’écriture dans le cadre des sociétés littéraires. Ce goût pour l’écriture légère n’est pourtant pas exempt d’une dimension polémique. C’est en tout cas ce que semble indiquer le « pot-pourri épigrammatique<sup>49</sup> » intitulé *L’Enfant de six jours, guide des étrangers au muséum ou le Dernier venu*, publié en 1802 et très vite rebaptisé *Les Croûtes au salon*. Il y critique, en vers, les œuvres exposées au salon de l’An X. Il s’y montre tellement virulent qu’on le soupçonne d’avoir fait retirer cette brochure<sup>50</sup>. Beuchot n’est du reste pas à une audace près, puisqu’il écrit encore une chanson satirique – dans un style que n’aurait sans doute pas renié Voltaire – en réponse à la nomination en 1807 de Pierre Laujon à l’Académie française<sup>51</sup>.

Quoi qu’il en soit, la carrière de Beuchot comme poète et chansonnier fait long feu. Aux rebours de ces débuts littéraires, plutôt placés sous le signe d’un engagement modéré par des aspects ludiques, il se tourne vers l’activité alphabétique et la rédaction de

47. J.-M. Quérard, *Littérature française contemporaine, op. cit.*, p. 436.

48. Voir notamment BnF, n.a.fr. 5208.

49. *Ibid.* Le mot est de Quérard, *Littérature française contemporaine, op. cit.*, p. 436.

50. Henri Stein (dir.), *Le Bibliographe moderne. Courrier international des archives et des bibliothèques*, Paris, Auguste Picard, 1907, p. 349 : « Soit que Beuchot ait rougi plus tard de ce péché de jeunesse, soit que la disparition de cette brochure ait été fortuite, toujours est-il que sous ses deux formes elle est des plus rares. »

51. J.-M. Quérard, *Littérature française contemporaine, op. cit.*, p. 440-441. La critique n’y est pas particulièrement élaborée : « Laujon, malgré tous ses efforts, / devait être du corps / Hors [...] Oui, votre confrère nouveau / est regardé comme un zéro [...]. » Elle n’a pas été imprimée. Une seule copie aurait circulé, celle envoyée par Beuchot à Raynouard, élu en deuxième position après Laujon à l’Académie française cette même année 1807.

notices biographiques. D'abord en tant que « fossoyeur littéraire<sup>52</sup> », il s'occupe notamment des articles nécrologiques de la *Décade philosophique, littéraire et politique*. Il y intervient aussi dans la rubrique « variétés », laquelle est plus largement tournée vers la présentation de travaux littéraires et d'activités des sociétés des sciences, arts et belles-lettres. Faute de traces tangibles, cette relation à la *Décade* de Beuchot ne nous renseigne guère sur ses opinions philosophiques et politiques, ni sur ses amitiés. Est-ce le signe d'un revirement idéologique chez Beuchot ? Au-delà de ce silence des archives, notons simplement que cette collaboration lui ouvre les portes de la *Biographie universelle* de Michaud<sup>53</sup>, pour laquelle il signe de nombreuses notices de son sigle « A-B-t ». Il y rédige également la bibliographie. Cette collaboration est surtout l'occasion pour Beuchot de montrer deux autres aspects de sa personnalité : consciencieux jusqu'au bout des ongles, il a de la peine à tenir les délais que lui imposent ses éditeurs<sup>54</sup>. Parfois tatillon, il est également prompt à la chicane : au sujet de la fin de sa collaboration avec Michaud, il dit ainsi à Cayrol : « Ce procès que j'avais avec M. Michaud, le libraire de la *Biographie universelle* à laquelle je ne travaille plus, doit se terminer aujourd'hui<sup>55</sup>. »

Ce n'est pas tant cette fin en queue de poisson – décrite par Beuchot dans un article publié dans le *Journal du bibliophile* de 1827<sup>56</sup> – que la nature même du projet qui nous intéresse ici. Mélange

52. Le mot est également de Quérard, *Littérature française contemporaine*, op. cit., p. 436.

53. Le lien entre la *Décade* et Michaud est présenté sans davantage de précisions par Quérard. Il n'est pas évident de le reconstituer, sauf à se souvenir que Ginguéné, l'un des fondateurs de la *Décade philosophique*, collabore également à la somme biographique des frères Michaud. Ce sont eux également qui publient son *Histoire littéraire d'Italie*. Voir Édouard Guitton (dir.), *Ginguéné (1748-1816). Idéologue et médiateur*, nouvelle édition [en ligne], Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995.

54. « Monsieur Beuchot m'avait promis pour le mois dernier le Cl[ément] de D[ijon]. Je le prie de ne pas différer de me l'envoyer » (Michaud, l.a.s. à Beuchot, 2 décembre 1815, BnF., n.a.fr. 5203, f° 169). Ou encore « Monsieur Beuchot nous abandonne donc à notre malheureux sort. Voici près de 15 jours que nous ne l'avons vu, et qu'il nous a à peine donné signe de vie. [...] Nous avons dû, et nous devons encore pour cela compter sur M. Beuchot, & nous le prions de ne pas nous [...] faire attendre plus longtemps » (*ibid.*, f° 187).

55. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 26 août 1727 [*sic* pour 1827], IMV, MS 34-06, f°.

56. « Mémoire contre L.-G. Michaud », publié initialement dans le *Journal du bibliophile* par Maurice Tourneux en juillet 1827. Republié en *factum* à titre posthume à Paris, par H. Leclerc et P. Cornuau, 1899.

de biographie et d'histoire, le projet de Michaud s'intéresse au rapport entre la constitution de l'individu et les événements historiques<sup>57</sup>. Ce lien évoque bien sûr l'intérêt pour la *Correspondance* de Voltaire, laquelle est en plein essor depuis que les éditeurs de Kehl ont concrétisé son intégration dans les *Ceuvres complètes* du patriarche. Projet que l'absence de cadre tant géographique que temporel ou générique rend démentiel, la *Biographie universelle ancienne et moderne. Histoire par ordre alphabétique de tous les hommes* pousse la logique encyclopédique caractéristique du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'excès. Elle se rapproche en cela du projet tout aussi démentiel de Panckoucke : *L'Encyclopédie méthodique*. Ce n'est sans doute pas étonnant que Beuchot y prenne part. Outre son goût pour les sommes bibliographiques, que souligne d'ailleurs déjà la notice de Michaud consacrée à Beuchot dans la *Biographie des hommes vivants* en 1816<sup>58</sup>, le culte des grands hommes et l'exhaustivité revendiquée de son édition de Voltaire ne donnent-ils pas à son travail quelque chose d'« encyclopédique » ?

### *Bibliographe et bibliophile*

« On naît bibliographe ; mais c'est à force d'études qu'on le devient<sup>59</sup>. » Au centre de son attention se trouve bien un goût qu'il cultive ensuite, pour une discipline qui exige rigueur et travail : la bibliographie, matière ô combien sérieuse. Cette assertion pourrait presque résumer à elle seule l'approche littéraire de Beuchot : elle explique du moins l'intérêt pour Voltaire de celui qui n'en est pas encore le scrupuleux éditeur. Rien d'étonnant en effet que Beuchot, qui avoue un penchant inné pour le catalogage des livres, se distingue par son classement inédit des textes de Voltaire et son tri des différentes variantes – particulièrement nombreuses dans les cas des œuvres du patriarche de Ferney – comme si son intérêt pour Voltaire était

57. Maria Pia Casaleña, « L'homme, la nation, le siècle », *Cahiers de narratologie* [en ligne], 15, 2008, mis en ligne le 20 décembre 2008, consulté le 23 novembre 2016.

58. Louis-Gabriel Michaud, *Biographie des hommes vivants ou Histoire par ordre alphabétique de la vie publique de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs actions ou leurs écrits*, Paris, chez L.-G. Michaud, 1816, t. 1, p. 335.

59. Beuchot, « Répertoire de bibliographies spéciales, curieuses et instructives, par M. Gabriel Peignot [...] », compte rendu, *Mercur de France*, 1811, p. 489.

essentiellement porté par sa vocation de bibliographe. L'édition de Voltaire lui apparaîtrait alors comme un défi. Le volume du corpus, le nombre de variantes, les inédits découverts ne satisfont-ils pas ce goût pour la bibliographie mieux que ne pourrait le faire le travail sur n'importe quel autre auteur ? Cette approche n'entretient-elle pas, dans ce cas, un rapport à l'œuvre du philosophe de Ferney loin des préoccupations velléitaires propres à l'époque de Beuchot<sup>60</sup> ?

Décrit de son vivant dans un article que lui consacre le *Dictionnaire des conversations et de la lecture*, Beuchot y est dépeint comme un « savant et scrupuleux bibliographe<sup>61</sup> ». À cela s'ajoute le fait qu'il se trouve, au cours de son existence, immergé dans un milieu d'hommes de lettres. Il grandit à Lyon et y fréquente le collège de la Trinité, où il a comme condisciples des hommes tels que Dugas-Montbel, Casimir Périer et Pierre-Simon Ballanche, avec lequel il envisage d'éditionner les œuvres de Chateaubriand<sup>62</sup>. Il se lie également avec André-

60. Voir à ce propos François Bessire, « “Un vaste incendie qui va dévorer des cités et des provinces” : les éditions d'œuvres complètes de Voltaire sous la Restauration », dans Jean-Yves Mollier, Martine Reid et Jean-Claude Yon (dir.), *Repenser la Restauration*, Paris, Nouveau Monde, 2005, p. 185-196. Et *infra*, ch. 2.

61. *Dictionnaire des conversations et de la lecture*, Paris, Garnier Frères, t. LV (3<sup>e</sup> du supplément), 1844, p. 162.

62. Voir notamment l'impressionnante correspondance que Beuchot entretient avec Ballanche. Celle-ci fait ressortir le rôle d'intermédiaire à Paris que joue Beuchot pour les imprimeurs lyonnais. Il donne des ouvrages, les soumet à la censure, négocie avec les libraires. « Quant à l'*Atala*, je t'avais déjà donné carte blanche. La seule chose qui pourrait nous contrarier, ce serait si cette édition d'*Atala* pouvait être un sujet d'attaque dans les journaux. Ainsi il faut avant tout que cette petite spéculation ne contrarie point l'auteur. Il faut donc le consulter [...]. Les libraires détaillants ont une telle habitude de s'approvisionner à Paris, que même le peu d'exemplaires de l'abrégé qui se vendent à Lyon ne sont pas pris chez nous. [...] ce que je préférerais ce serait un petit marché à forfait par lequel on stipulerait une somme quelconque : on fixerait un temps déterminé pour l'écoulement de l'édition : enfin on expliquerait que cette édition d'*Atala-René* ne pourrait apporter aucune entrave pour des dispositions ultérieures relatives au *Génie du christianisme*. Il ne faut enchaîner notre liberté, que pour l'impression séparée des deux épisodes en question, et pour un temps seulement. M. de Chateaubriand a deux nouvelles qu'il pourrait joindre aux deux épisodes, ou en faire un volume séparé, du même format, et avec gravure. Je crois que ce serait assez bien vu pour lui et pour nous. Cette édition des deux nouvelles ne contrarierait point le projet relatif aux *Œuvres complètes* au cas où on y songeât. Je crois que dans le cas où nos deux épisodes seraient unis d'une manière inséparable aux deux nouvelles, il serait juste que M. de Chateaubriand eût une portion plus grosse que celle qui serait indiquée par la proportion de ce que nous aurions mutuellement fourni pour cette édition. La

Marie Ampère<sup>63</sup>, dont il aurait même été le secrétaire à ses débuts comme clerc de notaire à Lyon, dans les toutes dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est sans doute en partie à cette activité qu'il doit l'essentiel de ses relations dans le monde littéraire lyonnais, puisqu'il fréquente avec Ampère la société littéraire de cette ville<sup>64</sup>. Pour ce qui concerne sa famille, relevons que son beau-fils, avec lequel il entretient des rapports conflictuels jusqu'à la fin de sa vie<sup>65</sup>, n'est autre que Louis-Nicolas Barbier, lui aussi bibliographe et sous-bibliothécaire du roi au Louvre. Ce dernier est enfin le fils d'Antoine-Alexandre Barbier, célèbre bibliothécaire sous l'Empire. Quant à la femme de Beuchot, Françoise-Félicité Morel, son nom évoquerait-il, par hasard, celui de Frédéric Morel, imprimeur du roi à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, et connu pour avoir publié les *Œuvres* de Joachim du Bellay ? Quoi qu'il en soit, si l'on en croit son entourage, Beuchot semble s'être bien intégré dans le monde du livre.

Un rapide coup d'œil à la liste des correspondants de Beuchot le confirme : on y trouve tout ce que Paris surtout, mais la France plus généralement, compte comme bibliographes, bibliothécaires, bibliophiles ou hommes de lettres à cette époque. Ces relations ne sont pas sans importance pour comprendre comment se construit le *Voltaire de Beuchot*. L'éditeur n'a de cesse en effet, dans ses lettres, de jouer de ses relations pour obtenir des inédits ou des variantes du philosophe. Loin de l'image du savant reclus dans sa bibliothèque, Beuchot participe au contraire pleinement à la vie du monde de la librairie du Paris du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. À l'image de ses lettres avec Cayrol, jalonnées de listes d'ouvrages commandés par ce dernier<sup>66</sup>, sa correspondance le montre volontiers en passeur de livres, négociant des rabais ou donnant son avis sur tel ou tel écrit. Enfin, à partir du

---

raison en est toute simple, c'est que ses deux nouvelles feraient valoir deux épisodes » (Ballanche, l.a.s. à Beuchot, BnF, n.a.fr. 5197, f° 9-50).

63. La correspondance d'Ampère, et notamment les lettres de Beuchot, à Beuchot, ou qui le mentionnent, est retranscrite sur le site [www.ampere.cnrs.fr/?lang=fr](http://www.ampere.cnrs.fr/?lang=fr)

64. Michel Dürr, « Ampère et les milieux scientifiques et littéraires de son temps », *Bulletin de la Sabix* [en ligne], 37, 2004, mis en ligne le 2 novembre 2010, consulté le 15 décembre 2016. URL : <http://sabix.revues.org/480>

65. Ce dernier conserve et classe pourtant les archives de Beuchot. C'est en effet à la « collection Barbier » de la BnF qu'appartient une grande partie des lettres conservées de Beuchot.

66. Par exemple Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 16 décembre 1827, IMV, MS 34-10.

moment où il occupe le poste de bibliothécaire à la Chambre des députés, l'essentiel des lettres qui nous restent de Beuchot concerne des échanges de livres dans le cadre de sa fonction.

Bibliographe avant tout, bibliothécaire jusqu'au terme de sa carrière, Beuchot est, du moins le temps que dure son travail éditorial sur Voltaire, un infatigable voltairiste<sup>67</sup>. Il commence son travail sur l'édition des *Œuvres* du philosophe dès 1802, collectant toutes les éditions originales, les critiques, les défenses, les apologues, les pièces détachées et éparpillées de Voltaire jusqu'au terme de son entreprise en 1834. Son impressionnante bibliothèque, qu'il nomme, non sans fierté, ses « cent pieds<sup>68</sup> », comportait près de 10 000 ouvrages selon ses dires<sup>69</sup>. De cette collection, il ne reste aujourd'hui que les 2 000 volumes de ou sur Voltaire vendus à la Bibliothèque impériale par son gendre, après sa mort. Ils sont conservés à la Bibliothèque nationale de France sous la cote Z Beuchot. Un *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. \*\*\** précise la mise en vente de 352 autres titres entre le 10 et le 12 novembre 1851. L'étude de ce catalogue révèle peu de chose relativement aux lectures de Beuchot, hormis qu'il possède ses classiques. Ce sont en réalité les ouvrages de grammaire, d'histoire de la langue, de biographie, de bibliographie et d'histoire littéraire qui constituent l'essentiel de sa collection. Il semble donc bien que l'on doive comprendre Beuchot comme un bibliophile avant tout. Il délaissera d'ailleurs Voltaire et ses œuvres à la fin de sa carrière, pour mieux se consacrer à sa charge de bibliothécaire de la Chambre des députés<sup>70</sup>.

---

67. « Est voltairien ce qui se rattache à Voltaire (exemple : "l'héritage voltairien", "l'écriture voltairienne") ou ce qui se réclame de lui ("la monarchie de Juillet, la III<sup>e</sup> République étaient voltairiennes"). Est voltairiste celle ou celui qui s'affirme, à tort ou à raison, spécialiste de Voltaire. » Voir le débat enflammé entre Christophe Paillard et Alex Décotte, résumé par François Jacob dans *La Gazette des délices*, n° 41, printemps 2014, en ligne.

68. Il est tout de suite question de ces fameux « cent pieds » dans la correspondance entre Beuchot et Cayrol. Voir Beuchot à Cayrol, 12 octobre 18[26], IMV, MS 34-01.

69. Le chiffre est de Beuchot : il nous dit en effet qu'il possède « environ 8 à 10 000 volumes » (Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 30 mars [18]28, IMV, MS 34-16). Le fonds que lui consacre la BnF sous la cote Z Beuchot ne comporte en revanche « que » 2 000 volumes.

70. C'est ce qu'indique Christophe Paillard dans son article : « Que signifie être "voltairien" », art. cit., p. 139-140.

*Les « cent pieds » : collection voltairienne ou bibliothèque voltairiste ?*

L'étude du catalogue des livres de Beuchot s'avère décevante pour qui pensait y trouver d'autres sources que ce qui reste aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale. Pourtant une chose frappe à la lecture de ces chiffres : si Beuchot se vante d'avoir une collection de près de 10 000 ouvrages, et que l'on en a conservé à peine 2 500 aujourd'hui, où sont passés les 7 500 volumes restants ? Peut-on imaginer que Beuchot ait dû vendre une partie de sa collection ? Probablement pas, puisqu'il jouit d'un revenu comme bibliothécaire de la Chambre des députés jusqu'à sa mise à la retraite en 1850, un an avant sa mort. Il rédige également la *Bibliographie de la France* jusqu'en 1849. Ces deux tâches doivent l'avoir mis à l'abri de la nécessité de vendre sa bibliothèque, même en cas de frais important. Il se peut aussi que son gendre, Barbier, lui aussi bibliothécaire et bibliophile, ait gardé, pour lui ou pour sa bibliothèque, une partie des ouvrages qui formaient la collection de son beau-père. Plus probable, mais peut-être pas dans une telle proportion, il se peut que Beuchot ait prêté des livres qu'on ne lui aurait jamais rendus. On sait en effet qu'il envoie régulièrement à Cayrol des ouvrages pour son travail sur la *Correspondance* de Voltaire. Ce dernier se montre d'ailleurs poliment inquiet du « déficit que je fais éprouver à [ces] cent pieds<sup>71</sup> ». Si l'on sait en outre que Voltaire est en grande partie sorti de la vie de Beuchot, principalement parce que sa charge de bibliothécaire l'accaparait trop pour pouvoir envisager d'autres travaux, on peut imaginer qu'il se soit progressivement délesté de certains de ses ouvrages sur le patriarche en les cédant à d'autres voltairistes. Enfin, il semble peu probable que cette collection ait été partiellement surévaluée par son possesseur. Dans tous les cas, ce chiffre des « cent pieds » est de nature à titiller l'imaginaire de n'importe quel collectionneur de livres :

71. Cayrol, I.a.s. à Beuchot, Moulins, 26 janvier 1827, n.a.fr. 5199, f° 6.

Je profite de l'occasion que m'offre le frère d'un de mes amis votre ancien condisciple pour me rappeler à votre souvenir et vous remercier de votre bonne intervention auprès de M. Peignot qui a eu l'obligeance de m'envoyer sa brochure antivoltairienne. Car notre philosophe y est habillé de taffetas pour 40 sols. Je l'ai donc mise sur les rayons de ma bibliothèque consacrés à Voltaire et qui sont encore loin d'atteindre en longueur vos cent pieds, entre Nonnotte et Guénée à côté des articles fulminants du *Mémorial catholique* au sujet des nombreuses éditions des penseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle qui depuis quelques années font gémir toutes les presses de la capitale<sup>72</sup>.

La question des ouvrages qui constituent le matériau de cette bibliothèque se pose aussi à nous. Les « cent pieds » sont-ils exclusivement consacrés à Voltaire ? Ou est-ce que la BnF n'aurait conservé de ces 10 000 ouvrages que ceux en lien avec l'édition des *Œuvres de Voltaire* ? Voyons ce que nous en dit Beuchot, lui qui confesse dès la préface du premier volume de son édition sa prédilection pour le grand homme : « j'avais plus que jamais pris goût à Voltaire », affirme-t-il en effet, avant de présenter son interminable quête « de chacun de ses écrits, sans en dédaigner aucun<sup>73</sup> ». Cette question du goût évoque le plaisir bien réel qu'éprouve Beuchot lorsqu'il parcourt les étals des bouquinistes à la recherche de documents sur Voltaire ou d'inédits autographes du patriarche. Elle fait bien de lui un collectionneur dévoué à une recherche un peu frénétique des traces laissées par Voltaire. Beuchot est autant voltairien que voltairiste. Plus loin, il parle encore de « la collection que j'ai formée à grands frais, et avec longues années, de tout ce que j'ai pu me procurer d'écrits sur, pour ou contre Voltaire, et des éditions séparées de chacun de ses ouvrages<sup>74</sup> ». Pourtant, il ne faudrait pas occulter le fait que ce plaisir de collectionneur se double rapidement de l'idée de mettre un jour en œuvre les pièces collectées : « ce moyen était le seul qui pût procurer de bons matériaux pour une édition<sup>75</sup> », précise-t-il en effet. Il semble

72. Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Moulins, 22 novembre 1826, n.a.fr. 5199, f° 48.

73. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, Paris, Lefèvre, 1828-1834, t. I, p. XXX.

74. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. II, p. IV.

75. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », Voltaire, *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xxx.

bien que l'essentiel des recherches de Beuchot dans le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle ait tourné autour de ses découvertes voltairiennes. En outre, la correspondance entre Beuchot et Cayrol tend à confirmer que ces « cent pieds » sont bel et bien une collection consacrée à la préparation d'une édition des *Œuvres de Voltaire* :

Personne mieux que vous, Monsieur, ne peut finalement exécuter ce travail, parce que vous devez avoir dans vos cent pieds de nombreux matériaux pour [...] cet édifice bibliographique [*L'Essai sur les mœurs*] qui j'en suis persuadé aurait tout au plus augmenté votre préface d'une page ou deux, car vous remarquerez que je ne vous demande pas de jugement sur ces critiques. L'oubli dans lequel ils sont tombés en indique assez la valeur, mais comme Voltaire était sensible à la moindre piquûre de ce genre, malgré la petitesse de la mouche, vos lecteurs vous auraient su gré de mettre ainsi en préface le colosse et tous les insectes qui bourdonnaient autour de lui<sup>76</sup>.

Le contraste entre Beuchot et Cayrol est, par ailleurs, parfois assez saisissant lorsqu'il concerne le rapport au savoir. Il marque bien en tous les cas la nuance entre la bibliothèque d'un voltairiste et une collection éventuellement voltairienne telle que la commence Cayrol. Là où Beuchot se concentre sur ses recherches de documents inédits dans le but d'en faire une édition, Cayrol présente un profil plus dispersé<sup>77</sup> : botanique, hiéroglyphes, histoire de la Gaule, histoire locale, édition de Gresset, accompagnent ce goût pour Voltaire. En outre, n'oublions pas qu'il conserve ses tâches administratives dans l'armée, lui qui est sous-intendant militaire à Compiègne jusqu'à sa mise à la retraite après la Révolution de juillet 1830. Entre ses critiques politiques et ses missions administratives pour l'armée, il incarne l'exemple type

76. Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Moulins, 27 juillet 1829, BnF n.a.fr., 25134, f° 86.

77. « [...] J'aurais beaucoup mieux aimé voltairiser avec vous, [...] que de pâlir comme j'y suis obligé depuis quinze jours sur l'importance présumée de la récolte de 1828 et sur les produits réalisés de celle de 1827, car les commis qui administrent la France et qui veulent légitimer leur inutilité nous mettent à toutes [sauces] et ne sachant qu'imaginer afin de pouvoir remplir leurs cartons à mesure qu'ils les vident pour se torcher le derrière viennent de demander des statistiques complètes à de pauvres diables qui n'ont pas à leur disposition les premiers éléments d'un pareil travail » (Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Moulins, 8 octobre 1828, BnF, n.a.fr. 5199, f° 112-114).

du savant aisé de province. Peu occupé, ou alors par des choses qui l'ennuient, il reporte son intérêt sur la lecture, la culture et l'histoire. Les bulletins de commande de livres qui jalonnent sa correspondance sont autant d'exemples de ce savoir hétérogène qui ne semble suivre comme seule règle que la curiosité. C'est d'ailleurs probablement par curiosité qu'il en vient à s'intéresser à Voltaire, à « voltairiser » comme il aime le rappeler. La *Correspondance* de Voltaire lui semble en effet « la partie la plus curieuse de son œuvre<sup>78</sup> », cette curiosité est le moteur de son activité, et elle est susceptible de se porter aléatoirement sur n'importe quel sujet. Ne nous dit-il pas en effet : « ma bouquinomania a comme vous le voyez une extension considérable et je pourrai en botanique faire la contrepartie de vos cent pieds voltairiens<sup>79</sup> » ?

Revenons enfin à Beuchot : il nous reste en effet à savoir de quelle nature sont les sources qui constituent sa bibliothèque, et d'où elles proviennent :

Je me mis à rechercher, à acquérir les diverses éditions, surtout les premières, de chacun de ses écrits, sans en dédaigner aucun. J'y joignis tout ce que je pouvais me procurer de brochures du temps sur ces écrits. Ce n'était pas encore assez. J'achetai les collections de journaux du temps, tels que le *Journal littéraire*, la *Bibliothèque française* (de Camusat, et autres), les *Observations sur les écrits modernes*, les *Jugements sur quelques ouvrages nouveaux*, la *Bigarrure*, la *Nouvelle Bigarrure*, le *Mercur*, le *Journal encyclopédique*, *L'Année littéraire*, etc. C'était la plume à la main que je lisais ou feuilletais ces collections, en ayant soin de noter tout ce qui concernait les productions de Voltaire. Je classais chaque note près de l'ouvrage qu'elle regardait. Je collationnais les différentes éditions que j'avais des écrits de Voltaire, en relevant les variantes, non seulement des ouvrages en vers, mais même des ouvrages en prose, sauf à ne pas tout employer. Ce moyen était le seul qui pût procurer de bons matériaux pour une édition<sup>80</sup> [...].

78. Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Moulins, 16 octobre 1826, BnF, n.a.fr. 5199, f° 42-44.

79. Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Moulins, 10 novembre 1828, BnF, n.a.fr. 5199, f° 116.

80. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire, op. cit.*, t. I, p. xxx.

Les matériaux qui constituent la collection de Beuchot sont donc de nature hétérogène. Ce sont non seulement des sources primaires, mais aussi des témoignages contemporains sur la réception des œuvres de Voltaire. Le traitement qu'il leur fait subir confirme également l'orientation de sa bibliothèque, tournée vers la préparation de son édition majeure.

Il m'est arrivé fréquemment pour ma collection voltairienne d'être obligé d'acheter des volumes entiers pour une seule petite pièce. Rentré chez moi je déplaçais barbarement le volume après en avoir extrait ce qui regardait Voltaire, puis je mettais le reste au rebut. Quand par suite de ces opérations il me survenait des doubles, je mettais le plus propre ou le moins sale dans ma collection, et rejetais dans un petit paquet l'exemplaire disgracié. Ce paquet n'est pas aussi considérable qu'on peut le croire<sup>81</sup>.

Notons en outre que les journaux mentionnés appartiennent aux deux catégories. Si Beuchot mentionne ici leur intérêt documentaire, il ne faut pas oublier non plus que certaines publications, comme le *Mercur*e par exemple, publient des vers ou des lettres de Voltaire parfois inédits. Si l'on conçoit bien à quel point ces matériaux forment un fonds sur lequel il construit son travail éditorial et combien ils prennent de place dans une bibliothèque, ce ne sont pourtant pas là les seuls éléments sur lesquels Beuchot s'appuie. En effet, il enrichit sa collection de nombreux documents manuscrits glanés essentiellement auprès de certains de ses correspondants privilégiés.

En effet, l'intérêt pour les manuscrits s'accroît jusqu'à devenir un véritable enjeu littéraire dès la fin du xviii<sup>e</sup> siècle<sup>82</sup>. Cet intérêt croissant pour l'autographe intervient alors que de nombreuses archives des derniers témoins des Lumières s'ouvrent. Cayrol nous en donne un exemple, lui qui mentionne dans une lettre à Beuchot les « quatre grands cartons pleins de lettres, de vers et de prose du philosophe

81. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 28 décembre 1827, IMV, MS 34-12.

82. « À partir du xviii<sup>e</sup> siècle, la valeur accordée à la signature authentique, au manuscrit autographe, est la conséquence la plus spectaculaire de la dématérialisation des œuvres dont l'identité est située dans l'inspiration créatrice de leur auteur » (Roger Chartier, *La Main de l'auteur et l'Esprit de l'imprimeur*, Paris, Gallimard, Folio histoire, 2015, p. 61).

de Ferney dans lesquels j'ai fouillé une fois et que possède son gros neveu M. d'Hornoy<sup>83</sup> ». Il est souvent question de ces « trésors » dans la correspondance entre Beuchot et Cayrol.

Songez donc à votre gloire, monsieur, songez à ces cartons de M. d'Hornoy qui renferment mille et mille richesses que sans doute vous n'avez pas encore à votre disposition et qui au lieu de 70 volumes vous permettraient peut-être de nous en donner 90 ou cent. Enfin soyez persuadé que plus votre édition s'éloignera de toutes les autres, plus elle aura de succès et plus ce succès sera durable<sup>84</sup>.

Soit que ces cartons ne renfermassent finalement rien d'intéressant, soit qu'ils lui soient restés hermétiquement clos, il ne semble pas que Beuchot exploite un matériel éditorial provenant de cette source. Preuve sans doute que la découverte d'archives sur Voltaire reste entourée de toute une mythologie, dont les inédits forment une part non négligeable, chaque trace du patriarche est susceptible de présenter un intérêt. La façon enjouée dont Cayrol parle de ses découvertes démontre autant cette frénésie, sorte de « voltaïromanie », autour des inédits voltairiens que la diversité qualitative des textes mis au jour. Cette recherche vertigineuse, et sans doute jamais terminée, d'inédits autographes du patriarche pose de plus le problème des *Œuvres de Voltaire* comme édification d'un monument littéraire, dont il faut au préalable circonscrire la matière. Or définir le contenu des *Œuvres de Voltaire*, c'est, aussi, tout à la fois, accepter de laisser, dans le doute, des pièces de côté. C'est courir le risque d'intégrer des pièces qui pourraient se révéler apocryphes. C'est être conscient que seront sans doute découvertes ultérieurement des pièces venant contredire les interprétations. C'est, surtout, accepter de faire un travail imparfait. Beuchot en est conscient, lui qui ne donne pas à son édition le titre d'*Œuvres complètes de Voltaire*.

À bien des égards, le travail de Beuchot est un travail en réseau. Sa recherche de pièces inédites en témoigne. Cayrol fait bien sûr partie de ceux qui nourrissent sa collection d'autographes, lorsqu'il lui transmet, en plus de son travail sur la *Correspondance*, des fragments

83. Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Moulins, 4 octobre 1826, BnF, n.a.fr. 25134, f° 52.

84. Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Moulins, 11 septembre 1828, BnF, n.a.fr. 25134, f° 59.

du *Précis du siècle de Louis XV*. La Société des bibliophiles ou encore Jean Clogenson, ami et éditeur peu scrupuleux d'une édition concurrente<sup>85</sup>, font partie des principaux pourvoyeurs de Beuchot. Mais c'est surtout Decroix qui a une importance capitale dans la constitution des matériaux du *Voltaire de Beuchot*. Outre plusieurs lettres inédites, il offre en effet à son collègue le manuscrit du « Supplément à l'*Errata* de l'édition de Kehl<sup>86</sup> ». Ce manuscrit marque le véritable passage de témoin entre l'édition menée par Beaumarchais, Condorcet et Decroix, et celle de Beuchot. Ce sont d'une manière générale bien ces nouveautés manuscrites qui forment une part essentielle de l'originalité du contenu voltairien édité par Beuchot<sup>87</sup>.

### *Un compilateur zélé*

Bibliographe par vocation, Beuchot l'est aussi par métier. Avant même ses travaux sur Voltaire, il est en effet connu, au début du XIX<sup>e</sup> siècle pour son rôle au *Journal de l'imprimerie et de la librairie*. D'ailleurs, même quand il est question de Voltaire, le rapport à cette activité bibliographique n'est pas loin. La moquerie non plus, tant cette fonction brille peu à cause de son caractère répétitif, et du rapport tenace qu'elle entretient avec la censure au moment de sa mise en place par l'administration napoléonienne. Reprenons cet extrait cité précédemment :

Il y a longtemps que mon ami Musset-Pathay m'a bercé de l'espoir de pouvoir communiquer avec vous autrement que par l'intermédiaire

---

85. « En cherchant dans mes papiers, c'est-à-dire dans le peu que j'ai apporté à Rouen, j'en ai trouvé un *Mémoire* où il est aussi question des *Discours académiques* de Voltaire. Je crois aussi avoir promis ce morceau que je présume inédit (mai 1834) ; mais ma qualité de normand, et, plus encore, la révolution de Juillet m'ont empêché de tenir parole. Je me proposais de publier ce mémoire dans les *Mélanges littéraires*, dont j'étais chargé, et que je n'ai pas donnés. Je vous en envoie, ci-contre, les premières pages. Si vous le possédez, imprimé ou manuscrit, j'en resterai là avec vous, sur ce point. Si vous ne le connaissez pas, et que vous le désiriez, dites un mot (*dic verbum...*), et je vous adresserai vite le reste » (Clogenson, l.a.s. à Beuchot, Rouen, 4 mai 1834, BnF, n.a.fr. 25134, f° 260).

86. Conservé à la BnF, n.a.fr. 14301, 124 f°. Voir *infra*, ch. 5.

87. Béatrice Ferrier, Stéphanie Géhanne Gavoty, Romuald Goudeseune et Magali Soulatges (dir.), « L'Esprit de collection », *Voltaire numérique*, n° 4, Société Voltaire, 2015. <http://societe-voltaire.org/vn4.pdf>

de votre *Journal bibliographique*. Car il m'a mandé sous la date du 25 février dernier : « Mon ami Beuchot doit vous écrire pour voltairiser. C'est un homme d'esprit, d'un caractère estimable par sa grande véracité (en cela nous marchons du même pied car j'appelle toujours un chat un chat) et qui fait mieux que son journal<sup>88</sup>. »

Lorsque Cayrol cherche à entrer en contact avec Beuchot, c'est autant à cette occupation qu'à son intention de « voltairiser » qu'il fait référence. Ce dernier est avant tout présenté comme le rédacteur d'un journal consacré à l'activité bibliographique, *Le Journal de l'imprimerie et de la librairie*, qui référence pour l'Administration du livre tous les ouvrages publiés. Organe de la censure sous Napoléon lorsque Beuchot en reprend la rédaction en 1811, ce journal reste semi-officiel sous la Restauration. C'est sans doute ce qui explique la raillerie de Musset-Pathay. Beuchot vaut certes plus que « son journal » et n'a rien à voir avec la censure. « Homme d'esprit », fuyant « l'esprit de parti », il est même monté aux barricades pour publier trois opuscules afin de défendre la liberté de la presse entre 1814 et 1815. Mais rien de tel dans ce périodique, il y est, du moins à première vue, essentiellement question de bibliographie : « J'annonce dans le *Journal de la librairie* tout ce qui est déposé et enregistré dans les bureaux de la direction de la librairie : je n'annonce pas ce qui ne l'est pas<sup>89</sup>. »

S'il prétend rester en dehors des querelles politiques de son temps, et met en avant son objectivité, Beuchot n'en occupe pas moins une position centrale dans le monde de l'édition à Paris au début du XIX<sup>e</sup> siècle. L'intérêt pour la bibliographie existe déjà depuis le XVI<sup>e</sup> siècle au moins. Mais on lui préfère les énumérations de certaines bibliothèques choisies notamment pour leur luxe. L'apparition de la *Bibliographie annuelle et universelle* entre 1748 et 1750 marque le passage à un intérêt pour la production courante. Il s'agit en effet de porter l'attention sur ce qui vient de paraître, de la façon la plus exhaustive qui soit. Mais cette statistique reste non officielle, puisqu'elle se base sur les chiffres des libraires privés<sup>90</sup>. D'après Jean-Yves Mollier<sup>91</sup>, c'est

88. Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Moulines, 4 octobre 1826, BnF, n.a.fr. 25134, f° 46.

89. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 28 décembre [1827], IMV, MS 34-12.

90. Robert Estivals, *Statistique bibliographique de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Mouton & Co, 1965, p. 361-362.

91. Jean-Yves Mollier, *Une autre histoire*, op. cit., p. 114.

à Panckoucke que revient l'intuition commerciale de l'intérêt que pouvait susciter une revue bibliographique publiée à large échelle dans les milieux littéraires. C'est en 1782 qu'il pose les premiers jalons de ce périodique, lorsqu'il joint au *Catalogue hebdomadaire*, feuille bibliographique qui publie la liste des productions courantes depuis 1763, le *Journal de la librairie* qu'il vient de racheter. Il adjoint ces deux titres au *Mercur de France* qu'il dirige alors. C'est à lui, en outre, que l'on doit le recours à ce type de publication pour dresser une statistique qui prend un caractère officiel : « Suivant l'Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 23 décembre 1785, aucuns ouvrages ne peuvent être annoncés dans les autres journaux et feuilles périodiques, qu'ils ne l'aient été préalablement dans la *Gazette de France*, le *Journal de la librairie*, sous les peines y portées<sup>92</sup>. » Dans une de ces alliances étranges entre les intérêts de privés ambitieux et ceux du pouvoir en place, Panckoucke obtient de son côté l'exclusivité de ce marché florissant. Du côté du pouvoir royal, on dispose en parallèle d'un lieu où publier des arrêts et d'un instrument de statistique des publications privées<sup>93</sup>.

C'est ce dernier aspect sans doute qui a suscité l'intérêt de Napoléon. Il comprend très vite l'importance de la presse pour influencer l'opinion publique. Il a besoin d'un organe de censure pour contrôler tout ce qui est publié. La Direction générale de l'imprimerie et de la librairie, dont les membres reçoivent le titre officiel de censeurs impériaux, est fixée par un décret du 14 décembre 1810. Lorsque Beuchot reprend en main la publication, en novembre 1811, celle-ci porte le nom de *Bibliographie de l'Empire français ou Journal de l'imprimerie et de la librairie*<sup>94</sup>. Il faut néanmoins se méfier et ne pas tirer de conclusions trop hâtives quant à la présence de Beuchot aux côtés de Napoléon. Ne s'est-il pas en effet montré un virulent critique

92. *Journal de la librairie, ou Catalogue hebdomadaire*, Paris, Ph.-D. Pierres, 1782, t. XX, p. 1.

93. Pour approfondir ces questions, on peut se référer à l'article de Gilles Feyel, « Presse et publicité en France (xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles) », *Revue historique*, 4/2003 (n° 628), p. 837-868.

94. Henri Welschinger, dans son ouvrage *La Censure sous le Premier Empire avec documents inédits*, Paris, Charavay, 1882, p. 33, note 1, relève même la présence de Beuchot au sein du « bureau de l'esprit public », nom que l'on donne, semble-t-il, au collège des censeurs impériaux. Ceux-ci perçoivent en outre un traitement annuel fixe de 1 200 francs en plus d'une « rétribution annuelle proportionnelle à leurs travaux sur les fonds de la direction générale ».

de son pouvoir dans un opuscule au titre évocateur, *Oraison funèbre de Buonaparte*<sup>95</sup> ? Peut-on l'accuser d'opportunisme, alors qu'il s'y moque, avec beaucoup d'ironie, précisément de ceux qui ont retourné leur opinion ? Toujours est-il qu'après les Cent-Jours, le journal garde des attributions en partie étatiques et fonctionne comme dépôt légal. Il diffuse également les lois sur la presse promulguées sous les règnes de Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe.

C'est au moment de la fin de l'Empire que la publication change de titre et devient la *Bibliographie de la France ou Journal général de l'imprimerie et de la librairie*. Si ce journal n'est plus officiellement un organe de la censure sous la Restauration, il reste une véritable « Bible<sup>96</sup> » pour les bibliophiles de l'époque. La référence aux professions du livre nous indique également qu'il est adressé aux corps de métiers de l'imprimerie et de la librairie. Voir son livre y figurer en bonne place est important pour tous les artisans qui participent à l'élaboration d'un ouvrage, de l'auteur à l'éditeur en passant par le libraire. Malgré l'absence de données chiffrées sur le lectorat, le succès de cette publication est indéniable. Le prix de l'abonnement, relativement modique comparé aux autres journaux, suffit à convaincre du succès commercial de la *Bibliographie de la France*<sup>97</sup>. La permanence d'un périodique, sa longévité, est d'après Jean Sgard un marqueur du succès, un signe de la rencontre du journal avec son lectorat<sup>98</sup>. C'est donc une publication qui positionne Beuchot comme un acteur incontournable du monde du livre de l'Empire à la Seconde République. Même si cette activité mécanique suscite le mépris de certains, dont Barbey d'Aurévilly qui va jusqu'à qualifier Beuchot de « bête » dans une lettre à Trébutien.

95. [Beuchot], *Oraison funèbre de Buonaparte*, par une société de gens de lettres ; prononcée au Luxembourg, au Palais-Bourbon, au Palais-Royal et aux Tuileries, Paris, Aux dépens des auteurs, Chez Delaunay, Blanchard, Pélicier, Dentu, 1814.

96. Le terme employé par Jean-Yves Mollier, *Une autre histoire*, *op. cit.*, p. 114.

97. D'après Françoise Parent, il en coûtait par exemple 112 francs pour s'abonner au *Monsieur* pendant un an, et 72 pour *Le Constitutionnel* (Henri-Jean Martin et Roger Chartier, *Histoire de l'édition française*, t. II, p. 613). Ces chiffres sont confirmés par Élisabeth Parinet, *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine : XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1992, p. 30.

98. Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, Paris, Universitas ; Oxford, Voltaire Foundation, 1991.

*Beuchot* vaut *Brunet*. Oui, mais quand j'ai cité *Beuchot*, j'ai cité le bibliographe, l'homme du document et de *l'étiquette du sac*. Je n'ai pas cité l'homme d'esprit, absent depuis qu'il est au monde. J'ai cité un nom officiel pour cette *populace* de la lecture en vue de qui (c'est la honte des auteurs les plus fiers !) on écrit toujours. Si vous aviez un autre bibliographe de *notoriété*, moins bête que *Beuchot*, je lui donnerais bien sa place<sup>99</sup>.

Même considéré, par certains, comme dénué d'esprit, *Beuchot* n'en reste pas moins la figure incontournable en matière de bibliographie. C'est d'ailleurs à ce propos qu'une partie non négligeable de ses correspondants l'interpellent. C'est le cas par exemple de Cayrol, lequel prend plusieurs fois contact avec *Beuchot* pour avoir accès aux lignes de son journal : « Au 1<sup>er</sup> moment je donnerai trois ou quatre lignes au plus dans le *Journal de la librairie* sur votre bible de Moulins<sup>100</sup>. » Cette réponse fait plus précisément suite à une demande de Cayrol de parler dans le *Journal de la librairie* d'une découverte qu'il aurait faite sur la datation de la *Bible de Moulins*, où il réside alors. Cette demande est renouvelée régulièrement dans la correspondance entre les deux hommes, démontrant bien l'intérêt que peut avoir Cayrol à entrer en relation avec *Beuchot*. Même si elle se déroule sur le ton de l'amitié et reste toujours très courtoise, la relation entre les deux hommes est en effet, aussi, par moments, intéressée. C'est finalement tout à fait compréhensible : Cayrol vit en province, entre Compiègne, Moulins et Amiens. Il utilise la connaissance de *Beuchot* du monde de la librairie parisienne et lui demande de lui acheter des livres et de pouvoir bénéficier de ses prix de libraire. C'est presque un échange de bons procédés lorsqu'il met ensuite son travail sur la *Correspondance* de Voltaire à disposition de *Beuchot* pour son édition.

Soulignons enfin que la rédaction du *Journal de la librairie* est une position à partir de laquelle *Beuchot* peut développer son réseau. Cet emploi lui offre une place en vue, au centre de la vie éditoriale de l'époque. À partir de là, il lui est plus aisé de trouver des appuis ou de nouer des connaissances. Sa publication reste avant tout statistique. La

99. Barbey d'Aurévilly, lettre à Trébutien, Paris, 28 juin 1856, *Correspondance générale*, t. V, 1856, Paris, Les Belles lettres, 1985, p. 166.

100. *Beuchot*, l.a.s. à Cayrol, 2 avril [1830], IMV, MS 34-40, f° 1.

continuité de la ligne éditoriale et un ton, par-delà les différents changements de régimes politiques au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, presque toujours strictement factuel confirment qu'il ne s'agit pas d'une publication à visée propagandiste. Elle n'est en outre pas rattachée explicitement à l'un ou l'autre des camps politiques. La liste des ouvrages est précédée d'une rubrique « Avis », qui rappelle le coût de l'abonnement – de 20 francs par an. Quant aux interventions directes de Beuchot, elles servent surtout à apporter des précisions bibliographiques et historiographiques relatives aux publications annoncées. Encore une fois, c'est en compilateur de bibliographies qu'il travaille le plus souvent. Son intérêt se pose en effet sur les détails qui permettent de différencier une édition par rapport à une autre : le format, le mode de publication, le prix, le papier, les préfaces, les notes... tout ce qui touche de près ou de loin à la confection d'un volume.

Quérard relève bien les mérites de Beuchot dans le soin que ce dernier apporte à cette publication, malgré qu'il s'agisse d'un journal en partie toujours lié à la censure<sup>101</sup>. Beuchot quitte pourtant, parfois, l'apparente neutralité et le sérieux de l'érudition bibliographique dont il se réclame. Lorsque, par exemple, sous le couvert de descriptions très factuelles, il profite de sa position pour dénigrer une édition des *Œuvres complètes de Voltaire* concurrente, et sans doute influencer par ce biais la réception de celle-ci dans un sens qui l'arrange.

L'indigne Beuchot ne s'est pas contenté de l'article de son journal, il vient de le faire imprimer dans le n° 21 du *Globe*, avec un préambule et une fin de la plus insigne mauvaise foi. J'y ai répondu comme il le mérite, et le journaliste s'étant refusé à imprimer ma lettre, je lui ai signifié sommation judiciaire de l'intérêt. J'attends. Ce Beuchot est un bien vilain homme, quelque jour vous serez de mon avis<sup>102</sup>.

101. Déplorant l'aspect purement statistique pris par la revue à partir de 1841, Quérard précise que : « Successivement il [Beuchot] y avait introduit des informations qui étaient appréciées des bibliophiles et des personnes qui s'occupent d'histoire littéraire. [...] Il était possible d'améliorer encore ; mais enfin tel qu'il était, avec toutes ces informations, ce journal offrait plus d'utilité aux libraires et aux amateurs de livres qu'il n'en offre aujourd'hui » (J.-M. Quérard, *Littérature française contemporaine*, op. cit., p. 437).

102. Delangle, l.a.s. à Clogenson, « reçue le 7 novembre », [novembre 1824], Oxford, Voltaire Foundation, MS 78.

Ce passage n'est pas sans rappeler l'importance de l'activité journalistique décrite notamment dans les *Illusions perdues* de Balzac. En l'occurrence Beuchot attaque Delangle, libraire et codirecteur d'une édition des *Ceuvres complètes de Voltaire* (1824-1834, 95 vol. in-8°) à laquelle participe entre autres son correspondant Jean Clogenson. « Entre autres », en effet, tant l'édition des libraires Dalibon et Delangle réunit une pléiade d'hommes de lettres de l'époque : MM. Daunou<sup>103</sup>, Dubois<sup>104</sup>, Étienne<sup>105</sup>, François de Neufchâteau<sup>106</sup>, Leclerc<sup>107</sup> et Nodier<sup>108</sup> accompagnent Clogenson sur la couverture du premier volume. La liste des collaborateurs présents sur la page

---

103. Archiviste et bibliothécaire, Daunou collabore également à la *Biographie universelle* ainsi qu'au *Journal des savants*. Proche de l'Institut, constitutionnaliste convaincu, il se distingue de Beuchot en refusant la position de censeur impérial dont voulait l'honorer Napoléon. (Baron Walckenaer, *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Daunou*, Paris, Firmin Didot, 1841 ; Henri Welschinger, *La Censure*, *op. cit.*, p. 32-33.)

104. Dubois succède à Beuchot comme éditeur du *Voltaire-Perronneau*. Voir *infra*, ch. 4 et ch. 6.

105. Charles-Guillaume Étienne, élu libéral à la Chambre des députés en 1820, il a également été un temps proche de Napoléon. Nommé censeur impérial en 1810, il a également collaboré au *Journal de l'Empire*. Il est avant tout un écrivain et auteur dramatique. Il est également connu comme journaliste pour ses collaborations dans la *Minerve française*. (Ephraïm Harpaz, *L'École libérale sous la Restauration. Le « Mercure » et la « Minerve », 1817-1820*, Genève, Droz, 1968 ; Léon Thiessé, *M. Étienne. Essai biographique et littéraire*, Paris, Firmin Didot frères, 1853 ; Henri Welschinger, *La Censure*, *op. cit.*, p. 32-33.)

106. Écrivain et homme politique un temps proche des conventionnaires, puis de l'Empereur, François de Neufchâteau arrive au terme de sa vie au moment où débute l'édition Dalibon-Delangle. Plus surprenant encore, s'il semble favorable à la publication d'une édition d'un « Voltaire classique », il souhaite qu'il s'agisse d'une édition choisie des *Ceuvres de Voltaire*. Il y a de quoi sourire quand on sait que l'édition sur laquelle figure son nom atteindra presque les cent volumes. (Dominique Margairaz, *François de Neufchâteau. Biographie intellectuelle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, notamment p. 14.)

107. Théodore Leclerc est connu comme dramaturge, bien qu'il se soit spécialisé avant tout dans les proverbes, encouragé dans cette voie par Mme de Genlis. Proche de Fiévée, avec lequel il vit en « ménage masculin », il répugne, comme Beuchot, à se ranger derrière une bannière politique. (Josiane Bourguet-Rouveyre, « Théodore Leclerc ou le regard d'un Parisien sur d'autres Parisiens sous la Restauration », *Être parisien*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 465-477.)

108. Position ambivalente que celle de Nodier, lui qui professe des sentiments royalistes et se tient dans le même temps, proche de libéraux comme Delangle. (Jacques-Remi Dahan, *Visages de Charles Nodier*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2008 ; Charles Nodier, *Actes du colloque du deuxième centenaire. Besançon, mai 1980*, Paris, Les Belles Lettres, 1981.)

de titre suggère un choix des éditeurs Dalibon et Delangle : est-il politique ou scientifique ? Ils semblent avant tout vouloir s'entourer d'hommes de lettres confirmés et si certains sont proches des idées libérales, d'autres, à l'exemple de Nodier, le sont moins. Ces différentes carrières évoquent en partie celle de Beuchot. L'absence de celui-ci dans le projet de Dalibon et Delangle découle-t-elle moins des idées politiques de Beuchot que d'une défiance plus personnelle à son égard ? N'est-il considéré que comme un compilateur de données bibliographiques ? Jouit-il, d'un point de vue littéraire, de moins de crédit que ses collaborateurs ? Rien, dans tous les cas, ne vient formellement justifier l'absence de Beuchot dans ce projet.

Sans doute un peu vexé de ne pas en faire partie, Beuchot craint-il déjà en 1824 que l'édition ne fasse de l'ombre au projet d'édition qu'il médite ? Toujours est-il qu'il se plaît à relever qu'au quatrième volume, le « total des *notes historiques, scientifiques et littéraires* de MM. Arago, Clogenson, Daunou, L. Dubois, Étienne, François de Neufchâteau, Leclerc, Ch. Nodier [est de] zéro<sup>109</sup> ». Il accuse donc l'éditeur de publicité mensongère, en démontrant par les chiffres qu'il n'accomplit pas le travail qu'il s'est contractuellement engagé à livrer à ses souscripteurs. Intransigeant avec ses concurrents, Beuchot n'épargne pas ici non plus l'un de ses amis, partie prenante de ce projet. Impitoyable, pointilleux, vindicatif, Beuchot montre là une des facettes sans doute les plus sombres de sa personnalité.

Son attitude illustre surtout le pouvoir de la presse, qui peut faire ou défaire des réputations. Ce pouvoir, il y a accès avec son *Journal*. D'ailleurs, il conserve son poste de rédacteur jusqu'à sa retraite, un an avant sa mort. C'est la preuve sans doute de l'importance stratégique de cette position, mais aussi, surtout, de son importance matérielle sur le plan des revenus de Beuchot. L'absence de chiffres à ce propos nous force à en rester à la supposition : mais l'activité de journaliste à la *Bibliographie de la France* constitue sa principale et plus régulière source de revenu. Reprenons le fil de la biographie par une question : quelle peut être l'indépendance de Beuchot vis-à-vis de Napoléon, alors qu'il lui doit une part importante de son revenu,

---

109. *Journal de la librairie*, n° 43, 23 octobre 1824, Paris, de l'imprimerie Pillet aîné, p. 632.

son statut social, et sa position stratégique dans la librairie française ? Cela explique l'attitude ambiguë de Beuchot à l'égard de l'Empereur.

### *Entre encyclopédisme et polémique*

Aussi anecdotique qu'elle puisse paraître, la polémique créée par Beuchot n'en trahit pas moins un attrait particulier, et répété nous le verrons, pour la dispute. Surtout si celle-ci se déroule par imprimés interposés. Ses travaux même les plus sérieux ne sont jamais complètement exempts de petites piques à l'encontre de ses concurrents ou adversaires ou de toute personne qui aurait eu le malheur de s'en prendre à lui. Cette tendance au recours à l'imprimé polémique trouve dans les années 1814-1815, soit au moment de la transition mouvementée entre l'Empire et la Restauration, un contexte favorable. C'est une période d'instabilité de la vie politique française, qui voit Napoléon, renversé par la première Restauration, revenir durant les Cent-Jours, avant d'être à nouveau chassé lors de la seconde Restauration laquelle installe pour une quinzaine d'années la monarchie des Bourbons avec Louis XVIII puis Charles X. Beuchot approche de ses 40 ans. Il jouit d'un revenu stable autant que d'une position privilégiée au sein de l'administration du livre. C'est donc un homme public qui défend autant sa réputation que son gagne-pain quand il se mêle de la politique de son temps.

Nous avons déjà mentionné l'un des pamphlets écrit par Beuchot, l'*Oraison funèbre de Buonaparte*, prétendument rédigée par une société de gens de lettres et prononcée au Luxembourg, au Palais-Bourbon, au Palais-Royal et aux Tuileries. Cet opuscule paraît tout d'abord dans *Le Moniteur* ainsi que dans différents journaux en 1814. Il a connu un franc succès, puisqu'il est réédité à quatre reprises au cours de cette même année. Beuchot y dresse, sur un peu moins de quarante pages, une compilation de louanges adressées à l'Empereur par des hommes qui ont, depuis la première Restauration, retourné leur veste. Beuchot cache sa voix derrière celles de ces girouettes. Le plus fameux, qui est aussi celui que Beuchot épargne le moins, reste, sans surprise au vu de ce contexte, Louis de Fontanes, cité à dix-neuf reprises. C'est lui d'ailleurs qui ouvre cette suite de louanges fictives, où tout ce qui a trait au règne de l'Empire est dénoncé par la plume

acérée de Beuchot : la légitimité dynastique et divine de l'Empereur s'y trouve contestée, la grandeur de son règne tournée en dérision, sa politique intérieure et extérieure ramenée à celle d'un tyran sanguinaire. Quant aux personnalités citées, elles sont présentées sous un jour bien sombre : l'accent est mis sur ce que peut accomplir de vil un homme qui cherche à tout prix à obtenir les faveurs d'un homme de pouvoir. En l'occurrence, les flatteries à l'égard de Napoléon se succèdent sans lien apparent, donnant l'idée d'une dévotion mécanique. Beuchot prend en outre bien soin de marquer l'ironie, et de remplacer toutes les références à l'Empereur par la désignation avilissante de « Buonaparte ». Mais au fait, n'était-il pas lui-même employé de l'administration napoléonienne ? La mauvaise foi évidente de ce pamphlet démontre-t-elle plutôt le courage d'un auteur qui ne craint pas d'attaquer la probité de personnalités influentes, ou au contraire masque-t-elle une certaine ambivalence chez Beuchot ?

Ah ! le ciel m'en est témoin ; c'était avec un plaisir mêlé d'amertume que je voyais construire ces ponts utiles, ces quais magnifiques, ces salubres établissements, ces arcs de triomphe, ces nombreuses fontaines, et s'achever ce vieux Louvre. Je maudissais celui qui les faisait élever, et je pleurais de dépit en songeant que la postérité (à laquelle on ne peut cacher le nom de Napoléon) croirait lui avoir quelque obligation, et saurait peut-être quelque gré à un tel homme<sup>110</sup>.

Ne risque-t-on pas, au fond, d'éprouver pareil sentiment lorsque l'on contemple le parcours de quelques-uns des plus grands tyrans de l'histoire ? Beuchot montre à la fois sa fascination devant le dynamisme du gouvernement de Napoléon, ses réussites matérielles, ou sa capacité de mobiliser des moyens en vue de leur réalisation, en même temps que son dégoût devant la personnalité ombrageuse, les pulsions sanguinaires ainsi que le souvenir d'un règne aussi puissant que mortifère légué à la postérité. Plus personnellement, il y a là une vraie difficulté pour Beuchot : comment reconnaître du mérite à celui qui lui fournit un statut, du prestige et un revenu, alors qu'il le considère comme un tyran ? Au-delà de cette position humainement

---

110. Beuchot, *Dictionnaire des immobiles*, Paris, Rue du Roi-de-Sicile, ci-devant des droits de l'homme, n° 89, 1815, p. 36.

compréhensible et délicate, c'est plus généralement la probité qui définit l'attitude de Beuchot, comme en témoigne sa position ferme au moment des Cent-Jours<sup>111</sup>. Il ne paraît en tout cas pas correspondre au portrait de l'une de ces individus versatiles qu'il dénonce dans son *Oraison* fictive. Il ne semble pas plus devoir être rattaché à l'un de ceux mentionnés dans un ouvrage beaucoup plus illustre, contemporain du pamphlet de Beuchot : le *Dictionnaire des girouettes*.

Ce n'est en effet pas par hasard si cette publication fait surface ici. Beuchot a pendant longtemps été soupçonné d'en être l'un des auteurs. Si l'on semble aujourd'hui savoir avec certitude que celui qui se cache derrière la publication du *Dictionnaire des girouettes* serait en réalité le comte César de Proisy d'Eppe, un doute subsiste quant au fait qu'il en soit le seul rédacteur<sup>112</sup>. Aussi anonyme et piquant que l'*Oraison funèbre de Buonaparte*, ce « *who's who* de la médiocrité civique<sup>113</sup> », comme le présente Pierre Serna, ne se trouve-t-il pas à l'intersection de l'attrait manifesté par Beuchot pour la notice biographique, et de son goût pour la polémique publique ? Il rappelle dans tous les cas une autre de ses publications : le *Dictionnaire des immobiles*.

D'ailleurs, si le doute quant à sa participation a pu naître, n'est-ce pas aussi un peu par la faute de Beuchot ? Comment en effet ne pas comprendre, ne serait-ce qu'au niveau du titre, le *Dictionnaire des immobiles* comme un prolongement, ou tout du moins une réponse au *Dictionnaire des girouettes* ? Sans compter que ce rapprochement apparaît bien explicitement sous la plume de Beuchot : « On a fait le *Dictionnaire des athées*, le *Dictionnaire des girouettes* (qui a rappelé l'*Oraison funèbre de Buonaparte* [...] qu'on trouve aux mêmes adresses

111. Voir *infra*, p. 75-76.

112. Pierre Serna n'écarte pas une participation de Beuchot. Il le mentionne simplement comme l'un des auteurs parmi une liste nombreuse et incomplète. Voir Pierre Serna, *La République des girouettes. 1789-1815 et au-delà. Une anomalie politique : la France de l'extrême centre*, Paris, Champ Vallon, 2005, p. 223-224, n. 4. Quant à la *Biographie nouvelle des contemporains, ou dictionnaire historique et raisonné de tous les hommes qui, depuis la Révolution française, ont acquis de la célébrité par leurs actions, leurs écrits, leurs erreurs ou leurs crimes, soit en France, soit dans les pays étrangers*, A.V. Arnault, A. Jay, E. Jouy, J. Norvins (éd.), Paris, 1821, t. II, p. 463, elle se contente de dire que Beuchot « réclama contre la première [supposition d'attribution], et fit insérer sa lettre dans les journaux ».

113. *Ibid.*

que le *Dictionnaire des immobiles*<sup>114</sup>) », nous dit en effet l'auteur dans sa préface. Cet « homme qui jusqu'à présent n'a rien juré et n'ose jurer de rien<sup>115</sup> » affirme dès la page de titre une indépendance d'esprit qui nous rappelle l'attitude de Beuchot. De fait, celui-ci est identifié par les rédacteurs du *Journal des débats* comme l'auteur de ce petit dictionnaire de dix-neuf entrées.

L'auteur de ce nouveau pamphlet passe pour avoir beaucoup d'érudition dans les petites choses, et dans les minuties littéraires, et il s'efforce de mettre beaucoup de gaieté dans de graves questions, et dans ses arrêts ou jugements politiques : telles sont ses prétentions dans l'*Oraison funèbre de Buonaparte*, dans le *Dictionnaire des girouettes*, dans le *Dictionnaire des immobiles*. Ces trois écrits sont évidemment de la même main ; c'est la même idée étendue, retournée, considérée sous des aspects différents ; c'est le même esprit, si par *esprit* vous entendez opinion, sentiment, façon de voir et de penser ; c'est la même absence d'esprit, si par *esprit* vous entendez autre chose<sup>116</sup>.

La critique du *Journal des débats* donne une définition périphrasique qui confirme que l'anonymat de ce genre de pamphlet n'est qu'une façade. La sévérité du propos et les attaques personnelles à l'encontre de Beuchot – d'ailleurs réitérées à la fin de l'article : « GODDAM ! l'esprit humain ne rétrograde jamais. » Je ne pense pas que l'esprit de l'auteur puisse *rétrograder* : je le crois fort à l'abri de ce malheur<sup>117</sup> » – évoquent certes bien l'envers de la « malice » que lui prête son ami Musset-Pathay. Elles sont toutefois d'autant plus surprenantes qu'elles paraissent dans une feuille qui n'a jamais transigé sur son attachement à la monarchie constitutionnelle<sup>118</sup>. Sans doute les journaux de l'époque ne sont-ils pas avares de ce genre d'amabilités. Il se peut aussi que le rédacteur voue une haine toute personnelle au voltairien Beuchot. Ou peut-être les réacteurs du *Journal des débats*

114. Beuchot, *Dictionnaire des immobiles*, *op. cit.*, p. vii.

115. *Ibid.*, page de titre.

116. *Journal des débats*, 3 octobre 1815, p. 3.

117. *Ibid.*, p. 4.

118. Nicolas Morel, « La lettre à "M. Pasquier", de Voltaire à Beuchot : les affaires judiciaires entre réaction et canonisation », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 17, 2017, p. 167-178.

manifestent-ils là une certaine susceptibilité, eux qui ne figurent pas parmi les « immobiles » cités dans le *Dictionnaire* ? Toujours est-il que Beuchot juge utile de donner un démenti public, quoique anonyme, dans son propre journal.

À MM. les rédacteurs de la *Bibliographie de la France*. On a bien voulu dans le *Journal des débats* du 3 octobre s'occuper du *Dictionnaire des immobiles*. On s'est en même temps occupé de ma personne ; mais les renseignements qu'on donne sur mon compte sont loin d'être exacts. Peu importe au public en quel lieu je sois né ; mais M. A. me fait naître à cent lieues de la ville où j'ai reçu le jour. Il est lui-même à cent lieues de la vérité quand il m'attribue le *Dictionnaire des girouettes*. Je n'ai ni conçu ni exécuté cet ouvrage. Je suis également étranger à l'article contre M. L. inséré dans le même journal du 15 décembre, quoique l'auteur de cet article ait employé le pronom possessif *notre* en parlant de ma brochure<sup>119</sup>.

En effet, hormis les attaques sur l'esprit soi-disant étriqué de Beuchot, c'est surtout le contenu de ce *Dictionnaire* qui pose problème : on lui reproche pêle-mêle d'avoir introduit plusieurs entrées chez les « immobiles » pour des personnalités déjà présentes dans le *Dictionnaire des girouettes* ; d'avoir cité des déclarations inappropriées ; de n'avoir parlé des journaux qu'avec l'exemple discutable du *Courrier*, sans doute moins « immobile » que le *Journal des débats* ne l'est aux yeux de ses propres rédacteurs ; ou encore d'avoir donné une place trop importante aux personnalités militaires. De fait, ces critiques sont recevables, mais elles sont inhérentes au projet de Beuchot, qui n'est en aucun cas celui de faire un *Dictionnaire*. Les dix-neuf entrées réparties sur trente-huit pages ont une vocation avant tout polémique. Elles laissent du moins deviner certaines des affinités politiques de leur auteur.

Doit-on aller jusqu'à comprendre le *Dictionnaire des immobiles* comme un manifeste libéral, opposé au retour au pouvoir d'un pouvoir royal inspiré de l'Ancien Régime ? Dès la page de titre, l'épigraphie, « *Libertas, quae sera tamen*<sup>120</sup>... », soit l'un des premiers vers

119. *Bibliographie de la France*, 1815, p. 545.

120. Beuchot, *Dictionnaire des immobiles*, *op. cit.*, p. iii.

de la première églogue des *Bucoliques* de Virgile, donne du crédit à cette idée puisqu'il y est explicitement, et au premier chef, fait référence à la liberté. En outre, le rapport à une forme d'indépendance politique des citoyens qui forment la « nation et l'armée » françaises est revendiqué sans équivoque par le signataire de la dédicace, qui signe fièrement « Gallus Liberalis<sup>121</sup> ». Dedicacé à « Messieurs les éteignoirs de tous les partis », soit tous ceux qui « au milieu d'un océan de lumières, dans le siècle qui suit le dix-huitième siècle, [en sont] encore au treizième », l'ouvrage se présente bien comme un rappel de l'idéal des Lumières. Surtout, le terme « éteignoir » évoque une autre publication d'obédience libérale : *Le Nain jaune*, lequel s'en prend également à ces fameux « éteignoirs<sup>122</sup> ». Les rédacteurs de cette feuille satirique y ont en effet dressé une liste de ces personnalités nostalgiques de l'Ancien Régime, auxquelles ils s'amuse à faire parvenir un brevet de « Chevaliers de l'éteignoir ». Le rapport au *Nain jaune* n'explique pas uniquement le lexique employé par Beuchot. Il se comprend également dans le prolongement des questions quant à l'appartenance supposée de ce dernier à la rédaction du *Dictionnaire des girouettes*. Vu sous cet angle, il est difficile de ne pas faire de Beuchot un authentique libéral, dans la lignée de ses publications. S'agit-il toutefois de libéralisme au sens d'un ralliement à une doctrine politique précise et qu'il faudrait alors définir, ou plutôt d'un attachement idéologique à la notion de liberté incarnée dans la défense des principes de 1789 ? La distinction est légère, et la question de ce qu'est le libéralisme semble en vérité aussi difficile à résoudre dans le cas de Beuchot qu'elle l'est d'une manière plus générale<sup>123</sup>.

Rapportée au cas du *Nain jaune*, feuille qui, bien qu'elle soit reconnue comme libérale, ne se serait pas moins montrée plus clémente envers Napoléon sous les Cent-Jours, la position de Beuchot reste emblématique de la confusion qui règne à cette période. Qui sont

121. *Ibid.*, p. v-vi.

122. Voir notamment la « Biographie des chevaliers de l'éteignoir », *Le Nain jaune réfugié, par une société d'anti-éteignoirs*, vol. 4, Bruxelles, juin-décembre 1816, p. 151-152.

123. Francis Démier, *La France de la Restauration (1814-1830). L'impossible retour du passé*, Paris, Folio histoire, 2015, p. 267. « Difficile, au tournant de 1817, de trancher clairement sur le sens du mot "libéralisme". »

les girouettes ? Doit-on penser comme Louis-Eugène Hatin que « Le *Nain jaune*, à partir du 20 mars, se borna modestement et platement au métier d'approbateur officiel et de dénonciateur officieux<sup>124</sup> » ? Ou ce revirement d'opinion marque-t-il plutôt une position tactique par défaut, mue par la crainte de voir revenir une monarchie du type de celle de l'Ancien Régime ? Si l'on continue de penser que la position de Beuchot n'est pas éloignée de celle des rédacteurs du *Nain jaune*, ce que tendent à confirmer le style de rédaction satirique, ainsi que les références communes, alors le contenu du *Dictionnaire des immobiles* présente un intérêt évident et nous permet de rattacher Beuchot au camp libéral. Mais il faut d'emblée nuancer cette affirmation : il ne tombe jamais dans la défense de Napoléon, même au moment de la Restauration. La position politique de Beuchot ne se laisse décidément que difficilement saisir à partir des sources disponibles.

Que penser enfin, à ce sujet, du nom d'auteur que Beuchot s'est choisi, de cet « homme qui jusqu'à présent n'a rien juré et n'ose jurer de rien » ? Doit-on comprendre cet anonymat, tout comme celui qu'il conserve au moins formellement lorsqu'il commente le fait qu'on lui attribue le *Dictionnaire des immobiles*, comme une forme de prudence, voire de lâcheté ? Il devrait alors être compris comme un homme qui ne veut pas se mettre mal avec un régime. Autre approche : on peut le trouver au contraire très affirmatif. Cette absence manifeste et répétée de parti pris démontrerait une vision politique plus relativiste : au fond, peu importe le système, tant que celui-ci s'accorde avec les besoins de la « nation ». Cette hypothèse rattacherait Beuchot au camp des libéraux doctrinaires<sup>125</sup>.

124. Louis-Eugène Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse française*, Paris, Firmin Didot frères, fils et Cie, 1866, p. 323.

125. Cette position le rapprocherait notamment de celle de Charles de Rémusat. « La question si vaine et si débattue quel est le meilleur gouvernement ? doit être remplacée par celle-ci : quel est le gouvernement le mieux en harmonie avec la raison humaine dans un pays et dans un temps donné ? Ou, en d'autres termes, *quel est le gouvernement rationnel relatif ?* » Le rapprochement avec Rémusat peut sembler audacieux. Il tient si l'on se souvient que Beuchot entretient de bons rapports avec *Le Globe* (voir *supra* note 102), dont Rémusat est le rédacteur. Il tient également, si on suit Dario Roldan (éd.), *La Pensée politique doctrinaire sous la Restauration. Charles de Rémusat. Textes choisis*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 20-21. « Pour Rémusat l'idée de "déploiement" de l'esprit des Lumières, pénétrant d'abord les esprits pour finalement s'imposer dans le gouvernement, ne suffit pas pour expliquer l'ensemble du mouvement révolutionnaire. Pour lui, ce

Parmi les dix-neuf entrées que compte le *Dictionnaire des immobiles*, dix seulement présentent une biographie courte et idéologiquement orientée de personnalités d'horizons divers. La première entrée comporte une forte dimension symbolique. Elle est consacrée à Abraham Hyacinthe Anquetil-Duperron, membre de l'Institut, lequel mourut dans la pauvreté après avoir refusé de prêter serment à Bonaparte lors de son élévation au rang d'Empereur. L'auteur montre ici, d'une part, sa fidélité au monde des Lettres, mais aussi une résistance au moins morale à l'Empereur. Or si deux autres personnalités permettent à l'auteur de revenir sur ce moment du passage du Directoire à l'Empire, il est bien plus frappant de constater que l'essentiel des biographies proposées s'intègre dans un cadre légèrement ultérieur, en 1793, où elles traitent notamment de la confiscation des biens du clergé. Cette dernière position participe d'ailleurs de l'ambiguïté du positionnement politique de Beuchot. N'est-elle pas plus généralement défendue par les ultras, intéressés à l'idée de voir le clergé retrouver l'accès à la propriété<sup>126</sup> ? La critique camouflée par Beuchot dans son *Dictionnaire* partage un lien complexe avec l'héritage de la Révolution, ainsi qu'en témoigne le dernier article consacré à la « nation française ». Renvoyant dos à dos conventionnaires et royalistes, entre lesquels « il y a [...] plus de rapports qu'on ne pense<sup>127</sup> », dans un court article intitulé « Les Jacobins rouges et les Jacobins blancs », Beuchot prône un retour à l'idéal des Lumières. En parlant de la France, il peut alors affirmer : « Depuis vingt-cinq ans on a fait en son nom beaucoup d'actes et de discours sur lesquels on ne l'avait pas consultée. C'est de son nom qu'on s'est servi pour opprimer l'Europe et la France elle-même<sup>128</sup>. » Cette position, on la retrouve également dans *Le Nain jaune* qui fait aussi de la nation française une « immobile », victime des tyrans qui l'ont asservie.

---

mouvement de l'esprit doit-être enrichi d'une déchirure qui traverse le XVIII<sup>e</sup> siècle et qui s'exprime par un double mouvement. D'abord par une fissure entre la conviction et les actes, entre les idées et la réalité, qui avait vidé de sens les pratiques sociales [...]. Ensuite par un fossé entre le gouvernement et la société, produit du refus opiniâtre du gouvernement de prendre part au mouvement de l'esprit du siècle [...]. »

126. Francis Démier, *La France de la Restauration*, op. cit., p. 207-209.

127. Beuchot, *Dictionnaire des immobiles*, op. cit., p. 25.

128. *Ibid.*, p. 33.

La nation française ne peut être traitée d'inconstance et de légèreté... C'est elle qui, au contraire, a été trompée depuis vingt ans. Quelle valeur accorder au serment d'allégeance et de fidélité, qu'on exige des sujets et des soldats, qu'on prête sans liberté et sans réflexion, qu'on viole à chaque révolution ? [...] Aujourd'hui je demande la permission d'occuper vos lecteurs de la persévérance avec laquelle la nation française a marché pendant vingt-cinq ans vers un même but, au travers des orages de la Révolution<sup>129</sup>.

La logique s'éclaire enfin : si Beuchot s'en prend autant à la confiscation des biens du clergé par les Jacobins qu'à l'assassinat de Louis XVI, qu'aux conquêtes napoléoniennes, ou encore au retour des Bourbons au pouvoir, c'est parce que ces différents moments des régimes qui se sont succédé ne sont que des soubresauts d'une histoire : celle de la marche du peuple français vers sa liberté. La Terreur, Napoléon, les Bourbons, n'apparaissent qu'à titre d'usurpateurs qui n'ont fait que trahir la confiance d'un peuple français – c'est le sens populaire et minimal de « nation » que retient Beuchot – qui « n'attache pas aujourd'hui moins d'importance à sa liberté qu'à sa vie : il ne se croira jamais libre s'il n'a pas des droits également inviolables pour tous, et communs à tous<sup>130</sup> ».

## Biographie politique

La référence au *Dictionnaire des immobiles* nous pousse toutefois à approfondir le questionnement sur l'appartenance politique de Beuchot. Christophe Paillard le présente comme un bourgeois libéral, type politique qui prospère progressivement pendant la Restauration pour triompher politiquement à partir du règne de Louis-Philippe. Selon la définition qu'Adeline Daumard donne du bourgeois parisien au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>131</sup>, c'est sans doute vrai pour la première moitié de l'assertion : matériellement en tout cas, Beuchot possède

129. *Le Nain jaune, ou Journal des arts, des sciences et de la littérature*, Paris, Imprimerie de Fain, 1815, vol. II, p. 60.

130. Beuchot, *Dictionnaire des immobiles*, *op. cit.*, p. 38.

131. Adeline Daumard, *Les Bourgeois de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1970.

les attributs du bourgeois. Grâce à sa correspondance, on sait que Beuchot paie un domestique<sup>132</sup>, possède une maison de campagne<sup>133</sup> à Auteuil<sup>134</sup>, et une bibliothèque conséquente, ses fameux « cent pieds<sup>135</sup> ». Clerc de notaire pour Ampère dès son jeune âge, il ne semble pas bénéficier d'une fortune personnelle. Sa réussite financière, qui est loin d'être dérisoire<sup>136</sup>, paraît plutôt basée sur le revenu de son travail. Quant à la question du libéralisme, difficile non plus de ne pas y souscrire. Son attachement à l'héritage de 1789, sa liberté de penser et ses combats pour la liberté de la presse parlent également en ce sens<sup>137</sup>.

### *Un engagement en faveur de la liberté de la presse*

S'il n'exerce aucune fonction politique, ni ne mentionne jamais son appartenance au collège des électeurs, il est néanmoins élu bibliothécaire à la Chambre des députés sous la monarchie de Louis-Philippe, grandement façonnée par les idées libérales. De plus, le fait

132. Il est notamment question de cette bonne dans les lettres que Beuchot envoie à Cayrol en 1832, au moment du choléra (IMV, MS 34-67 et 68).

133. « Je pars ce soir pour la campagne où je vais passer deux mois. La faculté m'ordonne le repos. Je me conforme en partie à son ordonnance » (Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 12 août 1828, IMV, MS 32-21).

134. C'est en effet « sous le chêne d'Auteuil », où il est voisin de Musset-Pathay, que Beuchot rédige quelques-unes de ses lettres à Cayrol. Voir notamment : IMV, MS 34-23.

135. Il est tout de suite question de ces fameux « cent pieds » dans la correspondance entre Beuchot et Cayrol. Voir Beuchot à Cayrol, 12 octobre 18[26], IMV, MS 34-01.

136. C'est du moins ce que suggère cette remarque insérée dans un document que Beuchot prévoit de publier contre Renouard, qui lui aurait volé ses notes. Il refuse une offre pourtant conséquente et affirme que : « M. Renouard vint chez moi, il reconnut l'exactitude de ce que je rapportais dans ma lettre, et me réitéra l'offre d'un exemplaire auquel il ajouterait cinq cents francs. Je refusai l'un et l'autre, en lui disant que grâce au ciel, je n'en étais pas à cette somme près » (Beuchot, msc. autographe signé, 3 février 1821, BnF, n.a.fr. 25146, f° 44).

137. Selon une définition du « Credo libéral » que l'on retrouve dans l'ouvrage d'André Jardin et André-Jean Tudesq, *La France des notables. L'évolution générale, 1815-1848*, Paris, Seuil, 1973, p. 97-98.

qu'il ait rédigé plusieurs pamphlets pour s'opposer aux lois liberticides sur la presse durant les Cent-Jours tend à accréditer l'idée d'un Beuchot libéral. Sans compter qu'il n'hésite pas à se montrer critique envers ceux qui, après avoir loué l'Empereur pendant son règne, retournent leur veste et se font les critiques du Corse *Buonaparte*. Pour autant, il semble difficile de le classer dans une approche libérale bien spécifique. Comment en effet comprendre la position centrale qu'il occupe dans le système de censure mis en place par Napoléon et son administration ? Comment comprendre dans le même temps sa proximité avec Ballanche, les Michaud, ou même Chateaubriand, plutôt du côté des légitimistes ? Il semble qu'il faille d'abord distinguer trois choses pour comprendre quelle est la position politique de Beuchot : ses écrits d'une part, que ce soit son *Dictionnaire des immobiles* ou son travail autour de Voltaire, qui le rattachent bien aux côtés des libéraux ; son cercle d'amis et de correspondants d'autre part, qui confirme par sa variété que les cercles politiques ne sont pas complètement figés sous la Restauration. Enfin, ses idées qui le poussent à considérer le Siècle des Lumières et la Révolution comme autant d'étapes d'un progrès inéluctable du monde vers une liberté qu'il appelle de ses vœux. Encore reste-t-il à comprendre ce qui se cache derrière ce terme de liberté.

La correspondance entre Beuchot et Ballanche<sup>138</sup> fait ressortir le rôle d'intermédiaire à Paris que joue Beuchot pour ses amis imprimeurs lyonnais, notamment Ballanche, qui souhaitent se rapprocher de Chateaubriand. Elle décrit à bien des égards cet aspect *a priori* contradictoire chez Beuchot, à savoir la relation d'un éditeur libéral avec des hommes tels que Ballanche ou Chateaubriand. Beuchot joue-t-il le rôle d'une sorte de succursale parisienne de la librairie de ses amis lyonnais ou ne fait-il que lui rendre service à titre privé ? Toujours est-il que l'on sait que Beuchot prend part à une édition des *Œuvres* de Chateaubriand que Ballanche prévoit, et qu'il le « fréquente assidûment » avant que celle-ci ne soit envisagée<sup>139</sup>. Mais au fait, la complexité du réseau de Beuchot

138. BnF, n.a.fr. 5195 à 5197. Pour cette question, n.a.fr. 5197.

139. « Comme j'ai craint un moment que vous n'eussiez déjà fait quelque démarche et que Beuchot eût pu en être instruit par M. de Chateaubriand, j'ai cru devoir en dire deux mots à Beuchot. Ainsi, si vous le voyez, vous pouvez en conférer ensemble. Comme tous ces jours-ci Beuchot a vu très assidûment M. de Chateaubriand, et

ne rejoint-elle pas aussi, à certains égards, la pensée politique de Chateaubriand lui-même ?

D'après les principes que je viens de rappeler, voici le système à suivre pour sauver la France. Il faut conserver l'ouvrage politique, résultat de la Révolution, consacré par la Charte, mais extirper la révolution de son propre ouvrage, au lieu de l'y enfermer, comme on l'a fait jusqu'à ce jour. Il faut, autant que possible, mêler les intérêts et les souvenirs de l'ancienne France dans la nouvelle, au lieu de les en séparer ou de les immoler aux intérêts révolutionnaires. Il faut bâtir le gouvernement représentatif sur la religion, au lieu de laisser celle-ci comme une colonne isolée au milieu de l'État. Ainsi je veux toute la Charte, toutes les libertés, toutes les institutions amenées par le temps, le changement des mœurs et le progrès des Lumières, mais avec tout ce qui n'est pas péri de l'ancienne monarchie, [...] et surtout sans les hommes trop connus qui ont causé nos malheurs<sup>140</sup>.

Chateaubriand professe ici une opinion des plus nuancées, proche de celle de Beuchot : soutien indéfectible aux libertés, reconnaissance de la Révolution, croyance en une perfectibilité de l'histoire et même allégeance aux Lumières, son propos le fait incliner vers une monarchie plus constitutionnelle que légitimiste<sup>141</sup>. C'est ce genre de positions, sans doute, qui poussera Villèle à le faire chasser du gouvernement en 1824. On retrouve également cette opinion, à quelques nuances près<sup>142</sup>, chez Ballanche. Reste le rapport à la religion, central chez ces deux penseurs : Beuchot n'en parle jamais. Si son silence ne signifie pas pour autant qu'il n'en pense rien, il reste difficile de se faire une opinion de la croyance de ce savant bibliographe. Notons toutefois que l'un des auteurs annoncés par Beuchot dans la *Bibliographie de*

---

qu'il n'a point été question de tout ceci, il y a apparence que vous n'avez encore rien dit » (Pierre-Simon Ballanche à André-Marie Ampère, Lyon, 21 avril 1808).

140. Chateaubriand, *Ceuvres complètes de M. le vicomte de Chateaubriand*, t. II : *Ceuvres politiques*, Paris, Firmin Didot frères, 1840, p. 263.

141. Francis Démier note d'ailleurs le ralliement de Chateaubriand, au moment de la transition entre les Cent-Jours et la seconde Restauration, à un programme libéral qui s'appuie sur les chambres (*La France de la Restauration, op. cit.*, p. 113).

142. Voir à ce propos les chapitres que Paul Bénichou consacre à Ballanche et Chateaubriand : *Le Temps des prophètes. Doctrine de l'âge romantique*, Paris, Gallimard, 1977, p. 74-120.

*la France* se plaint explicitement de son irrégion<sup>143</sup>. Beuchot ne proteste pas sur ce terrain-là, mais affiche au contraire une neutralité de rigueur pour mener à bien l'exercice de sa fonction.

Il semble en outre qu'il y ait eu un tournant chez Beuchot autour des années 1814-1815. Il se serait éloigné, du moins idéologiquement, de ses premières fréquentations. C'est ce dont témoigne une lettre entre deux de ses amis lyonnais, Ampère et Ballanche, qui, sans l'évoquer explicitement, renvoie vraisemblablement à la question de la possibilité d'un progrès de l'homme et de la société hors du cadre d'un projet divin :

C'est une chose bizarre que l'usage trop étendu qu'on fait de ce mot opinion. On appelle également opinion les désirs et ce qu'on croit devoir arriver. Cela est bien différent ! Heureux ceux qui, comme toi et Beuchot, désirent et croient les mêmes choses ! Vous vous ressemblez à cet égard. Malheur à ton pauvre ami qui croit comme l'un et désire comme l'autre [...]. Tu me dis de raisonner Beuchot ; je lui montrerais aisément que la manière dont il voit l'avenir est dénuée de tout fondement. Mais quel serait le résultat de ce soin ? Le rendre aussi triste que moi et perdre le peu d'illusions qu'il me fait encore éprouver quand nous causons<sup>144</sup>.

Bien qu'il sache accorder ses désirs et ses opinions, Beuchot n'en adopte pas moins une position parfois ambivalente sur des questions politiques : c'est notamment le cas lorsqu'il est question des lois sur la presse. Ce texte, qui veut défendre avec véhémence auprès de l'opinion publique de la première Restauration un libéralisme complet en la matière, n'en dresse pas moins un portrait contrasté de la situation sous l'Empire. S'il n'est toujours pas question de reconnaître une quelconque

---

143. « De quel droit, Monsieur, vous permettez-vous de révéler au public ce que je veux lui cacher ? Comment n'avez-vous pas vu pas vu [*sic*] qu'en vous envoyant le texte précis d'une remarque purement bibliographique, mon premier but était de vous empêcher d'en faire aucune autre ? Je ne me méprends point sur le motif de votre coupable démarche. Vous n'êtes ni catholique ni chrétien, et vous haïssez tous ceux qui confèrent leur plus belle plume à la défense de la religion. C'est pour nuire à l'un d'eux dans ma personne que vous vous êtes permis ces actions dont la noirceur sera éternellement une tache pour vous » (Comte Charles Pasero, l.a.s. à Beuchot, Paris, 21 octobre 1820, BnF, n.a.fr. 5203, f° 44-45).

144. André-Marie Ampère à Pierre-Simon Ballanche, 17 décembre 1815.

légitimité à « Buonaparte », « les articles 367 et suivants du Code pénal, décrété en 1810, en déterminant la peine qu'encourraient les auteurs d'écrits nuisibles, n'ont-ils pas consacré de nouveau la liberté de la presse<sup>145</sup> » ? Les lois qui régissent la presse sont en effet issues du décret du 28 floréal an XII, soit du 10 février 1810. De façon étonnante, ce sont même ces lois qui donneront un cadre juridique à la presse durant pratiquement tout le XIX<sup>e</sup> siècle. Elles définissent un droit d'auteur et, de manière corollaire, un droit de responsabilité de l'écrivain sur son texte. Si ce droit va ensuite permettre de rémunérer contractuellement les auteurs, le principe de la responsabilité de l'écrivain est en premier lieu lié à des questions de censure. Un droit d'auteur permet de punir l'auteur d'écrits nuisibles. Le nouveau régime risque de s'opposer à une modification de ce droit. Beuchot, au contraire, souhaiterait qu'il s'appuie sur cette législation pour l'étendre à une liberté totale.

Eh ! Pourquoi n'aurions-nous pas cette liberté que réclament à haute voix tous les hommes honnêtes et purs, qui, sur beaucoup d'autres points, furent de partis opposés ? Elle est aujourd'hui, plus que jamais, dans l'intérêt du gouvernement ; elle sera utile, plus que jamais, au prince, qu'elle éclairera sur la conduite de ses agents ; au peuple, qu'elle préservera des abus et des vexations arbitraires. Ce sera la plus forte et la seule garantie de la liberté individuelle ; mais il faut que cette liberté de la presse soit entière, absolue : y apporter la moindre restriction, c'est la détruire<sup>146</sup>.

« On redoute les effets que les écrits produiront sur l'opinion publique. A-t-on déjà oublié l'effet qu'ont produit les journaux de Buonaparte<sup>147</sup> ? » Que ce soit le pouvoir de la presse, et en particulier celui des journaux, vite imprimés et rapidement diffusables, ou leur rôle pour façonner l'opinion publique et soutenir un régime politique, tout cela est parfaitement compris par les différents partis au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>148</sup>. Pourtant, Beuchot cherche à déplacer le

145. Beuchot, *Liberté de la presse !*, Paris, chez Le Normant/Delaunay/Blanchard/Petit/Pélicien/Dentu, 1814, p. 4.

146. *Ibid.*

147. *Ibid.*, p. 10.

148. Voir à ce sujet, entre autres, André Cabanis, *La Presse sous le Consulat et l'Empire (1799-1814)*, Paris, Société des études robespierristes, 1975.

débat : pourquoi la restriction napoléonienne n'a-t-elle empêché aucune publication « nuisible » ? En réalité, elle a poussé les éditeurs à se tourner vers la production clandestine, qui a en outre le mauvais goût d'appauvrir les librairies parisiennes. Or, la liberté de la presse exigée par Beuchot, si elle ne détruit pas les impressions clandestines, réduit au moins l'effet de mode et l'attrait que la clandestinité leur confère. C'est une précision importante, surtout venant d'un éditeur comme Beuchot, à la fois membre de la commission de surveillance encore en place au moment du changement de régime, et acteur du monde de la librairie, lequel doit jouir d'une légitimité certaine pour faire passer ses idées. D'après lui, ce sont les lois de l'économie qui doivent régler le débit des impressions : les libraires n'impriment pas à perte. Beuchot s'affiche bien ici en homme libéral, même si le terme rejoint la définition restreinte qu'il connaît encore aujourd'hui :

Je sais que, pendant quelque temps du moins, cette liberté produira un nombre considérable de brochures ; mais d'abord plus il y en aura, et moins l'effet que l'on paraît redouter de voir chacun dire son avis sera grand. [...] Le temps viendra bientôt instruire les libraires à leurs dépens ; ils n'imprimeront plus, quand ils n'auront plus espoir de vendre<sup>149</sup>.

Peu influent apparemment – sans doute à cause de la profusion de brochures qui circulent au même moment –, Beuchot se voit contraint de renouveler ses doléances une fois la Charte prononcée. En apparence bien plus conciliant avec l'autorité du roi en place qu'il ne l'était avec « Buonaparte » déchu, ou qu'il le sera avec l'*Acte additionnel aux Constitutions*, Beuchot approuve explicitement la plupart des articles de loi proposés par « Sa Majesté ». Il est vrai que la Charte est un document quelque peu alambiqué, qui permet tout du moins à plusieurs familles politiques de lutter pour y trouver leur compte<sup>150</sup>. Il n'en dénonce pas moins avec fermeté l'importance que

149. Beuchot, *Liberté de la presse !*, *op. cit.*, p. 20.

150. Francis Démier, *La France de la Restauration*, *op. cit.*, p. 67 : « L'ambiguïté, voire l'obscurité du texte, est pourtant réelle et chacun peut, selon son goût, trouver de quoi s'indigner ou se réjouir. »

conservent les imprimeurs dans la nouvelle législation. C'est le sens de son *factum*, lequel attaque l'écart entre une autorité qui affirme que « [les imprimeurs] ne sont point appelés à exercer sur les auteurs une magistrature que la loi a jugée incompatible avec la liberté des opinions. Il n'y a pas de censure en France, et, s'il y en avait une, elle devrait être placée plus haut<sup>151</sup> » et la loi qui, de fait, rend les auteurs dépendants du jugement des imprimeurs.

Le plus souvent un auteur fait commencer l'impression de ses ouvrages ou de ses traductions avant de les avoir achevés. L'imprimeur qui, après les avoir examinées ou censurées, aura imprimé successivement trente feuilles d'un ouvrage, verra ou croira voir dans la trente et unième quelque *provocation directe au crime*, que faudra-t-il qu'il fasse ? Arrêter l'impression ? L'auteur refusera au moins de le payer. La continuer ? La loi serait là. De quelque côté que je me retourne, je ne vois, dans cet article 6, que des entraves à la liberté de la presse<sup>152</sup>.

Paru en 1817, ce traité sur la liberté de la presse inaugure une année de confrontations virulentes entre les milieux éditoriaux et le pouvoir royal. Le point de vue affirmé de Beuchot le laisse entendre : il doit être réellement périlleux de publier tout ce que l'on pense à cette période. Le rapport de Beuchot à la Charte paraît ambigu dans ce texte : s'y rattache-t-il d'ailleurs pleinement, malgré ses critiques ? Ses attaques suggèrent-elles au contraire que la Charte doit primer sur l'autorité du roi ? Son texte ne s'attache-t-il, à ce moment-là, qu'à défendre la condition de la presse ? Relevons déjà que Beuchot signe une critique certes affirmée mais mesurée du pouvoir en place. Ce d'autant plus qu'en sa qualité de rédacteur de la *Bibliographie de la France*, il occupe une position délicate. Décidément bien actif durant ces années mouvementées, Beuchot ne s'arrête pas là. Un coup d'œil au troisième de ses textes à connotation polémique permet de corroborer ce portrait d'un homme public qui se construit en parallèle aux événements politiques de son époque :

151. Beuchot, *Réflexions rapides sur quelques articles du projet de loi concernant la liberté de la presse*, Paris, Veuve Perronneau, 1817, p. 2.

152. *Ibid.*, p. 4.

Je ne suis ni enthousiaste de Napoléon, ni ennemi des Bourbons. Citoyen obscur et satisfait de mon sort, je n'ai personnellement rien à attendre, à craindre ni à espérer de l'un ni des autres. Je ne veux ni insulter au malheur, ni braver la puissance, et encore moins la flatter. Ce n'est pas du mécontentement que je vais exprimer ; c'est mon opinion que j'émettrai avec franchise ; la taire serait une injure pour le gouvernement qui proclame la liberté de la presse<sup>153</sup>.

Ce pamphlet, peut-être celui qui nous montre le plus à quel point Beuchot est en réalité un acteur engagé dans la politique de son temps, commence de façon amusante au vu du parcours biographique qui est celui de Beuchot : il s'y décrit en effet comme un citoyen « étranger à la législation, ou si l'on veut à la chicane<sup>154</sup> ». Avec une prudence envers la légitimité démocratique quelque peu surprenante, Beuchot réagit au décret du 13 mars 1815 qui entend réunir une assemblée constituante sur le Champ-de-Mars pour « corriger et modifier [les] constitutions, selon l'intérêt et la volonté de la nation<sup>155</sup> ». En réalité, il minimise la portée de sa voix, et c'est à nouveau en souvenir de 1789 qu'il dénonce une mascarade qui tend à devenir systématique : « C'est toujours au nom de la nation qu'on a renversé nos oppresseurs, et cette nation n'a jamais été comptée pour quelque chose que dans les premiers et les derniers actes de chaque gouvernement<sup>156</sup> », nous rappelle-t-il. Outre que ce procédé démocratique ne lui semble pas relever des habitudes de gouvernement de Napoléon, Beuchot met également en garde l'Empereur. Gare à celui qui oublie de compter avec ce qu'il désigne comme « la nation ». Louis XVIII peut d'ailleurs en témoigner, lui qui est tombé par cette faute. S'il veut que son retour s'affirme dans la durée, Napoléon doit marquer une différence et, au contraire, « se conduire autrement que lui. L'imiter serait le justifier<sup>157</sup> ».

La suite de ce texte voit Beuchot s'affranchir de toute précaution rhétorique pour attaquer avec virulence et fermeté une dizaine

---

153. Beuchot, *Opinion d'un Français sur l'acte additionnel aux Constitutions*, Paris, Delaunay/Dentu, *et al.*, 1815, p. 3.

154. *Ibid.*

155. *Ibid.*, p. 5.

156. *Ibid.*, p. 7.

157. *Ibid.*

d'articles soumis au vote. Dans le post-scriptum, il raconte avoir obéi à l'invitation qui lui avait été faite d'inscrire son vote et affirme finalement avoir voté un grand NON<sup>158</sup>. Ce qui n'est pas étonnant au vu d'un texte dans lequel l'hypocrisie de cette démarche est dénoncée : notamment au travers de lois qui conduisent au rétablissement d'une noblesse héréditaire, prévue aux articles 3 et 4 ou à la tyrannie impériale, légalisée en substance par les articles 23 et 35<sup>159</sup>. Surtout, Beuchot réaffirme une idée forte de son *Dictionnaire des immobiliers*, à savoir l'abolition de la confiscation des biens, « idée libérale, [...] universellement goûtée<sup>160</sup> ». Si cette position montre bien une certaine forme de courage – il en faut pour s'opposer publiquement à l'Empereur et signer un pamphlet à son encontre – elle montre avant tout l'indépendance d'esprit d'Adrien-Jean-Quentin Beuchot. En effet, ne se positionne-t-il pas ici à l'encontre de la famille politique à laquelle nous l'avions jusque-là rattaché ? *Le Nain jaune*, en effet, semble se montrer moins critique à l'égard de l'*Acte additionnel aux Constitutions*, rédigé par l'une des plus célèbres « girouettes », Benjamin Constant<sup>161</sup>. On peut se demander d'ailleurs si le journal s'en prend plus spécifiquement au texte ou à son auteur. Reste que le climat politique est confus, y compris chez les libéraux : d'ailleurs, la Charte vaut-elle mieux que le texte soumis au vote par

---

158. Si l'on en croit Frédéric Bluche (*Le Plébiscite des Cent-Jours (avril-mai 1815)*, Genève, Droz, 1974, p. 37), c'est un véritable plébiscite que le peuple accorde à l'Acte additionnel, avec 1 552 942 votes favorables contre 5 740 non. L'opinion de Beuchot serait donc bien une exception. Et le fait de l'afficher un acte courageux. Toutefois, Francis Démier, *La France de la Restauration, op. cit.*, p. 105, rappelle que les listes électorales comprenaient six millions d'inscrits. Il note également que le vote a eu plus de succès dans les campagnes que dans les villes. Si Beuchot est une exception, c'est donc surtout par rapport aux abstentionnistes. Voir également l'article de Josée Bloquet, « L'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire du 22 avril 1815 : une bataille perdue d'avance ? », *Napoleonica. La Revue*, n° 13, 1/2012, p. 3-39.

159. « Si les amendements ne sont pas adoptés par le gouvernement, les chambres sont tenues de voter sur la loi telle quelle a été proposée. » [...] N'est-ce pas alors le gouvernement qui impose la loi à la Chambre des représentants ? » (Beuchot, *Opinion d'un Français sur l'acte additionnel aux Constitutions, op. cit.*, p. 11-12).

160. *Ibid.*, p. 14.

161. Par exemple : Ch. Doléastre, « Réflexions sur quelques opinions du jour », deuxième lettre, *Le Nain jaune, ou Journal des arts, des sciences et de la littérature*, Paris, Imprimerie de Fain, 1815, vol. II, n° 360 (cinquième année), 10 avril 1815, p. 15-19.

Napoléon ? « Nous avons personnellement été dupes si souvent<sup>162</sup> », nous dit au contraire, avec beaucoup de clarté, Beuchot, qui semble à ce moment-là ne se faire que peu d'illusions quant aux réelles ambitions de l'empereur.

### *Défendre l'héritage de 1789*

C'est donc avant tout pour défendre les libertés héritées de 1789, et surtout la liberté de la presse, que ce bibliographe affirme ses opinions politiques. Étranger à l'esprit de parti<sup>163</sup>, et affirmatif dans la défense de ses propres droits, il montre par là un esprit authentiquement voltairien, lequel n'est sans doute pas étranger à celui qui anime son édition des textes du patriarche. Mais il serait sans doute un peu léger de se contenter de la position affichée jusqu'ici par Beuchot : ni bonapartisme ni antiroyalisme, il n'affirme pour l'instant effectivement rien. Malgré la rareté des échanges politiques qui s'y trouvent, ce sont bien les lettres privées de Beuchot qui nous indiquent le plus sûrement quelles peuvent être ses affinités. Parmi ses amis figurent d'authentiques libéraux, et notamment Victor-Donatien de Musset-Pathay, père d'Alfred, qui au début de l'année 1827 écrit vigoureusement sa position antagoniste à l'encontre de la loi Peyronnet, fameuse loi « de justice et d'amour » imaginée sous le ministère de l'ultra royaliste comte de Villèle :

Il est donc connu ce grand secret, cet odieux projet sur la presse. Le *Constitutionnel* des Pays-Bas, dans sa feuille du 1<sup>er</sup> de ce mois, a mis un grand titre ainsi conçu, *Étrennes de la France à la Belgique*, et ce titre est suivi du Projet de la loi Peyronnet, sans aucune observation. Il n'est pas question dans ledit projet des réimpressions d'anciens auteurs. Mais ce n'est qu'une perfidie de plus. Je me mets toujours à la place de mon ennemi et me demande comment je m'y prendrais pour me faire du mal. Devenant donc idéalement le suppôt de M. Peyronnet, je

162. Beuchot, *Opinion d'un Français sur l'acte additionnel aux Constitutions*, op. cit., p. 7.

163. « Dieu me préserve d'être un homme de parti », (Beuchot, l.a.s. à Cayrol, [Paris], 4 novembre 1828, MS 34-25).

traite Voltaire et Rousseau comme s'ils existaient. Si l'on m'apportait une livraison du premier composée du *Siècle de Louis XIV* et du second, composée des *Discours* et de la *Botanique* ; je demanderais permission de mettre en vente. La seconde livraison est formée, pour l'un, des contes et du *Dictionnaire philosophique*, pour l'autre d'un volume d'*Émile* et du *Contrat social*. Je défends la vente et confisque, parce que ces ouvrages contiennent des principes anti-religieux, immoraux, subversifs de l'ordre social etc. Je les traite comme s'ils paraissaient pour la première fois. Est-ce comme cela que vous l'entendez mon maître<sup>164</sup> ?

« Projet odieux », « perfidie », « ennemi », les termes ne laissent planer aucun doute. Et l'on peut imaginer que si Musset-Pathay emploie un tel lexique dans une lettre à l'un de ses amis de longue date – « son maître » dit-il même – c'est aussi parce que les deux hommes partagent, en partie du moins, cette position. En outre, cette lettre a le mérite de mettre en lumière l'ambivalence des corpus de Voltaire et de Rousseau, largement réédités sous la Restauration : à la fois « classiques », dans un sens encore à préciser, mais qui recouvre ici un temps proche du « siècle de Louis XIV<sup>165</sup> », ils sont autant, sinon même plus, mis en avant pour leurs passages subversifs. Les choix éditoriaux qui entourent les rééditions de ces deux philosophes prennent un enjeu politique. Une autre lettre, sans doute la seule qui évoque explicitement 1789, voit Beuchot souligner poliment mais avec fermeté des positions *a priori* opposées à celles de l'un de ses correspondants :

Je lirai très certainement le passage que vous m'indiquez de l'*Observateur royaliste*. Nos goûts conformes sur Voltaire ne nous empêchent pas de différer peut-être d'opinion. Je crois que Voltaire et Rousseau avaient mission de détruire et qu'ils ont bien travaillé chacun à sa manière et de son côté. Mais ils sont loin d'avoir tout fait, je pense bien comme vous qu'avec tout autre roi, ou pour mieux dire avec un roi d'un tout autre caractère que Louis XVI, l'heure aurait été retardée ;

164. Musset-Pathay, l.a.s. à Beuchot, 3 janvier 1827, BnF, n.a.fr. 5203, f° 256.

165. Voir Stéphane Zékian, « Que faire du "Siècle de Louis XIV" ? D'une réception paradoxale au lendemain de la Révolution française », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 110<sup>e</sup> année, n° 1, janvier-mars 2010, p. 19-34.

mais elle n'était que retardée ; elle me semblait inévitable. Tout marche et vieillit, les empires et les institutions comme les hommes, on ne peut les rajeunir ni les faire rétrograder. Je n'en accuse pas ici le droit ; je n'examine pas si cela est bien ou mal, mais je vois ce qu'est, la marche du temps et ses effets<sup>166</sup>.

Cette réponse à Louis-Nicolas-Jean-Joachim de Cayrol, l'un de ses correspondants devenu collaborateur de son édition des *Œuvres de Voltaire*, qui en classe la *Correspondance*, nous permet-elle de construire l'idée d'une typologie différenciée de la réception de Voltaire à partir de ces deux opinions ? Pourtant, Beuchot et Cayrol ne s'opposent jamais au sujet de Voltaire. Certes, Cayrol semble plus volontiers être attaché à une opinion légitimiste, ainsi que semble en témoigner sa lecture de l'*Observateur royaliste*. D'ailleurs, dans sa lettre précédente, Cayrol affirme que c'est la faiblesse de Louis XVI, et non les Lumières, qui a causé la Révolution.

En effet, mettez Frédéric sur le trône des Bourbons en 1788, entourez-le des premiers coryphées du parti philosophique et vous auriez vu cependant le pouvoir régner plus fort et plus affermi que jamais, toutes les institutions de la monarchie debout, la religion et ses ministres respectés, l'armée sur un pied formidable<sup>167</sup>.

Au moment de la rédaction de cette lettre, en 1826, Charles X, aidé de son ministre Villèle, essaie de redonner à la monarchie une dimension plus imprégnée de religion. Peut-on la comprendre comme une manière d'affirmer un désaccord commun envers cette monarchie d'un autre temps ? Pour Beuchot, il semble surtout que la Révolution soit perçue comme une conséquence inévitable d'un mouvement plus large, qui intègre les Lumières sans s'y restreindre complètement, et les déborde. Comme mentionné précédemment, on peut même à nouveau se demander si cette opinion ne modalise pas son libéralisme dans un sens qui s'approcherait de celui des doctrinaires<sup>168</sup>.

166. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 14 décembre 1826, IMV, MS 34-03.

167. Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Moulins, 22 novembre 1826, BnF, n.a.fr. 5199, f° 48-49.

168. Le chapitre que Francis Démier consacre à l'analyse des doctrinaires est à ce sujet très éclairant. L'énumération évoque incontestablement ce que nous savons

Mais ne pourrait-on pas comprendre cette lettre différemment ? Les paroles de Beuchot le rapprochent en effet d'un autre groupe de penseurs : les idéologues de l'Institut. D'une part, Beuchot fréquente certains des membres de l'Institut<sup>169</sup>. D'autre part, cette lettre marque sans doute bien une forme de profession de foi libérale de la part de Beuchot, pour reprendre l'idée d'une sacralité laïque chère à Paul Bénichou, laquelle s'affirme selon lui sous la Restauration<sup>170</sup>. Mais cela va plus loin. Son absence de parti pris constamment revendiquée s'explique également par un engagement politique qui se fonde d'abord de façon idéologique. Perfectibilité des sociétés humaines, confiance en l'avenir, lecture optimiste de l'histoire dont les abus ont permis la construction du présent : Beuchot propose ici, en outre, une approche résolument positiviste de l'histoire. Celle-ci supporte une vision des Lumières et de la Révolution qui en fait un mouvement de fond, et qu'il s'agit de détacher des accidents ponctuels que sont la Terreur ou l'Empire. Reste qu'on ne voit pas Beuchot appartenir officiellement à un tel cercle, qui plus est au moment où il est un acteur de l'administration napoléonienne. Mais cette lettre nous en apprendrait-elle finalement plus sur Beuchot, sur son approche de

---

de Beuchot. Par exemple : « Selon Guizot, ce qui les caractérise, c'est d'abord une méthode, plus qu'un véritable projet politique. [...] Pour les doctrinaires il y a les faits, les nécessités politiques, "la force des choses" qui a en profondeur une justification rationnelle, une logique qu'il est nécessaire de restituer. Les doctrinaires sont loin de constituer un parti et leur cercle ressemble beaucoup aux petites sociétés intellectuelles, aux salons du siècle passé ou encore aux clubs. Barante qui figurait dans leurs rangs, précise du reste : "Les doctrinaires ne forment pas un parti ; leur rôle politique a beaucoup moins tenu à leurs opinions qu'à leurs habitudes de conversation [...]" » (*La France de la Restauration, op. cit.*, p. 270).

169. « Il se trouve aussi que toutes mes idées à l'égard des *Lettres philosophiques* étaient celles d'hommes très distingués dans la république des lettres, MM. Clavier, Daunou, Destutt de Traci, Ginguené, Lacroix, Maurice (de Genève), tous membres de l'Institut. » Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, Perronneau, 1818, t. 20, p. xx.

170. On pense par exemple aux lignes que Bénichou consacre à la définition du libéralisme : « Ce qu'on a appelé libéralisme sous la Restauration n'était pas seulement une doctrine de la liberté politique. C'était, plus largement, l'adhésion aux institutions et aux valeurs issues de la Révolution française, l'opposition au retour offensif de l'ancienne société avec la monarchie restaurée. [...] Ainsi le large crédit du libéralisme tient au fait qu'il unissait en lui, avec la liberté, tous les éléments de la cause moderne, égalité, laïcité, progrès. Mais la liberté semblait l'âme de tout le reste, l'inspiratrice de la doctrine, le drapeau des luttes » (Paul Bénichou, *Le Temps des prophètes...*, *op. cit.*, p. 15).

l'histoire et sur sa réception des Lumières que sur ses opinions proprement politiques au moment de la Restauration ?

On peut en effet s'interroger sur le sens à donner au caractère « inévitable » d'une Révolution, ou sur les signes de vieillesse d'un Ancien Régime qui serait mort au moment où Beuchot parle. Cette opinion remet en tout état de cause la question de la responsabilité directe des philosophes dans l'irruption de l'épisode révolutionnaire. Elle rejoint la question que pose l'historien contemporain Robert Muchembled : les sans-culottes ont-ils lu les philosophes<sup>171</sup> ? La question est importante : elle touche le problème de la diffusion des idées des philosophes à travers les différentes couches de la société, pour interroger leur portée concrète dans les événements de 1789. Pour Beuchot, la chose semble entendue : une révolution était en marche, avec ou sans Voltaire, avec ou sans Rousseau. Ceux-ci sont-ils réduits à un simple rôle d'auxiliaires parmi un faisceau de causes qui ont toutes plus ou moins hâté l'avènement de la Révolution ? Que faire à ce moment-là du statut d'exemplarité symbolique rattachée à la figure de Voltaire et à celle de Rousseau au XIX<sup>e</sup> siècle ? La conséquence pour un éditeur comme Beuchot, c'est que les œuvres de ces philosophes, privées des conséquences funestes qu'on leur oppose, redeviennent fréquentables pour tout un chacun. Mais cela n'influence-t-il pas également sa façon de mettre en œuvre son Voltaire et, partant, l'image de Voltaire telle que nous la concevons sous la Restauration ? Comment en effet considérer que les œuvres de Voltaire puissent être imagées comme « un vaste incendie qui va dévorer des cités et des provinces », pour reprendre le titre de l'article de François Bessire, si l'éditeur dénie déjà ce rôle à leurs auteurs lors de la Révolution ? Que reste-t-il alors des grands hommes des Lumières et de leur potentiel militant, si on leur dénie, ainsi qu'à leurs œuvres, un pouvoir d'action dans le cours de l'histoire ? L'assimilation un peu monolithique de ces textes à des brûlots paraît déjà, en partie, écornée par une conception des événements qui semble être comprise de façon dépersonnalisée, mécanique. Une partie de l'hypothèse que nous défendons et qui fonde la scientificité du travail de Beuchot se trouve pourtant là, dans cette capacité à dépasser le statut symbolique, quasi mythologique,

---

171. Robert Muchembled, *Les Ripoux des Lumières. Corruption policière et révolution*, Paris, Seuil, 2011, p. 11.

attribué à Voltaire, pour rechercher sa trace à partir de ses écrits, sur les plans historique et bibliographique.

### *Un libéralisme de circonstance*

Beuchot rejoint également là, dans sa méfiance envers les grands hommes, certains historiens libéraux de son époque, comme Guizot<sup>172</sup>. On retrouve d'ailleurs l'ambivalence qu'il manifeste à l'égard de Napoléon, et que nous avons évoquée précédemment<sup>173</sup>. Pourtant la question de son positionnement politique reste opaque. Si d'une part il n'affirme aucune sympathie pour l'un ou l'autre camp dans cette lettre, est-ce uniquement par calcul ? D'autre part, s'il n'affiche pratiquement jamais un quelconque militantisme politique après 1817, est-ce pour ne pas risquer de nuire à ses relations, commerciales ou amicales ? Est-ce que son édition de Voltaire doit être considérée comme un geste politique qui trahirait un libéralisme qu'il souhaiterait garder secret ? Plus singulièrement, c'est surtout le rapport au concept de grand homme qui retient dans ce cas notre attention : Beuchot pense-t-il son édition comme un hommage à Voltaire, ou comme un tableau de la société du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Toujours est-il que si Beuchot avance masqué, s'il n'avoue jamais ouvertement aucun attachement politique, ses idées restent dans le giron théorique des libéraux au sens large, et notre éditeur devait vraisemblablement être reconnu comme tel. Reste la question de la nuance à donner à son libéralisme. On a pu avancer l'hypothèse d'un Beuchot proche des

---

172. « Certes, Guizot ne nie pas le rôle majeur joué par les grands hommes, et il reprend à son compte la conception des Lumières : « À chaque siècle et à chaque époque de l'histoire, on voit presque toujours apparaître quelques individus qui semblent les types de l'esprit général et des dispositions dominantes de leur temps. » Mais ces grands hommes ne sont grands qu'en fonction de leur capacité à incarner ce que met en scène Guizot, son véritable horizon de recherche, qui se situe dans la quête de la singularité des civilisations. [...] Guizot n'accorde qu'une part infime de l'œuvre d'historien à la biographie, et lorsqu'il s'attache à un personnage, il sacrifie le récit de sa formation pour se concentrer exclusivement sur l'homme aux prises avec ses responsabilités politiques » (François Dosse, *Le Pari biographique*, *op. cit.*, p. 187-188).

173. Cette question rejoint la description qu'en donne François Dosse, *ibid.*, p. 188-189, notamment : « Guizot, en historien libéral, réagit vigoureusement contre la fascination héroïque qu'a exercée Napoléon sur les Français. »

doctrinaires, plus attaché aux principes censés guider un gouvernement qu'à la forme qu'il devrait revêtir<sup>174</sup>. Cette idée pourrait trouver confirmation dans l'éclectisme constaté dans ses relations épistolaires, lesquelles échappent largement à une lecture aussi polarisée que celle à laquelle on a souvent réduit la complexité des affinités politiques sous la Restauration. En effet, s'il correspond et collabore volontiers avec un légitimiste plus affirmé comme Cayrol, il a également des ennemis chez les libéraux, et non des moindres :

*Constitutionnel*. J'y suis arrivé à cinq heures et demie. Le rédacteur était sorti. J'y retournerai ; j'ai toujours laissé la brochure. Mais je dois vous dire toute la vérité. Je ne sais si j'obtiendrai quelque chose dans cette feuille. Je crois que le gérant actuel est un certain personnage métamorphosé en comte Saint-Albin. Ce n'est pas son nom de naissance ou de famille qu'il a rendu fameux à Troyes à une certaine époque. C'est un de ces gens qui ont souillé une bien belle cause, et pour lesquels je suis peut-être plus que vous ne pouvez l'être. En un mot le comte de Saint-Albin n'est autre qu'Alexandre Rousselin sujet d'une brochure intitulée : *Histoire du terrorisme exercé à Troyes par Alexandre Rousselin et son comité révolutionnaire*. Nous avons eu il y a quelques années quelques prises. J'ai résisté à ses obsessions, instances, sollicitations, menaces violentes au dernier degré. Je ne puis rien lui demander. Dans votre intérêt il faut qu'il ignore que je ne suis pas indifférent à ce qui vous regarde<sup>175</sup>.

Dans cette lettre, Beuchot décrit à Cayrol les démarches qu'il a entreprises pour placer un ouvrage de ce dernier auprès des lecteurs parisiens<sup>176</sup>. Il intercède auprès de plusieurs journaux, dont le *Constitutionnel*, lequel lui est plutôt hostile. Il s'agit pourtant d'une feuille cataloguée comme libérale et anticléricale. Beuchot se serait

174. « Toutefois les doctrinaires repoussent la forme des pouvoirs qui, de la Terreur au despotisme impérial, ont permis, jusque-là, aux acquis sociaux de la Révolution de se perpétuer. [...] À leurs yeux, le gouvernement de cette société nouvelle, née de la Révolution, reste à inventer » (Francis Démier, *La France de la Restauration*, *op. cit.*, p. 274).

175. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 25 avril [1832], IMV, MS 34-69.

176. Il s'agit d'un ouvrage sur les origines gallo-romaines de la ville d'Amiens : *Samarobriua, ou examen d'une question de géographie ancienne*, par M. de C., Amiens, R. Machart, 1832, in-8°.

aliéné l'un de ses fondateurs, Alexandre-Charles-Omer Rousselin de Corbeau, comte de Saint-Albin (1773-1847). Contemporain de Beuchot, proche de Danton et des Jacobins, Rousselin a dirigé le Comité de salut public de Troyes, où il n'aurait pas hésité à faire usage de la guillotine<sup>177</sup>. L'ouvrage que mentionne Beuchot dénonce violemment l'attitude de Rousselin, mais contient tout de même l'acte de réfutation de ce dernier. Dénote-t-il une méfiance de Beuchot envers ceux qui se réclament de cet héritage révolutionnaire ? Si on ne sait pas au sujet de quoi Beuchot et Rousselin se sont opposés, on peut néanmoins déduire de cette référence au « terrorisme » que Beuchot, s'il défend la Révolution, la distingue de ses suites les plus sombres. Notons encore, à ce propos, qu'il s'agit de l'un des rares ouvrages sur cette époque qui fait partie du catalogue de vente de sa bibliothèque<sup>178</sup>. Ironie ou hasard, il y côtoie son pendant de l'autre bord. L'ouvrage de Rousselin est en effet rangé à côté de l'*Histoire de France pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle* de Charles de Lacretelle, lequel, comme tend à l'indiquer l'activité qu'il mène au *Journal des débats*, est plutôt à considérer comme un royaliste modéré<sup>179</sup>.

La présence de l'ouvrage de Lacretelle ne révèle-t-elle pas autre chose ? Beuchot n'est-il pas mieux reçu au *Journal des débats* qu'il ne l'est auprès d'une presse plus franchement libérale<sup>180</sup> ? La présence de ce livre dans sa bibliothèque, aussi anecdotique qu'elle puisse être, aurait alors le mérite de nous remettre sur la piste d'un personnage qui, loin de professer une opinion précise, se caractérise en amont de toute référence au libéralisme, avant tout, par sa modération et son sens de la droiture. Cette description d'un homme de lettres intègre, modéré dans ses opinions et fermement attaché à la notion de justice

177. J.-M. Quérard, *Littérature française contemporaine, op. cit.*, « Rousselin », t. V, p. 241.

178. *Catalogue des livres provenant de la bibliothèque de feu M. B\*\*\**, Paris, Potier, 1851, p. 22.

179. Pour plus de précisions sur Charles de Lacretelle, voir notamment l'article d'Éric Barrault, « Lacretelle, un écrivain face à la Révolution française (1766-1855) », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 333, 2003, p. 67-83.

180. « *Journal des débats* : remis le paquet des deux exemplaires à M. Bertin l'aîné qui l'a remis à son fils, lequel en ouvrant ou rompant la bande a vu que l'un des exemplaires était pour M. Bertin Devaux qui était présent. Nous avons parlé un peu de vous. J'ai la promesse c'est-à-dire l'espoir de quelques lignes dans le *Journal des débats* » (Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 25 avril [1832], *op. cit.*).

paraît bien correspondre à Beuchot. Enfin, ce que tend à indiquer, d'autre part, son approche historique du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est la constatation d'une distance avec des événements qui n'ont plus cours. « Tout marche, tout vieillit », et si l'Ancien Régime est mort, n'en est-il pas de même avec les philosophes qui lui ont porté un coup fatal ? Voltaire et Rousseau appartiendraient à un passé révolu. Leur pensée serait inopérante en tant que telle sous la Restauration. En cela, Beuchot se distinguerait-il déjà des éditeurs de son époque ? Eux qui publient les philosophes des Lumières à tour de bras pour s'opposer au retour de l'Église. Il est d'ailleurs temps de conclure ce parcours politique consacré à Adrien-Jean-Quentin Beuchot et de revenir à Voltaire. Aidons-nous d'une notice qui est consacrée à l'éditeur du grand homme, probablement par l'un de ses pairs si l'on en croit le titre :

Beuchot. Le plus savant de nos bibliographes, fondateur et rédacteur en chef de la *Bibliographie de la France ou Journal de l'imprimerie et de la librairie*. Il prépare depuis trente ans une édition de Voltaire, qui lui a coûté des travaux et des frais immenses, mais pour laquelle il possède de précieux documents. M. Beuchot est l'homme le plus utile aux éditeurs et aux compilateurs, par ses connaissances très étendues et ses complaisances, dont il n'est pas avare. C'est un vrai savant de la vieille roche<sup>181</sup>.

Par-delà les apparentes contradictions, les combats politiques et les limites épistémologiques inhérentes au manque de sources de première main, c'est bien en homme de lettres avant tout qu'il nous faut comprendre Beuchot. L'origine hétéroclite de ses relations paraît devoir témoigner de la loyauté en amitié de cet homme engagé dans la vie publique, au cours d'une époque mouvementée. De son libéralisme, il faut surtout retenir sa fidélité aux principes de liberté hérités d'une Révolution qu'il a connue très jeune, et qu'il a pu regretter lors de sa courte carrière militaire. Avant ses activités politiques et à rebours d'un lien avec la censure napoléonienne, c'est son honnêteté et sa rigueur de

---

181. *Biographie des journalistes, avec la nomenclature de tous les journaux, et les mots d'argot de ces messieurs*, par une société d'écrivains qui ont fait tous les métiers, et qui se sont pliés à toutes les circonstances, Paris, Chez les Marchands de nouveautés, 1826, p. 14.

bibliographe qui se dégagent. « Vrai savant », avant d'être un homme politique, Beuchot évolue dans un milieu, où, de Chateaubriand à Musset-Pathay en passant par Cayrol ou Clogenson, tous défendent une forme de liberté de la presse héritée de la Révolution, et ce, indépendamment des différentes nuances de leurs opinions politiques. Enfin, parallèlement au parcours politique et aux relations personnelles qu'il a pu nouer et entretenir, il faut encore insister sur une spécificité propre à l'éditeur Beuchot : il a passé l'essentiel du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle à parfaire les principes d'une édition du patriarche.

## Biographie éditoriale

Biographe, bibliographe, journaliste, libéral et voltairien, Beuchot se distingue autant par sa sagacité que par des opinions assénées de façon parfois vindicative. S'il est difficile de le rattacher précisément à l'une ou l'autre des grandes familles politiques de la Restauration, c'est sans doute, nous l'avons vu, surtout parce que son intérêt pour les livres et sa vocation de bibliographe prennent le pas sur les querelles partisanes. Mais c'est peut-être aussi en partie parce que son esprit indépendant et sa franchise, qui le poussent parfois à de véritables déclarations de guerre, ne sont pas compatibles avec les jeux stratégiques que demande la politique. Il resterait toutefois à se demander si ces différents aspects peuvent se combiner d'une manière ou d'une autre. Affirmer que la presse dans son ensemble est libérale semble, d'une part, un peu exagéré, bien que les intérêts d'un grand nombre de métiers du livre se trouvent dans la liberté de la presse. Il est d'autre part, comme nous l'avons vu, peu évident de situer avec précision Beuchot à l'intérieur de ce contexte. Autrement dit, si presse et polémique font en effet bon ménage, surtout sous la Restauration<sup>182</sup>, ne pourrait-on pas aussi

---

182. Martine Reid ne pense apparemment pas autrement : « Il semble tout aussi faux de faire de la Restauration un grand moment de libération en matière littéraire qu'un simple temps de transition, "soleils levants du romantisme" [...]. Littérature (que j'entends au sens large, celui de Mme de Staël) et politique ne peuvent ici être dissociées, marchant tantôt dos à dos, tantôt main dans la main, n'ayant guère en tout cas l'occasion de s'ignorer » (Jean-Yves Mollier, Martine Reid et Jean-Claude Yon (dir.), *Repenser la Restauration*, Paris, Nouveau Monde, 2005, p. 11, « Introduction »).

concevoir le travail éditorial de Beuchot comme un compromis entre sa vocation pour l'édition, l'histoire du livre et ses idéaux politiques ? En ce sens, éditer Voltaire apparaîtrait comme un geste avec des répercussions politiques fortes, comme le montre le cas de Desoër en 1817. Ou, au contraire, doit-on se focaliser sur les aspects institutionnels de son parcours ? Après tout, Beuchot est bibliographe sous Napoléon et un bibliothécaire sous Louis-Philippe. Il reste toujours proche des différentes administrations du livre. Dans une période où les métiers de la presse sont constamment menacés, est-ce un signe d'habileté de sa part ? Le parcours de Beuchot se caractériserait comme un exercice d'équilibrisme entre adhésion mesurée aux différents pouvoirs et défense d'une vision politique libérale. Certains aspects de son rapport à l'édition vont désormais nous aider à y voir plus clair.

### « *Gaillardises politiques* »

Ce qui ressort de façon manifeste de la position politique de Beuchot tient, ainsi que nous l'avons relevé, surtout à l'indépendance d'esprit dont il témoigne en toutes circonstances, ainsi qu'à sa confiance envers un progrès du monde qui serait inéluctable. Son parcours biographique a le mérite de nous rappeler que l'on ne peut résumer la Restauration au seul espace de lutte entre légitimistes et libéraux, sans tomber dans la caricature. Du fait des intérêts des uns et des autres, des alliances de circonstance, des vieilles amitiés ou des relations commerciales, les positions sont nécessairement plus nuancées. D'ailleurs, on ne peut certes pas oublier les liens que Beuchot conserve avec des milieux acquis au roi ou à l'empereur. On ne doit en outre certainement pas exclure de son parcours tout ce qui relève de la propagande libérale ou républicaine. Outre ses écrits pamphlétaires sur la liberté de la presse, c'est vers sa correspondance qu'il nous faut à nouveau nous tourner. Les lettres échangées avec Jean Clogenson présentent une activité éditoriale inédite. En effet, s'il entre en relation avec le juge et homme de lettres Jean Clogenson, c'est avant tout parce que celui-ci lui fait une demande d'une nature bien particulière :

Je me suis trouvé un loisir, ou plutôt une oisiveté et cette dernière, qui est, dit-on, la mère de tous les vices, vient d'être, avec moi, la

mère de plus de 300 vers de huit syllabes, formant en tout un poème fugitif dont vous saurez bientôt tous les titres plus au long. Il faut que je compte autant sur votre complaisance que je compte effectivement sur votre goût et votre bienveillance pour moi, pour vous prier d'être l'éditeur de mon opuscule. Jamais je n'ai songé à me faire imprimer ; je ne sais pourquoi cette idée me vient, en ce moment. C'est presque un désir de nonne. Toutefois ce désir n'est pas poussé au point de m'inciter à faire passer mon nom à la postérité. Mon poème fût-il bon, comme non, je ne serais pas encore tenté de mettre mon nom en évidence. J'ai, outre ma modestie d'auteur, un autre motif de garder l'anonymat et de vous prier instamment de me garder le secret. Il y a dans mon poème, quelques gaillardises politiques, et je désire ne pas m'exposer à de petites persécutions, ou, du moins, à ne pas alimenter, pendant quelques jours les caquets de mon département<sup>183</sup>.

À cette époque, Beuchot est déjà occupé avec les *Œuvres de Voltaire*, publiées sous les presses de la Veuve Perronneau. Clogenson est un « chétif petit juge de première instance<sup>184</sup> » à Rouen, où il s'occupe également de poésie. Clogenson s'affirme comme un voltairien à la fois ami et concurrent tout au long de cette correspondance. Il s'adresse d'ailleurs immédiatement à Beuchot comme à son « confrère en Voltaire », pour légitimer sa tentative de rapprochement avec son aîné. Mais il est intéressant de remarquer que la première demande de Clogenson ne concerne pas Voltaire. Ce sont les activités de Beuchot comme « éditeur », au sens anglais de *publisher*, qui sont ici recherchées par son correspondant. Il lui demande de trouver un imprimeur qui accepte de mettre ses propres vers sous presse. Nous pouvons, dans un premier temps, trouver là la confirmation de l'intégration de Beuchot dans le monde de la librairie parisienne.

Mais ce sont surtout des indications sur le positionnement politique de Beuchot que nous pouvons déduire de la demande de son correspondant. En effet, si d'une part nous avons déjà vu que Beuchot se montre critique envers le gouvernement royal des Bourbons sous la

183. Clogenson, l.a.s. à Beuchot, Argentan, 14 décembre 1822.

184. C'est ainsi que se présente Clogenson dans sa première lettre à Beuchot : Clogenson, l.a.s. à Beuchot, Alençon, 11 août 1822, BnF, n.a.fr. 25134, f° 253.

Restauration, qu'il considère comme un retour en arrière ; si d'autre part nous lisons dans l'extrait ci-dessus que Clogenson présente quelques « gaillardises politiques » qu'il souhaite garder anonymes ; si enfin on apprend que tant Beuchot que Clogenson verront leurs responsabilités politiques s'accroître à partir de juillet 1830, alors nous pouvons considérer ces deux hommes comme des figures types du bourgeois libéral qui conduit à l'instauration de la monarchie de Juillet<sup>185</sup>. En 1822, les deux hommes se contentent, *a priori*, de s'afficher en tant que voltairiens, et de s'associer pour publier un petit recueil de vers qui ridiculise les excès des ministres du régime de Louis XVIII et justifiés par l'assassinat du duc de Berry. Ce recueil s'intitule *Mes souhaits pour l'année 1823*.

Mon cher monsieur, je vous ai écrit d'Argentan, d'Alençon, et, pour aujourd'hui seulement, voilà le second billet. N'allez-vous pas me dire, comme Cicéron disait à Catilina : *quousque tandem ?* Mais ne parlons ni de vous, ni de Cicéron, ni même de Catilina à propos de l'oie qui est en chemin, en ce moment, et que vous recevrez un jour avant ce brinborion [*sic*] de papier. Vous aurez sans doute exploré le cou de l'oie et vous y aurez trouvé mon poème. Le plus oiseau des deux n'est pas celui qu'on pense. Voici la troisième fois que je vous annonce mes vers dans le cou de l'oie, et je ne dis et redis la même chose que parce que je me défie de la poste et de son secret, comme du loup. Après tout il n'y a rien à redire dans ma *poeshie* [*sic*], mais j'ai pris mes précautions pour n'être pas connu, en cas de publications. J'y ai un peu tancé, surtout dans ma note, cette vieille Régnante de Gaulis qui jette sa batterie de cuisine à la tête de Voltaire, dans *Les Dîners du baron d'Holbach*. Vous connaissez les autres masques, sans que je les nomme ; il n'est pas jusqu'au Comte de Sesmaisons qui n'ait son paquet, à la faveur d'une pointe que vous me pardonneriez<sup>186</sup>.

185. Par exemple, l'ouvrage d'André Jardin et André-Jean Tudesq (*La France des notables, op. cit.*, p. 125) présente le nouveau roi sous des traits qui correspondent en tout point à cette idée : « [...] sa réputation de voltairien et de libéral faisait de Louis-Philippe le modèle du "roi-citoyen" tel que le concevait la bourgeoisie parisienne. »

186. Clogenson, l.a.s. à Beuchot, Alençon, 20 décembre 1822, BnF, n.a.fr. 25134, f° 264.

Le stratagème est connu, mais n'en reste pas moins cocasse. Le manuscrit de Jean Clogenson voyage à l'intérieur d'une oie, dont le cou se trouve farci des vers de l'auteur. Ce procédé évoque un stratagème utilisé jadis par Voltaire lui-même<sup>187</sup>. L'ensemble de cette lettre est d'ailleurs traversé de références voltairiennes. « Brimborion » n'est-il pas un mot que l'on retrouve déjà dans les *Œuvres de Voltaire* ? Clogenson le sait, lui qui, dans une note à la lettre de Voltaire à Frédéric II du 27 mars 1759, glisse un mot à ce sujet : « cette lettre, dans laquelle Frédéric parlait à Voltaire de *Brimborions*, c'est-à-dire de rubans et de décorations, est perdue. Il n'est pas question de ces magnifiques bagatelles dans la lettre du 2 mars<sup>188</sup> ». Quant à l'orthographe altérée de « poéshie », elle n'est autre qu'une déformation de la plume de Voltaire lui-même, également en rapport avec Frédéric II, destinée à railler l'art poétique du roi de Prusse et de sa cour, et qui s'impose peu après l'épisode de Francfort<sup>189</sup>. Les références utilisées par Clogenson sont autant de jeux littéraires avec l'œuvre de Voltaire. Ils indiquent un détachement empreint de fausse modestie par rapport à son propre ouvrage.

Manifestement, la technique de l'oie fonctionne toujours ! Dans tous les cas, la poste ne se demande pas pourquoi toutes ces volailles sont expédiées à Beuchot, puisque Clogenson avoue avoir utilisé ce canal pour la troisième fois. Une note de l'éditeur, que l'on sait être de la main de Clogenson lui-même, indique en outre que la facétie en vers est l'œuvre d'un étudiant en médecine désorienté. En réalité, le poème de Clogenson est une farce plutôt amusante dans laquelle l'auteur se moque gentiment de l'aristocratie et des notables bien installés sous le règne de Louis XVIII. On peine même à voir ce qu'elle

---

187. Doit-on comprendre dans ce sens la lettre de D'Alembert du 15 janvier 1764 ? « Je vous remercie aussi d'avance de tous les contes de ma mère l'oye que je compte à présent recevoir de la première main ; car je n'imagine pas que l'intolérance s'étende jusqu'à empêcher les oyes de conter, à moins que la philosophie dont ils ont tant de peur ne s'avise de se comparer aux oyes du Capitole, à qui les Gaulois se repentirent bien de n'avoir pas coupé le cou » (D11644).

188. *Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, Dalibon, Delangle, t. LXXVIII, p. 77, note 2. Dans son édition, Beuchot note simplement que le passage sur les *brimborions* dans la lettre du 2 mars est perdu. *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. 58, p. 62, note 3.

189. André Magnan, « Œuvre de poéshie », *Inventaire Voltaire*, Paris, Gallimard, 1995, p. 981-982.

pourrait contenir de séditieux, tant les traits décochés – qui sont plutôt des épingles si l'on en croit leur auteur<sup>190</sup> – égratignent certes des personnalités vivantes et influentes, mais dans une dimension humoristique évidente, si l'on en croit ce qu'il écrit à Beuchot. Cette volonté farouche de garder le secret sur l'identité de l'auteur illustre sans doute la sévérité de la censure et la dureté d'un régime politique à l'égard de ce qui est publié. Elle trahit peut-être dans le même temps un soupçon d'ambition tant chez Clogenson que chez Beuchot. Déjà, l'anonymat, au moins formel, leur permet de ne pas mettre en danger leur position respective, ni d'hypothéquer leur ascension politique. Ensuite, dans une époque où se multiplient les écrits pamphlétaires, satiriques ou polémiques à l'encontre du pouvoir, participer au débat public relève de la nécessité citoyenne pour un intellectuel. Mais il y a quelque chose de plus, quelque chose de très voltairien au fond : c'est un véritable jeu que de jouer avec la censure avec le plus de finesse possible :

Éclaircissez quelques phrases de l'avertissement, retranchez ce que vous voudrez dans l'épître dédicatoire, ou bien ajoutez-y : revoyez un peu les notes. Il vous est facile de leur donner ce qu'on appelle, en termes vulgaires, un fion.

Quant aux procureurs du Roi, je connais moins que vous la mesure de leur susceptibilité. Personne n'écrit dans ma province, et si Messieurs du parquet exercent le système des interprétations, dans le département de l'Orne, ce ne peut être que sur notre silence.

Je ne vois de sortie un peu scabreuse, dans mes vers, que contre le grand turc ; j'ai l'air de l'appeler vil tyran ; mais je peux facilement dire que ce n'est pas lui qui règne, et que c'est son amiral ou tout autre que j'ai prétendu désigner. La loi renferme de terribles articles contre ceux qui parlent avec trop d'irrévérence, même d'un prince étranger, mais l'article 18 de la loi du 17 mai 1819 ne peut m'être applicable, n'ayant pu prétendre faire égorger le grand seigneur par ses janissaires.

---

190. « Avez-vous reçu certain étui ? Les épingles qui étaient dedans ne sont pas assez piquantes. Ne vous étonnez pas si ledit étui est brisé en dix pièces et si les épingles ont été trouvées par vous en désordre ; c'est moi qui ai causé tout le dommage et qui étais trop pressé pour vous adresser un étui plus digne de vous. Je vous annonçais une dernière addition de 24 épingles ; ce matin même je vous en ai adressé encore quelques-unes ». (Clogenson, l.a.s. à Beuchot, 27 décembre 1822, n.a.fr. 25134, f° 270).

Me ferait-on un crime ou un délit d'avoir trop vivement parlé d'un « Roi quand même » ? Je répondrais à l'article 9 de la même loi, par le 4<sup>e</sup> alinéa de l'art. 5.

Je ne nomme pas le journal « Sanguinolant », c'est une grande retenue de ma part : j'aurais pu le désigner tout à fait et sans danger. Ce n'est pas non plus manquer de respect à l'Académie que de la dire dégénérée en sacristie ; c'est un éloge surtout depuis qu'elle a eu le bon esprit de préférer l'évêque d'Hermopolis à Casimir Delavigne qui, cependant, sait aussi bien ses vêpres que le prélat *in partibus*.

Je ne donne que la 1<sup>re</sup> lettre de Madame de Genlis ; je ne nomme pas Talleyrand-clopin-clopant ; et M. Decazes, par qui je fus en grande partie destitué, en 1817, est l'objet d'une allusion fort innocente.

Le Comte quand même de Sesmaisons est nommé ; mais je n'ai parlé et voulu parler que des maisons ou Logis que je souhaite à notre manuel. Si je parle des trappistes, des évêques, ce sont les prêtres castillans, et non gallicans que je ridiculise ; vous connaissez le respect que j'ai pour les nôtres. Point d'application de l'article 8 contre moi. L'article 11 ne m'est pas plus applicable ; je ne manque pas de respect aux chambres, en leur souhaitant des grêles de petits pâtés et en parlant des serviles mangeurs ; on ne peut pas m'en vouloir non plus de souhaiter à M. Benjamin Constant ce dont, au surplus, il est bien pourvu.

Il n'est pas jusqu'au cuisinier du pacifique M. de Villèle qui n'ait des actions de grâces à me rendre.

Au demeurant, si le poème supporte l'impression, faites-le tirer à 300 exemplaires, au moins, et je me moque des suites comme de cet an quarante auquel je renvoie l'univers et mes juges. Cela ferait une cause célèbre. Je ne pourrais être jugé qu'à la cour royale, à Caen, et je n'y suis pas haï. Cela me ferait passer à une postérité de plus de vingt-cinq ans.

Au demeurant, du secret, toujours du secret. Je n'ambitionne pas le renom d'auteur, surtout dans ma petite ville<sup>191</sup>.

La prudence affichée par Clogenson paraît légitime au vu des personnalités caricaturées, même derrière le caractère plutôt bon enfant d'une poésie dont le tirage prévu reste modeste. Les imprimeurs Fain

191. Clogenson, l.a.s. à Beuchot, Alençon, 22 décembre 1822, BnF, n.a.fr. 25134, f° 265v-266r.

et Desoër, lesquels se trouvent du côté des libéraux – Desoër est le premier éditeur de Voltaire sous la Restauration, en 1817 –, n’y trouvent rien à redire. Et même si Beuchot, transformé en éditeur de ces « gailhardises politiques », prévoit un tirage à 500 au lieu des 300 exemplaires demandés par son ami, les destinataires semblent plutôt se trouver dans les cercles privés des deux hommes. Le *Journal général de la librairie et de l’imprimerie* n’annonce en effet que 75 volumes en vente<sup>192</sup>. Ce sont, en vérité, surtout les aspects matériels de l’édition de ce texte qui trahissent le plus certainement les véritables aspirations politiques de Beuchot. En effet, l’ouvrage de Clogenson est édité en trois couleurs : une partie des volumes est imprimée sur du papier bleu, une autre sur du papier blanc, et une troisième sur du papier rouge. Les couleurs commandées par l’auteur sont celles de la cocarde tricolore. C’est une provocation évidente en direction du pouvoir royal qui a débuté son règne par un retour au drapeau blanc. C’est d’ailleurs bien dans sa correspondance avec Clogenson que Beuchot se permet même d’aller plus loin dans sa dénonciation du régime de Louis XVIII :

Ainsi la chose de Prusse n’en avait pas plus de privilège qu’un autre, tout chose qu’il était. J’ai beaucoup de philanthropie, j’aime tous les hommes, je ne hais personne, excepté les choses, je suis affligé du malheur du moindre goujat. Je me console des miens en passant à ceux des choses. Je me suis même surpris quelquefois en puissant. Mais comme les choses ne sont pas des hommes, je ne me reproche rien à cet égard. Faites comme moi, vous vous en trouverez bien. Puis venez à Paris, nous rirons de choses et d’autres<sup>193</sup>.

C’est « chose » amusante que cette évocation irrévérencieuse. L’épisode rappelle en outre une lettre de Musset-Pathay, qui écrit au sujet du roi de Belgique : « Buvez à la santé de votre ci-devant Roi. Il y en a un ici qu’on vante beaucoup, qui a du bon, mais qui a encore beaucoup trop de ce qu’ont les autres<sup>194</sup>. » Mais on

192. *Bibliographie de la France ou Journal général de l’imprimerie et de la librairie*, Paris, chez Pillet aîné, 12<sup>e</sup> année, n° 1, 4 janvier 1823, notice n° 64, p. 7.

193. Beuchot, l.a.s. à Clogenson, Paris, 26 juin 1823, Oxford, Voltaire Foundation, MS 80.

194. Musset-Pathay, l.a.s. à Beuchot, 3 janvier 1827, BnF, n.a.fr. 5203, f° 257.

a vu à quel point il faut se méfier du caractère très affirmatif des positionnements politiques de cette époque. Et si ce n'était pas tant le roi que le gouvernement d'Ancien Régime qu'il représente que Beuchot critiquait ici ? D'une part, cet extrait paraît faire écho aux références sur le peuple et la nation que l'on a déjà trouvées évoquées chez Beuchot. Ce rapprochement nous permet bien de comprendre Beuchot comme un bourgeois parisien, voltairien, héritier de l'esprit de 1789. Il se montre hostile au règne de Napoléon, comme aux excès de la Terreur, et n'est pas foncièrement anticlérical, comme le montrent ses écrits contre la confiscation des biens du clergé, ni antiroyaliste, ni républicain, comme le montre le reste de ses écrits ou de sa correspondance. Loin de ce que l'on catalogue péjorativement aujourd'hui comme nationalisme, son évocation d'une nation encore en chantier, son attachement au drapeau tricolore ainsi que son éloge de l'armée française font de Beuchot un homme soucieux du devenir politique de son pays.

D'autre part, plus qu'un régime qu'il soutiendrait au détriment d'un autre, c'est surtout la monarchie de Juillet qu'il semble devancer. Une telle annonce comporte bien sûr un caractère hasardeux. Pourtant ce n'est pas tomber complètement dans l'illusion rétrospective que de l'affirmer. En effet, son amitié avec Clogenson amène aussi à formuler cette conclusion<sup>195</sup>, tout comme l'élévation sociale de Beuchot sous la monarchie de Louis-Philippe d'Orléans, ou ses prises de positions sous la Restauration. Que l'on pense notamment à sa conclusion du *Dictionnaire des immobiles*, emblématique de la position de notre homme : « La nation française veut vivre sous un monarque, elle veut aussi que ce monarque règne sous l'empire des lois. [...] Tous les regards, en France, sont fixés sur la constitution de l'Angleterre ; nous ne prétendons pas être plus libres qu'elle : nous ne consentirons pas à l'être moins<sup>196</sup> », affirme-t-il d'abord. Mais cette lettre aux accents voltairiens est immédiatement complétée par une autre citation : « Le peuple français n'attache pas aujourd'hui moins d'importance à sa liberté

195. Homme fort de la monarchie de Juillet, il est député de l'Orne, siégeant dans la majorité ministérielle.

196. Beuchot, *Dictionnaire des immobiles*, *op. cit.*, p. 38. Il cite une lettre du président du gouvernement à S. S. Lord Wellington, insérée dans *L'Indépendant* du 29 juin 1815.

qu'à sa vie : il ne se croira jamais libre s'il n'a pas des droits également inviolables pour tous, et communs à tous<sup>197</sup>. » En définitive, Beuchot défend une forme d'incarnation idéale du libéralisme dans un régime de monarchie constitutionnelle inspirée de l'exemple anglais. Ce serait faire de Beuchot « un éditeur de la monarchie de Juillet<sup>198</sup> ». Lorsqu'il commence à éditer Voltaire, Beuchot s'appuie, semble-t-il, surtout sur une pensée ambivalente : il a conscience d'un progrès inéluctable du monde. Le passé, sous sa plume, est assumé comme révolu. Mais cette conscience est en parallèle modalisée par une inclination à la fois féroce et constante pour l'idée de liberté, promesse dont les bases doivent être posées pour de bon. L'histoire vaut comme progrès constant chez Beuchot. C'est bien au cœur de cette conception volontiers finaliste, proche des idées positivistes, qu'il faut comprendre son inclination pour une monarchie, désormais, libérale.

### *Beuchot et l'approche de Voltaire*

Revenons au monde du livre. Cette anecdote qui relate les péripéties de la publication de la farce en vers de Jean Clogenson nous rappelle que, si Beuchot est avant tout reconnu comme bibliographe, il reste aussi un homme qui possède ses entrées dans les milieux de la production du livre, de l'impression à la distribution. Comme, de plus, ce n'est pas son activité de statisticien pour le compte des régimes politiques en place qui nous intéresse, c'est bien vers son travail sur l'édition des *Œuvres de Voltaire* qu'il nous faut désormais nous tourner. C'est en effet essentiellement pour cette activité que son nom a survécu jusqu'à nous. « Piquant écrivain de l'école de Voltaire, de la lecture duquel il s'est nourri », comme le décrit Quérard, il suit un parcours éditorial qui le conduit à aborder d'autres textes que ceux du patriarce. Son attrait pour Voltaire ne doit pas être compris comme quelque chose d'exclusif, même s'il n'édite que des textes proches de la pensée des Lumières.

197. *Ibid.* Cette citation est reprise d'une lettre du 7 juillet, publiée dans la *Gazette de France* du 27 juillet 1815.

198. Christophe Paillard, « Que signifie être "voltairien"... », art. cit., p. 140.

Il nous faudra revenir sur la question de la notion d'éditeur pour bien comprendre en quoi l'approche de Beuchot est inédite pour son époque. Si on l'a vu véritablement éditer les vers facétieux de son ami Clogenson, il mène avec ses éditions de Voltaire un travail d'une toute autre nature. Beuchot, tant par sa méthodologie éditoriale que par la renommée qu'il acquiert, se situe en effet dans un espace entre éditorialité et auctorialité qu'il faut encore définir. D'un point de vue purement descriptif pour l'instant, commençons par relever que Beuchot n'a pas commencé son travail éditorial avec ses éditions de Voltaire. Quérard mentionne en effet divers travaux « recommandables par leur correction et un travail littéraire toujours remarquable sous le rapport critique ».

« Critique », le mot est posé et qualifie, déjà chez Quérard, le travail éditorial de Beuchot. Il renvoie d'abord à une autre de ses œuvres éditoriales : l'édition du *Dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle*. D'autres publications secondaires peuvent être signalées : un *Choix de poésie de l'abbé de Lattaignant* (in-18) publié en 1810 avec Millevoye ; des *Lettres de quelques juifs portugais, allemands et polonais à M. de Voltaire* d'Antoine Guénée, publié, en un volume in-8°, chez Lebel, à Versailles, en 1817 ; une édition des *Œuvres choisies de Le Sage*, parue en 14 volumes in-12 en 1820 et à la tête de laquelle figure également une notice biographique sortie de sa plume. Ces titres confirment d'une part que Beuchot se construit en tant qu'éditeur critique depuis les années 1810. Elles montrent d'autre part un intérêt plus affirmé pour la philosophie des Lumières au moment de la Restauration. Notons encore qu'il a publié en 1826, avec Joseph-Marie Decroix, une édition des *Mémoires sur Voltaire* par Longchamps et Wagnière ses secrétaires, en deux volumes in-8°. En revanche, l'activité éditoriale de Beuchot s'arrête avec la publication de son fameux *Voltaire*, dont les tables sortent en 1841.

Revenons brièvement sur le *Dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle*, que Beuchot réédite entre 1820 et 1824, en 16 volumes in-8°, chez Desoër. Rien d'étonnant à rééditer sous la Restauration un texte du xvii<sup>e</sup> siècle. Au contraire, si l'on en croit les tableaux des best-sellers pour la période 1816-1850, présentés par Martyn Lyons, ce sont bien les auteurs du Grand Siècle qui se retrouvent en tête de liste. La Fontaine, Fénelon, Racine, Molière et même Fleury devancent Voltaire, Rousseau ou Béranger. Bayle se trouve pourtant

absent de cette liste<sup>199</sup>. Cet ouvrage, dont la forme permet de jouer avec la juxtapositions parfois paradoxales des notices, se rapproche de l'esprit de certains textes parus sous la Restauration, et notamment ceux de Beuchot. Cela ne suffit pourtant pas à expliquer l'intérêt, rare pour l'époque, de Beuchot pour l'œuvre de Bayle. On peut certes aussi penser qu'il aborde de façon indirecte cet auteur : en collectant des documents sur Voltaire, il a pu trouver sur son chemin des textes, extraits ou inédits de Bayle, que Voltaire considère comme son « père spirituel<sup>200</sup> ». Cependant, l'édition du *Dictionnaire* de Bayle passe davantage pour un laboratoire au sein duquel Beuchot prépare son travail sur Voltaire<sup>201</sup>. Bayle étant déjà présenté par Voltaire comme « le premier des critiques et le plus impartial des philosophes<sup>202</sup> », il se rapproche aussi de Beuchot par son goût pour l'érudition, la liberté de ton<sup>203</sup>. Beuchot semble même se situer dans la continuité de ce qu'en dit Condorcet : « En France, Bayle, Fontenelle, Voltaire, Montesquieu et les écoles formées par ces hommes célèbres combattirent en faveur de la vérité, employant tour à tour toutes les armes que l'érudition, la philosophie, l'esprit, le talent d'écrire peuvent fournir à la raison ; [...] prenant enfin pour cri de guerre, raison, tolérance, humanité<sup>204</sup>. » Le

199. Martyn Lyons, *Le Triomphe du livre : une histoire sociologique de la lecture dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, traduit de l'anglais, s. l., Promodis, Éditions du cercle de la librairie, 1987, p. 103.

200. Je reprends cette idée à Henry E. Haxo, « Pierre Bayle et Voltaire avant les *Lettres philosophiques* », *PMLA*, New York, Modern Language Association, vol. 46, n° 2, 1981, p. 461.

201. On retrouve pourtant certaines similitudes. Beuchot mentionne ainsi le travail sur les variantes, qu'il relève : « Je dois beaucoup de remerciements aux journalistes qui ont annoncé mon Prospectus : leur bienveillance pour moi a été extrême ; mais à l'un d'eux il a échappé une petite inexactitude. Il donne à entendre que je reproduirai toutes les variantes. Je ne les ai pas promises, et je n'en relèverai que quelques-unes. » (*Dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle. Nouvelle édition, augmentée de notes extraites de Chauffepié, Joly, La Monnoie, Leduchat, L.-J. Leclerc, Prosper Marchand*, etc., Paris, Desoër, 1820, t. I, p. i).

202. *Pièces inédites de Voltaire*, Paris, P. Didot aîné, 1820, p. 117.

203. Notons encore que Beuchot se réfère explicitement à Bayle dans sa « Préface du nouvel éditeur » en tête des *Œuvres complètes de Voltaire*. Il le cite même lorsqu'il réclame l'indulgence quant à l'imperfection de son édition : « Je ne doute point qu'outre mes péchés d'omission, qui sont infinis, il ne m'en soit échappé un très grand nombre de commissions. » Voir Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xxii.

204. Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Paris, Chez Masson et fils, 1822, p. 206-208.

geste éditorial recouperait ici le combat pour les libertés. Il est donc légitime de s'intéresser à la façon dont publie Beuchot. Certaines des caractéristiques de cette édition de Bayle sont à ce titre emblématiques du rapport qu'il entretient avec les textes, et qui sera celui qu'il appliquera aux textes voltairiens :

Le Prospectus annonce que cette réimpression de Bayle sera enrichie de notes extraites de Chauffepié, Joly, La Monnoie, L.-J. Leclerc, Leduchat, Prosper Marchand, etc. Ces auteurs sont très connus. Je crois cependant devoir indiquer précisément quels sont ceux de leurs ouvrages que j'ai mis à contribution : ce sera faciliter à mes lecteurs le moyen de remonter aux sources<sup>205</sup>.

Ce sont là des prémices du dialogue que Beuchot instaure avec ses principaux devanciers : son travail n'est pas uniquement axé sur un choix de variantes. Beuchot, non content d'organiser le texte de Bayle, consigne en même temps la trace des éditions précédentes qui deviennent autant de jalons qui ont marqué l'édition du *Dictionnaire historique et critique*. Il applique ici une méthode qu'il réitérera dans son édition des *Œuvres de Voltaire*. Si l'on regarde en effet le contenu de son édition, tant l'annotation que le classement ou même ses préfaces se superposent au paratexte de l'édition de Kehl sans le remplacer. À propos du système de notes qu'il propose, Beuchot explique, dans sa « préface du nouvel éditeur », avoir « indiqué par des chiffres les notes d'éditeurs. J'ai mis un K aux notes des éditeurs de Kehl ; un B aux miennes<sup>206</sup> ». Par cette démarche, Beuchot ne fait pas que signer son travail. Il propose une méthodologie éditoriale qui individualise la réception des textes. Notons d'ailleurs qu'il n'attend pas son édition de 1828 pour mettre en place un tel système de différenciation des annotations. L'édition qu'il commence à préparer auprès de la Veuve Perronneau en 1817 comporte déjà sa signature au bas des notes qu'il ajoute. La différence provient du fait que les annotations des éditeurs de Kehl ne sont pas encore identifiées en tant que telles par un K, mais par une simple lettrine intégrée au texte. Cette nuance entre

205. Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle*, op. cit., p. i.

206. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xxxvii.

deux projets éditoriaux distants de près de dix ans est essentielle<sup>207</sup>. Elle semble témoigner d'une volonté de plus en plus affirmée chez Beuchot, au cours de la Restauration, de se hisser au niveau de ses devanciers. De l'édition publiée par la Veuve Perronneau à celle qu'il fournit pour le libraire Lefèvre, Beuchot effectue en réalité un geste qui réforme fondamentalement la réception du patriarche et de ses œuvres : désormais, l'édition proposée par les éditeurs de Kehl n'apparaît plus comme seule et indispensable clé de lecture des *Œuvres de Voltaire*.

En 1828, soit au moment où il commence sa collaboration avec le libraire Lefèvre, Beuchot est déjà reconnu pour son travail éditorial sur le *Dictionnaire* de Bayle. Il est en outre déjà connu pour ses travaux sur Voltaire, puisque c'est lui en effet qui a façonné plus de la moitié de l'édition Perronneau, parue entre 1817 et 1822. Même s'il se voit finalement exclu par jugement de cette entreprise, dans des circonstances un peu troubles<sup>208</sup>, c'est dans celle-ci qu'il réhabilite le texte des *Lettres philosophiques*, que les précédents éditeurs avaient dispersées entre la *Correspondance* et les *Mélanges*. C'est là, en outre, qu'il affine autant son goût pour Voltaire que la méthode avec laquelle il entend travailler sur ce corpus :

J'avais plus que jamais pris goût à Voltaire ; j'avais commencé à voir tout ce qu'il y avait à faire pour une édition de ce fécond auteur. Je me mis à rechercher, à acquérir les diverses éditions, surtout les premières, de chacun de ses écrits, sans en dédaigner aucun. J'y joignis tout ce que je pouvais me procurer de brochures du temps sur ces écrits. Ce n'était pas encore assez. J'achetai les collections de journaux du temps [...]. C'était la plume à la main que je lisais ou feuilletais ces collections, en ayant soin de noter tout ce qui concernait les productions de

207. Elle sera l'objet d'une étude plus systématique *infra*, le chapitre 5.

208. « Je fus chargé par Madame Perronneau de diriger l'édition qu'elle avait annoncée en cinquante volumes in-12 ; j'en avais donné les tomes I à XXIII, et XXV à XXXII, lorsque j'en fus évincé par jugement, mais avec les honneurs de la guerre. Mon continuateur fut M. Louis Dubois, qui malheureusement n'avait pas étudié mon travail avant de le continuer » (Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xxii). Voir aussi à ce sujet Beuchot, [*Recueil de pièces ayant trait à ses démêlés avec Mme Perronneau au sujet de l'édition des Œuvres complètes de Voltaire*] [texte imprimé], Paris, Imprimerie de Fain, 1820-1821, in-12, 11 pièces. L'édition Perronneau comporte 56 volumes en définitive.

Voltaire. Je classais chaque note près de l'ouvrage qu'elle regardait. Je collationnais les différentes éditions que j'avais des écrits de Voltaire, en relevant les variantes, non seulement des ouvrages en vers, mais même des ouvrages en prose, sauf à ne pas tout employer. Ce moyen était le seul moyen qui pût procurer de bons matériaux à une édition<sup>209</sup> [...].

Son intérêt pour tous les imprimés qui touchent de près ou de loin à Voltaire se révèle même bien plus précoce. En 1802 déjà, il raconte avoir proposé « à La Harpe, alors exilé à Corbeil, de donner une édition des *Ceuvres choisies de Voltaire* en vingt ou vingt-cinq volumes in-8<sup>o</sup><sup>210</sup> ». Cette édition ne se fera finalement pas, si l'on en croit Beuchot, à cause de la mort de La Harpe en 1803. Adhésion aux positions antiphilosophiques de La Harpe du jeune Beuchot ou calcul opportuniste d'un entrepreneur en devenir ? En 1828 en tout cas, Beuchot ne laisse pas de place au doute. Il affirme que La Harpe était « le seul qui pût laisser l'espoir d'introduire l'édition dans des lieux et des pays d'où les écrits de Voltaire étaient exclus<sup>211</sup> ». Voltaire n'est pas à la mode sous Napoléon : on ne compte aucune nouvelle édition de ses *Ceuvres*, ni choisies, ni complètes. De plus, si l'on en croit le *Journal de la librairie* de Beuchot, presque aucune édition de l'une ou l'autre de ses œuvres séparées n'est publiée. Entre sa première approche auprès de La Harpe et sa participation à l'édition Perronneau, Beuchot s'occupe de recueillir silencieusement le matériel de sa prochaine édition. Une lettre de Clogenson affirme pourtant que Beuchot était sur le point de collaborer à un nouveau projet d'édition des *Ceuvres de Voltaire*<sup>212</sup>. Une autre de Decroix nous fait savoir qu'il entendait collaborer avec Desoër, déjà éditeur de

209. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Ceuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xxx.

210. Voir *ibid.*, p. i.

211. *Ibid.*

212. « Il est très vrai que je pense plus que jamais à une édition de Voltaire. Je viens même de publier un prospectus pour prendre date. J'avais entendu parler de plusieurs projets d'éditions nouvelles. En n'annonçant mon édition qu'après qu'ils auraient annoncé la leur, j'aurais pu me voir exposer au reproche de n'avoir fait mon entreprise que par imitation, et à cause de la leur. Par le moyen que j'ai pris, je suis à l'abri de ce reproche ; mais je ne le ferai à aucun de ceux qui maintenant en annoncent de nouvelles éditions » (Beuchot, l.a.s. à Clogenson, 15 août 1822. Oxford, Voltaire Foundation, MS 80).

la première édition des *Cœuvres de Voltaire* sous la Restauration, en 1817<sup>213</sup>. C'est, comme pour La Harpe, la mort de ce dernier qui aurait empêché sa réalisation. On lui trouve encore une collaboration avec le projet de l'éditeur et libraire Renouard, pour lequel il recueille la Correspondance de d'Alembert :

Je pense comme vous que la *Correspondance* de Voltaire est la partie la plus curieuse de ses œuvres. N'est-ce pas aussi la plus étonnante ? Surtout si l'on songe qu'on n'a peut-être pas les deux tiers de ce qu'il a écrit ? Mon intention est de réunir toutes les lettres chronologiquement sans distinction des personnes à qui elles sont adressées. Mais que de dates à corriger ! Que d'embarras lorsque des éditeurs de deux lettres n'en ont fait qu'une ! Où trouver les originaux ? Que de choses à expliquer. Je me suis essayé et j'ai donné un échantillon de mon travail dans la *Correspondance* de Voltaire avec d'Alembert : voyez le volume LXII de l'édition Renouard. Il y aurait à causer pendant ce jour entier, rien que sur cette correspondance. Je ne puis donc tout écrire<sup>214</sup>.

Cette collaboration se concrétise dans la publication du tome 62 de l'édition d'Antoine Augustin Renouard (1819-1825, 66 vol. in-8°), paru en 1821. Dans l'avertissement en tête de ce volume, Renouard reconnaît d'ailleurs sa dette envers Beuchot : « Les nombreuses lettres qui composent la correspondance de Voltaire avec d'Alembert ont été en grande partie revues sur les originaux, ce qui a mis à portée d'y faire beaucoup de corrections, et surtout d'y rétablir une multitude de passages que n'avaient pas imprimés les éditeurs de Kehl<sup>215</sup>. » Cet avertissement suggère trois choses. D'une part, que la collection d'inédits de Voltaire que Beuchot constitue renouvelle le

213. « On va donc voir encore de nouvelles collections complètes des œuvres de Voltaire ! Où tout cela peut-il se placer ? Il faut pourtant qu'on ait espoir de tirer bon parti de ces entreprises, car on n'en fait guère de semblables à la légère. Je ne m'attendais pas à vous voir sitôt y prendre part, accablé, comme vous l'êtes, de tant d'autres travaux ; ni M. Desoër recommencer une édition lorsqu'il vient d'en finir une autre ; c'est un actif et courageux entrepreneur ; mais qui ne manque pas, je crois, de prudence ; et il en donne déjà la preuve en mettant en vous sa confiance » (Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 24 juillet 1822, BnF, n.a.fr. 25135, f° 102).

214. Beuchot, l.a.s. à Cayrol. 19 octobre 1826, IMV MS 34-02.

215. Antoine-Augustin Renouard, « Avertissement », dans *Voltaire. Œuvres complètes*, Paris, chez A.-A. Renouard, 1821, t. LXII, p. 3. Voir *infra*, ch. 6.

texte du patriarche connu jusque-là. D'autre part, de façon corollaire à l'accroissement du corpus, qui n'est par ailleurs pas le fait du seul Beuchot, l'édition de Kehl, premier jalon de l'édition posthume de Voltaire et modèle des éditeurs de la Restauration, tend à devenir caduque. Renouard reconnaît enfin qu'outre le fait de récolter du matériel textuel pour sa nouvelle édition, Beuchot en peaufine également les principes méthodologiques : « Cette révision, les notes, et la rectification des dates de beaucoup de lettres de ce volume, sont le résultat d'un travail antérieurement fait par M. Beuchot, et dont il m'a donné faculté de faire usage dans mon édition. Ses notes y sont signées de son initiale B<sup>216</sup>. » Ce que l'on a pu entrevoir avec le *Dictionnaire* de Bayle trouve confirmation dans d'autres travaux contemporains, ainsi que dans cette lettre : Beuchot est plus qu'un simple passeur de textes. Il repense fondamentalement, tout au long du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, la façon de mettre en forme, dans son édition, l'héritage des *Œuvres complètes de Voltaire*. Avant de décrire dans le détail ce travail et d'établir le lien avec les autres éditions ou le contexte dans lequel il est effectué, il nous faudra déjà préciser le rôle de Beuchot, entre éditeur des *Œuvres de Voltaire* et auteur d'un travail scientifique inédit et original. Les spécificités de son travail éditorial, il les précise lui-même dans une longue lettre à son correspondant Cayrol, le 7 septembre 1828 :

J'ai cessé mes recherches, investigations, explorations voltairiennes, car il faut en finir. [...] Si pour publier mon travail il eût fallu attendre que j'en fusse content, je ne l'aurais jamais mis au jour. Je me suis résigné : j'ai profité de l'occasion qui s'est présentée. Mais je n'ai en aucun temps eu la pensée d'étendre mon travail aussi loin que vous le dites. Il faut bien figurer d'augmenter dans la mesure une collection si volumineuse. Un commentaire critique mènerait bien loin. Vous savez d'ailleurs mieux que moi qu'il est très peu de faits qui ne soient controversés et qui ne puissent donner lieu à des discussions. Le dépouillement seul des critiques de passages de Voltaire serait déjà une assez forte augmentation. Suivant la manière de voir du commentateur, il y aurait telle ou telle manière de présenter les faits : cela ne ferait qu'embrouiller le lecteur. Je ne suis pas de force à me charger de cette besogne. Je

---

216. *Ibid.*

ne le suis pas non plus pour un commentaire grammatical, qui serait moins selon mon goût. Je crois devoir me borner à des notes historiques ou bibliographiques, explicatives de passages devenus obscurs. Autant que je le pourrai, je remplirai les indications dans tous les endroits où Voltaire dit « comme on l'a vu », « comme je l'ai dit », « comme je l'ai remarqué », « on a dit ailleurs », etc. Je classerai sous le titre de *Mélanges de littérature, d'histoire, de philosophie*, etc., ce qui forme plusieurs subdivisions dans les éditions de Kehl et subséquentes. Pour la classification je suivrai l'ordre chronologique. En tête ou au bas de chaque pièce, j'expliquerai quand je le pourrai et le plus laconiquement que possible ce qui a fait naître chaque opuscule et ce qu'il a fait naître à son tour. Il y a dans les ouvrages en prose des variantes qu'il est de toute nécessité de mettre sous les yeux du lecteur. Ces variantes (dont il faut être sobre) donnent la clef de plusieurs ouvrages ou passages d'ouvrages. Par exemple la réfutation d'un écrit anonyme concernant la mémoire de Saurin tient à une variante de plusieurs pages qui n'existe plus depuis 1757. Je me propose de donner la date de la publication de chaque article du *Dictionnaire philosophique*. Je crois utile de reprendre quelques phrases des premières éditions de ce *Dictionnaire*<sup>217</sup>.

Cet extrait nous permet en outre de comprendre l'ampleur de la réflexion de Beuchot autour des *Œuvres de Voltaire*. Sa principale innovation vient de la réorganisation du corpus : la *Correspondance* et les *Mélanges* sont désormais rangés chacun dans une seule série et classés selon un ordre chronologique, dans le but de mieux les faire correspondre, et de montrer « la marche de l'esprit de Voltaire<sup>218</sup> ». Dans le même esprit, Beuchot cherche à trier l'œuvre philosophique de Voltaire, réunie sous un seul titre (*Dictionnaire philosophique*) par les éditeurs de Kehl. L'annotation se veut sobre et constituée de remarques et de précisions de nature savante. Historiographie et bibliographie sont avant tout utilisées pour rééclairer un texte qui ne se présente plus avec la même évidence qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Enfin, il prend soin de trier les écrits de Voltaire et de collecter toutes les variantes possibles des textes du patriarche. Si tous

217. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 16 septembre 1828, IMV, MS 34-24.

218. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, t. I, p. xxxi.

ces éléments peuvent bien se rattacher au goût de Beuchot pour la bibliographie, peut-on, sans commettre d'anachronisme, qualifier son travail de philologique et faire de Beuchot un éditeur savant ? Peut-on même aller au-delà et s'appuyer sur l'originalité revendiquée, parfois avec véhémence, de Beuchot pour questionner une éventuelle ambition auctoriale chez ce bibliographe savant ? On décèle en tout cas chez lui, ainsi qu'en témoigne sa volonté de signer ses propres productions, une volonté de venir non pas concurrencer directement Voltaire, mais au moins d'en être reconnu comme un interprète privilégié. En quoi cela modifierait-il notre approche de sa réception éditoriale de Voltaire ? En outre, en quoi cela pourrait-il être emblématique d'un tournant dans la réception des Lumières sous la Restauration ? Les questions soulevées sont nombreuses et soulignent la pertinence d'un questionnement biographique. Se demander qui est Beuchot est bien un préalable nécessaire pour poser le contexte intellectuel de production de son édition des *Œuvres de Voltaire*.

Concluons ce chapitre. Le caractère assuré de Beuchot lorsqu'il affirme, en 1828, qu'« il faut en finir » a quelque chose de touchant. Au moment où il se décide à publier son Voltaire, il ne travaille pourtant à sa conception « que » depuis vingt-six ans. Il a bien passé plus de la moitié de sa vie avec Voltaire. Ce perfectionnisme qui lui est propre paraît être le meilleur garant de la valeur de son édition. Surtout, cela confirme le statut social de Beuchot. Qui peut en effet consacrer autant de temps et d'argent à réunir les documents nécessaires à la meilleure édition possible de Voltaire sinon un bourgeois qui bénéficie soit d'une source de financement conséquente, soit d'un poste qui offre une rentrée stable d'argent ? Homme de son temps, à cheval entre deux époques, il se laisse rattacher au courant libéral. Ce rattachement mérite une nuance. Nous avons cru pouvoir la trouver dans l'opinion doctrinaire, même si aucun élément ne vient appuyer définitivement cette intuition. Il reste difficile de classer de façon affirmée dans l'une ou l'autre des familles politiques de la Restauration ce savant indépendant. Opposé à Constant *via* son *Dictionnaire des immobiliers* ou à travers ses remarques sur *L'Acte additionnel aux Constitutions*, il ne se laisse en effet que difficilement cataloguer à gauche, si l'on en juge par son opposition aux Cent-Jours. Dans tous les cas, il appartient à n'en pas douter à cette classe sociale à la fois bourgeoise et industrielle

– que Démier qualifie de « classe moyenne<sup>219</sup> » – qui prend progressivement le pouvoir au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Volontiers positiviste dans sa vision de l'histoire, notamment lorsqu'il juge la Révolution comme un événement inévitable, Beuchot préfigurerait la monarchie de Juillet. Mais – le contraste devra être éclairé – il n'en reste pas moins un homme attaché à la philosophie des Lumières.

Sa méthodologie éditoriale se trouve, elle aussi, partagée : inédite à l'époque où Beuchot sort son édition, elle s'appuie néanmoins sur des pratiques existantes. C'est surtout le rôle de l'éditeur qui va être remis en question avec Beuchot, ainsi qu'en témoigne sa volonté d'intervenir « le plus laconiquement possible » : s'agit-il pour l'éditeur de se limiter à l'essentiel : soit ce qui est connu, attesté et documenté ? Au contraire, l'éditeur s'efface-t-il derrière l'écrit du grand homme ? Cette expression ne se réfère-t-elle pas avant tout à un souci très voltairien : il se rapporte en effet à une tradition qui privilégie la précision et la concision d'un discours qui s'en tient à des vérités nécessaires pour vivre – « il vous faut de gros livres, dit le Comte ; et à moi, il me faut quatre mots : sers Dieu, sois juste<sup>220</sup> » – au détriment d'une rhétorique de l'éloquence jugée superfétatoire et trompeuse<sup>221</sup>. Cette revendication n'est pas le fruit du hasard : elle se retrouve autant dans l'édition que dans l'image de Voltaire qui en ressort. Elle confirme l'intérêt de ce portrait de l'éditeur de Voltaire, lequel affiche en dernier lieu une tension visible dans son édition : il se situe en effet entre l'hommage au grand homme, qui marque par là sa continuité avec le modèle de Kehl, et une normalisation, presque une canonisation, de ses œuvres dans un contexte de réception des Lumières et de la Révolution étonnement apaisé en regard du militantisme de ses contemporains.

219. « La classe moyenne a des intérêts, c'est-à-dire qu'elle se définit par son engagement dans la construction de la nouvelle société qui trouve son épice dans la propriété et la liberté [...] » (Francis Démier, *La France de la Restauration*, op. cit., p. 282).

220. « Le dîner du comte de Boulainvilliers », *Cœuvres de Voltaire*, éd. cit., t. XLIII, p. 564.

221. Voir entre autres : Stéphane Pujol, *Le Dialogue d'idées au dix-huitième siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 2005, p. 93-94 et 160-161 ; Michel Delon, « Le laconisme révolutionnaire », *Dalla Rivoluzione alla Restaurazione : ideologia, eloquenza, coscienza di sé*, Naples, Il Pensiero Politico, 1<sup>er</sup> septembre 1993, vol. 26 (3), p. 121-127.



## 2. Statut social, rôle littéraire et conditions de travail : Beuchot éditeur

Le travail éditorial que Beuchot réalise sur les *Œuvres de Voltaire* renouvelle de façon inédite et durable la façon d'éditer cet immense corpus. Il vaut autant par une méthodologie éditoriale fondamentalement repensée que par l'impressionnant travail de recherche que Beuchot effectue en amont de son édition. Mais si ce geste est certes inédit en ce qui concerne les *Œuvres de Voltaire*, au moins depuis l'édition Kehl, ne s'intègre-t-il pas déjà dans un climat qui, sous la Restauration, renouvelle en même temps le rapport à l'auteur, à son texte, mais aussi aux penseurs des Lumières ? Le travail de Beuchot sur le corpus voltairien accompagne en effet d'autres types de réalisations, que ce soit de la main de Beuchot lui-même comme le montre son édition du *Dictionnaire de Pierre Bayle*, ou de certains de ses contemporains comme Jean Clogenson ou Musset-Pathay. Le premier participe à plusieurs éditions des *Œuvres complètes de Voltaire*, dont celle du libraire Delangle. Quant au second, il remplace Beuchot comme éditeur des *Œuvres de Jean-Jacques Rousseau*, pour lesquelles il met en place une réflexion sur la façon de présenter qui rappelle celle de notre éditeur.

À la même époque se popularise en outre un personnage qui restera ancré dans la postérité littéraire : l'éditeur industriel. C'est sous la Restauration en effet que le type de l'éditeur dont s'inspire Balzac pour son personnage de Dauriat dans les *Illusions perdues* prend naissance sous les traits de l'entrepreneur Ladvocat. Désormais, un nouveau personnage s'insère entre l'œuvre, son auteur et le public.

Ce que certains ont appelé, sans doute à juste titre, « un siècle des éditeurs » trouve son origine dans l'importance grandissante de l'éditeur commercial. Peut-il pour autant être rattaché au travail éditorial mené par Beuchot ? Si l'on suit Élisabeth Parinet, c'est plutôt la confusion qui règne en matière d'édition au moment de la proclamation de la Charte. « Il serait bien difficile d'étiqueter strictement la majorité des éditeurs. La Révolution perturbe profondément le monde des libraires et, avec le XIX<sup>e</sup> siècle, c'est un monde d'éditeurs presque entièrement renouvelé qui s'offre aux auteurs en quête d'une publication<sup>222</sup> », précise-t-elle. De fait, la modification de la notion de droits d'auteur qui tend vers une reconnaissance plus spécifique du caractère de l'écrivain, les questions de censures inhérentes à une période politique troublée, mais aussi le développement d'un lectorat dans des couches toujours plus variées de la population nous poussent à envisager cette notion dans une approche croisée, entre histoire du livre et sociologie de la littérature. Qu'est-ce qu'est un éditeur dans la société de la Restauration d'une part, et par rapport à son travail sur les œuvres d'autre part ? Ces questions semblent nécessaires pour comprendre qui est Beuchot et quelle est la nature du travail qu'il accomplit dans son édition de Voltaire. Entre le texte, l'auteur, l'imprimeur et le public, où le situer exactement : du côté de la réalisation matérielle ou alors penche-t-il déjà vers une forme d'autorité sur le texte ? Faut-il lui attribuer une part d'auctorialité ? Autrement dit, Beuchot publie-t-il les *Œuvres de Voltaire* ou son propre travail sur une version de celles-ci ? Dans quelle mesure la vision de l'édition de ses œuvres comme d'un monument à la gloire de Voltaire s'en trouve-t-elle affectée ?

## Entre l'éditeur commercial et l'éditeur savant

Comment doit-on définir un éditeur ? Là où l'anglais reconnaît la différence entre un *publisher*, soit un homme d'affaires qui gère une entreprise commerciale, et un *editor*, plus spécifiquement porté sur

---

222. Élisabeth Parinet, « Auteurs et éditeurs de littérature au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 107 (4), p. 792.

le travail des textes<sup>223</sup>, le français, quant à lui, ne fait, au XVIII<sup>e</sup> siècle, pas immédiatement la distinction. Jusque-là, l'auteur est celui qui possède l'autorité (*auctoritas*) sur le texte. Quant à l'imprimeur, il est celui qui produit l'objet matériel : entre les deux l'éditeur serait donc un « passeur de textes », trait d'union entre les deux fonctions. L'éditeur serait-il une sorte de colporteur ? Ou un imprimeur avec les mains propres ? Cette définition semble bien insuffisante pour épuiser la complexité du rôle de l'éditeur. José-Michel Moureaux, dans l'introduction du numéro de la *Revue Voltaire* consacré à l'étude du « Voltaire éditeur », nous parle d'ailleurs d'emblée des « frontières indécises qu'on observe parfois entre activité éditoriale et activité scripturale<sup>224</sup> ». Enfin, le XIX<sup>e</sup> siècle marque un moment charnière dans l'histoire de l'édition : celui où la fonction d'éditeur commercial, pour conserver une terminologie française, se développe jusqu'à englober toute la pratique éditoriale<sup>225</sup>. En parallèle, le travail de Beuchot n'invite-t-il pourtant pas déjà à considérer l'éditeur sous l'angle de la critique du texte ?

### *Histoire d'une pratique*

Si le français oblige à employer un seul mot pour recouvrir plusieurs pratiques, l'évolution de la langue à ce sujet ne laisse pas de surprendre : le terme « éditeur » n'apparaît dans aucun dictionnaire avant 1732, et la troisième édition du *Dictionnaire de Trévoux*. Elle décrit l'éditeur comme un « auteur, homme d'étude qui a soin de l'édition de l'ouvrage de l'autre ». Cette définition montre la difficulté de saisir cette activité : en effet, que vient donc faire ici le terme « auteur » ? Le

223. Par exemple : The concise Oxford dictionary of current English, Oxford, At the Clarendon Press, 1919 : « *Editor* : One who prepares the work of others for publication », p. 263 et « *Publisher* : [...] One who produces copies of books etc., and distributes them to booksellers or to the public », p. 668

224. José-Michel Moureaux, « Voltaire éditeur : de sa conception de l'édition à sa pratique éditoriale des recueils », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 4, 2004, p. 11.

225. C'est semble-t-il aussi le cas en Allemagne : « celui qui fait les investissements financiers, qui fournit à la dépense, qui entreprend professionnellement de fabriquer des livres pour ensuite les diffuser » (cité dans, et traduit par Frédéric Barbier, *L'Empire du livre. Le livre imprimé et la construction de l'Allemagne contemporaine (1815-1914)*, Paris, Cerf, 1995, p. 137).

*Dictionnaire de l'Académie* atténue cette attribution, puisqu'il décrit, dès 1762, le même éditeur comme étant tout à la fois « celui qui prend soin de revoir et de faire imprimer l'ouvrage d'autrui<sup>226</sup> ». La fonction d'éditeur semble enfin parfaitement débarrassée de sa dimension auctoriale dans la version de 1771 du *Dictionnaire de Trévoux* : il n'y est plus qu'un « homme de lettres », et l'édition entièrement rattachée à l'impression<sup>227</sup>. Témoin de ces incertitudes, le nombre peu élevé d'occurrences du terme « éditeur » dans la littérature de l'époque. Diderot ne l'utilise par exemple qu'une seule fois dans toute sa *Lettre sur le commerce des livres*, d'une façon qui suggère davantage la position de médiateur qu'occuperait l'éditeur sans éclairer explicitement ses attributions<sup>228</sup>. En outre, il utilise de façon systématique le terme « libraire » pour parler de ceux qui produisent et vendent les livres, et « auteurs » pour ceux qui en produisent le texte. Voltaire lui aussi semble dissocier l'éditeur de la dimension créatrice des œuvres, tout en se montrant inquiet de leur potentiel pouvoir d'auctorialité sur ses textes :

Il imprime un volume contenant plusieurs pièces fugitives, comme *La Mort de Socrate*, *Candide*, etc. Je serais extrêmement affligé si je voyais mon nom à la tête de cette collection. Il y a plusieurs pièces qui ne m'appartiennent point, et que je désavouerai en justice. L'éditeur doit par probité et par intérêt ne me point charger de l'iniquité d'autrui. Cet avertissement sera produit si j'ai le malheur de voir mon nom exposé par l'éditeur. D'ailleurs je ferai à M. Prault les plaisirs qui dépendront de moi<sup>229</sup>.

226. *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Veuve Bernard Brunet, 1762, p. 591.

227. « Édition : impression, publication d'un ouvrage, d'un livre », *Dictionnaire de Trévoux*, article « Édition », Paris, par la compagnie des libraires associés, 1771, p. 580.

228. Denis Diderot, *Lettre sur le commerce de l'imprimerie*, Paris, Hermann, 1976, t. 8, p. 527 : « Pour le public, l'habitude de mettre entre les mains de nos enfants des ouvrages qui ne fatiguent déjà que trop leur imbécillité par leurs épines, sans y ajouter des vices typographiques qui les arrêtent à chaque ligne. Hélas ! les pauvres innocents, on les réprimande souvent pour des fautes dont il aurait fallu châtier l'imprimeur ou l'éditeur. Mais que dire à ceux-ci lorsque le mépris de l'institution de la jeunesse, qui se remarque parmi nous jusque dans les petites choses, ne veut que des maîtres à cent écus de gages et des livres à quatre sous ? »

229. Voltaire, l.a.s. à Louis -François Prault, Ferney, 21 mars [1761]. D9691.

On sait le jeu mis en place entre Voltaire, ses différents éditeurs, libraires ou imprimeurs, et le pouvoir incarné par la censure. Voltaire s'ingénie à brouiller les pistes le reliant à ses ouvrages grâce à cette stratégie qui mêle faux dénis aux vraies plaintes, ou par la dispersion de ses œuvres entre plusieurs imprimeries. D'ailleurs, l'une des raisons de l'installation de Voltaire à Genève ne tient-elle pas à la présence dans la cité de Calvin d'éditeurs et imprimeurs de renom ? La proximité avec les frères Cramer permet à Voltaire de contrôler presque dans l'instant ce qui sort des presses et qui porte son nom, et de faire valoir ses exigences, corrections ou suppressions de manière immédiate. Parallèlement à cela, Voltaire édite avec un succès certain, les *Œuvres de Corneille*<sup>230</sup>. Il se mue autant en véritable éditeur commercial, gérant la partie financière et matérielle du projet<sup>231</sup>, qu'en éditeur littéraire. Son commentaire et ses annotations se réfèrent même explicitement à une tradition philologique française qui remonte au xvi<sup>e</sup> siècle<sup>232</sup>. Ces aspects permettent-ils d'affirmer qu'une relative confusion entre l'auteur et l'éditeur existe préalablement au contexte éditorial de la Restauration ?

Le terme « éditeur » semble en tout cas très tôt se concevoir à la limite entre plusieurs activités. Savant, artisan, homme de lettres ou homme d'affaires, l'éditeur peut revêtir plusieurs facettes et assumer des fonctions qui vont de la correction d'un ouvrage à la vente

230. Voir par exemple François Bessire, « Voltaire éditeur de Corneille », *Dix-septième siècle*, 4/2004 (n° 225), p. 595-603.

231. « Venons à un plus grand objet : à Pierre Corneille. On ne pourra rien faire, rien commencer, rien même projeter, si l'on n'a pas d'abord les noms de ceux qui veulent bien souscrire. Il y a une petite anicroche. Les œuvres de Théâtre de Corneille contiendront cinq volumes in-4°. Ces cinq volumes avec des estampes reviendraient à dix louis d'or, et les souscriptions ne seront que de deux. On ne pourra donc point donner ces inutiles estampes, et on se contentera de remarques utiles. L'ouvrage est moitié trop bon marché, j'en conviens ; mais avec les bontés du Roy, et les secours des premiers de la nation les Cramer pourront être honorablement payés de leurs peines, et il y aura encore assez d'avantages pour M. et Mlle Corneille. Quand il devrait un peu m'en coûter, je ne reculerai pas. » Voltaire l.a.s. à Charles Augustin Feriol, comte d'Argental, et Jeanne Grâce Bosc Du Bouchet, comtesse d'Argental, 28 juillet [1761]. D9916

232. *Ibid.* « J'ai déjà commenté à peu près, le Cid, les Horaces, Cinna, Pompée, Polyeucte, Rodogune, et j'en suis à Héraclius. Il me paraît que ce travail sera principalement utile aux étrangers qui apprennent notre langue. Chaque page est chargée de notes. Je suis un vrai Scaliger, Madame Scaliger prenez-moi sous votre protection. »

en librairie, en passant par la composition du texte ou l'achat d'un manuscrit. Lorsqu'au cours du premier tiers du XIX<sup>e</sup>, l'évolution des pratiques de la librairie permet l'apparition de nouvelles catégories socioprofessionnelles pour qualifier les métiers du livre, on n'épuise ainsi toujours pas tous les sens du mot. On trouve entre autres les termes de « commissionnaire en librairie », de « libraire-imprimeur » de « libraire-papetier » ou encore de « libraire-éditeur » en parlant d'un « libraire qui met en vente des livres publiés par ses propres soins<sup>233</sup> ». D'autre part, que penser de cette professionnalisation des métiers du livre ? Rend-elle simplement plus transparente la hiérarchie des réseaux d'intermédiaires qui circulent autour d'un auteur et de son livre ? Ou au contraire la complexifie-t-elle, en multipliant précisément le nombre d'intermédiaires ? Sonne-t-elle la fin d'une époque d'opacité, où des personnages pouvaient cumuler plusieurs fonctions comme le fait Beuchot ? N'oublions pas que Balzac lui-même, avant de devenir écrivain, se lance dans le métier de l'édition<sup>234</sup>.

C'est pourtant à cette époque qu'apparaît la figure du libraire telle que la décrit Balzac au moyen de son personnage de Dauriat, soit celle du libraire parfois aussi familier de la finance que de la littérature. Ce Dauriat, dans lequel on retrouve les traits du célèbre Ladvocat, homme d'affaires et éditeur des écrivains romantiques sous la Restauration, est présenté par Jean-Yves Mollier comme le successeur de Panckoucke. Celui-ci, lorsqu'il décide de rééditer l'*Encyclopédie*, marque en fait déjà un tournant dans l'Europe des lettres :

C'est parce que ce succès suggéra à un autre libraire, Charles-Joseph Panckoucke, l'idée que l'on pouvait racheter les cuivres de l'édition *princeps* (17 volumes in-folio et 11 planches) et son privilège afin de relancer la diffusion que l'entrepreneur moderne, celui que l'on nomme « éditeur », allait voir le jour. Schumpétérien avant la lettre [...] bien qu'il ait joué un rôle considérable dans ce processus et doive être, à ce titre, considéré comme l'archétype et le prototype de l'éditeur moderne, il ne fut pas un cas isolé. L'Angleterre comme l'Allemagne connurent

233. Toutes ces distinctions structurent l'article « libraire » du *Trésor de la langue française*. Article consulté en ligne le 1<sup>er</sup> novembre 16.

234. Voir par exemple Stéphane Vachon, « Le cas Balzac écrivain-éditeur », dans François Bessire (dir.), *L'Écrivain éditeur*, Genève, Droz, 2001, t. 2, p. 43-55.

à la même époque des phénomènes similaires, annonçant la fin de la librairie traditionnelle et la naissance des éditeurs à l'origine des grandes dynasties du XIX<sup>e</sup> siècles<sup>235</sup> [...].

Ce n'est pas tant le fait de vouloir imprimer une nouvelle fois *L'Encyclopédie* qui fait de Panckoucke un précurseur. C'est son rachat des cuivres et des droits (ce que sont les privilèges) de l'édition *princeps* qui trahit un projet d'envergure : il confisque de ce fait l'entreprise et interdit sa reproduction par d'autres. Il se mue en véritable homme d'affaires. Il publie dès 1782 sa monumentale entreprise, *l'Encyclopédie méthodique*. En parallèle, il « commence aussi à bâtir le premier empire de presse<sup>236</sup> ». C'est bien cet empire, fondé sur un mélange de savoir-faire, de risque assumé et d'opportunisme, qui préfigure l'éditeur du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est d'ailleurs l'audace entrepreneuriale et le flair de Ladvocat qui ont rendu possible la diffusion des poètes romantiques, ou des *Œuvres complètes* de Chateaubriand. D'après Mollier, donc, le terme « éditeur » se clarifie au moment où se recoupe la définition d'une fonction débarrassée de sa dimension d'auctorialité, autrement dit celle d'un métier entre l'auteur et l'imprimeur, et la pratique de l'édition comme d'une entreprise qui centralise tous les métiers du livre pour en dégager des bénéfices.

Dépeint dans *Illusions perdues* comme le nouveau satrape de la librairie, c'est-à-dire le moteur du monde du livre, il recevait chaque matin fabricants de papier et imprimeurs qui dépendaient de ses commandes, libraires commissionnaires – nos diffuseurs et distributeurs – et libraires détaillants, qui avaient besoin de sa caution, et les auteurs connus ou inconnus qui le suppliaient de faire paraître leurs manuscrits sous sa marque commerciale. Publié à la fin des années 1830, ce portrait balzacien de l'éditeur réduit la portée de l'essai de Paul Bénichou sur le sacre de l'écrivain en mettant en Lumière le médiateur de ce dernier, sans lequel ni Lamartine, ni Hugo, ni Vigny, ni Dumas n'auraient aussi aisément percé<sup>237</sup>.

235. Jean-Yves Mollier, *Une autre histoire, op. cit.*, p. 106.

236. Isabelle Diu et Élisabeth Parinet, *Histoire des auteurs*, Paris, Perrin, 2013, p. 131.

237. Jean-Yves Mollier, *Une autre histoire, op. cit.*, p. 127.

Cette définition a le mérite de mettre en exergue le rôle de ce personnage qui va prendre de l'importance durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle – que l'on pense seulement aux Calmann-Lévy, Larousse ou Hachette qui forment, sur le long terme, ce « temps des éditeurs<sup>238</sup> » décrit par les historiens. Mais elle ne semble pas non plus complètement satisfaisante, tant on peine à y retrouver le rôle que pourrait y jouer Beuchot. Ladvoat incarne certes une figure du monde du livre dont l'importance et l'influence vont *crescendo* au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais on ne peut confondre Ladvoat et Beuchot. Autrement dit, si Mollier voit juste dans la description des limites de la sacralité de l'écrivain telle que la décrit Bénichou, son analyse reste trop limitative sous l'aspect de la distinction entre *publisher* et *editor*. En effet, ce type d'éditeur cohabite encore avec d'autres artisans du livre, qui se nomment, eux aussi, des « éditeurs » et dont l'activité, tournée sur l'intelligibilité du corpus, n'a pas grand-chose à voir avec celle de Ladvoat. Beuchot se positionne d'ailleurs lui-même de façon très claire dans ce débat sur la notion d'éditeur. En 1821, à la suite de sa première participation avortée à une édition des *Œuvres complètes de Voltaire*, il se récrie contre l'usage restrictif du terme tel qu'il tend à se développer à son époque :

Madame Perronneau et M. Hunout me contestent aujourd'hui le titre d'éditeur des *Œuvres de Voltaire* en cinquante volumes in-12. Si par éditeur, on entend le chef commercial, le propriétaire de l'entreprise, ce n'est pas moi qui le suis. Mais si ce mot désigne le chef littéraire, le directeur, l'ordonnateur, l'auteur du travail littéraire à faire pour l'édition, personne ne peut me disputer cette qualité. L'éditeur, dit le *Dictionnaire de l'Académie*, est celui qui prend soin de revoir et de faire imprimer l'ouvrage d'autrui. Ce titre appartient donc à l'homme de lettres<sup>239</sup>.

« Auteur du travail littéraire » et non « chef commercial », Beuchot insiste sur cette différenciation entre un homme de lettres

238. C'est le titre du 3<sup>e</sup> tome de la monumentale *Histoire de l'édition française*, coordonnée par Roger Chartier et Henri-Jean Martin.

239. Beuchot, *Encore quatre pages sur les Œuvres complètes de Voltaire annoncées en cinquante volumes in-12*, Paris, Imprimerie de Fain, 22 juillet 1821, p. 4.

et un homme d'affaires. Cet emploi suggère-t-il le recours à un sens moderne qui définirait « l'homme de lettres » ? Beuchot en fait-il un métier clairement distinct de celui d'homme d'affaires ? Le problème vient du fait que le français n'emploie qu'un seul terme pour décrire non seulement deux contenus sémantiques, contrairement à l'anglais, qui pour rappel, connaît la distinction entre les termes de *publisher* (*one who produces copies of books*) et celui d'*editor* (*one who prepares the work of others for publication*), mais aussi deux corps de métiers en cours de spécialisation. C'est pourtant le type du *publisher* caricaturé en homme d'affaires vénal et intéressé, sans goût particulier pour la belle littérature, qui accompagne de manière systématique la définition de l'éditeur, du moins celle qui se développe dès le premier tiers du XIX<sup>e</sup>. C'est ce personnage qui devient aussi le « type » de l'éditeur, dont les excès et les prétentions prêtent à rire dans le portrait qui en est fait dans *Les Français peints par eux-mêmes*.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que ces grands mystificateurs du public et de l'art finissent par se mystifier eux-mêmes et se prennent pour des artistes. Une fois leurs découpages rassemblées, ils se persuadent qu'ils ont fait un morceau complet, chérissent ces œuvres dont ils se croient les pères, et se posent en victimes de la contrefaçon<sup>240</sup>.

On sait qu'en réalité elle a toujours été comprise comme une raillerie de Regnault envers l'éditeur du type Ladvocat, « prince de la librairie<sup>241</sup> » ici aussi décrit sous les traits d'un certain Dusaillant. Apparu sous la Restauration, l'éditeur raillé ici voit son statut s'élever sous la monarchie de Juillet. On ne sait pas en revanche dans quelle mesure cette description peut se rapporter à Beuchot. L'approche des textes, que l'on qualifie de philologique, le soin des variantes et les reclassements opérés par l'éditeur de Voltaire évoquent aussi certains aspects de cette présentation, tant il déborde sur le travail de l'auteur lui-même. Sans compter que Beuchot se décrit lui-même comme une forme d'« auteur » qui accomplit un « travail littéraire ».

240. Regnault, « L'éditeur », *Les Français peints par eux-mêmes, ou Encyclopédie morale du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Curmer, 1841, t. IV, p. 330.

241. *Ibid.*, p. 328.

C'est donc une triple précision qu'il nous faut opérer par rapport à la définition de l'éditeur : d'abord chronologique, puisque Beuchot devient un notable sous la monarchie de Juillet<sup>242</sup>. Éditeur, Beuchot l'est pourtant, ou du moins se revendique comme tel, mais cette activité se situe plutôt, nous l'avons dit précédemment, dans une forme de transition entre l'Ancien Régime et la Restauration. L'autre distinction porte sur la nature des textes édités, qui rejoint en partie l'approche chronologique. L'éditeur type dont l'essor et les prétentions sont l'objet de toutes les discussions au XIX<sup>e</sup> siècle s'occupe de nouveautés littéraires<sup>243</sup>. Il prend le risque de ne pas rentrer dans ses frais lorsqu'il achète le manuscrit d'un auteur. De là son importance médiatique grandissante, puisque l'éditeur, s'il ne peut complètement prévoir les réactions du public, doit au moins s'assurer de le guider vers l'achat des œuvres qu'il publie. « Banquier du talent », comme le dit Regnault, l'éditeur profite en outre de sa position pour s'en faire, parfois, aussi « l'usurier<sup>244</sup> ». Beuchot, quant à lui, édite à titre posthume les *Ceuvres de Voltaire*, dont il propose une réactualisation. L'entreprise de réédition des « classiques » comporte un risque financier modéré, étant entendu que d'une part les œuvres qu'il travaille sont déjà un succès commercial, et que d'autre part elles sont vendues par souscriptions<sup>245</sup>. Enfin, là où Ladvocat est un « spéculateur », qui dirige une opération financièrement risquée, Beuchot est un employé du livre, qui vend une collection patiemment construite aux libraires et imprimeurs qu'il a choisis.

[...] Jamais l'homme de lettres et l'éditeur ne se placent sur le même terrain. Au moment même où ils s'abordent, ils sont dans des sphères différentes. L'un se présente avec tout l'enthousiasme du poète sur le trépied, l'autre, avec toute la froideur d'un négociant à son bureau. L'un contemple son œuvre avec l'ivresse de la paternité, l'autre l'examine avec l'indifférence d'un teneur de livres. [...] Ainsi, dans

242. Paillard, « Que signifie être "voltairien"... », art. cit., p. 129.

243. Il est important de distinguer l'éditeur de nouveautés de l'éditeur industriel qui apparaît plus tardivement, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Voir notamment E. Parinet, art. cit., p. 799.

244. Regnault, « L'éditeur », art. cit., p. 323.

245. Ce qui n'exclut pas les banqueroutes, voir *infra*, « Un naufrage économique et littéraire. L'édition Dalibon-Delangle », ch. 4.

les rapports de ces deux puissances, la diplomatie manque de langage, parce qu'il n'y a pas d'expressions communes à ces deux pensées qui se fuient mutuellement<sup>246</sup>.

La différence entre l'homme de lettres et l'homme d'affaires semble claire. Le terme « éditeur » recouvre certes originellement les deux notions, mais c'est bien vers les domaines de la production matérielle du livre que se tourne progressivement son application. Reste alors notre question de départ : Comment nommer avec précision le travail de Beuchot ? Il semble difficile, au vu de sa biographie, d'en faire un « poète sur le trépied ». Toutefois, il est un authentique homme de lettres, qui vit de sa plume et de son érudition, et auquel on pourrait attribuer tout un catalogue de fonctions issues de l'histoire de l'édition : héritier des correcteurs<sup>247</sup>, amateur éclairé<sup>248</sup>, annotateur<sup>249</sup>, préfacier, philologue ou bibliographe ? On pourrait aussi penser à un néologisme comme « voltairographe » ? Tous ces termes comportent bien une part de l'activité de Beuchot, mais ne permettent pas de la comprendre dans sa totalité. Mais peut-on, sans commettre d'anachronisme, aller jusqu'à parler de Beuchot comme d'un *éditeur critique* ? Est-il le premier artisan du livre à pouvoir être qualifié de la sorte ? Enfin, existe-t-il d'autres exemples, en littérature, d'un travail sur les textes similaires à celui de Beuchot, avant Beuchot ?

### *Approche historiographique*

Nous laisserons tout d'abord de côté le terme « correcteur » que l'on retrouve dans l'ouvrage de Roger Chartier *La Main de l'auteur et l'Esprit de l'imprimeur*. Évoqué dans un cadre plus « philologique<sup>250</sup> », le correcteur intervient dès le xvi<sup>e</sup> siècle. La définition qu'en donne l'auteur rappelle Beuchot par la mention de l'homme de lettres exposée ci-dessus. Le rôle du correcteur s'étend « de la préparation du

246. Regnault, « L'éditeur », art. cit., p. 334.

247. Roger Chartier, *La Main de l'auteur*, op. cit., p. 228-231.

248. Alain Viala, *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Éditions de Minuit, 1985.

249. Jean-Yves Mollier, *Une autre histoire*, op. cit., p. 171.

250. Roger Chartier, *La Main de l'auteur*, op. cit., p. 228.

manuscrit à la correction des épreuves, des corrections en cours de tirage, à partir de la révision des feuilles déjà imprimées<sup>251</sup> ». Profession « à la fois proche du métier d'auteur et de celui d'imprimeur », elle reste, d'après Annie Parent, « mal définie<sup>252</sup> ». L'interprétation présentée par Chartier évoque bien cette idée d'un intermédiaire entre l'auteur et l'imprimeur qui échappe à l'aspect strictement technique de l'atelier typographique : le « correcteur » appartient en effet souvent au cercle des « humanistes (clercs, gradués des universités, maîtres d'école<sup>253</sup>) ». C'est un intellectuel qui n'est pas l'auteur, et qui possède pourtant un pouvoir sur le sens du texte : celui de vérifier l'orthographe, la ponctuation, les majuscules ou les italiques. Pourtant, Chartier l'évoque principalement pour la question de l'édition des textes de théâtre, en lien avec la restitution imprimée du caractère oral de ces textes. Il ne le mentionne pas non plus au-delà du xvii<sup>e</sup> siècle. Enfin, si le terme rappelle bien une des fonctions éditoriales accomplies par Beuchot dans la création de son Voltaire, il ne saurait complètement épuiser le sens de son travail. Chartier montre surtout qu'il y a toujours eu une certaine porosité dans les définitions des différentes catégories éditoriales.

C'est pour caractériser un métier du livre de ce même xvii<sup>e</sup> siècle, qu'Alain Viala présente l'amateur éclairé. Après avoir défini l'existence d'un champ littéraire au sein duquel des individus pouvaient être reconnus comme auteurs et gagner de l'argent en exerçant cette activité, il présente dans une seconde partie de son ouvrage les différentes stratégies mises en place par ces écrivains pour vivre de leur statut d'auteur. Viala étudie surtout la *Naissance de l'écrivain* dans une approche qui cherche à faire la distinction entre les auteurs qui participent pleinement à l'autonomisation d'un champ littéraire, et ceux qui, sans pour autant l'invalider, s'en distancient au moins en partie. Ce sont les écrivains pour qui « la production d'ouvrage ne constitue en rien une activité autonome : leur position dans l'espace littéraire vaut comme un prolongement de leur situation dans un autre champ social<sup>254</sup> ». Pour autant que l'on accepte d'étendre la notion

251. *Ibid.*, p. 229.

252. Annie Parent, *Les Métiers du livre à Paris au xvi<sup>e</sup> siècle (1535-1560)*, Genève, Droz, 1974, p. 125.

253. *Ibid.*, p. 228.

254. Alain Viala, *Naissance de l'écrivain*, *op. cit.*, p. 178.

d'auteur à celle d'« homme de lettres », chère à l'éditeur de Voltaire, et pour autant que l'on se garde d'une assimilation trop stricte entre deux trajectoires séparées de deux siècles, c'est cette dernière optique qui pourrait nous aider à comprendre le rôle tenu par Beuchot. En effet, ce dernier vit avant tout grâce à son activité de journaliste et d'employé de l'administration du livre. Il n'est éditeur de Voltaire que par loisir, ou, pour reprendre l'idée exprimée par Viala, qu'accessoirement à son métier de journaliste. Il est connu comme collectionneur et éditeur de Voltaire, sans se réduire à cette seule occupation. Beuchot est un « "amateur" qui utilise une part de l'autonomie naissante (le prestige), tout en restant inscrit dans la logique d'une hétéronomie traditionnelle (le rejet de la "carrière") », attitude qui lui permet de jouir « d'une haute considération, en faisant valoir le talent sans subir les contingences de la profession<sup>255</sup> ».

« Amateur » qui ne l'est pas tant, vu son goût, ses aptitudes et le projet qu'il porte ; étranger, à l'exception de quelques textes aussi rares que peu connues, tant au monde des écrivains qu'à celui des éditeurs, Beuchot semble bien correspondre à ce type de l'« amateur très éclairé » décrit par Viala. S'il est payé pour son Voltaire, cette édition lui permet surtout de mettre à profit une collection qu'il a lui-même constituée en privé, indépendamment de toute forme d'obligations contractuelles, et de s'affirmer comme bibliographe. D'ailleurs, Beuchot n'a pas besoin de sa plume pour vivre, lui qui accède à la charge de bibliothécaire avant même la fin de son édition. Celle-ci ne peut donc pas être comprise comme son activité essentielle, mais bien plutôt comme un tremplin qui lui permet d'asseoir sa réputation et d'orienter sa carrière. Mais l'analogie ne semble pas non plus pouvoir être poussée plus loin. En effet, le modèle de l'amateur éclairé décrit par Viala, lequel se fonde sur l'exemple de La Rochefoucauld ou Saint-Évremond, est celui de l'honnête homme qu'une fortune ou une réputation préservent des risques d'une publication trop audacieuse. Ce n'est pas le cas de Beuchot, lequel pour être bourgeois, n'est pas riche pour autant. Sans compter que même s'il occupe une position en vue, non loin de l'administration du livre, il doit travailler toute sa vie. À ce propos, rappelons que Beuchot cesse de publier des pamphlets politiques au moment de sa première participation à une

---

255. Pour tout le paragraphe : *ibid.*, p. 180.

édition des *Ceuvres complètes de Voltaire*, en 1817. Il occupe bien une position marginale, mais celle-ci ne lui permet pas de s'émanciper complètement des contraintes du milieu du livre.

Doit-on plutôt s'inspirer de son travail effectif sur les textes du patriarche, et rejoindre Jean-Yves Mollier et la façon dont il présente cet autre homme de lettres, éditeur et proche de Beuchot qu'est Victor-Donatien de Musset-Pathay ? Mollier réserve à ce dernier le titre, sans doute un peu réducteur, d'« annotateur<sup>256</sup> ». C'est du moins au moyen de ce terme qu'il caractérise le travail réalisé par Musset-Pathay sur les *Ceuvres complètes de Rousseau*. Or, le travail accompli par celui-ci dépasse largement le cadre de la simple annotation, et répond aussi à un dessein éditorial pensé en amont : « l'objet que nous nous proposons n'est [...] ni de combattre, ni d'approuver les opinions de J.-J., ni même d'ajouter aucun commentaire à ses écrits. Notre intention est de les présenter dans un nouvel ordre, adoptant autant que possible un classement fondé sur l'analogie<sup>257</sup> ». On s'éloigne, ici, de l'éditeur du type *publisher*, tant il est question d'imprimer un sens au corpus des *Ceuvres de Rousseau*. Sans compter que le lien entre Musset-Pathay et Beuchot est évident. C'est même ce dernier qui était le premier homme de lettres pressenti pour préparer l'édition de Rousseau publiée par Dupont en 1823<sup>258</sup>. La proximité entre ces deux éditeurs est même franchement cordiale, si l'on en croit la correspondance de Beuchot<sup>259</sup>. Et d'après Philip Stewart, les deux hommes échangent véritablement des points de vue sur le travail éditorial. Mais alors, ne devrait-on pas déjà donner à son activité éditoriale

---

256. *Ibid.*, p. 171.

257. Victor-Donatien de Musset-Pathay, « Préface », dans Jean-Jacques Rousseau, *Ceuvres complètes*, Paris, P. Dupont, 1823-1825, 24 vol., t. I, p. vii. Cette référence est également présentée par Philip Stewart dans son chapitre « Le siècle de Musset-Pathay (1817-1900) », dans *Éditer Rousseau : enjeux d'un corpus (1750-2012)*, Lyon, ENS Éditions, 2012, p. 153-196. Ph. Stewart y décrit le lien entre l'ordre de l'édition et l'interprétation de l'œuvre dans le projet éditorial des *Ceuvres complètes de Rousseau* par Musset-Pathay. Il s'agit de « passer à un nouveau stade dans sa réception, ce qui à son tour repose la question de l'ordonnance du corpus » (p. 161).

258. Philip Stewart, *op. cit.*, p. 160.

259. « Il y a longtemps que mon ami M. Musset-Pathay m'a bercé de l'espoir de pouvoir communiquer avec vous autrement que par l'intermédiaire de votre *Journal bibliographique*. Car il m'a mandé sous la date du 25 février dernier : "Mon ami Beuchot doit vous écrire pour Voltairiser". » Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Moulins, le 4 octobre 1826, BnF, n.a.fr. 25134, f° 46.

une connotation philologique et parler, comme pour Beuchot, d'un éditeur critique ? Reste surtout que le terme « annotateur » s'avère peu satisfaisant. Il suggère un rapport distant avec le texte qui s'accorde mal avec l'originalité des projets de Beuchot ou de Musset-Pathay. Il souligne avant tout, encore une fois, la dimension malléable des catégories rattachées au monde du livre.

Le volume coordonné par Roger Chartier et Henri-Jean Martin semble à ce titre plus pertinent lorsqu'il y est question de l'édition sous la Restauration. Dans un paragraphe introductif intitulé « Le livre au temps des Didot », il est en effet précisé que « les ruptures décisives sont encore à venir – ce qui justifie le découpage même de ce volume qui considère les trois premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle comme appartenant à l'âge d'un ancien régime typographique<sup>260</sup> ». Autrement dit, la période de la Restauration est ici considérée comme un espace de changement où « coexistent » différents régimes éditoriaux. Si c'est bien au sein de ce « temps des contrastes<sup>261</sup> » que finira par émerger la figure de l'éditeur moderne, il faut concevoir le monde éditorial sous la Restauration comme un laboratoire où circulent différentes idées et différentes pratiques.

C'est sans doute ce qui explique l'extrême diversité des best-sellers imprimés sous la Restauration<sup>262</sup> : la publication des nouveautés romantiques ou des rééditions d'ouvrages devenus des classiques ne répondent pas aux mêmes principes d'éditions, ni n'engagent financièrement les éditeurs de la même manière. Pourtant, si la somme quasi encyclopédique de Chartier et Martin décrypte avec précision les changements et les rapports de force en jeu à cette période, la définition de l'éditeur ne semble pas quitter le champ de la matérialité du livre. Il reste toujours la même question : Où situer Beuchot et son travail éditorial dans une époque marquée par l'évolution des techniques du livre et la transition vers une professionnalisation des métiers ? Peut-être faut-il comprendre le fait que le monde du livre se professionnalise en parallèle à la carrière littéraire de Beuchot. En effet, lorsqu'il accepte la charge de bibliothécaire de la Chambre des

260. Henri-Jean Martin et Roger Chartier, *Histoire de l'édition française*, op. cit., p. 719.

261. *Ibid.*, p. 720.

262. Martyn Lyons, *Le Triomphe du livre*, op. cit., p. 103.

députés, il se fixe lui aussi dans un corps de métiers rattaché au monde du livre. Il cesse en parallèle toute activité d'éditeur.

### *Panckoucke : du libraire à l'éditeur*

Comment rendre compte de l'activité éditoriale de Beuchot ? C'est là un des enjeux de ce travail, essentiel pour comprendre l'originalité de son travail sur les *Œuvres de Voltaire*, tout comme leur exceptionnelle longévité. Après avoir constaté que le terme « éditeur », qui semble à première vue évident, peut autant se référer à une approche typographique du métier, que pencher déjà vers l'élaboration du matériel textuel, nous allons tenter de comprendre l'origine de ce déplacement. Il est à ce titre tout à fait significatif que Jean-Yves Mollier, dans son *Autre histoire de l'édition française*, mentionne le nom de Charles-Joseph Panckoucke comme précurseur de l'éditeur moderne. Il parle également de Panckoucke comme d'un « libraire d'Ancien Régime qui se transforme en éditeur<sup>263</sup> ». L'ouvrage de Henri-Jean Martin et Roger Chartier mentionne également ce moment de flou, entre la Révolution de 1789 et celle de 1830. Ces premières décennies des années 1800 sont qualifiées, on l'a vu, d'« ancien régime typographique ». Pourtant, à bien des égards, le basculement vers un autre modèle éditorial est déjà en cours. C'est ce que note Suzanne Tucoo-Chala, lorsqu'elle présente le métier d'éditeur tel qu'entend l'exercer Panckoucke dès les années 1775 :

Ce métier difficile, Panckoucke le conçoit non plus exactement comme celui d'un artisan, ce qu'il a été jusqu'à présent, mais comme celui d'un homme d'affaires dirigeant seul sa maison de commerce. Il conçoit sa profession autrement que son père dont le travail se réduisait à faire imprimer des manuscrits ou à rééditer des livres et à les vendre. Il multiplie et spécialise les différents niveaux de ses activités. Son travail matériel est toujours celui de libraire-imprimeur : achats de papier, d'encre, de caractères et de matériel d'impression ; direction de l'imprimerie et surveillance de celles qui travaillent pour son compte. Il contrôle l'emmagasinage, les envois, les réceptions, le mouvement

263. Jean-Yves Mollier, *Une autre histoire*, *op. cit.*, p. 112.

et les ventes de sa boutique, dirige son secrétariat, assure la correspondance [...], rédige les prospectus publicitaires, établit ses comptes, fait les prévisions des budgets de ses éditions, choisit ses auteurs, les dirige, conçoit les programmes de journaux, d'une Encyclopédie, part en tournée pour placer sa production<sup>264</sup> [...].

C'est un cahier des charges titanesque que Panckoucke met en place. On voit bien, par l'exceptionnelle diversité des tâches décrites, que le métier d'éditeur est en pleine transformation : il conserve bien encore quelque chose du libraire-éditeur, notamment dans la gestion matérielle de l'imprimerie. Cette gestion se double néanmoins d'un travail de propagande qui est complètement nouveau. C'est dans cette direction que se tourne le travail de l'éditeur. Il s'agit toujours d'éditer « des manuscrits ou de rééditer des livres ». Mais il faut désormais, en plus, savoir les vendre. Ce changement s'accompagne progressivement de plusieurs autres bouleversements : l'accroissement du public rend désuètes les techniques d'impression usuelles ; entre autres innovations techniques, la stéréotypie, ce procédé fait de planches déjà moulées, vient accélérer le travail mécanique, en particulier sur les rééditions. L'édition peut désormais se tourner vers d'autres tâches : « au début du XIX<sup>e</sup> siècle, chez certains le travail d'édition prend le pas sur les autres, ce que traduisent bien la valeur du fonds très supérieure à celle de l'assortiment, le temps passé en négociations avec les auteurs ou les associés ou l'affirmation de spécialisations qui promettent succès et fortune<sup>265</sup> ». Enfin, l'époque révolutionnaire modifie également le rapport à l'écrit. La presse périodique et les écrits pamphlétaires centralisent les forces éditoriales, et attachent à la chose imprimée une notion d'opinion prête à influencer un public élargi. Panckoucke lui-même présente ce tournant, qui se concrétise au moment de la Révolution :

Il est peut-être remarquable que, depuis la Révolution, on ait publié 26 volumes et demi de Discours ; 2 volumes de planches

264. Suzanne Tucoo-Chala, *Charles-Joseph Panckoucke & la librairie française : 1736-1798*, Pau, Marrimpouey Jeune ; Paris, Jean Touzot, 1977, p. 172-173.

265. Henri-Jean Martin, Roger Chartier, *Histoire de l'édition française*, op. cit., p. 720.

d'Arts & métiers mécaniques, & cinq livraisons de planches d'histoire naturelle. [...] Combien n'en eût-on pas publié dans des moments de calme & de tranquillité ? Il faut faire attention au nombre d'auteurs qui ont été détournés de leurs travaux par des fonctions publiques. Toutes les imprimeries ne furent bientôt plus occupées que de brochures, pamphlets, et surtout journaux de toute espèce, dont le nombre, dans la seule capitale, se monte à plus de cent. J'ai vu le moment où *L'Encyclopédie* allait être abandonnée<sup>266</sup>.

Si dès les années 1770 Panckoucke manifeste toutes les qualités propres à l'éditeur moderne, celui que décrit le sens de *publisher*, il faut attendre la Révolution pour voir se concrétiser une évolution, en grande partie liée à la redéfinition du mot « presse », qui délaisse peu à peu le livre, objet d'une culture longue à acquérir au profit des journaux, plus proches de l'événement. Panckoucke s'est même appuyé sur ce médium pour favoriser la vente des livres qu'il a produits, notamment ce gouffre financier qu'est *l'Encyclopédie méthodique*<sup>267</sup>. Ayant compris le lien entre le journal et la formation de l'opinion publique d'une part, et l'importance économique de cette forme de presse d'autre part, Panckoucke a-t-il aussi conscience de ne pas avoir des finances assez solides pour venir à bout de ses grands projets littéraires<sup>268</sup> ? Mesure-t-il les risques que font peser sur ce projet l'idéologie dominante et les fanatiques, pour parler en termes voltairiens<sup>269</sup> ? Il finit par se détourner de Voltaire et de ses activités d'éditeur pour se consacrer à la consolidation de son empire journalistique.

Retenons deux choses de cette évocation du parcours de Panckoucke. Elles ne se laissent pas facilement appréhender conjointement, mais sont essentielles pour comprendre ce qui le rapproche

266. Lettre de M. Panckoucke à Messieurs les souscripteurs de *l'Encyclopédie*, par ordre de matières, Paris, Chez Panckoucke, Imprimeur-Libraire, 1791, n. 1, p. 1.

267. Suzanne Tucoo-Chala, *Charles-Joseph Panckoucke & la librairie française*, op. cit., p. 460.

268. Voir à ce sujet l'article d'Andrew Brown et André Magnan, « Aux origines de l'édition de Kehl. Le *Plan* Decroix-Panckoucke de 1777 », *Cahiers Voltaire*, 4, 2005, p. 83-124. Ici, p. 88 : « Panckoucke renonça à piloter l'opération quelques mois plus tard (février 1779), au motif du plus grand affairiste du moment, plus solide que lui et mieux introduit en cour : M. Caron de Beaumarchais [...] ».

269. Voir à ce propos l'article de François Bessire, « Beaumarchais éditeur de Voltaire », *RHLF*, 100<sup>e</sup> année, n° 4, juillet-août 2000, p. 1127.

de celui de Beuchot : premièrement, le rapport entre l'écrit et les événements politiques est une des conditions de la réussite d'une entreprise éditoriale – phénomène dont les éditions de Voltaire sous la Restauration seront une autre manifestation. Deuxièmement, en dehors, ou parallèlement à ces phénomènes de mode, la recherche de nouveaux publics, qui sont autant de nouveaux souscripteurs, passe aussi par le renouvellement de la forme d'une édition. D'ailleurs l'*Encyclopédie méthodique* témoigne de ce souci de mettre différemment en forme un contenu déjà existant. Cette préoccupation dépasse les seules considérations typographiques. Elles touchent avant tout à l'agencement original de la matière. Ce souci ressort également du *Plan* de la nouvelle édition de ses *Œuvres*, que Voltaire, qui la comprend comme « celle devant faire tomber toutes les autres<sup>270</sup> », valide. Ce geste évoque bien le travail de Beuchot sur le classement de la *Correspondance* et des *Mélanges* de son édition des *Œuvres de Voltaire*.

Beuchot est quant à lui essentiellement actif comme éditeur sous la Restauration. Il triomphe même au moment de la monarchie de Juillet<sup>271</sup>. Mais conserve-t-il quelque chose du libraire d'Ancien Régime qu'était Panckoucke ? Est-il, au moins en partie, un éditeur de Voltaire au sens du modèle entrepreneurial incarné par Ladvozat ? Du point de vue matériel, certainement pas. En revanche, le souci accordé à la forme de l'édition le rapproche, au moins en partie, de Panckoucke. Mais qu'en est-il de la dimension idéologique de l'entreprise, que l'on sait omniprésente chez ce dernier déjà<sup>272</sup>, et plus encore chez Beaumarchais, Condorcet et les éditeurs de Kehl ?

270. Voltaire à Panckoucke, 19 octobre 1777, D20844.

271. Christophe Paillard, « Que signifie "être voltairien"... », art. cit., p. 140. « On le dépeint fréquemment comme un "éditeur de la Restauration", mais du fait que l'essentiel des volumes de son édition parut après 1830 et en raison des puissants appuis dont il jouissait dans la France de Louis-Philippe, on aura meilleur jeu de le qualifier d'éditeur de la monarchie de Juillet. » Ce qui semble difficilement conciliable avec son activité éditoriale, quasiment nulle, sous la monarchie de Louis-Philippe d'une part, et d'autre part avec la patience qu'il met, près de trente ans dès 1800, dans l'édition de « son » Voltaire.

272. Voir par exemple Suzanne Tucoo-Chala, *op. cit.*, p. 130 : « Panckoucke a donc bien besoin de la pensée d'autrui qu'il considère comme un bien culturel, un trésor qu'il est chargé de diffuser aussi largement que possible un nom de l'utilité publique et du bien de l'Humanité. Les Lumières ne sont pas réservées à l'élite qui les élabore, elles doivent, géographiquement et socialement, pénétrer dans des

## *Les éditeurs de Kehl : une entité à quatre têtes*

Poursuivons le chemin emprunté et remontons le fil des éditeurs posthumes de Voltaire. N'a-t-on pas pris l'habitude de parler des « éditeurs » de Kehl pour nommer cette direction quadripartite qui gère le premier monument de la réception du patriarche de Ferney après sa mort ? Si l'on regarde dans le détail, Beaumarchais exerce en effet le rôle d'éditeur au sens anglais de *publisher*<sup>273</sup>. Il est un éditeur commercial, qui gère une entreprise composée de trois éditeurs académiques cette fois-ci puisqu'ils s'occupent spécifiquement et uniquement de la composition textuelle des volumes de l'édition : Condorcet, que l'on pourrait appeler « éditeur académique en chef », secondé par Ruault et Decroix. On pourrait également y ajouter François Le Tellier, l'administrateur de Kehl<sup>274</sup>, qui officie comme une sorte d'imprimeur en chef dans le fort où se publie l'édition. Cette répartition des rôles entre plusieurs pôles suggère une spécialisation des tâches. Au moyen de quels termes Beuchot en rend-il compte ?

Louis de Loménie est un des premiers à présenter le détail de l'édition de Kehl. Dans un ouvrage intitulé *Beaumarchais en son temps*<sup>275</sup>, il consacre un chapitre entier à « Beaumarchais éditeur de Voltaire ». S'il note bien la construction progressive d'une équipe pour seconder Beaumarchais, tout comme la surprenante discrétion de l'auteur du *Mariage de Figaro* dans ce projet, Loménie popularise pourtant la formule de « Beaumarchais éditeur<sup>276</sup> ». Cette image aura même une postérité florissante, à en croire le nombre d'articles

---

zones jusque-là inexplorées. C'est la première fois qu'un libraire a l'idée d'ouvrir ainsi le circuit de la culture. »

273. Christophe Paillard, « Que signifie “être voltairien”... », art. cit.

274. Terme employé par Linda Gil, « De l'hommage à l'éloge : contribution à l'édification du mythe du “patriarche” par Condorcet. L'édition de Kehl et la *Vie de Voltaire* », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 11, 2011, p. 156.

275. Louis de Loménie, *Beaumarchais en son temps. Études sur la société en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 2 tomes, Paris, Michel Lévy, 1856.

276. Tout juste trouve-t-on une nuance : « éditeur propriétaire ». Voir Louis de Loménie, *op. cit.*, p. 230.

qui reprennent la formule<sup>277</sup>. La critique semble en effet n'avoir que récemment réévalué la question de la désignation du rôle joué par Beaumarchais dans l'entreprise de Kehl. En effet, lorsqu'en 2000 François Bessire publie un article pour faire l'éloge de ce dernier, ne choisit-il pas de reprendre tel quel le titre du chapitre de Loménié, « Beaumarchais éditeur de Voltaire » ? Le fait est que ce n'est pas tant le rôle de Beaumarchais au sein de l'édition de Kehl qui intéresse Bessire. Il s'agit plutôt dans son article, d'une part de réhabiliter l'édition de Kehl, en déficit de reconnaissance auprès de certains spécialistes comme Jeroom Vercruysse<sup>278</sup>, et d'autre part de montrer son rôle essentiel dans la réception de l'œuvre de Voltaire qui est la nôtre. À ce titre, l'article de François Bessire permet d'en finir avec le débat autour des mérites de « Beaumarchais éditeur ». Il permet, outre de relativiser le travail littéraire de Beaumarchais, de commencer une étude plus précise sur le rôle des uns et des autres. Maurice Lever, dans sa biographie de Beaumarchais intitulée *Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais*, est un des premiers dont l'ouvrage évoque ce changement de paradigme, puisqu'il parle de « Beaumarchais typographe de Voltaire ». La référence à la production matérielle de l'édition a de quoi étonner, surtout au vu de l'évolution du terme « éditeur » que nous venons de tracer. Andrew Brown et André Magnan évoquent quant à eux le fait qu'il succède à Panckoucke dans la « gestion de l'entreprise<sup>279</sup> ». Ils précisent d'ailleurs :

Beaumarchais supervisera le plus souvent de haut, en « correspondant général », un processus éditorial qu'il va infléchir d'emblée dans le sens d'une souscription, édition désormais définie comme privée, donc moins sujette aux pressions d'Église et d'État, en se contentant ensuite, une fois lancé le prospectus définitif (janvier 1781), d'assurer le suivi du premier plan toujours actif, de cadrer les grandes décisions,

---

277. Maurice Lever, *Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais*, Paris, Fayard, 2003, p. 329-369.

278. « L'édition de Kehl se signale par l'improvisation, l'amateurisme, l'à-peu-près pour ne pas dire la falsification constante, l'escroquerie intellectuelle. » Jeroom Vercruysse, « L'imprimerie de la Société littéraire et typographique de Kehl en 1782 : la relation d'Anisson-Duperron ; Beaumarchais éditeur de Voltaire », *LIAS*, XIII-2, 1986, p. 173.

279. Andrew Brown, André Magnan, « Aux origines... », art. cit., p. 86.

d'arbitrer les litiges entre Condorcet, son philosophe, et Decroix, le philologue de Panckoucke<sup>280</sup> [...].

Une première précision s'affiche ici : Beaumarchais « supervise de haut », Condorcet, Decroix et dans une moindre mesure Ruault, organisent le contenu et préparent le matériel textuel de l'édition. Linda Gil va même plus loin : les archives inédites qu'elle a dépouillées et son analyse pointue de l'édition préparée à Kehl montrent surtout l'importance de Condorcet. Sa thèse, publiée en 2018, contribue à renvoyer l'image d'une organisation plus horizontale des différents acteurs de l'édition. Elle présente, en d'autres termes, une répartition des rôles au sein de l'édition qui ressemble plus précisément à celle qui se développe ensuite au cours du siècle suivant : Beaumarchais est le « financier et l'entrepreneur », Condorcet devient le « directeur littéraire », le « directeur scientifique et littéraire », ou « maître d'œuvre<sup>281</sup> ». Bien plus, son travail permet de rattacher ce rôle de direction à celui de l'éditeur-homme de lettres, tourné vers la production du texte, lorsqu'elle parle des « éditeurs, dirigés par Condorcet<sup>282</sup> ».

Ce rôle joué par Condorcet évoque en partie celui tenu trente ans plus tard par Beuchot : il n'a pas à traiter avec la dimension financière ni avec la réalisation matérielle de l'édition. Il est engagé par Beaumarchais, comme Beuchot le sera par Lefèvre, Werdet et les Lequien, mais il garde une grande autonomie vis-à-vis de ceux qui ne restent, finalement, que les « entrepreneurs » de l'édition. De la façon dont il présente la répartition des rôles à Kehl – « Beaumarchais [...] forma un vaste établissement à Kehl et y éleva une imprimerie. [...] Il en confia ou en laissa la direction littéraire à MM. De Condorcet et Decroix<sup>283</sup> » – on peut déduire que Beuchot reconnaissait déjà à la direction de Kehl une approche différenciée des domaines financier et littéraire. Nous traiterons dans un prochain chapitre du rôle joué par Decroix, à partir de la correspondance qu'il entretient avec Beuchot. Pour l'instant, il nous reste une chose à préciser : comment dès lors comprendre l'entêtement de Beuchot à parler des éditeurs de Kehl comme d'une seule entité ?

280. *Ibid.*, p. 89.

281. Voir Linda Gil, « De l'hommage à l'éloge... », art. cit., p. 153-155.

282. *Ibid.*, p. 156.

283. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xv.

Tout d'abord, il faut relever que la « préface du nouvel éditeur » de Beuchot précède systématiquement dans son travail chacun des « avertissements des éditeurs de l'édition de Kehl » qu'il choisit d'éditer également. Ensuite, pour rester dans le paratexte, signalons que les notes présentes dans l'édition de Kehl et conservées par Beuchot sont signalées par un « K. » général, et non par le « C. » de Condorcet ou le « D. » de Decroix. Beuchot n'individualise pas le paratexte de ses prédécesseurs. Enfin, il va même régulièrement jusqu'à évoquer dans sa préface les « éditeurs de Kehl ». Il avertit par exemple ses lecteurs des « fautes inséparables de l'humaine nature qui ont échappé aux éditeurs de Kehl<sup>284</sup> [...] » ; ou encore, dans un exemple peut-être plus parlant : « en déguisant ou disséminant ces lettres, les éditeurs de Kehl n'avaient fait au reste que suivre l'exemple de Voltaire, qui avait pris ce parti en 1739<sup>285</sup> ». Ces deux occurrences montrent bien que Beuchot place le geste éditorial du côté de la production du texte à éditer. L'éditeur tel que le pense Beuchot n'est pas ici Beaumarchais, mais Condorcet ou Decroix, ou tous ceux qui ont contribué à préparer le texte des *Œuvres complètes de Voltaire* telles qu'elles sont éditées à Kehl. Dans ce contexte-ci, la mention des « fautes », des lettres « déguisées ou disséminées », et plus encore la référence à Voltaire évoquent une appréciation du métier de l'éditeur comme lié à l'auctorialité du texte.

À bien des égards, la désignation usuelle des acteurs de l'entreprise de Kehl comme « éditeurs » sonne comme un rappel de la complexité sémantique du terme. Mais n'est-elle pas aussi quelque chose de plus ? On pourrait estimer en effet qu'elle représente le dernier moment où l'on pense l'édition à la fois en termes d'entreprise commerciale et en termes de travail littéraire. L'édition de Kehl des *Œuvres complètes de Voltaire* incarnerait elle aussi, d'une manière différente de celle de Panckoucke, ce moment de bascule à partir duquel le phénomène éditorial opère une distinction entre le travail d'édition envisagé sous un angle commercial et un autre plus spécifiquement littéraire, et tranche en faveur du premier. À l'inverse de Beuchot, dont la persévérance à ne considérer l'édition que sous l'angle de l'homme de lettres suggère autant un lien de filiation avec le travail de Condorcet et de Decroix qu'une certaine prétention à l'auctorialité.

---

284. *Ibid.*, p. xvi.

285. *Ibid.*, p. xvii.

### *Beuchot éditeur et homme de lettres*

Précisons encore le cas de Beuchot : on a certes pu le voir en *publisher*, lorsqu'il accède à la demande de son ami Jean Clogenson – « il faut que je compte autant sur votre complaisance que je compte effectivement sur votre goût et votre bienveillance pour moi, pour vous prier d'être l'éditeur de mon opuscule<sup>286</sup> » – et qu'il édite les *Souhais pour le jour de l'an 1823*. De fait, nous l'avons vu, il fonctionne bien, dans cette entreprise, comme intermédiaire entre l'auteur et l'imprimeur. L'essentiel de ses préoccupations est d'ailleurs d'ordre matériel : format, nombre de volumes, type de papier, coût de fabrication, prix, publicité. Mais c'est là la seule trace que nous avons d'une véritable activité de ce type pour Beuchot. Lorsqu'il s'agit de Voltaire, notre « éditeur » se situe plus volontiers à la frontière de plusieurs activités éditoriales. Définir précisément son activité n'est pas simple, et force est en effet de reconnaître que, jusqu'à présent, aucune dénomination n'a semblé épuiser le sens du terme « éditeur ». Comment cette polysémie – pour ne pas dire cette confusion – est-elle gérée dans la correspondance entre Beuchot et ses collègues ? De façon significative, c'est un mot qui y revient de façon régulière, mais qui ne fait pourtant jamais l'objet d'une distinction très nette :

Vous croyez peut-être avoir frappé sur les épaules de M. Renouard, par votre observation sur la note du tome XII, p. 323. Eh bien ! c'est sur mes épaules que tombaient les coups. La note est signée d'un B., elle a été mise par moi pour l'édition Perronneau qui avait précédé celle de M. Renouard, mais qui l'était pour celle de Desoër, Déterville et Plancher : et c'était ces éditeurs que j'indiquais en parlant des éditeurs qui m'ont précédé. Mais la phrase tout au plus suffisante pour le temps ou le moment est trop absolue aujourd'hui. J'aurais dû dire aucun des éditeurs récents [...]. J'avais pris la copie que j'avais pu avoir. Les mauvaises leçons sont le désespoir des éditeurs ; et aucun texte n'en est plus infesté que celui de Voltaire<sup>287</sup>.

286. Clogenson, l.a.s. à Beuchot, Argentan, 14 décembre 1822, BnF, n.a.fr. 25134, f° 259.

287. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 19 octobre 1826, Genève, IMV, MS 34-02.

Cet extrait décrit bien la complexité du monde éditorial de la Restauration, en particulier celui qui concerne l'édition des *Œuvres de Voltaire*. Entre Renouard, Perronneau, Desoër, Déterville et Plancher, ce sont cinq éditions différentes qui sont en effet mentionnées, dans le désordre. L'édition Desoër est la première des rééditions des *Œuvres de Voltaire* à voir le jour sous la Restauration, en 1817. Elle est immédiatement suivie des éditions Déterville, Plancher et Perronneau, pour lesquelles Beuchot signe près de la moitié des volumes. Chacune de ces éditions est initiée par un entrepreneur, imprimeur ou libraire, que rappelle sa dénomination usuelle. Ceux-ci sont également qualifiés d'éditeurs. On ne retrouve cependant aucune trace de leur présence dans le livre en dehors de la page de titre<sup>288</sup>. En cela, ils semblent s'accommoder d'une fonction de publication du travail d'autrui, qui évoque le terme anglais « *publisher* ». En un mot, ces éditeurs restent avant tout des directeurs de publication, et ne s'occupent pas prioritairement de la correction littéraire du texte. Et même lorsque le libraire Antoine-Augustin Renouard essaie d'outrepasser le rôle d'industriel du livre en cherchant à inclure ses propres annotations dans son édition publiée à partir de 1819, celles-ci ne sont en réalité que des copies.

Ce n'est point sans votre aveu que j'ai employé une partie de vos notes sur Voltaire. En cela votre mémoire vous a mal servi. Veuillez vous rappeler que, soit chez vous, soit chez moi, dans nos fréquentes conversations où je me plais à le reconnaître, vous m'avez fait plus d'une communication utile, plus de dix fois je vous ai dit que je tenais à grand intérêt de faire usage d'une partie de vos notes<sup>289</sup>.

Ce sont deux spécificités du travail accompli par Beuchot sur les *Œuvres de Voltaire* qui deviennent évidentes. Tout d'abord, il faut relever le soin tout particulier qu'il accorde à la correction du texte par rapport à ses prédécesseurs. En cela, il ne se contente pas de copier une édition déjà faite, mais il prend soin de vérifier le texte. La correction dont il est question n'a pas réellement à voir avec des considérations de nature typographique. Il s'agit bien plutôt de

288. Gérard Genette, *Seuils*, Paris, Seuil, 1987. Notamment ch. 1 « Le péri-texte éditorial ».

289. Renouard, l.a.s. à Beuchot, 24 novembre 1819, BnF, n.a.fr. 25146, f° 54.

rétablir le bon texte *d'après Voltaire*. Autrement dit, lorsque Beuchot effectue un travail de mise en forme des *Œuvres de Voltaire*, non seulement il entend le faire le plus indépendamment possible de l'atelier qui l'imprime, mais surtout il cherche à le faire au plus près de ce qu'il croit être la volonté de l'auteur. En cela, ne préfigure-t-il pas effectivement l'éditeur critique moderne, distinct de l'éditeur industriel ? La hiérarchie des noms sur la page de titre du premier volume de son édition confirme la distinction à opérer entre l'éditeur Beuchot, au centre de la page, qui accompagne Voltaire avec ses « préfaces, avertissements, notes, etc. » et tous ceux qui s'occupent de la production matérielle de l'œuvre : d'une part, les libraires, imprimeurs, éditeurs, Lefèvre<sup>290</sup>, Werdet<sup>291</sup> et Lequien<sup>292</sup> qui sont décrits comme « libraires » sur la page de titre, où, d'autre part, Didot figure à titre d'imprimeur du travail, que Beuchot réalise quant à lui hors de l'atelier. Dès lors, ne se présente-t-il pas comme assumant aussi une fonction auctoriale dans ce processus de publication<sup>293</sup> ? C'est ce que semble indiquer dans un second temps le rappel du « B. » qui identifie ses annotations et individualise son travail sur les œuvres de Voltaire.

L'étude de la correspondance de Beuchot prolonge la réflexion autour de la polysémie du terme « éditeur » que présente le titre en forme de chiasme de l'ouvrage de Roger Chartier, *La Main de l'auteur et l'Esprit de l'imprimeur*. D'ailleurs, lorsqu'il présente cet entre-deux de la création éditoriale, entre technique et mise en forme du texte, Chartier ne propose-t-il pas la meilleure description de la position dans laquelle se trouve Beuchot ?

290. Jean-Jacques Lefèvre (1779-1858), « Libraire-éditeur ». Voir data. bnf.fr. consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2016.

291. Edmond Werdet est « libraire, commissionnaire en librairie et éditeur. [...] Breveté libraire à Paris le 27 avril 1824 (dit, à tort, âgé de 29 ans à cette date) en remplacement de François Fauveau, il reprend les collections de classiques publiées par J.-J. Lefèvre. Il collabore avec Jean-Frédéric-Alexandre Lequien d'oct. 1827 à août 1829 ». Voir data. bnf.fr. consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2016.

292. Jean-Frédéric-Alexandre Lequien, donc, associé de Werdet. Mais E. A. Lequien père, libraire, apparaît également sur le contrat, BnF, n.a.fr. 25136, f° 129.

293. Christophe Paillard souligne déjà l'ambiguïté du rôle de Beuchot dans un très bel article : « Les *Cailloux pétrifiés* de Voltaire. Corrections auctoriales ou modifications éditoriales ? Le traitement de *L'A. B. C.* dans les éditions de Kehl et de Beuchot », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 11, 2011, p. 373-385.

Moins spectaculaire, mais sans doute plus essentielle pour notre propos, est au cours du xviii<sup>e</sup> siècle, plus tôt ici, plus tard là, l'émergence d'un ordre des discours qui se fonde sur l'individualisation de l'écriture, l'originalité des œuvres et le sacre de l'écrivain, selon l'expression de Paul Bénichou. L'articulation de ces trois notions, décisives pour la définition de la propriété littéraire, trouvera une forme achevée à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle avec la fétichisation du manuscrit autographe et l'obsession pour la main de l'auteur, devenue garante de l'authenticité et de l'unité de l'œuvre dispersée entre ses différentes éditions<sup>294</sup>.

Parler d'« individualisation de l'écriture » et de « propriété littéraire », c'est bien tenter d'appliquer à l'éditeur le problème du statut de l'auteur, lui aussi en plein bouleversement au tournant des xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles. Qui est en définitive l'auteur principal des *Œuvres de Voltaire*, après que Voltaire est mort ? À quelle place peut prétendre celui qui les met en forme pour les donner au public à sa manière ? C'est bien par une question, sans doute excessive, de l'attribution du statut d'auteur à Beuchot que nous allons continuer ce travail. Cette partie du travail sera l'occasion de tracer le parcours de l'éditeur depuis le xvi<sup>e</sup> siècle jusqu'à Beuchot, pour préciser la mouvance à laquelle il appartient. Kant, Diderot, Michel Foucault, Roland Barthes, Alain Viala, ou Roger Chartier : les questions liées à la problématique du lien entre une œuvre et son auteur ont largement été abordées. Les correspondances de Beuchot, mais aussi, d'autres documents d'archives, dont le contrat qu'il passe avec ses éditeurs, nous permettent d'envisager la question sous un angle nouveau.

## Le contrat de Beuchot

Le contrat définitif signé par Adrien-Jean-Quantin Beuchot et ses libraires ne nous est pas officiellement connu. En revanche, une partie des documents préparatoires de ce contrat se trouvent dans ses archives, conservées à la BnF à Paris<sup>295</sup>. On y trouve, probablement

294. Roger Chartier, *La Main de l'auteur*, *op. cit.*, notamment la définition des critères propres à l'auctorialité, p. 12.

295. Voir BnF, n.a.fr. 25136, f° 129-143.

dans le désordre, si l'on en croit le texte, une version rédigée et corrigée par Beuchot ; une série de questions d'une main inconnue qui reprend le texte et en questionne chacun des articles ; enfin une version mise au propre qui provient soit de l'un des libraires-éditeurs contractants (Lefèvre, Werdet, Lequien père ou fils), soit une copie faite pour Beuchot. Dans tous les cas, ce document, qui laisse en blanc les noms des libraires, reste très vraisemblablement un état intermédiaire de la version finale du contrat, que nous ne possédons malheureusement pas. Il nous est cependant utile à plus d'un titre : d'une part, il nous donne accès aux bases tant juridiques que financières qui régissent le travail de Beuchot et de ses collaborateurs. D'autre part, en précisant le rôle dévolu à chacun des contractants, il confirme la difficulté de définir précisément le rôle de Beuchot, entre celui de l'auteur et celui de l'éditeur. Enfin, en montrant trois versions qui sont autant d'étapes de la constitution de ce document juridique, il nous rend visibles les points de crispation qui font réagir les différents contractants.

### *Rôles des contractants*

On peut s'étonner de voir apparaître plusieurs contractants du côté des libraires-éditeurs, face à Beuchot seul. En effet, cela signifie-t-il que plusieurs presses vont se partager la publication du travail de Beuchot sur les *Œuvres de Voltaire* ? En réalité, si l'on en croit Edmond Werdet, l'un des contractants, c'est principalement une question financière qui pousse plusieurs maisons à s'associer pour préparer la publication d'une édition sans doute onéreuse :

Pendant huit ans j'ai publié et vendu des *classiques français et d'autres ouvrages de domaine public*. Dans cette branche du commerce, Lequien, mon associé, et moi, nous avons à lutter contre de redoutables concurrences. En voulez-vous des exemples ? Nous achetons pour 30 000 Fr. les *Commentaires de Voltaire* par feu Beuchot. Plus tard, M. Lefèvre fait avec nous cette opération de compte à demi. Cette édition de Voltaire doit former 70 volumes in-8°, à 4 fr.<sup>296</sup>.

---

296. Edmond Werdet, *De la librairie française : son passé, son présent, son avenir, avec notices biographiques sur les libraires-éditeurs les plus distingués depuis 1789*,

C'est donc Werdet et Lequien fils qui se sont dans un premier temps portés acquéreurs du travail de Beuchot. Devant la somme à déboursier, et devant les risques engendrés par une concurrence féroce, ils ont sans doute préféré s'associer à d'autres collègues : Lequien père et surtout le libraire Lefèvre. Ce dernier n'est d'ailleurs pas n'importe qui pour Werdet, puisqu'il avoue avoir travaillé dans son atelier jusqu'en 1827<sup>297</sup>. En fait, tout ce petit monde est intimement lié, puisque, lorsqu'il quitte Lefèvre et s'associe à Lequien fils, Werdet se fait en parallèle l'acquéreur du fonds de librairie de Lequien père, qu'il rachète pour 280 000 francs<sup>298</sup>. Werdet nous précise certes qu'il « n'était nullement nécessaire de posséder de grands capitaux pour entrer en possession d'un établissement de quelque importance<sup>299</sup> », le fait qu'il s'associe avec d'autres collègues en dit long sur l'importance de l'établissement en question. Plus vraisemblablement, il s'agit d'une véritable mise en commun des forces de l'époque : Werdet a récupéré le catalogue de Lequien père et possède un fonds de librairie. Il rachète en outre à l'imprimeur Pierre Didot la collection des « Classiques français, dédiée aux amateurs de l'art typographique », s'assurant ainsi des revenus sur le projet des meilleurs artisans en matière de caractères d'imprimerie. Enfin, il s'associe au libraire Lefèvre, dont la collection des « Classiques français » s'arrache aussi pour la qualité et la pureté du papier qu'il a mis au point : le cavalier vélin in-8<sup>o300</sup>. Même si ce sont bien quatre libraires-éditeurs qui se partagent les frais d'édition et assument les risques d'une mévente du *Voltaire de Beuchot*, ils sont tous unis au-delà de cette entreprise. Qu'ils soient associés, amis ou

---

Paris, E. Dentu, 1860, p. 317-318.

297. « Sous-économe au collège Sainte-Barbe alors dirigé par son fondateur feu Victor de Lanneau [...], je me trouvai par mes fonctions constamment en rapport avec tous les libraires de ce temps-là [...]. Le 1<sup>er</sup> février 1820, attiré par un penchant irrésistible vers le commerce de la librairie, je quittai hardiment la belle position que j'occupais dans cette institution modèle, où j'avais 2 400 francs d'honoraires par an [...] pour entrer comme simple petit commis aux modestes appointements de 50 fr. par mois, chez M. J.-J. Lefèvre, un des plus savants éditeurs de l'époque, et je n'abandonnai cette humble carrière que pour m'établir moi-même libraire en 1827. » *Ibid.*, p. 11.

298. *Ibid.*, p. 324

299. *Ibid.*

300. *Ibid.*, p. 125 : « J'ai déjà dit qu'en 1826 J.-J. Lefèvre avait fait inventer pour l'in-8° le papier cavalier, auquel il avait eu la modestie, pleine de bon goût et de bon sens, de ne pas vouloir qu'on donnât le nom de *format Lefèvre*. »

familiers, ils peuvent dans tous les cas être compris comme une seule et même entité.

Concernant le rôle de Beuchot, le contrat d'édition se lit-il comme un témoignage qui nous permettrait de constater le passage à un nouveau régime d'auctorialité au cours du XIX<sup>e</sup> siècle ? S'il n'est pas encore un gage de l'autonomie de l'auteur en tant que professionnel de l'écriture, il marque en effet un pas important dans cette direction. La condition d'auteur reste « précaire, parce qu'il est soumis, à travers l'éditeur, à la loi du marché<sup>301</sup> ». Il est difficile, et sans doute superflu, de vouloir rechercher tous les contrats passés entre auteurs et éditeurs, pour dégager une tendance générale. Les cas fluctuent en fonction des prix du marché, de la concurrence, de la réputation de l'auteur, du tempérament ou de l'audace de l'éditeur, entre autres. En revanche, la démarche inverse paraît plus pertinente : quel est le traitement réservé par ses éditeurs commerciaux à Beuchot et à son projet d'édition ? En quoi ce traitement nous donne-t-il déjà un indice de la valeur de cette entreprise ?

Fondamentalement, les contrats d'édition passés sous la Restauration se ressemblent. Ils partent en tout cas tous d'une base commune, à savoir le marchandage d'un texte entre un auteur et un éditeur, le but étant d'en tirer le plus d'argent possible. Le contrat a tendance à figer les positions, de sceller l'accord. Robert Bied décrit ainsi son rôle : « Les contrats, établis sous seing privé, énumèrent la nature du travail que l'éditeur attend de l'auteur, sa rémunération, le rythme de livraison du manuscrit, le nombre, le format des volumes et le tirage<sup>302</sup> ». Le contrat élaboré entre Beuchot, Lefèvre, Werdet et Lequien père et fils semble bien respecter ce schéma. Est-ce suffisant pour jeter encore un peu le trouble sur le rôle de Beuchot ? Le premier article nous donne une première indication. Il définit le rôle des uns et des autres, ainsi que la hiérarchie de l'entreprise éditoriale :

M. Beuchot promet de fournir aux sieurs... qui veulent faire imprimer une nouvelle édition des *Cœuvres complètes de Voltaire*, toute la copie pour les 70 vol. in-8° dont doit se composer cette édition :

301. Henri-Jean Martin ; Roger Chartier, *Histoire de l'édition française*, op. cit., t. II, p. 592.

302. *Ibid.*

cette copie sera revue et collationnée par M. Beuchot sur les meilleures éditions tant anciennes que nouvelles : elle sera augmentée de pièces inédites et de variantes qu'il a recueillies ou qu'il recueillera, de Préfaces, avertissements et notes historiques que M. Beuchot jugera nécessaires pour l'intelligence des textes et pour motiver la correction ou changement de leçon<sup>303</sup>.

Beuchot « fournit » un travail aux éditeurs qui ont la charge de l'imprimer. Les tâches semblent clairement réparties : les « sieurs » sont tout entiers tournés du côté de la réalisation typographique de l'édition et « font imprimer » le travail de Beuchot, qui s'occupe quant à lui de la partie littéraire. Aux uns donc, le contenant, à ce dernier le contenu ? La différence n'est-elle pas un peu forcée, notamment en ce qui concerne le rôle de Beuchot ? Plus précisément, ce dernier prépare autant le texte de Voltaire qu'il reprend et « collationne » à partir d'autres éditions, ou qu'il amplifie de « pièces inédites et de variantes », que le paratexte destiné à rendre le texte plus intelligible au lecteur. Cette dernière mission se trouve même au cœur de son projet éditorial. Pourtant si l'union des deux métiers s'avère nécessaire pour concevoir un ouvrage, et même si, nous précise le contrat, ce qui sera édité relève en dernier ressort du « jugement » de Beuchot, son travail n'est-il pas empreint d'une certaine mécanicité ? D'ailleurs, ne lui rappelle-t-on pas que certains volumes nécessiteront moins de travail que d'autres, c'est-à-dire qu'ils pourront être rapidement « copiés » ? Quant aux éditeurs, ne tiennent-ils pas eux aussi à avoir une influence sur le contenu de l'édition des *Œuvres de Voltaire* ?

En effet, la première version du contrat présente une nuance qui a son importance : il est écrit que « M. Beuchot déterminera le classement des œuvres et l'ordre de publication des volumes<sup>304</sup> », ce qui n'est pas tout à fait pareil que d'assurer « l'intelligence des textes ». On remplace en effet un catalogue de tâches bien précises par une notion « d'intelligence » plus floue. Celle-ci, loin d'augmenter la marge de manœuvre de l'éditeur critique, permet au contraire à

303. [Contrat de Beuchot], msc. anon., [septembre 1828], BnF, n.a.fr. 25136, f° 141.

304. Beuchot, msc. autographe avec corrections autographes, [août 1828], BnF, n.a.fr. 25136, f° 129.

l'éditeur matériel d'intervenir dans la composition du texte. D'une version à l'autre du contrat, Beuchot se voit limiter par ses éditeurs. D'ailleurs, cette modification intervient sans doute à la suite du commentaire de l'un des contractants, lequel s'inquiète du pouvoir laissé à Beuchot : « Faut-il exprimer formellement que M. B. sera maître de la distribution et du classement des œuvres ainsi que de l'ordre de publication<sup>305</sup> ? »

Cette question de l'agencement de la matière et de la répartition des volumes n'est pas anodine : Beuchot a, préalablement à la réalisation de son travail, préparé un plan de son édition qui, nous le verrons ultérieurement dans le détail, renouvelle celui de Decroix. Plus prosaïquement, le risque pour ses libraires-éditeurs pourrait surtout venir d'un conflit entre la séparation qu'il a choisi d'opérer et la tomaison prévue. De fait, les libraires-éditeurs manifestent le souhait de conserver un pouvoir sur la configuration du texte. Cette marge de manœuvre leur permet de se ménager contractuellement un espace d'intervention qui reste, officiellement, limité à des questions liées à la matérialité du livre. Mais ne débordent-elles pas ce cadre strictement typographique ? Pour cela, il faut au préalable que l'on accepte de considérer le classement des *Œuvres de Voltaire* comme porteur de sens. La production matérielle n'est pas sans influence sur le contenu, et inversement.

On touche ici encore à une autre inquiétude née du projet éditorial de Beuchot. Celui-ci, en affirmant formellement, dans son contrat, vouloir augmenter le texte de variantes et d'inédits, alarme-t-il ses imprimeurs ? La crainte de ce commentateur anonyme tend à l'indiquer : « Donnera-t-on toutes les variantes, il faudra donc lire toutes les éditions tant des œuvres partielles que des œuvres complètes<sup>306</sup> ? » Les *Œuvres complètes de Voltaire* forment un ensemble dont le contenu et la dimension sont maîtrisés par les éditeurs du XIX<sup>e</sup> siècle. Souvent stéréotypées, elles ne présentent plus vraiment de variation au sein d'une même édition, ni même d'une édition à l'autre. Cette crainte paraît-elle excessive ? Elle témoigne de l'ampleur du travail que souhaite accomplir Beuchot. Cela explique en conséquence pourquoi

305. *Ibid.*, f° 137.

306. [Pour le contrat de Beuchot], msc anon., 4 septembre 1828, BnF, n.a.fr. 25136, f° 137-138.

les libraires-imprimeurs s'inquiètent des délais de publication de cet ensemble de textes. Le jeu éditorial ne tourne pas uniquement autour du contenu. Il s'agit de mettre sous presse le plus rapidement possible, un Voltaire le plus rentable possible, en jonglant avec le prix du volume, la taille des caractères, l'interligne ou le format de l'ouvrage. Le sous-entendu de ce libraire anonyme est à peine voilé : en faisant éclater le cadre bien connu des *Cœuvres complètes de Voltaire*, Beuchot risque de multiplier inutilement le nombre de volumes, de retarder l'édition et d'en augmenter le coût de fabrication. Quelles en seront les conséquences pour l'imprimeur ? Quels risques financiers encourent les libraires et imprimeurs ? On comprend dès lors que les échéances soient exposées clairement.

### *Rythme soutenu et respect des échéances*

Ce sont d'ailleurs bien les libraires qui imposent le rythme. Et autant dire qu'il est intensif, surtout au vu du programme que s'est donné Beuchot : n'est-il pas contractuellement engagé à relire les meilleures éditions « anciennes et nouvelles », ajouter des variantes inédites et des inédits qu'il a collectés pendant plus de vingt ans, enfin rédiger un nouveau paratexte constitué de « préfaces, avertissements et notes historiques » ? Deux volumes par mois, cela correspond à près de mille pages à relire, vérifier, annoter, reclasser tous les trente jours. Cela en plus du travail pour le *Journal de la librairie*. On ne s'étonne pas que Beuchot commence son travail sur Voltaire par un voyage à la campagne, pour prendre des forces :

Le séjour à la campagne, le grand air me font beaucoup de bien. Mon séjour à Passy durera jusqu'à la mi-octobre. Je n'y suis pas oisif. J'ai repris mon travail sur Voltaire ; cela devient urgent. Je suis en pourparlers avec des libraires qui veulent marcher ou commencer promptement, puis aller vite<sup>307</sup>.

Pourquoi précisément « aller vite » ? Après tout, Voltaire est mort, et en 1829, et ses œuvres garnissent déjà bien des bibliothèques...

---

307. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, Passy, 17 août [1828], IMV, MS 34-22.

Une première explication tient dans le contexte politique : la France a un nouveau roi depuis septembre 1824. Charles X a remplacé Louis XVIII. Une de ses premières mesures fut d'abroger les lois de censure de la presse et de l'imprimerie décidées à la suite de l'assassinat du duc de Berry<sup>308</sup>. Pourtant, sous sa conduite, le président des ministres – le comte de Villèle, ultraroyaliste, favorable à un retour complet à l'Ancien Régime – mène une politique réactionnaire d'un autre temps. Celle-ci suscite en réaction de nombreux pamphlets, affiches et autres textes parodiques en tout genre<sup>309</sup> qui poussent le roi à envisager à nouveau la question de la censure de la presse. Le 30 décembre 1826, le comte Peyronnet défend à ce titre la « loi de justice et d'amour », censée réguler ces critiques. Elle ne s'attaque non pas seulement aux écrits, mais aussi et même avant tout aux libraires, imprimeurs et propriétaires de journaux qui, étouffés sous les pénalités et mis à mal par la hausse des coûts de production, risquent la faillite<sup>310</sup>. La loi suscite de vives critiques jusque dans le camp royaliste et sera finalement adoptée dans une version tellement allégée que le roi l'abrogera aussitôt<sup>311</sup>. Reste que le climat autour des offices de presse a de quoi être tendu, et le risque de publier des textes de Voltaire, dans ce contexte, apparaît, du moins d'un point de vue commercial, bien présent<sup>312</sup>. Le contexte économique

---

308. Ordonnance du roi, signée du comte de Peyronnet : « Ne jugeant pas nécessaire de maintenir plus longtemps la mesure qui a été prise dans des circonstances différentes, contre les abus de la liberté des journaux ; notre conseil entendu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit : Art. 1<sup>er</sup>. L'ordonnance du quinze août dernier, qui remet en vigueur les lois des 31 mars 1820 et 26 juillet 1821, cessera d'avoir son effet. » *Journal de la librairie*, 9 octobre 1824, n° 41, p. 614.

309. On pense par exemple à la figure du jésuite, souvent rapportée à celle de Charles X. Elle passe aussi par la remise au goût du jour du *Tartuffe* de Molière. (Francis Démier, *La France de la Restauration*, op. cit., p. 756-757.) Cette critique bénéficie d'une certaine popularité. Voir par exemple la petite pièce *Voltaire et un jésuite* de Constant Taillard, qui cumule les deux aspects de la caricature.

310. Francis Démier, *La France de la Restauration*, op. cit., p. 731.

311. Pour cette question, voir l'article très complet de Maryse Maget-Dedominici, « La "loi de justice et d'amour" ou la liberté de la presse ? Étude d'un mouvement oppositionnel en France (1826-1827) », *Revue suisse d'histoire*, vol. 40, 1990. Consulté en ligne le 6 décembre 2016.

312. Un exemple de ce climat se trouve dans une lettre du libraire Delangle à Clogenson : « Vous avez sans doute, comme moi, suivi la discussion de la loi sur la

n'est d'ailleurs pas non plus favorable aux métiers du livre. Beuchot le suggère d'ailleurs dès sa préface, lorsqu'il rappelle l'importance de la capacité financière du libraire Lefèvre pour permettre la réalisation de l'édition : « il a fallu le courage de M. Lefèvre pour mener à fin une lourde entreprise, que tout autre libraire que lui aurait, sinon abandonnée, du moins ajournée. Ces retardements ont profité à l'édition ; ils m'ont donné le temps de me procurer des renseignements difficiles à obtenir<sup>313</sup> ». En dernier lieu, il nous faut rappeler un principe de base : « La mévente et la difficulté à se faire payer sont les principaux écueils de l'édition<sup>314</sup>. » On comprend en effet aisément que les éditeurs n'aient pas intérêt à se retrouver avec un stock de livres invendus dont le prix ne ferait que chuter. Surtout, dans le cadre d'une souscription, il faut contenter le lecteur et lui donner promptement ce pour quoi il a payé. S'agissant d'un domaine aussi concurrentiel que peut l'être la publication des *Œuvres de Voltaire*, on peut aisément concevoir qu'il y ait urgence à tirer et diffuser une édition une fois le projet commencé. Enfin, publier rapidement permet d'éviter les risques de voir un imprimeur peu scrupuleux profiter du travail de Beuchot pour composer ses propres volumes.

Sans entrer dans les détails d'un chapitre sur lequel nous reviendrons ultérieurement, il faut à ce propos rappeler que l'édition de Beuchot intervient au terme d'un processus de publication que l'on n'hésite pas à qualifier de frénétique des *Œuvres de Voltaire*. Bengesco, dans sa *Bibliographie des œuvres voltairiennes*, dresse un inventaire relativement exhaustif des *Œuvres complètes* parues sous la Restauration. Cet inventaire est ensuite repris et synthétisé par François Bessire qui, dans un article intitulé « “Un vaste incendie qui va dévorer des cités et des provinces” : Les éditions d'œuvres complètes de Voltaire

---

presse. Je vous avoue que sa proposition m'avait jeté dans une espèce de léthargie qui m'empêchait de faire usage de mes facultés. Je me réveille enfin : je sais ou du moins je crois savoir à quoi m'en tenir maintenant sur le préjudice que son adoption par la Chambre des pairs pourrait me causer, et je suis un peu rassuré sur la possibilité d'achever mon édition », Delangle, I.a.s. à Clogenson, Paris, 16 mars 1827, Oxford, Voltaire Foundation, MS 78.

313. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xxxviii.

314. Brigitte Louichon, « Éditer un roman à succès (1800-1830) », *Eighteenth Century Fiction*, vol. 14, n° 3-4, avril-juillet 2002, p. 763.

sous la Restauration<sup>315</sup> », relève vingt-et-un projets éditoriaux différents parus depuis 1817. Beuchot intervient à la fin de ce processus, en 1828, soit à un moment où plus de quinze rééditions des *Œuvres de Voltaire* sont en circulation. Il est même immédiatement en concurrence directe avec des projets moins onéreux à la fabrication, et donc moins chers pour le public : deux éditions parues à l'étranger (Bruxelles et Stuttgart), mais aussi des éditions stéréotypées, faites soit à partir de celle de Delangle, soit à partir de celle de Kehl, comme les éditions, plus récentes, du Colonel Touquet<sup>316</sup>. On comprend pourquoi il faut aller vite, malgré le travail original et les textes inédits amenés par Beuchot.

### *Parlons d'argent*

Comme dans toute question de publication, la gestion des chiffres est fondamentale. Un livre n'est-il pas aussi édité pour le profit qu'il peut rapporter ? À bien des égards, c'est la question de la rétribution de l'auteur qui semble fonder son droit à la propriété sur son texte<sup>317</sup>. Mais cette liberté laisse l'éditeur à la merci des prix du marché exercés par les libraires-éditeurs. On se souvient que dans les *Illusions perdues*, lorsque Lucien cherche à vendre son manuscrit, il se trouve confronté à la difficulté de négocier un compromis qui lui fournirait suffisamment d'argent pour vivre, mais qui limiterait d'un autre côté la prise de risque de l'éditeur<sup>318</sup>. Or, comment cela se passe-t-il dans le cas

---

315. J.-Y. Mollier, M. Reid, J.-C. Yon (dir.), *Repenser la Restauration*, Paris, Nouveau Monde, 2005, p. 185-196.

316. Bengesco, t. IV, n° 2161-2168.

317. C'est notamment ce que suggère l'analyse de Kant, dans le chapitre « Qu'est-ce qu'un livre ? ». *Métaphysique des mœurs*, Paris, Gallimard, coll. Pléiade, t. 3, p. 551-553.

318. « Non, je vous le dis, nous pourrons faire des affaires ensemble. Je vous achète votre roman... Le cœur de Lucien s'épanouit, il palpait d'aise, il allait entrer dans le monde littéraire, il serait enfin imprimé. – Je vous l'achète quatre cents francs, dit Doguereau d'un ton mielleux et en regardant Lucien d'un air qui semblait annoncer un effort de générosité. – Le volume ? dit Lucien. – Le roman, dit Doguereau sans s'étonner de la surprise de Lucien. Mais il ajouta que ce sera comptant. Vous vous engagerez à m'en faire deux par an pendant six ans. Si le premier s'épuise en six mois, je vous payerai les suivants six cents francs. Ainsi, à deux par an, vous aurez cent francs par mois, vous aurez votre vie assurée, vous serez heureux. J'ai des auteurs que je ne paye que trois cents francs par roman. Je

des éditions des *Œuvres de Voltaire* publiées à titre posthume ? Le calcul de rentabilité semble beaucoup plus facile dans ce cas précis : d'une part, le libraire-imprimeur prend un risque minimum, dans la mesure où Voltaire reste un succès de librairie durant toute la décennie des années 1820. Ensuite, le projet mené par Beuchot s'intègre dans une collection, celle des « Classiques français » de Lefèvre. Pour peu que les autres parties de cette collection aient été couronnées de succès, le libraire Lefèvre sait pouvoir compter sur un nombre de souscripteurs désireux de compléter leur collection et d'avoir une bibliothèque homogène. Il peut également disposer, très vraisemblablement, d'une assise financière qui le met à l'abri d'une catastrophe. Enfin, la renommée de Beuchot comme la promesse d'une édition renouvelée paraissent autant de facteurs propres à assurer le succès de l'entreprise.

Le contrat règle, sans surprise, les questions financières liées à l'édition des *Œuvres de Voltaire* par Beuchot, même si elles y sont présentes de façon plutôt sommaire :

Les honoraires de M. Beuchot pour son travail sur les *Œuvres de Voltaire* sont fixés à la somme de trois cent quarante francs pour chacun des volumes de la nouvelle édition, laquelle somme sera payée en argent par les sieurs... avant la mise en vente de chaque livraison de deux volumes. Il lui sera en outre donné six exemplaires brochés à l'ouvrage dont « deux » papier vélin cavalier, et quatre pap. ordinaire. Dans le cas où pendant le cours de l'impression les Sieurs jugeraient convenable d'augmenter le nombre de tirages de cette édition, lequel est fixé par le présent traité à deux mille cinq cents exemplaires, plus les mains à passe, et cinquante les grands papiers vélin, il sera alloué à M. Beuchot une augmentation d'honoraires de 150 Fr. pour chacun des volumes à publier et pour lesquels on ne sera pas tenu à refaire la composition d'imprimerie<sup>319</sup>.

---

donne deux cents francs pour une traduction de l'anglais. Autrefois, ce prix eût été exorbitant. [...] Lucien prit son manuscrit, le jeta par terre en s'écriant : J'aime mieux le brûler, Monsieur ! » (Balzac, *les Illusions perdues*, Paris, Gallimard, coll. Pléiade, 1977, p. 307-309).

319. [Contrat de Beuchot], msc. anon., [septembre 1828], BnF, n.a.fr. 25136, f° 141-142.

Beuchot va toucher une somme à première vue tout à fait intéressante pour son travail sur Voltaire : 340 francs par volume, sur une édition qui prévoit d'en comprendre 70. Cela donne un total 23 800 francs, distribués en argent à chaque livraison de deux volumes, soit 680 francs chaque mois entre le 1<sup>er</sup> octobre 1828 et le 1<sup>er</sup> janvier 1834. Si l'on sait qu'à la même époque, Balzac négocie *Le Dernier des chouans* à 1 000 francs les 1 000 exemplaires<sup>320</sup>, ou que Constant Taillard, certes un peu plus tôt, en 1823, vend à Ladvoat une compilation intitulée *Cours de littérature ancienne et moderne de Voltaire* pour 1 200 francs<sup>321</sup>, on comprend une partie de l'intérêt de rééditer les auteurs dits « classiques ». Surtout, on comprend qu'il vaut mieux être un éditeur à la réputation établie si l'on s'intéresse aux écrits du patriarche sous la Restauration. En effet, à titre de comparaison, Jean Clogenson ne toucherait que 150 francs par volume édité pour le travail qu'il mène sur la correspondance pour le compte de l'édition Delangle<sup>322</sup>.

Beuchot touche un salaire<sup>323</sup> confortable, même s'il paraît conforme aux retombées économiques de son projet. Celui-ci s'ajoute à ses autres revenus. L'éditeur de Voltaire renvoie l'image d'un habile négociateur, lorsqu'il n'hésite notamment pas à opposer son point de vue à celui de ses libraires. Il fait valoir ses droits sur son travail, qu'il entend faire accepter en tant que tel. D'ailleurs – en ami altruiste ou en concurrent habile ? – il encourage son collègue à faire de même et engage Jean Clogenson à réclamer sa part des revenus gagnés par le libraire Delangle lors de la vente des droits de son projet éditorial

320. Roger Pierrot, « Quelques contrats d'édition de Balzac », *Bulletin d'informations de l'ABF*, p. 19-20.

321. Bibliothèque de l'Institut de France, MS 7915, f° 100.

322. « Le marché passé entre moi et Clogenson était de 150.- pour chaque volume de notre édition y compris ses notes et les lettres ajoutées soit inédites soit puisées dans différents recueils. » Attention toutefois à ce chiffre, que nous n'avons trouvé mentionné que dans une lettre dans laquelle Delangle propose à Louis Dubois de remplacer Jean Clogenson. Il se peut qu'il négocie le salaire de son collaborateur à la baisse. Delangle, l.a.s. à Louis Dubois, Paris, 24 décembre 1830, BnF, n.a.fr. 12948, f° 63.

323. Le terme se justifie en regard de ce qu'en dit notamment, Emmanuel Kant : « Le *Contrat salarial (locatio operae)* c'est-à-dire la cession de l'usage de mes forces à un autre pour un prix déterminé (*merces*). Selon ce contrat, le travailleur est le serviteur appointé (*mercennarius*). » (Emmanuel Kant, « Qu'est-ce qu'un livre », art. cit., p. 546).

aux imprimeries des frères Baudouin : « Vous qui êtes un de ses laboureurs, avez-vous eu au moins quelque chose de votre grain<sup>324</sup> ? » Lui aussi « laboureur », pour le compte du libraire Lefèvre, Beuchot touche certes plus d'argent que Clogenson. Mais est-il vraiment mieux loti que son collègue ?

Le contrat annonce en effet un tirage de 2 500 exemplaires pour l'édition. On sait également que l'édition compte 70 volumes et que le libraire prévoit deux types de papiers (ordinaire et *vélin* cavalier). Le chiffre qui nous manque, soit le prix de vente des volumes, se trouve dans le prospectus de vente : il en coûte 4,50 par volume, soit 315 francs pour toute l'édition en papier ordinaire. Le prix passe à 7 francs le volume, soit 490 francs la collection en papier *vélin*<sup>325</sup>. Les chiffres prennent tout de suite une autre proportion : les libraires et imprimeurs prévoient de se partager la somme de 812 000 francs, soit 787 500 pour la collection en papier ordinaire et 24 500 pour la version en papier *vélin*. Avec ses 23 800 francs, Beuchot reçoit donc à peine 3 % du chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise éditoriale dans sa totalité. Sans compter que le contrat ne mentionne pas le nombre de « très grands papiers vélin », que le prospectus annonce à 15 francs le volume, ou 1 050 francs pour le tout. Les six volumes offerts (quatre en papier ordinaire et deux en *vélin*) apparaissent plutôt comme des lots de consolation. Le salaire de Beuchot ne paraît guère plus enviable en cas de réédition, puisque celui-ci ne touche plus que 150 francs par volume, soit 10 500 pour la totalité de l'édition. Ce sont en outre les libraires qui se réservent le pouvoir de décider d'une réédition. Celle-ci ne leur demandera d'ailleurs pas plus de travail qu'elle n'en demandera à Beuchot ; si pour ce dernier, le travail s'achève au moment de l'impression du volume, ceux-là n'ont ni recomposition ni relecture à effectuer, grâce au stéréotype. On peut donc aisément concevoir qu'ils ne lanceront pas une réédition à moins d'en dégager de nouveaux bénéficiaires. On comprend pourquoi tant d'imprimeurs se lancent dans le marché pourtant apparemment fortement saturé de l'édition des *Œuvres complètes de Voltaire*.

324. Beuchot, l.a.s. à Clogenson, 20 avril 1825, Oxford, Voltaire Foundation, MS 80. Il est évident que cette démarche a pour effet collatéral, recherché ou non, de semer le trouble dans une édition concurrente. Clogenson prend une part active à la configuration de l'édition Dalibon-Delangle (90 vol., 1824-1834).

325. « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 52v.

La répartition des bénéfices de l'entreprise éditoriale est-elle pour autant réellement défavorable à Beuchot ? Premièrement, la reconnaissance dont bénéficie le travail de Beuchot, comme l'attitude pointilleuse qu'il manifeste volontiers lorsqu'il s'agit de défendre ses droits, nous incite à penser qu'il publie à un prix qui lui est le plus favorable possible, mais qui permet tout de même au libraire de ne pas trop se risquer du point de vue financier. Ce n'est pas là une mince affaire, tant au moment de la parution du *Voltaire de Beuchot*, le marché du livre est déjà inondé par les éditions des *Œuvres complètes de Voltaire*. Il en va de même pour la question des exemplaires supplémentaires. Dans le cadre de ce contrat, ils apparaissent comme un bonus pour les deux parties, qui s'assurent en outre mutuellement de ne pas se trahir et vendre leur travail à un autre atelier, comme cela arrive dans d'autres cas :

Vous savez que MM. Baudouin frères ont acquis de M. Delangle moyennant 200 fr. par volume la permission de faire tirer sur les formes de son *Voltaire* un millier d'exemplaires sur carré fin ou tel autre papier. MM. Baudouin ont été en marché pour permission d'un second mille des incidents nombreux sont survenus, scandale a été sur le point d'éclater. MM. Baudouin n'ayant pas obtenu permission du second mille ont pris le parti de faire faire une nouvelle composition ou édition chez M. Rignoux. C'est ce qu'ils appellent leur deuxième édition. À mesure que M. Didot imprime une feuille de *Voltaire-Delangle*, il imprime la même feuille du *Voltaire Baudouin* première édition. On peut même considérer ces impressions comme simultanées. Il est même possible que le petit papier pour MM. Baudouin se tire ou s'imprime avant le grand papier pour M. Delangle.

Aussitôt l'impression d'une feuille elle est envoyée à ceux pour qui se fait le tirage. Aussitôt réception MM. Baudouin en remettent une chez M. Rignoux pour servir de copie. Il ne doit pas y avoir grand intervalle entre l'achèvement des volumes chez Didot et chez Rignoux. Il est naturel que ce dernier n'ait terminé qu'après le M. Didot. Mais si au lieu d'attendre que toutes leurs feuilles soient imprimées chez M. Didot, MM. Baudouin en prélèvent une pour l'envoyer sur le champ à M. Rignoux, le moindre accident ou retard arrivé chez M. Didot lui fait perdre sa petite avance, et la deuxième édition Baudouin paraît avant la première. C'est ce qui sera arrivé pour le 61<sup>e</sup> volume dont

la réimpression faite chez Rignoux contient votre avant-propos et vos notes.

Est-ce avec ou sans autorisation de M. Delangle que vous êtes mis ainsi à contribution ? C'est ce que j'ignore et ce que je ne puis savoir<sup>326</sup>.

L'équilibre financier est fragile, comme semble en témoigner le cas du libraire Delangle, obligé de vendre ses planches aux frères Baudouin, imprimeurs en série des *Œuvres complètes de Voltaire*, eux-mêmes poussés à lancer une deuxième impression, en parallèle à la première. On parle même de cinq éditions lancées par les frères Baudouin à la fin de la décennie 1820. Nous reviendrons sur la complexité de ces phénomènes qui mêlent joyeusement finances et principes éditoriaux. Pour l'instant relevons l'importance de la question financière, qui rappelle bien que depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, l'éditeur est avant tout un homme d'affaires. La réaction de Beuchot nous laisse dans un premier temps penser qu'il réproouve cette spéculation. Mais est-il sincère, ou entre-t-il lui aussi dans le jeu de la concurrence en tentant de monter Clogenson contre Delangle, et ruiner de ce fait une édition qui pourrait faire ombre à la sienne ?

Deuxièmement, l'édition a de toute évidence un coût de production qu'il faut estimer avant de juger de son chiffre d'affaires. Si l'on en croit Robert Darnton, « les éditeurs du XVIII<sup>e</sup> siècle pensent avant tout en termes de papier. Il le faut, car le prix du papier atteint souvent la moitié du coût de production d'un livre<sup>327</sup> ». D'après le comte Daru, qui, sous la Restauration, propose une évaluation intéressante du prix de confection d'un ouvrage dans laquelle il tente de tenir compte de tous les paramètres, de la récolte de chiffons pour le papier à la reliure, il faut compter 2 francs et 10 centimes pour la confection d'un ouvrage in-8° en 1826<sup>328</sup>. Avec un prix de vente à 4 francs et 50 centimes, les libraires feraient une marge de 2 francs et 40 centimes. Sur cette somme, et considérant le tirage prévu à 2 500 exemplaires, Beuchot touche un peu moins de 15 centimes

326. Beuchot, l.a.s. à Clogenson, s. l., [1825], Oxford, Voltaire Foundation, MS 80.

327. Robert Darnton, *Gens de lettres. Gens du livre*, trad. Marie-Alyx Revellat, Paris, Éditions Odile Jacob, 1992, p. 249.

328. Pierre Antoine Noël Bruno Daru, *Notions statistiques sur la librairie pour servir à la discussion des lois sur la presse*, Paris, Firmin Didot, 1827, p. 44.

par ouvrage imprimé. Cela paraît peu, mais il convient de relativiser ces chiffres. En effet, au premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, l'évolution des techniques d'impression, malgré des progrès notoires, ne permet pas encore de faire du livre un objet bon marché, et chaque édition représente un investissement qui, mal maîtrisé, risque de mener l'éditeur à la faillite. Ensuite, il faut compter avec les remises offertes par le commerce de la librairie, qui sont fréquentes si l'on en croit la correspondance de Beuchot. En outre, sachant que « sur [...] cent ouvrages, vingt seulement se vendent dans l'espace de 15 à 18 mois<sup>329</sup> », il n'est pas à exclure que l'édition des *Œuvres de Voltaire* passe aussi, pour les éditeurs de la Restauration, pour un placement à risques réduits, destiné en partie à renflouer les caisses et éponger les pertes subies avec d'autres ouvrages.

Il va sans dire, dans ce contexte, que le revenu escompté reste hypothétique et lié à la bonne marche de l'édition, à la constance de Beuchot dans son travail, et à la fidélité des souscripteurs. Concernant la souscription, la position de Beuchot à la tête de la rédaction de la *Bibliographie de la France* ne doit pas être négligée. Il y a même en effet une forme de paradoxe dans cette situation contractuelle : alors que l'enjeu de tous leurs concurrents est de rendre le tirage moins cher ou plus rentable<sup>330</sup>, les libraires-imprimeurs de Beuchot prennent le risque d'augmenter leurs frais en payant chèrement un éditeur renommé. L'édition dispose en effet d'un service de presse gratuit<sup>331</sup>. Ceci nous pousse à déduire que si le montant alloué à Beuchot tel

---

329. David Bellos, « La conjoncture de la production », Henri-Jean Martin et Roger Chartier (éd.), *Histoire de l'édition française*, op. cit., p. 557.

330. En jouant notamment sur le format, la typographie ou la gestion des blancs (marges et interlignes), mais aussi en usant de la stéréotypie, qui permet de reproduire une feuille entière sans avoir à la recomposer.

331. Robert Bied rappelle le rôle central de la publicité, surtout dans le cadre concurrentiel des souscriptions pour des éditions de classiques sous la Restauration : « L'offre des éditeurs, en ce cas, répond à la demande de lecteurs de formation classique, fidèles et exigeants. Pour faire souscrire ces derniers, après l'annonce onéreuse de l'ouvrage dans les bibliographies et les journaux, l'éditeur envoie des prospectus et attend, durant quelques semaines, les réponses des clients sollicités. Si ceux-ci sont assez nombreux au départ [...] il tente la fabrication, à partir d'une étude de marché parfois simpliste. D'où les méventes et les faillites. C'est dire l'importance du service de presse et du réseau de relations personnelles que l'auteur est à même de mobiliser. » Robert Bied, « Le monde des auteurs », Henri-Jean Martin ; Roger Chartier (éd.), *Histoire de l'édition*, op. cit., p. 600.

que le prévoit le contrat reste conséquent, puisqu'il s'agit d'un salaire de près de 4 000 francs par année de travail sur six ans, et si cet investissement alourdit nécessairement la note de frais des libraires-imprimeurs, au contraire de ceux qui ne font que reprendre des pages déjà stéréotypées, le jeu doit pourtant en valoir la chandelle. Malgré le risque, ce salaire représente autant un témoignage de confiance qu'une reconnaissance de son expertise. Il souligne l'importance de Beuchot aux yeux de Lefèvre et des Lequien. Est-ce également un signe que l'édition de Beuchot est menée avec une idéologie éditoriale différente de celle de ses concurrents de la Restauration, privilégiant la qualité du travail éditorial à la rentabilité de l'édition ?

### *Cession ou concession*

Un autre indice qui tend à prouver la reconnaissance dont bénéficie Beuchot se trouve dans la forme du contrat qu'il négocie. Celui-ci n'annule en effet pas tous ses droits sur son travail. Précisons : il existe deux formes de contrats entre un auteur (ou un éditeur savant, au sens où nous comprenons le travail de Beuchot) et un éditeur commercial, un imprimeur ou un libraire qui publie ce travail. Soit l'auteur cède contre un certain montant son travail à l'éditeur, perdant tout droit de regard par rapport à celui-ci, soit il parvient à conserver une prérogative sur son travail et ne fait qu'en autoriser une reproduction. C'est la différence entre un contrat de cession, dans lequel l'éditeur achète le manuscrit en même temps que les droits de le reproduire pour toujours, et un contrat de concession. Ce dernier contrat signale l'importance d'un auteur. En effet, il faut premièrement être habile négociateur, conscient de son pouvoir et de la valeur de son travail pour se ménager une telle place dans le circuit de l'édition. En d'autres termes, il faut que l'éditeur craigne de ne pas pouvoir éditer le travail en question pour accepter de ne pas en avoir la propriété exclusive. Si l'on recoupe l'exemple romanesque de Lucien dans les *Illusions perdues*, qui refuse de céder son manuscrit à Doguereau contre une somme qu'il estime ridicule, et l'exemple d'Hugo, qui sous la Restauration, négocie des contrats de concession avec plusieurs de ses éditeurs<sup>332</sup>,

332. Robert Bied, « Le monde des auteurs », art. cit., p. 592.

on peut se faire une idée relativement correcte de la différence de condition entre un auteur en devenir et un autre à la réputation déjà établie. Quel est le type de contrat que signe Beuchot ? Reprenons les différentes étapes de son contrat :

L'article premier mentionne que Beuchot s'engage à « fournir aux sieurs Lequien père, Lefèvre, Werdet et Lequien fils qui veulent faire une nouvelle édition des *Ceuvres de Voltaire* toute la copie pour les 70 vol. in-8° dont doit se composer cette édition ». Ce à quoi Beuchot ajoute la nuance suivante : « s'engagent à prendre de M. Beuchot<sup>333</sup>... ». Le second document reprend pratiquement la même formulation, en substituant au verbe « s'engage » celui de « promet<sup>334</sup> ». Dans chacune de ces deux formulations, ce premier article suggère quelque chose comme un rapport de force qui se met en place entre Beuchot et ses éditeurs. Ce rapport se modélise autour d'une question que l'on pourrait formuler, de façon minimale comme « qui doit quoi à qui ? ». La formulation initiale présente des éditeurs qui émettent le souhait de publier une édition des *Ceuvres de Voltaire*, et qui, dans ce cadre, engagent Beuchot à leur fournir son travail. Beuchot, quant à lui, tente de rétablir sa position en cherchant à faire accepter l'idée selon laquelle les éditeurs se trouvent, dès la signature de ce contrat, également engagés auprès de lui. Ce point ne semble pas être discuté, si l'on en croit le commentateur. Ainsi, et même si l'on ne sait pas quel contrat Beuchot a fini par signer, on voit tout de suite qu'il se sait en position de force dans une négociation qu'il ne subit pas, au contraire, puisqu'il tente d'y instaurer une certaine réciprocité.

Le deuxième point à relever se trouve à l'article 3, dans lequel il est question de la rémunération de Beuchot : il y est en effet fait mention du terme « honoraires », versés pour son « travail sur les *Ceuvres de Voltaire* ». En soi, ce mot ne dit pas s'il s'agit d'un contrat de cession ou de concession<sup>335</sup>. D'ailleurs, Werdet ne déclare-t-il pas, dans son ouvrage *De la librairie française*, avoir « [acheté] pour

333. Beuchot, manuscrit autographe avec corrections autographes, [août 1828], BnF, n.a.fr. 25136, f° 129.

334. Rappelons que l'on ne sait toujours pas dans quel ordre se lisent ces documents qui sont tous deux des brouillons.

335. *Trésor de la langue française* en ligne, « honoraires » : « Honoraires d'un auteur. "Sommes que l'on convient de remettre à un auteur, pour cession soit de la propriété

30 000 Fr. les *Commentaires de Voltaire* par feu Beuchot<sup>336</sup> » ? C'est donc vers le commentaire qui concerne cet article qu'il faut se tourner pour préciser l'acception à donner à cette notion d'honoraires : « La fin de l'article 3 et l'article 4 prouvent que M. B. ne vend que l'édition. Néanmoins au lieu de mettre les honoraires de M. B. pour son travail, vaudrait-il mieux mettre pour l'édition de son travail » Cela signifie que Beuchot ne cède pas l'intégralité de ses droits, mais qu'il accomplit un travail défini, pour l'édition duquel il est payé. Il en reste pourtant le propriétaire.

Jusque-là, on peut pourtant se demander s'il s'agit bien d'un contrat d'auteur. En effet, la notion d'« honoraires » renvoie également à l'idée de l'honnête homme exerçant une profession libérale. Les éditeurs auraient offert à Beuchot une rémunération fixée en échange d'un service dont il détient l'expertise, au même titre qu'un médecin ou qu'un avocat. Encore une fois, c'est Beuchot qui insiste pour bénéficier du traitement qui doit être celui d'un auteur lorsqu'il est question de la défense de ses droits sur son travail :

Art. 4. M. Beuchot s'engage sous peine de dommages-intérêts envers les sieurs à ne pas autoriser ~~ni même tolérer~~ avant le 1<sup>er</sup> janvier 1834 la publication ou l'annonce d'une autre édition de Voltaire avec tout ou partie de son travail ; et pour la poursuite devant les tribunaux, ~~des~~ <sup>B. comme</sup> contrefacteurs, des entrepreneurs ou vendeurs, il s'engage à passer procuration à celui de MM qui lui sera désigné.

<sup>B.</sup>[en marge] *Les poursuites seront signifiées à M. Beuchot qui aura le droit d'intervenir dans l'instance.* | Si dans les six mois de l'apparition de la réimpression ou de la contrefaçon MM....

N'avaient pas demandé la procuration et commencé les poursuites, <sup>B.</sup>[en marge] *ou s'ils interrompaient les poursuites* | M. Beuchot pourra les ~~faire~~ <sup>B. commencer ou les suivre</sup> personnellement.

Les dommages-intérêts prononcés par les tribunaux appartiendront au fondé de pouvoir et à ses associés s'ils sont poursuivants ; et à M. Beuchot seul si c'est lui qui poursuit<sup>337</sup>.

---

d'un ouvrage, soit du droit d'en publier des éditions moyennant une redevance par exemplaire vendu ou tiré" » (éd. 1913).

336. Edmond Werdet, *De la librairie française, op. cit.*, Paris, 1860, p. 318.

337. Beuchot, msc. autographe avec corrections autographes, [août 1828], BnF, n.a.fr. 25136, f° 132.

Encore une fois, Beuchot défend face à ses libraires-éditeurs une relation qui se caractérise par une recherche de la plus grande horizontalité possible. C'est bien un contrat de concession que celui de Beuchot. Il concède l'exploitation de son travail, mais même dans ce cadre, il cherche à en conserver, au moins en partie, la propriété. C'est ce dont témoignait déjà, en termes juridiques, le fait qu'il touche un salaire. Beuchot cède l'utilisation de son travail et non son travail, dont il reste en dernier lieu le propriétaire<sup>338</sup>. De façon amusante au regard de sa biographie, c'est aussi ce qu'indique son ajout visant à pouvoir engager lui-même des poursuites face aux contrefacteurs éventuels. Cet article lui permet enfin de s'assurer que ses libraires ne vont pas vendre le *Voltaire de Beuchot* à un autre éditeur, libraire ou imprimeur, qui pourrait produire à moindre coût et vendre moins cher le même travail. Le préjudice qui touche Clogenson, engagé par Delangle mais publié par les frères Baudouin, est ici anticipé. Les éditeurs n'auront pas la possibilité de débaucher des souscripteurs à Beuchot, de diminuer son revenu dans le cas de rééditions, voire d'anéantir ses travaux dans une édition qui ferait faillite. Pour parer à cela, ce sont, à nouveau, les deux parties qui se trouvent mutuellement engagées jusqu'au terme de l'entreprise. En conclusion, le contrat que cherche à signer Beuchot tourne autour de ces trois mots-clés : auctorialité, concession et réciprocité.

## Beuchot : un auteur ?

Lorsque Christophe Paillard annonce que « le corpus voltairien ne peut s'en tenir à l'édition Moland dans la mesure où celle-ci, héritière de Kehl, de Decroix et de Beuchot, ne saurait être considérée comme l'œuvre du seul Voltaire<sup>339</sup> », il met précisément le doigt sur le problème de l'auctorialité dans les éditions posthumes du patriarche de Ferney, inclusivement dans celle de Beuchot. Loin de blâmer ce même Beuchot pour n'avoir pas été fidèle à Voltaire, il nous semble pertinent de chercher à comprendre comment l'éditeur assume une position

338. Cette volonté était déjà manifeste dans un contrat similaire qu'il signe avec Renouard, BnF, n.a.fr. 25146, f° 44-52.

339. Christophe Paillard, « Les "Cailloux pétrifiés" de Voltaire », art. cit., p. 385.

auctoriale sur le texte d'autrui. Beuchot travaille pour plusieurs éditeurs commerciaux, dont le libraire Lefèvre<sup>340</sup>, pour lequel il met en forme le texte à imprimer et publier dans sa collection des « Classiques français ». Sa position s'éclaire à la lecture du contrat qu'il signe avec ces derniers. Il y affirme détenir l'autorité juridique sur un travail qu'il estime original, qu'il donne à éditer à d'autres, et sur lequel il entend exercer son droit à la propriété. Rappelons qu'il n'hésite pas à signer ses productions textuelles lorsqu'il les intègre à son édition des *Œuvres de Voltaire*. Entre ce geste, sa volonté de reclasser les œuvres de Voltaire et son approche des multiples variantes des textes, qui vont jusqu'à en modifier le sens<sup>341</sup>, n'est-ce pas là précisément ce qui justifie son autorité sur des textes qui ne sont pas originellement les siens ? En outre, n'est-ce pas précisément le fait qu'il s'approprie une part de l'auctorialité sur l'œuvre de Voltaire qui fait de Beuchot et de son édition un jalon important de la réception posthume du patriarche ? À l'inverse, peut-on aller jusqu'à le qualifier d'auteur, sans outrepasser le rôle de médiateur qui est le sien ?

Beuchot occupe dans tous les cas une position hybride qu'il s'agit de clarifier. Reprenons les aspects que cite Roger Chartier, lesquels caractérisent, avec Alain Viala, l'apparition de l'auteur, délimitent la fonction d'auctorialité et contribuent, entre 1650 et 1850 environ, à fonder la notion de sacre de l'écrivain chère à Bénichou. Cela suppose trois choses : tout d'abord d'avoir dépassé l'époque de transition de la « Naissance de l'écrivain », qu'Alain Viala place au xvii<sup>e</sup> siècle ; puis

---

340. Le libraire Jean-Jacques Lefèvre semble être le principal interlocuteur de Beuchot. C'est du moins ce que sous-entendent les documents préparatoires du contrat entre Beuchot et ses éditeurs. En outre, il est le seul parmi les signataires du contrat qui soit mentionné par Beuchot, dès les premières lignes de la préface de son édition.

341. Par exemple pour l'*Histoire de Charles XII* : « Je possède un exemplaire des *Œuvres de Voltaire* (Dresde, 1748-54) qui paraît avoir été destiné à une réimpression, puisque plusieurs volumes contiennent des corrections de la main de Longchamp, valet de chambre et secrétaire de Voltaire, que je n'ai trouvées que dans l'édition de 1751 ; encore y en avait-il une qui avait été omise ; mais, quoique admises dans l'édition de 1751, ces corrections n'ont point passé dans les éditions suivantes. Cependant elles étaient toutes justes, et quelques-unes très importantes. Aussi n'ai-je pas hésité à les admettre. Leur authenticité m'a paru suffisamment établie par la copie que j'en possède de la main de Longchamp, et par leur existence dans l'édition de 1751 » (Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. XXIV, p. i).

de réfléchir à la manière dont l'autonomisation du champ littéraire se fait justement en parallèle à la spécification du travail de l'éditeur ; pour enfin se demander où se situe l'éditeur critique, en particulier dans le cas qui nous intéresse, la réédition des *Ceuvres complètes de Voltaire* par Beuchot. Cette question déborde en réalité sur un problème de sociologie littéraire : quelle est la place de Beuchot dans le champ de la littérature sous la Restauration ?

### *Individualisation de l'écriture*

Nous avons déjà évoqué l'étude d'Alain Viala, qui présente l'autonomisation progressive d'un champ spécifique dévolu à la littérature, au sein duquel la notion d'auteur peut exister comme catégorie indépendante. Cette autonomisation qui trouve son origine au cours du xvii<sup>e</sup> se concrétise de façon plus substantielle au xix<sup>e</sup> siècle, à l'époque romantique. Ces questions-là nous sont bien connues par les travaux de Bénichou, ou ceux de Jean-Claude Bonnet, notamment. Ce qui est nouveau ici, c'est de chercher à y rapporter le travail éditorial de Beuchot. Ne parvient-il pas, en effet, lui aussi, en partie du moins, à vivre de sa plume ? Dans quelle mesure ce statut d'homme de lettres conditionne-t-il ensuite la préparation et la postérité de son édition de Voltaire ? Nous avons également mentionné le fait que Beuchot peut, si l'on accepte le grand écart temporel que cela impose, être rapporté à la catégorie des « amateurs éclairés » décrite par Viala. Cette dénomination caractérisait, en effet, bien la position de Beuchot : à la fois parfaitement intégré au monde de la librairie officielle par son emploi de rédacteur de la *Bibliographie de la France*, il manifeste en même temps une volonté parfois farouche de se faire reconnaître pour l'originalité de son travail sur Voltaire tout en se montrant rétif à une assimilation complète au monde des auteurs, ou même des savants. Bien plus, son refus d'un statut officiel surprend. Il semble surtout que Beuchot cherche à se ménager une place qui se situe, un peu paradoxalement, entre anonymat et reconnaissance par ses pairs. C'est du moins ce dont il témoigne à son ami Cayrol lorsque ce dernier parvient à le faire élire membre d'honneur de l'académie d'Amiens :

Je m'empresse de vous annoncer, mon cher ami, que sur ma proposition, le savant éditeur de Voltaire a été nommé tout d'une voix associé correspondant de l'Académie d'Amiens, l'Académie qui cherche à sortir de l'état de nullité dans lequel on l'avait laissé tomber et à ranimer le corps auquel Gresset a donné tant de vie voudrait pouvoir grouper autour d'elle comme par le passé toute la notabilité littéraire de l'époque, et votre nom, mon cher ami, s'est trouvé l'un des premiers sur sa liste : cette nomination du reste ne vous engage qu'à une lettre polie de remerciements quand vous aurez reçu le diplôme que le secrétaire perpétuel doit vous adresser<sup>342</sup>.

Trois points ressortent de cette lettre : d'abord Beuchot est bel et bien reconnu comme un éditeur, « savant » qui plus est, de Voltaire ; ensuite il bénéficie d'une reconnaissance du milieu lettré pour son travail, et ce au-delà du cadre parisien qu'il fréquente, puisqu'il est considéré à Amiens également comme une « notabilité littéraire » ; enfin, relevons l'emploi du terme « littéraire », dont on a déjà évoqué le lien avec la notion d'homme de lettres, mais qui confirme notre questionnement sur la nature du travail de Beuchot. C'est sur ces deux derniers points que la réaction de Beuchot est la plus frappante : malgré la dimension explicitement honorifique de cette distinction, et malgré le fait que l'académie d'Amiens ne semble pas mal connotée à l'époque<sup>343</sup>, Beuchot se montre en effet réticent à accepter sa nomination :

Cela supposé je vais vous parler à cœur ouvert. Il y a plus de trente ans que je m'étais promis pour avoir le moins de chaînes possible de n'être jamais d'aucune académie. Je me suis tenu parole et ne m'en repens pas. Je regardais comme un moyen infaillible de ne point faire de demande [texte corrompu] avec vous c'est toute autre chose. Si vous m'avez fait nommer il faut bien que j'accepte. Aussi n'ai-je pas hésité à le faire. Je me suis exécuté de bonne grâce. Vous ne vous êtes certes pas douté de la contrariété que j'éprouvais de ma nomination. Mais le parti était pris. Je ne pouvais répondre par un refus à une chose honorable. J'aurais mieux aimé, j'aimerais mieux que cela n'eut pas

342. Cayrol, l.a.s. à Beuchot, 17 décembre [1832], BnF, n.a.fr. 5199, f° 173.

343. Bruno Poucet, « Les successions rectorales dans l'académie d'Amiens depuis 1808 », *Carrefours de l'éducation*, 2/2008 (n° 26), p. 25-40.

eu lieu. Mais si cela est fait je ne témoignerai pas de regret, je n'en aurai point. Je suis tout prêt à témoigner ma reconnaissance d'un fait survenu par excès de zèle et d'amitié de votre part, et je l'exprimerai en termes non équivoques dès que j'aurai connaissance officielle du fait. Mais est-ce fait<sup>344</sup> ?

« Il faut bien que j'accepte », « avoir le moins de chaînes possible », cette nomination passe pour un fardeau qui tombe sur la tête de ce pauvre Beuchot ! Sa réponse quelque peu acrobatique ne trompe pas, ni le soin dont il s'arme pour repousser le délai de sa confirmation. Comment interpréter cette réticence de Beuchot autrement que comme une volonté de rester indépendant ? Cet argument évoque-t-il au loin le second point mis en avant par Viala par rapport à l'autonomisation d'un champ social propre à l'écrivain, à savoir l'émergence du « clientélisme » à la place du « mécénat », selon la terminologie de l'auteur ? Qui paie en définitive un auteur pour son texte ? La différence, bien qu'elle ne se pose pas dans les mêmes termes au XVII<sup>e</sup> siècle que sous la Restauration, est fondamentale. Le clientélisme consiste en un échange de bons procédés : un homme met sa plume au service d'un autre, qui le paie ou le protège en guise de récompense. Quant au second, le mécénat, il reconnaît à l'écrivain un statut d'auteur, puisqu'il le paie pour une production libre, avec l'idée que « l'art est premier<sup>345</sup> ». Artiste ou non, Beuchot semble ici témoigner de sa volonté de rester hors de ce que Cayrol présente comme un champ littéraire officiel.

Pour comprendre la position de Beuchot par rapport à cette nomination, une piste serait peut-être de situer l'éditeur par rapport à l'un des enjeux de l'autonomisation du champ de l'auteur, qui est à chercher dans la désignation d'une responsabilité juridique des textes. Sachant que l'époque de la Restauration se caractérise par une multitude de lois, d'ordonnances et de controverses à ce sujet, et que Beuchot a fait partie de l'administration du livre dès l'Empire, cette question paraît pertinente. Que nous dit la position de Beuchot par rapport à la question des droits d'auteur ? S'appliquent-ils à notre éditeur ? Pour l'instant, contentons-nous de relever que le refus de

344. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 13 mars [1833], IMV, MS 34-85bis.

345. Alain Viala, *Naissance de l'écrivain, op. cit.*, p. 54.

Beuchot suggère autant un désir de liberté de la part de notre éditeur qu'une évolution encore en cours des pratiques d'écriture. L'évolution de la demande, l'augmentation du nombre de livres vendus, et l'apparition de publics nouveaux font se déplacer le statut de l'écrivain jusque vers l'homme de lettres qu'est Beuchot. Cette position trouve une double confirmation dans les deux aspects propres à l'auteur et que l'on retrouve, outre son contrat, de façon inédite chez Beuchot : la signature des œuvres et le fait de réclamer des droits d'auteur.

### *Originalité de l'œuvre*

En partie liées, ces deux questions de la signature individuelle et de la défense des droits sur le texte publié fondent, du point de vue tant littéraire que juridique, la reconnaissance du statut d'auteur d'une œuvre originale. Arrêtons-nous pour l'instant sur la première : le fait de donner de manière ostensible son nom à une œuvre permet de créer le lien entre un texte unique, fruit d'un travail personnel, et un bien symbolique, soit le livre qui le contient. Ce geste témoigne autant de l'investissement en temps et en argent d'un homme pour créer un travail original qu'il vaut comme une revendication publique de ses suites éventuelles. La signature est donc bel et bien un fondement de l'originalité de l'œuvre. Le recours constant à la signature est sans doute ce qui frappe le plus dans le paratexte des *Œuvres de Voltaire* d'Adrien Beuchot. Ce dernier en devient omniprésent dans toute l'édition : sur la page de titre – son nom est apposé en caractères plus petits que celui de Voltaire, certes, mais au centre de la page tout de même – ; avant les préfaces, en tant que « nouvel éditeur » ; après les préfaces, où il signe de son nom ; et à la fin de chaque note rédigée de sa main, qu'il signe de son « B. ».

J'attachais une grande importance à distinguer ce qui, dans les préfaces et notes, était de Voltaire, d'avec ce qui appartenait à ses éditeurs. Ce n'est que pour les notes de Voltaire qu'ont été employées les lettrines, ce qui les fait tout d'abord reconnaître. En ajoutant assez fréquemment la date à des notes et même à des parties de notes, j'ai encore augmenté les chances de fautes. J'ai indiqué par des chiffres les notes d'éditeurs. J'ai mis un K. aux notes des éditeurs de Kehl ;

un B. aux miennes. Il doit m'être arrivé quelquefois d'avoir employé une de ces deux lettres pour l'autre. Les notes de M. Clogenson sont signées Cl. J'ai donné, en lieu opportun, l'explication des autres signatures<sup>346</sup>.

Le nouveau classement et l'intérêt porté sur les variantes des textes propres au travail de Beuchot sont certes emblématiques d'un rapport à l'œuvre et à l'homme tout à fait original pour l'époque. Mais ce qui caractérise fondamentalement le travail de Beuchot, c'est son paratexte construit autour des documents qu'il a collectés durant plus de vingt-cinq ans. Son annotation basée sur une double distinction personnelle et chronologique permet de construire différentes strates de la réception des textes de Voltaire. Beuchot garde une trace de tous ceux qui l'ont précédé comme éditeur. À ce titre, le cas de la réception non pas de l'œuvre de Voltaire comprise d'une façon globale, mais de sa première publication à titre posthume par les éditeurs de Kehl, est emblématique : Beuchot ne fait pas que réorganiser le corpus hérité de ses devanciers, il garde également une trace de ce premier jalon de l'édition posthume de Voltaire. Si l'on regarde le contenu de son édition, non seulement ses notes, mais aussi ses préfaces, se superposent toutes au paratexte de l'édition de Kehl, que l'on doit principalement à Condorcet, sans pour autant le remplacer. Par cette démarche, Beuchot fractionne la réception éditoriale de Voltaire, il l'individualise. Il peut s'en réclamer, d'un point de vue juridique, l'auteur, quitte à surprendre certains de ses concurrents :

[...] Je vous ai dit que je tenais à grand intérêt de faire usage d'une partie de vos notes. À cela vous avez répondu toujours des choses obligeantes et jamais rien qui ressemblât le moins du monde à un refus. C'était là je crois un consentement bien explicite, ne s'agissant point d'un ouvrage complet, ni d'un morceau de littérature d'une certaine étendue, mais de notes la plupart fort courtes. [...] Vous vous plaignez aussi de ce que des notes sont, dans mes volumes, dépourvues de votre initiale. Je vous invite à vous souvenir qu'il y a deux mois, chez vous, un dimanche matin, je vous ai expliqué qu'une partie par inadvertance,

---

346. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xxxvii.

un peu aussi parce que d'abord j'avais cru peu nécessaire de désigner expressément chacun des auteurs des notes nouvelles, quelques-unes des vôtres avaient passé sans être marquées de votre B<sup>347</sup>.

Beuchot revendique l'originalité de son travail d'annotation déjà dès l'édition qu'il prépare pour le compte de la Veuve Perronneau. C'est même en ce sens qu'il se défend publiquement, lorsque les choses commencent à mal tourner avec son éditrice : « QUAND on a promis par le prospectus une édition à laquelle M. B. donnerait des soins, est-ce remplir ses engagements que de lui substituer M. C. ? » demande-t-il dans l'un des opuscules polémiques qu'il fait paraître en 1821. C'est cette ligne de défense, axée sur la reconnaissance de son travail comme d'une activité littéraire originale, qui lui permet de soutenir la signature de ses propres productions.

### *Question des droits des auteurs*

Signer un texte, c'est donc bien un geste d'appropriation. La question de l'originalité et de l'individualisation ne saurait être traitée sans évoquer la question centrale des droits des auteurs. À bien des égards, elle l'inaugure même, puisque c'est bien la reconnaissance d'une mise en forme originale, individuelle et transmissible qui fonde la notion de droits d'auteur. Encore faut-il distinguer deux choses : signer un texte, est-ce dire qu'il est à moi, ou *de* moi ? C'est la distinction qu'opère Kant dans son chapitre « Qu'est-ce qu'un livre<sup>348</sup> ? ». La rétribution peut concerner l'objet, le livre, que l'on achète, auquel cas elle relève de la question des droits d'auteur. Rétribution du travail de production d'un objet, le droit d'auteur doit également comprendre l'imprimeur, le libraire ou l'éditeur. Roger Chartier souligne bien la duplicité du phénomène : pour qu'un auteur puisse exister, il doit être imprimé<sup>349</sup>. En outre, la question des droits d'auteur

347. Renouard, brouillon de lettre à Beuchot, 24 novembre 1819, BnF, n.a.fr. 25146, f° 54.

348. Kant, « Qu'est-ce qu'un livre ? », *Métaphysique des mœurs*, *op. cit.*

349. « Si le corps du livre est le résultat du travail des pressiers, son "âme" n'est pas façonnée seulement par l'auteur, mais elle reçoit sa forme de tous ceux, maître imprimeur, compositeurs et correcteurs, qui prennent soin de la ponctuation, de

ne saurait être dissociée de la question de la censure : le droit de rétribution recoupe un devoir de responsabilité juridique. Mais cette question peut aussi se rapporter à une expression particulière d'une idée, laquelle appartient à tout le monde en général mais à l'auteur seul sous cette forme. Intervient la notion de droits des auteurs<sup>350</sup>. Concernent-ils l'objet, le livre dans lequel se met en forme une idée ? Ou l'idée même, indépendamment de la façon dont elle s'incarne ? Les deux dimensions sont-elles dissociables ? C'est surtout, comme le note Alain Viala, pendant la période qui marque la naissance de l'écrivain et l'autonomisation d'un champ qui lui est propre qu'apparaît la question des droits et devoirs de l'auteur. Ceux-ci traduisent un rapport entre l'homme et l'œuvre qui devient de plus en plus étroit :

Si les traits de quelques auteurs sont connus dès la fin du Moyen Âge, si la presse non politique bruit dès sa naissance au XVII<sup>e</sup> siècle d'indiscrétions plus ou moins voilées concernant les auteurs, si même l'entrée de ces derniers dans les débats publics hors de la sphère qui est la leur a popularisé les noms et les images de quelques-uns, c'est le XIX<sup>e</sup> siècle qui marque le tournant décisif dans la médiatisation de l'auteur. Il semble désormais légitime de chercher à connaître la personne derrière l'œuvre<sup>351</sup>.

Le droit d'auteur n'existe pas sous l'Ancien Régime. L'auteur n'est pas le propriétaire de son œuvre, qui appartient en réalité à celui qui l'imprime, soit le libraire ou l'éditeur. C'est même ce dernier qui se voit soit protégé par un privilège du roi, soit menacé par la censure. À témoin, par exemple, le traitement subi par le libraire Jore de Rouen, au moment de la publication des *Lettres philosophiques* de Voltaire<sup>352</sup>. De façon surprenante, l'un des plus importants écrits de l'époque sur

---

l'orthographe et de la mise en page » (Roger Chartier, « Qu'est-ce qu'un livre ? Métaphores anciennes, concepts des Lumières et réalités numériques », *Le Français aujourd'hui*, 3/2012 (n° 178), p. 14-15).

350. Pour la distinction entre les droits d'auteur et le droit des auteurs, voir Alain Viala, *Naissance de l'écrivain*, *op. cit.*, p. 86.

351. Isabelle Diu et Élisabeth Parinet, *Histoire des auteurs*, *op. cit.*, p. 426.

352. Voir par exemple le récit qu'en donne François Jacob, *Voltaire*, [Paris], Gallimard, 2015, p. 118 : « [...] le libraire Jore, qui a décidé de diffuser les exemplaires qu'il conservait, en lieu sûr, des *Lettres philosophiques*. Mal lui en prend. On le conduit en un lieu plus sûr encore : la Bastille ».

le sujet, la *Lettre sur le commerce des livres* de Diderot, datant de 1761, s'il défend la liberté absolue de publier, ne va pourtant pas jusqu'à proposer quelque chose comme une reconnaissance d'un droit d'auteur, pour la simple raison qu'un livre est plus qu'un objet : « Une bévue que je vois commettre sans cesse à ceux qui se laissent mener par des maximes générales, c'est d'appliquer les principes d'une manufacture d'étoffe à l'édition d'un livre<sup>353</sup> », précise-t-il en effet. La nécessité de laisser circuler des idées qui, en tant que telles, appartiennent à tous s'oppose à l'idée d'une rémunération d'un auteur pour un ouvrage en particulier. Quoi qu'il en soit des positions de Diderot, les rédacteurs de *L'Encyclopédie* ne manquent pas de souligner la nécessité d'une loi plus juste envers les auteurs :

Au reste, quelque solidement que soit établi par ces principes le *droit* du libraire sur un ouvrage littéraire qu'il tient de l'auteur, il est cependant vrai que quoique celui-ci n'ait plus de propriété, il conserve néanmoins, tant qu'il vit, une sorte de droit d'inspection & de paternité sur son ouvrage ; qu'il doit pour sa gloire avoir la liberté, lorsqu'on le réimprime, d'y faire les corrections ou augmentations qu'il juge nécessaires à sa perfection. Cela est juste & raisonnable, & le libraire ne doit pas s'y refuser<sup>354</sup>.

À l'origine de la création de la société des auteurs en 1777, prévue pour promouvoir les droits des écrivains de théâtre face à la Comédie-Française, Beaumarchais doit évidemment être considéré comme le grand précurseur en matière de combat pour la reconnaissance des droits des auteurs<sup>355</sup>. Mais c'est la Révolution qui va fixer la notion et bouleverser de façon radicale le rapport à la chose écrite : « le 4 août 1789, tous les privilèges furent supprimés. Le moment était venu de la reconnaissance des droits d'auteur, non comme concession, mais comme résultant de l'ordre

---

353. Diderot, *op. cit.*, p. 521.

354. *Encyclopédie*, article « Droit de copie », t. V, p. 146-147.

355. « C'est l'aboutissement du combat entamé par Beaumarchais en 1777. Partie d'une fronde des auteurs dramatiques contre les comédiens français et leur comportement peu respectueux des auteurs et de leurs intérêts, son offensive a fait émerger quelques revendications de fond : le droit au respect de l'œuvre, et surtout le droit à une juste rémunération » (Isabelle Diu et Élisabeth Parinet, *Histoire des auteurs*, *op. cit.*, p. 328).

naturel, procédant naturellement de la création intellectuelle<sup>356</sup> ». En ce qui concerne les lois régissant la propriété intellectuelle, il faut même attendre 1791 et la *Déclaration des droits de l'homme*, laquelle admet enfin que la propriété intellectuelle est un droit inaliénable. Pourtant le contexte n'est pas favorable : n'est-on pas à cette époque d'égalitarisme républicain, généralement défiant envers toute forme d'autorité ? Ces droits, doublés par la « Loi du 19 juillet 1791 relative à la propriété littéraire et artistique », posent pourtant les bases de la législation que nous connaissons aujourd'hui. Ils reconnaissent en outre une rétribution des droits d'auteur *post mortem* de cinq ans, à la suite desquels une œuvre tombe dans l'espace public<sup>357</sup>. Une loi de la Convention du 19 juillet 1793 affirme que l'auteur est propriétaire de son œuvre : « les auteurs d'écrits en tout genre, compositeurs de musique, peintres et dessinateurs, [...] jouiront durant leur vie entière du droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs ouvrages sur le territoire de la République et d'en céder la propriété en tout ou en partie<sup>358</sup> ». En outre, les droits *post mortem* s'étendent à une durée de dix ans. Cette durée sera portée à vingt ans par le décret impérial du 5 février 1810.<sup>359</sup> Celui-ci réintroduit le principe selon lequel un auteur peut aussi céder son droit d'exploitation. Dans ce cas, l'éditeur devient de fait propriétaire du manuscrit. Ce dernier peut également bénéficier des droits d'auteur sur des écrits inédits, et qui sont donc uniquement publiés à titre posthume. La loi du 1<sup>er</sup> germinal an XIII (22 mars 1805) règle cette question en imposant la condition d'une édition séparée des inédits<sup>360</sup>. Mais il ne faut

356. Cours de M. Antoine Compagnon : « Neuvième leçon : La propriété intellectuelle », [www.fabula.org/compagnon/auteur9.php](http://www.fabula.org/compagnon/auteur9.php) [consulté le 22 décembre 2016].

357. Loi du 19 juillet 1791, art. 2 : « Conformément aux dispositions des art. 3 et 4 du décret du 13 janvier dernier, concernant les spectacles, les ouvrages des auteurs vivants, même ceux qui étaient représentés avant cette époque, soit qu'ils fussent ou non gravés ou imprimés, ne pourront être représentés sur aucun théâtre public, dans toute l'étendue du royaume, sans le consentement formel et par écrit des auteurs, ou sans celui de leurs héritiers ou cessionnaires pour les ouvrages des auteurs morts depuis moins de cinq ans, sous peine de confiscation du produit total des représentations au profit de l'auteur ou de ses héritiers ou cessionnaires. »

358. Loi du 19 juillet 1793 : *Archives parlementaires 1787-1860*, Paris, Kraus Reprint, 1906, vol. 69, p. 187.

359. On trouve une impression de ce décret dans l'ouvrage d'Henri Welschinger, *La Censure*, *op. cit.*, p. 279-286.

360. « Décret concernant les droits des propriétaires d'ouvrages posthumes, 1<sup>er</sup> germinal an XIII (22 mars 1805) », *Supplément au code civil*, Paris, Firmin Didot, 1821, Première partie, p. 259.

pas s'y tromper : derrière sa volonté affichée de réorganiser les métiers du livre, le décret de Napoléon vise surtout la possibilité de désigner un responsable légal pour chaque production littéraire, lequel sert *in fine* à la réintroduction d'un système de censure centralisé pour contrôler les journaux et les livres publiés<sup>361</sup>. Les lois concernant les droits des auteurs ne subiront étrangement aucune modification significative avant leur révision fondamentale de 1881.

Revenons à Beuchot. Sa biographie a déjà permis de révéler un homme enclin à la chicane juridique. Son rapport au geste éditorial témoigne d'un homme dont les prétentions débordent en partie sur celles des auteurs, au moins en termes de reconnaissance de l'originalité et de l'individualité du travail effectué. Ses archives contiennent en outre plusieurs exemples qui confirment cette ambition, en lien avec la notion de droits d'auteur. Le cas le plus emblématique se trouve dans le conflit qui l'oppose à Furne, libraire-imprimeur qui commence une réédition du travail de Beuchot en 1835. Mal en a pris à l'opportuniste concurrent, puisqu'il est attaqué non seulement en justice, mais aussi par voie de presse par Beuchot. Ce dernier fait étalage de toute sa ténacité en cette occasion. Furne n'arrivera d'ailleurs jamais au bout de son entreprise<sup>362</sup>. Beuchot s'attaque au prospectus, n'attend pas plus longtemps que la première livraison pour relever tous les emprunts faits à son édition, collationne chacun d'eux pour en faire part à la justice. Derrière cet acharnement se cache bien l'idée que Beuchot défend ses droits d'auteur en attaquant en contrefaçon un libraire-éditeur qui a reproduit ses notes, sans son consentement et sans le dédommager :

Pendant dix-sept ans je me suis occupé de travaux littéraires sur Voltaire. Pendant les sept dernières années, j'y étais livré dix et plus souvent quatorze heures par jour. Quelquefois même j'allais au-delà, sans prendre relâche ni fêtes ni dimanche. Bon ou mauvais, le résultat de ce travail immense est ma chose, et doit m'appartenir<sup>363</sup>.

361. Édouard Romberg, *Études sur la propriété artistique et littéraire*, Bruxelles, P. Weissenbruch ; Paris, Guillaumin, 1892, notamment p. 38 et 170-171.

362. Bengesco, t. IV, n° 2172.

363. *Exposé pour A.-J.-Q. Beuchot, plaignant en contrefaçon et partie civile, contre M. Furne, libraire à Paris, prononcé devant la 6<sup>e</sup> chambre du tribunal civil de la Seine, le 20 juin 1835*, Paris, Pillet aîné, p. 4.

Si l'on croit la réponse de l'avocat de Furne, cette assimilation de Beuchot au rôle d'auteur des annotations des *Œuvres de Voltaire* qu'il a éditées ne va pas de soi. Contrairement à ce que nous dit Beuchot, le temps passé à travailler sur une édition ne saurait être retenu comme critère d'exclusivité en matière de droits d'auteur. Le procès montre toute la difficulté de considérer juridiquement Beuchot comme un auteur, ou de le situer tout court, à cette époque, dans le circuit du livre. C'est sur ce point en effet que se concentrent les arguments de Lafargue, avocat de la partie adverse :

Il plaira au tribunal ; attendu que la plainte en contrefaçon portée par M. Beuchot contre M. Furne est dénuée de tout fondement, soit que l'on considère :

1. – La nature des annotations empruntées à M. Beuchot.
2. – Soit que l'on considère aussi l'importance des emprunts et le prétendu dommage causé au plaignant.
3. – Attendu qu'il résulte de la combinaison des articles 1<sup>er</sup> et 7 de la loi du 19 juillet 1793 ; que la loi ne reconnaît la propriété littéraire des écrits en tout genre, qu'à l'égard de ceux de ces écrits qui peuvent être considérés comme production de l'esprit ou du génie. [...]
6. – Attendu qu'un tel genre de production ne constitue qu'un travail d'éditeur, et une œuvre essentiellement accessoire à l'œuvre principale<sup>364</sup>.

Tels sont, entre autres, les principaux points à partir desquels l'avocat de Furne tente de justifier les emprunts faits par son client aux œuvres éditées par Beuchot. On remarque que ces derniers visent tous, d'une manière ou d'une autre, à minimiser la dimension auctoriale de l'apport de Beuchot sur les *Œuvres de Voltaire*. Il est d'ailleurs lui-même, dans le rapport, qualifié d'« annotateur<sup>365</sup> ». Beuchot a très bien compris le sens des attaques, et il axe l'essentiel de sa défense sur l'importance des emprunts, soulignant l'originalité d'un travail qui n'est pas celui d'un simple compilateur :

364. [Lafargue], msc. *Conclusions motivées pour M. Furne*, 1835, BnF, n.a.fr. 25146, f° 139-141.

365. *Ibid.*

Si relativement à mon immense travail, peu ; est beaucoup relativement à l'édition, puisque je suis pour les cinq sixième dans les 60 premières pages comme je l'ai fait voir ; et le reste est à peu près.

3. – *Ne reconnaît la propriété qu'à l'égard de ceux...* C'est vouloir faire une exception qui n'est pas dans la loi ; dont la rédaction, dit M. Merlin, exclut toute idée d'exception.

4. – *Copiste de l'ouvrage d'autrui...* Il n'y a point de plagiat dans mon affaire, mon travail est mien. L'accusation est déplacée et inexacte en tout point. C'est contredire par les paroles ce qu'on a reconnu en fait lorsqu'on a reproduit mes notes avec ma signature [...].

7. – [...] Puisqu'il s'agit de Molière on peut à M. Furne rappeler le mot : vous êtes orfèvre M. Josse ; car M. F. est devenu propriétaire du travail de Auger. C'est au reste reconnaître le droit général de la propriété des notes. La loi comme je l'ai dit les protège toutes et ne distingue pas leur nature. [...]

9. – *Reconnaître à un annotateur la propriété des notes serait en quelque sorte établir un monopole...* Non cela n'ôte à personne le droit de faire son travail sur le même sujet. La concurrence entretiendra l'émulation. Le public donnera la préférence à qui aura fait le mieux. Ne pas reconnaître le droit, c'est décourager, atténuer les travaux de ce genre qui sont utiles quelquefois. Les miens l'ont été. M. Furne en a jugé ainsi en s'en emparant<sup>366</sup>.

L'enjeu pour Beuchot est triple : il s'agit d'abord d'empêcher de voir son travail tronqué, ou partiellement effacé par la copie de Furne. Il s'agit en outre de conserver la possibilité de reprendre son édition au cas où des matériaux nouveaux viendraient à sa connaissance. Il s'agit enfin de s'assurer de la bonne vente de son entreprise, et de garder la main en cas de réédition décidée par son libraire Lefèvre.

Le tribunal, après en avoir délibéré conformément à la loi, faisant droit : attendu que la loi du 19 juillet 1793 garantit aux auteurs d'écrits en tous genres un droit exclusif de propriété sur les ouvrages qu'ils composent ; que si elle énonce particulièrement les fruits du génie, elle énonce expressément aussi les productions de l'esprit. [...]

---

366. Beuchot, msc. autographe, 1835, BnF, n.a.fr. 25146, f° 100-101.

Attendu que les notes de Beuchot, loin d'être la simple copie de plusieurs ouvrages, ont été, pour la plupart, le produit de conception propre à l'auteur, et forment une œuvre importante par leur étendue et le caractère de leur composition ; que dès lors Beuchot a droit de réclamer la propriété exclusive desdites notes [...]. Le tribunal donne acte à Beuchot des offres faites par Furne ; renvoie Furne des fins de la plainte, et condamne Beuchot aux dépens de liquidés à sept francs vingt centimes<sup>367</sup>.

La condamnation finale aux frais judiciaires ne doit pas masquer l'essentiel. Beuchot est parvenu à faire retirer son nom et ses notes de l'édition de Furne en vertu d'une reconnaissance de son statut d'auteur. Cette reconnaissance légale, en vertu de la loi de 1793, des droits d'auteur de Beuchot sur le travail de son édition contribue à faire de Beuchot un éditeur incontournable des *Œuvres de Voltaire*. Ce dernier a pourtant beau jeu de rappeler le principe de concurrence à son opposant : quel éditeur pourrait, en effet, se permettre de se lancer dans une entreprise aussi titanesque que la sienne – il a collecté pendant près de trente ans les matériaux de son édition – tout en sachant que l'essentiel de ces documents resteront entre les mains de son principal concurrent. Sans compter que ce dernier est prêt à saisir la justice, laquelle l'a d'ailleurs confirmé dans son bon droit ? On pourrait même aller jusqu'à se demander si ce n'est pas en partie à ce jugement, lequel reconnaît à Beuchot des droits d'auteur de son vivant, mais également vingt ans après sa mort, tout en condamnant un éditeur d'une entreprise concurrente, que l'on doit la longévité de l'édition de Beuchot ?

### *Une part du sacre de l'auteur*

La question de la participation éventuelle de Beuchot au sacre de l'écrivain est d'abord liée à des questions de reconnaissance d'un statut d'auteur, lequel passe par cette décision juridique qui lui accorde les droits propres à ce statut sur ses notes. Auteur, il l'est aussi, au moins à titre posthume, en vertu de la loi du

---

367. *Exposé pour A.-J.-Q. Beuchot, op. cit.*, p. 21-22.

1<sup>er</sup> germinal an XIII. Une question subsiste pourtant : pour qui est-ce que le public paie lorsqu'il achète les *Ceuvres de Voltaire* éditées par Beuchot ? Il semble bien que nous touchions ici une limite du raisonnement : en effet, d'une part, il se peut que Beuchot puisse approcher sur bien des points le statut d'un auteur. Il n'en reste pas moins l'éditeur du travail d'autrui, qu'il contribue à transmettre sous une forme certes renouvelée et inédite, mais sans lequel le sien n'existerait pas. D'autre part, l'auteur consacré dans la pensée de Bénichou se trouve sans doute plus proche de l'image du poète romantique que de celle de l'éditeur de textes classiques. Si son travail éditorial sur les textes de Voltaire trahit un regard qui lui est propre sur le siècle de Voltaire et la réception de la philosophie des Lumières, il ne fait que commenter, classer et annoter quelque chose qui a déjà été créé. Autrement dit, il est le créateur d'une littérature originale sur une œuvre, et non d'une œuvre littéraire qui lui soit propre.

Redouté par ses concurrents – à l'exemple de l'éditeur contemporain et concurrent Delangle : « Arasé que je suis par mes souscripteurs, [...] et [...] si je ne me hâte, par la triple alliance de Lequien, Lefèvre et Beuchot, qui vont publier enfin le Voltaire de ce dernier<sup>368</sup> » –, Beuchot est aussi attendu par une part importante des voltairistes, comme en témoignent ses correspondants comme Cayrol : « Je ne puis terminer cet in-folio voltairien, monsieur, sans vous demander quand vous comptez donner la belle et bonne édition des œuvres du patriarche à laquelle M. Musset m'a dit que vous travaillez depuis quinze ans<sup>369</sup> » – le travail de Beuchot ne laisse personne indifférent. C'est sans doute une donnée importante de ce problème : sans même aller jusqu'à parler de l'auctorialité de Beuchot, il nous faut déjà nous souvenir que son travail fait autorité, et ce avant même qu'il ne soit imprimé. Ne publie-t-il pas « enfin » son « Voltaire » ? Il est tout aussi frappant de regarder de l'autre côté, en aval de son édition, pour relever la longévité de son travail. Le *Voltaire de Beuchot* reste, rappelons-le, celui que nous lisons aujourd'hui au travers de l'édition de Moland, qui n'a fait que l'augmenter.

368. Delangle, l.a.s. à Clogenson, Paris, dimanche 7 septembre 1828, Oxford, Voltaire Foundation.

369. Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Moulins, 4 octobre 1826, BnF, n.a.fr. 25134, f° 52.

Que penser de la postérité de l'édition de Beuchot durant les deux premiers tiers du XIX<sup>e</sup> siècle ? Confirme-t-elle la spécificité de son travail ? Dans un premier temps en effet, ses variantes, son paratexte ou son nouveau plan – notamment le fait de ranger la *Correspondance* et les *Mélanges* en une seule série classée chronologiquement – n'ont eu aucune conséquence sur la méthodologie éditoriale de ses successeurs. Toutes les éditions jusqu'à celle de Moland reprennent les préfaces, l'annotation et la séparation entre la *Correspondance générale* et celles avec les souverains, inaugurées par les éditeurs de Kehl<sup>370</sup>. De même, Quérard, dans sa « Bibliographie voltairienne », se montre globalement circonspect devant les innovations éditoriales apportées par Beuchot<sup>371</sup>. Il faut en fait attendre la fin du siècle pour voir Bengesco défendre explicitement le travail de notre éditeur, tout en critiquant le travail de Cayrol sur la *Correspondance*, qu'il présente comme la partie la plus faible de l'ouvrage<sup>372</sup>. Les légères critiques de Quérard ou le choix de ses successeurs de ne pas reproduire son plan permettent-ils de conclure à une réception controversée de l'édition de Beuchot ? Ce n'est pas tant ce qui nous intéresse en réalité. Ces critiques peuvent se comprendre comme de bons indicateurs de l'innovation radicale de Beuchot dans sa méthodologie éditoriale, tout autant que du soin qu'il met, d'un point de vue légal, à ne pas se voir dépouiller de ses droits.

Conscient des imperfections de son édition comme de celles de ses devanciers, Beuchot adopte une posture quelque peu paradoxale. Il

---

370. L'édition Blanchard (Bengesco, n° 2172) s'ouvre sur la *Vie de Voltaire* (dernier volume de l'édition de Kehl) et fait précéder la correspondance générale des correspondances particulières, contrairement à Kehl. L'édition n° 2175, inachevée, s'ouvre sur *Le Siècle de Louis XIV*. Quant à l'édition du *Siècle* de Georges Avenel et Émile de la Bédollière (*Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, Au bureau du *Siècle*, 1867-1873, 9 vol. in-4°), elle est celle dont le plan s'écarte le plus de celui des éditeurs de Kehl. Pourtant, on y retrouve d'une part la séparation des pièces qui constituent les *Mélanges*, classés ici selon un ordre générique, et d'autre part la séparation des correspondances.

371. Quérard, « Bibliographie voltairienne », dans *La France littéraire*, Paris, Didot, 1842, 1 vol., p. 109.

372. « Quels que soient les "péchés" qui aient pu échapper à Beuchot, ils sont insignifiants lorsqu'on les compare aux grands et incontestables mérites de sa belle édition des *Œuvres de Voltaire*. Nul n'avait mieux fait avant lui ; nul n'a mieux fait depuis, et nous doutons que Voltaire trouve jamais un éditeur plus consciencieux et plus savant » (Bengesco, t. IV, p. 181).

se présente à la fois comme le continuateur et comme le réformateur d'une tradition éditoriale initiée par Kehl. Beuchot porte sur l'œuvre de Voltaire un regard tourné avant tout vers l'histoire du texte, qu'il cherche à éclairer. En cela il se distingue des éditions parues sous la Restauration, motivées surtout par des considérations politiques ou commerciales. Enfin, Beuchot construit dans son édition un Voltaire que l'on pourrait qualifier, au moins provisoirement, d'apaisé. Même s'il laisse les notes polémiques de ses devanciers, que ce soit Condorcet ou Clogenson, Beuchot les réduit à une dimension historique de la réception de Voltaire. Son travail à lui est avant tout à comprendre comme une compilation bibliographique. Mais son annotation, si elle passe pour scientifique, est-elle neutre pour autant ? On recoupe ici la question plus fondamentale de l'image de Voltaire qui ressort de cette collection. C'est la dimension herméneutique de l'édition de Beuchot. Dans ce cas, c'est bien Voltaire qui reste, plus que jamais, le grand homme du projet édité par Beuchot.

En cherchant à comprendre qui est Beuchot, éditeur de Voltaire, à préciser qui est l'homme qui a donné une édition de Voltaire qui marque son époque et traverse les âges, ne participons-nous pas à perpétuer cette confusion entre l'auteur et l'éditeur ? « Faire connaître l'homme derrière l'œuvre », c'est en effet l'un des motifs évoqués par Beuchot pour justifier son travail sur Voltaire. Le constat est le suivant : Beuchot envisage de mener un travail original sur des textes écrits par un autre. Il propose une version des textes de Voltaire qui conditionne la postérité du patriarche, tout en assurant la sienne. Autrement dit, s'il n'est ni directement entrepreneur – il travaille pour plusieurs éditeurs ; ni véritablement auteur, bien qu'il n'hésite pas, par exemple, à signer ses productions textuelles ou à défendre en justice ses droits d'auteur contre ceux qui se servent de ses travaux, Beuchot occupe bien une position hybride. Son activité fait bien éclater le sens du mot « éditeur » tel qu'il commence à se répandre au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

Pour conclure avec cette idée un peu provocatrice d'un Beuchot auteur des *Ceuvres de Voltaire*, il est intéressant de faire un détour par Roland Barthes. « La mort de l'auteur » qu'il présente comme une perte inhérente au geste d'écriture – lequel appartiendrait toujours, en définitive, à un lecteur – s'applique à double titre à Beuchot. En effet, si « donner à un auteur un texte, c'est imposer à ce texte un cran

d'arrêt, c'est le pouvoir d'un signifié dernier, c'est fermer l'écriture<sup>373</sup> », comme nous le précise Barthes, alors ne parle-t-il pas aussi du geste de l'éditeur, lequel doit définir ce qui intègre ou non le corpus ? C'est bien là une dimension paradoxale de ce qu'accomplit Beuchot avec Voltaire : il ne remet jamais l'auctorialité du Patriarche en cause, mais conserve la liberté, par choix ou par nécessité, d'estimer ce qui est ou n'est pas de lui. Bien plus, son travail de recherche, les manuscrits qu'il décèle et publie, les variantes qu'il collationne sont autant d'ajouts aux éditions du vivant de Voltaire. C'est bien grâce à Beuchot et à son travail savant que l'on connaît davantage d'écrits de Voltaire. Cela rappelle, encore une fois, ce que dit Barthes : « l'Auteur trouvé, le texte est "expliqué", le critique a vaincu ; il n'y a rien d'étonnant à ce que, historiquement, le règne de l'Auteur ait été aussi celui du Critique<sup>374</sup> ».

Pour Barthes, indépendamment des questions juridiques, l'auteur perd son pouvoir sur le texte au moment où s'accomplit le geste d'écriture. Le « Critique » incarne cet espace de réception qui transperce le texte pour lui donner un sens nouveau. L'intervention du critique se fait entre l'auteur et le public. Appliqué au cas de Beuchot, ce système suggère qu'avant de savoir en quoi consistent les modifications apportées par Beuchot, il faut reconnaître la valeur de son geste. Même s'il résiste à la prétention à l'exhaustivité, il propose une explication du texte de Voltaire qui lui appartient, à lui et à son époque. Son édition est bien, avant tout, un geste critique. La réception par Beuchot des *Ceuvres de Voltaire* a lieu dans un contexte donné, au sein duquel se trouve modifié le sens de l'œuvre. Pourtant, qu'en est-il lorsque le critique cherche à être reconnu comme auteur ? Les prétentions de Beuchot à l'auctorialité ne nous montrent-elles pas que, à rebours de ce que prétend Barthes, le schéma n'est pas définitivement clos ? Beuchot, du point de vue de l'édition, fait bien partie de ces « disparus de l'histoire littéraire », ou ceux dont l'activité s'est depuis transformée ou précisée. Comme le dit Robert Darnton :

La littérature livresque appartient à un système de production et de distribution. Pourtant, la plupart des gens qui ont organisé ce

---

373. Roland Barthes, « La mort de l'auteur », *Le Bruissement de la langue*, Paris, Seuil, 1968, p. 65.

374. *Ibid.*, p. 66.

système ont disparu de l'histoire littéraire. Les grands hommes ont balayé les intermédiaires de notre vision historique. Considérée du point de vue des artisans du livre, l'histoire littéraire apparaît sous un nouveau jour<sup>375</sup>.

Chercher du côté de la sociologie littéraire pour comprendre comment qualifier le travail de Beuchot nous a avant tout permis de mettre en exergue l'existence et l'affirmation de deux « champs », pour reprendre le lexique de Bourdieu : celui de l'auteur, dont l'affirmation telle que la décrit Alain Viala commence au xvii<sup>e</sup> siècle pour se concrétiser à l'âge romantique d'une part ; et celui de l'éditeur, personnage dont le champ d'autonomie s'accroît en parallèle à celui des écrivains qu'il édite. L'essor de l'éditeur s'accompagne en outre d'une redéfinition sémantique du terme, puisque celui-ci se voit progressivement distingué de sa composante d'homme de lettres pour n'être compris qu'au sens anglais de *publisher*. Au flou sémantique propre au terme « éditeur » répond ici un autre flou sémantique : celui qui a charge de distinguer entre l'artiste et l'artisan<sup>376</sup>. À ce jeu-là, Beuchot est-il un représentant des arts libéraux, qui obéit à un Génie créateur ? Ou un artisan qui honore les arts mécaniques, tel celui dont se moque Regnault, à savoir un compilateur des textes d'autrui qui essaie d'usurper une part d'un processus créatif pourtant déjà accompli en amont ? Cette idée est intéressante, puisqu'elle suggère d'une part qu'il y aurait un texte authentique – ce que Chartier appelle « l'œuvre immatérielle<sup>377</sup> », toujours identique quelle que soit la forme dans laquelle il s'incarne, et d'autre part, elle renvoie à des questions liées à la réception de Voltaire : au grand homme sanctifié correspond un grand exégète. Comme en peinture, où l'artiste est longtemps compris comme un intermédiaire entre Dieu et le monde, Beuchot éditeur serait-il une sorte de médium de la parole sacralisée du patriarche des Lumières ?

Faire de Voltaire un dieu, et de son bibliographe d'éditeur un exégète inspiré, paraît un peu osé ! Pourtant c'est certes bien la signature

375. Robert Darnton, *Gens de lettres*, *op. cit.*, p. 177.

376. Sur cette question de la notion de « champ » et de son application aux domaines artistiques, voir Pierre Bourdieu et Roger Chartier, *Le Sociologue et l'Historien*, Paris, Agone/Raisons d'agir, 2010, p. 84-87.

377. Roger Chartier, « Qu'est-ce qu'un livre ? », *art. cit.*, p. 15.

de Beuchot qui soutient sa posture hybride, entre auteur et éditeur ; et c'est elle qui nous autorise à questionner l'auctorialité de Beuchot : l'éditeur n'est pas qu'un metteur en texte, il effectue un geste porteur de sens. Son discours modifie l'ordre de la réception de Voltaire et l'image du patriarche qui en découle. Le regard essentiellement historiographique et bibliographique que préconise Beuchot pour éditer les textes nous dit quelque chose d'essentiel sur le statut de Voltaire et de sa réception sous la Restauration : Voltaire est bel et bien mort, et ses textes ont vieilli. Malgré l'actualité que leur confère le contexte politique de la Restauration, les références présentes dans ces textes ne sont plus immédiatement compréhensibles pour le public. C'est ce geste d'actualisation – peut-on parler même de traduction ? – des *Cœuvres de Voltaire* pour un public auquel il n'est plus accessible sans cette médiation qui nous autorise à parler d'un *Voltaire de Beuchot*.

Le cas de Beuchot pose en d'autres termes deux questions : d'une part, malgré la glorification dont jouissent les écrivains des Lumières, devenus des grands hommes panthéonisés, ne se trouvent-ils pas paradoxalement malmenés par le fait même de la signature de l'éditeur-auteur ? Comment, en effet, recourir à Voltaire si ces textes deviennent obscurs, à tel point qu'ils ont besoin d'un interprète ? Que faire si parmi les interprètes, un se trouve privilégié ? L'éditeur qu'est Beuchot contribue certes par son travail à rendre hommage à Voltaire. Mais il ouvre, dans le même temps, un espace entre l'auteur et le public qui marque leur éloignement. Or, n'est-ce pas dans cet espace qu'il s'insère en tant que signataire des textes ? D'autre part, il faut insister sur la question du manque d'évidence des textes de Voltaire, que mentionne explicitement Beuchot. Comment faire de Voltaire un auteur qui soutient des polémiques bien vivantes, alors que ses œuvres ont besoin d'un médiateur pour être comprises par le public ? En définitive, outre la question de la culture qui peut-être celle d'un lectorat type sous la Restauration, c'est surtout le rôle de Beuchot qui s'éclaire en parallèle au problème des conditions d'intelligibilité d'un texte à travers les différentes époques de sa publication. N'est-ce pas en effet là, dans les deux cas, le travail, à chaque fois renouvelé, d'un éditeur critique ?

## Un éditeur critique avant l'heure

C'est un présupposé de ce travail : le geste de Beuchot se rapproche de nos critères contemporains en matière d'édition critique, et ce dès la principale innovation qu'il apporte, c'est-à-dire la réorganisation du corpus des *Œuvres de Voltaire* – la *Correspondance* et les *Mélanges* sont désormais rangés chacun dans une seule série et classés selon un ordre chronologique, dans le but de mieux les faire correspondre, et de montrer « la marche de l'esprit de Voltaire ». Dans le même esprit, il cherche à trier l'œuvre philosophique de Voltaire, réunie sous un seul titre, le *Dictionnaire philosophique*, par les éditeurs de Kehl. Le paratexte et l'annotation se superposent à celui de ces mêmes éditeurs de Kehl, donnant à voir, en parallèle, la marche de l'édition posthume de l'œuvre du patriarche. L'annotation se veut sobre (Beuchot parle même de laconisme dans sa correspondance) et constituée de remarques historiographiques et bibliographiques. Elles servent avant tout à rééclairer un texte dont le sens se perd avec le temps. Enfin, il prend soin de trier les écrits de Voltaire et de collecter de nombreuses variantes des textes du patriarche. Porté par un caractère de bibliophile, un goût pour la classification et une vision progressiste de l'histoire, il s'adonne à un véritable travail savant, entre l'historiographie, la bibliographie et la philologie. Éditeur critique : voilà peut-être le terme au moyen duquel il faudrait qualifier Beuchot. Il permet en effet, à première vue, de cumuler la notion d'éditeur, soit celui qui s'occupe du travail d'autrui, tout en ménageant un espace d'originalité à Beuchot : la dimension critique sur le travail de Voltaire lui appartenant en propre. La double autorité sur le texte est ménagée. Mais n'est-ce pas là un titre qui sonne comme un anachronisme ? Plus prudemment, nous parlerons plutôt de Beuchot comme d'un éditeur savant. Existe-t-il une tradition critique en France, ou à l'étranger, à laquelle on puisse rattacher le travail de Beuchot ? Celle-ci préfigure-t-elle les pratiques qui sont les nôtres actuellement en matière d'édition critique ? Que ce soit Jean-Yves Mollier ou Roger Chartier<sup>378</sup>,

378. Deux exemples retiennent leur attention respective : celui de Robert Estienne, savant, lexicographe, imprimeur et éditeur, entre autres, de plusieurs éditions

chacun des deux auteurs qui nous ont récemment fourni une *Histoire de l'édition française* replacent, sans surprise, les prémices d'un travail que l'on peut qualifier d'éditorial sur les textes d'autrui au tournant de l'invention de l'imprimerie par Gutenberg. L'éditeur savant se confond longtemps avec l'éditeur commercial et fait partie intégrante de l'atelier typographique. Il s'agit, avec Beuchot, de constater la séparation du champ d'action du travail de l'éditeur. Acteur médian entre l'auteur et l'éditeur commercial, l'éditeur savant qu'est Beuchot vient intégrer et complexifier le rapport entre l'œuvre et sa réalisation matérielle. Il faut alors éclairer une double tension : d'une part, le conflit d'auctorialité entre l'auteur et l'éditeur savant, et, d'autre part, la répartition des tâches éditoriales entre les différents éditeurs.

### *Variantes et inédits : la question du manuscrit.*

L'intérêt de la variante et le soin apporté par l'éditeur critique à la bonne version du texte suggèrent quelque chose de tout à fait nouveau : l'auteur a un message original à faire passer. Ce message subsiste en amont de toute reproduction. L'éditeur se fixe pour but de remonter au plus près de ce message original. C'est là qu'intervient la question des archives et des manuscrits, censés attester de l'individualité, de l'originalité et de la propriété du discours. Cet intérêt se trouve formalisé par Kant, lorsqu'il se demande « Qu'est-ce qu'un livre ? ». Grâce à la distinction qu'il opère entre droit réel (propriété

---

originales de la Bible en latin, hébreu et français entre 1525 et 1550. Son travail sur ces textes présente l'originalité de s'appuyer sur des variantes manuscrites et des traductions pour améliorer le texte. À la même époque, Clément Marot, valet de chambre de Marguerite de Navarre, poète et imprimeur, propose une édition des *Œuvres* de François Villon qui se distingue, entre autres, par un paratexte proche de celui qu'emploiera Beuchot dans son édition des *Œuvres de Voltaire*. Voir par exemple : (« Le temps de Robert Estienne », dans Henri-Jean Martin et Roger Chartier, *Histoire de l'édition française*, *op. cit.*, t. I, p. 231 ; ou encore l'article de Pascale Chiron, « L'édition des *Œuvres* de Villon annotée par Clément Marot, ou comment l'autorité vient au texte », *Littératures classiques*, 2007, p. 33-51 ; Gérard Defaux, « Trois cas d'écrivains éditeurs dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle : Marot, Rabelais, Dolet », dans François Bessire (dir.), *L'Écrivain éditeur*, Genève, Droz, 2001, t. I, p. 91-118.

de l'objet livre) et droit personnel (auteur d'un discours), il sépare l'idée de sa réalisation matérielle. En tant que droit personnel, l'idée appartient à un auteur. Le manuscrit autographe du coup vaut non seulement, par une sorte de fétichisme de l'auteur, d'intérêt pour les souvenirs du grand homme, mais aussi par le lien visible qu'il établit entre l'auteur, sa pensée et le livre qui l'incarne. Le retour opéré par l'éditeur aux manuscrits d'un auteur est bien un geste que l'on ne doit pas hésiter à qualifier de biographique : il s'agit de relier une idée à une œuvre, et une œuvre à un auteur, un auteur à un contexte, lesquels s'éclairent mutuellement. C'est ce que note Roger Chartier :

Dès lors que l'œuvre est pensée comme immatérielle, toujours identique à elle-même quelles que soient ses formes imprimées, qui n'en sont que des « représentations », comme écrit Kant, le manuscrit original, écrit de la main même de l'auteur, en vient à attester le droit personnel de l'écrivain sur son discours, un droit jamais détruit par le droit réel des acheteurs des livres qui font circuler l'œuvre. Devenu le signe visible d'une œuvre immatérielle, le manuscrit de l'auteur doit être conservé, respecté et révé<sup>379</sup>.

Chartier cite ensuite plusieurs cas de figure où l'on retrouve cette idée que l'imprimé est une nouvelle mise en forme d'idées qui n'appartiennent déjà plus vraiment à leur auteur<sup>380</sup>. Tous ces exemples expriment le fait que « la main de l'auteur [est] devenue garante de l'authenticité et de l'unité de l'œuvre dispersée entre ses différentes éditions<sup>381</sup> ». Le manuscrit permet de garder une trace de l'auteur, de son idée et de sa mise en forme initiale. C'est sans doute là que se situe une modification primordiale apportée par l'apparition de l'imprimerie : elle permet de fixer le texte différemment

379. Roger Chartier, *La Main de l'auteur*, *op. cit.*, p. 61.

380. Citons par exemple, un peu à rebours, « C'est à l'intérieur de ce paradigme que Kant répond à la question "Qu'est-ce qu'un livre ?", présumant implicitement que ce sont les auteurs qui font les livres et que ceux-ci ne sont que la matérialisation d'une œuvre idéale, qui n'existe dans sa forme la plus achevée que dans l'esprit de son créateur et dont le manuscrit autographe est la moins imparfaite des représentations. » (Roger Chartier, *La Main de l'auteur*, *op. cit.*, p. 69).

381. *Ibid.* Voir notamment la définition des critères propres à l'auctorialité, p. 12.

du manuscrit. À la fois uniformisée et mécanique, la réalisation de l'imprimeur sépare le livre de son auteur plus nettement encore que la version manuscrite du copiste, non seulement à cause de son ampleur, mais aussi parce qu'elle multiplie les mains indispensables à sa réalisation. Ce geste d'imprimerie fonde la double nature du livre, compris à la fois comme objet et discours, et révolutionne déjà en soi la question de l'auctorialité. Largement discuté dans les travaux de Roland Barthes et de Michel Foucault, et plus récemment par Roger Chartier, le rapport entre l'auteur, l'idée, le texte et le livre est pourtant tout sauf évident. Or, entretenir une unité entre ces quatre pôles au moyen du retour au manuscrit de l'auteur, n'est-ce pas là quelque chose d'illusoire ?

Roger Chartier affirme que les premiers manuscrits autographes dont peuvent disposer les chercheurs sont ceux des philosophes de la fin du siècle des Lumières : Rousseau, Diderot, Bernardin de Saint-Pierre, Laclou ou Sade auraient tous anticipé cette mode qui prendra surtout au siècle suivant, avec Flaubert ou Proust. « Avant cette date, les manuscrits autographes sont rares<sup>382</sup> », nous dit même Chartier. Sans doute parle-t-il là d'un rapport plus systématique aux archives, voire de la conscience de certains écrivains de préparer leur propre réception au moyen de leurs manuscrits de travail. On peut se demander si c'est bien là le signe d'une authenticité... ou une exception, surtout pour qui connaît l'œuvre de Voltaire. De plus, les imprimeurs, éditeurs ou libraires n'ont pas attendu le XVIII<sup>e</sup> siècle pour remettre en question le statut d'autorité du texte imprimé. Il n'est ainsi pas rare – et tout à fait significatif d'un travail proprement *critique* –, au XVI<sup>e</sup> siècle, de voir l'édition d'une œuvre basée sur l'étude de différentes variantes, y compris pour ce qui concerne les textes sacrés<sup>383</sup>. Mais ce retour en arrière pour établir, de manière posthume, une version idéale du texte peut aussi concerner le travail

382. *Ibid.*, p. 51.

383. « J'ai revu le texte avec une telle exactitude, que je n'ai pas laissé passer une seule lettre sans qu'elle eût obtenu, pour ainsi dire, la sanction et le témoignage du plus grand nombre des manuscrits », nous disait, par exemple, déjà Robert Estienne, dans la préface de son *Nouveau Testament en latin en 1526* traduit par G.-A. Crapelet, *Robert Estienne, imprimeur royal et le roi François I<sup>er</sup>. Nouvelles recherches sur l'état des lettres et de l'imprimerie au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Crapelet, 1839, p. 37.

des copistes, voire, dans certains cas, se justifier par un recours à l'oralité<sup>384</sup>. Ce recours à des sources variées pour à la fois affiner et compléter le corpus des œuvres d'un auteur décédé rappelle évidemment le travail de Beuchot :

C'était plume à la main que je lisais ou feuilletais ces collections, en ayant soin de noter tout ce qui concernait les productions de Voltaire. Je classais chaque note près de l'ouvrage qu'elle regardait. Je collationnais les différentes éditions que j'avais des écrits de Voltaire, en relevant les variantes, non seulement des ouvrages en vers, mais même des ouvrages en prose<sup>385</sup> [...].

Comme d'autres avant lui, Beuchot collecte des variantes éditées ailleurs que dans les collections d'*Œuvres complètes*. Mais il collecte aussi des variantes manuscrites, autographes ou non, pour compléter les *Œuvres de Voltaire*. C'est en partie ce travail qui en fait un éditeur critique, bien qu'il ne soit pas un précurseur en la matière. L'édition de Kehl, elle aussi, a recours à des textes et travaux originaux. Premièrement, elle est fondée sur le plan Decroix, validé par Voltaire dans les dernières années de sa vie. Deuxièmement, elle s'inspire des versions des textes de l'édition encadrée en partie revue par Voltaire lui-même. Cette révision tardive ne va pas sans poser de problème par rapport à la question d'un retour aux manuscrits originaux par les éditeurs ultérieurs. Comment concilier l'ajout de matériel textuel nouveau à un corpus dont les limites ont été posées par l'auteur lui-même ? Si le tri opéré dans l'œuvre a été effectué par le patriarche en personne, il existe en effet une version finale et définitive des textes. Peut-on affirmer que le retour à des manuscrits antérieurs à ceux validés par Voltaire serait une façon d'outrepasser sa volonté d'auteur, pour mieux en imposer une autre ? C'est à

---

384. Clément Marot se tourne également en direction de François Villon au moment d'éditer ses œuvres. Son regard se porte toutefois sur des autorités sensiblement différentes, puisqu'il rectifie les *Œuvres* de Villon « partie avecques les vieulx imprimez, partie avecques l'ayde de bos vieillards q en sauet par cueur, & partie par deviner avecques jugement naturel », Clément Marot de Cahors, valet de chambre du Roy, aux lecteurs S., *Les Œuvres de François Villon de Paris*, Paris, Grant salle du Palais, boutique de Galiot du Pré, [1533].

385. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xxx.

nouveau le problème de l'auctorialité des œuvres de Beuchot qui se présenterait à nous.

Reste peut-être à savoir quels sont ces inédits dont Beuchot dispose. Ils proviennent essentiellement de deux sources : d'une part des archives des dernières personnalités contemporaines de Voltaire qui décèdent ; c'est le cas des fameux « cartons » d'Hornoy, dont le contenu fait littéralement rêver Beuchot et Cayrol dans les lettres qu'ils s'échangent. À une époque où l'on édite Voltaire en masse comme sous la Restauration, posséder des documents inédits et autographes est une véritable nécessité d'une part pour démarquer son édition du point de vue commercial, d'autre part pour ne pas risquer de voir son entreprise trop vite dépassée par des concurrents au nez un peu plus creux. C'est aussi le cas pour la *Correspondance*, dont les découvertes augmentent le contenu jusqu'à en faire la partie majeure – au moins du point de vue du nombre – des *Œuvres complètes de Voltaire*. Tout l'enjeu réside dans le fait d'être le premier à imprimer les lettres inédites en tant qu'*Œuvre* séparée de Voltaire pour pouvoir s'en attribuer les droits d'auteur :

J'allais en livrer des volumes à l'impression, lorsque M. A.-A. Renouard est venu proposer de prendre des arrangements avec lui pour les Lettres de Voltaire à mademoiselle Quinault, dont il est le premier éditeur. Surpris de cette demande, je n'ai pas laissé ignorer à M. Renouard qu'elle me paraissait mal fondée. « Je sais, lui dis-je, que le décret du 1<sup>er</sup> germinal an XIII assimile aux auteurs même les éditeurs d'ouvrages posthumes ; mais c'est, dit l'article 1<sup>er</sup>, à la charge de les imprimer séparément et sans les joindre à des ouvrages déjà publiés et devenus propriété publique<sup>386</sup>. »

D'autre part, les manuscrits proviennent des amis, connaissances et collègues de Beuchot qui lui fournissent des inédits. Souvent, les deux sont mêmes liés, puisque Beuchot a construit un réseau qui recoupe à la fois le monde de la librairie et celui des sociétés savantes telle que la Société des bibliophiles. Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, c'est aussi l'impressionnante bibliothèque de Beuchot qui

386. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. II, p. v. Voir aussi *infra*, ch. 3.

est mise à contribution pour améliorer le texte de son édition. Pour la constituer, il bénéficie sans doute d'un accès privilégié aux collections des bibliothèques publiques, même s'il paraît principalement compléter sa collection par ses propres recherches, et par des dons privés :

Moi-même, malgré la complaisance des bibliothécaires de Paris, et la richesse des bibliothèques publiques, j'ai tiré bien moins de secours de ces grands établissements que de la collection que j'ai formée à grands frais, et avec longues années, de tout ce que j'ai pu me procurer d'écrits sur, pour ou contre Voltaire, et des éditions séparées de chacun de ses ouvrages<sup>387</sup>.

Si Decroix possède de toute évidence de nombreux documents<sup>388</sup>, et notamment le « Supplément à l'*Errata* » de l'édition de Kehl qu'il transmet intégralement et de façon inédite à Beuchot, il n'est pas le seul à enrichir la collection de notre éditeur. Il peut encore compter sur d'autres soutiens, comme celui de la Société des bibliophiles, qui possède de nombreux manuscrits<sup>389</sup>. Dans ses relations figure un collectionneur et amateur de théâtre, Alexandre Martineau de Soleinne, « possesseur de la plus belle collection dramatique qui existe<sup>390</sup> », et qui « a fourni à M. B. tout ce qu'il avait en réserve<sup>391</sup> ». Cayrol également, lui qui ouvre sa correspondance avec Beuchot par la description d'une pièce qu'il croit inédite, *L'Échange* ou *Le Comte de Boursoufle*. Cayrol prouve dans sa lettre, après un détour par une

387. *Ibid.*, p. iii-iv.

388. Voir *infra*, ch. 6.

389. Notamment cet inédit : « Un manuscrit dans les bureaux de la police contenait de plus ces quatre vers :

*Et toi cher instrument du salut des mortels,  
Gage auguste d'un Dieu vivant sur nos autels,  
Bois rougi de son sang, relique incorruptible,  
Croix sur qui s'accomplit ce mystère terrible ; Dieu mort sur cette croix, etc.*

Ces vers m'ont été communiqués par M. H. de La Porte, membre de la Société des bibliophiles » (Beuchot, *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. III, p. 236). Quant à moi, je remercie Justine Mangeant, doctorante à l'ENS de Lyon et editrice d'un manuscrit inédit de *Zaïre* dans les *Cahiers Voltaire* de 2016, à qui je dois de m'avoir suggéré l'intérêt de cette variante.

390. E. A. Lequien, « Avertissement », *Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, Lequien, t. VIII, 1820, p. 410.

391. Auguste Hunout à Louis Dubois, Paris, 19 mars 1821, BnF, n.a.fr. 12948°153.

analyse de la *Correspondance* entre Madame de Staal et Madame du Deffand qu'il s'agit en réalité d'une farce et non d'un opéra ni d'une comédie, qu'elle est de Voltaire et qu'il faut lui attribuer le prologue appliqué jusque-là à une autre comédie, *La Prude*. Il pose alors une autre question : lorsqu'on s'éloigne de la version des *Œuvres de Voltaire* validée par son auteur, ne court-on pas le risque d'intégrer au corpus des œuvres qui n'ont rien à y faire ? Dans tous les cas, la façon dont Cayrol présente ses découvertes rappelle cette frénésie, sorte de « voltaïromanie », autour des inédits voltairiens dont la diversité qualitative doit être interrogée. Cayrol fournit tout de même d'autres documents plus intéressants à Beuchot, dont deux fragments du *Siècle Louis XV*<sup>392</sup>. C'est sans doute à ce cumul de matériel inédit que l'on doit une partie de la spécificité du travail de Beuchot. C'est cette recherche des variantes, systématique pour ce qui concerne les œuvres éditées, nécessairement plus aléatoire pour les manuscrits, qui nous autorise en tout cas à parler de la méthodologie éditoriale qu'il prône comme d'un geste critique.

### *Werdet, Lefèvre et Beuchot : qui est l'éditeur ?*

Si toutes ces raisons nous poussent à faire de Beuchot le premier éditeur critique des *Œuvres de Voltaire*, elles nous conduisent enfin à reposer la question du rôle de l'éditeur dans le contexte de l'atelier de fabrication du livre. Comment les rôles sont-ils répartis dans le cas du *Voltaire de Beuchot* ? Il semble nécessaire à ce stade de porter un coup de projecteur sur les éditeurs qui collaborent avec notre savant bibliographe. Les documents préparatoires au contrat signé par Beuchot ont déjà permis de nommer les libraires-éditeurs en charge de la partie

---

392. « Je vous ai déjà mandé je crois que je possède trois fragments de Voltaire tout à fait inédits et dont deux se rapportent à son *Siècle de Louis XV*. Quand vous en serez à cet ouvrage ne manquez pas de me le dire et Je vous ferai passer des copies de ces fragments ainsi que d'autres variantes pour cet ouvrage que j'ai relevé sur un exemplaire de l'édition encadrées des Cramers et qui manquent aux éditions de Kehl et de Renouard. » (Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Moulins, 9 avril 1828, BnF, n.a.fr. 5199 f° 93).

matérielle de l'édition des *Cœuvres de Voltaire* par Beuchot. Sont-ils tous égaux ? Il existe en effet une différence entre des libraires-éditeurs et des libraires-commissionnaires, auxquels les premiers délèguent une part de leur travail. Il ne semble pas y avoir de telle différence dans ce cas-ci. Beuchot parle d'ailleurs uniquement de « ses libraires<sup>393</sup> » lorsqu'il évoque ceux qui publient son travail. Le peu de sources à disposition ne nous permet pas de savoir avec exactitude comment s'harmonisent les relations entre les différents intervenants. Quant à l'ouvrage historique *De la librairie* d'Edmond Werdet, il présente un des panoramas les plus complets pour ce qui concerne l'édition sous la Restauration. Mais le caractère autobiographique de l'ouvrage nous invite à nous méfier de certaines descriptions comme du schéma éditorial qu'il présente. Loin d'être impartial, l'ouvrage fait apparaître son auteur comme une figure centrale de l'entreprise. Werdet exagérerait-il son rôle ? Associé à Lequien fils, il rachète le fonds de librairie de Lequien père ainsi qu'une partie des collections de Didot. Il avance aussi le fait d'avoir acheté le travail de Beuchot, avant de s'associer à Lefèvre. En outre, il connaît bien ce même Lefèvre pour avoir été son commis jusqu'en 1827, soit un an avant que ne débute l'édition des *Cœuvres de Voltaire*. Pourtant, son nom n'apparaît jamais dans les lettres de Beuchot. Il n'évoque jamais non plus le nom de Werdet dans ses préfaces. Ce qui n'est pas le cas de Lefèvre, dont Beuchot dresse l'éloge dès les premières pages de son édition.

Contrairement à ce que suggère Werdet dans son ouvrage, l'impulsion qui pousse Beuchot à abandonner des recherches qu'il mène depuis plus de vingt-cinq ans pour se lancer dans une publication qu'il sait pourtant être imparfaite viendrait initialement de Lefèvre : « J'aurais peut-être continué indéfiniment mes recherches, si, en 1828, M. Lefèvre n'eût résolu de comprendre Voltaire dans sa belle collection des "Classiques français". Il me fallut alors cesser les recherches pour me mettre à la rédaction<sup>394</sup>. » Ce serait la perspective d'appar-

---

393. Par exemple : « Livrer tous les vingt jours un volume à mes libraires ; c'est vraiment effrayant un travail pareil doit m'épuiser. » Beuchot, l.a.s à Cayrol, 30 avril [1830], IMV, MS 34-41. Ou : « Je ne sais quand je m'y mettrai vous pouvez juger si j'ai à travailler pour suffire aux exigences de mes libraires qui au fait ont raison de vouloir terminer leur opération en 15 ou 18 mois » (Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 17 août [1832], IMV MS 34-77).

394. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Cœuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xxx.

tenir à une collection renommée qui aurait été le principal élément déclencheur chez Beuchot. Si, au début de l'entreprise, rien ne permet d'afficher une hiérarchie entre les éditeurs, force est de constater qu'il ne reste que Lefèvre à la fin. Ce dernier est sans doute le plus établi des libraires avec lesquels traite Beuchot : d'une part Lefèvre est un personnage tout à fait étonnant qui, comme Beuchot, reste pourtant largement méconnu. D'autre part, sa collection des « Classiques français » se distingue par ses qualités tant littéraires que typographiques, qui en font une collection très prisée des collectionneurs.

Personnage étonnant donc que ce Lefèvre. Contemporain de Beuchot, il est né en 1779 dans une famille d'imprimeur. Son père était typographe chez Henri Didot. Après une carrière militaire au tournant du siècle, il gagne Paris, où il entre comme commis chez le libraire Déterville, qu'il quitte à son mariage, en 1806. Une dot lui permet de s'installer comme indépendant. Il publie notamment des livres de jurisprudence et des codes de l'Empire français, déjà annotés par un savant, M. Paillet. Obligé d'innover, comme ses collègues libraires, il lance dès 1813 la mode des commis voyageurs pour aller vendre les ouvrages hors de Paris. Il se tourne dès 1815 vers ce qui fera sa renommée, l'édition des classiques grecs, latins, français, anglais ou italiens, qu'il édite dans tous les formats, mais de préférence sur ce papier qui est sa marque de fabrique, le cavalier vélin in-8°. Son ancien commis, collègue et concurrent Werdet dit de lui qu'il « ne laissait pas en repos un seul auteur mort<sup>395</sup> ». Mais, avec son goût pour l'érudition, les lettres et la typographie, Werdet le définit surtout comme l'un des « rénovateurs du commerce de la librairie de 1789 à 1830<sup>396</sup> ». Il le dépeint même comme l'un des libraires les plus influents du début du XIX<sup>e</sup> siècle, aux côtés de Ladvoat : « Ladvoat et Lefèvre, voilà les éditeurs par excellence de cette époque : le premier, pour les auteurs naissant à la renommée, le second pour les écrivains d'une réputation faite<sup>397</sup> », nous dit-il en effet. Il pousse même le rapprochement entre les deux éditeurs jusqu'à évoquer leur fin commune, dans une pauvreté qui ne rend pas justice aux sommes qu'ils ont pu brasser durant leur carrière. C'est d'ailleurs

395. Edmond Werdet, *De la librairie française, op. cit.*, p. 98.

396. *Ibid.*, p. 108.

397. *Ibid.*, p. 99.

sans doute, en partie, à la solidité financière de Lefèvre que l'on doit la publication du *Voltaire de Beuchot* :

Malgré les mesures et précautions prises, il a été impossible d'achever l'édition en trois ans, comme le promettait le prospectus. L'impression aura duré cinq ans et demi ; c'est encore plus d'un volume par mois. Un hiver rigoureux a forcé de suspendre les travaux de papeterie et d'imprimerie pendant près de deux mois. Une grande commotion politique est survenue, qui a ralenti les opérations commerciales ; il a fallu le courage de M. Lefèvre pour mener à fin une lourde entreprise, que tout autre libraire que lui aurait, sinon abandonnée, du moins ajournée. Ces retardements ont profité à l'édition ; ils m'ont donné le temps de me procurer des renseignements difficiles à obtenir<sup>398</sup>.

D'après Werdet toujours, la fortune de Lefèvre s'élevait, en 1826, soit au moment où les deux hommes se sont séparés, à près de 532 000 francs. C'est sans doute cette assise financière qui a aussi amené Werdet à s'associer à un libraire-éditeur financièrement plus à l'aise que lui. Sans compter que les temps étaient difficiles en 1826 pour la librairie, avec une crise économique qui conduisit plusieurs maisons d'édition à la faillite<sup>399</sup>. Nous n'avons pas de données chiffrées concernant les ventes des ouvrages présents dans la collection des « Classiques français » par Lefèvre. Toutefois, sa santé financière, tout comme la reconnaissance que lui témoigne son ancien associé, nous conduisent à penser que ce sont des éditions qui, malgré la concurrence, se sont bien vendues. Il faut à ce propos relever que cette collection répond à un goût qui, sous la Restauration en tout cas, voit le public se plonger dans la lecture des classiques latins, grecs, français, auxquels sont désormais adjoints certains des philosophes des Lumières comme Voltaire, Rousseau ou Montesquieu. Cette collection correspond en outre à des modes de lecture qui s'individualisent : aux bibliothèques des bourgeois qui doivent posséder leurs éditions complètes s'ajoutent sous la Restauration les cabinets de lecture qui

398. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xxxviii.

399. Voir Anthony Glinoe, *La Littérature frénétique*, Paris, PUF, 2015.

acquière ces collections pour les mettre à disposition d'un public plus large, moins fortuné, mais tout aussi avide de lecture.

De 1826 à 1829, ce célèbre éditeur fit imprimer sur ce nouveau papier à la forme sa belle collection de Classiques français, en 73 vol. in-8°, enrichie de notes, variantes, commentaires, dus aux savants Victor Leclerc, Boissonade, Auger, Amar, Aimé Martin, etc. ; puis toutes ces jolies collections, sur Jésus vélin grand in-32, des Classiques grecs, latins, anglais, italiens et français qui, par leur élégance typographique et par la rare correction de leurs textes, sont restées sans rivales et servent encore de types<sup>400</sup>.

À une exhaustivité littéraire, Lefèvre ajoute le critère de la pertinence scientifique. Il s'adjoint les services de tous les spécialistes de l'époque pour annoter, préfacier, classer les œuvres qu'il choisit de rééditer. Notons d'ailleurs, de façon tout à fait étonnante, que Beuchot ne figure pas dans cette liste de savants. Pourtant, c'est bien l'édition des *Œuvres de Voltaire* par Beuchot, qui pérennise le nom de Jean-Jacques Lefèvre. Enfin, le catalogue des œuvres éditées, qui contient tout ce que le XVII<sup>e</sup> siècle a pu produire de littérature communément admise comme classique – Corneille, Racine, Molière, Boileau, La Rochefoucauld, etc. – flatte d'autant plus le goût des collectionneurs qu'elle répond à des standards élevés en matière de typographie. Appartenir à cette collection, traiter avec un éditeur aussi renommé et, surtout, avec aussi peu de complexes qu'a pu le faire Beuchot prouve indirectement la valeur attribuée à son travail.

À ce stade, il nous faut conclure sur la question de l'auctorialité de Beuchot. Auteur ou éditeur critique, finalement les deux ne semblent pas s'exclure, ni recouvrir avec exactitude la spécificité de son activité. Collectionneur acharné, il récolte de nombreux documents qui fondent l'originalité d'un travail qu'il signe et défend comme le sien. En effet, il revendique un droit de propriété sur ce travail qui ne se distingue pas des droits des auteurs décrits notamment par Alain Viala : il touche des honoraires, assimilables à des droits d'auteur et conserve la paternité de son travail, qu'il défend

400. Edmond Werdet, *De la librairie française, op. cit.*, p. 90.

jusqu'au tribunal s'il le faut, lui qui veille au respect scrupuleux de ce qui est publié. Il se pose surtout en acteur de la publication de son édition, comme en témoigne la recherche de la plus grande réciprocité possible qu'il mène dans l'élaboration de son contrat. Il agit comme un auteur, en termes de droits en tout cas. Il est en outre bien l'auteur des commentaires, du reclassement et des annotations des *Ceuvres de Voltaire*. Il en choisit enfin les variantes manuscrites et imprimées.

Pourtant son travail reste fondamentalement un travail de médiation de l'œuvre de Voltaire. Sa démarche éditoriale possède une dimension paradoxale : d'un côté Beuchot cherche à rendre manifeste le lien entre l'œuvre et son auteur : reclassement, annotation et retour au plus près de la version originale des textes y contribuent. Cet aspect de son geste éditorial vise autant à rendre le texte plus accessible qu'à glorifier le statut de son auteur. Possède-t-il pour autant une dimension biographique ? D'un autre côté, Beuchot admet par ce geste qu'il y a désormais une distance entre Voltaire et son lectorat. Beuchot investit immédiatement cet espace et se présente en médiateur éclairé de l'œuvre de Voltaire. Ce serait bien son geste éditorial, soit cette volonté de replacer l'œuvre de Voltaire dans un contexte à réexpliquer, qui ferait basculer d'une part Voltaire dans le passé, et d'autre part Beuchot dans la postérité.

Autrement dit, c'est moins la question d'une hypothétique fidélité à la lettre de Voltaire que celle de la place juridique de l'éditeur et de la portée herméneutique du geste éditorial qui se pose avec notre savant. Son travail rend certes hommage au grand homme auteur d'une œuvre à la portée immortelle, que sa méthodologie éditoriale contribue à restituer de la façon la plus impartiale possible. Cette démarche éditoriale est intentionnelle. Le programme annoncé en tête de l'édition nous le prouve. C'est ce rapport détaillé et assumé à un texte devenu objet d'histoire qui fonde la dimension critique du travail de Beuchot. La volonté d'explicitier ses intentions éditoriales ne suffit-elle déjà pas à rendre le monument littéraire que Beuchot dresse à Voltaire – le *Voltaire de Beuchot* – différent de celui de ses concurrents contemporains ?

Mais en voulant éclairer au plus près la lettre de Voltaire, Beuchot admet, au moins implicitement, que la forme et le sens de l'œuvre ne sont pas fixés de toute éternité. Cela ne signifie rien de moins

que l'auteur, lui non plus, n'est pas éternel : sa figure lui échappe au gré des réinterprétations que constituent les différentes éditions posthumes. L'édition de Beuchot fait, dans ce sens, d'abord office de traduction, pour le lecteur de la Restauration, mais aussi, une fois reprise par Moland, jusqu'au xx<sup>e</sup> siècle.

## Partie 2

# De Beuchot à Beuchot : Cartographie des éditions des *Œuvres de Voltaire* sous la Restauration

*Il est probable qu'enfin, enfin, ce sera la dernière édition de M. de Voltaire.*

Fréron, *L'Année littéraire*, 1768, t. III, p. 209-210.

La Restauration est souvent considérée comme une époque où se jouent d'intenses polémiques autour des *Œuvres complètes de Voltaire*. On cite volontiers cette véritable frénésie éditoriale, avec plus de trente nouvelles éditions des *Œuvres complètes* du patriarche de Ferney qui sortent des presses de Paris et d'ailleurs entre 1817 et 1830. Réimprimées et diffusées à large échelle, les éditions voltairiennes – au même titre que celles de Rousseau – raniment très vite les vieilles querelles avec l'Église, ses responsables les jugeant comme une attaque directe contre son retour en grâce sous la monarchie restaurée. Acheter Voltaire passe pour un acte militant. La première réédition publiée des *Œuvres complètes de Voltaire* suscite une réaction immédiate de la part des vicaires de Paris, aussitôt suivie d'une réponse de l'éditeur Desoër. Cet épisode n'est pas isolé, tant l'invective publique, *via* des pamphlets, *factums*, ou lettres et réponses imprimées, devient chose banale sous la Restauration. Il est assurément emblématique du débat nourri entre l'Église, les ultras et tout ce qui constitue le courant contre-révolutionnaire opposé au retour des philosophes des Lumières d'une part, et les libraires d'autre part, constitués en majorité d'hommes d'affaires, libéraux, généralement (mais pas nécessairement) favorables à la Révolution. Ce point de vue, largement admis par la critique, résiste-t-il pourtant à une lecture plus fine, centrée sur les progrès des différentes éditions des *Œuvres complètes de Voltaire* qui jalonnent la période des années 1820 ?

La critique, assez avare en ce qui concerne cette période de la réception de Voltaire, décrit, de façon un peu monolithique, la Restauration comme un moment de luttes politiques, au cœur desquelles Voltaire se voit érigé en symbole encore bien vivant : diabolisé par les uns, apôtre de la liberté pour les autres, Voltaire occuperait autant les esprits que les presses. François Bessire parle même du phénomène d'édition des *Œuvres complètes* comme d'un « défi idéologique au régime de la Restauration<sup>401</sup> ». Toutefois, s'il semble acquis qu'elles font bel et bien office de détonateur au tournant de l'année 1817, les collections voltairiennes sont-elles réductibles à cette seule dimension polémique ? Ce serait conclure un peu hâtivement, et oublier toutes les nuances et les subtilités tant politiques que sociales d'une époque qui se remet à peine de la Révolution, de la Terreur et de Napoléon tout en voyant renaître le régime monarchique appuyé par le retour de l'Église. Sans compter que les progrès techniques modifient largement les rapports de forces entre les imprimeurs, libraires ou éditeurs d'un côté et tout ce qui se rapporte au pouvoir politique de l'autre. De plus, les grandes collections que forment les *Œuvres complètes de Voltaire* ne semblent pas investies du même potentiel de controverse que les petits essais, pamphlets, et autres textes à la fois plus explicitement polémiques et plus facilement diffusables, parus sous la Restauration. Enfin, supposer une homogénéité entre tous ces projets éditoriaux n'a *a priori* rien d'évident. Cette homogénéité supposée n'est-elle pas déjà remise en doute par la quantité de ces publications et par la diversité des modèles éditoriaux ?

On comprend l'importance de revenir sur les notions de symboles et de polémiques liées au Voltaire de la Restauration, pour mieux les nuancer. C'est là que se trouve un point central de ce travail, car c'est dans ce contexte décrit comme conflictuel sur le plan politique que les *Œuvres de Voltaire* sont pourtant l'objet d'une remise en question sur les plans philologique et bibliographique. Comment s'articulent les enjeux et les protagonistes de cette période d'effervescence politique, médiatique et commerciale ? Intérêts économiques, climat

---

401. François Bessire, « Un vaste incendie qui va dévorer des cités et des provinces : les éditions d'œuvres complètes de Voltaire sous la Restauration », dans J.-Y. Mollier, M. Reid et J.-C. Yon (dir.), *Repenser la Restauration*, Paris, Nouveau Monde, 2005, p. 191.

de reconstruction politique, résurgence d'un pouvoir appuyé sur la religion catholique, retour de Voltaire, puissance de la presse, développement technique et bibliophilie semblent bien autant d'éléments à même de se superposer. Mais dans quelles mesures sont-ils liés au travail de Beuchot ? Celui-ci promeut une démarche que nous qualifions volontiers de scientifique avant l'heure. Doit-il se comprendre comme une exception ? Ou s'inscrit-il dans un mouvement éditorial plus vaste, identifiable entre 1817 et 1830 ?



### 3. Un contexte éditorial complexe

Nous avons jusqu'ici passé en revue passablement de notions périphériques à l'édition des *Œuvres de Voltaire*. Nous avons même été jusqu'à questionner une éventuelle attribution d'auctorialité à Beuchot. Originalité, propriété et intentionnalité décrivent assez précisément le travail éditorial qui est le sien. Toutefois, comment comprendre ce projet-ci par rapport à ceux édités par ses concurrents ? Qui sont-ils, d'ailleurs, ses concurrents ? Et que penser du phénomène de production massive des *Œuvres de Voltaire*, souvent décrites par ses opposants comme un moyen de diffuser dans toutes les couches de la société la dangereuse philosophie des Lumières ? Les historiens qui traitent de la postérité de Voltaire passent pourtant généralement très rapidement sur cette période de la Restauration<sup>402</sup>, pour conclure qu'elle est « voltairienne ». C'est pour remettre en question cette affirmation que nous avons choisi d'effectuer un tour d'horizon des différents projets d'éditions des *Œuvres complètes de Voltaire*. Cette cartographie éditoriale se donne pour but d'apporter un peu de relief à une description qui est restée, jusqu'à aujourd'hui, incomplète. Trop absorbée par le conflit entre ultras et libéraux qui débute, il est vrai, dès les premières années de la Restauration, mais qui ne saurait

---

402. Il est vrai que la Restauration elle-même souffre de ce cliché, comme le rappelle Francis Démier : « Une légende veut que l'histoire de la Restauration ait occupé une place très secondaire, voire marginale, dans l'historiographie de la France contemporaine », nous dit-il dès les premières lignes de son ouvrage *La France de la Restauration (1814-1830)*, Paris, Folio histoire, 2012, p. 11.

résumer à lui seul le climat politique de la période ; trop exclusivement concentrée sur la montée en puissance des écrivains romantiques ; victime *a posteriori* d'un tri sélectif, la réception de Voltaire, et en particulier la compréhension de cette « voltaïromanie<sup>403</sup> » qui frappe la Restauration, mérite un éclairage nouveau.

Il faut commencer par définir ce qui rentre dans le champ d'une approche historique du phénomène qui entoure les rééditions des *Œuvres de Voltaire*. Il s'agira ici de savoir si cette frénésie éditoriale autour des textes du patriarche répond bien à une logique avant tout polémique, à des motivations essentiellement politiques. D'ailleurs, cette polémique, quelle est-elle ? Les *Œuvres de Voltaire* s'opposent-elles de fait au retour de la monarchie et de l'Église catholique ? Leur réédition massive paraît également liée à d'autres questions, comme celle des libertés de la presse et de l'imprimerie, conséquence directe de l'essor de la presse comme instrument de la politique. Pourtant, plus concrètement, ces éditions, ou certaines d'entre elles tout du moins, ne seraient-elles pas aussi motivées par une logique commerciale ? L'édition voltaïromane est en effet une branche potentiellement lucrative, et en cela attirante pour un éditeur. Ce n'est qu'une fois ce travail d'élagage effectué que l'on pourra comprendre ce qui, au contraire, relève d'un renouvellement intentionnel de la méthodologie de l'édition. Il sera temps de chercher dans cette vingtaine de projets d'éditions ceux qui participent à un progrès dans la compréhension des textes de Voltaire.

Approche philologique, recherche des inédits, tri des œuvres, renouvellement du paratexte, tout ce qui est pensé comme apportant une valeur ajoutée aux textes de Voltaire entre dans un mouvement éditorial qui trouve un aboutissement sous la Restauration, grâce à l'édition de Beuchot. Mais Beuchot est-il un cas isolé à cette époque ? Comment imaginer en effet que, parmi toutes les personnalités qui éditent les œuvres du patriarche, il ne s'en trouve aucune dont la longévité excède le cadre de la Restauration et fasse durablement autorité aux yeux des spécialistes de Voltaire ? La correspondance et les archives de Beuchot permettent encore une fois de distinguer parmi toutes les éditions celles que la concurrence extrême qui sévit entre

---

403. Le mot est de Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, Paris, Lefèvre, 1828-1834, p. xxii.

les éditeurs relègue au second plan. Comment les éditeurs jouent-ils les uns contre les autres pour mettre leur projet en avant ? Ce jeu de dupes est-il toujours négatif, ou offre-t-il un espace d'émulation qui permettrait un progrès global des éditions des *Œuvres complètes de Voltaire* ? Reste la question de synthèse : est-ce que l'édition de Beuchot, qui conclut cette décennie de publication effrénée, marque un pas décisif en vue d'un aboutissement scientifique de l'édition des œuvres de Voltaire ? C'est ce que sous-entend le fait qu'elle fasse encore autorité aujourd'hui, à travers sa réédition (augmentée pour la *Correspondance*) par Moland, et ce au moins jusqu'à la fin de la publication de la collection d'Oxford, prévue pour 2019. Mais ne peut-on pas y voir aussi le signe d'un épuisement de la matière d'une part, et d'une lassitude du public d'autre part ?

## 1817 : Un retour qui ne passe pas inaperçu

Tenir un compte précis de toutes les éditions des *Œuvres de Voltaire* n'est pas une chose aisée. D'une part la quantité d'éditions, couplée au nombre de volumes qui composent chacune de ces entreprises, fait qu'on a littéralement l'impression d'être écrasé par la masse de documents. C'est bien à cet effet, tout de même bien tangible à l'époque, que se rapporte l'idée d'une frénésie éditoriale autour des éditions de Voltaire. D'autre part, le marché de l'édition est à la fois très restreint, et en même temps extrêmement complexe. Ce sont en effet presque systématiquement les mêmes éditeurs, les mêmes imprimeurs et les mêmes personnages qui sont liés à plusieurs projets pourtant différents, selon des alliances qui doivent beaucoup aux circonstances et à la santé économique des acteurs. Cette constatation renforce bien sûr l'idée qu'il faut nuancer la dimension polémique qui entoure les *Œuvres de Voltaire*, pour la comprendre déjà en deçà d'une approche strictement politique. Les conflits soulevés par ces publications trouvent aussi des explications de nature commerciale<sup>404</sup>. Enfin, on ne compte pas le nombre d'édi-

404. À ce propos, Martyn Lyons rappelle bien le statut ambivalent de la librairie, lorsqu'il affirme que « le rôle du livre dans une société ne peut être jugé sans l'appréciation exacte des techniques de production, de financement, de distribution

tions qui ont changé de main, qui n'ont pas été achevées, ou qui n'ont simplement pas dépassé le stade du prospectus. Un premier tri entre tous ces projets peut cependant se faire à partir de deux critères : d'abord, celui de l'achèvement de l'édition. Poursuivre la publication jusqu'à son terme signifie, *a priori* – encore que l'édition Delangle nous prouvera que ce n'est pas toujours le cas<sup>405</sup> –, que les souscripteurs ne se sont pas désistés avant la fin de la publication. Ensuite, l'année de lancement de l'édition : en effet, comme il s'agit généralement d'appel à souscription, il faut déduire que les éditeurs débudent l'impression et la diffusion des volumes au moment où ils savent qu'ils vont pouvoir entrer dans leurs frais. Malgré cela, toute tentative d'établir une liste précise reste peu fiable, les résultats variant d'un décompte à l'autre.

Faire ressortir, de façon linéaire, le nombre d'éditions parues chaque année, pour tenter de voir s'il y a un lien entre une situation politique et ces entreprises voltairiennes présente bien un intérêt pour nous. N'est-ce pas une indication essentielle pour comprendre si la publication des *Œuvres complètes de Voltaire* répond à des considérations avant tout polémiques ? Une solution se trouve dans une approche quantitative, en croisant des données à partir des différents comptes des éditions des *Œuvres de Voltaire* : en partie inspiré par Bengesco qui, dans sa *Bibliographie des œuvres voltairiennes*, dresse un inventaire relativement exhaustif des *Œuvres complètes* parues sous la Restauration, l'inventaire est ensuite repris et détaillé par Martyn Lyons, qui comptabilise trente-huit éditions, dont trente-sept parues à Paris. Pour sa part, François Bessire, dans son article cité précédemment, relève vingt et un projets éditoriaux différents, mais certains sont publiés sous plusieurs noms. La différence entre les deux comptes provient essentiellement du fait que François Bessire effectue un travail de synthèse et regroupe en une seule donnée des projets que d'autres ont comptabilisés séparément. Par exemple les cinq éditions

---

et d'études du marché qui l'ont créé et distribué. Ainsi l'histoire du livre est-elle intimement liée à celle de l'économie. [...] Cependant les livres ne sont pas seulement des produits de consommation, ils sont aussi des véhicules d'idées et de messages. L'histoire du livre est donc également l'histoire de la propagation des idées » (Martyn Lyons, *Le Triomphe du livre. Une histoire sociologique de la lecture dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Promodis, 1987, p. 9).

405. Voir *infra*, ch. 4.

des frères Baudouin sont en réalité similaires, et ne diffèrent que par le nom de l'imprimeur<sup>406</sup>. On ne peut comprendre le mouvement éditorial sous la Restauration sans faire un cumul entre la bibliographie éclairée de Bengesco, l'approche statistique de Martyn Lyons et sa version réorganisée par François Bessire.

Si on prend la peine de lire la façon dont se répartit la vingtaine de projets éditoriaux de la Restauration qui sont allés à terme, on remarque tout de suite que l'évolution des publications se fait par paliers : ce qui implique, de façon tautologique, que l'édition de Voltaire n'est pas linéaire au cours de la Restauration. Au contraire, son évolution dessine quatre moments privilégiés, qui, loin d'intervenir au hasard, correspondent en réalité à des périodes charnières sur le plan politique. Une première séquence de quatre éditions parues simultanément se dessine en 1817, soit après la dissolution de la chambre introuvable. L'année 1817 est marquée par des luttes d'influence terribles autour de l'accès au gouvernement et autour de la signification à donner à la Charte promulguée par Louis XVIII. On note, dans ce contexte, une présence importante de références voltairiennes qui débordent du cadre restreint des collections d'*Œuvres*. En effet, si l'on en croit l'ouvrage de Raymond Trousson *Voltaire. Mémoire de la critique. 1778-1878*, c'est autour de cette date que paraissent également de nombreux pamphlets et textes polémiques qui convoquent, maltraitent ou défendent l'image de Voltaire. L'année 1817 marque à plusieurs égards un premier paroxysme dans les conflits autour de la réception de la Révolution. C'est ce qui a conduit Trousson, entre autres, à appréhender la publication des collections voltairiennes essentiellement au travers du prisme des luttes politiques. Mais ce combat, si effectif soit-il, résume-t-il à lui seul toutes les conditions qui créent l'opportunité de rééditer les *Œuvres de Voltaire* ?

Une seconde grappe d'éditions paraissent entre 1820 et 1821, où l'on observe le même phénomène : les conflits politiques sont marqués et les textes polémiques se multiplient. Il s'agit de la période où sont débattues activement les lois sur la presse – il s'agit de contester la loi de Serres de 1819, globalement libérale et permissive –, et où les libéraux craignent un durcissement après l'assassinat du duc de Berry,

406. François Bessire, « "Un vaste incendie..." », art. cit., p. 185-196.

lequel intervient effectivement en 1822, sous le ministère de Villèle. On retrouve enfin une série de quatre éditions en 1825, là aussi apparentées à un changement politique : la France a un nouveau roi depuis septembre 1824. Charles X a remplacé son frère Louis XVIII, et prend des mesures qui visent à raffermir les liens de son règne avec la religion catholique avec l'appui de Villèle, président du Conseil des ministres, lié aux milieux ultras. Pourtant, le contexte est ici d'un autre ordre. Les débats semblent moins animés en 1825 qu'ils ne le sont en 1817 ou en 1822 et les enjeux se sont déplacés du côté des éditeurs, vers des préoccupations sans doute plus commerciales que politiques. D'ailleurs, l'une des premières mesures de Charles X n'a-t-elle pas été d'abroger – certes provisoirement – les lois restrictives que son ministre Villèle avait fait voter en 1822 ? Les débats autour des lois sur la presse ne cessent toutefois pas. La constance avec laquelle les journaux attaquent, moquent et caricaturent le roi pousse le gouvernement à envisager de nouvelles restrictions. Le débat dure jusqu'à l'aube de la monarchie de Juillet. Une dernière série de publications intervient entre 1828 et 1829. En 1828, Martignac remplace un Villèle démissionnaire et prend la tête d'un ministère modéré. Il rétablit immédiatement les libertés de la presse. Le climat semble, provisoirement, apaisé. C'est le moment où débute l'édition de Beuchot.

## *Le Mandement des vicaires de Paris*

Le contexte politique est tendu en 1817, c'est le moins que l'on puisse dire, au moment de la publication des premières éditions des *Œuvres complètes de Voltaire*. La monarchie de Louis XVIII n'est pas encore ancrée solidement, et le traumatisme des Cent-Jours peine à s'effacer. Les alliés occupent toujours la France et les dirigeants des puissances étrangères ne se font pas prier pour faire pression sur le gouvernement. Les ultras viennent à peine d'être éloignés du pouvoir par la décision de dissoudre la Chambre des députés, surnommée la « chambre introuvable ». Cette chambre est remplacée par un ministère plus modéré, qui s'attache essentiellement à défendre la constitutionnalité de la monarchie de Louis XVIII. Le lien entre le roi, la Charte et la société française d'après la Révolution reste toutefois à

construire. Ce sera la grande affaire de la Restauration<sup>407</sup>. Pourtant, même si les libéraux se sont assuré un réel progrès quantitatif lors des élections qui ont suivi la dissolution de la chambre introuvable, et même s'ils voient avec soulagement que tant le roi que Richelieu écartent toute velléité de retour à une monarchie d'Ancien Régime telle que souhaitée par les ultras, ils voient toujours bon nombre de leurs opposants occuper des postes clés. Quant aux idées libérales, elles jouissent de progrès notables dans l'opinion, où leur diffusion est de plus en plus étendue, grâce à une presse en plein essor. Dans un contexte où « le gouvernement avait compris que les journaux, plus encore que la tribune parlementaire, créaient désormais l'opinion<sup>408</sup> », l'instrumentalisation de la presse apparaît comme un enjeu incontournable. En 1817, l'Église semble en revanche de son côté encore touchée économiquement par la Révolution, et surtout par la nationalisation des biens du clergé, pour incarner un véritable rôle d'acteur au sein de ces luttes politiques<sup>409</sup>. Pourtant, elle conserve le soutien d'ultras encore au pouvoir. Elle bénéficie en parallèle de l'expansion de la presse pour véhiculer ses propres idées : des titres comme le *Drapeau blanc* ou *L'Ami de la religion et du roi* tentent d'affermir le lien entre le trône et l'autel, de stigmatiser la Révolution et de s'opposer au retour de la philosophie des Lumières sur le devant de la scène publique. C'est ce qu'indique notamment Raymond Trousson, lorsqu'il décrit la vive opposition entre les représentants religieux et les imprimeurs et éditeurs de Voltaire<sup>410</sup>. La réaction de l'ordre ecclésiastique contre la publication des *Œuvres complètes* de Rousseau et de Voltaire doit toutefois bien être interprétée dans un contexte global : au moment où cette réaction anime le débat

---

407. « À sa réception en 1814, la Charte a été moins vécue comme une transition que comme une transaction : entre des passés différents – celui de l'Ancien Régime et celui de la Révolution –, entre la liberté et l'ordre public, entre la naissance et le mérite, entre la gloire et la paix et, d'une façon générale, entre l'ancien et le nouveau. C'est là que réside à première vue l'esprit de ce texte. Une transaction qui a des airs de réconciliation » (Emmanuel de Waresquiel, *C'est la Révolution qui continue ! La Restauration 1814-1830*, Paris, Tallandier, 2015, p. 61).

408. Francis Démier, *La France de la Restauration. L'impossible retour du passé*, Paris, Folio histoire, 2015, p. 265.

409. Voir pour les aspects contextuels les pages qu'y consacre *ibid.*, p. 239-241.

410. Raymond Trousson, *Voltaire. Mémoire de la critique. 1778-1878*, Paris, PUPS, 2008, p. 18.

public se présente-t-elle vraiment comme une démonstration de force d'une Église revigorée par le retour de la monarchie ? La virulence des propos qui dénoncent ces éditions pourrait-elle, au contraire, témoigner de la fragilité de la position du clergé dans cette monarchie en reconstruction, soutenue par une Charte inédite ? Dans ces conditions, les attaques de l'Église se comprendraient comme une démonstration de force, destinée à infléchir la position de Louis XVIII vers une appréciation de la Charte la moins constitutionnaliste possible. Ce d'autant plus que, en 1817, le gouvernement n'est plus aussi favorable au clergé qu'il ne l'était un an auparavant. Tout ceci, quoi qu'il en soit, conduit à la réaction officielle de l'Église aux rééditions des œuvres des philosophes des Lumières. Celle-ci est aussi virulente qu'immédiate, puisqu'elle intervient dès les premiers volumes publiés de Voltaire, le 9 février 1817.

C'est la date de publication du *Mandement des vicaires généraux de Paris* qui dénonce avec grandiloquence la perfidie de ces nouvelles éditions. Ce *Mandement* est en réalité une synthèse assez grossière des principaux arguments vus et revus, au moyen desquels les autorités religieuses ont régulièrement pu attaquer les philosophes des Lumières, Voltaire en tête. On peut en dénombrer trois principaux : d'abord, il s'agit de montrer l'étendue du désastre social, politique et moral qu'ont causé les ouvrages du XVIII<sup>e</sup> siècle. La Révolution et la Terreur en sont autant de preuves sanglantes. Ensuite, il s'agit de construire le caractère déplorable de Voltaire (comme de Rousseau). Leurs idées correspondent à l'image renvoyée par leur personne : elles sont peu fréquentables. Cet argument permet d'insister sur l'absence d'exemplarité attribuable aux philosophes. Enfin, le tout est agrémenté d'un lexique qui oscille entre le détournement du vocabulaire des Lumières et l'évocation apocalyptique, laquelle convoque allègrement l'image du fléau biblique pour donner à cette dénonciation un caractère de punition divine. Revenons sur ces éléments les uns après les autres.

Après une longue parabole biblique et historique sur les malheurs du monde, dont l'incongruité et l'absurde grandiloquence nous amèneraient presque à prendre ce texte pour une caricature, le *Mandement* dresse le parallèle avec l'état de désolation morale du monde, et rappelle les bienfaits de la monarchie restaurée :

Ah ! N. T. C. F., depuis que la main de Dieu a mis fin à nos malheurs, depuis que la France, l'Église, l'Europe ne sont plus opprimées, que le vicaire de Jésus-Christ est rentré dans la Ville sainte, le Roi de France dans sa capitale, et tous les Souverains dans leurs États respectifs, depuis que vos enfants ne vous sont plus enlevés pour être envoyés du nord au midi, de l'orient à l'occident, d'un pôle à l'autre, porter le flambeau de la guerre, rendre malheureux les paisibles habitants des cités et des hameaux, lever la hache contre les autels et contre les Trônes, et pour être enfin victimes eux-mêmes ; depuis que Dieu a fait cesser tant de maux et renaître tant de biens, nous ne devons plus avoir à vous parler que de votre reconnaissance et de votre fidélité<sup>411</sup>.

La situation en France est décrite comme enfin apaisée, après le long épisode des calamités qui ont suivi la Révolution. Ce n'est pourtant pas directement la Révolution qui est visée, si l'on en croit ces lignes, mais les conquêtes napoléoniennes : il s'agit plutôt d'aborder la critique des Lumières de manière détournée, en remuant le souvenir encore vif des récentes guerres menées par Napoléon. Le bénéfique est double. D'une part, l'évocation des conséquences de la politique d'expansion territoriale voulue par l'Empereur fonctionne comme un rappel des bienfaits d'une monarchie appuyée par la religion. D'autre part, commencer une critique des éditions des philosophes des Lumières par l'évocation de l'Empire, aussi inapproprié que puisse paraître le rapprochement entre ces deux périodes sur le plan historique, permet pourtant de rejeter en bloc tout ce qui suit 1789. Voltaire et Napoléon ont concouru aux malheurs de la France ! Pourtant, reprennent les vicaires, loin d'avoir appris la leçon de ces décennies de malheurs, les hommes persistent à ne pas « réfléchir<sup>412</sup> », à ne pas consulter « les livres saints<sup>413</sup> » de « cette Église gallicane, pleine de science et de vertu<sup>414</sup> », portée au public par la plume de saint Thomas d'Aquin, Bossuet et Fénelon :

---

411. *Mandement de Messieurs les vicaires-généraux du chapitre métropolitain de Paris, le siège vacant, pour le saint temps de carême*, Paris, Adrien Le Clerc, 1817, p. 17-18.

412. « Hélas ! Un nombre plus grand encore nous fait éprouver toute l'affliction de Jérémie. Tout leur crie, mais en vain, de s'arrêter, de réfléchir ; ils s'obstinent à se précipiter dans les abîmes éternels », *ibid.*, p. 13.

413. *Ibid.*, p. 14.

414. *Ibid.*, p. 10.

D'un côté, nous plaçons nos livres sacrés, depuis les livres de Moïse, jusqu'aux écrits de l'Apôtre saint Jean ; les actes de tous nos conciles, la tradition de dix-huit siècles, les lumières, les vertus, l'austérité, la vie angélique de nos saints docteurs, les noms si vénérés de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Jean Chrysostome, de saint Ambroise, de saint Thomas d'Aquin, de saint Bernard et de tant d'autres, à la suite desquels nous nommons avec honneur Bossuet, Fénelon, etc., etc. Du côté opposé, on nomme Voltaire et Rousseau<sup>415</sup>.

De la désolation à la description sèche de ces auteurs et de la publication de leurs œuvres impies, il n'y a plus qu'un pas, que les éditeurs franchissent en dévoilant impudiquement ces horreurs : « ces ouvrages, théories antireligieuses et antiroyales, seront-ils reproduits, grossis encore d'autres obscénités, restées dans l'oubli parce que les premiers éditeurs eurent sans doute la pudeur au moins de s'effrayer de cet extrême degré de corruption<sup>416</sup> ? » Dans ce contexte de réédition augmentée des *Ceuvres complètes de Voltaire*, où chaque morceau inédit, chaque fragment non publié, peu importe sa qualité littéraire, est susceptible de venir grossir la collection, la masse des éditions suscite une véritable crainte aux yeux du clergé. Quant aux termes choisis, ce sont bien ceux que l'on associe généralement aux Lumières. Le retournement est même complet, puisque la publication de Voltaire et de Rousseau est liée au lexique d'une dévastation qui aurait déjà été annoncée par les prophètes. « Apôtres de l'impiété et de la corruption », Voltaire et Rousseau sont au contraire, selon l'auteur du *Mandement*, responsables de la ruine morale de la société dans son ensemble, qui ne peut leur être, en conséquence, redevable d'aucun « monument utile<sup>417</sup> ». Le tableau physique et moral de Voltaire que l'auteur dessine ensuite va bien dans ce sens :

Renversons cette description d'une sainte vie, et disons : « Ô Dieu ! dès ma première jeunesse, je me suis exercé à blasphémer contre vous et à insulter aux bonnes mœurs. J'ai employé ma plume à inonder la terre de mes écrits contre l'Évangile, contre l'Église, contre vos ministres,

415. *Ibid.*, p. 27.

416. *Ibid.*, p. 33.

417. *Ibid.*, p. 29.

contre la pudeur, à révéler les turpitudes de mon intérieur, et les méditations de mon cœur contre vous et contre les Rois, qui sont à votre image ; et jusque dans la dernière décrépitude, j'ai conservé le caractère et le style de l'homme le plus dissolu<sup>418</sup>. »

Relevons deux choses dans cette description en forme d'accusation. Premièrement, Voltaire est né impie, lui qui « dès sa première jeunesse » blasphème et insulte les bonnes mœurs. Il n'y a rien de rationnel dans ses écrits, ni de lumineux à chercher dans son parcours de vie, ceux-ci ne se comprenant finalement que comme le dévoilement progressif de ses « turpitudes intérieures », symptômes d'un caractère malheureusement corrompu dès le départ, qui conditionnent une vie de rage. Celle-ci se termine tout naturellement par la suggestion de l'épisode du repas d'Ézéchiël qu'aurait commis Voltaire *in articulo mortis*, bien connu à l'époque, et surtout véhiculé par les milieux ecclésiastiques. Cette description permet de jeter un voile non seulement sur toute son œuvre, d'*Œdipe* à la *Correspondance*, mais aussi sur les Lumières entières : Voltaire n'a-t-il pas traversé tout le XVIII<sup>e</sup> siècle ? N'en est-il pas resté le symbole ? Que reste-t-il de ce siècle, si son héraut n'est qu'un homme corrompu et borné ? Il ne peut qu'encourager ceux « qui ne réfléchissent pas, dont l'esprit est toujours détourné de Dieu<sup>419</sup> ». Le renversement opéré prête au contraire à l'Église sagesse et raisonnement. Deuxièmement, ce passage trouve une extension dans le domaine de la philosophie politique. L'auteur glisse subrepticement une note qui confirme le lien indissoluble entre le roi et l'Église : « les méditations de mon cœur contre vous et contre les rois, qui sont à votre image » fait-il dire à son Voltaire, coupable de s'attaquer indistinctement à toute forme d'autorité, et de saper dans le même temps les fondements de la société dans son ensemble. L'évocation de la Terreur est, en outre, largement suggérée dans ces lignes. Ce qui est étonnant ici, c'est de voir à quel point Voltaire est travesti pour correspondre aux idées de celui qui l'évoque. N'est-il qu'une marionnette que l'on brandit au gré de ses propres combats, en lui faisant dire, ici à la première personne, tout et son contraire ? Quitte à utiliser Voltaire pour énoncer ce qui l'arrange en premier

---

418. *Ibid.*, p. 25.

419. *Ibid.*, p. 34.

lieu, l'auteur choisit même de présenter le patriarche sous son jour le plus noir. Cette convocation d'images popularisées, de références tronquées et la sélection orientée des éléments de la vie de Voltaire forment les aspects les plus évidents de la réception polémique de Voltaire et de ses œuvres, laquelle est décrite par ses opposants comme un fléau :

Une calamité nouvelle, profonde, générale se méditait dans le secret. Le moment paraît propre à ses auteurs pour la faire éclater. Les feuilles publiques qui se répandent dans toutes les parties du globe annoncent hardiment à tous les Rois, à toute l'Église, aux hommes en place, aux savants, aux simples habitants des campagnes ; aux pères, aux mères de famille, deux recueils de toutes les œuvres, sans exception, de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau<sup>420</sup>.

Pire que le déluge bravé par Noé, évoqué comme exemple de la rationalité chrétienne ; plus néfaste qu'une pluie de sauterelles, la diffusion étendue à toutes les couches de la société de deux nouvelles éditions de ces fléaux des Lumières que sont les *Œuvres complètes*, « sans exceptions », de Voltaire et Rousseau déplaît à l'Église, au moins autant qu'aux opposants politiques de la Révolution. C'est moins la réédition de ces œuvres que leur réédition comme *complètes*, et même *augmentées* qui est avancée comme principale source de problème. C'est cet acharnement systématique des éditeurs à dévoiler tout ce qu'elles peuvent avoir de scandaleux. La presse ultra voit même dans ces rééditions un véritable « complot<sup>421</sup> ». Analogue au complot des philosophes qui ont fomenté la Révolution et la Terreur, celui des

420. *Ibid.* p. 19.

421. *Ibid.*, p. 34. Surtout, le terme « complot » se trouve dans l'article intitulé « Nouvelles réflexions sur les éditions de Voltaire et de Rousseau », *L'Ami de la religion et du Roi : journal ecclésiastique, politique et littéraire*, 19 février 1817. « Nous entendions quelquefois dire que les fureurs de l'esprit philosophique étaient éteintes, et qu'on rougissait au fond des excès où la haine de la religion avait entraîné, dans le dernier siècle, des hommes passionnés. Leurs complots, nous assurait-on, leurs sarcasmes, les égarements de leurs plumes n'inspirent plus que la pitié. [...] Les incrédules ne prennent plus dans leurs livres le langage violent de leurs devanciers, peut-être : ils ont trouvé un moyen plus simple, plus commode, et avec lequel ils peuvent, ce qu'il leur semble, sauver l'honneur de leur politesse et de leur tolérance. Ils ne blasphèment pas en leur propre nom ; ils se contentent de réimprimer les injures déjà lancées contre le christianisme » (p. 33-34).

éditeurs, porté par la presse libérale, vise à inonder le marché de ces morceaux d'impiété. L'Église craint-elle de revivre les troubles de la Révolution ? C'est envisageable au vu du contexte politique fluctuant du début de la Restauration<sup>422</sup>.

On peut toutefois se demander si c'est directement l'influence des philosophes que l'Église redoute, ou bien si, derrière les hauts cris contre Voltaire et ses contemporains ne se cache pas, en réalité, une crainte devant le pouvoir grandissant d'une presse essentiellement libérale. Il est à ce propos frappant de constater que la parution des différentes *Œuvres de Voltaire* accompagne la distribution de toute une littérature légère et pamphlétaire, conditionnée tant en fonction des événements politiques qu'en raison de débats législatifs. Le renouvellement de la « chambre introuvable » au profit d'un ministère plus modéré en 1817 ; l'assassinat du duc de Berry en 1821 ; le sacre du « Roi-jésuite » Charles X en 1825 marquent des points culminants dans la profusion d'écrits polémiques, qui coïncident également avec d'âpres discussions autour des lois sur la presse. On distingue trois grands moments : la déclaration de la Charte, la réintroduction de la censure par les lois de 1820 et 1821, les débats autour de la loi Peyronnet de 1827. La réimpression de nouvelles éditions de Voltaire doit forcément se comprendre à l'aune de ces questions, mais pas uniquement. La littérature légère ou périodique, amusante et satirique – sans doute dans une veine que ne renierait pas Voltaire – semble un moyen plus efficace pour toucher toutes les couches de la population. D'ailleurs, les collections des *Œuvres de Voltaire* ne sont-elles pas plus difficilement accessibles au grand public, particulièrement en raison de leur prix ? Derrière les attaques contre ces éditions, ce serait plutôt le domaine de l'imprimerie dans son ensemble qui serait visé.

L'imprimerie est bien mentionnée dans le *Mandement des vicaires de Paris*. De façon explicite, elle est décrite comme un art, et en tant que tel « destiné par le Créateur [...] à célébrer sa gloire », particulièrement dévoyé par l'esprit des Lumières. Désormais, « les lieux les plus fréquentés de la capitale sont comme une longue bibliothèque publique, composée d'ouvrages obscènes ou impies<sup>423</sup> ». Le rappel des diverses condamnations politiques et ecclésiastiques de ces derniers

422. Raymond Trousson, *Voltaire : mémoire de la critique*, op. cit., p. 25.

423. *Mandement*, op. cit., p. 34.

vient donner un caractère officiel à cette plainte, laquelle s'appuie sur une histoire qui a fonction ici de jurisprudence. Il est donc urgent de suivre ces jugements et de s'opposer à « ces productions infernales, de les arracher aux mains [des] enfants, de les livrer aux flammes, et de ne pas tremper surtout dans le moderne et affreux complot des nouvelles éditions<sup>424</sup> [...] ».

Dans ce cadre précis, les éditions des *Œuvres de Voltaire*, en occupant le devant de la scène publique, nourrissent effectivement, et surtout très clairement, des polémiques d'ordre politique : elles font revivre un Voltaire symbole des Lumières, encore lié au souvenir de la Révolution dont il aurait été la cause. Reste à savoir quelle est la portée de cette construction. D'ailleurs, est-ce bien Voltaire qui en est l'objet ? N'est-il pas plutôt un outil, une caricature, mobilisée autant par les libéraux que par l'Église ? Dans cette optique, le *Mandement* servirait surtout à attaquer le souvenir de la Révolution, à travers une image construite de Voltaire<sup>425</sup>. L'enjeu pour le clergé se situe en effet, en 1817, d'une manière d'autant plus urgente que si l'Église catholique redevient bien religion d'État sous la Restauration, sa position reste fragile au début du règne de Louis XVIII. Premièrement, elle n'a pas récupéré les biens qui lui ont été confisqués sous la Révolution. Deuxièmement, elle conserve un statut ambigu, que cause l'existence même d'une charte dite constitutionnelle. Troisièmement, la fin abrupte de la « chambre introuvable » limite le pouvoir politique de ses alliés contre-révolutionnaires : elle diffère les espoirs d'un retour immédiat à l'Ancien Régime. Tout cela oblige le clergé à entrer dans le jeu des luttes d'opinions et à se confronter aux libéraux sur leur terrain de prédilection, celui de la presse éphémère. Ce qui donne un *Mandement* outrancier, grandiloquent et ridicule : ne se termine-t-il pas par une note absurde – que Voltaire lui-même n'aurait pas laissé passer sans une raillerie – autorisant « l'usage des œufs, depuis le Mercredi des Cendres jusqu'au mercredi de la Semaine sainte inclusivement<sup>426</sup> » ? Ne rappelle-t-il pas, enfin, une de ces fusées de Voltaire contre les excès de la religion intitulée *De l'horrible danger*

424. *Ibid.*

425. François Bessire le note également « Il s'agit moins dans l'affaire de littérature que d'opinion, c'est moins un auteur qu'on publie qu'un symbole », François Bessire, « Un vaste incendie... », art. cit., p. 190.

426. *Ibid.*, p. 47.

*de la lecture* ? La réaction libérale paraît aisée, puisqu'il ne s'agit que de tourner ce *Mandement* en ridicule. Une question fondamentale se dégage pourtant, et reviendra même de manière cyclique tout au long de ce chapitre : peut-on réduire Voltaire à cette seule dimension symbolique, quitte à l'intégrer dans un espace de luttes politiques qui n'est pas le sien ? Les événements qui se situent au tournant des années 1817-1820 laissent entendre qu'il n'est pas le seul visé. L'utilisation publique que l'on fait de Voltaire relève ainsi, évidemment, de la manipulation.

### *La riposte libérale*

De nombreux textes viennent directement répondre au *Mandement des vicaires de Paris*. Ils tournent tous en dérision, de façon plus ou moins virulente, le texte des autorités ecclésiastiques. Les milieux essentiellement libéraux, mais aussi bonapartistes, constitutionnels ou tous ceux qui se montrent hostiles à la volonté politique des ultras, s'en donnent même à cœur joie. Le *Mandement* est couvert de ridicule, tant dans le fond que sur sa forme, et ce sans avoir besoin d'aller jusqu'à aborder la question du réel impact de Voltaire et de Rousseau sur la société de ce début de XIX<sup>e</sup> siècle. Face aux complaints lancinantes qui, du *Mandement* à ses avatars moins officiels, diffusent l'idée d'un complot des philosophes, responsables de la Révolution et de ses excès, quoi de mieux qu'une réponse en chanson ? Le refrain fameux « C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau », popularisé par le personnage de Gavroche dans *Les Misérables*, naît bien à ce moment-là. D'abord sous l'égide du Genevois Jean-François Chaponnière<sup>427</sup>, puis repris dans sa version la plus connue par Béranger<sup>428</sup>, il désamorce directement le *Mandement* en le rendant

427. « Qu'il est beau ce mandement / De Monsieur le grand vicaire ! / Sa pastorale vraiment / A tout bon dévot doit plaire / Car il dit à son troupeau : / S'il est du mal sur la terre / C'est la faute de Voltaire / C'est la faute de Rousseau », voir Jeroom Vercruysse, « C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau », *SVEC*, 23, 1963, p. 63-66.

428. « Pour le carême écoutez / Ce mandement, nos chers frères / Et les grandes vérités / que débitent nos vicaires / Si l'on rit de ce morceau / C'est la faute à Rousseau / Si l'on nous siffle en chaire / C'est la faute à Voltaire », *ibid.*, p. 67.

aussi dérisoire qu'une chansonnette. Le ridicule de l'entreprise des vicaires de Paris est d'autant plus accentué qu'il est opposé à un bon sens enfantin, presque universel. Rapidement diffusable, facile à retenir, il traduit simplement et efficacement l'idée que Voltaire et Rousseau sont innocents des crimes de la Révolution. *A contrario* se dégage l'idée que les deux philosophes servent de boucs émissaires aux tenants de la politique ultra.

On se trouve ici de toute évidence dans un schéma qui récupère de façon symbolique les figures de Voltaire et Rousseau, cette fois-ci pour les utiliser contre le *Mandement*. Mais est-ce bien des philosophes des Lumières dont il est question ? On peut au moins légitimement se demander ce qu'il reste de la philosophie de Voltaire dans ce refrain. C'est le cas aussi du texte intitulé *Émile Vadé, petit cousin de Guillaume, à Madame Duchauve, marchande coquetière de Pontoise*<sup>429</sup>. Les références voltairiennes sont évidentes dans ce titre qui renvoie aux *Contes de Guillaume Vadé*. Quant à Mme Duchauve, son nom évoque sans doute celui de Mme du Châtelet. Le thème, en revanche, est bien en lien avec le *Mandement* :

*À propos d'œufs, madame Duchauve, connaissez-vous Voltaire et Jean-Jacques Rousseau ? – Non, direz-vous, je n'ai jamais entendu parler de ces Poulaillers-là. – Ce ne sont point des poulaillers, ni des coquetiers, madame Duchauve, ce sont deux misérables morts depuis plus de 30 ans, qui ont abusé de la permission d'écrire, comme vous abusez du privilège de vendre des œufs frais pendant le carême. Ce sont des auteurs dont les écrits ont été brûlés par la main du bourreau, d'après des réquisitoires que signait M. l'avocat-général Séguier, il y a 50 ans, de la même main qu'il déifiait sa mie dans des chansons bien épicuriennes*<sup>430</sup>.

Le contenu s'attaque au *Mandement* à partir de la permission, octroyée par les vicaires à la fin de leur texte et jugée incongrue par l'auteur, de manger des œufs pendant le carême. « L'indulgence pour les œufs et la rigueur contre ces philosophes marchent régulièrement

429. Anonyme, *Émile Vadé, petit cousin de Guillaume, à Madame Duchauve, marchande coquetière de Pontoise*, Paris, Delaunay, février 1817.

430. *Ibid.*, p. 6.

de front », nous dit même avec sarcasme l'auteur. En revanche, il est certain qu'il renvoie les querelles soulevées par les vicaires à des bigoteries du siècle passé : « aujourd'hui ce genre polémique ne pourrait être rajeuni même par la plus entraînante éloquence<sup>431</sup> ». Le tout en égratignant la vertu du bourreau des philosophes, dont la galanterie « épicurienne » est mise en doute. Ces lignes donnent un aperçu saisissant de l'erreur stratégique commise par les vicaires de Paris lorsqu'ils ont cherché à jouer le jeu du pamphlet, face aux éditeurs. L'ironie et la facilité de plume de l'auteur, un anonyme – derrière lequel peut éventuellement se cacher Beuchot<sup>432</sup> –, ne laisse aucune chance aux arguments présents dans le *Mandement*. Exemple éloquent, on peut déjà se demander, au vu de cet extrait, si l'auteur ne tente pas subtilement de retourner l'argument de la spéculation dont profiteraient les éditeurs de Voltaire et de Rousseau. La chose est du moins évoquée plus loin dans le texte, sans qu'il ne soit possible de démêler avec exactitude ce qui relève du sérieux et de l'ironie :

Déjà l'éditeur de *Voltaire*, en 12 vol. in-8°, a fait appel à l'opinion publique, à la raison, à l'équité, des malédictions lancées contre lui, et des rapprochements perfides, s'ils n'étaient maladroits, qu'on essaie d'établir entre une spéculation commerciale et les atrocités qui ont souillé notre terrible révolution<sup>433</sup>.

L'éditeur en question ici n'est autre que Desoër, qui répond au *Mandement* dans une lettre ouverte adressée aux vicaires de Paris. Derrière la question politique pointe l'intérêt économique des acteurs du livre : éditer Voltaire doit-il pour autant être considéré comme un geste de spéculation commerciale ? Le raisonnement semble pertinent, quoique réducteur. D'autres exemples circulent et étoffent les critiques du *Mandement* par d'autres arguments. On trouve encore, par exemple, un pastiche de ce fameux pamphlet de Voltaire, *De l'horrible danger de la lecture*, lequel soulevait déjà avec ironie le problème de la liberté de la presse, mais déplacé dans

---

431. *Ibid.*, p. 7

432. Le texte cite ainsi, parmi tous les pamphlets de l'époque, *L'Oraison funèbre de Buonaparte* de Beuchot, parue en 1814, chez le même libraire, Delaunay.

433. *Ibid.*, p. 32

un Orient fantasmé. Le texte de Voltaire montrait à quel point les progrès sont liés à la diffusion du savoir par le livre. L'avatar de ce « rogaton » sous la Restauration s'intitule *Instruction pastorale de son infaillibilité Mgr le Mouphti des musulmans, siégeant à Constantinople ; sur l'ouverture du Ramadan*. Il s'attaque, quant à lui, frontalement au *Mandement des vicaires de Paris*. La page de titre, déjà, use largement du mimétisme : le « ramadan » répond au « saint temps du Carême » ; « l'imprimeur Adrien Le Clere » voit son nom « ottomanisé », si l'on peut dire, et devient par anagramme le « typographe Iredan Ellerc » ; enfin, Constantinople remplace Paris. La forme, mélange de citations latines et d'expressions bibliques sur le thème du fléau divin, est également reprise pour être tournée en ridicule : « l'enfer a dilaté ses entrailles ; il a tellement élargi la bouche, qu'il n'existe presque plus aucune barrière, *Dilalavit infernus animam suam, et aperuit os suum absque ullo termino*<sup>434</sup> », nous avertit par exemple l'auteur. La théorie d'un complet ourdi par les libéraux et symbolisé par ce retour de la philosophie est également présente, mais aussitôt retournée. Il s'agit de montrer l'étendue des progrès politiques et sociaux défendus par ceux qui s'opposent à l'Église et aux ultras :

Dans la volumineuse collection des *Œuvres de Voltaire*, le projet longtemps médité, habilement et longuement suivi de verser à pleine main la raillerie, le sarcasme, le ridicule, et conséquemment l'opprobre sur ce que les âges ont transmis, sur ce que l'usage a consacré, sur ce que le respect, l'obéissance, la soumission des hommes ont rendu si recommandable et paraissent avoir soustrait à toute atteinte. Si l'on en croit cet évangéliste des fausses doctrines, les peuples ont des droits et les magistrats des devoirs ; les richesses, dont la piété dota les ministres de la religion, ne sont qu'un dépôt qu'ils doivent verser dans le sein des pauvres ; l'humanité est l'unique sentiment qui doit animer tous les cœurs, et le patriotisme la seule affection qui doit armer tous les bras<sup>435</sup>.

434. Anonyme, *Instruction pastorale de son infaillibilité Mgr le Mouphti des musulmans, siégeant à Constantinople ; sur l'ouverture du Ramadan*, Constantinople, Iredan Ellerc, Paris, Marchands de nouveautés, p. 11.

435. *Ibid.*, p. 26.

La liste n'est bien évidemment pas exhaustive, tant ces amusements littéraires, véritables instantanés des luttes politiques de la Restauration, fleurissent à cette époque. Les pamphlets éphémères démontrent, par leur nombre, par leur vitalité, par leur diffusion, tant l'expansion de la presse que le pouvoir gagné dans la sphère publique par les milieux libéraux. Le libraire Desoër se fend, le premier, d'une réponse circonstanciée, où les principaux points soulevés par MM. les vicaires sont relevés, contestés et annihilés avec un sérieux qui masque mal le fait que ce *Mandement* est sans nul doute considéré par l'éditeur comme une farce grotesque. La *Lettre de l'éditeur des œuvres complètes de Voltaire, en 12 volumes in-octavo à MM. les vicaires-généraux du chapitre métropolitain de Paris, au sujet de leur dernier Mandement* paraît en effet dans la foulée. L'éditeur Desoër répond non sans malice ni humour sur le même ton que celui employé par les vicaires. Le lexique de la calamité est retourné en sa faveur, notamment lorsqu'il précise que la sévérité des lois de l'Église n'a jamais empêché la production d'ouvrages « libres » qui « traçaient des scènes voluptueuses ». Ou encore lorsqu'il prend le soin de préciser que, parmi la « nuée » d'écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle, tous sont nés dans ce contexte à la fois empreint de religiosité et de corruption. Voltaire n'est sans doute pas plus dangereux pour l'ordre conjugal, qu'il ne l'est pour l'ordre social. Il n'est, en outre, de toute évidence, pas le plus grand critique de la monarchie. Desoër ne s'arrête pas là, et remet d'emblée l'Église devant son nouveau statut :

Les actes de l'autorité ecclésiastique ont sans doute droit à tous nos respects, lorsque, se renfermant dans les bornes qui lui sont assignées par la sagesse de nos lois et par l'esprit de nos institutions, elle se contente d'exercer son empire sur la science ; lorsqu'elle parle aux fidèles et non aux citoyens ; lorsqu'elle s'abstient surtout de signaler des individus à l'animadversion publique pour des actions ou des entreprises qu'aucune loi n'interdit, que le Gouvernement n'a point réprochées, et de les dénoncer à tous les ressentiments nés d'une longue révolution et des malheurs de la patrie<sup>436</sup>.

436. Théodore Desoër, *Lettre de l'éditeur des œuvres complètes de Voltaire, en 12 volumes in-octavo à MM. les vicaires-généraux du chapitre métropolitain de Paris, au sujet de leur dernier Mandement*, Paris, Delaunay ; Desoër, 1817, p. 1-2.

Desoër revient sur la logique d'inversion de valeur que nous avons pu voir à l'œuvre dans le *Mandement*. Ce ne sont plus les philosophes des Lumières qui s'obstinent dans l'erreur et qui refusent de réfléchir, c'est l'Église qui s'entête à vouloir outrepasser les bornes de son champ d'action. L'éditeur insiste même immédiatement sur la position peu chrétienne adoptée par les vicaires de Paris lorsqu'ils font œuvre de délation et le condamnent publiquement. Ils sont en outre accusés de jouer du contexte mouvementé ainsi que des craintes nées des bouleversements politiques et sociaux à l'œuvre depuis 1789 pour effrayer les citoyens et les dresser contre une vision plus libérale des lois décrites par la Charte. Ce document, et la question centrale qu'il pose, se retrouve au cœur des débats : quelle place la Charte promulguée par Louis XVIII ménage-t-elle à l'Église ? Pour Desoër, la chose paraît entendue : la Charte appelle une monarchie constitutionnelle. Il rappelle dans sa lettre les bornes dans lesquelles l'Église doit se contenir en faisant appel à Voltaire lui-même, et à sa première tragédie, retournant le texte du *Mandement* contre ses auteurs : « Un prêtre, quel qu'il soit, quelque Dieu qui l'inspire, / Doit prier pour son frère, et non pas le maudire<sup>437</sup> », rappelle en effet un Voltaire plein de sagesse et de tolérance, bien opposé au blasphémateur, monstre de ressentiment et de turpitudes décrits dans les textes des vicaires. « Vous avez lancé des anathèmes ; je vais exposer des faits<sup>438</sup> », justifie encore Desoër.

Mais ce qui nous surprend bien plus, dans un second temps, c'est la distinction très nette opérée entre fidèles et citoyens. Il s'agit indubitablement d'un élément fondamental de ce texte et révélateur d'un changement de paradigme du statut du religieux en train de s'opérer, malgré tout : désormais, il est possible pour un homme d'être à la fois citoyen, attaché au Roi, soumis à la Charte, sans se réclamer de sa fidélité pour l'Église catholique. La possibilité et la légitimité d'une intervention de l'Église dans les questions politiques et citoyennes se voient ici avant tout dénoncées par Desoër. Le débat tourne en réalité autour de la Charte et de la définition à donner à la notion de « religion d'État », statut qui est celui de l'Église catholique dans la France de Louis XVIII. D'emblée, pour Desoër, il s'agit de montrer le rôle nécessairement secondaire que joue désormais la

---

437. *Ibid.*

438. *Ibid.*, p. 4.

religion dans la conduite de l'État, et de nuancer le côté indéfectible du lien entre catholicisme et monarchie sous la Restauration. C'est surtout clairement un programme politique, un plaidoyer en faveur de la monarchie constitutionnelle, que publie l'éditeur de Voltaire : « La France a un roi juste et bienfaisant pour la gouverner, deux Corps respectables pour le seconder », d'un côté ; de l'autre la nation « révère [les membres du clergé] au pied des autels ; sortis du temple, vous n'êtes plus que des hommes<sup>439</sup> », précise encore sèchement Desoër, dans une tirade que ne renierait aucun défenseur de la séparation de l'Église et de l'État. Il prend encore soin de dédouaner Voltaire et les Lumières de leur culpabilité supposée dans la Révolution, en insistant sur leur rôle de moteur culturel pour la nation, eux qui sont les emblèmes européens de la France. Il justifie la nécessité de sa propre tâche de passeur de savoir, tout en montrant l'absurdité et la dangerosité du *Mandement*.

Deux grands écrivains ont conservé, ont augmenté dans le dix-huitième siècle les conquêtes littéraires dont s'enorgueillissait notre patrie. Par eux la langue française est devenue européenne, mais leur renommée a volé plus loin encore, et les climats les plus sauvages ont retenti des noms de Voltaire et de Rousseau. Tous deux ont rendu les plus grands services à l'humanité ; tous deux aussi (car je ne veux rien dissimuler), entraînés trop loin par l'horreur que leur inspirait le fanatisme, en frappant ses pernicieuses maximes, ont quelquefois porté d'imprudentes atteintes à une doctrine même, dont un nuage sanglant et l'aspect des nombreuses victimes de la superstition voilaient également à leurs yeux la morale et les bienfaits<sup>440</sup>.

Plusieurs éléments se croisent dans ce paragraphe habilement construit : tout d'abord, on y trouve la mention de deux grands écrivains, d'abord anonymes, puis présentés par la suite comme Voltaire et Rousseau. Ce petit effet de style ménage à peine le suspens, mais permet de suggérer la distinction entre la destinée du grand homme et celle d'un simple individu. La référence au XVIII<sup>e</sup> siècle complète d'abord cette idée en faisant « des deux grands écrivains » les porte-parole d'une

---

439. *Ibid.*, p. 3.

440. *Ibid.*, p. 4.

époque spécifique. Elle s'oppose ensuite aux dix-huit siècles de sciences ecclésiastiques mis en avant dans le *Mandement*. Le terme « conquête » doit aussi être relevé, puisqu'il évoque l'idée des conquêtes militaires de Napoléon, également mentionnées par les vicaires de Paris comme un des effets néfastes des philosophes des Lumières. Cette fois-ci, les conquêtes n'ont pas vidé les campagnes, et n'ont pas conduit au massacre de toute une génération sur les champs de bataille. Elles ne sont que littéraires. Et si les philosophes ont contribué à étendre l'empire de la nation française dans le monde, c'est pacifiquement, sur le plan de la culture et de la pensée uniquement. Enfin, il faut relever la concession faite aux excès dont sont aussi constituées les *Œuvres* de Voltaire et de Rousseau : assumer les écrits les plus impies et les plus cruels se présente en effet comme une preuve de lucidité de la part de l'éditeur. La concession est en outre d'autant plus habile qu'elle permet de retourner l'argument contre l'Église : ce sont bien les excès des prêtres et le fanatisme qu'il faut blâmer, alors qu'ils sont passés sous silence. Quant aux philosophes, ceux-ci ont simplement le tort de s'être montrés trop sensibles à la cause du genre humain. Encore une fois, Desoër ne ménage pas l'Église, laquelle comporte aussi son lot de tyrans. Mais c'est pour mieux lui assigner des bornes et la renvoyer à la simple discussion de sa « doctrine » :

Messieurs, la religion eut ses Marat et ses Robespierre ; direz-vous qu'ils étaient ses enfants ? Nous ne vous demandons point compte des fureurs de la Ligue, des désastres du Nouveau Monde, des massacres de tant de nos concitoyens ; et vous voulez que le chantre de Henri IV, le panégyriste de Louis XIV vous réponde des crimes de la Convention ? Ah ! cette raison publique, dont vous cherchez en vain à nier l'existence, fait assez justice de pareilles assertions. Non, non, Messieurs, ce ne furent pas Voltaire et Rousseau qui rendirent nécessaire la convocation de cette assemblée fameuse, dont l'histoire jugera la conduite. Vous le savez, la France, l'Europe entière le sait ; le refus du clergé de contribuer à l'acquittement de la faible dette de l'État, voilà ce qui nécessita la convocation des états généraux, voilà qui contribua à aigrir les esprits, à fomenter les passions, à tourner en poison fatal le remède utile qu'un Monarque vertueux nous avait préparé<sup>441</sup>.

---

441. *Ibid.*, p. 8-9.

L'enjeu fondamental de ce duel par voie de presse entre le *Mandement* et la réponse de Desoër se laisse voir dans cet extrait : il n'est pas spécifiquement lié à Voltaire, mais bien à la Révolution. Il s'agit plus précisément de savoir qui porte la responsabilité des excès qui ont accompagné et suivi les événements de 1789. Desoër rétablit d'abord une symétrie entre les excès de la religion et ceux de la Révolution : « la religion eut ses Marat et ses Robespierre », insiste-t-il. Il renvoie ensuite implacablement l'Église devant ses erreurs historiques et devant ses propres outrances, censées avoir eu un impact bien plus direct sur les événements du siècle précédent que les livres de Voltaire ou la pensée de Rousseau. Desoër pousse même l'argument plus loin, lorsqu'il décrit Voltaire comme un « royaliste<sup>442</sup> ». La succession de ces deux termes doit-elle être surprenante ? Elle n'est *a priori* pas inédite à l'époque. Elle rappelle Victor Hugo, qui parle du « royalisme voltairien de 1818, nuance perdue aujourd'hui<sup>443</sup> » ou du « royalisme voltairien, variété bizarre<sup>444</sup> » dans *Les Misérables*. Elle permet surtout de réconcilier Voltaire avec le régime des Bourbons, de retour au pouvoir, et de le faire militer en faveur de la Charte. Le plaidoyer final de Desoër insiste même sur cette dimension :

Prêtres chrétiens, pardonnez à l'auteur d'*Alzire* : sujets fidèles et dévoués, admirez celui qui traça la *Henriade* et le *Siècle de Louis XIV* ; tendres fils, aimez l'auteur de *Méropé* ; et si votre caractère, vos principes religieux vous obligent à détourner les yeux de quelques autres écrits, gardez au moins le silence de la charité et des égards dus au talent de

442. *Ibid.*, p. 10.

443. Victor Hugo, « Littérature et philosophie mêlées », Jean Massin (éd.), *Œuvres complètes. Édition chronologique : 1834-1839*, Paris, Club français du livre, 1967, p. 1834.

444. « On se transformait presque sans s'en douter, par le mouvement même du temps. L'aiguille qui marche sur le cadran marche aussi dans les âmes. Chacun faisait en avant le pas qu'il avait à faire. Les royalistes devenaient libéraux, les libéraux devenaient démocrates. C'était comme une marée montante compliquée de mille reflux ; le propre des reflux, c'est de faire des mélanges ; de là des combinaisons d'idées très singulières. [...] Le royalisme voltairien, variété bizarre, a eu un pendant non moins étrange, le libéralisme bonapartiste » (Victor Hugo, *Les Misérables*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1979, partie III, livre quatrième, ch. I, p. 661).

l'Écrivain qui plaça toujours une bonne action auprès d'un tort et un chef-d'œuvre à côté d'une erreur<sup>445</sup>.

Dans cette prière, Desoër apostrophe l'Église et le parti ultra sur le ton d'un prêche et donne une leçon de tolérance qui rappelle certains des écrits du patriarche. Surtout, il utilise Voltaire pour rapprocher ici philosophie et royalisme, en mobilisant une rhétorique qui ôte toute légitimité politique à la religion. N'est-ce pas un symptôme de la réception plurielle des *Ceuvres de Voltaire*, ou tout du moins malléable, au gré des circonstances ? Ou est-ce le signe que nous avons affaire à un auteur dont la référence est de moins en moins précise au gré des années ?

Cette lettre s'attache essentiellement à tourner en dérision le *Mandement*. La finalité des attaques qu'elle porte doit être cherchée dans une volonté de saper les bases d'un retour à l'Ancien Régime que souhaitent tant la religion que le parti ultra. Celle-ci suggère que la voie d'une monarchie constitutionnelle n'est pas écartée par les libéraux. Le texte s'inscrit donc bien dans une perspective contextuelle, qui, en janvier 1817, est aussi celle de la perte de poids des ultras pourtant soutenus par le clergé, après la dissolution de la « chambre introuvable ». Si Voltaire se trouve, au même titre que ses compagnons, symboliquement et explicitement dédouanés sous la plume de l'éditeur – « la France le sait, l'Europe le sait », l'histoire l'a montré, la Révolution n'est pas le fait des philosophes –, c'est sans doute aussi pour miner la crédibilité des ultras. Quant à l'image de Voltaire qui ressort de ce texte, constatons déjà que, à l'inverse de celles de l'Église, ses *Ceuvres* comme celles de Rousseau – ou celles d'autres philosophes des Lumières, Desoër citant également Montesquieu pour la science politique – ont débouché sur des bienfaits très concrets :

Mais quand vous demandez à Voltaire où sont ses *établissements utiles*, avez-vous oublié Ferney, presque entièrement reconstruit par lui et peuplé d'industriels ouvriers ? Ses *actes de générosités* ? mais les Sirven, les Calas, la descendante de Corneille, mille autres infortunés sont là pour vous répondre. *Ce qu'il a fait pour ses semblables* ? Demandez-le à ces malheureux serfs du Mont-Jura, dont il plaida la cause avec tant de persévérance ; demandez-le à ces littérateurs, qu'il aidait également

---

445. Théodore Desoër, *Lettre de l'éditeur*, *op. cit.*, p. 25.

de sa bourse et de ses conseils ; demandez-le à toute cette classe éclairée de l'Europe, du monde entier [...]. Ah ! messieurs, une pareille attaque n'est pas adroite<sup>446</sup> [...].

Au dénigrement systématique de Voltaire, et dans sa lignée des philosophes des Lumières, Desoër oppose les éléments employés traditionnellement pour instituer le mythe de Voltaire comme « patriarche de Ferney » (celui de l'affaire Calas, l'image de l'apôtre de la tolérance, du bienfaiteur des hommes ou du génie littéraire français). La preuve de la bonté fondamentale de Voltaire par ses actes de générosité qui ont contribué à le rendre célèbre est un argument classique, presque facile. Trop heureux de la perche tendue par les vicaires dans leur *Mandement*, Desoër n'oublie d'ailleurs pas de les en remercier, en relevant que leur attaque « n'est pas adroite ». L'auteur met en lumière les actions qui forment encore aujourd'hui la célébrité de Voltaire, mais pour mieux souligner la déraison de l'opposition religieuse. Le « patriarche de Ferney » n'est-il qu'un artifice rhétorique, assumé comme tel, et destiné avant tout à faire taire des ecclésiastiques trop virulents ? À l'opposé, si Voltaire est réduit au statut de marionnette, n'est-ce pas aussi l'Église qui l'agite ?

La tentative de Desoër de dissocier Voltaire – et avec lui les philosophes des Lumières – de la Révolution semble en tout cas bien un élément à même d'orienter leur réception vers une approche moins polémique. L'argumentation de Desoër vise à renvoyer l'Église devant sa responsabilité historique : n'est-ce pas elle qui, de façon ironique, avec ses excès, a rendu audibles les discours de Voltaire, lesquels auraient conduit à la Révolution ? Ne peut-on pas l'accuser aussi des troubles qui l'ont suivie ? D'ailleurs, s'il n'associe jamais explicitement Église et Révolution, Desoër n'éloigne-t-il pas Voltaire de la Terreur pour mieux le rapprocher du régime monarchique des Bourbons ?

Cette dimension nous pousse donc bien à envisager comme admissible l'opinion généralement admise au sujet des éditions des *Œuvres complètes de Voltaire* sous la Restauration, à savoir qu'elles relèvent d'une véritable actualité polémique. C'est ce qu'indiquent plusieurs travaux recensés autour du sujet, comme l'article fréquemment cité de

---

446. *Ibid.*, p. 16.

François Bessire ou les travaux de Raymond Trousson<sup>447</sup>. Pourtant, si cette dimension semble bel et bien devoir être prise en compte, sa complexité doit avant tout être repensée. Deux discours semblent se croiser chez Desoër : une attaque contre les prétentions de l'Église à s'approcher du pouvoir d'une part et la promotion d'une lecture constitutionnaliste de la Charte d'autre part. Autrement dit, quelle peut être la véritable dimension revendicatrice attachée aux éditions des *Cœuvres de Voltaire* ? Peut-on exclusivement comprendre l'indéniable succès de librairie que sont les rééditions sous l'angle d'une opposition plus ou moins frontale entre l'Église et les éditeurs libéraux ? Il semble dans un premier temps plus pertinent d'apporter une première nuance : plus que l'opposition univoque à l'Église, Voltaire symbolise les débats des deux camps qui cherchent leur légitimité dans la monarchie de Louis XVIII. Il semble évident que l'image du patriarche fonctionne comme un outil au service d'une propagande publique, tant de la part des libéraux qui s'y réfèrent que des autorités ecclésiastiques qui le vouent aux gémonies. Si les deux camps font revivre Voltaire, c'est avant tout pour le récupérer pour leur propre compte, de façon nécessairement biaisée.

Toujours est-il que Desoër ne s'en tient pas non plus à cette seule querelle avec la religion. Sa communication déborde sur l'évocation d'aspects moins directement liés aux questions polémiques. « L'expérience du dernier siècle ne vous l'a-t-elle pas appris, Messieurs ? Les ouvrages proscrits, supprimés, livrés aux flammes, excitent une bien plus vive convoitise », menace-t-il d'abord de façon vague, avant de préciser avoir vu le nombre de ses souscripteurs augmenter après les déclamations contre les philosophes. Il conclut avec une note humoristique : « un mandement dirigé tout entier contre notre entreprise était sans contredit une bonne fortune pour nous ». L'argument rejoint la volonté de tourner en dérision le *Mandement*. Il est particulièrement efficace ici, puisque Desoër montre que loin de parvenir à leur but, les vicaires de Paris vont au contraire favoriser les desseins des éditeurs. Déclamer contre la publication des *Cœuvres complètes* des philosophes se révèle un geste d'emblée maladroit, puisqu'il confirme indirectement le succès de ces publications. Mais la réaction des vicaires est

447. François Bessire, « Un vaste incendie... », art. cit. ; Raymond Trousson, *Visages de Voltaire (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Honoré Champion ; Genève, diff. Slatkine, 2001.

d'autant plus contre-productive qu'elle attire l'œil du public vers ces livres.

Doit-on concevoir le succès public comme une réaction de défi à l'égard d'autorités religieuses qui pensent que seul le pouvoir sur les consciences peut être garant de la paix publique ? Ou s'agit-il d'une marque d'indépendance de la part d'un public qui ne se laisse plus dicter ses choix de lecture ? Ce travail soutient la seconde hypothèse, laquelle rejoint l'indifférence manifestée par Beuchot à l'égard de la censure. Ce qui est surprenant en revanche, c'est que l'argumentaire publié par Desoër n'insiste pas sur la possibilité de diffuser les œuvres des philosophes, ni sur les bienfaits de la propagation des Lumières. Loin de prendre ce chemin-là, l'éditeur préfère mettre en avant sa réussite financière. La diffusion des *Voltaires* peut-elle être pensée en dehors de toute considération quant à la réussite économique d'une entreprise dont dépend, sans doute, largement l'imprimerie<sup>448</sup> ? Sans doute pas, mais le mythe du grand homme s'en trouve-t-il pour autant égratigné ? Quelle est l'importance de cet intérêt économique, dont on peut déjà voir la trace dans son prospectus, lequel s'en tient à des considérations d'ordre matériel ?

La double Édition des *Œuvres de Voltaire*, connue sous le nom d'*Édition de Kehl* ou de *Beaumarchais*, n'existe plus en fonds, et les exemplaires en deviennent rares dans le commerce. Le prix, par conséquent, en est très élevé. [...] À la considération de la rareté et du prix nous ajouterons celle de la masse. La masse de l'une et de l'autre édition est énorme<sup>449</sup>.

C'est bien une raison économique qui est ici avancée : le croisement des courbes de l'offre restreinte d'éditions des *Œuvres de Voltaire* et de la demande en augmentation, aidée sans doute autant par le contexte politique que par l'augmentation des lecteurs, rendent les

---

448. Raymond Trousson note déjà l'importance des aspects économiques : « Après une stagnation sous l'Empire, l'édition entraînée dans le mouvement de spéculation commerciale et favorisée par le développement des techniques, connaît un essor sans précédent, particulièrement en publiant, à grand renfort de prospectus et de souscriptions, les œuvres complètes des deux princes de la philosophie » (*Visages de Voltaire, op. cit.*, p. 129).

449. « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 98.

éditions beaucoup trop rares – et donc onéreuses – pour le public. En d’autres termes, la rareté de l’édition de Kehl croise d’autres phénomènes tout aussi importants et que nous avons déjà mentionnés : la fin de la politique répressive et de la censure exercées par Napoléon sur les métiers de la presse, qui libère peu à peu les métiers de l’édition ; les luttes politiques autour de la place de la Charte, qui concernent autant les représentants du clergé que les milieux libéraux, tous désireux de faire leur nid dans cette administration en pleins bouleversements ; la découverte de pièces inédites qui viennent gonfler le corpus ; l’accroissement du lectorat depuis la Révolution. Les causes sont donc à chercher autant dans des éléments de contexte que dans des aspects plus matériels. Reste qu’il y a bien un marché à saisir, pour parler en des termes qui évoquent plutôt une économie capitaliste naissante. Réduire le prix, trouver le bon format et diminuer le nombre de volumes : il s’agit bien aussi d’augmenter les tirages des *Cœuvres complètes de Voltaire*, d’en élargir le public et donc, comme le craignent MM. les vicaires généraux du diocèse de Paris, de propager la philosophie des Lumières. Pourtant, on l’a vu, si ce sont bien des questions politiques qui priment dans la défense de Desoër, celles-ci ne conservent qu’un lien distant avec le XVIII<sup>e</sup> siècle. La réception de la Révolution et de la responsabilité des penseurs des Lumières face à la Terreur et l’Empire se dissolvent surtout dans des débats autour de la Charte et de la définition de la monarchie de la Restauration. D’ailleurs, jusqu’à quel point peut-on prêter une dimension polémique à cette édition des *Cœuvres de Voltaire*, alors que les contours de cette monarchie ne sont énoncés que de façon secondaire par leur éditeur ?

Il existe encore une approche du phénomène de réédition de tous ces *Voltaires* qui nous permet de dépasser la perspective sans doute trop large de la critique du retour de l’association du trône et de l’autel à la tête de l’État, et celle plus ciblée des bouleversements ministériels de la France du début de la Restauration. Il faut penser aux enjeux qui concernent directement les conditions propres aux éditeurs : les revendications liées à la liberté de la presse d’une part, et de l’imprimerie ainsi que du commerce qui se développe autour de ces métiers d’autre part, ne peuvent pas être absentes de ce raisonnement. En effet, en faisant intervenir dans son discours des éléments strictement matériels, Desoër n’indique-t-il pas que l’enjeu est ailleurs ? que l’impression des *Cœuvres de Voltaire*, aussi subversive qu’elle puisse

paraître, comporte aussi un enjeu plus directement contemporain, lequel se trouve lié à la défense de ses activités en tant qu'éditeur commercial ? Le prospectus de Desoër est à ce titre intéressant et très ironique : il publie en effet son édition des *Œuvres de Voltaire* en même temps qu'une édition de la Bible<sup>450</sup>. Non seulement il use d'un stratagème qui lui permet de donner à sa maison d'édition une aura de respectabilité censée vraisemblablement servir de couverture à ses publications plus subversives, mais surtout il investit par ce procédé Voltaire d'une dimension symbolique très forte. Ses œuvres peuvent se comprendre en miroir, comme une sorte d'anti-Bible laïque et libérale. Mais n'est-on pas, là aussi, comme dans le cas du *Mandement* de 1817, en train d'appuyer la réception des *Œuvres de Voltaire* sur une construction essentiellement symbolique, qui serait celle popularisée par la figure du patriarche de Ferney ? Si celle-ci, caractérisée par le rapport presque exclusif construit entre Voltaire et les affaires judiciaires qui ont fait sa gloire, déborde encore aujourd'hui sur une interprétation de l'origine des libertés politiques acquises à partir de la Révolution (notamment en matière de droit de la presse), n'est-ce pas aussi au prix d'un travail de redéfinition préalable de la personnalité et de l'œuvre du patriarche ? Pourquoi à ce moment-là publier Voltaire dans son intégralité ? Une sélection d'œuvres polémiques aurait sans doute eu davantage d'effets. Comment comprendre la démarche éditoriale précise, complète et argumentée de Desoër, dans le cadre d'une réception de Voltaire et de son œuvre sous la Restauration qui serait essentiellement marquée par les conflits entre libéraux et contre-révolutionnaires en tout genre ?

### *La Restauration : une bataille pour les droits de la presse*

Lorsqu'elles paraissent en 1817, les *Œuvres de Voltaire* éditées par Desoër viennent combler un manque de plus de vingt-cinq ans dans l'historiographie voltairienne. Pratiquement aucune nouvelle édition de Voltaire – et encore moins d'édition des *Œuvres complètes* – n'est

---

450. « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 94v.

en effet publiée entre l'édition de Kehl et l'édition de Desoër. Jacques-Joseph-Marie Decroix, qui était l'auxiliaire de Condorcet pour l'édition de Kehl, est l'un des derniers éditeurs ayant connu le patriarche encore vivant. Son témoignage est précieux pour comprendre l'évolution du rapport à Voltaire dans cet intervalle. Il attribue, en 1816, ce vide au contexte politique mouvementé, et de ce fait peu propice aux travaux littéraires d'envergure comme peut l'être l'édition du corpus voltairien :

Il est vrai qu'après les grands bouleversements qui ont fait suspendre pendant nombre d'années en France tous les travaux littéraires ou autres qui exigent du calme et de la sécurité ; lorsqu'on a commencé à y retrouver quelque repos que l'on supposait ne devoir plus être troublé, comme il l'a encore été depuis à divers intervalles, je repris une besogne commencée immédiatement après la publication de l'édition du Voltaire imprimée à Kehl<sup>451</sup>.

Le calme et la sécurité que mentionne d'emblée Decroix ont de quoi étonner, mais la donne a radicalement changé en 1816 : Napoléon est à Sainte-Hélène ; le congrès de Vienne a, provisoirement, pacifié l'Europe. Pourtant, la Restauration n'est-elle pas considérée comme une période agitée, où de nombreuses polémiques viennent entourer la publication des œuvres de Voltaire ? Certes, mais il faut appréhender le problème dans le détail. La poigne de Napoléon paraît sans doute plus redoutable aux yeux de l'éditeur que les soubresauts électoraux qui émaillent les premiers moments de la Restauration. Comme le précise également Stendhal, « pendant le règne de Napoléon, personne ne pensait à rééditer Voltaire et Rousseau<sup>452</sup> ». La question de l'opportunité de rééditer Voltaire n'a pas uniquement à voir avec les goûts littéraires de l'Empereur, lequel n'apprécie que modérément les écrits du patriarche. Il s'agit, pour Napoléon, de contenir les productions qui sortent de la presse dans une proportion qu'il peut contrôler et manipuler en sa faveur. Sous la Restauration, les lois sur la presse promulguées hésitent quant à elles entre un régime permissif inspiré

451. Decroix, l.a.s. à Louis Dubois, Lille, 25 mai 1816, BnF, n.a.fr. 12948, f° 21.

452. Stendhal, *Chroniques pour l'Angleterre. Contributions à la presse britannique*, Grenoble, Université des langues et lettres de Grenoble, 1985, t. V, p. 117-118.

des idées libérales et un contrôle total de tout ce qui pourrait menacer l'ordre public. Après la Révolution, l'écrit est vu comme une source évidente de troubles sociaux. Pourtant, libéraliser la presse est un geste politique utilisé tant par Napoléon pendant les Cent-Jours que par Charles X. Il s'agit de s'attirer les grâces de l'opinion publique. À l'inverse, même lorsque certaines lois sont d'inspiration libérale, tous les écrits n'en deviennent pas pour autant publiables. Les différentes lois trouvent toujours un moyen, par exemple grâce au système de brevet pour les imprimeurs ou au dépôt légal imposé pour toutes les publications, de renvoyer les acteurs du livre devant la responsabilité de ce qu'ils produisent<sup>453</sup>. Un autre élément caractéristique du règne de Bonaparte et qui va être l'objet de nombreux débats sous la Restauration ressort avec davantage d'évidence : la censure. Doit-elle être préalable à l'impression ? Punir l'auteur, l'imprimeur ou le libraire ? L'enjeu dépasse de toute évidence le cas spécifique des *Œuvres de Voltaire*. Les questions juridiques et politiques des droits de la presse doivent être appréhendées comme un canal – mais pas le seul<sup>454</sup> – par lequel s'exprime effectivement cette dimension polémique que les commentateurs rapprochent du phénomène de réédition massive des *Œuvres de Voltaire* après l'Empire.

L'absence d'éditions des *Œuvres de Voltaire* jusqu'en 1816 est liée à un climat délétère qui pèse sur l'imprimerie, et qui s'explique en partie par le fait que la législation en matière de presse s'exprime de façon très restrictive sous le Premier Empire. Dès son arrivée au pouvoir, Napoléon se montre parfaitement conscient du rôle central que joue désormais l'imprimerie, grâce à la diffusion de périodiques, dans la constitution d'une opinion publique qui puisse lui

---

453. « Dans les infractions commises par voie de presse, selon la législation adoptée en 1819, c'est la publication qui constitue le corps du délit. Elle fonde la responsabilité objective. Ce principe en apparence respectueux de la liberté d'opinion assure en réalité un contrôle accru de l'imprimé » (Gisèle Sapiro, *La Responsabilité de l'écrivain*, Paris, Seuil, 2011, p. 23). Notons deux choses : l'éditeur remplace petit à petit l'imprimeur ; l'évolution, au XIX<sup>e</sup> siècle, va vers une responsabilisation croissante de l'auteur.

454. De façon tout à fait significative, Francis Démier ne consacre même pas un chapitre aux questions des lois de la presse. Elles sont ainsi, dans la structure même de son ouvrage, englobées dans une problématique plus large qui est celle d'un gouvernement qui cherche sa propre légitimité. Lois sur la presse, lois électorales, lois sur la propriété sont mises sur un même pied et renvoient la Restauration à un régime de transition global entre l'Ancien Régime et une monarchie constitutionnelle.

être favorable. Il multiplie les démarches pour mieux en contrôler le contenu, et modifie dans cette optique le régime de surveillance de la presse. Pour cela, il met en place un système de censure préventive et, pour en garantir l'efficacité, limite le nombre des journaux autorisés à paraître. Il ne reste que treize titres. C'est à la police, dirigée par Fouché, de surveiller le contenu des journaux<sup>455</sup>. Le cadre légal de la presse définit le 5 février 1810 illustre à quel point, sous Napoléon, la censure pèse comme une chape de plomb :

Art. 10. Il est défendu de rien imprimer ou faire imprimer qui puisse porter atteinte aux devoirs des sujets envers le souverain et à l'intérêt de l'état.

Art. 11. Chaque imprimeur sera tenu d'avoir un livre coté et paraphé par le préfet du département, où il inscrira, par ordre de date, le titre de chaque ouvrage qu'il voudra imprimer, et le nom de l'auteur s'il lui est connu.

Art. 12. L'imprimeur remettra ou adressera sur-le-champ, au directeur général de l'imprimerie et de la librairie [...] copie de la transcription faite sur son livre et la déclaration qu'il a l'intention d'imprimer l'ouvrage.... Les préfets donneront connaissance de chacune de ces déclarations à notre ministre de la police générale<sup>456</sup>.

La liberté d'expression, pourtant l'une des libertés fondamentales proclamées dans l'article XI de la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen de 1789, semble ici bien éloignée. Cette loi montre bien au contraire la complexité du système de censure mis en place sous Napoléon. Le texte annonce un mode de fonctionnement centralisé qui ajoute à une surveillance généralisée une quantité d'entraves bureaucratiques nécessaires à franchir avant de pouvoir publier un ouvrage avec la bénédiction du régime. Les pages du *Journal de la Librairie*, organe semi-officiel pour lequel collabore Beuchot et qui catalogue les ouvrages parus, sont d'ailleurs bien minces durant cette période. D'une manière générale, les lois de 1810

455. Voir l'« Arrêté des Consuls » du 27 nivôse an VIII [17 janvier 1800].

456. « Décret du 5 février 1810 sur la librairie et l'imprimerie », dans Henri Welschinger, *La Censure sous le Premier Empire avec documents inédits*, Paris, Charavay, 1882, p. 280.

forment pourtant le cadre de réflexion majeur sur lequel se baseront toutes les discussions autour de la législation sur la presse<sup>457</sup>.

L'arrivée de Louis XVIII lors de la première Restauration paraît devoir initier un tournant dans le rapport à la liberté d'expression et laisse, du moins dans un premier temps, espérer un assouplissement du cadre légal de la censure. La Charte de 1814 va en tout cas dans ce sens : « Article 8 : Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté », précise désormais le texte légal de base. Mais on sait que la question de la délimitation du pouvoir de la Charte va constituer un enjeu majeur des débats entre ultras et libéraux durant toute la période de la Restauration, et cet article n'échappe pas au phénomène. Un retour à plus de sévérité est presque aussitôt décidé : dans une ordonnance du 10 juin 1814, Louis XVIII insiste immédiatement sur la seconde partie de l'article 8 de la Charte, pour tenter d'apporter un frein à une liberté qu'il ne peut envisager comme absolue. Il tente plutôt de replacer la Charte dans le sillage de lois pénales existantes, soit celles promulguées en 1810 par Napoléon :

L'article 8 de la charte constitutionnelle obligeant *ceux qui publieront et feront imprimer leurs opinions à se conformer aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté*, nous nous sommes fait rendre compte des lois pénales actuellement existantes contre les délits qui se peuvent commettre par la voie de la presse, et nous avons reconnu qu'elles sont à la fois insuffisantes et trop rigoureuses. Un de nos premiers soins va être de concerter avec les deux chambres, durant la présente session, une loi nouvelle qui concilie les intérêts d'une sage liberté, dont nous nous plaçons à reconnaître l'importance et la nécessité, avec le maintien de l'ordre public et le respect dû aux institutions établies. Jusqu'à ce que cette loi soit portée, il est indispensable de continuer à maintenir les

---

457. Chateaubriand présente très bien cette omniprésence de la pensée napoléonienne : « La plupart de nos règlements sur la liberté de la presse ont été faits sous le règne de l'usurpation : ce sont des espèces de bois où le despotisme a placé la police en embuscade et préparé des guet-apens pour se jeter sur les auteurs. » (Chateaubriand, « Opinion sur le projet de loi relatif à la liberté de la presse, prononcée à la Chambre des pairs, séance du 19 janvier 1818 », *Œuvres complètes*, Paris, Furne, 1834, t. IV, p. 483).

règlements par lesquels il a été pourvu jusqu'à ce jour à la répression des abus de la presse<sup>458</sup>.

C'est l'occasion d'un grand débat parlementaire autour de la question de la liberté de la presse. Il débouche sur la loi du 21 octobre 1814, laquelle restitue une censure préalable, mais uniquement pour les écrits de moins de 20 feuilles. Légalement, cela revient à ôter toute forme de censure préalable à la publication des ouvrages les plus volumineux pour se concentrer sur les petites publications. La loi signifie-t-elle que le pouvoir royal ne craint pas les collections des *Ceuvres complètes de Voltaire* ? La démarche paraît pourtant avoir du sens : ce sont les petits pamphlets et autres libelles qui sont les plus susceptibles de circuler rapidement auprès du public. Enfin, pratiquement, cela revient surtout à déplacer le champ de la responsabilité sur le texte : en effet, si l'auteur, ou l'éditeur critique dans le cas de Beuchot, d'un ouvrage n'est plus soumis à une censure préalable, il doit cependant passer par un imprimeur, lequel assume aussi une autorité sur le texte qu'il imprime. Sans compter qu'il doit être breveté et doit déclarer ses impressions au dépôt légal<sup>459</sup>.

Napoléon légifère à son tour, au début des Cent-Jours, vers plus de libéralisme. Il annonce en effet, dans un décret impérial du 24 mars 1815, soit aussitôt après son retour, une suppression totale de la censure. Il abolit également l'administration du livre, pour laquelle travaille, rappelons-le, Beuchot<sup>460</sup>. Le brusque revirement opéré par l'Empereur par rapport aux lois de 1810 est emblématique de l'instabilité politique de l'époque et de l'importance de s'attacher l'opinion publique. Il démontre surtout un mouvement inévitable du monde de la presse, qui gagne en influence et en autonomie. Le climat qui tend, chemin faisant, d'un régime à l'autre, vers davantage de liberté

458. « Ordonnance du Roi qui maintient provisoirement les Lois, Décrets et Règlements par lesquels il a été pourvu jusqu'à ce jour à la répression des abus de la Presse », *Bibliographie de la France ou Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, Paris, Pillot, n° 23, 25 juin 1814, p. 160.

459. Voir Isabelle de Conihout, « La Restauration : contrôle et liberté », Roger Chartier et Henri-Jean Martin (dir.), *Histoire de l'édition française*, Paris, Fayard, 1990, t. II, p. 709-710.

460. « Décret impérial qui supprime la Direction générale de la Librairie et de l'Imprimerie, et les Censeurs », *Bulletin des lois de la République française*, 6<sup>e</sup> série, Paris, Imprimerie royale, t. I, p. 35.

en matière de droit de publication, est pourtant soumis à un brusque retour en arrière lorsque, le 9 novembre 1815, la « chambre introuvable », gouvernement à tendance ultra qui est élu aux débuts du second règne de Louis XVIII, décide d'une loi particulièrement sévère « relative à la répression des cris séditieux et des provocations à la révolte<sup>461</sup> ». Le texte, vague et brutal, s'en prend à tout ce qui exprime une quelconque menace à l'encontre du roi et de la famille royale, ou de son gouvernement<sup>462</sup>. Cette loi sera abolie dès la dissolution de la « chambre introuvable », aussi surnommée « plus royaliste que le roi ». Cet épisode inaugure une décennie de débats durant lesquels les projets de loi ont alterné entre sévérité et tolérance au gré des différents ministères.

Revenons brièvement sur ces oscillations du cadre légal. Après la dissolution de la « chambre introuvable », en octobre 1816, s'ouvre une période de libéralisation des lois sur la presse. Ainsi, la période qui s'étend entre 1816 et février 1820 voit le gouvernement dirigé par Richelieu et Decazes appliquer une politique ferme mais modérée. Les débats concernant la presse aboutissent à la loi de Serre, garde des Sceaux d'obédience doctrinaire, en mai 1819. Sévère malgré tout, cette loi a le mérite de ne plus appréhender le droit de la presse comme quelque chose de spécifiquement perturbateur. Il n'y a donc pas de tribunal spécial, ni d'organe responsable d'administrer la censure, pour les délits par voie de presse<sup>463</sup>. L'assassinat du duc de Berry marque un tournant. Très vite se répand l'idée d'un geste politique rendu possible par la prolifération des écrits, auprès d'un public toujours plus nombreux. Ce sont notamment les textes du XVIII<sup>e</sup> siècle qui sont visés par des accusations qui viennent essentiellement des milieux ecclésiastiques ou ultras, mais pas uniquement. Preuve que le désarroi est grand aussi du côté des plus modérés, même *Le Constitutionnel*<sup>464</sup> ou encore Charles Nodier<sup>465</sup> s'interrogent sur le rôle de l'écrit dans

461. *Bulletins des lois du royaume de France*, 7<sup>e</sup> série, t. I, p. 415.

462. Joseph Pierre Chassan, *Traité des délits et contraventions de la parole, de l'écriture et de la presse*, Paris, Videcocq, Colmar, Reiffinger, 1839, t. III, p. 376-380.

463. Gisèle Sapiro, *La Responsabilité de l'écrivain*, *op. cit.*, p. 48-49.

464. Francis Démier, *La France de la Restauration*, *op. cit.*, p. 328.

465. « C'est donc tout le processus de libéralisation de la vie politique qui se trouvait mis en accusation. Charles Nodier déclara dans une formule célèbre que la véritable arme du meurtre "c'était une idée libérale". À défaut d'avoir trouvé la preuve du complot, les ultras montrèrent que Louvel savait lire », *ibid.*, p. 330.

cet assassinat. Cet acte devient, à bien des égards, un prétexte pour dénoncer toute forme de compromis que la monarchie pourrait être tentée de faire avec la bourgeoisie libérale. Il ouvre une brèche dans laquelle vont aussitôt s'engouffrer les responsables religieux et les politiques ultras pour justifier une plus grande sévérité dans les lois sur la presse ou l'éducation<sup>466</sup>. Cette période correspond à la nomination d'un nouveau gouvernement plus à droite, qui élit à sa tête Joseph de Villèle<sup>467</sup>. Le cadre légal et la politique d'une manière générale tendent à renouer avec des tendances issues de l'Ancien Régime. Une loi du 25 mars 1822 reconnaît, entre autres, comme délit le fait de tourner « en dérision la religion de l'État ». Elle punit en outre :

Toute attaque, par l'un des mêmes moyens, contre la dignité royale, l'ordre de successibilité au trône, les droits que le roi tient de sa naissance, ceux en vertu desquels il a donné la charte, son autorité constitutionnelle, l'inviolabilité de sa personne, les droits ou l'autorité des chambres<sup>468</sup>.

Primauté du trône sur le gouvernement, confirmation des droits héréditaires des Bourbons et affirmation du pouvoir de l'Église catholique accompagnent la fin du règne de Louis XVIII. Notons en outre que l'outrage à la religion intervient à l'article 1<sup>er</sup>, précédant donc dans la loi l'article concernant le roi. Cela laisse-t-il déjà présager du tournant plus franchement absolutiste qui sera pris par son successeur, Charles X ? Au moment de son accession au trône, en 1824, ce dernier prend toutefois l'opinion à contre-courant et décide d'abolir toutes les lois qui restreignent la publication des journaux<sup>469</sup>. Cette tolérance s'avère vite incompatible avec le faste et la légitimité très chrétienne qu'il entend donner à son règne, comme avec le pouvoir et la rapidité

---

466. La nomination de Mgr Frayssinous en 1822 au titre de grand maître de l'Université démontre l'intrication du trône et de l'autel dans les différents rouages de la société de la Restauration. Francis Démier, *ibid.*, p. 700.

467. Voir la description qu'en donne Francis Démier, *ibid.*, p. 638-648.

468. Joseph Pierre Chassan, *Traité des délits*, *op. cit.*, p. 435.

469. « Sur le moment, les premiers mois du règne de Charles X furent plutôt vécus comme une heureuse surprise. On fit des gestes jusqu'aux cousins d'Orléans à qui l'on rendit leurs apanages et leurs titres. On supprima aussi la censure de la presse, ce qui fut incroyablement populaire » (Emmanuel de Waresquiel, *C'est la Révolution*, *op. cit.*, p. 196).

de diffusion de la presse. Il subit une virulente campagne faite de pamphlets, chansons, parodies, caricatures, tous diffusés rapidement et relayés largement par voie de presse qui le force à faire machine arrière. C'est le moment où se prépare la « loi de justice et d'amour ». Baptisé ainsi ironiquement par ses adversaires, le projet particulièrement sévère est l'œuvre du garde des Sceaux Peyronnet. Combattu à gauche comme à droite, surtout parce qu'il fait ressurgir le spectre des publications clandestines à la fois moins aisées à contrôler et plus désirables par le public, il fait l'objet de nombreux débats<sup>470</sup>. Votée, puis amendée, la loi est abandonnée au profit d'une série d'ordonnances qui remettent en place l'appareil de censure royal<sup>471</sup>. Enfin, le remplacement au début de l'année 1828 de Villèle par Martignac, plus libéral, amène une suppression de cet appareil étatique au profit d'un retour aux lois de 1819. Une dernière crispation a lieu le 26 juillet 1830, moment où une ordonnance suspend à nouveau la liberté de la presse. Cette ordonnance est un élément déclencheur de la révolution de Juillet<sup>472</sup>.

Cette période qui s'étend de 1814 à 1830 est constituée d'une inexorable avancée des milieux de l'imprimerie, et plus largement de la bourgeoisie commerçante, régulièrement contrariée par de brusques retours en direction d'un absolutisme hérité de l'Ancien Régime. Celui-ci paraît pourtant de plus en plus anachronique<sup>473</sup>. Ces mouvements sont d'abord politiques. Ils trouvent dans les débats sur la presse un terrain idéal pour en découdre. On comprend effectivement,

---

470. Gisèle Sapiro, *La Responsabilité de l'écrivain*, op. cit., p. 63.

471. Il s'agit de quatre ordonnances en date du 24 juin 1827 « portant sur la remise en vigueur des lois des 31 mars 1820 et 26 juillet 1821, sur la censure des journaux » ; « portant formation d'un bureau au ministère de l'intérieur chargé de l'examen préalable des journaux et écrits périodiques » ; « portant nomination des membres chargés de la surveillance de la censure » ; « portant nomination des membres du bureau de censure », Joseph Pierre Chassan, *Traité des délits*, op. cit., p. 449

472. Isabelle de Conihout, « La Restauration : contrôle et liberté », art. cit., p. 712.

473. Voir la description qu'Emmanuel de Waresquiel (*C'est la Révolution*, op. cit., p. 207-208) donne du sacre de Charles X : « Il y a un bémol cependant. Autant la partie laïque du sacre fait l'unanimité, autant sa partie purement religieuse, celle de la prostration du roi et de l'onction du saint chrême par l'archevêque de Reims, suscite des réserves. Comme si personne n'y croyait plus vraiment, comme si le mystère de l'onction sacrée, à jamais perdu, se réduisait à l'omniprésence des prêtres et des évêques. »

dans ce contexte, les enjeux des débats lancés par le clergé autour des publications des *Œuvres de Voltaire*. Ce d'autant plus qu'aucune loi ne revient sur la question de l'impression des livres. En réalité, cette question est réglée dès 1815. Les lois ne concernent que la presse périodique. Comment comprendre ce fait parallèlement aux attaques contre les livres des philosophes des Lumières ? Gisèle Sapiro, notamment, décrit dans son ouvrage de référence intitulé *La Responsabilité de l'écrivain* la question des publications de Voltaire sous la Restauration sous l'angle de leur rapport aux luttes pour la liberté de la presse. Mais s'ils ne sont pas interdits, peuvent-ils revêtir un enjeu politique ? Tout d'abord, relevons que, dans ce contexte, la seule possibilité pour interdire la publication des ouvrages du XVIII<sup>e</sup>, et donc ceux de Voltaire, c'est qu'ils soient mis à l'index par l'Église, et que celle-ci dispose de suffisamment de pouvoir pour que cette décision soit suivie d'effets politiques. Des rééditions de *La Pucelle* de Voltaire sont condamnées en 1822<sup>474</sup>, une mise à l'index des *Œuvres complètes* du patriarche a également lieu en 1825<sup>475</sup>, mais ces deux décisions ne seront pas suivies d'effets concrets. Tout d'abord, le fait que la réimpression d'ouvrages jugés subversifs soit interdite ne signifie pas que leur lecture devienne impossible. Les livres sont déjà présents sur les étals des librairies, dans les bibliothèques privées, ou dans les cabinets de lecture. Ensuite, les tribunaux sont, depuis la loi de 1819, rappelons-le, distincts d'un appareil de censure étatique. Ces tribunaux, au cours de la Restauration, vont avoir de plus en plus tendance à s'écarter des recommandations religieuses, preuve qu'un rapport de force s'établit, de fait, en faveur des libéraux<sup>476</sup>.

La question des lois sur la presse cesse très vite de s'appliquer pour les ouvrages de l'ampleur de ceux de Voltaire. Pour autant, la question ne saurait en rester à un stade anecdotique. Il semble au contraire déterminant d'en tenir compte pour comprendre le contexte de parution des éditions des *Œuvres de Voltaire*. On a souvent mentionné le rôle attribué à Voltaire dans les luttes politiques de la Restauration. Mais on est souvent resté silencieux sur le sens de cette utilisation. Et si l'édition des *Œuvres de Voltaire* devait se comprendre comme

474. Gisèle Sapiro, *La Responsabilité de l'écrivain*, op. cit., p. 54.

475. *Ibid.*, p. 62.

476. *Ibid.*

un geste politique en faveur de la liberté de la presse ? Constituées d'ouvrages déjà publiés et déjà sur le marché, les *Œuvres* du patriarche peuvent-elles réellement être interdites ? Publier Voltaire sert-il au contraire à faire tourner les presses, lorsqu'il devient plus difficile de publier des ouvrages plus surveillés ? Il semble en réalité que si les éditeurs profitent également de périodes où la politique s'affiche de façon plus libérale et où la censure se trouve momentanément plus souple pour se lancer dans la publication des *Œuvres de Voltaire*, ils poursuivent plusieurs enjeux sur le plan politique. En effet, la première série de parution suit immédiatement la dissolution de la « chambre introuvable » et intervient juste après son remplacement par un gouvernement plus modéré, dans lequel les libéraux gagnent des voix et de l'ambition. Les publications de Voltaire s'intègrent dans un climat de réflexion autour du renouvellement des lois sur la presse. Malgré les récriminations, souvent bruyantes, du clergé, le gouvernement est globalement modéré et décidé à faire un pas en direction des libéraux. Cette étape aboutit aux lois de Serre de 1819.

Une partie des éditions de Voltaire qui paraissent sont effectivement intimement liées aux questions de liberté de la presse. Celle-ci fluctue, il va sans dire, en fonction des événements politiques, à l'accroissement des libéraux au sein de la Chambre des députés dans un premier temps, puis au retour en force des ultras. D'ailleurs, Beuchot qui publie une de ces éditions n'a-t-il pas lui-même quelques penchants pour les doctrines libérales ? Reste que les questions soulevées par les lois sur la liberté de la presse introduisent déjà un premier doute : toutes les éditions doivent-elles se comprendre au travers du prisme de l'opposition entre les ultras et les libéraux ? La simplification est tentante. Mais cela nous conduit à négliger d'autres facteurs importants : d'une part, ne risque-t-on pas de surévaluer la portée des polémiques initiées par les responsables du clergé ? De nombreux historiens, en tout cas, tendent à faire de la Restauration une inexorable marche vers une monarchie constitutionnelle, parlementaire et libérale. Dans ce contexte, quelle peut-être la portée réelle des cris de l'Église ? D'autre part, il ne faut pas négliger les questions matérielles propres au monde de l'édition en plein essor : le prix et le format des livres ; leur diffusion effective ; ou encore, surtout concernant Beuchot, les questions de méthodologie éditoriale ou d'un rapport à une tradition voltairienne.

Quant aux publications qui datent des années 1820-1825, elles interviennent dans un climat politique de défi permanent entre libéraux et ultras. L'assassinat du duc de Berry marque le passage vers un climat de défiance à l'égard de la presse. La série d'*Œuvres complètes de Voltaire* paraît sous un gouvernement plus à droite dirigé par Villèle. L'Église et les ultras dominent cette fois-ci la vie politique, mais ne peuvent pourtant empêcher les publications de ces collections. Enfin, la monarchie de Juillet correspond à un ralentissement des publications des *Œuvres de Voltaire*. Finalement subsistent plusieurs questions : les événements politiques influencent-ils tous les projets de la même manière ? En réalité, rares sont les éditeurs qui, comme le fait par exemple le colonel Touquet, mentionnent de façon ostensible ces débats. Pour autant, cela signifie-t-il que les éditeurs ne se soucient pas du contexte politique ? Ceci expliquerait le silence de Beuchot, comme de la plupart de ses collègues d'ailleurs. Ce silence trahit-il l'assurance des éditeurs que, malgré les hauts cris jetés par l'Église, le temps joue en leur faveur ? D'ailleurs, le vent semble effectivement avoir tourné durant les dernières années de la Restauration. La fin du ministère de Villèle en 1828 et le rejet de la « Loi de justice et d'amour » en 1827 en témoignent. Enfin, envisager le succès d'une édition uniquement en raison de son inscription dans une actualité polémique n'explique pas la longévité du *Voltaire de Beuchot* en dehors même de ce contexte. C'est sans doute que son édition s'affranchit bel et bien des luttes politiques de la Restauration.

## L'engouement autour des *Voltaires* en question

Le phénomène des éditions des *Œuvres complètes* de Voltaire doit bien être appréhendé selon une multiplicité de causes. Les polémiques soulevées au moment de leur parution offrent l'occasion de faire ressurgir les fantômes du passé, liés à la Révolution, dont le souvenir constitue un enjeu en phase de construction. Les débats politiques se cristallisent également, sous la Restauration, autour de la direction que doit prendre la nouvelle monarchie, et plus précisément autour de la définition à donner à la Charte. C'est dans ce

contexte que sont convoqués Voltaire, Rousseau et plus généralement la philosophie des Lumières. Pourtant, c'est exclusivement l'Église qui mobilise la figure de Voltaire. C'est elle en tous les cas qui lance les hostilités avec le *Mandement des vicaires de Paris* en 1817. La cible, derrière les philosophes, semble bien plus sûrement être la Révolution : en rappelant la thèse d'un complot des philosophes qui en serait la cause, le clergé cherche à tirer un parallèle avec la situation sous la Restauration. Il s'agit de discréditer les idées libérales censées se dissimuler derrière le mouvement éditorial qui remet Voltaire sur le marché. Mais ne pourrait-on pas, au contraire, envisager que, loin de constituer le brûlot pour lequel on tente de le faire passer, l'œuvre de Voltaire tend, au contraire, à vieillir ?

Le *Mandement des vicaires de Paris* présentait d'emblée le manque de pertinence d'une approche de la réception de Voltaire uniquement centrée sur les luttes politiques. On a pu comprendre à quel point il fallait considérer la façon dont les éditeurs jouent avec la dimension sulfureuse accolée à Voltaire par l'Église. Ne se servent-ils pas de ce véritable coup de projecteur pour rendre ces énormes collections désirables aux yeux du public et, *in fine*, en améliorer les ventes ? L'augmentation du lectorat, les évolutions techniques qui facilitent l'impression et en réduisent les coûts se mêlent en outre à une approche de plus en plus commerciale de leur rôle. Qu'en est-il de la réception de Voltaire sur le plan de la littérature ? Plus précisément, comment les écrivains, ou plus généralement les hommes de lettres, actifs sous la Restauration envisagent-ils leur relation avec le grand homme du siècle passé qu'est Voltaire ? « Grand homme » et « siècle passé » sont à ce titre deux éléments qui ne sont pas choisis au hasard. Ils font bien ressortir l'ambivalence de la réception de Voltaire, entre la construction d'une icône et la volonté de son dépassement. Si l'enjeu se situe, sur un plan politique, au niveau de la façon dont on envisage la Révolution, et dans la foulée, le retour du roi et la proclamation de la Charte, qu'en est-il sur le plan de la littérature, des *Œuvres de Voltaire* ? Avant même de savoir si elles constituent une référence politique utilisable, il faut se demander dans quelle mesure elles restent encore lisibles.

Du point de vue littéraire, tout d'abord, la nouvelle génération qui sera celle des écrivains romantiques cherche sans y parvenir

complètement à se détacher de l'encombrante image d'un patriarche qui, désormais, parle sans doute plus à leurs parents. Du point de vue du discours sur Voltaire, la donne change pourtant. Celui-ci tend à rejoindre le cortège des auteurs « classiques ». Cette notion complexe doit être démêlée : ne suggère-t-elle pas d'emblée que Voltaire redevient un auteur fréquentable ? Ne serait-ce d'ailleurs pas l'indice d'un désengagement politique de l'image de Voltaire, finalement plus éloignée qu'il n'y paraît d'une actualité polémique ? Cet éloignement rend-il possible la mise à distance nécessaire au travail scientifique fait par Beuchot ? Avant d'envisager toutes les lectures possibles de Voltaire et de son œuvre, revenons d'abord sur le succès qu'on attribue à ses *Œuvres complètes*.

### *Chiffres de vente*

Le travail, déjà cité, de Martyn Lyons tente de cumuler les intérêts économiques liés de près ou de loin à l'édition, à une perspective qui évoque plus largement l'histoire des idées et de leur diffusion, brosse un portrait détaillé de l'évolution du contexte éditorial tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Il présente un tableau des *best-sellers* pour la période 1811-1850, sur la base de sources officielles : les registres de l'imprimerie, mis en place par Napoléon pour contrôler les productions littéraires<sup>477</sup>, et la *Bibliographie de la France* rédigée par Beuchot, qui, malgré ses défauts, reste utile pour connaître le nombre de volumes imprimés<sup>478</sup>. Sans se départir des réserves qui siéent à une telle approche quantitative, et tout en restant conscient que les chiffres ne reflètent pas toujours fidèlement la réalité, Martyn Lyons parvient, par son décompte à nuancer certains préjugés :

477. Les déclarations des imprimeurs, préalables nécessaires pour se voir autoriser l'impression, sont conservées dans la série F18 des Archives nationales. « Elles contiennent le nom de l'imprimeur, le titre de l'ouvrage, son format, le nombre de volumes et de feuilles, et le tirage » (Martyn Lyons, *Le Triomphe du livre*, op. cit., p. 79).

478. Pour le détail de la méthode employée pour quantifier le plus exactement possible le nombre de volumes, voir *ibid.*, p. 78-79. Notons toutefois, entre parenthèse, que Martyn Lyons n'évoque pas au sujet de ce titre le nom de Beuchot. Il affirme que Pillet en est l'éditeur et l'auteur des remarques.

Les sources que nous avons décrites ont été dépouillées dans le but de reconstruire l'histoire des publications de cinquante-six auteurs pendant un demi-siècle. De 1813 à 1850 ces auteurs ont publié ensemble environ 3 000 ouvrages. La sélection des auteurs a été intuitive. Certains auteurs ont été suggérés par des études modernes, où ils sont souvent cités comme les grands succès de l'époque (Walter Scott, Béranger, Lesage, Eugène Sue, Pigault-Lebrun). Le succès des *Paroles d'un croyant* de Lamennais entre 1830 et 1835 et celui des *Œuvres complètes* de Voltaire sous la Restauration sont aussi bien connus, sans que cette réputation ait été confirmée par une analyse quantitative<sup>479</sup>.

Première surprise, les chiffres ne témoignent que modérément du succès des *Œuvres de Voltaire* sous la Restauration. Balzac le suggérerait déjà dans ses *Illusions perdues*<sup>480</sup>, les tableaux que Lyons dresse le confirment : ni les *Œuvres complètes*, ni aucune des œuvres de Voltaire prises individuellement n'atteint la première place de ce décompte, lequel est dominé par trois titres pour la période 1811-1830 : les *Fables* de La Fontaine, qui, selon les chiffres les plus optimistes, auraient été imprimées à près de 310 000 exemplaires pour cette période, le *Catéchisme historique* de Fleury à 277 000 exemplaires et enfin le *Télémaque* de Fénelon, imprimé à 265 000 exemplaires<sup>481</sup>. Sans surprise, vu son peu de succès auprès d'un Napoléon qui ne goûte ni son art, ni ses idées<sup>482</sup>, Voltaire ne se retrouve pas dans les douze titres les plus édités sous le Premier Empire. On en déduit que le tirage d'aucune de ses œuvres rééditées n'a dépassé les 5 000 volumes<sup>483</sup>.

479. *Ibid.*, p. 82.

480. Aucun des jeunes gens qui gravitent dans le monde du livre présenté par Balzac ne lit Voltaire, à part Lousteau. Stéphane Vachon, « Lire au temps de Balzac. Le témoignage de la fiction balzacienne », *L'Année balzacienne*, vol. 11, n° 1, 2010, p. 7-19.

481. Martyn Lyons, *Le Triomphe du livre*, *op. cit.*, tableaux 1 à 4.

482. Par exemple, ce passage du *Mémorial de Sainte-Hélène* rappelle que « après le dîner, l'Empereur a envoyé [...] chercher les *Mémoires du chevalier de Grammont* et un volume du Théâtre de Voltaire. [...] Quant à Voltaire, il a parcouru *Mahomet*, *Sémiramis* et autres, en faisant ressortir les vices, et concluant comme de coutume que Voltaire n'a connu ni les choses, ni les hommes, ni les grandes passions » (Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*, Paris, Magen, Comon, 1840, t. 1, p. 434).

483. Ce chiffre correspond au nombre de volume tiré du *Petit Buffon des enfants*, qui est la douzième et dernière entrée du « tableau 1 : – Best-sellers français,

Entre 1816 et 1820, ses œuvres apparaissent en douzième position du décompte de Lyons, entre la *Cuisinière bourgeoise* – chef-d’œuvre anonyme décrivant l’art de la cuisine domestique – et les *Œuvres complètes* de Rousseau. Tirées entre 15 000 et 19 000 exemplaires selon les estimations, les *Œuvres complètes de Voltaire* devancent tout de même largement les *Œuvres* et le *Théâtre de Racine*, seulement imprimés à 10 000 exemplaires. Pour la période suivante, entre 1821 et 1825, Voltaire se fait doubler par Racine et Rousseau, mais grimpe malgré cela en dixième position des titres les plus imprimés, avec un tirage global estimé entre 23 000 et 26 000 exemplaires. Il finit tout de même par devancer Rousseau, assez largement d’ailleurs, et Racine durant la période qui achève la Restauration, entre 1826 et 1830. Les *Œuvres complètes de Voltaire* sont alors le neuvième titre le plus imprimé du royaume de France, avec un tirage global connu ou estimé entre 25 000 et 33 000 exemplaires<sup>484</sup>.

Faut-il conclure de ce tableau que le Premier Empire doit être considéré comme le véritable moment où Voltaire est compris comme une menace par le pouvoir politique ? C’est du moins tentant, tant il semble d’une part que son absence des statistiques d’imprimerie sous Napoléon est un élément d’autant plus significatif que la censure s’exerce avec force, et d’autre part que sa présence par la suite ne possède pas vraiment le caractère exceptionnel qu’on lui prête aujourd’hui. À l’inverse, pour qui chercherait à glorifier la position de Voltaire sous la Restauration, les chiffres de Lyons s’avèrent un peu décevants. Un autre problème se pose à la lecture de ces tableaux : celui de la constitution d’un discours qui façonne la réception de Voltaire et de son œuvre. Le discours sur Voltaire est-il lui aussi l’objet d’une construction subjective, où les chiffres sont détournés et les discours sélectionnés *a posteriori* pour justifier une hypothèse ? On imagine assez aisément, concernant Voltaire, que son œuvre gigantesque fasse facilement l’objet d’une sélection, et que cette sélection varie d’une époque à l’autre, engendrant diverses réceptions – au reste, qui peut se targuer d’avoir lu *tout* Voltaire ? –, mais doit-on également imaginer que la littérature secondaire et critique *sur* Voltaire

1811-1815 ». Martyn Lyons, *Le Triomphe du livre*, *op. cit.*, p. 76.

484. Pour le détail, voir les tableaux 1 à 4 préparés par Martyn Lyons (*ibid.*, p. 76-86).

soit l'objet des mêmes procédés de sélection ? La question répond au loin à des inquiétudes qui nous sont contemporaines, mais elle doit être replacée dans son contexte. Relevons ainsi que, en réalité, si l'on croit Martyn Lyons, la raison du retrait relatif de Voltaire dans ses décomptes tient plutôt au format des *Œuvres complètes*. Entreprise volumineuse, composée de plusieurs tomes, la collection des *Œuvres de Voltaire* reste un objet trop cher pour beaucoup. Se procurer la collection entière n'engendre évidemment pas les mêmes coûts que l'achat d'un roman :

Dans les années 1820, par exemple, le public semble avoir été obsédé par les œuvres complètes de Voltaire, qui ont proliféré à côté de celles de Racine, de Molière et de Rousseau : Voltaire avait rejoint le corpus des auteurs classiques, et il faut considérer ses œuvres comme des *best-sellers* de longue durée. Cependant, la production de ses œuvres complètes pendant la Restauration a été tellement exceptionnelle qu'elle mérite quelques remarques. Pas moins de six éditions complètes ont été lancées dans la seule année 1825. Toutes ont été publiées à Paris, car seules les plus grosses maisons de la capitale ont eu les ressources financières énormes requises pour le lancement des 75 volumes in-octavo, format usuel du *Voltaire* complet. Des opérations de cette envergure n'étaient évidemment pas destinées à une audience populaire. L'édition en 100 volumes de Doyen, commencée en 1827, se vendait 300 francs ; celle de Didot de 1824-1833, annotée par Arago, coûtait 450 francs<sup>485</sup>.

Plusieurs points sont à relever dans la description que donne Martyn Lyons du phénomène d'édition des *Œuvres complètes de Voltaire* sous la Restauration. Arrêtons-nous tout d'abord sur des questions financières. Les prix annoncés par l'auteur ne correspondent pas complètement aux estimations que l'on peut construire à partir du relevé des offres de souscription<sup>486</sup>. Les sources montrent une plus grande variété de prix, qui indique que cette affirmation n'est pas tout à fait exacte. Il n'a, semble-t-il, pas fallu attendre 1830 pour

485. *Ibid.*, p. 92-93.

486. Le recueil des « Papiers Beuchot » [BnF, n.a.fr. 14300], conservé à la Bibliothèque nationale de France, contient en effet un exemplaire du prospectus de la plupart des projets éditoriaux parus depuis la mort de Voltaire jusqu'à l'édition faite par Beuchot, chez Lefèvre, en 70 vol. in-8°.

trouver une édition à un prix abordable. Sans compter le cas spécifique des « Voltaire populaires » du colonel Touquet<sup>487</sup>, relevons que le *Voltaire de Beuchot* édition Perronneau se vend déjà, au début de la Restauration, à 180 francs (56 tomes en 60 volumes in-12 à 3 francs le volume). Le *Voltaire-Plancher*, qui paraît à la même époque, est à peine moins cher (35 volumes à 3,50 francs le volume). L'édition la plus onéreuse coûte quant à elle 712 francs. Il s'agit de l'édition Dalibon-Delangle, annoncée en 75 volumes in-8°, à 7,50 francs le volume, et qui a finalement compté 95 volumes. Cette édition est également celle « annotée par Arago ». Elle sert donc sans doute de base au Voltaire de Didot, mentionné ci-dessus par Lyons. Le prix est important à la base, puisqu'il dépassait les 500 francs déjà au moment de la souscription. Mais cette édition est surtout l'exemple d'un ratage économique complet. L'explosion du prix de production de l'entreprise éditoriale Dalibon-Delangle a en effet poussé les éditeurs à devoir vendre leurs planches à d'autres imprimeurs, à mesure qu'elles s'exécutaient.

Il s'agit dans tous les cas d'une collection destinée à une clientèle plutôt aisée. La collection des *Œuvres de Voltaire* éditée par Lefèvre et Beuchot représente un investissement qui n'est pas accessible à toutes les bourses<sup>488</sup>. Néanmoins, le jeu des éditeurs de la Restauration est bien d'en étendre le public. En jouant sur les formats, les blancs, la justification et la taille des caractères, les éditeurs parviennent, très tôt déjà, à réduire le prix de la collection. La gamme de prix paraît en réalité plus variée que ce qu'en dit Lyons. Les jeux sur le format des *Œuvres de Voltaire* permettent de réduire le poids et le volume d'une édition sur les rayons d'une bibliothèque<sup>489</sup>. Cela n'est pas anodin.

487. Voir *infra*, ch. 4.

488. En 1835, l'avocat de Furne la décrit même comme une édition « de luxe ». [Lafargue], msc. *Conclusions motivées pour M. Furne*, 1835, BnF, n.a.fr. 25146, f° 140.

489. « Si nous parvenions à fabriquer à bas prix du papier d'une qualité semblable à celui de la Chine, nous diminuerions de plus de moitié le poids et l'épaisseur des livres. Un Voltaire relié, qui, sur nos papiers vélins, pèse deux cent cinquante livres, n'en pèserait pas cinquante sur papier de Chine. Et voilà, certes, une conquête. L'emplacement nécessaire aux bibliothèques sera une question de plus en plus difficile à résoudre à une époque où le rapetissement général des choses et des hommes atteint tout, jusqu'à leurs habitations » (Balzac, *Illusions perdues*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », t. V, p. 222).

Les livres sont plus facilement transportables, grâce aux colporteurs, jusqu'en province. Quant à la question de la dimension réduite des éditions, elle offre la possibilité d'acheter davantage d'ouvrages. Il semble donc bien que les éditeurs aient tenté d'élargir le cercle de leur clientèle habituelle. Reste à savoir si c'est bien à des fins de propagande, ou plutôt pour profiter d'un effet de mode rémunérateur ?

M. Lefèvre mérite aussi, après vous, des actions de grâces. Il mériterait d'avoir gagné seulement 50 000 francs sur cette honorable entreprise. 50 000 francs, en 5 ans, c'est le minimum qu'on eût pu lui souhaiter. La seule chose qui me fasse froncer le sourcil, c'est que Voltaire fasse partie de la collection des classiques François, malgré son aversion pour les ois, d'où est sans doute dérivé le mot oisons<sup>490</sup>.

Lorsque Clogenson félicite Beuchot pour son travail à la fin de l'année 1834, en plus d'une pointe d'ironie toute voltairienne, il formule également ses vœux de succès en direction de Lefèvre : 50 000 francs de gain entre 1828 et 1834, cela fait le double de ce que nous avons calculé pour Beuchot<sup>491</sup>. Est-ce beaucoup ? Est-on ici dans le domaine du fantasme ? Ou s'agit-il d'un chiffre formulé sous forme de boutade ? Les 70 volumes in-8° de Beuchot étaient vendus au prix de 315 francs pour les souscripteurs. Les 50 000 francs de gain – s'agit-il du bénéfice ou du chiffre d'affaires ? – mentionnés par Clogenson ne correspondent qu'à 160 éditions complètes, sur un tirage prévu de 2 500. Soit Clogenson avance une somme au hasard, soit les frais d'édition sont particulièrement élevés et on comprend pourquoi plusieurs éditeurs ont des problèmes de trésorerie. Les remerciements de Beuchot, dans la « préface générale du nouvel éditeur », à l'égard de son éditeur commercial confirment-ils cette seconde hypothèse<sup>492</sup> ?

En outre, le décompte du nombre global ou estimé d'exemplaires imprimés tel que le présente Martyn Lyons souffre d'un sérieux défaut : ce n'est pas la même chose de publier la réédition d'un livre de cuisine de 300 pages en format in-12, le roman en 2 ou 3 tomes d'un jeune

490. Clogenson, l.a.s. à Beuchot, Rouen, 23 novembre 1834, BnF, n.a.fr. 25134, f° 362.

491. Voir *supra*, ch. 2.

492. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., p. xxxviii.

auteur encore méconnu ou les *Œuvres de Voltaire* en 75 volumes in-8°. Le coût, bien entendu, n'est pas le même, ni le risque pris par l'éditeur d'ailleurs. Mais surtout, l'effet sur le marché du livre est bien différent : en effet ce ne sont pas 30 000 exemplaires uniques qui sont publiés, mais 30 000 exemplaires d'une édition en plusieurs volumes. Le chiffre doit donc être multiplié par le nombre de volumes, soit 73 en moyenne<sup>493</sup>, pour connaître le nombre de volumes imprimés entre 1826 et 1830. C'est à ce moment-là que le décompte donne le vertige. Si l'on en croit François Bessire, ce sont en effet entre 4 et 5 millions de volumes de Voltaire qui sont imprimés. Le succès auprès du public est réel, comme le précise également le célèbre éditeur de Voltaire, Decroix :

Il paraît, à ce que me dit mon fils qui lit plus de journaux que moi, qu'ils parlent encore de temps en temps de diverses éditions complètes de Voltaire qui se continuent ou qui s'achèvent. Cela prouve assez, je pense, que le crédit de cet écrivain ne baisse pas dans l'esprit public, malgré la constance et l'acharnement avec lesquels les divers ennemis de sa mémoire s'efforcent de l'anéantir<sup>494</sup>.

Decroix est, sous la Restauration, le dernier éditeur vivant ayant rencontré Voltaire et son témoignage reste précieux. Pour le moment, relevons qu'en 1822 il confirme le succès commercial des éditions de Voltaire. Ce point de vue global permet de renverser la perspective et de construire une conception plus juste de ce qu'a pu être cette véritable invasion des collections voltairiennes sur les étales des libraires. En résumé, les chiffres de Lyons démontrent que le succès des *Œuvres complètes de Voltaire* est relatif. Mais ils prouvent avant tout l'ampleur du phénomène éditorial sous la Restauration, à condition qu'on tienne compte de tous les paramètres, et notamment du nombre de volumes imprimés. Lorsqu'on envisage la période dans sa globalité, on ne peut qu'être saisi par l'importance de cette frénésie éditoriale. Pourtant, sans compter le développement des cabinets de lecture ou de certaines bibliothèques qui contribuent à mettre les ouvrages à disposition d'une couche toujours plus large de la société, quels sont désormais ceux qui peuvent financièrement se procurer de telles collections ?

493. Le chiffre est de François Bessire, « "Un vaste incendie..." », art. cit., p. 189.

494. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 31 mars 1823, BnF, n.a.fr. 25135, f° 109.

Les prospectus conservés dans le recueil des « Papiers Beuchot », s'ils confirment, et même précisent, certains chiffres, font surtout ressortir un autre point, lié à la diversité des projets éditoriaux : format, prix, nombre de volumes, mode d'édition, chaque édition semble chercher à se singulariser, et à toucher un public différent. À l'approche strictement polémique de l'édition des *Œuvres de Voltaire*, faut-il en privilégier une qui tienne essentiellement compte des enjeux économiques ? Pourquoi postuler, *a priori*, que chacun de ces Voltaire s'inscrive dans une perspective qui soit uniquement réduite à une opposition polémique à l'Église ou à une entreprise commerciale ? Aussi tentant le raccourci soit-il, il n'est toujours pas satisfaisant.

Le dernier point de la citation de Lyons permet d'appréhender le problème sous un angle nouveau : « Voltaire avait rejoint le corpus des auteurs classiques. » Cette référence au terme de « classique » couplée aux tableaux présentés dans son ouvrage invite à deux conclusions : d'une part elle sert le propos de Martyn Lyons, lequel montre la prééminence d'une culture littéraire marquée essentiellement par les auteurs considérés comme les tenants d'un classicisme littéraire jugé fondateur. Les classiques sont avant tout des écrivains consacrés par leur postérité<sup>495</sup>. Ce qui a comme corollaire de souligner, du moins pour la période de la Restauration, le peu d'influence des écrivains romantiques. D'autre part, il assigne à Voltaire une place parmi ce cercle d'auteurs considérés comme classiques. Qu'est-ce que cela signifie, dans le cas de Voltaire, de devenir un classique ? Qu'est-ce qu'un classique, d'ailleurs ? Voltaire serait-il donc lu, au même titre que Racine et Molière, comme un exemple de « la culture française [...] restée foncièrement classique<sup>496</sup> » ? Est-ce que cela signifie qu'il devient petit à petit plus fréquentable ? Au contraire, les éditeurs le font-ils passer pour un classique, dans le but de le rendre moins sulfureux ? S'agit-il d'augmenter sa célébrité et donc la diffusion de ses volumes ? Pourtant, la diffusion des *Œuvres complètes de Voltaire* ne profite-t-elle pas des polémiques pour augmenter sa publicité ? Enfin, même mis sur un pied d'égalité avec les auteurs du xvii<sup>e</sup> siècle que sont Racine, La Fontaine ou Fénelon, Voltaire reste moins édité que certains de

495. TLFi, article « Classique ».

496. Martyn Lyons, *Le Triomphe du livre*, *op. cit.*, p. 96.

ces auteurs dits « classiques ». Cela pose une autre question de fond : quel Voltaire vend-on et, en définitive, achète-t-on ?

On ne saisit pas très bien dans le décompte de Lyons si effectivement Voltaire est avant tout lu pour ses contes, son théâtre<sup>497</sup>, ses pièces philosophiques, ou pour tout ce que ses œuvres peuvent avoir de scandaleux. Faut-il alors considérer qu'il est pris en bloc, et que les textes déjà publiés et dont la réédition n'apporte globalement rien de nouveau échappent à la discussion ? Difficile aussi d'expliquer le succès des *Voltaire* du point de vue des éditeurs, lesquels mettent plutôt en avant, dans leur prospectus, un Voltaire lisible, lissé et connu. Est-ce que ce succès découle en majeure partie de la publicité que les récriminations des ultras, légitimistes et religieux leur font ? Qu'à cela ne tienne, Lyons balaie aussitôt cette nuance pour réaffirmer le caractère exceptionnel de ces publications : « le public semble avoir été obsédé par les *Œuvres complètes de Voltaire*<sup>498</sup> », rappelle-t-il à ce propos.

### *Vendre Voltaire : images du patriarche à travers les prospectus*

On l'aura compris, l'analyse des sources à disposition démontre l'importance cruciale des intérêts économiques des éditeurs. Cette approche débouche pourtant sur une difficulté : comment « bien vendre » Voltaire ? Faut-il en adoucir les traits pour le rendre acceptable jusque dans les cercles royalistes ? Faut-il mettre en avant les parties les plus controversées de son œuvre pour susciter la curiosité du lecteur, celui-ci pouvant éventuellement être encore attiré par les réactions de l'Église ? Plus généralement, quelle stratégie commerciale adopter pour étreindre conjointement tous les aspects du gigantesque corpus voltairien ? Cet état du questionnement se retrouve tout naturellement dans les prospectus distribués par les éditeurs de Voltaire sous la Restauration pour promouvoir leur travail. Les « Papiers Beuchot », auxquels nous nous sommes déjà référés, présentent les prospectus des

---

497. *Ibid.*

498. Martyn Lyons, *Le Triomphe du livre*, *op. cit.*, p. 92.

éditions des *Œuvres complètes de Voltaire* récoltés par Beuchot en vue de constituer son propre travail éditorial. Ces prospectus sont dans la grande majorité des cas des appels à souscription. Ils doivent donc donner à un client potentiel l'envie de s'abonner prioritairement à une collection, privilégiée à toutes les autres, et, rappelons-le, dans tous les cas relativement onéreuse, des *Œuvres complètes de Voltaire*. On peut postuler que, même si les stratégies commerciales sont moins élaborées qu'aujourd'hui, tout ce qui est contenu dans ces petits documents, lesquels forment entre 2 et 15 pages, est orienté dans cette direction. Ainsi, l'image de Voltaire que dessine le prospectus s'adresse directement à un acheteur, susceptible de se reconnaître dans le portrait brossé du patriarche. Ces prospectus suivent pratiquement tous un schéma identique au niveau de leur forme : d'abord une page de titre qui rappelle celle des *Œuvres* qui paraîtront ultérieurement. Ensuite une introduction plus ou moins longue rappelle la nécessité d'une nouvelle publication des *Œuvres de Voltaire* sous leur forme *complète*. Suivent enfin les conditions de la souscription, parfois précédées de précisions relatives à l'ordonnancement des volumes, ou encore – et c'est là ce qui nous intéresse – par des extraits du texte de Voltaire destinés officiellement à montrer la qualité typographique de l'édition. Si la forme s'inspire des lois sur la librairie en vigueur au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>499</sup>, il nous semble évident que le choix de ces extraits ne saurait être anodin, et qu'il faut les comprendre comme le prolongement officieux du discours officiel tenu par l'éditeur dans la partie introductive du prospectus. Ne s'agit-il pas pour les uns et les autres de faire dire à Voltaire ce que l'on ne pourrait dire soi-même ?

Prenons quelques cas parmi les près de cent prospectus récoltés par Beuchot. Nous choisissons de préférence ceux qui cumulent préface de l'éditeur et extraits de texte de Voltaire, ce qui restreint la liste à vingt-six prospectus, dont plusieurs renvoient en réalité à une seule et même édition. C'est par exemple le cas lorsque l'édition est portée par plusieurs parties (imprimeurs, libraires, éditeurs). Modèle d'exhaustivité, le prospectus des *Œuvres de Voltaire* préparé pour l'édition de Kehl remplissait déjà ces conditions. Il se répartit en trois livrets : le premier est composé de 18 pages. Il met d'abord l'accent

---

499. *Règlement pour la librairie et imprimerie de Paris*, Paris, Imprimerie royale, 1744, titre 3, article XIX, p. 18-19.

sur les qualités typographiques de l'édition. Le prospectus s'ouvre en effet par un « Avis préliminaire<sup>500</sup> » dédié à l'éloge des caractères du célèbre Baskerville, mettant en avant « l'art de lisser le papier, le secret de son encre, & ses autres principes & procédés relatifs à la fonderie, à la papeterie & à l'imprimerie », obtenus de ce dernier. Ensuite leur acquisition par « une Société de Gens de Lettres & de riches Amateurs des beaux-Arts » est mentionnée. Enfin, il est précisé que ladite Société se trouve également propriétaire des manuscrits de Voltaire, après les avoir obtenus de Mme Denis et de Panckoucke. L'habileté de ce prospectus réside déjà dans la capacité d'ouvrir le propos par une note qui n'a rien de militant, mais qui fonde la légitimité de l'éditeur. C'est en effet, avant tout, l'exposé d'un savoir-faire technique qui assure la promotion de l'édition. Cette supériorité technique fonde une légitimité matérielle de l'éditeur, à laquelle s'ajoute une légitimité littéraire, assurée par la présence de manuscrits originaux de Voltaire. Les manuscrits et autres inédits assurent enfin une forme de légation symbolique aux éditeurs, donnant à ceux-ci une légitimité morale censée les démarquer de leurs concurrents.

Le prospectus à proprement parler commence dès la troisième page, par un « avertissement des rédacteurs ». Celui-ci confirme l'importance de la filiation directe entre le projet de Kehl et Voltaire lui-même, que la plume de Voltaire réunit dans une forme de continuité éditoriale : non seulement les éditeurs peuvent mettre en avant des inédits, des notes de Voltaire et des « fragments précieux de ses œuvres anciennes », mais surtout ils possèdent les « trente et un volumes de ses Œuvres corrigées en entier de sa main sur la dernière édition ». Perfectionnement du texte et ajout d'inédits doivent susciter la curiosité des hommes de lettres pour cette édition « aussi pure que complète [*sic*] » qui annonce environ « vingt volumes nouveaux », essentiellement tirés de la correspondance. La dimension éventuellement polémique de celle-ci n'est même pas évoquée. Leur intégration aux œuvres, au contraire, est qualifiée d'« essentielle ». Elle se justifie par l'intérêt « si piquant » des lettres du patriarche, leur style « si varié » et pour ce qu'elles disent des opinions de Voltaire « sur les objets, les personnes, ou les événements » sur un ton « plus ou moins

---

500. *Édition des Œuvres de M. de Voltaire, avec les caractères de Baskerville*, « Avis préliminaire », p. 2 (« Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 8v).

familier ». La familiarité avec Voltaire doit ici être relevée : loin de donner dans la surenchère militante, l'annonce de la publication des lettres renforce même la légitimité de l'édition. Cette impression de neutralité se confirme avec l'« avertissement des éditeurs » qui détaille les conditions matérielles de production et d'acquisition de l'entreprise. Dès le début de cet avertissement, à la sixième page du prospectus, il est fait mention d'une chose intéressante : « Notre dessein, en acquérant l'exclusive propriété des Porte-feuilles [*sic*] de M. de Voltaire, a été d'élever au plus beau Génie de la Littérature Française un monument digné de lui, de sa Nation, et de son Siècle<sup>501</sup> ».

Les arguments mis en avant pour vendre l'édition de Kehl rejoignent les éléments caractéristiques de l'édition des *Œuvres de Voltaire* au XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit bien d'une opération commerciale, qui se réclame d'une légitimité voltairienne et qui se donne au public comme un hommage au « grand homme » de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle. Est-ce à dire que l'édition de Kehl n'est pas l'édition militante que l'on nous a présentée, et qu'il s'agit déjà d'une édition destinée à être rentable sur le plan économique ? Un élément de ce prospectus dénote pourtant le militantisme qui sous-tend ce projet. En effet, un troisième livret s'ouvre sur un « avis aux personnes qui ont des écrits particuliers, des pièces fugitives ou des lettres de M. de Voltaire ». Il se poursuit par une présentation matérielle de l'édition, soit une reproduction de quelques pages destinées officiellement à montrer la qualité typographique du produit. Elle comporte quatre exemples, chacun tenant sur une page : une première page est annoncée en exemple de ce qui sera édité comme des « préfaces » de Voltaire, une sert d'exemple pour la partie en prose de l'édition, une pour les pièces en vers, et une, enfin, pour les variantes. Les exemples n'ont manifestement pas été choisis au hasard, et permettent d'accéder aux véritables enjeux soulevés par les éditeurs. Dès les premières lignes, c'est tout le programme voltairien défendu par les éditeurs de Kehl qui est affiché :

Votre Majesté sait quel esprit m'animait en composant cet ouvrage. L'amour du genre humain & l'horreur du fanatisme, deux vertus qui sont faites pour être toujours auprès de votre trône, ont conduit ma

---

501. *Ibid.*, p. 6.

plume. J'ai toujours pensé que la Tragédie ne doit pas être un simple spectacle, qui touche le cœur sans le corriger. Qu'importent au genre humain les passions & les malheurs d'un héros de l'antiquité, s'ils ne servent pas à nous instruire ?

Ce texte, qui est publié dans l'édition comme une lettre de Voltaire à Frédéric II datée de Rotterdam le 20 janvier 1742, figure en tête d'un dossier de lettres qui précèdent et servent de préface à la tragédie de *Mahomet* dans l'édition de Kehl<sup>502</sup>. Le propos est ici éminemment philosophique, puisque l'éditeur rappelle que la littérature, déjà sous sa forme la plus classique, reste assujettie à une exigence morale. Elle doit non seulement « toucher le cœur », mais elle doit surtout corriger les mœurs. Par la suite, les textes choisis pour exemplifier la qualité typographique de l'édition confirment l'orientation militante donnée à ce prospectus, jusque-là très formel. Le texte de Voltaire destiné à rendre compte de la qualité typographique de l'œuvre en prose est tiré de *Memnon*, petit conte en apparence anodin mais qui, derrière la description des déboires du héros, présente une peinture très sombre de la société humaine et propose une critique de la superstition déjà virulente. La littérature se fait l'exemple de la morale voltairienne et l'introduction choisie – « Memnon conçut un jour le projet insensé d'être parfaitement sage<sup>503</sup> » – résonne comme une invitation à se départir des dogmes et des idées préconçues pour en revenir à ce qui compte : l'expérience<sup>504</sup>. Qu'apporte cette dimension, que l'on pourrait qualifier de métalittéraire, à l'image de Voltaire développée dans le prospectus ? S'agit-il d'affirmer que toute lecture est philosophique ? Ou est-ce une manière d'inviter le lecteur à faire l'expérience du texte voltairien ?

Les deux derniers textes choisis pour exemples vont même plus loin. Ils quittent la question du rôle de la littérature et de la philosophie

502. Ces lettres figurent en tête de l'édition de la tragédie de *Mahomet* depuis l'édition parue à Amsterdam, chez Etienne Ledet et Jacques Desbordes en 1743 (43A3). Voir : Voltaire, « Le fanatisme ou Mahomet le prophète », Christopher Todd (éd.), *OCV*, vol. 20B, p. 149.

503. « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 18v.

504. « Le conte est philosophique non pas seulement par le bilan qu'il propose de la condition humaine, mais aussi parce qu'il impose une réflexion sur les limites de la philosophie. » Sylvain Menant, « Notice », Voltaire, *Contes en vers et en prose*, Paris, 1992-1993, t. I, p. 183.

pour présenter une critique aussi frontale que radicale de la société française. Pour le texte en vers, l'extrait présenté provient certes bien de *La Henriade*. Mais il s'agit d'un passage où l'auteur loue l'Angleterre : « En voyant l'Angleterre, en secret il admire / le changement heureux de ce puissant Empire / où l'éternel abus de tant de sages lois / fit longtemps le malheur & du Peuple & des Rois<sup>505</sup>. » Voltaire y fait l'éloge d'un pays craint par ses voisins pour sa puissance militaire, dont les habitants vivent en paix, dirigés par une reine « prudente » qu'ils respectent. Cette page vante les mérites d'une monarchie constitutionnelle et parlementaire telle qu'elle se vit en Angleterre, et dont les mérites vont bien au-delà de la paix intérieure, puisqu'en plus d'être crainte des puissances voisines, l'Angleterre possède même des terres décrites comme plus fertiles qu'ailleurs. Au cas où la comparaison n'aurait pas été suffisamment claire, l'extrait se termine sur ces vers : « Ah ! s'écria Bourbon, quand pourront les Français / Réunir comme vous la gloire avec la paix<sup>506</sup> ! » La critique de la monarchie française ne saurait en outre être complètement voltairienne sans un passage par la critique du cléricalisme, elle va en effet de pair avec un extrait qui est une attaque en règle contre la religion chrétienne, et notamment de l'un de ses premiers usurpateurs, Abraham :

Maître Abraham, après cinq ou six mots  
de compliment, me tint ce beau propos :  
« J'ai, comme toi, croupi dans la bassesse,  
Et c'est le lot des trois quarts des Humains ;  
Je me suis fait Auteur disant la Messe,  
    Persécuteur, Délateur, Espion ;  
    Chez les Dévots je forme des cabales ;  
    Je cours, j'écris, j'invente des scandales  
Pour les combattre & pour me faire un nom :  
    Pieusement semant la zizanie,  
    Et l'arrosant d'un peu de calomnie.  
    Imite-moi : mon art est assez bon ;  
Suis, comme moi, les méchants à la piste ;  
    Crie à l'Impie, à l'Athée, au Déiste,  
    Au géomètre ; & surtout prouve bien

505. « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 19.

506. *Ibid.*

Qu'un bel esprit ne peut être Chrétien,  
 Du rigorisme embouche la trompette,  
 Sois hypocrite, & ta fortune est faite<sup>507</sup>. »

Ce dernier texte du prospectus, une variante extraite des *Satires*, est probablement le plus en phase avec les éléments potentiellement les plus sulfureux de la pensée de Voltaire. Dépeindre Abraham en prophète manipulateur fait écho au premier extrait, en lien avec la tragédie de *Mahomet* et démontre l'universalité de l'usurpation du discours religieux par des personnages aux intérêts exclusivement politiques. Indiquer cet extrait dès le prospectus est bien un geste militant, qui place l'édition de Kehl et l'image de Voltaire qu'elle projette dans une perspective de défi à l'égard du pouvoir, qu'il soit civil ou religieux. L'importance commerciale de ce choix de textes ne doit pas être négligée. Le prospectus est en effet autant pensé pour attirer la curiosité du lecteur vers des pièces dont le potentiel de nuisance est certain, que pour démontrer l'étendue des nouveautés admises dans l'édition. Mais rejeter cet extrait dans les variantes n'est pas qu'un geste commercial. Il s'agit surtout d'un geste habile d'un point de vue de la politique éditoriale, puisque cela permet de publier ces extraits – et de manière ostensible qui plus est, dès le prospectus – tout en sauvegardant l'image de Voltaire. La notion de variantes ne permet-elle pas, en effet, de rappeler qu'il s'agit d'écrits qui n'ont pas été conservés par leur auteur ? Le prospectus de l'édition de Kehl passe pour un modèle de double discours : derrière un propos apparemment neutre, destiné à vanter les mérites typographiques de l'édition, à présenter son mode d'acquisition révolutionnaire et à construire l'équivalent écrit d'une statue au « grand homme » Voltaire, les éditeurs ont dissimulé une véritable arme de guerre.

Qu'en est-il sous la Restauration ? On a vu précédemment à quel point l'édition de Desoër, la première qui est publiée en 1817, avait suscité de nombreuses et véhémentes polémiques de la part du clergé. Qu'en est-il de son prospectus ? Desoër s'appuie-t-il sur cette publicité pour mieux vendre son édition ? De façon surprenante, il n'en est rien. Au contraire, comme dans le cas du prospectus de l'édition réalisée à Kehl, c'est en invoquant des raisons matérielles et économiques

---

507. *Ibid.*

que le premier éditeur de la Restauration justifie publiquement son geste : « La double édition des *Œuvres de Voltaire*, connue sous le nom d'*Édition de Kehl* ou de *Beaumarchais*, n'existe plus en fonds, et les exemplaires en deviennent rares dans le commerce. Le prix, par conséquent, en est très élevé. » Avant de préciser, sous l'autorité de Brunet et de son *Manuel du libraire*, que le Voltaire de Kehl se vend entre 250 et 450 francs, sans les gravures. Le premier argument est donc, encore une fois, d'ordre économique. Il est toutefois ambivalent : on comprend bien, d'une part, l'intérêt pour un homme d'affaires de se placer dans un marché où la concurrence est soit inexistante, soit hors de prix. Mais on conçoit, d'autre part, que le fait de republier les *Œuvres complètes de Voltaire* tout en abaissant le prix de la collection répond aussi à une volonté d'ouvrir sa lecture à un plus large public. Sans compter que l'éditeur ne s'arrête pas là : il s'agit aussi de mettre en avant les qualités typographiques de son projet, qui rendent moins volumineuse l'imposante somme voltairienne :

À la considération de la rareté et du prix nous ajouterons celle de la masse. La masse de l'une et de l'autre édition est énorme ; leurs soixante-dix ou quatre-vingt-douze tomes occupent une place considérable, et celui qui veut emporter en voyage ou à la campagne une partie détachée des *Œuvres de Voltaire* est presque toujours obligé de grossir son bagage de six, huit, dix ou même quinze volumes. [...] Il nous reste à expliquer maintenant comment il nous est possible de renfermer dans douze volumes *in-8°* plus que n'en contiennent soixante-dix du même format, sans, pour cela, donner des volumes d'une grosseur incommode pour la main, et d'une finesse de caractère fatigante pour l'œil<sup>508</sup>.

L'argument principal de Desoër se situe ici, dans cette capacité à réduire la taille de la collection d'*Œuvres complètes de Voltaire* pour rendre son transport, ou même son dépôt en bibliothèque, plus commode. Il vend assurément son travail comme le résultat d'une prouesse typographique. « Nos volumes seront d'une *justification* beaucoup plus grande que celle des *in-8°* ordinaires », commence-t-il par expliquer, avant de détailler : « comparaison faite avec l'édition de Kehl *in-8°*, la

508. *Ibid.*, f° 98-99.

ligne contiendra 55 lettres environ, au lieu de 42, et la page 50 lignes, au lieu de 31<sup>509</sup>. » En outre, chaque volume comprendra le double de pages par rapport à l'édition de Kehl. Ce tour de passe-passe, réalisé sans « excéder beaucoup l'épaisseur ordinaire des bons *in-8°* », est rendu possible par un papier solide et des caractères flambant neufs. Quant au contenu des ouvrages, il n'en est pas non plus question dans une dimension qui prête à la polémique. Tout juste est-il fait mention de la distribution, identique à celle de l'édition de Kehl, sauf pour ce qui concerne la *Vie de Voltaire* par Condorcet, déplacée en tête du premier volume.

Il faut en réalité attendre 1819 pour voir Desoër assumer publiquement une posture conflictuelle en lien avec la publication de son édition. Au moment de la parution de la table analytique préparée par Alexandre Goujon, qui forme le treizième volume des *Œuvres complètes de Voltaire* de Desoër, on trouve en effet plusieurs choses intéressantes : tout d'abord, l'éditeur donne un exemple de la table analytique, qui se trouve être l'entrée « Jésuite<sup>510</sup> ». Connaissant non seulement la mauvaise image dont jouit la confrérie fondée par Ignace de Loyola, largement accusée sous la Restauration de mener un complot pour s'emparer du pouvoir<sup>511</sup>, les critiques que leur a réservées Voltaire, mais aussi les démêlés personnels de l'éditeur avec le clergé, on comprend aisément la portée polémique de ce geste. Sans compter que, comme pour atténuer toute velléité critique de la part du clergé, Desoër annonce, comme à son habitude, au verso de ce document une *Sainte Bible* au format portatif et à un prix modéré – entre 24 et 48 francs selon le papier – mettant habilement les améliorations typographiques de ses « Voltaire » au service de la diffusion de la foi catholique. Spécialisé dans ce qu'il appelle « La bibliothèque portative du voyageur », dans laquelle s'intègre son Voltaire en format in-12, Desoër publie également Molière, Corneille, Racine ou La Fontaine. Cette collection préfigure la réunification d'un corpus littéraire « classique » auquel on adjoint de plus en plus fréquemment Voltaire.

509. *Ibid.*, p° 99.

510. *Ibid.*, p° 95.

511. Michel Leroy, *Le Mythe jésuite. De Béranger à Michelet*, Paris, PUF, 1992. Voir notamment le premier chapitre, « Les Jésuites sous la Restauration : du "gouvernement occulte" à la "Congrégation" ».

On le voit, les éditeurs savent ruser pour éditer un texte sujet à polémique sans risquer leur entreprise. Pourtant, toutes les éditions sont-elles précédées d'un prospectus qui met en avant leur légitimité économique et leur qualité typographique ? Est-ce que cela signifie que ce prospectus se joue systématiquement d'un code de publication pour dissimuler des indications sur le potentiel de controverse des textes à publier, et attirer plus ou moins discrètement le chaland ? Ce contenu ne peut-il pas au contraire être présenté de façon surévaluée, à titre d'argument de vente ? En principe, les prospectus contiennent tous des références aux éléments que nous avons pu observer dans le prospectus de l'édition de Kehl : publication répondant à une demande du public ; éloge de l'art typographique ; édification d'un monument littéraire ; description du mode de souscription ; dissimulation éventuelle d'un aspect critique dans les extraits présentés. Si les prospectus répondent à un code générique à la fois tacite et relativement rigide, ils peuvent pour autant ne pas tous poursuivre une même vocation, limitée à la notion de débat politique. Les aspects polémiques sont bien souvent mêlés de considérations économiques et typographiques, toutes deux également liées à la liberté et au pouvoir grandissant de la presse.

Le plus véhément des éditeurs reste le colonel Touquet. Ancien colonel de l'armée de Bonaparte, il n'apprécie certes pas la dynastie des Bourbons, et se montre au moins tout autant habile commerçant que militant politique pendant la Restauration. Ses prospectus ont la particularité de s'appuyer sur des exemples très courts. Rassemblés sur une page – effet de style qui accentue l'impression d'avoir affaire à une collection illicite et taboue –, les textes issus du *Dictionnaire philosophique*, du *Traité sur la tolérance* et de la tragédie *Alzire* sont tous, de près ou de loin, consacrés à la question religieuse. Seuls quelques vers adressés à la Princesse de Prusse montrent Voltaire en plein badinage<sup>512</sup>. Son édition est dépourvue de toute ambition sur le plan typographique<sup>513</sup>. Touquet cherche vraisemblablement surtout à occuper un marché qu'il entend saturer de ses produits. À ce titre, mettre exagérément en avant les combats de Voltaire peut facilement répondre à une volonté de faire du bruit, et permet d'attirer l'attention sur les œuvres qu'il édite.

---

512. « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 259v.

513. Voir *infra*, ch. 4.

D'autres projets se montrent plus ambigus : tout d'abord, les éditions des frères Baudouin mettent en avant un passage de l'*Histoire de Charles XII*, dans lequel Voltaire fait l'éloge de la Suède, pays « libre » dans lequel le nom de roi signifie « l'homme de la République<sup>514</sup> ». Elles présentent également un passage du cinquième chant de la *Henriade*, consacré au pape Sixte, « ce monstre ingénieux, en détours si fertile ». La démarche critique serait cette fois-ci plus subtile, puisqu'il s'agirait de mettre en avant des textes historiques de Voltaire, lesquels ne sont pas particulièrement réputés pour être virulents, pour faire passer un message politique au second plan. Le procédé est connu : c'est bien le fait d'isoler un extrait de la sorte, hors de son contexte de publication, qui en modifie radicalement la compréhension – du moins pour celui qui prend la peine de le lire et de se l'approprier. *La Henriade* devient un réservoir inépuisable de citations pour les éditeurs. Elle figure dans les prospectus des éditions Renouard (1819-1823, 66 vol. in-8°), Delangle (1824-1834, 95 vol. in-8°), Verdière (1825, 75 vol. in-8°), Jules Didot (1825, 1 vol. in-8°), ou encore Lefèvre (1828-1834, 70 vol. in-8°, il s'agit en réalité de l'édition Beuchot mais selon le prospectus de Lefèvre). Or à ce stade, peut-on véritablement qualifier *La Henriade* de texte polémique ? Le texte est connu, et lui aussi massivement publié sous la Restauration<sup>515</sup>, mais est-il problématique pour le pouvoir en place ? Après tout, ne fait-il pas l'éloge de l'un des Bourbons ?

Et si la mise en avant du « seul poème épique français<sup>516</sup> » ne poursuivait pas un autre but, en lien avec la question nationale ? Comme le souligne Emmanuel de Waresquiel, « on n'a pas assez mesuré combien la Révolution a gêné sous la Restauration les relations du pays avec le reste d'une Europe restée fondamentalement monarchique et conservatrice<sup>517</sup> ». S'appuyer sur *La Henriade* serait un geste militant *a priori* paradoxal, mais *a priori* seulement : il s'agit autant d'un moyen de critiquer l'absolutisme, et celui des Bourbons en particulier, que d'une stratégie permettant de réconcilier Voltaire avec le système monarchique en général. Voltaire lui-même n'était-il

514. « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 33.

515. Bengesco compte 37 éditions sous la Restauration. Bengesco, I, n° 365 à 476.

516. « Papiers Beuchot », f° 116v.

517. Emmanuel de Waresquiel, *C'est la Révolution qui continue !*, op. cit., p. 166.

pas coutumier de ce genre de procédé ? La 24<sup>e</sup> lettre des *Lettres philosophiques* paraît déjà, en 1734, devoir l'indiquer :

Pour l'Académie française, quel service ne rendrait-elle pas aux lettres, à la langue, & à la nation, si au lieu de faire imprimer tous les ans des compliments elle faisait imprimer les bons ouvrages du siècle de Louis XIV, épurés de toutes les fautes de langage qui s'y sont glissées ? Corneille et Molière en sont pleins, la Fontaine en fourmille : celles qu'on ne pourrait pas corriger seraient au moins marquées. L'Europe qui lit ces auteurs apprendrait par eux notre langue avec sûreté, sa pureté serait à jamais fixée ; les bons livres français imprimés avec ce soin aux dépens du Roi seraient un des plus glorieux monuments de la nation<sup>518</sup>.

Ce ne serait pas tant la monarchie que les abus de celles-ci qui seraient visés : la continuité entre le projet énoncé par Voltaire et celui mis en place par ses éditeurs posthumes n'est-elle pas frappante ? C'est du côté des presses de Jules Didot que nos regards se tournent. On y publie un Voltaire en un volume in-8° ou en cinquante volumes in-48, présenté comme un véritable monument typographique<sup>519</sup>. L'expression n'est pas usurpée : il s'agit d'un volume qui se compose de plus de 5 000 pages, au sein desquelles le texte se déploie sur deux colonnes. Cette expression démontre toute l'étendue des progrès techniques de la presse. Elle suggère aussi que c'est elle qui a le pouvoir de façonner les mythes littéraires, dimension à laquelle l'édition des volumes de Voltaire contribue nécessairement. Après tout, ce n'est pas tant Voltaire que la construction d'une certaine image de ce dernier, par l'édition de ses *Œuvres*, qui est en jeu. Le *Voltaire* en un volume massif permet de conjuguer cet aspect tout en faisant briller

518. Voltaire, *Lettres philosophiques*, Gustave Lanson (éd.), Paris, Marcel Didier, 1964, t. II, p. 176.

519. « La faveur et la popularité qu'obtiennent les *Œuvres de Voltaire* semblent s'accroître de jour en jour. Il n'est si petite bibliothèque qui n'aspire à les posséder. On les veut de toutes les dimensions, on les demande dans tous les formats. N'est-ce pas en conséquence une idée heureuse que celle de renfermer dans un seul volume les ouvrages nombreux et variés du philosophe de Ferney, et de lui donner une forme à la fois élégante et portative ? Il appartenait à notre époque de créer ce monument typographique, et de vaincre les immenses difficultés que présente son exécution. » « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 128r.

le typographe, lui qui possède l'art d'édifier ce « monument national élevé [...] au génie de nos grands écrivains<sup>520</sup> ». En outre, la volonté affichée est de concurrencer « la Collection des classiques anglais », véritable succès à Londres à cette époque. Ce *Voltaire* en un volume accompagne une « Collection des classiques français en un seul volume in-8° », qui s'ouvre lui aussi sur une œuvre de Voltaire : *La Henriade*. La Restauration doit ainsi être appréhendée comme un espace au sein duquel se joue la définition d'une culture française, clé de voûte d'une nation en construction, dont la continuité a été remise en question par la Révolution comme par les conquêtes napoléoniennes. N'est-ce pas déjà la monarchie de Juillet qui se dessine ici ?

Qu'en est-il du *Voltaire de Beuchot*, lequel permet également à l'éditeur d'intégrer Voltaire au prestigieux canon des « classiques de la littérature française » ? Quels textes sont mis en avant et qui est en définitive l'auteur du prospectus parmi ce collègue éditorial – pris au sens large, l'entreprise réunit Beuchot, Lefèvre, Lequien, Werdet, Didot ? Dans un prospectus qui a été imprimé sans doute avant que la participation de Beuchot ne soit actée, Lefèvre, Werdet et Lequien promettent une édition en 50 volumes in-8°, pour laquelle ils vantent surtout la rapidité d'exécution et la ponctualité dans la livraison. La beauté du papier, la finesse du caractère ainsi que la réputation de l'imprimeur sont également mentionnées. Quant aux textes choisis pour rendre compte de la qualité typographique, ils sont au nombre de deux : une pièce de la *Correspondance* et un extrait de *La Henriade*. La page de la *Correspondance* est intéressante, surtout si l'on sait que les éditeurs affirment déjà vouloir intégrer Voltaire à la collection des « classiques ». Il s'agit d'une lettre à Amelot dans laquelle Voltaire défend son rôle auprès du roi de Prusse comme celui d'un ambassadeur au service de la France. C'est un Voltaire ambassadeur au service du roi de France qui est mis en avant. D'autant plus que l'extrait de *La Henriade* est tiré du chant VI, moment du premier triomphe d'Henri IV sur ses ennemis allemands et anglais. Ces deux extraits servent-ils à détourner l'attention des censeurs ? Ou vont-ils jusqu'à se laisser relier à une approche de l'édition de Voltaire comme un témoignage apaisé de l'histoire du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Faire la paix entre la monarchie et les Lumières, n'est-ce pas la clé qui permet de donner

520. *Ibid.*, f° 116v.

une assise culturelle à une nation française en pleine reconstruction ? C'est toute la complexité des polémiques politiques de la Restauration qui ressort ici.

Beuchot démontre encore une fois la spécificité de son approche dans ce contexte mouvementé. Il publie, quant à lui, un prospectus long de sept pages qui se distingue de tous les autres prospectus de la Restauration, en ceci qu'il n'aborde ni des questions typographiques, ni des considérations économiques. Il ne manifeste de plus aucune forme de militantisme politique, ni ne parle d'un quelconque monument élevé au « grand homme ». Beuchot commence par affirmer sa propre légitimité en tant qu'éditeur : « L'édition à laquelle [il] travaille depuis plus de dix ans<sup>521</sup> » est constituée de nombreux inédits, ainsi que d'une « collection immense, unique et presque complète des premières éditions des ouvrages ou opuscules de Voltaire<sup>522</sup> ». Après avoir rappelé que le texte qu'il publie est, grâce à l'importance de la documentation qu'il contient, le plus exact et le plus authentique possible, Beuchot entre dans le détail de sa méthodologie éditoriale. Le prospectus est un résumé déjà passablement détaillé de ce qui deviendra la « préface générale du nouvel éditeur » et qui figurera ensuite dans le premier volume de son édition : nouveau classement, paratexte inédit, intégration des variantes et correction du texte constituent le fond de son discours publicitaire.

Les textes qu'il choisit de faire ressortir vont dans ce sens : aucune opinion religieuse ni politique n'est affichée. La première page présente une « Épître à madame la Marquise du Châtelet sur sa liaison avec Maupertuis » et s'ouvre sur les déboires sentimentaux de Voltaire : « Ainsi donc cent beautés nouvelles / Vont fixer vos bouillants esprits : / Vous renoncez aux étincelles, / Aux feux follets de mes écrits, / Pour des lumières immortelles<sup>523</sup> ». Cette lettre donne une image complètement opposée de celle du Voltaire militant : le grand homme est ici dépeint dans une posture d'amoureux éploré qui a pour effet de l'humaniser. La posture humble du savant qui se dit moins doué que son rival ne l'empêche pas de se battre avec ses armes, celles du poète : « Du vrai savant que je chéris / La raison

---

521. *Ibid.*, 49r.

522. *Ibid.*, 49v.

523. *Ibid.*, 48r.

ferme et lumineuse / Vous montrera les cieux décrits, / [...] Mais sans le secret d'être heureuse, / que vous aura-t-il donc appris<sup>524</sup> ? » Tout au plus pouvons-nous concevoir l'évocation de Maupertuis dans ce contexte comme une façon de dédouaner Voltaire des critiques dont il a pu gratifier son rival tout au long de sa vie. Peut-on aller plus loin et y voir une lointaine évocation politique ?

Maupertuis rappelle le passage de Voltaire à Potsdam. Cette évocation sur le ton de la rivalité amoureuse peut-elle aussi servir à distancer Voltaire des habitués de la cour de Frédéric II, et jeter une lumière plus distante sur son séjour en Prusse ? C'est sans doute pousser l'analyse un peu trop loin. Ce d'autant plus que le second texte revient sur la question de la raison. Il s'agit d'un *Éloge historique de la raison, prononcé dans une académie de province par M. Chambon*. Cet extrait établit un rapport entre *L'Éloge de la folie* d'Érasme et la raison « fêtée en effet tout au plus que deux cents ans après son ennemie, souvent beaucoup plus tard<sup>525</sup> ». Il rappelle que la raison est un bien précieux. Mais ce n'est sans doute pas sur ces considérations que Beuchot souhaite attirer l'attention du lecteur : au bas du texte figure une de ces fameuses notes signées d'un « B. ». Elle retrace la généalogie du texte et permet à Beuchot de préciser une chose importante de son travail : « Le titre que je lui donne est celui qu'elle a dans l'édition originale<sup>526</sup> », nous précise-t-il, avant de rapporter ce texte à la *Correspondance* avec d'Alembert. Beuchot démontre ici sa volonté non seulement de revenir aux textes originaux, mais aussi de préparer une édition qui possède une unité qui lui soit propre. Il construit une image à la fois renouvelée sur le plan de la matière et cohérente sur le plan du corpus des *Œuvres de Voltaire*.

Reste encore une question : pourquoi Beuchot passe-t-il sous silence les questions politiques et l'intégration de Voltaire dans le giron des « classiques », pourtant importante à son époque ? Est-ce qu'il ne s'y intéresse pas ? Est-ce qu'il ne s'adresse qu'à des savants et bibliophiles, désintéressés des contingences politiques ? Beuchot est lui-même un savant et un bibliophile, certes, mais on a vu à quel point il a pu démontrer son engagement. Il fut un acteur des débats

---

524. *Ibid.*, 48r.

525. *Ibid.*, 48v.

526. *Ibid.*

au début de la Restauration, en sa qualité de bibliothécaire de la Chambre des députés, il se trouve à nouveau mêlé aux arcanes du pouvoir sous la monarchie de Juillet. Est-ce là le signe d'une confiance dans le mouvement de l'histoire chez Beuchot ? Après tout, si la Révolution est le résultat d'un mouvement inéluctable en direction de la fin de l'Ancien Régime, les choses sont aussi déjà jouées sous la Restauration, et la dynastie des Bourbons arrive à son terme. Quel besoin d'insister sur le potentiel militant des publications de Voltaire ? Ou cela signifie-t-il, peut-être, que Voltaire est, déjà en 1828 et au gré de ces constructions monumentales successives que sont les éditions de ses *Œuvres complètes*, devenu un objet de mémoire plus qu'un acteur politique, et dont on ne convoque plus que le fantôme ?

Autrement dit, le prospectus de Beuchot se comprend nécessairement à part des autres appels à souscription. Il présente déjà la spécificité du travail éditorial de Beuchot. Quant à la plupart des prospectus collectés par Beuchot, ils répondent à une double tentation pour le moins contradictoire : construire d'une part un monument et s'y référer d'autre part comme symbole actuel des luttes politiques. Il s'agit d'inscrire, souvent le plus subtilement possible en ce qui concerne les prospectus, le patriarche dans une dimension de critique contre l'Église et le pouvoir. En réalité, une des conséquences du geste éditorial massif sous la Restauration ne serait-elle pas plutôt de travailler à la normalisation de Voltaire et de ses *Œuvres* ? Perd-on la force polémique de Voltaire à force de vouloir la dissimuler dans des collections toujours plus *complètes* ? C'est ce que tend à manifester son intégration au cortège des prestigieux auteurs du xvii<sup>e</sup> siècle.

Quant au sens à donner aux dites luttes politiques, il faut rappeler que plusieurs enjeux coexistent. Une partie des éditeurs tente effectivement de rattacher Voltaire à une forme de gouvernement plus libéral, ou en tout cas critique de la dynastie des Bourbons. Parmi ceux-ci, certains cherchent à le décrire en ami de la monarchie constitutionnelle. Les ultras le rejettent en bloc. Comment définir une ligne de compréhension parmi toutes les orientations possibles de l'œuvre de Voltaire ? Une autre question semble devoir prendre toujours plus d'importance : celle de la définition de la nation française, à laquelle Voltaire aurait, par son génie et sa diffusion, bien plus sûrement contribué que Napoléon par sa tyrannie et ses conquêtes militaires.

## *Le sourire de Voltaire : symbole d'une réception contrastée*

La réception de Voltaire dans les cercles les plus lettrés du XIX<sup>e</sup> siècle a déjà fait l'objet de plusieurs travaux. Ceux de Raymond Trousson, bien connus, restent, pour leur richesse et leur précision, les plus intéressants. On a vu qu'ils mettaient en avant – ne serait-ce que par leur forme, voire même dès le titre si l'on pense à *Visages de Voltaire* – la dimension protéiforme de la réception posthume de Voltaire, en particulier au XIX<sup>e</sup> siècle. On doit encore considérer la thèse d'André Billaz, lequel étudie plus spécifiquement le lien tissé par les écrivains romantiques avec les œuvres et la figure de Voltaire, avec lequel ils se forment mais qu'ils entendent toutefois dépasser. Les deux notions qui dominent, dans cette réception, sont celles de « symbole » et d'« hétérogénéité ». Citant Billaz, Trousson rappelle que la tendance au XIX<sup>e</sup> siècle – mais est-elle vraiment limitée à cette période ? – est de « surestimer aisément le rôle des individus ». Ce qui a conduit à ce que « les écrivains des Lumières deviennent [...] des symboles, les représentants par excellence de la sédition et de la subversion<sup>527</sup> ». Tant Jean-Claude Bonnet, lequel plus que d'un « grand homme » parle même du « roi Voltaire<sup>528</sup> », qu'Antoine Lilti ont démontré à quel point le public, dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, se saisit littéralement de Voltaire pour lui accoler une image de patriarche qui relève d'une construction à laquelle le grand homme participe lui-même à la fin de sa vie. Lilti présente à ce titre, de façon limpide, les enjeux qui soutiennent la construction d'une seconde approche, simultanée, tout aussi symbolique, mais plus critique de Voltaire, dès les années 1760, notamment autour de *L'Année littéraire* de Fréron. L'importance des matériaux iconographiques est ici déterminante pour la diffusion de ces images<sup>529</sup>.

527. Raymond Trousson, *Visages de Voltaire, op. cit.*, p. 129.

528. Jean-Claude Bonnet, *Naissance du Panthéon. Essai sur le culte des grands hommes*, Paris, Fayard, 1998, p. 223-241.

529. Sur l'importance grandissante de l'iconographie au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, voir Antoine Lilti, *Figures publiques. L'invention de la célébrité 1750-1850*,

L'analyse de François Bessire, pour qui, sous la Restauration, en matière d'édition des *Œuvres complètes*, « c'est moins un auteur qu'un symbole qu'on publie<sup>530</sup> », s'appuie, elle-aussi, sur ces travaux. Les différentes mobilisations publiques de l'image de Voltaire à des fins polémique démontrent cette vedettisation de la figure du patriarche. Ce phénomène de reconfiguration symbolique répond aussi à un objectif commercial.

L'hétérogénéité de la réception de Voltaire touche jusqu'aux différents objets qui supportent une construction symbolique du patriarche : livres, gravures, statues, pamphlets, représentations théâtrales ou encore présence dans les œuvres littéraires. Nous nous concentrons ici sur les traces écrites de Voltaire. Plus précisément, cette hétérogénéité se façonne autour de trois pôles : textuel, philosophique et religieux. L'angle textuel initie un premier conflit entre l'auteur classique de *La Henriade* et celui subversif de *La Pucelle*. L'aspect philosophique renvoie à la réception de la philosophie des Lumières et à ses implications autant politiques que symboliques dans la préparation des événements révolutionnaires. Enfin, le rapport à la religion ouvre la question de toutes les nuances possibles entre un Voltaire athée ou déiste. C'est autour de ces trois questions que se construit l'essentiel des « images » de Voltaire sous la Restauration, lesquelles oscillent entre la représentation d'une figure de patriarche, dont la perfection possède bien quelque chose de factice, et l'image plus controversée d'un vieil homme grimaçant et impie tel que le caricaturent ses ennemis<sup>531</sup>.

Une des premières difficultés serait de caractériser quelques-unes de ces réceptions littéraires de Voltaire, sans tomber dans la répétition de ce qu'ont déjà présenté André Billaz ou Raymond Trousson. Il s'agirait sans doute de préciser ce qu'est plus généralement une réception littéraire. Admettons comme définition *a minima* qu'il s'agit d'une réception faite par un homme de lettres, de façon officielle et assumée comme telle dans l'éloge ou le pamphlet, ou de façon plus indirecte, en citation dans un roman,

---

Paris, Fayard, 2014, p. 86-94. Pour une approche similaire centrée sur le séjour de Voltaire à Ferney et sur l'importance des toiles de Jean Huber, Jean-Claude Bonnet, *Naissance du Panthéon, op. cit.*, p. 232-235.

530. François Bessire, « "Un vaste incendie..." », art. cit., p. 190.

531. *Ibid.*, p. 32.

par exemple. Commençons donc par celle que contient l'édition de Kehl, laquelle s'achève au tome 70 par la *Vie de Voltaire* par Condorcet. Ce dernier, dans sa *Vie de Voltaire*, dresse l'un des portraits littéraires posthumes les plus lus et les plus diffusés du philosophe de Ferney, puisqu'il figure dans toutes les éditions posthumes depuis celle de Kehl. Il s'agit d'un véritable hommage littéraire établi par celui que l'on considère encore aujourd'hui comme le fils spirituel de Voltaire<sup>532</sup>. Manifeste politique et militant, comme le décrit Linda Gil dans ses travaux sur l'édition de Kehl, ce texte modifie les paradigmes usuels de la réception de Voltaire. Confirmant un geste déjà entamé par la publication (certes soigneusement triée) de la *Correspondance* de Voltaire, Condorcet contribue à faire de Voltaire plus qu'un mythe littéraire, un exemple pour ses contemporains.

La vie de Voltaire doit être l'histoire des progrès que les arts ont dus à son génie, du pouvoir qu'il a exercé sur les opinions de son siècle, enfin de cette longue guerre contre les préjugés, déclarée dès sa jeunesse, et soutenue jusqu'à ses derniers moments. Mais lorsque l'influence d'un philosophe s'étend jusque sur le peuple, qu'elle est prompte, qu'elle se fait sentir à chaque instant, il la doit à son caractère, à sa manière de voir, à sa conduite, autant qu'à ses ouvrages. D'ailleurs ces détails sont encore utiles pour l'étude de l'esprit humain<sup>533</sup>.

Condorcet construit ici une image de Voltaire, autour des notions clés de « progrès », de « génie » et d'« utilité ». Il prend en outre soigneusement garde à étendre cette image sur l'entier de la vie de Voltaire. Déjà se dessine ici l'un des éléments qui est au centre de ce chapitre : Faut-il mettre en avant l'œuvre au détriment de l'homme ? Ou l'exemplarité d'un modèle philosophique au lieu des textes dans lesquels celle-ci se fait voir ? Au fond, quel est le rapport entre l'homme Voltaire et chacun de ses textes ? En ce sens, ce choix rejoint celui que nous avons évoqué au chapitre précédent, relativement à la question

532. Voir notamment Linda Gil, « De l'hommage à l'éloge : contribution à l'édification du mythe du "patriarche" par Condorcet. L'édition de Kehl et la *Vie de Voltaire* », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 11, 2011.

533. Condorcet, « Vie de Voltaire », *Œuvres complètes de Voltaire*, Kehl, Société littéraire typographique, t. 70, p. 3.

de la responsabilité de l'éditeur. En l'occurrence, si les éditeurs de Kehl, et à leur suite presque tous les autres, ont fait le choix de publier la *Correspondance* en tant qu'œuvre, et en parallèle aux œuvres en vers et en prose, c'est que l'engagement humaniste de Voltaire vaut au moins autant que ses chefs-d'œuvre littéraires. Dernier volume de la collection, la *Vie de Voltaire* ne se présente-t-elle pas même comme la clé qui permet de faire la synthèse d'une œuvre aussi volumineuse que disparate. À ce propos, Beuchot, quant à lui, donnera en 1828 une tout autre dimension à ce texte en le déplaçant au tome I de son édition, et en le faisant précéder de l'*Éloge de Voltaire* par le roi de Prusse, et de celui de La Harpe<sup>534</sup>.

Les événements des années qui suivent la Révolution tendent à confirmer cette image. La panthéonisation de Voltaire, qui a lieu en grande pompe en 1791, en est l'exemple le plus représentatif, comme le succès de ses pièces, où certains vers trouvent un succès nouveau et inattendu. C'est le cas d'*Œdipe*, où le fameux distique « Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense / Notre crédulité fait toute leur science » trouve un regain d'actualité. C'est également le cas de *Brutus*, de *La Mort de César*, de *Zaïre* ou de *Mahomet*. Voltaire est joué plus de 650 fois entre 1789 et 1792, preuve de la vitalité de son théâtre en contexte de crise politique<sup>535</sup>. À titre d'exemple, le cas de *Brutus* est éloquent. Tragédie mineure au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle se trouve perçue par le public d'après 1789 comme une parabole révolutionnaire<sup>536</sup>. La pièce est jouée plus d'une centaine de fois à Paris entre 1790 et 1799<sup>537</sup>. Si Voltaire accède à la dimension de mythe, c'est parce qu'il transcende le simple statut d'auteur, de poète ou d'écrivain<sup>538</sup>. Quant à ses écrits, ils posent immédiatement le problème de leur réception.

534. Voir *infra*, ch. 5.

535. Raymond Trousson, *Visages de Voltaire*, *op. cit.*, p. 81.

536. « Il faut que *Brutus* soit représenté dans les provinces, s'écrient les patriotes, que ce spectacle soit regardé comme une des fêtes de la Liberté, jusqu'à ce que nous ayons des pièces vraiment nationales... Comme une pareille représentation ferait passer dans toutes les âmes le saint amour de la liberté » (André Billaz, *Les Écrivains romantiques et Voltaire*, Lille, Service de reproduction des thèses, 1974, t. I, p. 170. Billaz cite la *Chronique de Paris*).

537. Voir le *Calendrier en ligne des spectacles sous l'Ancien Régime et sous la Révolution* : [www.cesar.org.uk/cesar2/titles/titles.php?fct=edit&script\\_UOID=110110](http://www.cesar.org.uk/cesar2/titles/titles.php?fct=edit&script_UOID=110110)

538. Billaz, *Les Écrivains romantiques*, *op. cit.*, t. I, p. 172-174.

Précisons : la réception de Voltaire au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle paraît, sur le plan de la littérature, dominée par trois modes de fonctionnement : soit on garde l'auteur classique et on rejette le philosophe séditieux ; soit on garde le philosophe, mais alors son œuvre n'est accessible qu'au prix d'une réactualisation ; soit, enfin, on ajuste la biographie de l'homme et on tronque l'œuvre pour n'en garder que ce que l'on veut lui faire dire.

À coup de simplifications et d'omissions successives, on arrive à une vision essentiellement manichéenne qui propose de Voltaire une vision sans nuance dont la finalité n'est pas de comprendre le Voltaire historique, mais de mobiliser les affectivités, de cristalliser les haines ou les admirations, et ainsi de permettre à la collectivité de prendre conscience d'elle-même, [...] du moins de penser son présent de façon symbolique, imparfaite et déviée<sup>539</sup>.

Dès 1778, les récits qui racontent sa mort reprenaient déjà ces procédés. Cela démontre à quel point son statut de « grand homme<sup>540</sup> » a immédiatement fait débat<sup>541</sup> : tandis que « le plus grand, le plus illustre, peut-être hélas ! l'unique monument de cette époque glorieuse où tous les talents, tous les arts de l'esprit humain, semblaient s'être élevés au plus haut degré de perfection<sup>542</sup> », celui que la foule a consacré le 6 mars 1778 à la Comédie-Française est regretté, l'impie philosophe est raillé pour sa mort misérable, entre folie et « festin » d'Ézéchiel<sup>543</sup>. Du sauveur des Calas, symbole de la grandeur à la fois

539. *Ibid.*, p. 174-175.

540. « À travers Voltaire, c'est le culte des grands hommes lui-même qui obtenait une sorte de reconnaissance officielle » (Jean-Claude Bonnet, *Naissance du Panthéon*, *op. cit.*, p. 238).

541. Ce que démontre avec clarté l'anthologie présentée par Raymond Trousson, *Mémoire de la critique*, *op. cit.*

542. *Correspondance littéraire*, juin 1778. (*Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et de Diderot, depuis 1753 jusqu'en 1790*, Paris, Chez Furne et Ladrangé, 1830, t. X, p. 41-47).

543. « Cette mort n'a pas été une mort de paix, si ce que mande de Paris un homme bien respectable, et ce qui est attesté d'ailleurs par M. Tronchin, témoin oculaire, et ce qu'on ne peut guère récuser, est bien exactement vrai : "Peu de temps avant sa mort, M. de Voltaire est entré dans une agitation affreuse, criant avec fureur : *Je suis abandonné de Dieu et des hommes*. Il se mordait les doigts, et portant les mains dans son pot de chambre, et saisissant ce qui y était, il l'a mangé." *Je*

morale et littéraire de la France à l'impie parrain de la Révolution et responsable de la Terreur de 1793, singe grimaçant tel que le critiquent les romantiques<sup>544</sup>, à commencer par Musset dans *Rolla* (« Dors-tu content, Voltaire, et ton hideux sourire / Voltige-t-il encore sur tes os décharnés<sup>545</sup> »), les références sont connues. Il nous semble cependant utile d'en rappeler ici quelques-unes, ne serait-ce que parce qu'il s'agit de textes souvent engagés dont la mauvaise foi assumée possède quelque chose de significatif. Ces textes nous disent beaucoup de choses sur le siècle qui les voit naître, sans doute plus que sur Voltaire lui-même.

La réflexion de Musset sur « le hideux sourire » de Voltaire offre un bon angle d'approche. En effet, aucune des réceptions de Voltaire n'a fait l'économie d'une réflexion sur les causes et les conséquences de sa verve satirique. Condorcet l'évoque déjà, mais dans un sens complètement différent de celui de Musset. Ramené au contexte de l'affaire Calas par son biographe, Voltaire prétend que « durant tout ce temps ne m'est pas échappé un sourire, que je me le sois reproché comme un crime<sup>546</sup> ». Homme engagé du plus profond de son âme, le patriarche tel que le dessine Condorcet paraît bien éloigné du vieux singe grimaçant de Musset. Ce n'est pas étonnant si l'on sait que Condorcet dresse avant tout le portrait d'un philosophe idéal. À ce titre, il lui faut trouver un moyen de ménager la tendance satiriste de Voltaire. Plus loin, lorsqu'il est question du style parfois piquant des écrits de Voltaire, le biographe reprend cet argument pour affirmer encore une fois le caractère fondamentalement louable de celui-ci : « tantôt il répand le ridicule sur des objets qui semblent ne pouvoir inspirer que l'horreur, et bientôt après, entraîné par l'énergie et la sensibilité de son âme, il tonne avec force contre les abus dont il vient

---

voudrais, dit M. Tronchin, *que tous ceux qui ont été séduits par ses livres eussent été témoins de cette mort. Il n'est pas possible de tenir contre un pareil spectacle* » (*Gazette de Cologne*, 1<sup>er</sup> juillet 1778).

544. On peut également songer au moment de la Restauration, au cours de laquelle son image se trouve sans cesse convoquée dans les débats publics depuis la Révolution. Voir François Bessire, « "Un vaste incendie..." », art. cit., p. 183-194.

545. Alfred de Musset, *Rolla*, Maurice Allem (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1957, p. 283. Ce texte est paru pour la première fois dans la *Revue des deux mondes*, le 15 août 1833.

546. Condorcet, « Vie de Voltaire », Beuchot (éd.), *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., p. 240.

de plaisanter<sup>547</sup> », commence-t-il par exposer, pour désamorcer toute critique des moqueries voltairiennes. Il rappelle ensuite que Voltaire finissait toujours « par rire de sa propre colère<sup>548</sup> ». L'autodérision de Voltaire sert, on le sait, la posture du philosophe humaniste que construit Condorcet. Dans une même optique, La Harpe, dans son *Éloge de Voltaire*, se montre tout aussi laudative à l'égard du rire de Voltaire, le rapprochant du « plaire et instruire », devise « classique » de la littérature :

Y avait-il parmi tant de travaux des délassements et des loisirs ? Oui ; et c'était une foule de productions de tout genre qui auraient encore été pour tout autre des travaux et des titres, mais qui n'étaient que les jeux de son inépuisable facilité, et semblaient se perdre dans l'immensité de sa gloire : des contes charmants, des romans d'une originalité piquante, où la raison consent à amuser la frivolité française, pour obtenir le droit de l'instruire, nous fait rire de nos travers, de nos inconséquences, de nos injustices, et nous conduit par degrés à rougir et à nous corriger<sup>549</sup>.

Une autre voie a-t-elle pourtant été inaugurée par Germaine de Staël ? Si elle revendique plus volontiers l'héritage philosophique de Rousseau que celui de son voisin de Ferney, de Staël reste l'une des premières à chercher à construire le lien entre Voltaire, la philosophie des Lumières et la Révolution d'un point de vue critique, sans irrémédiablement accabler le patriarche des conséquences de la Terreur. Elle se distingue par son rejet de l'ironie voltairienne, qu'elle juge trop violente. Elle la modélise pourtant au moyen du terme de « plaisanterie », auquel Bonald, entre autres, aura aussi recourt, de façon ironique, pour railler la mauvaise utilisation par Voltaire de son talent<sup>550</sup>. De Staël l'applique quant à elle de façon plus ambivalente à l'œuvre du philosophe de Ferney au tout

547. *Ibid.*, p. 275.

548. *Ibid.*

549. La Harpe, « Éloge de Voltaire », Beuchot (éd.), *Cœuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. 72

550. « On ne peut nier le prodigieux talent de M. de Voltaire pour la plaisanterie. Mais il faut observer que, dans ce genre, il a triomphé sans rivaux. [...] Peut-on, après tout, faire à Voltaire un mérite d'un succès que nos meilleurs esprits auraient rougi de partager ? » (Bonald, « Des écrits de Voltaire », *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*, Paris, Le Clerc, 1819, p. 15-16).

début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>551</sup>, lorsqu'elle est l'une des premières à faire le bilan de la Révolution et de son lien avec Voltaire<sup>552</sup>. Elle relie l'apparition de la plaisanterie avec la liberté d'opinion, les deux étant des conséquences de la mort de Louis XIV, soit au moment où se croisent le déclin de l'autorité royale et le dépassement de la littérature par la philosophie. La plaisanterie se trouve liée à l'essor de cette philosophie, et répond à un contexte bien précis, en plus d'être intimement liée à Voltaire :

La liberté des opinions a commencé, en France, par des attaques contre la religion catholique ; d'abord, parce que c'étaient les seules hardiesses sans conséquence pour l'auteur, et, en second lieu, parce que Voltaire, le premier homme qui ait popularisé la philosophie en France, trouvait dans ce sujet un fonds inépuisable de plaisanteries, toutes dans l'esprit français, toutes dans l'esprit même des hommes de la cour<sup>553</sup>.

La religion est immédiatement présentée comme la cible privilégiée de la plaisanterie, et Germaine de Staël rappelle tout la distance philosophique qui sépare Coppel de Ferney, où fleurissent ces jeux de cours hérités de Paris. Pourtant, lorsqu'elle mentionne à plusieurs reprises les « plaisanteries » en rapport à Voltaire, n'est-ce pas essentiellement pour attaquer le gouvernement de l'époque, coupable de ses propres excès ? La chose ne serait pas très originale si elle n'avait pas comme corollaire, chez de Staël, de dédouaner Voltaire des causes de la Révolution. Celui-ci n'aurait-il fait que se servir de références offertes par un monde tellement corrompu, que ses allusions les plus outrancières étaient goûtées jusqu'à la cour ?

Voltaire est de tous les écrivains celui dont les ouvrages servent le mieux à démontrer combien un ordre politique raisonnable ôterait de ressources à la plaisanterie. Voltaire met sans cesse en opposition ce qui devrait être et ce qui était, la pédanterie des formes et la frivolité

551. TLFi, article « Plaisanterie ». « L'idée dominante et celle d'amusement. [...] L'idée dominante est celle de moquerie. »

552. Voir à ce sujet le chapitre « Quel Voltaire pour la postérité ? », dans Raymond Trousson, *Visages de Voltaire, op. cit.* Le passage qui traite de la réception de Germaine de Staël se trouve aux pages 103 à 119.

553. Germaine de Staël, *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, t. II, Genève, Droz, 1959, p. 278.

des esprits, l'austérité des dogmes religieux et les mœurs faciles de ceux qui les enseignaient, l'ignorance des grands et leur pouvoir. Enfin la plupart de ses écrits supposent des institutions toujours contraires à la raison, et des institutions assez puissantes pour donner à la plaisanterie qui les attaque le mérite de la hardiesse<sup>554</sup>.

Pareil raisonnement convient d'ailleurs aussi pour la Terreur. De façon presque mécanique, et qui rappelle en cela la position de Beuchot lui-même face à la Révolution, Germaine de Staël dresse la nécessité de la réaction de 1793 dans la suite de la légèreté et de la pertinence des plaisanteries voltairiennes :

C'est au manque absolu de morale particulière et publique dans la nation française qu'il faut surtout attribuer les horreurs de la Révolution. Quant à la morale particulière, ce qu'on avait fait pour renverser des préjugés avait ébranlé des principes. Voltaire, en détruisant l'intolérance religieuse, s'était servi, dans une nation plus accessible au ridicule qu'au raisonnement, de tous les genres de plaisanterie. Or le raisonnement se mesure, mais la plaisanterie n'a point de portée fixe : c'est un dissolvant général dont le bien et le mal se blessent également. Les républicains, trouvant assez généralement établi ce caractère d'insouciance si contraire à l'enthousiasme patriotique, ont voulu la combattre par le fanatisme, la disposition la plus directement opposée à la légèreté<sup>555</sup>.

Germaine de Staël rédige *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution* sous le Consulat, soit au moment du bilan esthétique, politique et social de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que la France se remet à peine du choc de 1793 et que pointe déjà la figure autoritaire de Napoléon. À ce titre, elle cherche d'une part à ménager l'image de la Révolution et des idées qui l'ont portée, tout en s'appliquant d'autre part à expliquer les causes de ses moments les plus sombres. Mais elle-même semble hésiter : ne décrit-elle pas deux Voltaire<sup>556</sup> ? Un qui aurait sa légitimité en tant

554. *Ibid.*, p. 343-344.

555. Germaine de Staël, *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fonder la République en France*, Genève, Droz, 1979, p. 37-38.

556. « Il faut distinguer dans ce XVIII<sup>e</sup> siècle, dont les esclaves [partisans du 1<sup>er</sup> Consul] disent tant de mal aujourd'hui que les amis de la liberté doivent le

qu'il s'attaque, en homme de cour, aux institutions ; l'autre qui dépasserait les limites de ce qui serait de la bonne plaisanterie, et qui agirait comme « dissolvant général » en s'attaquant aux idées les plus grandes, au risque de détourner ses lecteurs des sentiments les plus nobles ? Une troisième voie peut-elle être explorée pour dépasser cette double construction ? Et si de Staël décrivait plutôt un Voltaire enfermé dans son temps ? « Quelques-uns des ouvrages en prose de Voltaire sont déjà comme les *Lettres provinciales* : on en aime la tournure, on en délaisse le sujet. Que nous font à présent les plaisanteries sur les juifs ou sur la religion catholique ! Le temps est passé<sup>557</sup>. [...] » La plaisanterie voltairienne serait inopérante parce qu'elle se rattacherait avant tout au contexte du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>558</sup>. Au-delà de ce cadre, elle cesserait d'être signifiante. La réhabilitation de l'homme de Ferney chez de Staël n'est-elle permise qu'au prix d'une mise à distance de Voltaire, de son œuvre et de son ironie désacralisante ?

C'est un autre axe d'attaque qu'empruntent, sans surprise, les critiques de Voltaire : ainsi, par exemple, Mgr Frayssinous, prédicateur virulent, critique les « écrivains impies<sup>559</sup> » du haut de sa chaire. Sa nomination au titre de grand maître de l'Université en 1822 témoigne du succès de cette critique de la philosophie des Lumières, et de l'effectivité d'un retour du religieux. Bonald, de Maistre ou Barruel sont ses équivalents chez les hommes de lettres. Comme il a été

---

défendre, il faut distinguer la philosophie de Diderot et d'Helvétius de celle de Rousseau, de Montesquieu et même de Voltaire dans son bon temps. Les uns ont voulu détruire un grand ennemi, le catholicisme, les autres nous ravir le premier des biens, les idées religieuses » (Germaine de Staël, lettre à Charles de Villers, 1<sup>er</sup> août 1802, Kurt Kloocke (éd.), *Madame de Staël, Charles de Villers, Benjamin Constant : correspondance*, Peter Lang, 1993, p. 20).

557. Germaine de Staël, *De la littérature, op. cit.*, p. 280.

558. Voir à ce propos Gérard Gengembre, « L'anti-voltairianisme de Mme de Staël », *Cahiers Voltaire*, Ferney-Voltaire, Société Voltaire et Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, n° 6, 2007, p. 204-208.

559. « Paraissez d'abord, écrivains impies, je viens vous citer au tribunal du genre humain. Ici vous êtes dépouillés de la pompe de vos sophismes et de l'éclat de vos phrases brillantes, loin du cortège bruyant de vos disciples séduits ou corrompus ; mais vous demeurez chargés du poids de vos doctrines, et je veux en découvrir toute la noirceur » (Denis-Antoine-Luc Frayssinous, *Observations importantes relatives à la réimpression et à la propagation des mauvais livres, suivies de la conférence sur les livres irréguliers*, prononcée dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris, 1825, p. 44).

question du rire de Voltaire, poursuivons avec ce thème, lequel traverse aussi la critique de Joseph de Maistre :

Allez contempler sa figure au palais de l'Ermitage : jamais je ne la regarde sans me féliciter de ce qu'elle ne nous a point été transmise par quelque ciseau héritiers des Grecs, qui aurait su peut-être y répandre un certain beau idéal. Ici tout est naturel. Il y a autant de vérité dans cette tête qu'il y en aurait dans un plâtre pris sur le cadavre. Voyez ce front abject que la pudeur ne colora jamais, ces deux cratères éteints où semblent bouillonner encore la luxure et la haine. Cette bouche – je dis mal peut-être, mais ce n'est pas ma faute –, ce *rictus* épouvantable, courant d'une oreille à l'autre, et ces lèvres pincées par la cruelle malice comme un ressort prêt à se détendre pour lancer le blasphème ou le sarcasme. Ne me parlez plus de cet homme, je ne puis en soutenir l'idée. Ah ! Qu'il nous a fait du mal<sup>560</sup> !

Le portrait de Voltaire dressé par Joseph de Maistre est cruel<sup>561</sup>. Il met l'accent sur les effets ravageurs de l'impiété sur la figure même de Voltaire. Le sourire en est, évidemment, déformé et n'existe plus qu'à titre de « rictus ». Le rapport entre l'homme et l'œuvre est évident. Ici, l'homme n'est pas décrit par ses actes, lesquels permettent pourtant de légitimer en retour une œuvre parfois outrancière. La perspective est inversée. L'œuvre témoigne, autant que le faciès, du caractère intime de Voltaire, au-delà de ses actions. « Ici tout est naturel », insiste-t-il même, pour montrer, à l'inverse, que tout le reste n'est que vernis, des tragédies dans lesquelles il ne fait que singer « des nobles sentiments étrangers à son caractère<sup>562</sup> » à « la monotonie assoupissante de ses écrits, qui n'ont que deux sujets, la Bible et ses ennemis<sup>563</sup> ». Voltaire possède quelque chose de charmeur, mais sa véritable nature est, selon de Maistre, trahie par le portrait physique qu'il en donne.

560. Joseph de Maistre, *Les Soirées de Saint-Petersbourg*, Paris, Librairie grecque, latine et française, 1821, t. I, p. 274

561. On peut compléter ce portrait par la lecture de l'enquête de Gérard Gengembre, « "La prostitution réfléchie d'un génie" : le Voltaire de Joseph de Maistre, *Considérations sur la France, Les soirées de Saint-Petersbourg* », *Cahiers Voltaire*, Ferney-Voltaire, Société Voltaire et Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, n° 9, 2010, p. 193-198.

562. *Ibid.*, p. 272.

563. *Ibid.*, p. 273.

La laideur physique laisse voir la laideur morale, laquelle déteint sur l'œuvre. La boucle est bouclée, la pensée apparemment systématique : dans la tradition initiée par Barruel<sup>564</sup> et poursuivie également par Bonald<sup>565</sup>, le grossier blasphémateur et la philosophie de la liberté qu'il diffuse avec ses émules doivent être intégralement dénoncés. Ce sont là les principes qui fondent la contre-révolution. Pourtant, le texte de Maistre se termine sur une note un peu plus ambiguë :

Quand je vois ce qu'il pouvait faire et ce qu'il a fait, ses inimitables talents ne m'inspirent plus qu'une espèce de rage sainte qui n'a pas de nom. Suspendu entre l'admiration et l'horreur, quelquefois je voudrais lui faire élever une statue... par la main du bourreau<sup>566</sup>.

Comme jadis les critiques de Voltaire à l'égard d'un Fréron ou d'un Rousseau se mêlaient sans doute de regrets par rapport à ce que leur plume aurait pu apporter à la cause de la philosophie, de Maistre reconnaît ici explicitement – quoique violemment refoulée – une forme d'admiration pour Voltaire<sup>567</sup>. La valeur critique de son portrait

---

564. Même effet, mais par un autre biais chez Barruel : il insiste en effet sur ce qu'il considère comme une contradiction, à savoir les sentiments à la fois monarchiques et antireligieux de Voltaire. « Voltaire par lui-même aimait non seulement les rois, il aimait le gouvernement monarchique. [...] Voltaire, enfin, n'avait point de désir qui l'emportât que celui d'anéantir le christianisme ; il ne craignait rien tant que de se voir croisé dans cet objet, par des rois qui auraient pu lui reprocher d'en vouloir à leur trône comme il en voulait à l'autel » (Augustin Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* [1797], dans Raymond Trousson (éd.), *Voltaire : Mémoire de la critique*, op. cit., p. 162).

565. Gérard Gengembre rappelle bien l'identification de Voltaire comme cible pour dénoncer les Lumières dans leur globalité : « Pour le théoricien contre-révolutionnaire [Bonald], ce dernier [Voltaire] ne peut apparaître que comme le destructeur de la société, et on pourrait dire que l'esthétique bonaldienne est en grande partie informée par un anti-voltairianisme fondamental, Voltaire s'imposant comme l'écrivain majeur des Lumières, et donc comme la cible principale » (Gérard Gengembre, « Était-ce la faute à Voltaire ? L'anti-voltairianisme de Bonald », *Cahiers Voltaire*, Ferney-Voltaire, Société Voltaire et Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, n° 6, 2007, p. 119).

566. Joseph de Maistre, *Les Soirées*, op. cit., p. 276-277.

567. Rappelons que la même ambivalence ressort des textes de Bonald, et notamment « des écrits de Voltaire », chapitre paru en tête du premier volume des *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*, op. cit., p. 1-2 : « L'heureux Voltaire a réuni tous ces moyens de succès. Un esprit supérieur fut constamment, chez cet homme célèbre, aux ordres d'une passion violente et opiniâtre : sa haine contre

s'en trouve déjà éclairée d'une autre lumière : s'il se montre aussi impitoyable dans la description physique du philosophe de Ferney, n'est-ce pas par crainte de la fascination qu'il peut encore exercer, même près d'un demi-siècle après sa mort ? Pourtant Voltaire est bien mort, et c'est là un élément essentiel de ce texte. De Maistre n'en parle en effet que comme d'une statue : l'une déjà existante, à l'Ermitage ; l'autre à faire tailler, de rage, par « la main de son bourreau ». Où cela nous situe-t-il dans l'ordre de la réception de Voltaire ? Est-on dans l'ordre du fantasme ou Voltaire possède-t-il effectivement ce pouvoir de fascination sur les foules que semble redouter de Maistre, même en 1820 ? S'attaque-t-il à Voltaire d'ailleurs, ou à ceux qui, parmi ses contemporains, seraient tentés de s'y référer ? Ici, l'écrit se subordonne à une visée politique. Il s'agit d'un écran destiné certainement, *in fine*, à renforcer le pouvoir du roi et son lien avec l'autel.

Continuons avec l'image de Voltaire telle qu'elle est travaillée par les écrivains de la Restauration que l'on a qualifiés de romantiques. On y retrouve la même ambiguïté fondamentale à l'égard de Voltaire. André Billaz clarifie quelque peu cette difficulté grâce à son approche différenciée de la présence de Voltaire dans les écrits sous la Restauration. D'une part il prend en compte la question de l'hétérogénéité nécessaire de la réception de Voltaire : il n'y a pas un Voltaire séditieux qui s'opposerait à un Voltaire libéral, mais bien plusieurs images construites du patriarche qui cohabitent dans l'imaginaire littéraire. D'autre part il s'attache à montrer que la complexité du monde de la littérature sous la Restauration, dont le terme « romantisme », ne saurait épuiser toutes les orientations possibles. Il postule que l'un et l'autre, hétérogénéité et complexité, doivent se lire en regard de la Révolution. Enfin, il rappelle que le rapport à la foi religieuse est un élément de questionnement de base de la littérature de ce temps<sup>568</sup>. Par là, il en ressort quelque chose d'essentiel

---

le christianisme ; et, grâce à sa fortune, son temps et celui des autres furent au service de son esprit et de sa passion. Il ne faut pas chercher ailleurs la raison de la prodigieuse influence qu'il a exercée sur ses contemporains. »

568. « On ne saurait pourtant en rester là : il est curieux que les textes qui viennent d'être cités de Michelet et de Hugo datent d'après 1830, et qu'il est à peu près impossible de leur trouver des équivalents dans ce qu'ils ont écrit avant juillet. Le romantisme mettra en effet beaucoup de temps à admettre ce Voltaire des libéraux. À vrai dire, on se demande dans quelle mesure on a le droit d'en parler au singulier, car, bien plus encore que pour le Voltaire de la

pour comprendre l'omniprésence de la référence à Voltaire dans les écrits : à la fois ennemi philosophique désigné, référence classique désuète et modèle de référence difficilement contournable, Voltaire est « beaucoup plus qu'une "source" du romantisme, un élément de référence à partir duquel le romantisme se cherche, se formule et se pense<sup>569</sup> ». La lecture de Voltaire constitue une base culturelle commune de tous les écrivains. Elle fonde, ne serait-ce qu'involontairement, voire subrepticement, l'approche de la littérature qui est celle des romantiques, en même temps qu'elle dessine les contours d'un « visage de Voltaire » régulièrement convoqué dans leurs romans. Faite d'allers-retours incessants, la relation entre Voltaire et les écrivains romantiques trahit une approche extrêmement relativiste de la réception de son œuvre<sup>570</sup>. La question peut-elle être extensible à l'ensemble de son lectorat ? Dans tous les cas, chacun est libre d'y lire et d'y comprendre ce qui l'arrange, d'où, corollaire qui nous ramène à notre sujet, l'importance de celui qui l'édite.

Ce mouvement est exemplifié par le rapport à la fois complexe et pourtant parfaitement logique en son temps que Victor Hugo entretient avec Voltaire. On sait depuis les travaux de Raymond Trousson<sup>571</sup> quelle est l'oscillation de l'opinion de Hugo à l'égard du « grand homme » des Lumières. Il grandit dans un milieu qui reste

---

Contre-Révolution, on y investit des enthousiasmes et des craintes très hétérogènes. Les différences entre Maistre, Chateaubriand et Lamennais étaient certes réelles, à propos de Voltaire. Mais elles l'étaient certainement moins que celles qui séparent un Stendhal d'un Béranger, ou un Senancour d'un Homais. Le mythe "libéral" de Voltaire a pénétré dans des milieux beaucoup plus variés que ceux où se rencontraient les partisans du Voltaire de Maistre ; il a été inséré dans des réseaux idéologiques très différents les uns des autres et il n'a sans doute gagné en audience qu'en perdant en précision. Le mythe atteint un degré de généralité tel qu'il permet d'y exprimer en même temps les valeurs les plus hétéroclites et les plus incompatibles » (André Billaz, *Les Écrivains romantiques et Voltaire*, *op. cit.*, p. 820-821).

569. *Ibid.*, p. 82.

570. Raymond Trousson le dit mieux que personne : « Voltaire en pièces, Rousseau en miettes. Devenus bien commun, mines à ciel ouvert où chacun puise à son gré pour édifier parfois de singulières Babels, pour dresser des temples composites aux voltairiennes colonnades couronnées de frontons rousseauistes » (*Le Tison et le Flambeau. Victor Hugo devant Voltaire et Rousseau*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 1985, p. 10-11).

571. *Ibid.*, évidemment. Mais aussi *Visages de Voltaire (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, ou encore *Voltaire. Mémoire de la critique*, *op. cit.*

fortement marqué par l'œuvre du patriarche. Sa mère, d'ailleurs, incarne cette variété surprenante, le « royalisme voltairien », dont parle Hugo dans *Les Misérables*. Son père, anticlérical et franc-maçon, s'attache plus volontiers à Voltaire pour ses attaques contre la superstition et le fanatisme. Collégien, le jeune Hugo apprécie quant à lui le tragédien, tout en reniant certains textes comme *La Pucelle*. La Restauration sera pour lui l'époque d'un rejet toujours plus radical de Voltaire. Royaliste et catholique, il déplore les ravages causés à la morale de son temps par la philosophie voltairienne. Comme l'exprime une « Notice sur la vie et les ouvrages de Voltaire » signée par Victor Hugo pour un *Choix moral de lettres de Voltaire*, ce sont tout à la fois l'homme – lequel « défendit avec une générosité mêlée de trop d'ostentation, Calas, Sirven, La Barre, Montbailli, Lally, déplorables victimes des méprises judiciaires<sup>572</sup> » – et l'œuvre qui sont rejetés par le jeune écrivain : « en littérature, Voltaire a laissé un de ces monuments dont l'aspect étonne plutôt par son étendue, qu'il n'impose par sa grandeur ; l'édifice qu'il a construit n'a rien d'auguste<sup>573</sup> », regrette Hugo, avant d'identifier la cause de ce manque de noblesse : « Certes, si nous voulons bien parler d'un monument de ce genre avec admiration, on n'exigera pas que nous en parlions avec respect : nous plaindriions une cité où la foule serait au bazar et la solitude à l'église<sup>574</sup>. » C'est ce qui distingue fondamentalement Voltaire de ses glorieux prédécesseurs d'après Hugo : le génie n'est pas guidé par un culte pour Dieu. Toute l'œuvre de Voltaire s'en trouve, d'un seul coup, discréditée :

Il a défriché tous les champs, on ne peut dire qu'il en ait cultivé un seul ; et parce qu'il eut la coupable ambition d'y semer également les germes nourriciers et les germes vénéneux, ce sont, pour sa honte éternelle, les poisons qui ont le plus fructifié. Sa *Henriade*, comme composition littéraire, est encore bien inférieure à son infâme *P...* (ce qui ne signifie certes pas que ce repoussant ouvrage soit supérieur, même dans son genre honteux). Ses satires, empreintes parfois d'un stigmate

---

572. Victor Hugo, « Notice sur la vie et les ouvrages de Voltaire », *Choix moral de lettres de Voltaire*, Paris, Auguste Boulland et Cie, 1824, p. xix.

573. *Ibid.*, xxii.

574. *Ibid.*, p. xxiii.

infernale, sont fort au-dessus de ses comédies les plus innocentes. On préfère ses *poésies légères*, où son cynisme éclate souvent à nu, à ses *poésies lyriques*, dans lesquelles on trouve parfois des vers religieux et graves. Ses *contes*, enfin, si désolants d'incrédulité et de scepticisme, valent mieux que ses *histoires*, où le même défaut se fait un peu moins sentir, mais où l'absence perpétuelle de dignité est en contradiction avec le genre même de ces ouvrages. Quant à ses tragédies, où il se montre réellement grand poète, où il trouve souvent le trait du caractère, le mot du cœur, on ne peut disconvenir, malgré tant d'admirables scènes, qu'il ne soit encore resté assez loin de Racine, et surtout du vieux Corneille<sup>575</sup>.

Tout que ce qui fait la gloire de Voltaire est implacablement rabaissé : aucun de ses écrits ne résiste à l'attaque hugolienne. Quant à sa statue de « grand homme » elle est émiettée par la description des affaires judiciaires qui ont fait la gloire de Voltaire. En parlant « d'erreur judiciaire », Hugo ôte en effet à ces événements leur fondement religieux, qui est pourtant l'axe principal d'attaque choisi par Voltaire. Elles n'apparaissent plus comme des manifestations du fanatisme religieux et deviennent dénonçables universellement, au nom de la justice. C'est, au choix, une façon de montrer que les idées des Lumières ont fait du chemin depuis la Révolution, ou une manière de désamorcer l'influence sociale et politique des supposés bienfaits de Voltaire. Sans compter qu'Hugo les qualifie de « trop ostentatoires », ce qui suggère une mise en scène par Voltaire de ses propres bienfaits, pour nourrir son propre culte. Une comparaison plus systématique avec la *Vie de Voltaire* de Condorcet serait certainement révélatrice des éléments choisis par Hugo pour attaquer Voltaire.

Malgré ses critiques virulentes, Hugo reviendra plus tard, durant son exil, sur cette aversion, avec l'apothéose que l'on connaît lors du discours de 1878. Notons qu'en réponse au « cynisme » évoqué dans sa « Notice », Hugo aborde aussi, en 1878, la question de la plaisanterie de Voltaire, mais par le biais du sourire, cette fois-ci :

Il a vaincu la violence par le sourire, le despotisme par le sarcasme, l'infailibilité par l'ironie, l'opiniâtreté par la persévérance, l'ignorance par la vérité. Je viens de prononcer ce mot, le sourire. Je m'y arrête.

---

575. *Ibid.*, p. xxvi.

Le sourire, c'est Voltaire. [...] Ce sourire, c'est la sagesse. Ce sourire, je le répète, c'est Voltaire. Ce sourire va parfois jusqu'au rire, mais la tristesse philosophique le tempère. Du côté des forts, il est moqueur ; du côté des faibles, il est caressant. Il inquiète l'oppressé et rassure l'opprimé. Contre les grands la raillerie ; pour les petits, la pitié. Ah ! soyons émus de ce sourire<sup>576</sup>.

Le parcours de Hugo dénote à lui seul le polymorphisme de la réception voltairienne. Celle-ci peut désormais se résumer en trois axes principaux : sur le plan politique, tout d'abord, comme on l'a vu avec Hugo, mais aussi avec les polémiques lancées par le clergé autour de la publication des nouvelles éditions des *Œuvres de Voltaire*, elle répond à des enjeux qui sont toujours contemporains et qui, de ce fait, réactualisent Voltaire et son œuvre, débat autour du statut de la Charte, lutte autour de la position de la religion catholique sous la monarchie de Louis XVIII, ambitions personnelles d'appartenir aux groupements gouvernementaux sont autant de moments où le recours à un Voltaire simplifié est fréquent<sup>577</sup>. Quant au discours de 1878, il évoque surtout la naissance de la Troisième République et le centenaire de la Révolution. Sur le plan historique ensuite, il s'agit dans tous les cas d'évaluer la place de Voltaire comme emblème du XVIII<sup>e</sup> siècle : soit comme prolongement du XVII<sup>e</sup>, soit comme radicale nouveauté. Sa mort achève-t-elle un cycle historique ? Ou initie-t-elle les troubles politiques du XIX<sup>e</sup> siècle ? L'enjeu est ici de savoir si un mythe de Voltaire existe, ou s'il glisse déjà dans une dimension mémorielle. Enfin, sur le plan littéraire, la génération romantique est prise dans une double contrainte : entre le nécessaire apprentissage aux côtés des œuvres de Voltaire et le non moins nécessaire rejet de cette encombrante figure tutélaire par la désignation de son esthétique comme surannée. Reste une question. Si par son ampleur et sa diversité, l'œuvre de Voltaire ne se laisse que difficilement approcher en bloc ; s'il existe autant de Voltaire que de lecteurs de son œuvre ; et si le rapport entre l'homme et l'œuvre semble, dès les premiers

576. Victor Hugo, « Le centenaire de Voltaire », *Œuvres complètes*, Paris, Rencontre, t. XXXII, p. 427.

577. Voir André Billaz, *Les Écrivains romantiques et Voltaire*, *op. cit.*, et la question du mythe. Voir *supra*, ch. 4.

moments de sa réception, difficilement compréhensible hors de son temps<sup>578</sup>, que peut-il nous rester de Voltaire aujourd'hui ? Hétérogène et symbolique, la réception littéraire de Voltaire se montre-t-elle toujours aussi décevante dans son incapacité à dépasser les relativismes partisans ?

### *Un classique*

Il faut sans doute désormais comprendre ce qui se cache derrière cette extension du qualificatif « classique » à Voltaire (au même titre, soit dit en passant, que certains de ses contemporains des Lumières). Restons avec Victor Hugo, qui, au début de la monarchie de Juillet, réfute violemment l'attribution du terme « classique » à Voltaire :

Classiques ! Classiques ! Faites quelques différences dans votre culte et dans vos respects entre ce qui est à la mode depuis cent ans, et ce qui est admiré depuis trois mille ans, entre *La Henriade* et *l'Illiade*, entre *Zaïre* et *Hécube*, entre M. de Parny et Horace, entre Trianon et le Parthénon, entre une vieille poupée et une statue antique<sup>579</sup>.

Le classique se définit-il exclusivement par une combinaison du succès et de l'ancienneté ? Les siècles se chargeraient-ils de faire le tri dans les ouvrages pour n'en garder que ceux qui mériteraient cette attribution ? Revenons finalement à la question de base : qu'est-ce qu'un classique ? Commençons par rappeler que le qualificatif classique est une attribution exogène et, souvent, *a posteriori*<sup>580</sup>. Existents-ils en effet, par exemple, des auteurs qui se soient eux-mêmes qualifiés de « classiques<sup>581</sup> » ? Il s'agit donc bien essentiellement d'un problème de postérité littéraire. Concernant Voltaire, la question gagne en

---

578. C'est ce qu'on déduit aussi de cet extrait : « La plaisanterie était, du temps de Voltaire, [...] une manière allégorique de faire entendre la vérité sous l'empire de l'erreur. » *Ibid.*, p. 280.

579. Victor Hugo, « Portefeuille critique – 1830-1833 », *Victor Hugo. Œuvres complètes*, Paris, Club français du livre, 1967, t. IV, p. 901.

580. Alain Viala, « Qu'est-ce qu'un classique ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, Paris, t. 37, n° 1, 1992, p. 6-15.

581. On pourrait arguer que « Louis XIV » construit le mythe du Roi-Soleil autour d'écrivains qui auront conscience de leur privilège, tout autant que de participer

pertinence dès que l'on rappelle que c'est avec Beuchot qu'il accède de façon officielle à ce statut<sup>582</sup>, en intégrant la collection des « Classiques de la littérature française » du libraire Lefèvre. Le terme mérite d'être précisé, tant on a souvent tendance à l'appliquer à des objets de nature diverse. Il reste globalement lié à un passé, sans doute idéalisé, lequel accède au statut de référence universelle sur laquelle il est bienvenu de s'appuyer.

L'appellation « classique » marque un travail sur le passé, une réactualisation, voire une résurrection, d'un auteur, d'un ouvrage ou d'un courant de pensée. Ce travail sert de point d'ancrage pour bâtir une pensée et permet à celui qui l'accomplit de s'inscrire dans son sillage. On comprend spontanément l'intérêt et les enjeux que peuvent revêtir les références au « classique » dans une période de reconstruction politique telle que l'est la Restauration. D'autant plus qu'à cette période, les limites de la liberté de la presse sont constamment débattues. La référence aux classiques se double ici d'une connotation politique. On récupère et aménage les écrivains classiques pour mieux définir les normes du bon goût et de la décence<sup>583</sup>. L'idée générale, transversale à ces diverses applications du terme « classique », est forcément ambivalente : Qualifier un auteur de « classique », n'est-ce pas aussi, d'une part, une façon de neutraliser une pensée qui pourrait s'avérer polémique<sup>584</sup> ? Ne serait-ce que les simples faits de rejoindre un corpus préexistant, ou d'être mis à la disposition d'un plus grand nombre de personnes, sont autant d'opérations qui tendent à atténuer les aspérités d'une pensée. À « rejoindre le corpus des classiques », l'auteur ne risque-t-il pas de devenir un objet de mémoire plus que de débat ? Normalisé et relégué dans le passé, on peut supposer qu'il

---

au développement esthétique et au perfectionnement du langage. Ce sont eux qui constitueront le canon classique au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

582. Soyons plus précis : la collection du libraire Lefèvre est la première collection de « Classiques de la littérature française ». Mais Jules Didot aîné, dans son édition en 1 volume in-8° intègre déjà Voltaire aux « Classiques français ». La nuance « littéraire » est-elle significative ? « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 110.

583. Sur cette question : Stéphane Zékian, *L'Invention des classiques*, Paris, CNRS Éditions, 2012, p. 107.

584. *Ibid.*, p. 331 : « Quand elle s'applique à Voltaire, cette lecture a tout d'une neutralisation ou, si l'on veut, d'un refroidissement stratégique : l'éloge du bon goût assourdit l'écho subversif d'un ouvrage qui, salué d'abord pour son orthodoxie littéraire, se dessèche bientôt comme source potentiellement philosophique. »

risque davantage de tomber dans l'oubli que de susciter des passions polémiques. C'est bien cette menace qui pèse sur les classiques, si l'on en croit Balzac<sup>585</sup>. Glorification, point d'appui universel et toujours contemporain d'un côté, idéalisation et référence surannée de l'autre<sup>586</sup>, le qualificatif « classique » masque-t-il toujours une hésitation entre une héroïsation tronquée et une dimension mémorielle qui court le risque de la banalisation ? Enfin, question plus technique, le terme « classique » se réfère-t-il à des critères esthétiques ? Définit-il une période historique ? ou les deux simultanément ? Précisons encore la notion :

Le sens initial, ancien, dit que les classiques sont des modèles, qu'il faut connaître et qui s'offrent à l'admiration et à l'imitation. Un second sens, qui est en fait une conséquence du précédent, dit que les classiques sont les auteurs qu'on étudie en classe ; au XVII<sup>e</sup> siècle, ce sont bien sûr les anciens grecs et latins. Un troisième sens, qui est venu s'ajouter bien plus tard, désigne comme « classiques » les auteurs de la période que l'on appelle le « Siècle de Louis XIV » et l'esthétique correspondante. Ce sens se situe dans un plan différent des précédents, il ne renvoie plus à un processus général mais à un objet historique particulier, un peu comme si on passait d'un nom commun à un nom propre. On le sait, ce sont les romantiques qui, pour désigner leurs adversaires, et la tradition, ont inventé cette application<sup>587</sup>.

Dans cette synthèse proposée par Alain Viala, on retrouve plusieurs éléments qu'énumère déjà la définition du *Trésor de la langue française* pour l'entrée « classique ». Premièrement, on trouve un

---

585. « Césarine avait jeté toutes ses économies de jeune fille dans le comptoir d'un libraire, pour offrir à son père : Bossuet, Racine, Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Montesquieu, Molière, Buffon, Fénelon, Delille, Bernardin de Saint-Pierre, La Fontaine, Corneille, Pascal, La Harpe, enfin cette bibliothèque de vulgaire qui se trouve partout et que son père ne lirait jamais » (Balzac, *César Birotteau*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1976, t. VI, p. 166).

586. Les deux termes « neutralisation » et « obsolescence » se retrouvent dans la définition que Stéphane Zékian donne du terme « classique » au début de son ouvrage *L'Invention des classiques*. Stéphane Zékian présente encore la condition du « classique » dans le contexte des années 1800 de cette façon : « Oscillant entre les écueils de l'obsolescence et de la neutralisation, la référence classique s'accommode ainsi d'une toilette nationale censée favoriser son acclimatation aux temps nouveaux », *L'Invention des classiques*, op. cit., p. 13.

587. Alain Viala, « Qu'est-ce qu'un classique ? », art. cit., p. 6.

sens lié à une idée de perfection esthétique. C'est le cas, de façon transhistorique, des auteurs grecs, latins, de la Renaissance ou du xvii<sup>e</sup> siècle français. Deuxièmement, on découvre un sens pédagogique, qui caractérise un auteur que l'on estime bon à être lu en classe. Cet auteur classique bénéficie généralement d'un statut qui combine succès et durée, et se voit désormais jugé en fonction de critères esthétiques et axiologiques – le fameux plaire et instruire. Il est ici intéressant de constater que le canon des auteurs dits « classiques » a en réalité été désigné comme tel entre le xvii<sup>e</sup> et le xviii<sup>e</sup> siècle, soit à une période où l'enseignement du français s'intègre progressivement aux côtés de celui des textes de l'Antiquité classique. Ce sont bien souvent les mêmes que nous connaissons aujourd'hui sous cette dénomination<sup>588</sup>. Troisièmement, Viala relève une utilisation du terme « classique » qui mêle critères esthétiques, jeux de hiérarchies sociales et références historiques, et qui constitue ce qu'il nomme le « premier champ littéraire<sup>589</sup> » à l'âge classique. La notion de classique renvoie à la période du « siècle de Louis XIV », que l'on peut élargir jusqu'à la première moitié du xviii<sup>e</sup> siècle<sup>590</sup>. L'idéal de perfection sur le plan de la littérature et des arts se comprend conjointement à celui des mœurs, mené sous les auspices d'un souverain tout aussi magnifié : le règne du Roi-Soleil assurait en son temps une bonne partie de sa propre promotion au moyen des écrivains « officiels » de la cour, qui forment par la suite le corpus classique. Un dernier point mentionné par Alain Viala nous intéresse encore directement : celui de la construction « romantique » du terme « classique ». Cette opposition construite laisse augurer du potentiel polémique – dans le champ littéraire s'entend – de l'utilisation de ce terme sous la Restauration.

La transition avec le « Voltaire classique » édité par Beuchot paraît dès lors toute trouvée. Il ne peut tout d'abord pas s'agir d'un « Voltaire » des scolaires. Même s'il faut relever l'appartenance de

588. Alain Viala, *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Éditions de Minuit, 1985, p. 138-143.

589. *Ibid.*, p. 153, notamment.

590. Voir Jean Dagen (dir.), *Voltaire et le Grand Siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 2006 ; Jean Dagen et Philippe Roger (dir.), *Un siècle de deux cents ans ?*, Paris, Desjonquères, 2004 ; Stéphane Zékian, *L'Invention des classiques*, *op. cit.*

Voltaire à la série des auteurs classiques qui se dégagent comme tels au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>591</sup>, cette définition ne concerne selon toute vraisemblance pas l'édition de Beuchot. Comment imaginer un manuel scolaire en 70 volumes in-8°, à plus de 300 francs ? En revanche, la référence existe bel et bien, dès la mort de Voltaire. L'abbé Batteux, dans ses *Chefs-d'œuvre d'éloquence poétique à l'usage des jeunes orateurs*, avoue avoir borné son étude aux « auteurs tragiques les plus célèbres, Corneille, Racine, Crébillon, Voltaire<sup>592</sup> ». Il faut plutôt revenir à une définition étymologique du terme « classique » : tiré du latin *classicus*, il signifie « citoyen de la première classe<sup>593</sup> ». Rapporté à un écrivain, il s'agit de désigner un auteur de premier ordre. La valeur ne tient pas nécessairement à l'ancienneté, mais à la qualité d'écriture de l'individu. C'est avant tout son rôle par rapport à la diffusion de l'excellence d'une tradition littéraire et linguistique française qui est mis en avant. Pareille filiation trouve spontanément un écho chez un autre membre de l'Académie française, plus célèbre celui-ci : d'Alembert.

Dans son *Histoire des membres de l'Académie française, morts depuis 1700 jusqu'en 1771* datée de 1779, d'Alembert parvient lui aussi à rattacher Voltaire à une tradition littéraire classique, incarnée par l'Académie<sup>594</sup>. Pour ce faire, il tente dès sa préface d'aplanir les querelles contre les philosophes en les rattachant à un mouvement général en faveur des arts et des sciences, ce dont témoigne leur rattachement à l'Académie : « ce sujet [les Discours sur *l'utilité de l'Académie*], aussi rebattu que les déclamations contre la Philosophie moderne, est aujourd'hui usé jusqu'au dégoût<sup>595</sup> », avertit-il ainsi. Pas de distinction ici, Voltaire est avant tout présenté comme un membre de l'Académie, au même titre que Boileau-Despréaux, Bossuet, Fénelon ou Crébillon. La portée idéologique du geste est certaine<sup>596</sup>. Reste à savoir dans quel sens il faut le comprendre. D'Alembert réconcilie-t-il Voltaire avec

591. Voir notamment Alain Viala, « Qu'est-ce qu'un classique ? », art. cit., p. 12.

592. Charles Batteux, *Chefs-d'œuvre d'éloquence poétique à l'usage des jeunes orateurs*, Paris, Nyon, 1780.

593. D'après *Le Grand Gaffiot*, Pierre Flobert (éd.), Paris, Hachette, 2000, p. 327.

594. D'Alembert, *Histoire des membres de l'Académie française, morts depuis 1700 jusqu'en 1771*, t. 1, Paris, Panckoucke ; Moutard, 1779, p. xii.

595. *Ibid.*, p. xi.

596. Catherine Volpillac-Auger, « L'esprit "malin" de d'Alembert », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 46/2011, p. 201-220.

une tradition littéraire française issue des siècles précédents ? Le geste de d'Alembert va en réalité plus loin, puisqu'il détourne l'éloge d'une vocation exclusivement laudative : il se sert des vies des membres de l'Académie pour annoncer son propre militantisme en faveur des Lumières. Mais en mêlant la question de la philosophie des Lumières à celle de l'utilité de la mission de l'Académie, ne réhabilite-t-il pas déjà Voltaire au nom d'une tradition littéraire française, censée cimenter la nation ?

Nous conviendrons sans peine qu'il est plus nécessaire à l'État d'avoir des Laboureurs & des Soldats qu'une Académie Française. Mais nous demanderons d'abord, si dans une Nation florissante, dont toute l'Europe étudie le goût & apprend la Langue, il n'est pas utile qu'il y ait un Corps destiné à maintenir la pureté de la Langue & du goût ? Nous demanderons, si la perfection de ces deux objets n'est pas essentielle aux agréments de la Société, dans une Nation dont la sociabilité fait le principal caractère, & qui a porté plus loin que toutes les autres le talent de jouir & l'art de vivre<sup>597</sup> ?

D'Alembert manie avec succès le genre de l'éloge. Il sait construire, derrière un discours lissé et respectueux des formes, une critique parfois saisissante des membres de l'Académie<sup>598</sup>. Même si l'application du terme « nation » ne saurait être la même que celle qui a cours au XIX<sup>e</sup> siècle, déjà sous la Restauration, il faut néanmoins relever que d'Alembert pose les bases de l'affiliation de Voltaire aux grands écrivains classiques et de l'utilisation que les éditeurs en font durant les années 1820. Dans ce cas-ci, c'est bien la question de la pureté de la langue qui est reprise comme élément fondamental. C'est elle que Voltaire a contribué à diffuser. Plus que sa philosophie, davantage que ses combats, c'est son statut d'héritier de Corneille et de Racine qui fonde son statut de classique, comme l'exprime un exemple parmi d'autres, l'éditeur Armand Aubrée dans le prospectus de son édition de Voltaire (1829 et s. 54 vol. in-8°) :

---

597. *Ibid.*, p. xiii.

598. *Ibid.*, p. 201-220.

On a tout dit sur ce grand homme ; seulement n'a-t-on peut-être pas assez fait remarquer la prépondérance qu'il a, plus que tout autre écrivain, donnée à la langue et à la littérature française en Europe, autant par la nature des sujets qu'il a traités, que par le charme de pureté, d'élégance, de bon sens, de simplicité surtout, dont il les a embellis. Les écrits de Voltaire ont plus contribué que les conquêtes mêmes qui nous ont rendus un moment maîtres du monde, à familiariser les peuples étrangers avec l'idiome français<sup>599</sup>.

Mais les ambiguïtés sont-elles toujours bien levées ? Après tout, Voltaire reste considéré comme un ennemi par la plupart des autres membres de l'Académie. Il s'est attaqué à eux, souvent avec l'emportement et les sarcasmes qui peuvent le caractériser. Comment concilier les agissements et excès de l'homme de lettres avec l'idéal classique que l'on essaie de lui attribuer un demi-siècle plus tard ? D'ailleurs, d'Alembert ne se lasse pas de suggérer que, derrière le discours officiel, subsiste une dimension plus personnelle. Autre contradiction, dont Stéphane Zékian rappelle bien les enjeux, Voltaire est à la fois « le champion des Lumières et le chantre d'un "Siècle de Louis XIV" dont il assume la paternité lexicale », cumulant « des mandats souvent jugés incompatibles » sous la Restauration. Trop encombrant pour être mis de côté, récupérable tant par les libéraux que par les royalistes, « l'exemple voltairien désorganise la distribution habituelle des positions mémorielles<sup>600</sup> ». L'attribution ou non du terme « classique » à Voltaire participe de la réception conflictuelle faite par la postérité aux textes voltairiens : selon qu'on le publie en son intégralité, ou en sélectionnant certaines œuvres. À ce propos, un des exemples fondateurs se trouve dans le cas de l'édition de Palissot, parue en 1792. L'éditeur annonce une édition des œuvres « complètes », pourtant largement tronquées. Il justifie ce qui se présente comme une altération du corpus voltairien par le « respect pour la mémoire de Voltaire » dont il a écarté « les superfluités puériles, les lettres oiseuses, les morceaux douteux<sup>601</sup> ».

599. « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 4r.

600. Stéphane Zékian, *L'Invention des classiques*, op. cit., p. 323.

601. *Œuvres de Voltaire*, Palissot (éd.), Paris, Stoupe et Servièrre, 1792, 55 vol. in-8°. Citation tirée de Bengesco, IV, p. 206.

L'appellation de « classique » prend un autre sens sous la Restauration, et désigner au contraire une forme de reconnaissance posthume, destinée à légitimer Voltaire, et, à travers lui, les Lumières du XVIII<sup>e</sup> siècle aux yeux de leurs successeurs. Auquel cas, le classicisme de Voltaire équivaldrait plutôt à une forme littéraire de panthéonisation. Il peut aussi être question de le renvoyer à un statut d'auteur du siècle classique, d'en faire un auteur prolongeant le XVII<sup>e</sup> siècle. Cette seconde approche trouve au moins deux justifications : soit il s'agit, vraisemblablement comme c'est le cas dans les *Éloges* de d'Alembert, de proposer une image rangée de Voltaire pour le nettoyer des aspects les plus polémiques qui l'entourent. Ainsi, l'attribution du qualificatif de « classique » à Voltaire renverrait bien à l'image glorieuse d'un écrivain, modèle esthétique. Mais qu'en est-il, du « grand homme », « patriarche de Ferney » ? Soit, au contraire, la description d'un « Voltaire classique » permet de le rapprocher du XVII<sup>e</sup> siècle, pour en faire un homme égaré au siècle suivant. C'est la position de Chateaubriand, notamment, qui, dans le *Génie du christianisme*, tente de retourner Voltaire contre les Lumières.

On aime à se le représenter en compagnie des Pascal, des Arnauld, des Nicolas, des Boileau, des Racine : c'est alors qu'il eût été forcé de changer de ton. On aurait été indigné, à Port-Royal, des plaisanteries et des blasphèmes de Ferney ; on y détestait les ouvrages faits à la hâte ; on y travaillait avec loyauté, et l'on n'eût pas voulu, pour tout au monde, tromper le public, en lui donnant un poème qui n'eût pas coûté au moins douze bonnes années de labeur. [...] C'était une telle école qu'il fallait à Voltaire. Il est bien à plaindre d'avoir eu ce double génie qui force à la fois à l'admirer et à le haïr. [...] Son amour-propre lui fit jouer toute sa vie un rôle pour lequel il n'était point fait, et auquel il était fort supérieur. Il n'avait rien, en effet, de commun avec MM. Diderot, Raynal et d'Alembert. L'élégance de ses mœurs, ses belles manières, son goût pour la société, et surtout son humanité, l'auraient vraisemblablement rendu un des plus grands ennemis du régime révolutionnaire<sup>602</sup>.

602. Chateaubriand, *Génie du christianisme*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1978, p. 645-646.

La description de Chateaubriand peut être perçue, à choix, comme une tentative pour sauver la plume voltairienne de la vindicte contre-révolutionnaire ou pour empêcher sa récupération par les libéraux. N'est-elle pas surtout une façon de rejeter Voltaire dans une forme d'anachronisme ? Homme du xvii<sup>e</sup> siècle, malheureusement pour lui né au xviii<sup>e</sup> siècle, qu'a-t-il encore à dire aux hommes du xix<sup>e</sup> ? L'opposition de Ferney et de Port-Royal, la mention des grandes figures du siècle classique et le rappel de critères littéraires qui étaient les leurs font surtout ressortir l'écart entre Voltaire et les écrivains qui émergent au début xix<sup>e</sup> siècle. Le patriarche servirait de négatif à ce nouveau mouvement littéraire mené par les romantiques. En outre, Chateaubriand prend bien soin d'amoindrir les « blasphèmes de Ferney », en éloignant leur auteur des écrivains les plus militants du siècle passé. Ces références posent le cadre de la réception problématique et hétérogène de Voltaire, des Lumières et plus généralement du xviii<sup>e</sup> siècle au cours de la Restauration.

Voltaire a été, pour un temps au moins et sans doute à la faveur du désintéret que marque Napoléon à son égard, récupéré par les ennemis de la philosophie des Lumières. Cette approche peut paraître quelque peu saugrenue aujourd'hui. Séparer Voltaire de Diderot passe encore, mais d'Alembert ? Cela ne doit toutefois pas nous faire oublier que les aspects les plus mondains de la vie de Voltaire sont encore invoqués trois siècles après sa mort, comme preuve de son élitisme, par exemple lorsqu'il s'agit de l'opposer à Rousseau. Enfin, relevons que l'émergence de la figure d'un « Voltaire classique » se construit en parallèle à la distinction entre deux Voltaire. Celle-ci se traduit par un accent mis sur une partie ou l'autre du corpus. Dans le premier cas, c'est le Voltaire défenseur des Calas, pourfendeur de l'intolérance et du fanatisme qui sera mis en avant. C'est, en retour, la Révolution qui se verra justifiée par les bienfaits sociaux et politiques causés par la philosophie des Lumières, dont Voltaire est le chef de file. Dans le second cas, on retiendra plus volontiers le tragédien, poète et historien, dépassé pour les uns, auteur de chefs-d'œuvre immortels pour les autres.

Ce texte qui tente de rattacher Voltaire au siècle classique trouve son exact opposé dans l'ouvrage bibliographique de référence sur le xix<sup>e</sup> siècle, la *Littérature française contemporaine* de Quérard : en y intégrant Voltaire, l'auteur n'insiste-t-il pas sur son actualité ? Du

moins Voltaire doit-il se comprendre dans une forme de continuité par rapport aux siècles passés. Intégrer Voltaire à cette collection suggère qu'il n'y a pas de rupture radicale qui ferait suite à la Révolution. Peut-on aller plus loin ? Le titre de Quérard ne précise-t-il pas l'origine de cette littérature ? Le problème devient à la fois spatial et temporel : l'auteur ramène le patriarcat dans la définition d'une littérature nationale française qui fait suite à la Révolution. C'est d'autant plus probable que Quérard se situe, si l'on en croit Frédéric Barbier, dans une optique différente de celle de Beuchot. Il connaît l'influence du modèle allemand<sup>603</sup>, alors que le travail de Beuchot reste encore concentré autour d'un monde français, qui s'étend des librairies parisiennes aux savants de province. L'approche historiographique et bibliographique de Beuchot décrit strictement un espace de transition entre le monde du XVIII<sup>e</sup> et celui du XIX<sup>e</sup> siècle. Préparés quinze ans avant ceux de Quérard, ses travaux n'entretiennent pas les mêmes rapports avec l'idéal national.

En définitive, parler d'un « Voltaire classique » pose deux problèmes : d'une part, la perfection esthétique à laquelle on le rapporte paraît déjà un peu surannée aux hommes du siècle romantique. D'autre part, rattacher Voltaire à un classicisme littéraire, dans le prolongement du siècle de Louis XIV, nécessite quelques accommodements avec son œuvre. La même difficulté se pose pour le versant historique de la question classique : que l'on cherche à relier Voltaire à une forme de royauté idéalisée, ou qu'on fasse de la Révolution un idéal et de Voltaire un de ses apôtres, l'enjeu, dans les deux cas, reste le même. Il s'agit justement de présenter la Révolution comme quelque chose de révolu, selon que l'on s'en distancie ou que l'on s'y réfère. Dans ce dernier cas, peut-on vraiment considérer Voltaire comme un « classique » ? L'actualité polémique que l'on prête à l'édition de Voltaire saurait-elle à l'opposé résister au constat d'un dépassement historique et esthétique de son œuvre ? C'est bien le sens de ce chapitre, dans lequel on a envisagé de remettre en question l'actualité polémique de Voltaire sous la Restauration, époque à laquelle il accède pourtant à ce statut de « classique ». Lorsque les éditeurs décident de le cataloguer comme tel, ils font irrémédiablement référence à un

---

603. Voir Frédéric Barbier, « Entre la France et l'Allemagne : les pratiques bibliographiques au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue de synthèse*, 1992, p. 50-51.

homme et à une œuvre du passé. La ranger au côté des « premiers des écrivains » comme le veut l'étymologie latine conduit en effet à supposer une œuvre dont la réception se fait moins sur le mode de l'actuel que de l'historique.

Ce tour d'horizon n'a pas de prétention à l'exhaustivité, mais se veut surtout à contre-courant de ce qui a été présenté, jusque-là, sur la question. La critique, d'une manière générale, tend à faire de Voltaire un symbole bien vivant d'une Restauration envisagée exclusivement sous l'angle des rapports de force entre ultras et libéraux. Après avoir démontré la complexité d'un champ éditorial dominé par les querelles économiques entre éditeurs soumis à une concurrence féroce ; après avoir montré que les luttes par voie de presse entre libéraux et royalistes sont largement subordonnées à des problèmes politiques plus larges, comme la question de l'héritage de la Révolution, de la définition de la Charte, mais aussi de la redéfinition de la France, voire de sa place dans le cortège des nations européennes ; après avoir décrit, enfin, l'apparition d'un Voltaire « classique » et son glissement vers une dimension de monument national, nous arrivons à une conclusion plus contrastée. S'il est bien présent, et même omniprésent, sous la Restauration, Voltaire est une figure en train de rentrer progressivement dans le rang. Qu'en est-il de cette dimension symbolique que la plupart des commentateurs récents comme Raymond Trousson, Christophe Paillard, François Bessire ou André Magnan pour ne citer qu'eux, rattachent à Voltaire entre 1815 et 1830 ? S'il faut chercher une actualité de Voltaire sous la Restauration, c'est de façon plus vague, dans une valeur symbolique qui rappelle la lutte contre les abus du pouvoir, monarchique, idéologique ou religieux. S'il peut servir de référence, c'est au prix de ce qui se présente pourtant comme une réduction, ou un détournement, de son propos vers tout ce qui nourrit une posture de patriarche qui tend à le dépasser dès les dernières années de sa vie. Il s'agit tout à la fois de comprendre Voltaire comme un symbole de la lutte en faveur des libertés menacées, comme un exemple de la grandeur de la France et comme un témoin d'une virtuosité esthétique passée. N'est-ce pas un peu contradictoire ?

On comprend que la réception de Voltaire est, au cours des années 1820, en train d'évoluer. D'ailleurs, si la révolution de Juillet, menée par le peuple contre les excès de Charles X, débouche sur un régime constitutionnel – la monarchie de Juillet – qui marque le

triomphe d'une bourgeoisie libérale dont la pensée se réclame, de loin, d'un idéal d'obéissance voltairienne, la référence effective au patriarcat se fait, dans les années qui précèdent 1830, de moins en moins explicite. Preuve ultime de l'affaiblissement de l'influence de Voltaire, on cesse globalement de publier ses œuvres à partir de la fin de la Restauration. On peut même légitimement se demander si les éditeurs des *Œuvres complètes de Voltaire* ne s'appuient pas plutôt sur le climat d'opposition de la Restauration, symboliquement concentrée autour de la personne de Voltaire, pour faire leur propre publicité. Il faut tout de même bien prendre soin de relever que la dimension purement subversive ne saurait être négligée. Mais touche-t-elle ces grandes collections d'*Œuvres complètes* ? Même en réduisant les formats, en sacrifiant la qualité du papier, aucune édition ne paraît accessible en dehors d'un cercle bourgeois. D'ailleurs, que peuvent ces gigantesques collections ? Sont-elles même lues ? La motivation essentielle à la publication des *Œuvres complètes de Voltaire* doit être cherchée ailleurs, d'autant plus que les hauts cris lancés contre les publications des « Voltaire » se voient détournés par les éditeurs, qui en font des vecteurs publicitaires.

Enfin, ce contexte, propice à la diffusion de Voltaire, mêlé au pouvoir économique et politique croissant des métiers de la presse ainsi que la concurrence féroce entre éditeurs, constitue au contraire une base qui permet à certaines personnalités comme Beuchot de repenser le contenu et la forme du corpus voltairien. Dans ce contexte, il faut comprendre son geste éditorial comme étant porteur d'une nouveauté : il cumule précision philologique et dilution du symbole polémique. Sans doute aidé par un naturel zélé ; sans doute aussi parce qu'il est mieux documenté que ses contemporains, il se fait le témoin de l'évolution de la réception de Voltaire. Son nouveau rapport au texte s'appuie même sur cette distance de plus en plus irrémédiable entre l'homme du XVIII<sup>e</sup> siècle et son œuvre telle qu'elle peut se lire au XIX<sup>e</sup> siècle. Signe que le temps fait son œuvre, Beuchot croit nécessaire de préciser et réactualiser le texte voltairien. Loin de participer aux querelles politiques de son temps, il traite plutôt Voltaire et le Siècle des Lumières en objet d'histoire.

## 4. Entre émulation et jeux de dupes

L'éditior de Beuchot est l'une des dernières entreprises des *Œuvres complètes de Voltaire* parues pendant la Restauration, puisqu'elle sort de presse à partir de 1828. S'agit-il d'une preuve supplémentaire que le phénomène est en train de s'essouffler, peu avant la révolution de Juillet ? Aucun autre projet original n'a paru dans les quatre ans précédents le *Voltaire de Beuchot* excepté l'édition Ode et Wodon à Bruxelles, loin du contexte parisien<sup>604</sup>. Publiée en même temps que plusieurs autres collections, lesquelles ne sont en réalité que des stéréotypes tirés soit à partir de Kehl<sup>605</sup>, soit à partir du *Voltaire-Touquet*, l'édition de Beuchot marque-t-elle l'aboutissement d'un processus de construction des *Œuvres complètes* comme monument à la gloire de Voltaire ? ou le déclin de son intérêt tant économique que bibliographique ?

Comment l'éditeur Beuchot et sa méthode s'intègrent-ils dans le paysage éditorial de la Restauration ? Affirmons, une fois encore, que ce qui le distingue de ses concurrents tient dans une intention éditoriale clairement explicitée, un travail sur le texte qui doit être considéré comme véritablement savant, un tri du corpus et une réactualisation du texte voltairien inédits pour l'époque. Il faut peut-être envisager le

---

604. *Œuvres complètes de Voltaire*, Bruxelles, Ode et Wodom, 1827 et s. 125 vol. in-18.

605. Voir à ce propos le tableau proposé par François Bessire, « "Un vaste incendie..." », art. cit., p. 186-188.

problème selon la perspective inverse de celle choisie pour le chapitre précédent : non plus appréhender les éditions des *Voltaire* de façon générale, par le biais d'un contexte éditorial global, mais plutôt en les envisageant au travers du prisme que constitue celle menée par Beuchot. Entre émulation, stratégies, critiques acerbes et attaques juridiques, comment ce dernier joue-t-il des effets de concurrence pour mettre en avant son projet ? Comment ces différents éléments participent, eux aussi, du succès de son entreprise ?

## Diversité des éditions de Voltaire

Le contexte éditorial de la Restauration est bel et bien marqué par une profusion inouïe d'éditions des *Œuvres complètes de Voltaire*. Comment ces projets, souvent très similaires, se partagent-ils le marché ? À quel public sont destinées ces éditions ? Les jeux sur le format des ouvrages, la taille des caractères ou le prix des livres permettent déjà d'opérer une première hiérarchisation entre les différents projets : une édition vise un type de lecteur (en fonction de sa santé financière), et un type d'utilisation (bibliothèque privée, cabinet de travail, résidence de campagne ou collection de voyage, par exemple). Ce premier tri démontre la diversité grandissante du lectorat, tout comme l'augmentation des possibilités techniques offertes aux éditeurs. L'approche commerciale n'explique pourtant pas à elle seule le succès général des éditions des *Œuvres* du patriarche. Ce succès répond plus vraisemblablement à un ensemble de causes de nature diverse. Décrire ce phénomène nécessite une étude plus approfondie des éditions en question. Permet-elle de faire ressortir la spécificité de l'édition de Beuchot et de comprendre quelle est la clé de son succès et de sa longévité ?

Avant cela, il faut revenir sur un présupposé majeur de cette étude : l'édition des *Œuvres de Voltaire* par Beuchot échappe, à plus d'un titre, à la lecture que l'on fait aujourd'hui du phénomène d'édition de Voltaire durant cette période. D'abord, il apporte un contenu original à son édition, apport qu'il présente de façon explicite en tête de son œuvre. Jamais l'intention éditoriale n'est aussi clairement mise en avant sous la Restauration. Nul éditeur n'assume une telle place au cœur des *Œuvres de Voltaire*. De plus, Beuchot n'aborde jamais

explicitement dans son travail des questions qui pourraient soulever des polémiques avec l'Église. Il ne traite pas plus ouvertement de politique, bien qu'il se rapproche de la Chambre des députés durant la publication de son *Voltaire*. En outre, même si, à bien des égards, une édition, aussi savante soit-elle, ne peut pas faire fi des conditions économiques, le projet de Beuchot ne se laisse pas non plus réduire à un simple objet commercial. Pourtant, les crispations inhérentes à la publication de plusieurs projets parallèles comme la participation de Beuchot à certains d'entre eux élargissent le champ de questionnement, tant vers le cadre légal, rappelant que la question d'une attribution de droits d'auteur à l'éditeur savant n'est pas encore une évidence, que vers la question – économique mais aussi littéraire, puisqu'il s'agit d'éditer une collection originale – du rapport à la concurrence. Peut-on dès lors affirmer que l'entreprise menée par Beuchot se distingue nettement de toutes les autres éditions de la Restauration ? Existerait-il au contraire une forme de continuité éditoriale dans laquelle s'inscrirait son travail ?

### *Le Voltaire-Touquet :* entre charlatanisme et *Voltaire* pour tous

La critique, on a pu le constater, a souvent mêlé réception littéraire et construction éditoriale dans un même mouvement d'édification d'un Voltaire symbolique. Le *Voltaire-Touquet* en est l'exemple le plus éloquent. Cette édition intervient en 1821, au cœur d'une vague d'éditions voltairiennes. Le contexte particulièrement tendu, peu après l'assassinat du duc de Berry, est marqué par une recrudescence des ultras au sein des deux chambres, qui travaillent à réimposer les idées monarchistes les plus traditionalistes. Ils profitent d'une modification de la loi électorale favorable aux contributeurs les plus aisés<sup>606</sup>, ainsi que d'une législation plus res-

---

606. Le suffrage censitaire en vigueur sous la Restauration est en soi plus favorable à un régime conservateur. Seuls les citoyens les plus imposés disposent du droit de vote. La loi du double vote, promulguée le 28 juin 1820, va encore plus loin, puisqu'elle offre une seconde voix au quart le plus fortuné des électeurs.

trictive en matière de liberté de la presse, avec la suspension des lois de Serre décidée par Richelieu. Politiquement, ce même Richelieu, avec Decazes, sont poussés à démissionner au profit du comte de Villèle, chef de file des ultras, adepte de l'Ancien Régime et opposé en cela à la monarchie constitutionnelle<sup>607</sup>. Symboliquement enfin, la monarchie, atteinte dans sa chair avec l'assassinat du duc de Berry en février 1820, retrouve espoir avec la naissance de l'« enfant du miracle », le duc de Bordeaux, en septembre 1820. Dans un premier temps du moins, les questions politiques et religieuses ne peuvent donc être exclues de l'approche de la vague d'éditions des *Œuvres complètes de Voltaire* qui paraît en 1821.

Parmi les projets éditoriaux qui voient le jour à ce moment-là, trois sont liés à une seule et même édition, celle du colonel Touquet, imprimeur de formation, ancien soldat sous l'Empire, militant libéral et bonapartiste. Ses éditions marquent jusqu'à aujourd'hui l'imagerie des *Voltaire* sous la Restauration, mais en quoi en sont-elles vraiment représentatives ? Tout d'abord, le *Voltaire-Touquet* est vendu sous des dénominations différentes : « Le Voltaire de la grande propriété », « Le Voltaire du commerce » et « Le Voltaire de la petite propriété ». Chacune vise un public différent, selon le niveau de fortune. À cela s'ajoute encore une édition d'un type particulier : le « Voltaire des chaumières » dont la première édition est une collection d'œuvres choisies de Voltaire en 15 volumes. Le procédé semble clair et apparemment bien mû par un objectif militant : le colonel Touquet désire mettre à profit sa retraite militaire pour se faire éditeur et offrir à la partie la moins favorisée économiquement du peuple la possibilité de lire les ouvrages des philosophes des Lumières. Il imprime dès 1821 les ouvrages de Voltaire, de Rousseau et de Montesquieu pour les mettre à la disposition du plus grand nombre possible. Il se revendique, parallèlement à son entreprise, quant à lui, non pas de la Bible comme Desoër, mais de la Charte, qu'il imprime et distribue pour 5 centimes<sup>608</sup>. Il ajoute, en outre, la « tabatière à la

607. Emmanuel de Waresquiel, *C'est la Révolution qui continue !*, op. cit., p. 186.

608. À noter qu'en plus de cette version à 5 centimes, vendue à « quinze cents mille exemplaires », Touquet prépare une version qu'il distribue *gratis*. *Éditions Touquet* (BnF, n.a.fr. 14300, « Papiers Beuchot »).

Charte », sur le couvercle de laquelle la Charte se trouve rédigée en petits caractères et au milieu de figures allégoriques.

Un ancien gradé, colonel sous Napoléon, taxé de libéralisme<sup>609</sup> qui imprime la Charte et Voltaire pour le peuple : La dimension subversive, aussi évidente soit-elle, est également relevée par Raymond Trousson, pour qui Touquet affiche « le projet de pervertir l'ensemble de la société, jusque dans ses couches les plus modestes<sup>610</sup> ». Mais faut-il prendre ce militantisme au pied de la lettre ? C'est en tout cas effectivement sur cette image sulfureuse que tente de jouer l'éditeur : « Les *Œuvres* du Philosophe de Ferney sont toujours un besoin réel pour la nation », avertit-il d'emblée dans son prospectus, avant de rappeler que, malheureusement « les fortunes ne sont pas, à beaucoup près, aussi également réparties que les lumières ». Le premier argument que Touquet avance dans son prospectus est bien lié à une forme de philanthropie, laquelle s'attache à corriger des inégalités de condition financière : « il importait de mettre les *Œuvres de Voltaire* à différents taux, et de graduer leur prix suivant les facultés pécuniaires des lecteurs<sup>611</sup> ».

Sans doute n'est-il pas non plus mécontent de voir son projet vilipendé par les gazettes royalistes, à l'exemple du *Drapeau blanc* dans son numéro du 5 juin 1821 : « C'est un Voltaire tout entier que nous promet M. Touquet, un Voltaire sans voile et dans toute sa honteuse nudité. » Touquet ne se prive d'ailleurs pas d'attiser ces critiques pour augmenter la désirabilité de ses éditions<sup>612</sup>. Pourtant, aussi tentant soit-il de comprendre Touquet en éditeur militant, cette idée se voit nuancée sous le plume de Beuchot. « Il faut convenir qu'il y avait un peu, peut-être même beaucoup de charlatanisme dans ces réclames », avertit-il dans sa préface<sup>613</sup>. L'interprétation ini-

609. Souvenons-nous de ce que dit Hugo à propos de ce « royalisme voltairien, variété bizarre, qui a eu un pendant non moins étrange, le libéralisme bonapartiste » (Victor Hugo, *Les Misérables*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », partie III, livre quatrième, ch. I, p. 661). Voir *supra* p. 213.

610. Raymond Trousson, *Voltaire. Mémoire de la critique*, op. cit., p. 27.

611. « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 247.

612. Voir à ce propos la *Lettre de M. Touquet à sa grandeur Mgr l'évêque de Troyes*, Paris, Chez l'Auteur, 1821. Le propos y est clair : plus il y aura de *Mandements* contre Voltaire, plus il y aura de lecteurs de Voltaire.

613. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., p. xxiv.

tiale se trouve-t-elle déjà supplantée au profit d'une appréhension du geste de Touquet sur un mode davantage commercial que militant, comme tend à le suggérer les termes « réclame » et « charlatanisme » employés par Beuchot ? En outre, cette édition « ne devait être que la reproduction des éditions de Kehl, sans aucune des améliorations faites depuis<sup>614</sup> ». Dépourvu de travail inédit sur le texte, exagérément représenté dans l'espace public, le *Voltaire-Touquet* ne se conçoit-il, en réalité, que comme une entreprise de spéculation ?

La stratégie paraîtrait évidente : il s'agirait pour le colonel Touquet de trouver un éditeur commercial qui accepte de lui revendre les planches de son édition. Cet éditeur s'assurerait, de son côté, un revenu sur son impression, et amortirait avant même d'avoir vendu le moindre ouvrage une partie de ses coûts. Tandis que notre colonel bonapartiste pourrait publier plus vite, moins cher et avec un moindre besoin de ressources. En l'occurrence, Touquet va même plus loin, puisqu'il sépare son Voltaire en plusieurs éditions, plusieurs formats, chez plusieurs imprimeurs. Il peut de ce fait toucher simultanément un public le plus large possible, sans être freiné par les délais d'impression. De plus, comme il l'écrit à Beuchot dans une lettre :

Le futur est à ma disposition ; il n'est plus possible d'établir un Voltaire pour le commun des martyrs ; le monopole (si je peux m'exprimer ainsi) est ma propriété, il est de mon intérêt de l'exploiter, et j'ai fait trois tirages sur des papiers différents et dont vous avez le détail dans le prospectus<sup>615</sup>.

« Monopole », « propriété », « exploiter », les termes choisis par l'ancien militaire renvoient à une logique avant tout commerciale. Le *Voltaire-Touquet* n'apparaît plus comme une entreprise qui vise uniquement à inonder le marché des *Œuvres complètes de Voltaire* dans le seul but de diffuser les idées des Lumières. On est même loin de considérations militantes ou même d'un quelconque philanthropisme ici. En outre, si l'Église semble effectivement craindre la diffusion des idées des Lumières, et attaquer les éditions parce qu'elles serviraient

614. *Ibid.*, p. xxiii-xxiv.

615. Touquet, l.a.s. à Beuchot, 17 juin 1821, BnF, n.a.fr. 14300, « Papiers Beuchot », f° 243.

cette approche idéologique, cette référence semble étrangère, ou du moins secondaire, dans ce qu'exprime en privé Touquet, lorsqu'il s'adresse à Beuchot. Ce procédé paraît d'autant plus étonnant que le colonel Touquet se présente publiquement comme un fervent militant, défenseur de la Charte. Le cas emblématique du *Voltaire-Touquet* indique sans détour qu'il s'agit d'un argument de vente plus que d'une posture idéologique. Même lorsqu'il prétend dénoncer les abus de la monarchie et le rôle néfaste que joue la religion, il laisse planer le doute quant à ses motivations profondes :

Les craintes que j'ai manifestées dans ma *Lettre à M. l'évêque de Troyes* n'étaient pas vaines. La plupart des journaux viennent de les justifier. *La Quotidienne*, le *Journal des débats*, les journaux du soir et du matin, *L'Étoile*, *Le Moniteur* lui-même, contiennent des articles qui donnent lieu de croire qu'une loi fortement répressive de la presse n'est pas éloignée. Non seulement la publication des ouvrages à faire est menacée ; mais celle des livres consacrés depuis longtemps par le succès subira les plus gênantes entraves<sup>616</sup>.

Lorsqu'il publie ce pamphlet à l'adresse du public, Touquet présente avec clairvoyance les risques liés à la publication des éditions de Voltaire ? Ou surjoue-t-il l'effet de crainte pour augmenter l'attrait de ses produits ? Le doute est permis, tant il semble le seul parmi les éditeurs à redouter publiquement une interdiction des *Œuvres de Voltaire*. Rappelons que Beuchot lui-même rassure Decroix sur ce point. Il faut aussi relever que son prospectus ne diffère pas de la plupart des autres prospectus, lesquels recourent à une même rhétorique : il s'agit avant tout de jouer autour des formes de l'édition, pour façonner celle qui n'ait pas encore trouvé son public – ou la bibliothèque sur laquelle elle va finir par prendre la poussière, comme le répète cruellement Balzac<sup>617</sup>. Touquet, qu'il penche bien vers une

---

616. Touquet, au public, ami de l'instruction, de la liberté et de la philosophie ; et particulièrement à MM. les souscripteurs des éditions Touquet, Paris, 18 octobre 1821 (« Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 250).

617. On trouve cette idée dans plusieurs œuvres de *La Comédie humaine*. Notamment : *Un début dans la vie*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1976 : « Dans l'Orient, voyez-vous, avoir des femmes, c'est très mauvais genre, on en a comme nous avons ici Voltaire et Rousseau ; mais qui jamais ouvre

forme d'adhésion aux idées libérales, ou qu'il ait de bonnes raisons de s'en prendre au pouvoir, semble avant tout chercher à mettre en vente un produit qui, pour être rentable, puisse se distribuer dans une part de la société encore inexploitée par ses concurrents.

Notons encore qu'il prend soin de séparer ses pensées dans sa lettre à Beuchot, selon qu'il s'adresse au rédacteur de la *Bibliographie de la France* ou à celui qui reste l'un de ses concurrents. Sa lettre commence en effet par une formule toute diplomatique. « Je vous prie de recevoir mes remerciements pour les détails bienveillants que vous voulez bien insérer dans le *Journal de la librairie*, sur les éditions que je publie depuis quelques mois<sup>618</sup>. » Il enchaîne en présentant le détail de son travail et en demandant à Beuchot d'apporter un rectificatif sur le prix annoncé de l'un de ses volumes. Mais au bout d'une dizaine de lignes parfaitement formelles, le ton change : « ici devait s'arrêter ma lettre », précise Touquet, avant de prendre un accent qui tourne à la confiance :

On m'a conseillé de l'allonger [la lettre] et de vous consulter, de vous demander même un nouveau service. Bien sûr que vous êtes incapable d'abuser de la confiance de qui que ce soit, je viens vous prier d'examiner quel parti vous pouvez tirer pour le *Journal de la librairie*, pour Voltaire & pour moi, des circulaires & prospectus que je vous confie & qui ne sont pas tous destinés à être publiés à Paris<sup>619</sup>.

Le propos dérive au gré d'une conversation qui se veut plus familière, dans laquelle s'intègre tout naturellement la proposition d'un petit arrangement entre amis. À ce titre, il faut relever que Touquet, lorsqu'il s'adresse à Beuchot, le cantonne à son rôle de bibliographe officiel. C'est sans doute une preuve de plus que cette position est centrale pour la vie littéraire de la Restauration, puisqu'elle fait de Beuchot un acteur incontournable pour qui veut publier un ouvrage. Mais dans ce cadre, ne s'agit-il pas surtout d'une démonstration de force de la part de Touquet à l'égard d'un

---

son Voltaire ou son Rousseau ? Personne », t. I, p. 780 ; ou dans l'extrait cité précédemment de Balzac, *César Birotteau*, *op. cit.*, p. 166.

618. Touquet, l.a.s. à Beuchot, 17 juin 1821, BnF, n.a.fr. 14300, « Papiers Beuchot », f° 243.

619. *Ibid.*

concurrent sur le marché des éditeurs de Voltaire ? Il faut toutefois rappeler une chose : au moment de cette lettre, Beuchot n'est plus l'éditeur du Voltaire édité par la Veuve Perronneau. Il est même en plein procès avec cette dernière. Non seulement il n'a plus à craindre la concurrence de Touquet, mais en outre il pourrait tirer un certain avantage à voir des souscripteurs se dégager de cette entreprise au moment où il la quitte. Sans compter qu'il lui est facile, par la suite, de critiquer son concurrent et de récupérer ses souscripteurs déçus. D'ailleurs, la réponse de Beuchot démontre qu'il sait jouer de ces deux positions. Au-delà des aspects formels soulevés par le colonel Touquet, auxquels il répond avec modestie (« Je n'ai fait que mon devoir en annonçant comme j'ai fait votre Voltaire<sup>620</sup> »), il invite son collègue à venir discuter en privé des points les plus confidentiels de sa demande. Habilement, comme rappel de ce dont il est capable, il lui fait en plus parvenir une version de son procès avec la Veuve Perronneau.

La mention des démêlés de Beuchot avec la Veuve Perronneau mérite également une remarque. Elle permet en effet de comprendre le fonctionnement qui est celui de Touquet. Elle permet surtout de visualiser à quel point le monde de l'édition fonctionne en vase clos sous la Restauration. Récapitulons le parcours de notre colonel : en 1820, après le succès de son édition de la Charte, Touquet se lance dans l'édition des ouvrages de Voltaire avec une édition d'*Œuvres choisies* qui, dit-il dans un prospectus, « tirée à 8 000 exemplaires, fut enlevée avec une rapidité incroyable, malgré les clameurs de l'esprit de parti<sup>621</sup> ». Or, qu'en est-il réellement de la portée de cet « esprit de parti » ? Le succès de son édition est en effet avéré, et il lui permet de se lancer dans une production à plus grande échelle. C'est à ce moment qu'il propose quatre *Œuvres de Voltaire* simultanément et selon un concept de vente particulièrement bien pensé. La première n'est qu'une réédition de son édition des *Œuvres choisies*, rebaptisée sous le titre de « Voltaire des chaumières ». Quant aux trois autres, il s'agit bien d'éditions *complètes*, en 75 volumes, y compris une table

620. Beuchot, minute a.s. à Touquet, « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 244.

621. « Quatre Voltaire », Éditions Touquet, « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 247.

générale de Miger : le « Voltaire de la petite propriété » est un in-12 « sur vélin commun<sup>622</sup> », et coûte 135 francs, broché ; le « Voltaire du commerce » est annoncé sur « papier fin d'Auvergne » pour la somme de 200 francs broché ; le « Voltaire de la grande propriété » est une édition « digne de figurer dans les plus riches bibliothèques » qui unit « le luxe à l'économie ». Elle est vendue brochée pour 300 francs ; enfin, en 1822, une cinquième mouture de son entreprise voit le jour : le « Voltaire des demi-fortunes », preuve que Touquet pense à tout le monde. Cette édition est un in-18 et ne coûte que 170 francs. Il s'agit pourtant, à chaque fois, de la même édition pour ce qui concerne le texte édité, simplement imprimée dans divers formats et diverses qualités de papiers, à un prix différent. Ce sont bien ces multiples déclinaisons qui permettent à Touquet d'accaparer l'espace sur un marché des éditions voltairiennes déjà marqué par une forte concurrence. Sa demande à Beuchot le confirme : Touquet entend bien récupérer certains des souscripteurs d'éditions en cours de publication, dont ceux de l'édition de la Veuve Perronneau qui auraient été déçus par le départ de Beuchot.

Les circonstances (vous le savez) viennent de mettre en mes mains l'exploitation de Voltaire que stéréotype à fur et mesure M. Garnery. Cette opération nuit faiblement aux éditions commencées ; cependant j'ai cru pouvoir suivre l'exemple qui m'a été donné par feu M. Dabo et reprendre toutes les parties séparées que voudraient remettre les souscripteurs qui abandonnent les éditions Perronneau & Thomin et qui se pressent pour avoir mon édition<sup>623</sup>.

Cette lettre date de juin 1821, soit au moment où Beuchot se trouve en procès avec ses anciens éditeurs. La demande de Touquet est évidente : même s'il rassure Beuchot sur le peu de risques encourus par les éditions en cours, il souhaite récupérer certains de ses souscripteurs. Il s'agit de reprendre les volumes déjà obtenus à un prix inférieur à celui auquel ils ont été achetés, et déduire ce prix d'une collection complète de l'un des *Voltaire-Touquet*. Le hasard faisant bien les choses, l'édition

---

622. *Ibid.*

623. Touquet, l.a.s. à Beuchot, 17 juin 1821, « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 243.

de la Veuve Perronneau paraît aussi en format in-12, assurant une similitude de format entre les différentes entreprises. Beuchot accepte de son côté de relayer les informations dans son *Journal*, mais en prenant bien soin de mettre en avant sa rigueur professionnelle : ce n'est pas l'éditeur de Voltaire qui traite avec Touquet, mais le rédacteur du *Journal de la librairie*. En outre, il faut rappeler que les projets de Touquet ne diffèrent pas, au niveau du contenu comme de leur agencement, de l'édition de Kehl, dont elles ne sont que des stéréotypes. Ce qui implique qu'il ne fournit aucun travail éditorial véritablement original. Il ne fait que racheter le droit d'imprimer le travail d'autrui, en l'occurrence à l'imprimeur Garnery qui en avait lui-même acquis les planches auparavant, auprès d'autres éditeurs.

Au mois de janvier 1821, il [Touquet] avait traité, pour l'*exploitation exclusive* de l'in-12, avec M. Garnery qui s'était engagé à lui fournir un volume chaque semaine, et s'était réservé la faculté de publier une édition in-18 au mois de juin lors suivant. Dès le 30 avril, M. Touquet acquit l'exploitation *exclusive* du Voltaire sous tous les formats, soit qu'il en fit des éditions *complètes*, soit qu'il tirât des parties *séparées*<sup>624</sup>.

Là encore le lexique employé – tout comme celui choisi pour les titres de ses éditions – renvoie au domaine du commerce et Touquet ne cherche même pas à s'en cacher. C'est même tout le contraire, puisqu'il prend bien soin de souligner lui-même les termes en question. S'il insiste sur son exclusivité, c'est bien parce que Garnery, non content d'avoir vendu les planches à Touquet, cherche à le court-circuiter en vendant les mêmes planches à d'autres<sup>625</sup>. Avant de pleinement prendre la mesure de tous les enjeux commerciaux qui entourent l'édition des Voltaire, il faut rappeler que la somme investie par Touquet est de près de 100 000 francs<sup>626</sup>. Cette somme énorme à première vue n'équivalait

624. « À MM. les souscripteurs, sur cette publication de la 64<sup>e</sup> livraison du Voltaire » (« Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 253. L'auteur du prospectus souligne).

625. « Ainsi, M. Garnery, connu, dit-il, par sa loyauté dans le commerce, vendait le 30 avril 1821 à M. Touquet l'exploitation *exclusive* du Voltaire pour un temps indéfini, en vendait de nouveau l'exploitation *partielle* à M. Tenré vers le mois de janvier 1822, et au mois de mars suivant, la propriété *pleine et entière* à M. Danel, dont il rachetait l'usufruit qu'il confirmait *exclusivement* à M. Touquet le 1<sup>er</sup> avril 1822, et sans doute *partiellement* à M. Tenré » (*ibid.*, f° 254v-255r).

626. *Ibid.*, f° 258.

pourtant qu'à 500 exemplaires de son édition au prix de 200 francs, soit celui du « Voltaire du commerce »... La plus-value envisagée a de quoi donner le vertige. Elle n'aura pourtant pas lieu pour Touquet, pour des raisons qui semblent relever autant des positions politiques de l'ancien colonel que des critères économiques :

Malheureusement pour Touquet, les choses n'allèrent pas aussi bien du côté de la *petite* et de la *grande propriété*, sollicitées par d'autres éditions faites avec plus de soin que les siennes. Le *commerce* lui-même ne répondit pas à son appel ; les commis voyageurs préféraient acheter les *chansons* de Béranger, moins coûteuses et plus portatives. Le débit des *Quatre Voltaire* ne tarda pas à s'arrêter presque entièrement : la catastrophe, quelque temps retardée, éclata enfin. Ce fut un désastre complet, un véritable Waterloo commercial. Trahi par la fortune, entouré d'un régiment de créanciers, plus impitoyable qu'un régiment d'Anglais, l'intrépide colonel ne mourut pas, mais fut obligé de se rendre... en Belgique, où il arriva suivi de ce refrain moqueur, emprunté à une chanson populaire : « S'il tombe dans le ruisseau / C'est la faute de Rousseau / Et si le voilà par terre, / c'est la faute de Voltaire<sup>627</sup>. »

Il faut prendre ce texte avec prudence. L'insistance, proche de l'acharnement, avec laquelle son auteur, Edmond Biré, présente les déboires du colonel bonapartiste tient de toute évidence à ses positions légitimistes. Reste que cet extrait, aussi douteux soit-il, suggère-t-il que la discrétion publique affichée par Beuchot lors de son travail éditorial n'est pas superflue ? Si on crie contre les *Voltaire-Touquet*, ce ne sont pas ces éditions qui condamnent l'éditeur libéral, mais bien une réédition de *L'Évangile*, limitée à sa partie morale et historique, purgée de la question des miracles et des dogmes. Derrière ces critiques, c'est surtout la difficulté de rentabilité sur le plan économique qui se présente. Un succès de librairie est rémunérateur, mais il faut savoir mesurer le degré de critique à l'égard de la religion d'une part. Le succès est quasiment obligatoire d'autre part. Sans quoi la faillite et l'opprobre public menacent. En outre, le procédé

627. Edmond Biré, *Victor Hugo et la Restauration. Étude historique et littéraire*, Paris, Lecoffre fils et Cie, 1869, p. 351-352.

éditorial employé par Touquet rappelle celui auquel auront également recours les frères Baudouin, lorsqu'ils rachèteront les planches de l'édition Dalibon-Delangle pour les stéréotyper et vendre l'édition ainsi obtenue à un prix plus bas. Ces exemples rappellent à quel point les sommes énormes en jeu façonnent la concurrence parfois féroce qui sévit entre les éditeurs qui publient Voltaire sous la Restauration.

On aurait encore tout aussi bien pu évoquer le fait qu'un nombre conséquent d'éditions, souvent des stéréotypes, paraissent autour de l'année 1825. « Encore une édition de Voltaire chez Baudouin ! Cela ne finira pas<sup>628</sup> », soupire même Decroix dans une lettre du 27 avril 1825. Difficile évidemment de ne pas relier cette frénésie éditoriale avec le contexte de la succession de Louis XVIII par Charles X, les excès du ministère de Villèle et les nombreuses caricatures ou pamphlets qui circulent publiquement à cette époque. On peut toutefois se demander dans quel sens il faut comprendre le lien entre politique et édition : celles-ci servent-elles un discours d'opposition au pouvoir monarchique d'Ancien Régime que promeut Villèle ou les éditeurs s'appuient-ils sur ce climat pour vendre ces collections ? À ce moment-là, il faudrait effectivement comprendre les éditions des *Œuvres complètes de Voltaire* comme une manifestation parallèle aux textes les plus ouvertement pamphlétaires qui sont produits. Mais quel peut-être le potentiel militant d'une œuvre de 70 volumes même lorsqu'elle ne coûte pas 300 francs de l'époque ? On retrouve ici l'objection soulevée par Voltaire contre l'*Encyclopédie* : « Jamais vingt volumes in-folio ne feront de révolution<sup>629</sup> », avertissait ce dernier dans une lettre peu après la parution de *La Raison par alphabet*. *Idem* au siècle suivant : que peuvent concrètement apporter ces gigantesques collections, malgré tout trop onéreuses pour la plupart des sujets, dans la formation d'idées révolutionnaires ?

Synthétisons : les réimpressions des *Œuvres de Voltaire* prennent place dans un champ de l'édition en plein bouleversement, extrêmement concurrentiel et soumis à des impératifs d'ordre économique. C'est ce qu'indique la lecture des prospectus de vente de Touquet, lesquels comportent même quelque chose d'assez désespérant. On y découvre

628. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 27 avril 1825, BnF, n.a.fr. 25135, f° 138.

629. Voltaire, lettre à d'Alembert, 5 avril [1766]. D13235.

que la publicité use des mêmes ressorts au XIX<sup>e</sup> siècle qu'aujourd'hui, et que les *Œuvres complètes de Voltaire* n'y sont non pas simplement vendues comme des brûlots polémiques, mais que cet argument semble plutôt servir d'écran pour attirer la lumière sur ces éditions. Les *Œuvres complètes de Voltaire* se comprennent-elles uniquement comme des biens de consommation, qu'il s'agit de vendre ou même de revendre dans un autre format au lecteur, souvent bourgeois ou marchand ? Il s'agit encore, parfois, de démontrer son adresse typographique. Cette vision se trouve corroborée par le fait que, dans la plupart des prospectus d'éditions, il n'est que rarement fait mention d'aucune amélioration, ni même d'aucun véritable travail sur le corpus. Bien pire, les montants dont il est question sont à tel point considérables que la publication des *Voltaire* ne peut être entreprise que par ceux qui peuvent risquer un capital de départ conséquent. Bengesco aurait-il alors beau jeu de relever le libéralisme de Touquet<sup>630</sup> ? Celui-ci n'a-t-il pas plutôt profité d'une première publication rentable (la Charte) pour se construire un capital qui lui a permis de publier une édition des *Œuvres choisies de Voltaire*, elle aussi prélude à ses « quatre Voltaire » qui ont pourtant marqué le début de sa ruine ? Il semble bien, dans tous les cas, devoir être considéré à la limite entre un commerçant cupide et un militant libéral. Quant à Beuchot, ne tire-t-il pas les ficelles discrètement, depuis la position privilégiée que lui confère le *Journal de la librairie* ? La philosophie paraît décidément bien loin.

### *Éditer un Voltaire libéral*

Continuons à parcourir le catalogue des *Voltaires*. On a pu voir au chapitre précédent qu'il existait une imagerie voltairienne créée par les écrivains de la contre-révolution que sont entre autres, de Maistre, Bonald ou Barruel. Voltaire est décrit comme le chef

---

630. « Il ne faut pas oublier que Touquet eut le courage, en pleine Restauration, d'ouvrir une souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire de Voltaire et de J.-J. Rousseau : c'était, dira-t-on, un nouveau moyen d'être désagréable au gouvernement qui avait brisé sa carrière ; mais il n'en est pas moins vrai que Touquet fut un esprit libéral, et que son entreprise d'une édition populaire de Voltaire eût mérité les sympathies du public, si l'éditeur avait su faire plus de besogne et moins de bruit » (Bengesco, t. IV, p. 164).

d'un supposé parti philosophe, comploteur néfaste, destructeur de la morale et de la société. S'il est éventuellement permis de l'éditer, c'est uniquement après avoir opéré un tri sévère dans ses écrits, comme le montre le *Voltaire* de Palissot. Déplacée dans le champ de la littérature du XIX<sup>e</sup> siècle, cette approche de Voltaire façonne celle des écrivains romantiques, et notamment celle de Victor Hugo, comme nous avons pu le constater. Mais à l'inverse, un « Voltaire libéral » peut-il exister ? Suffit-il d'éditer un Voltaire complet pour montrer son opposition à la contre-révolution ? Outre la difficulté de donner un cadre précis au libéralisme de la Restauration, l'analyse d'André Billaz nous incite à la prudence : « Le Voltaire des libéraux de la Restauration paraît en fait beaucoup plus proche des aspirations "bourgeoises" que des valeurs proprement voltairiennes. Ses principaux propagateurs sont d'ailleurs des chantres des vertus bourgeoises.<sup>631</sup> » Malléable, la figure de Voltaire se plie au gré des aspirations politiques des uns et des autres. D'ailleurs, le libéralisme de la Restauration doit-il nécessairement être militant et s'opposer au retour du roi ? Après tout, l'exemple de Beuchot le confirme, il existe une tendance libérale qui connaîtra son apogée sous la monarchie de Juillet.

D'un côté, les aspirations libérales qui se développent sous la Restauration ne semblent pas systématiquement guidées par un antimonarchisme farouche. De l'autre, l'édition des *Œuvres complètes de Voltaire* dérive, on l'a vu, vers une vaste foire commerciale. C'est d'abord, en partie, du côté du colonel Touquet qu'il faut chercher un *Voltaire* libéral. Pourtant, malgré ses actes en faveur de la diffusion de la Charte, malgré la publicité qu'il offre aux écrits du patriarche en élargissant d'abord le marché pour mieux pouvoir l'occuper ensuite, et bien que les commentateurs aient voulu voir en lui un militant politique, il est difficile de cantonner les *Voltaire-Touquet* à une forme de militantisme libéral. L'éditeur reste aussi un homme intéressé par les affaires, et ne transmet aucun travail original sur l'œuvre de Voltaire pour n'en offrir qu'une version stéréotypée. Pourtant force est de constater que Voltaire possède aussi quelques avatars du côté des libéraux :

---

631. André Billaz, *Les Écrivains romantiques et Voltaire*, op. cit., p. 824.

Cette image mythique de Voltaire que diffuse la contre-révolution n'est pas la seule. On trouve, dans le camp ennemi, une idéologie qui a aussi besoin d'un Voltaire à sa mesure qui lui permette de prouver sa validité et de disqualifier ses adversaires. Les libéraux n'admettent pas le Voltaire de Maistre et, bien loin de se référer à un autre grand nom qui puisse leur servir d'emblème, ils choisissent Voltaire comme patron et diffusent une autre image du patriarche de Ferney : Voltaire se trouve ainsi utilisé des deux côtés et, que ce soit pour le combattre ou le continuer, tout le monde se réclame de lui<sup>632</sup>.

Reconnaissons d'emblée à André Billaz le mérite de démontrer que l'utilisation politique de Voltaire est ambivalente sous la Restauration. Elle concerne en effet autant les tenants de la contre-révolution que les libéraux, et se déroule concrètement de la même manière : par un processus de sélection des éléments les plus à même de soutenir une cause propre, triés dans l'immense corpus voltairien. Billaz prend d'autre part soin de rappeler que, contrairement à la contre-révolution, portée publiquement par de grands noms des lettres qui n'hésitent pas à dénoncer Voltaire avec virulence, ceux qui dans l'autre camp se réclament du patriarche de Ferney écrivent généralement dans des genres de moindre envergure, ou sont peu adeptes de Voltaire : Jouy et Béranger sévissent plutôt dans le registre satirique, journalistique et chansonnier. Quant à Stendhal ou Constant, Billaz rappelle toutes les réticences qu'ils pouvaient avoir à l'égard de Voltaire<sup>633</sup>. Surtout, André Billaz reconnaît que l'esprit libéral de la Restauration reste difficile à synthétiser. Il s'observe essentiellement à travers les journaux, d'où la profusion d'images et de récupérations voltairiennes en tout genre. Il est difficile de trouver une continuité que l'on puisse qualifier de libérale dans la postérité de Voltaire, ni même de s'arrêter sur un auteur jugé emblématique de celle-ci. Billaz finit pourtant par décrire un projet

---

632. *Ibid.*, p. 805-806.

633. « L'un et l'autre [...] nourrissent contre le Voltaire dont on a bercé leur enfance le plus vif ressentiment. Benjamin Constant peut bien se faire le porte-parole du libéralisme, il voit de plus en plus dans le moins mauvais Voltaire un écrivain dépassé que la Révolution a fait vieillir dans la mesure même où elle a institutionnalisé la plupart de ses revendications. Stendhal, pour sa part, ne se sent à l'aise ni avec les ultras ni avec les libéraux » (*ibid.*, p. 806-807).

éditorial qu'il décrit comme libéral : celui édité par Léon Thiessé, préfacé par Pierre-François Tissot.

Léon Thiessé présente toutes les caractéristiques de l'homme de lettres : avocat, écrivain, historien et tragédien, il se fait connaître par ses travaux de traduction du poète lord Byron. Il se lance dans une activité journalistique qui témoigne de ses idées libérales : rédacteur au *Diable boiteux*, au *Mercure du XIX<sup>e</sup> siècle*, au *Constitutionnel*, ainsi qu'à la *Revue encyclopédique*, il participe largement aux combats politiques de son temps. Il fonde également les *Lettres normandes, ou petit tableau moral, politique et littéraire*. Dans le contexte tendu des années 1820, après l'assassinat du duc de Berry, il utilise ce journal pour dénoncer publiquement le lien entre la philosophie, le libéralisme et le geste de Louvel. « Tous les temps produisent des crimes contre les familles royales<sup>634</sup> », écrit-il notamment, pour dénoncer les accusations d'incitation au meurtre dont sont victimes les libéraux. Il s'agit bien d'un homme militant, qui s'oppose également à l'obligation légale de commémorer le régicide de Louis XVI<sup>635</sup>. C'est également par le biais de cette activité journalistique que l'on retrouve Pierre-François Tissot. Comme Thiessé, il collabore à la rédaction de plusieurs journaux d'opposition au régime ultra, comme *Le Constitutionnel* et *Le Mercure du XIX<sup>e</sup> siècle*. Homme de lettres et latiniste, il traduit *Les Bucoliques* en vers et enseigne la poésie latine au Collège royal de France, où il a succédé à l'abbé Delille. Victor Hugo, entre autres, suit ses cours, dont il dresse une critique teintée d'ironie féroce dans *Le Conservateur* du 5 août 1820<sup>636</sup>. Les moqueries du jeune Hugo démontrent qu'il s'agit d'une personnalité libérale suffisamment importante pour mériter une attaque publique. Elles n'empêchent toutefois pas Tissot d'être élu le

634. *Lettres normandes*, vol. 10, p. 5.

635. Emmanuel Fureix, « Regards sur le(s) régicide(s), 1814-1830 », *Siècles*, n° 23, 2006, 31-45.

636. Citons un extrait, pour l'exemple : « M. Tissot a reçu de *l'Être suprême* un talent tout particulier pour les clôtures ; c'est en vérité la partie la plus satisfaisante de son cours. [...] L'éloquence de M. Tissot, comme celle de tous les grands orateurs, est encore plus dans l'action et dans le geste que dans les paroles ; elle est dans ce charmant embarras qui annonce que M. Le professeur ne sait pas trop ce qu'il va dire, lequel embarras se termine d'ordinaire par un bredouillement plein de grâce et un ingénieux *non-sens* » (Victor Hugo), « Collège royal de France : Clôture du cours de poésie latine par M. Tissot », *Le Conservateur littéraire*, t. II, 1810, p. 322).

7 mars 1833, dans un régime plus ouvertement libéral, à l'Académie, en remplacement de Bon-Joseph Dacier. Une édition des *Œuvres de Voltaire* éditée par le premier et préfacée par le second possède *a priori* une dimension politique, ne serait-ce que dans la récupération des textes voltairiens sous un patronage ouvertement politisé et militant. C'est donc sans doute à raison que Billaz nous présente cette édition comme un manifeste libéral. Le prospectus, rédigé par Tissot, l'affirme, dès les premières lignes, avec clarté :

D'où peut venir l'étonnante faveur que les ouvrages de Voltaire obtiennent chaque jour dans la nation ? Quelle est la cause de la popularité toujours croissante de cet écrivain, dont les éditions se multiplient de tous côtés sans pouvoir suffire à l'avidité publique ? Une raison première, un mérite trop rare, avant son apostolat philosophique, servent à expliquer ce succès inouï dans les fastes de la littérature. Voltaire était un ami des hommes ; sa philosophie consiste principalement à croire que la vérité a été faite pour tous, et son talent à la rendre sensible pour tous. L'histoire était obscurcie d'erreurs et de mensonges publiés par l'ignorance ou la flatterie : Voltaire résolut de la débarrasser de cet alliage impur. Il fit justice de toutes les impostures qui dénaturaient les idées que la saine raison devait nous donner des choses et des hommes. Il condamna le mal sous quelque couleur qu'il fût déguisé, il approuva le bien trop souvent méconnu, et le tira de l'obscurité sous laquelle les passions et l'intérêt l'avaient enseveli<sup>637</sup>.

« Ami des hommes », Voltaire incarne les Lumières et la rencontre entre la philosophie, la poésie et un public avide de connaissance. Tissot le présente plus précisément comme un homme acharné à dévoiler la vérité, pour mieux la diffuser ensuite. D'ailleurs, celle-ci « a été faite pour tous », et Voltaire possède le talent de « la rendre sensible pour tous ». Deux choses frappent pourtant à la lecture de cette description : où sont les références aux Calas, Sirven, La Barre ? Et quelle est l'intention de Tissot derrière le retour constant qu'il fait à l'histoire et à l'approche qu'en propose Voltaire ? Tout d'abord, si on sent bien l'influence de *La Vie de Voltaire* de Condorcet dans cette construction d'un Voltaire consacrant son existence à faire le bien

637. « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 37v.

autour de lui, il n'est pourtant jamais fait mention d'éléments concrets de la vie du patriarche. La biographie comporte-t-elle des éléments gênants, ou du moins suffisamment controversés à l'époque pour ne pas les relever ? S'agit-il déjà d'une forme de réduction de la figure de Voltaire vers la défense de valeurs bourgeoises, tel que Billaz le relevait déjà dans sa thèse de 1974 ? Ce dernier rappelle en effet à plusieurs reprises que si Voltaire est également récupéré par les libéraux, c'est après une épuration drastique de ce qui constitue son image :

Mais en reprenant cette image [celle construite par Condorcet], le libéralisme la transforme : les références à l'œuvre littéraire se font plus rares, les références proprement biographiques également. C'est moins un homme que l'on admire qu'à travers lui la Révolution, et l'on évoque en même temps tout ce qui l'a préparée, tout ce qu'elle a réalisé, et tout ce qui reste encore à faire<sup>638</sup>.

On comprend sans doute encore mieux ce que François Bessire entend lorsqu'il affirme qu'avec Voltaire « il s'agit moins dans l'affaire de littérature que d'opinion : c'est moins un auteur qu'on publie qu'un symbole<sup>639</sup> ». Il rejoint également l'analyse de Billaz, lequel démontre ici que la récupération de Voltaire à des fins politiques ne peut se faire qu'au prix d'un effacement de sa personne et d'une interprétation orientée du siècle qui l'a vu naître. D'ailleurs, dans la préface du tome I de l'édition des *Œuvres complètes de Voltaire* que prépare Léon Thiessé, Tissot développe plus longuement cette idée : la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle y est présentée comme « une espèce d'évangile universelle », qui a d'abord « enfanté la Révolution française » avant de faire « le tour du monde pour l'éclairer et l'affranchir<sup>640</sup> ». Plus précisément : il faut comprendre la Restauration comme le moment où doit aboutir la Révolution, laquelle est déjà une étape rendue nécessaire par la philosophie des Lumières. Quant à la Terreur, elle se justifie simplement par l'incomplétude de la doctrine héritée de Voltaire. C'est pourquoi, dans l'esprit de Tissot, il faut continuer son œuvre : pour la perfectionner.

638. André Billaz, *Les Écrivains romantiques et Voltaire*, op. cit., p. 819.

639. François Bessire « "Un vaste incendie..." », art. cit., p. 190.

640. P.-F. Tissot, « Préface », L. Thiessé (éd.), *Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, Baudouin, 1831, p. III-vi.

Dans ce contexte, l'image de Voltaire est nécessairement minimale, c'est ainsi qu'elle peut être dressée en symbole d'une marche vers le progrès comprise comme essentielle, irréversible et toujours en cours. Cette image dépasse la seule référence à une singularité voltairienne pensée comme décisive. Tissot se réfère davantage aux philosophes des Lumières dont Voltaire ne serait qu'une incarnation commodément adaptable<sup>641</sup>. Enfin, derrière la référence idéalisée à Voltaire se cache surtout une vision du monde éminemment contemporaine : elle concerne les luttes autour de la Charte, contre le retour d'un Ancien Régime tel que le désirent les ultras, et contre l'influence politique que souhaitent retrouver les représentants de l'Église.

Revenons sur l'extrait du prospectus de Tissot, et notamment sur l'importance qu'il accorde au rapport entre Voltaire et l'histoire. Mettre l'accent sur l'histoire, c'est restreindre la référence à l'œuvre pour donner une valeur transversale à la biographie. C'est réduire le rapport littéraire à l'œuvre de Voltaire pour mieux lui accorder une valeur de témoignage. On vient de voir que l'aspect biographique se réduit à sa fonction minimale chez Tissot, qui se contente de mentionner la bonté fondamentale de Voltaire avant de le rattacher à un mouvement philosophique qui le dépasse. S'il ne cite pas les cas de Calas ou de La Barre, c'est sans doute que, pour Tissot, la vie entière de Voltaire est un exemple du combat philosophique. Quant à l'aspect plus proprement littéraire, il subit lui aussi une simplification radicale. Voltaire n'est plus seulement un grand tragédien, un conteur ironique ni même un poète (trop) classique. La diversité de l'œuvre de Voltaire se voit réduite essentiellement à ses travaux sur l'histoire. L'enjeu est aussi politique. Tissot s'appuie en effet sur la partie la moins contestée de l'œuvre de Voltaire pour amener une référence au bon roi Henri IV, lequel sert ensuite d'argument pour légitimer les *Œuvres de Voltaire*. Après tout, en plus d'avoir consacré à Henri IV le premier poème épique français, Voltaire ne situe-t-il pas son action publique dans la continuité de celle du glorieux monarque ?

---

641. « La pensée de Rousseau est plus exigeante et plus profonde qu'il ne convient à ces libéraux qui préfèrent un Voltaire moins engagé du côté de la démocratie, moins théoricien et plus facilement satisfait d'à-peu-près » (André Billaz, *Les Écrivains romantiques et Voltaire, op. cit.*, p. 818).

En cela le patriarche de Ferney a devancé, par ses vœux et ses conseils, ce que l'on voit aujourd'hui en Angleterre, où le ménage du plus simple particulier est, pour les commodités de la vie, une image fidèle du plus riche des lords du parlement. Les gouvernements se plaignent de l'esprit des peuples ; cependant les peuples sont faciles à gagner, et l'on peut répondre d'eux aux princes qui se proposeront de réaliser les conseils de Voltaire. Henri IV voulait que les paysans eussent le dimanche la poule au pot ; Voltaire enseigne presque tout ce qu'il faut faire pour la leur donner<sup>642</sup>.

Le texte rappelle ici les bienfaits revendiqués par les libéraux auprès de la philosophie des Lumières. Il rejoint en outre les combats propres à la Restauration en vue d'une définition constitutionnaliste de la Charte. C'est ce que suggère du moins la référence à l'Angleterre, dont on a déjà pu voir combien elle renvoie à cette époque à un modèle de monarchie aussi mis en avant par Voltaire dans ses *Lettres philosophiques*. Pour Tissot, il s'agit à la fois de mettre en lumière une partie spécifique de l'œuvre de Voltaire et de brosser un portrait positif de ce dernier. L'histoire lui permet de désamorcer les critiques à l'encontre du philosophe. Elle fonctionne également comme un prisme à partir duquel toutes les *Œuvres* peuvent être envisagées. Historien par métier, philosophe par ses actes, Voltaire incarne à lui seul la mémoire du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette image n'a pas pour unique vocation de s'opposer directement à celle véhiculée par de Maistre, entre autres, ni à celle que tente de populariser le clergé. Elle s'intègre également dans une lutte politique en faveur d'un régime politique précis : la monarchie constitutionnelle. S'il y a un Voltaire libéral, il est sans doute à chercher ici, dans cette volonté de dégager la figure du patriarche de tout ce que lui reprochent ses ennemis, quitte à le rapprocher d'une forme de monarchie considérée comme acceptable.

Retrouve-t-on également là l'opinion politique de Beuchot ? Certes, pour ce dernier, rappelons-le, l'histoire se comprend comme une marche inéluctable vers le progrès : « avec un roi d'un tout autre caractère que Louis XVI, l'heure [de la Révolution] aurait été retardée ; mais elle n'était que retardée ; elle me semblait inévitable<sup>643</sup> »,

642. « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 40v.

643. Beuchot, I.a.s. à Cayrol, 14 décembre 1826, IMV, MS 34-03.

répond l'éditeur à son correspondant Cayrol. L'histoire est bien ici une marche en avant inéluctable. Pourtant, l'image que Beuchot donne de Voltaire dans son édition correspond-elle à ce Voltaire minimal que présente Tissot ? Au contraire, Beuchot met en avant un Voltaire complet et complexe du point de vue textuel et biographique, en allant par exemple jusqu'à publier certaines variantes de ses textes, tout en restant systématiquement neutre du point de vue politique. L'écart entre Beuchot et l'édition Thiessé-Tissot nous confirme que s'il existe, au-delà d'affinités politiques qui peuvent se rejoindre, différentes approches de l'édition des *Œuvres de Voltaire*, celle de Beuchot se situe encore dans une catégorie à part.

Mais ce n'est pas tout. Comment le libéralisme du duo Thiessé-Tissot se traduit-il sur le plan éditorial ? Premièrement, le projet édité par Thiessé présente une particularité au niveau de son mode d'édition, puisqu'il s'agit d'une extension des éditions stéréotypes des frères Baudouin. Deuxièmement, cette édition se distingue de ces simples stéréotypes en intégrant quelques préfaces originales. D'abord annotés par Thiessé, les volumes servent de base à une nouvelle série de clichés, stéréotypes d'une nouvelle édition, laquelle contient une préface de sept pages, rédigée par Tissot. Il s'agit autrement dit d'un projet hybride, qui mêle impression stéréotype à partir de plaques en 75 volumes in-8° déjà existantes et travail périclinal original. Il s'agit donc, si l'on peut dire, d'une édition stéréotype augmentée. Cette hybridation méthodologique rappelle le projet du colonel Touquet, en ceci qu'elle permet d'obtenir une impression à moindre coût. C'est sans doute une condition essentielle pour une édition qui se veut militante : elle est vite imprimée, peu onéreuse à la fabrication et rapidement diffusable. Pourtant, contrairement à l'édition de Touquet, le paratexte invite déjà à porter un autre regard sur ce projet : Et si Thiessé proposait plus qu'une édition libérale et militante ? C'est ce que paraît indiquer une préface ajoutée en tête du *Dictionnaire philosophique* :

On a généralement suivi dans cette nouvelle édition du *Dictionnaire philosophique* le travail des éditeurs de Kehl, sans négliger toutefois les améliorations que les éditeurs successifs ont faites à ce travail. Ainsi, à l'imitation de M. Beuchot (édition de madame veuve Perronneau, 1817), on a détaché du *Dictionnaire philosophique* les *Lettres sur les Anglais*,

réunies en corps d'ouvrage dans le tome 1<sup>er</sup> des *Mélanges historiques*. Ainsi encore de nouveaux articles ont été ajoutés au *Dictionnaire*, et d'utiles corrections ont été faites d'après d'anciennes éditions ou des manuscrits<sup>644</sup>.

Thiessé ne fait pas que publier des planches déjà imprimées par d'autres comme le fait le colonel Touquet. Il va plus loin et propose une réflexion sur l'agencement du texte voltairien. Il semble à première vue qu'on ait bien affaire à un éditeur qui entende appliquer une méthode précise à son édition, et faire un classement raisonné des *Œuvres complètes de Voltaire*. Sa précision bibliographique cache-t-elle pourtant une approche plus militante des textes voltairiens ? Le fait que ce réagencement concerne les *Lettres philosophiques* est-il de nature à nous faire douter de ce jugement ? En effet, ce texte se laisse volontiers rapprocher des idées libérales, en ceci qu'il propose en même temps une critique des religions, et un éloge du parlementarisme anglais. La référence n'est sans doute pas anodine. Elle n'est pas isolée non plus chez Thiessé, lequel apporte des précisions éditoriales pour d'autres textes sensibles. C'est le cas encore des *Fragments historiques sur l'Inde et sur le général Lally*. Thiessé les détache de *L'Histoire du parlement de Paris* pour les ajouter à la suite du *Précis du siècle de Louis XV*, en même temps qu'un mémoire intitulé *De la mort de Louis XV, et de la fatalité*. Au-delà de son titre, ce dernier texte n'entretient même qu'un rapport éloigné avec le *Précis du siècle de Louis XV*. Il y est essentiellement question de vérole, de philosophie, et de critique de l'obscurantisme. L'éditeur effectue un geste triplement significatif : il remet en lumière deux textes qui auraient été perdus dans les *Mélanges*. Il convoque l'une des grandes affaires judiciaires auxquelles Voltaire a pris part, en mentionnant le nom de Lally. Il rattache enfin la question de l'obscurantisme religieux à celle de la mort du Roi : n'est-ce pas le refus des sciences issues des Lumières, et dans ce cas de l'inoculation, qui condamna Louis XV à mourir de la petite vérole ? L'affaire paraît entendue, le paratexte de Thiessé et de Tissot se comprend bel et bien comme un manifeste libéral. Beuchot rappelle même, dans la préface de sa propre édition, ce que doit le projet à l'époque qui l'a vu naître :

---

644. Léon Thiessé, « [Avertissement] », *Œuvres complètes de Voltaire*, éd. cit., t. LI, p. a.

Les mille exemplaires que MM. Baudouin frères faisaient [*sic*] tirer sur les formes du *Voltaire* imprimé chez M. Didot aîné, avec les notes de MM. Auguis, Clogenson, Daunou, etc., ayant été promptement épuisés, et ces libraires n'ayant pu obtenir la permission de faire un nouveau tirage, ils se décidèrent à faire stéréotyper tout Voltaire dans le format in-8°. On ne parla toujours que de soixante-quinze volumes in-8° ; et l'on fit cliquer chez M. Rignoux les ouvrages déjà imprimés chez M. Didot aîné. Mais l'impression se faisait [*sic*] lentement chez M. Didot aîné. L'horizon politique se rembrunissait ; des bruits se répandaient que le gouvernement de Charles X projetait de ne pas laisser imprimer, même en collection, certains ouvrages de Voltaire. Les souscripteurs se plainquirent de la lenteur de l'entreprise ; d'autres, plus clairvoyants, déclarèrent formellement qu'ils ne prétendaient pas payer plus de soixante-quinze volumes, et qu'ils exigeraient pourtant les *Œuvres complètes*<sup>645</sup>.

Beuchot mentionne effectivement la question du climat politique, peu favorable à la presse, qui prévaut dans les dernières années du ministère de Villèle. Cependant, il ne fait que mentionner, en passant, cette explication. La lecture de cet extrait laisse plutôt penser que d'autres causes se mêlent au projet d'une édition libérale des *Œuvres complètes de Voltaire*. Beuchot rappelle, dans un premier temps, l'origine des éditions Baudouin. Stéréotype de l'édition Dalibon-Delangle en 95 volumes, la première édition des frères imprimeurs est rapidement épuisée. Pour continuer à occuper le marché, ils n'ont d'autre choix que de s'adresser à un autre imprimeur, et sur la base d'autres stéréotypes. La logique est, encore une fois, comme le démontre déjà l'ordre du discours choisi par Beuchot, avant tout commerciale. Ce que confirme sans ambiguïté Jean Clogenson, alors qu'il collabore à l'édition Dalibon-Delangle, dans une lettre à Beuchot : « les frères Baudouin me semblent des faux frères. Ils font des éditions de Voltaire comme des savetiers font des souliers ; et, le tout, pour de l'argent seulement<sup>646</sup> ». Les Baudouin doivent ensuite au climat politique, à

645. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I., p. xxvii-xxviii.

646. Clogenson, l.a.s. à Beuchot, Alençon, 29 septembre 1826, BnF, n.a.fr. 25134, f° 330.

la lenteur de l'imprimeur et aux exigences des souscripteurs de devoir travailler dans l'urgence. C'est donc bien un faisceau de causes qui explique cette édition. Enfin, pour aller plus vite, sans pour autant négliger les trouvailles et les inédits de Voltaire – et d'abord ceux qui étendent le corpus de la *Correspondance* –, ni augmenter le nombre de volumes au-delà des 75 promis, les Baudouin choisissent de faire appel à un éditeur. C'est la mission impossible qui a été confiée à Léon Thiessé<sup>647</sup>.

Le rapport avec Beuchot doit encore être appréhendé de façon plus étroite. Certes, les avertissements de Thiessé laissent à penser qu'il ne trie Voltaire que pour faire ressortir des œuvres du patriarche, ce qui pourrait servir à la cause libérale. S'agit-il d'un Voltaire *complet* ? Thiessé ne déborde-t-il pas par moments vers une édition plus savante que militante ? Il poursuit en effet sa démarche et précise le sort réservé à deux articles ajoutés par ce dernier au *Dictionnaire philosophique*, qu'il choisit de déplacer dans les *Mélanges historiques*<sup>648</sup>. En mentionnant et en critiquant nominalement le travail de Beuchot, Thiessé paraît bien dépasser le cadre d'une édition orientée vers la seule promotion d'un Voltaire libéral. Il est aussi question de méthodologie éditoriale ici. D'ailleurs, Beuchot reconnaît explicitement cette qualité à son collègue, dans sa « Préface générale du nouvel éditeur » : « M. Léon Thiessé n'a pu faire l'impossible pour le tirage après sa révision, quelque soin qu'il y ait apporté<sup>649</sup> », précise-t-il, en n'abordant toutefois pas de question politique, et en prenant bien soin de maintenir Thiessé dans le giron des éditions Baudouin, largement défailiantes sur tous les plans, d'après ce qu'il en dit<sup>650</sup>.

647. Beuchot présente l'impossible équation soumise à Thiessé sous forme de question : « Comment, dans les clichés de la *Correspondance* [de l'édition en 75 vol.], introduire les lettres en grand nombre qui ont été ajoutées dans la *première édition* [en 95 vol.] ? » Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., p. xxix.

648. « Deux articles ont été récemment ajoutés au *Dictionnaire philosophique* par M. Beuchot (l'article GÉNÉREUX, et un supplément à l'article QUISQUIS). Quoiqu'il soit fort douteux que le premier appartienne à Voltaire, et malgré la faible importance du second, nous les avons placés dans le 2<sup>e</sup> volume des *Mélanges littéraires*, tome XXI de la présente édition » (Léon Thiessé, « [Avertissement] », *Œuvres complètes de Voltaire*, éd. cit., t. LI, p. a).

649. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., p. xxix.

650. *Ibid.*

Malgré cela, Thiessé va-t-il jusqu'à présenter, comme Beuchot, une véritable intention éditoriale originale ? Sans doute pas entièrement, tant son édition est moins aboutie du point de vue du paratexte. Reste qu'à l'inverse du projet du colonel Touquet, le Voltaire de Tissot et Thiessé met aussi en avant des choix éditoriaux et propose une version réfléchie du corpus voltairien. Faut-il toutefois aller jusqu'à conclure à une impossible édition strictement libérale des *Œuvres complètes de Voltaire* ? Le mouvement libéral autour de l'édition de Voltaire hésite entre une volonté de réinvestir politiquement les écrits du patriarche, une utilisation plus personnelle de l'édition de ses *Œuvres complètes*, destinée avant tout à promouvoir une maîtrise de l'impression avant de diffuser un texte en particulier, et la tentation d'une relecture bibliographique et historiographique du corpus voltairien qui serait celle des hommes de lettres instruits. Cette nuance paraît, elle aussi, de nature à atténuer la construction d'un espace de lutte politique centrée sur Voltaire sous la Restauration.

### *Dépasser les étiquettes*

Poursuivons notre réflexion : si le « Voltaire de Touquet » se laisse largement réduire à sa dimension la plus commerciale ; s'il n'existe, sous la Restauration, qu'une seule édition des *Œuvres complètes de Voltaire*, celle de Thiessé préfacée par Tissot, que l'on puisse véritablement qualifier de libérale – et encore n'est-elle ni la plus connue, ni la plus diffusée – ; s'il n'existe pas d'édition royaliste ou ultra en dehors de quelques éditions d'*Œuvres choisies* ; si bon nombre de projets ne sont que des stéréotypes ou des rééditions de différents formats fait à partir d'une même version du texte ; si, enfin, la dimension sulfureuse des éditions de ces vastes collections voltairiennes, laquelle se joue dans la construction d'une image symbolique qui oscille entre la figure d'un démon aussi impie que sanguinaire et celle du patriarche exemplaire, ne se rapporte qu'en partie aux luttes entre les ultras et les libéraux, alors il faut en conclure que le phénomène éditorial autour des *Œuvres de Voltaire* doit être repensé. Capitalisme naissant, importance croissante de l'imprimerie, bourgeoisie politiquement de plus en plus puissante, luttes autour du sens à donner à l'héritage de la Révolution, définition de la Charte

promulguée par Louis XVIII, les luttes politiques sous la Restauration n'ont bien souvent qu'un rapport très éloigné avec les préoccupations qui étaient celles de Voltaire.

Cela signifie-t-il pour autant que ses écrits sont condamnés à ne faire pleinement sens que dans un contexte bien précis, loin de celui des années 1820 ? Le travail de Beuchot tiendrait alors d'une mise à niveau contextuelle, même si cela n'explique pas sa longévité. Il faut pourtant relever, comme le montre sa bienveillance envers le travail de Thiessé, que l'approche éditoriale de Beuchot se rapproche de celle de certains de ses collègues de la Restauration, plutôt que d'autres. On se doit de quitter la vision politique et manichéenne d'une Restauration séparée entre ultras et libéraux pour juger les éditions des *Cœuvres de Voltaire* d'après d'autres critères, méthodologiques notamment. Il s'agit en effet de distinguer deux types d'éditions : les rééditions dépourvues de tout travail original, et celles qui amènent quelque chose de nouveau au niveau du contenu ou de la forme. Beuchot appartient bien à ce second mouvement, qu'il achève même à certains égards puisqu'il incarne le dernier échelon de l'édition des *Cœuvres complètes de Voltaire* à la fin des années 1820. Quels sont les modèles sur lesquels il s'appuie pour réaliser son travail ? Existe-t-il des projets qu'il privilégie par rapport à d'autres ? Sur quels critères effectue-t-il ses choix ?

L'édition Renouard contient quelques lettres nouvelles. Mais il en est de même de l'édition Déterville et de l'édition Desoër. L'édition Renouard contient les additions Déterville et Desoër, mais sans les indiquer ou distinguer. Elle est suffisante pour le lecteur ; elle est insuffisante pour un travail, comme celui que vous vous proposez, de remonter à la première publication de chaque lettre. Cela mène très loin. J'en sais quelque chose<sup>651</sup>.

Desoër, Déterville, Renouard : lorsqu'il s'agit, en 1827, de distinguer des modèles parmi les éditions des *Cœuvres complètes de Voltaire* parues sous la Restauration, Beuchot effectue un tri sévère. Rapporté à la vingtaine de projets éditoriaux recensés, le bilan paraît en effet bien maigre, d'autant plus qu'aucune de ces éditions ne paraît après

651. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 23 septembre [1827], IMV, MS 34-07.

1822. Cette constatation tend à la confirmation. L'édition de Voltaire ne vise que dans très peu de cas à l'excellence éditoriale. Enjeux commerciaux, typographiques, voire politiques, priment sur le contenu et la qualité littéraire des œuvres publiées. Il s'agit pourtant d'emblée de nuancer cette affirmation, en dessinant les contours d'un noyau d'éditeurs attachés à augmenter, et – du moins la question se pose-t-elle en termes d'intentionnalité – améliorer de fait la présentation du corpus des *Œuvres complètes de Voltaire*. Il faut revenir à la « Préface générale du nouvel éditeur » que publie Beuchot en tête du premier volume de sa grande édition des *Œuvres de Voltaire*. Il y présente, de façon critique, toutes les éditions qui ont précédé son propre travail. Certaines s'y trouvent durement décriées, tandis que celles qu'il prend pour modèles voient leur portrait dessiné avec davantage de clémence. Les correspondances entre certains des éditeurs – Dubois, Renouard ou Clogenson – laissent dans tous les cas deviner qu'un travail sur le classement des *Œuvres* est en cours sous la Restauration, et que celui-ci ne se limite pas au seul Beuchot.

Desoër, par exemple, figure également parmi ceux-ci. Beuchot rappelle autant ses mérites que ses défauts, il développe la *Correspondance* en y ajoutant plusieurs inédits : les lettres contenues dans le *Supplément au recueil des lettres de M. de Voltaire* paru en deux volumes en 1808 ; la correspondance entre Bernis et Voltaire, y compris les lettres de Bernis, qu'il vend comme une nouveauté, tout autant qu'une preuve de sa probité<sup>652</sup> ; il acquiert également les lettres de Voltaire à d'Olivet, qu'il est le premier à publier. Enfin, outre la *Correspondance*, son édition comprend une table « très ample, et par cela seul très utile, quoique fautive quelquefois ». Il échoue, enfin, à publier les *Lettres philosophiques* dans leur version originale. Détéville, quant à lui, confie le travail littéraire à M. Miger, lequel « fit de notables améliorations et additions dans la *Correspondance*, et rédigea une table formant le quarante-deuxième volume, avec le millésime 1820<sup>653</sup> ». Il est à noter que cette édition (1817-1818,

652. « Dans mon édition de 1817, sacrifiant, comme je le devais, mes intérêts à l'avantage de mes souscripteurs, je n'ai pas hésité à fondre dans la *Correspondance générale* les lettres [...] que je publiais pour la première fois », Théodore Desoër, « Premier prospectus », « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 46v.

653. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., p. xxii.

41 vol. in-8°) est réalisée avec le concours de l'éditeur Lefèvre, qui assure ensuite la réalisation matérielle et la bonne santé financière du projet de Beuchot, à partir de 1828. Enfin, il s'attarde sur l'édition Renouard (1819 et suivante, 66 vol. in-8°), laquelle dépasse tout ce qui avait été réalisé jusque-là :

Toutes ces éditions récentes étaient faites sans élégance ; aucune n'avait de gravures. M. A.-A. Renouard, propriétaire d'une nouvelle suite de cent quarante-six estampes, aussi d'après les dessins de Moreau, à laquelle il joignait quatorze portraits, fit une édition qui, pour l'exécution typographique, l'emporte de beaucoup sur celles dont je viens de parler. Mais M. Renouard ne se contenta pas d'apporter ses soins au matériel de son édition, il y fit des annotations et des additions, dont plusieurs lui avaient été communiquées par M. Clogenson. Ainsi, c'est dans l'édition de M. Renouard qu'ont été admis, pour la première fois, *Les Sentiments des citoyens*, des *articles* fournis par Voltaire à *La Gazette littéraire*, etc<sup>654</sup>.

Outre l'évocation des portraits, qui rappelle la nature biographique d'une édition, il est ici question des tables d'une part, et d'inédits d'autre part. Ces deux derniers aspects correspondent aux intérêts bibliophiliques et bibliographiques de Beuchot : découvrir des inédits pour augmenter le corpus des *Œuvres* du patriarche, tout en les classant avec davantage de pertinence. Seul Renouard, parmi les premiers éditeurs, se soucie des questions de forme et introduit un travail sur la typographie des éditions, que confirme le terme « élégance » que lui attribue Beuchot. Sinon, pour les autres éditions, le propos revient continuellement sur la question de la *Correspondance* de Voltaire, laquelle constitue sans doute le véritable enjeu en termes d'inédits sous la Restauration. D'une part les derniers contemporains du patriarche sont pratiquement tous décédés, laissant de nombreuses archives derrière eux. Il existe davantage de possibilités de les publier sans risquer de froisser la susceptibilité de certains. D'autre part, comme le suggère l'ajout de portraits, la question de l'image de Voltaire importe autant, sinon plus que la lecture de ses œuvres. La *Correspondance* apparaît tout naturellement comme l'outil qui permet

---

654. *Ibid.*, p. xxiii.

d'approcher au plus près l'intimité du grand homme. Ce sont, à l'opposé, selon les ennemis de Voltaire, ses lettres qui révéleraient tous ses travers.

L'ampleur croissante de la *Correspondance* nécessite d'en repenser le classement. Cette partie des *Œuvres complètes de Voltaire* passe pour un laboratoire de la méthodologie éditoriale employée par les uns et les autres. Les éditions de la Restauration traitent-elles distinctement l'édition de la *Correspondance* ? Cayrol, qui classe cette *Correspondance* en comparant les éditions et en rédigeant une notice généalogique par lettre, offre déjà un premier tri drastique parmi les projets posthumes des *Œuvres complètes de Voltaire* : « j'ai [pensé] que l'édition de Kehl devait avoir le pas sur toutes les autres pour les lettres qui s'y trouvent et que l'édition de Renouard pouvait être considérée comme celle qui a fait connaître la première la plus grande partie des lettres qui ne se rencontrent pas dans l'édition de Kehl<sup>655</sup> », précise-t-il à Beuchot, en lui envoyant un exemple du travail titanesque qu'il projette de réaliser et de lui offrir. De son côté, Beuchot affine cette sélection et indique à Cayrol comment se répartissent selon lui les inédits au sein des différents projets éditoriaux.

L'édition Renouard est celle qui contenait le plus de lettres lorsqu'elle a paru. Mais au volume près des *lettres inédites* tout se trouve dans les éditions Lequien et Dupont. Ces dernières ont profité des additions Renouard comme Renouard avait profité des additions de ses devanciers. C'est assez vous dire que tout ce que l'édition Renouard contient en soi de l'édition de Kehl ne provient pas uniquement du fait de Renouard. Désigner la part de chacun et la source de chaque addition pourrait être curieux, mais serait très long à vous donner<sup>656</sup>.

Cette liste établie par Beuchot nous permet de comprendre quelles éditions contiennent des lettres inédites. À partir de là, on peut déduire quelles sont celles qui ne sont pas imprimées à partir de clichés d'une entreprise antérieure. Cette constatation ne signifie pourtant pas qu'il soit aisé de hiérarchiser les éditions en fonction du seul critère de l'originalité. Certaines éditions choisissent par exemple

655. Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Moulins, 1<sup>er</sup> septembre 1827, BnF, n.a.fr. 5199, f° 65.

656. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 26 août 1827, IMV, MS 34-06.

de publier un ou plusieurs volumes d'inédits en plus du stéréotype de l'édition de Kehl. C'est le cas de l'édition Plancher, concurrente directe de celle de la Veuve Perronneau, à laquelle participe en partie Beuchot. Cayrol le rappelle dans sa correspondance avec Beuchot, notamment par une lettre dans laquelle il cherche à comprendre comment un 43<sup>e</sup> volume peut exister alors que le prospectus n'en annonçait que 32, la *Correspondance* de l'édition Plancher (1817-1822, 44 vol. in-12) est sans doute amplifiée de volumes supplémentaires pour les inédits déjà publiés<sup>657</sup>. L'avis de Beuchot sur cette édition est, dans tous les cas, sans appel : il s'agit d'une édition qui « sans contredit est bien inférieure à celles qui paraissaient concurremment. D'ailleurs, malgré son titre, elle n'est pas complète, même pour le temps où elle a paru<sup>658</sup> ». Dans sa réponse, il rappelle également que l'enjeu de l'édition Plancher se situe déjà à un niveau que l'on pourrait qualifier de publicitaire. Tandis que le prospectus de l'édition Plancher ne se caractérise pas par son honnêteté, il s'agit avant tout pour l'éditeur d'attirer les souscripteurs, tout en restant prudent sur le plan financier. La définition du corpus des *Œuvres de Voltaire* devient parfois un jeu de dupe, entre réduction des coûts de publication et annonce d'inédits.

Je possède le prospectus Plancher, dans ma collection de prospectus de Voltaire. Mais entre ce qu'on promet et ce que l'on fait vous savez bien qu'il en est comme

*Entre la veuve d'une année  
Et la veuve d'une journée  
La différence est grande.*

Et puis le proverbe *Mentons comme un prospectus* n'a-t-il pas cours à Moulins<sup>659</sup> ?

657. « Pour vous donner la preuve de ce que j'ai avancé au sujet du volume de pièces inédites qui fait partie de l'édition de Plancher, j'ai l'honneur de vous faire passer ci-joint le prospectus qui m'a révélé l'existence du 32<sup>e</sup> vol. que je vous prie toujours de me procurer si cela est possible, ainsi que ce 43<sup>e</sup> vol. (probablement d'une autre édition du même Plancher puisque celle indiquée dans le prospectus ci-joint n'en a que 32) » (Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Moulins, 2 avril 1827, BnF, n.a.fr. 5199, f<sup>o</sup> 62v.).

658. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., p. xxii.

659. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 26 août 1[8]27, IMV, MS 34-06.

Qu'un prospectus de vente soit un objet publicitaire, cela relève de l'évidence. Que la publicité ne fasse pas toujours grand cas de la notion d'honnêteté semble difficilement évitable. Mais qu'en est-il de Beuchot et de sa « Préface du nouvel éditeur » ? S'agit-il aussi d'un texte publicitaire ? On a généralement admis que Beuchot se caractérisait par une rigueur méthodologique et une droiture morale sans faille. Pourtant, n'aurait-il pas, à tout point de vue, intérêt à dévaloriser les projets qui sont parus avant le sien ? En effet, il est lié de près à tous les projets dont il vante les mérites dans sa préface. On a déjà pu mentionner ses liens avec Lefèvre, coéditeur de l'édition Déterville. On sait également qu'il participe à l'édition de Renouard, en éditant la *Correspondance* avec d'Alembert<sup>660</sup>. Beuchot semble surtout poser, durant toute la Restauration, les jalons de son propre projet.

Revenons sur cette décennie de publications à partir du cas Desoër. On a déjà pu constater que c'est lui qui initie, parallèlement à son édition, le combat mené par les contre-révolutionnaires contre l'édition des *Œuvres de Voltaire*. Raymond Trousson n'hésite pas à le classer dans le camp des libéraux, prêt au combat contre le « parti prêtre<sup>661</sup> ». Pour autant, faut-il bien comprendre son projet d'édition comme un geste politique ? Moins ouvertement politisé, et plutôt intéressé par la dimension qualitative et le contenu des textes, Beuchot va en effet s'associer à l'éditeur pour envisager un projet d'édition des *Œuvres de Voltaire*. Ce projet, entre le premier éditeur commercial et le plus renommé voltairiste de la Restauration, attire immédiatement la convoitise des amateurs de Voltaire : par exemple, Jean Clogenson, ou Jacques-Joseph-Marie Decroix se montrent intéressés à en savoir plus sur cet accord :

À propos d'état de grâce, dites-moi donc quand vous commencerez à nous faire déguster l'édition de cet homme si maigre à qui un capucin, moyennant douze bouteilles de vin et une longe de veau, fit faire la première communion, à l'âge de 72 ans. En un mot quand donnerez-vous, de complicité avec M. Desoër, les deux premiers volumes de ce

660. Bengesco, t. IV, p. 158.

661. Raymond Trousson, *Voltaire. Mémoire de la critique*, op. cit., p. 25.

coquin de Voltaire ? Je voudrais bien le savoir, j'aurais deux ou trois souscriptions à vous fournir au demeurant, je crois vous en avoir déjà parlé, et je vous prie de vous en souvenir<sup>662</sup>.

Le ton de cette lettre est très familier, comme le sont d'ailleurs toutes les lettres entre les deux hommes. Derrière les coquetteries voltairiennes que dissémine Clogenson se trouvent pourtant plusieurs éléments intéressants. La lettre date de 1823. À cette période, la publication de l'édition Renouard, à laquelle collaborent tant Beuchot que Clogenson, vient d'être achevée. Elle fait office de référence auprès des libraires comme des voltairiens. Mais les deux hommes savent sans doute qu'il est possible de faire mieux : Touquet règne en maître sur les étals de librairie avec son édition aux multiples avatars stéréotypés. Le climat politique, sans doute moins tendu que lors des années 1821-1822, lesquelles ont vu de nombreux débats tourner en défaveur des droits de la presse. Beuchot termine son travail sur l'édition du *Dictionnaire de Bayle*. Quant à Clogenson, il n'a pas encore commencé son propre travail pour l'édition Dalibon-Delangle. Le moment semble donc idéal pour débiter une nouvelle entreprise, savante cette fois-ci.

Tout nous incite à penser que l'association entre Beuchot et Desoër se comprend comme celle d'un entrepreneur financièrement solide avec un homme de lettres spécialisé. Beuchot n'est certes pas pauvre, mais il ne possède selon toute vraisemblance pas les fonds pour entreprendre un projet d'une telle ampleur. Il s'associe avec Desoër, comme il s'est associé avec la Veuve Perronneau, ou comme il s'associera plus tard avec Lefèvre : il apporte le matériel de l'édition, l'entrepreneur assure sa santé financière et lui verse un salaire. Le fait que Beuchot choisisse de travailler avec Desoër n'a rien d'extraordinaire. L'homme s'est forgé une réputation d'entrepreneur audacieux et solide. On sait par la correspondance entre Beuchot et Clogenson que c'est déjà Desoër que Beuchot mandate pour imprimer les sulfureux *Souhais* en vers de Clogenson<sup>663</sup>. On sait qu'il dirige en parallèle

---

662. Clogenson, l.a.s. à Beuchot, Alençon, 16 février 1823, BnF, n.a.fr. 25134, f° 301.

663. « Je suis allé ce matin prier Desoër de se charger de l'impression, bien persuadé que l'imprimeur l'expédiera plus vite qu'un autre » (Beuchot, l.a.s. à Clogenson, 22-23 décembre 1822, Oxford, Voltaire Foundation, MS 80). Voir *supra*, ch. 1.

l'impression de plusieurs éditions en petit format in-18 : Rabelais, Regnier, Boileau et même la Bible<sup>664</sup> marquent un positionnement idéologique sinon libéral, du moins humaniste. À ce propos, il est intéressant de remarquer la légère hésitation de Raymond Trousson lorsqu'il décrit la position du libraire Desoër. En effet, ce n'est que tardivement qu'il en fait un soldat du parti libéral<sup>665</sup>. Dans *Visages de Voltaire*, Desoër est avant tout décrit comme un éditeur qui a « pour lui sa conscience d'amateur des lettres et d'ennemi du fanatisme<sup>666</sup> ». Cette description correspond sans doute mieux à Desoër et à l'image qu'en avaient ses collègues contemporains. Elle rend légitime l'association de Beuchot avec le premier éditeur de Voltaire sous la Restauration.

C'est Clogenson qui décrit finalement le mieux le rôle joué par Desoër dans le milieu de l'édition sous la Restauration, lorsqu'il le présente en « libraire-entrepreneur<sup>667</sup> ». À la fois homme de lettres et homme d'affaires, Desoër fait vraisemblablement partie, au même titre qu'un Panckoucke avant lui ou qu'un Ladvocat quelques années plus tard, de ces hommes qui se sont participé au développement de l'industrie de la presse. Financièrement, Desoër a sans doute réussi une belle opération en étant le premier éditeur de Voltaire sous la Restauration, sans compter qu'il a pu compter sur la publicité que lui ont offerte les vicaires de Paris. En outre, sur le plan scientifique, son édition bénéficie d'un crédit qui dépasse le cadre de l'intérêt dont lui témoigne encore Beuchot, dans la préface de son édition de 1828. Celle-ci rappelle déjà la reconnaissance de notre savant éditeur pour la qualité du travail réalisé par Desoër. Elle confirme que son édition vaut plus qu'un manifeste libéral. Surtout, cette réaction n'est pas isolée. En effet, la bonne humeur générale de Clogenson et, surtout, son empressement à se déclarer intéressé par cette édition suggère tout le bien qu'il pense de l'association entre les deux hommes. Ce que confortent encore les mots rédigés par Decroix :

---

664. *Ibid.*

665. Raymond Trousson, *Voltaire. Mémoire de la critique*, *op. cit.*, p. 25.

666. Raymond Trousson, *Visages de Voltaire (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 141.

667. Clogenson, l.a.s. à Beuchot, Alençon, 29 mai 1823, BnF, n.a.fr. 25134, f° 303v.

On va donc voir encore de nouvelles collections complètes des œuvres de Voltaire ! où tout cela peut-il se placer ? Il faut pourtant qu'on ait espoir de tirer bon parti de ces entreprises, car on n'en fait guère de semblables à la légère. Je ne m'attendais pas à vous voir sitôt y prendre part, accablé, comme vous l'êtes, de tant d'autres travaux ; ni M. Desoër recommencer une édition lorsqu'il vient d'en finir une autre ; C'est un actif et courageux entrepreneur ; mais qui ne manque pas, je crois, de prudence ; et il en donne déjà la preuve en mettant en vous sa confiance. Vous n'aurez pas ici à craindre les désagréments qu'on vous a fait éprouver ailleurs. Vous ne devez pas douter que je ne m'intéresse aussi vivement à vos travaux futurs qu'à vos travaux passés<sup>668</sup>.

Pourquoi Decroix paraît-il de prime abord aussi surpris par cette association ? Il fait, semble-t-il, référence à plusieurs facteurs : le nombre d'éditions des *Œuvres complètes de Voltaire* qui inonde le marché paraît, de façon compréhensible, surprendre le vieil éditeur de Kehl. Ensuite, l'édition de Desoër ne date que de 1817. Elle reste encore très récente, tout comme la participation de Beuchot au *Voltaire-Perronneau*. Decroix envisage-t-il avec circonspection qu'un projet puisse être amélioré dans un laps de temps si court ? Enfin, Beuchot n'a, rappelons-le, pas encore mis un point final à son travail sur le *Dictionnaire de Bayle*. Decroix, d'habitude prompt à manifester sa crainte de la censure, semble ici davantage surpris par l'activité effrénée des deux éditeurs. Celle-ci rappelle, d'un autre côté, le dynamisme éditorial de la Restauration. Ce dynamisme signifie-t-il que le climat politique, marqué par les tensions autour des *Œuvres complètes de Voltaire* menées par les ultras, s'est détendu depuis les débats qui ont suivi l'assassinat du duc de Berry ? Sans doute les crispations autour des droits de la presse ne sont-elles pas uniformes. Elles ne sont en tout cas pas éteintes en juillet 1822 : l'accession de Villèle à la tête des ministres, tout comme celle de Frayssinous à l'Université témoignent du succès des réactionnaires. Faut-il conclure que le climat n'est pas aussi délétère à l'égard de Voltaire qu'il peut l'être à l'égard des journaux ? Cela signifie-t-il que les collections d'*Œuvres complètes* échappent à la menace ? Ou doit-on à l'inverse concevoir

668. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 24 juillet 1822, BnF, n.a.fr. 25135, f° 102.

le projet de Desoër et de Beuchot comme un véritable geste d'opposition politique ?

Le prospectus est signé par Théodore Desoër en juillet 1822. Il ne s'agit que d'un premier prospectus, qui fonctionne comme une sorte de prise de température auprès du public. « Je réitérerai cet engagement dans un *Prospectus définitif* », avertit même l'éditeur. Le ton général reste celui de la description matérielle. L'éditeur n'y fait qu'une brève allusion aux risques encourus par son entreprise, lorsqu'il mentionne « des causes ou des raisons qu'[il] ne peut prévoir » et qui pourraient le réduire « à n'imprimer que séparément quelque ouvrage aux souscripteurs de [s]a nouvelle édition ». La menace de censure est-elle bien réelle, tout comme le risque de voir les collections des *Œuvres complètes de Voltaire* amputées de certains textes ? Elle se voit aussitôt évacuée par l'éditeur, lequel ne cache pas qu'il saura passer outre cette interdiction éventuelle. La réaction de Desoër doit sans doute nous convaincre que les éditeurs ne s'inquiètent pas véritablement des excès des débats politiques. L'éditeur paraît même s'appuyer explicitement sur ces menaces pour donner un surcroît de publicité à son édition.

En effet, Desoër s'attache avant tout à préciser pourquoi son édition fera autorité parmi les éditions concurrentes. Il commence par se placer sous le patronage de Voltaire, en citant un extrait de la lettre à d'Argental du 24 novembre 1759 : « Dites-moi... s'il ne vaut pas mieux bien faire que se presser<sup>669</sup>. » Cette remarque évoque l'association Desoër-Beuchot, décrite comme celle qui permet de réunir la qualité typographique, la précision littéraire et l'expérience d'un projet éditorial de cette envergure. D'ailleurs, dans sa première phrase, Desoër commence par rappeler qu'il est l'initiateur de la vague d'éditions voltairiennes qui sévit depuis le début de la Restauration, avant de présenter celle qu'il prévoit comme une apothéose : « il m'appartient peut-être de fermer, du moins pour quelque temps, la carrière que j'ai ouverte, il y a cinq ans, en publiant la première des réimpressions récentes de Voltaire ». Aboutissement de sa propre carrière ou de cette « voltaïromanie », Desoër ne semble pas faire la distinction et présente son projet d'édition comme « un grand travail

669. Théodore Desoër, « Premier prospectus », « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 46v.

littéraire, entrepris depuis longtemps, et suivi avec constance ». Un format in-8°, un prix, dans la norme, de 360 francs ainsi qu'une impression soignée et réalisée avec des caractères neufs assurent l'excellence matérielle de son projet. Mais c'est surtout l'aspect littéraire qui est mis en avant. C'est là qu'intervient Beuchot :

M. Beuchot s'est chargé de la partie littéraire. Ses travaux sur le *Dictionnaire historique et critique de P. Bayle* touchent à leur fin ; et il aura, bientôt après, achevé le travail qu'il a entrepris sur les *Œuvres de Voltaire*. Ce laborieux et consciencieux éditeur, en différant la publication de la première livraison, a pour but non seulement de mettre plus d'ensemble dans les diverses parties de cette grande entreprise, mais encore d'accélérer la rapidité de l'impression, une fois qu'elle sera commencée<sup>670</sup>.

En apposant explicitement le nom de Beuchot, Desoër rend hommage aux qualités littéraires de notre éditeur. Précisons qu'il est bien placé pour connaître « ce laborieux et consciencieux éditeur », puisque c'est Desoër lui-même qui officie comme éditeur commercial du *Dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle* qu'est en train d'achever Beuchot. Au passage, il glisse dans son prospectus un petit rappel publicitaire à l'égard de ce projet parallèle. Mentionner Beuchot lui permet également d'évoquer une figure de l'édition voltairienne connue (et sans doute reconnue) de ses contemporains, du moins depuis l'édition Perronneau. Il redouble ainsi son message initial, et se donne même un délai pour parvenir à plus grand aboutissement sur le plan de la qualité littéraire. Desoër précise enfin qu'il partage avec Beuchot le qualificatif de consciencieux lorsqu'il rappelle qu'en tant qu'éditeur, son intention a toujours été de sacrifier « [s]es intérêts à l'avantage de [s]es souscripteurs ». Son travail ne consiste pas à « former ou [...] grossir un volume de *Pièces inédites* ou de *Lettres inédites*, sous le calcul faux de la propriété littéraire ». Il n'est pas question non plus de récupérer des fragments de l'édition de Kehl pour en faire des inédits factices. Desoër, comme Beuchot, privilégie l'unité de sa collection. En arrière-plan, c'est surtout la critique à l'égard des méthodes employées par ses concurrents qui ressort. Cette

---

670. *Ibid.*

critique était déjà présente au début de ce premier prospectus : « Je n'aurai pas toutefois la témérité d'annoncer que je suis certain de *forcer le succès* de ma nouvelle entreprise, *par la supériorité de son exécution littéraire et typographique* », ironise-t-il en effet, pour mieux se démarquer des autres éditions parues sous la Restauration.

Relevons encore ici un élément qui ressort de la lettre de Decroix, citée précédemment. Elle confirme les propos que nous avons avancés au sujet de Desoër : « courageux entrepreneur », il est bien un homme d'affaires libéral. Les louanges tressées par Decroix ne s'arrêtent pas là : malgré ses engagements, il « ne manque pas [...] de prudence ». Cette prudence signifie-t-elle qu'il sait se jouer du feu nourri par la contre-révolution pour prospérer ? Ou qu'il sait s'entourer pour mener économiquement une affaire à son terme ? Dans tous les cas, Decroix paraît certain de la fiabilité de l'éditeur commercial. Il assure même Beuchot qu'il n'aura pas à essayer les mêmes ennuis qu'auprès de la Veuve Perronneau. L'intérêt que Decroix marque de façon insistante pour le travail de Beuchot et l'aide qu'il entend lui apporter n'est pas négligeable. Il affirme vouloir jouer un rôle dans ce projet. « Votre prospectus est une pierre d'attente [...]. Nous aurons le temps d'en causer<sup>671</sup> », lui affirme-t-il encore dans cette lettre, comme pour insister sur sa volonté de participer à la réflexion autour de cette édition. Le projet ne verra pourtant jamais le jour, par la faute du temps, précisément, qui a rattrapé Desoër :

J'ai sous les yeux votre lettre du 6 avril ; elle me prophétisait la mort prochaine de M. Desoër, que votre lettre du 24 mai m'apprend. C'est une perte pour vous et pour les entreprises philosophico-littéraires. En vérité, mon cher ami, je vous le dis, je suis sérieux en ce moment, mais je ne peux m'empêcher de rire, en songeant à la comparution de ce pauvre Desoër, devant cet être qu'on nous représente avec un nez, une bouche, des yeux et une grande barbe. Le père éternel lui aura-t-il dit : *Sede a dextris meis*, entre Moïse et Voltaire<sup>672</sup> ?

Au-delà des mots de Clogenson, lesquels rappellent avec humour que l'attaque des vicaires de Paris à l'encontre du libraire pouvait

671. *Ibid.*

672. Clogenson, l.a.s. à Beuchot, Alençon, 29 mai 1823, BnF, 24134, f° 303.

trouver de quoi se légitimer dans la vie privée de Desoër, l'annonce du décès de l'éditeur met brutalement fin au projet de Beuchot. Celui-ci ne verra finalement le jour que cinq ans plus tard, lorsqu'il trouvera un autre éditeur commercial, assez solide sur le plan financier pour appuyer son projet. Ce projet, même avorté, confirme que tous les acteurs des *Œuvres complètes de Voltaire* sous la Restauration n'appartiennent pas à la même catégorie d'éditeur. Bien qu'informel, un groupe dont la connivence ressort des correspondances privées semble bel et bien pouvoir être identifié. Decroix, Clogenson ou Beuchot accomplissent en outre un travail sur les textes du patriarche qui se rejoint dans une volonté de présenter un projet littéraire réfléchi original et cohérent. Quant à Renouard, Desoër ou Lefèvre, ils sont les pendants commerciaux de ces éditeurs des textes du patriarche. S'ils se laissent politiquement rattacher aux idées libérales, s'ils appartiennent à une classe sociale qui profite de l'expansion du monde de l'édition pour prospérer économiquement, ils sont aussi des hommes de lettres scrupuleux et inspirés par l'esprit des Lumières. Les œuvres des auteurs du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle qu'ils choisissent d'éditer portent aussi ce message. Se cachent-ils pour autant derrière la respectabilité de ces auteurs et le sérieux de leurs entreprises pour faire, prudemment, de la politique déguisée ? L'édition, et notamment celle des *Œuvres complètes de Voltaire*, doit-elle être considérée comme un écran qui cache une propagande libérale ? Encore une fois, la dimension économique et l'intérêt marqué pour la qualité du texte interdisent une telle conclusion. Vouloir à tout prix opposer des éditeurs libéraux à un « parti prêtre » relève sans doute d'une lecture trop manichéenne. Beuchot est bien loin de craindre les autorités, lesquelles ne s'intéressent dans le même temps pas à son travail sur les textes :

Ce n'est donc pas pour vous résister, mais pour vous tranquilliser que j'aborde cette question. Ce n'est qu'aux brochures du moment, aux écrits de circonstance qu'on porte à Paris une attention sévère. Les ouvrages volumineux et déjà connus ne sont seulement pas ouverts<sup>673</sup>.

---

673. Beuchot, l.a.s. [minute] à Decroix, Paris, 31 janvier 1819, BnF, n.a.fr. 25135, p° 44.

Ces mots adressés à Decroix nous permettent d'insister encore une fois sur l'une des hypothèses essentielles défendues dans ce travail : il faut se garder de considérer l'approche de Voltaire sous la Restauration uniquement comme restreinte à ses aspects les plus polémiques. La question de la construction d'un Voltaire symbolique et de sa récupération politique par les libéraux, anticléricaux ou adversaires en tout genre de la monarchie restaurée se pose au moment où Louis XVIII débute son règne et la lie officiellement à la religion catholique. Il ne fait aucun doute que les volumes publiés à ce moment puissent aussi être considérés, tant par leur publication massive et simultanée que par leur diffusion étendue au-delà des cercles conventionnels, comme des armes au service de la Révolution. Mais on a également pu voir qu'aussi indubitable que puisse être la dimension symbolique de ces éditions, il reste plus pertinent de considérer un faisceau de causes comme fondement de ces réimpressions. D'ailleurs, la polémique se retrouve surtout avancée en négatif, par l'Église : le patriarche et ses œuvres ont-ils davantage servi de bouc émissaire aux responsables religieux que de référence idéologique pour les libéraux ? Il est bon de rappeler que la réception de l'œuvre de Voltaire n'a jamais cessé de faire débat, et qu'elle peut encore être sujette à caution auprès du public du *xxi<sup>e</sup>* siècle. Réduire l'agitation autour de l'édition des *Œuvres complètes* du patriarche sous la Restauration au seul axe de lecture polémique est un geste tentant<sup>674</sup>, mais ne se base-t-il pas sur une vision partielle – sans nécessairement être partielle – des événements qui entourent cette « voltaïromanie » ? Ne s'agit-il pas là, précisément, d'une lecture contemporaine, déformée par deux siècles de réceptions orientées de Voltaire et de son œuvre ?

---

674. Rappelons ici ce qu'en dit Raymond Trousson : « Des débuts du Premier Empire à la Troisième République, il [Voltaire] n'apparaît pas en classique embaumé par la tradition, souvenir scolaire ou pièce d'un musée culturel, mais comme une pensée toujours vivante et à l'œuvre, son nom est le cri de ralliement des défenseurs de la libre-pensée ou rappelle aux conservateurs le fauteur du cataclysme qui a mis fin à l'Ancien Régime et ruiné les valeurs traditionnelles » (Raymond Trousson, *Visages de Voltaire (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 7-8).

## Une concurrence écartée

Comme on a pu le voir au chapitre précédent, l'étendue du problème posé par la réception éditoriale de Voltaire déborde de ce seul cadre de compréhension du phénomène éditorial à l'aune des luttes entre ultras et libéraux. Il faut retourner aux sources et intégrer la complexité fondamentale de la Restauration, sans préjugé. Les sources que représentent les correspondances entre éditeurs sont autant d'outils précieux qui permettent d'opérer des nuances. Elles nous permettent en effet de prendre intimement part aux questions que se posent les éditeurs de Voltaire à cette période. Ce qui surprend à la lecture de ces correspondances, c'est l'absence systématique de référence au cadre religieux dans les débats. Quant à un voltairianisme comme courant de pensée, on n'en trouve que quelques références plutôt vagues, mais cela ne semble pas devoir dépasser le statut de bon mot<sup>675</sup>, voire, au mieux, de « mentalité<sup>676</sup> ». Au contraire, il y est plus régulièrement question de pratiques typographiques, commerciales, et juridiques. La crainte de voir des lettres interceptées ou des éditions interdites existe bien dans certains cas<sup>677</sup>. Mais soit elle reste vague, voire mêlée à d'autres causes, soit les éditeurs passent aisément outre. De façon surprenante, c'est bien publiquement et le plus ouvertement du monde que l'on y parle de publier Voltaire. Est-ce là une preuve suffisante pour affirmer qu'il perd de sa force polémique à mesure qu'il se rapproche d'un statut de classique de la littérature ? En tout cas, il semble que les ouvrages volumineux rebutent les censeurs<sup>678</sup>. Insistons encore sur un point :

---

675. C'est le cas de la correspondance Beuchot-Clogenson, notamment, où fleurissent régulièrement des utilisations amusantes de références à Voltaire. Beuchot se surnomme, entre autres, « Zapata » dans ses lettres à son ami d'Alençon.

676. C'est le terme choisi par André Billaz, *Les Écrivains romantiques et Voltaire*, *op. cit.*, p. 822 : « On pourrait aisément montrer comment le mythe de Voltaire a permis la transformation de la pensée de Voltaire en ce voltairianisme qu'on retrouve si souvent, et qui est si malaisément définissable, car il est mentalité plus que doctrine [...] »

677. Voir les lettres de Decroix à Beuchot, et notamment : Decroix-Beuchot, l.a.s., 13 janvier 1819, BnF, n.a.fr. 25135, f° 42.

678. « Les ouvrages volumineux et déjà connus ne sont seulement pas ouverts. Les *Œuvres* de Voltaire sont lues plus que jamais par ses partisans, et dédaignées plus que jamais par les fanatiques qui sont bien loin de penser à comparer les nouvelles

les éditions de Voltaire sont aussi – avant tout ? – des objets dont l'importance matérielle est considérable. Objets de mémoire et objets d'imprimerie, les éditions de Voltaire sont non seulement à la base d'une histoire nationale qui, à la suite de la Révolution, est en train de constituer une mythologie renouvelée, mais elles permettent aussi à toute une économie de fonctionner. Elles sont, très concrètement, des sources de revenus pour beaucoup. C'est aussi ce revenu qu'il s'agit de défendre, en même temps que sa position sur le marché des *Œuvres de Voltaire*. Assiste-t-on au déplacement du cadre polémique du champ de la politique vers celui des pratiques commerciales ? C'est ce que semblent indiquer les nombreux procès et autres démêlés juridiques auxquels Beuchot prend part.

### *Le Voltaire-Perronneau : une édition d'emblée condamnée ?*

Lorsque Beuchot présente son travail intitulé *Œuvres de Voltaire*, dans les dernières années de la Restauration, il est déjà un éditeur reconnu pour son travail sur les textes du grand homme. Il a en effet été l'éditeur de ses œuvres, lui qui a façonné près de la moitié de l'édition de la Veuve Perronneau, parue entre 1817 et 1822. S'il n'est pas allé au bout de cette entreprise, c'est parce qu'il en a été chassé dans des conditions un peu opaques, malgré la publicité qu'il tente de donner à l'affaire qui l'oppose à son editrice. Beuchot fait en effet paraître une série d'opuscules sous formes de « Lettres » dans lesquelles il expose ouvertement ses griefs envers ses anciens patrons. Il profite même de sa position dans le *Journal de la librairie* pour publier le verdict du jugement, qui, d'après lui, préserve son « honneur ». Évincé par jugement donc, prétendument à cause de ses retards répétés, il est remplacé par Louis Dubois. Soit par méconnaissance du travail de Beuchot, soit par incompetence, la partie éditée par Dubois n'est pas à la hauteur, semble-t-il, de ce qu'a édité Beuchot. Celui-ci voit donc son projet perdre irrémédiablement de sa valeur aux yeux de la

---

éditions aux anciennes. » Beuchot, minute autographe signée à Decroix, Paris, 31 janvier 1819, BnF, n.a.fr. 25135, f° 44-45.

critique voltairienne : « [...] sans avoir le mérite et sans offrir l'intérêt de ceux dont il devait enrichir plus tard la belle édition qui porte son nom, [les volumes de B.] constituent néanmoins un progrès marqué sur tout ce que les éditeurs des *Ceuvres complètes de Voltaire* avaient offert jusqu'alors au public ; le reste de l'édition n'a aucune valeur<sup>679</sup> », nous dit d'ailleurs Bengesco à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>680</sup>. Cette édition n'était-elle pas vouée à l'échec, dès le départ ?

La relation entre Beuchot, la Veuve Perronneau et son associé Auguste Hunout nous est connue d'une part *via* les opuscules polémiques imprimés par Beuchot, d'autre part grâce aux correspondances, lesquelles confirment et nuancent le propos que Beuchot rend public. Reste que cette relation est dès le départ placée sous le signe du conflit. Beuchot rappelle en effet dans l'un de ces opuscules que le climat de travail est difficile. Ces difficultés résident, à ses yeux, dans l'irrégularité avec laquelle les libraires-imprimeurs lui envoient des copies : « Vous aviez 345 pages à imprimer, et cependant vous m'avez laissé trente-deux jours sans me donner signe d'existence », commence à se plaindre Beuchot. Puis, c'est l'arrivée massive de copies qui le surmène : « les épreuves se succédèrent soudain avec une rapidité sans exemple », déplore-t-il. Entre pauses forcées et accélérations subites du rythme de travail, sa santé n'est pas ménagée : « mes forces étaient épuisées ; il me fallut suspendre mes travaux et aller passer quelque temps à la campagne<sup>681</sup> », finit-il par admettre. Beuchot craint-il en réalité pour son image ? Il sait du moins que le bruit court qu'il refuse de donner ses copies. Cette lettre publique semble autant avoir comme but de justifier ces retards que de donner le change par rapport aux souscripteurs, auprès desquels il prend l'engagement public de terminer son entreprise : « Rien ne m'a fait, rien ne me fera renoncer ni manquer à mes engagements envers vous, ni à ceux que j'ai envers les souscripteurs<sup>682</sup> », se justifie-t-il.

679. Bengesco, t. IV, p. 153.

680. Dubois le reconnaît lui-même, lorsqu'il admet, dans une lettre envoyée à Nicolas-Jean-Joachim de Cayrol, le peu de valeur commerciale de cette édition sur le marché du livre : « Cette édition Perronneau étant encore plus au rabais que toutes les autres, vous devez dans la librairie à Paris trouver facilement et à bas prix les volumes [...] que vous désirez [...] » (Dubois, l.a.s. à Cayrol, 3 août 1854, BnF, n.a.fr. 12948, f° 313).

681. Beuchot, *Lettre à Mme Perronneau et Cie*, 20 décembre 1820, [Paris, Chez Fain], p. 3.

682. *Ibid.*, p. 5.

Une seconde lettre imprimée et publiée vient pourtant confirmer la nature intrinsèquement conflictuelle de la relation Beuchot-Perronneau. En février 1821, il n'est plus question de ménager l'autre partie, et la lettre s'inscrit, sous le patronage de Voltaire, dans l'optique du combat de plume. « Qui plume a, guerre a », rappelle immédiatement Beuchot, avant de déplorer une nouvelle fois la façon dont on le traite dans les presses de la Veuve Perronneau<sup>683</sup>. En un mot, il accuse publiquement sa collaboratrice de vouloir « se débarasser de [lui<sup>684</sup>] ». Il souligne en outre l'existence de deux problèmes de nature financière. Sans doute s'agit-il là de la véritable source de ce conflit : d'une part, il semblerait que la Veuve Perronneau cherche à augmenter le nombre de volumes au-delà des cinquante prévus pour son édition, ce que Beuchot refuse, mettant sa probité et sa réputation en avant<sup>685</sup>. D'autre part, et les deux points sont très vraisemblablement liés, la libraire a quelques difficultés à honorer ses paiements : « il m'en coûte de vous rappeler que pour le premier paiement que vous aviez à me faire, et qui ne venait que dix-sept mois après le commencement de votre entreprise, il a fallu obtenir jugement sur jugement, et enfin saisir, et afficher vos meubles<sup>686</sup> ». Ce serait là que résiderait le véritable problème pour l'éditeur savant : Beuchot, on l'a vu, se fait une idée suffisamment élevée de son travail pour en demander la contrepartie financière qu'il juge adaptée. Il se peut donc que la Veuve Perronneau ne dispose pas des fonds suffisants pour

---

683. « Aujourd'hui 2 février, vous êtes venue chez moi chercher de la copie, et je vous ai parlé de l'entretien que j'avais eu avec M. Auguste Hunout votre associé. Je vous ai exposé l'impossibilité où j'étais de vous donner le 24<sup>e</sup> volume, et vous ai priée de vous contenter du 41<sup>e</sup>. Vous m'avez répondu qu'il vous fallait le 24<sup>e</sup> volume, et que je vous le faisais attendre depuis deux ans. Hélas ! n'est-ce pas vous-même qui, pendant ces deux ans, m'avez empêché d'y travailler, puisque, malgré mes demandes, ce n'est que le 12 janvier 1821 que vous m'avez apporté ce qui m'était indispensable pour m'en occuper sérieusement. Vous vous emportâtes alors, et employâtes des expressions que l'on est toujours étonné d'entendre sortir de la bouche d'une personne qui a reçu de l'éducation » (Beuchot, *Seconde Lettre (en attendant la troisième) à Mme Perronneau et Cie*, Paris, 2 février 1821, Imprimerie de Fain, p. 3).

684. *Ibid.*, p. 7.

685. « Mais peu vous importe, pourvu que je ne sois plus là. Alors personne ne vous gênerait pour mettre à contribution vos souscripteurs. Car tranchons le mot, vous voudriez dépasser le nombre de cinquante volumes promis par votre prospectus, et je ne peux, ni ne veux, ni ne dois y consentir » (*ibid.*, p. 8).

686. *Ibid.*

publier le Voltaire, et payer Beuchot en parallèle. D'un autre côté, le fait de voir le nombre de volumes total dépasser celui initialement prévu apparaît comme une brèche dans laquelle Beuchot s'engouffre pour se retirer, avec les honneurs, d'une entreprise qu'il devine être vouée à l'échec. Sans compter qu'il sait que son contenu est destiné à être amélioré non seulement par ses concurrents, mais surtout par lui-même, grâce à sa relation avec Decroix. Enfin, Beuchot se sait en position de force : « Qui sait les transpositions qu'il est indispensable de faire dans ces volumes ? Qui possède une infinité de pièces et de renseignements acquis ou ramassés à grands frais et à mes frais seuls ? Qui en un mot est nourri de l'édition comme moi<sup>687</sup> [...] ? » assène-t-il avec aplomb, comme pour rappeler qui est le véritable éditeur. Les libraires-imprimeurs auraient-ils eu peur des conséquences de la publication des inédits ? Ce n'est jamais mentionné, ni même suggéré. La dimension polémique du projet de Beuchot se concentre effectivement bien plus autour des questions de politique interne, propres au monde éditorial. Celles-ci renvoient bien, *in fine*, à la légitimité de Beuchot éditeur de Voltaire. Elles ne sont en revanche pas liées à des questions politiques ni religieuses.

J'avais commencé une édition de Voltaire qui s'imprimait chez Mme Perronneau ; c'est dans cette édition que j'avais admis *L'Échange*, version du *Comte de Boursoufle*. Je mets à la poste en même temps que la présente une petite brochure contenant quelques opuscules ou pamphlets que j'ai publiés lors de mon procès que les deux parties ont perdu. Car je demandais l'exécution de l'acte, et j'ai été condamné à recevoir des dommages intérêts [*sic*], ce qui n'était ni gain ni raison pour mes adversaires. Les volumes auxquels j'ai travaillé sont les tomes I à XXIII et XXV à XXXII inclus. Mon remplaçant a été M. Louis Dubois d'Alençon<sup>688</sup>.

Lorsqu'il se présente à Nicolas Jean Joachim de Cayrol, Beuchot mentionne explicitement, et de façon étonnamment neutre, les différends qui l'ont opposé à son précédent libraire-éditeur. À côté des critères formels liés à sa participation à cette édition – il rappelle dans

---

687. *Ibid.*

688. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, Dijon, 12 octobre 1826, IMV, MS 34-01.

quelle mesure il y a pris part, soit 32 volumes sur 56, les autres ayant été réalisés par Louis Dubois ; il précise aussi l'édition d'une pièce inédite, au sujet de laquelle Cayrol lui a écrit un long discours – il est intéressant de remarquer que Beuchot précise le plus normalement du monde avoir été « condamné à recevoir des dommages et intérêts ». On sait que Beuchot n'a pas peur des conflits juridiques, ainsi qu'en témoignent les différents opuscules qu'il fait imprimer et circuler contre ses ennemis, tout comme le fait qu'il les offre – est-ce une mise en garde ? – à son nouveau correspondant. Reste que cette façon d'avouer à demi-mot n'avoir pas complètement eu gain de cause est amusante. Elle suggère aussi, sans doute, que le divorce est consommé entre l'une et l'autre des parties. Regardons ce procès sous un autre angle :

Ma lettre à Mme Perroneau, quoiqu'évidemment dictée par un désir sincère de lui faire comprendre quels étaient ses vrais intérêts, et par l'espérance que j'avais, en cela, de lui rendre un service essentiel, étant restée sans réponse, comme la précédente adressée à M. Hunoux, je ne pouvais plus guère douter que vos anciennes conjectures sur leur projet ne fussent très fondées. Je ne suis que trop persuadé aujourd'hui de leur aveuglement incurable, et du parti que des chicaneurs leur auront conseillé de prendre, et qui probablement tournera à leur confusion et à leur détriment. Je vous avais témoigné tout le plaisir que je ressentis à la reprise de l'impression vers la fin du 31<sup>e</sup> volume, et à la diligence qu'on mit depuis lors à vous rendre les feuilles presque journellement. Je comprends maintenant que ce retour vers vous n'était qu'une ruse qui n'avait pour but que d'avoir le *Dictionnaire philosophique* en entier de la même main ; et la rapidité mise à l'impression du 32<sup>e</sup> volume était le moyen de l'atteindre promptement. C'est là sans doute ce qui leur a fait retarder malgré eux la scission. Je suis très désolé du mal qui va en résulter sous bien des rapports ; et surtout du désagrément et des peines qui vont s'augmenter pour vous, et dont vous étiez déjà assez surchargé. Il faudra plaider, et je crois que vous ne pouvez pas perdre le procès. Votre défense est prête, et il ne faut pas d'autres *factums* que vos trois lettres pour démontrer que tout le tort est du côté de vos adversaires. J'en ai donné un exemplaire à M. Vanackere, pour sa gouverne et celle de ses abonnés à l'édition. Si vous avez la bonté de m'informer de ce qui se passera, n'affranchissez

plus vos lettres ; c'est perdre du temps et de l'argent inutilement. Le Voltaire vous prend déjà assez de l'un et de l'autre. Vous devez être d'ailleurs accablé de lettres ; c'est pourquoi il doit m'être permis de ne rien ajouter à cette dépense. Les procédés absurdes et iniques que l'on a pour vous ne font qu'accroître l'intérêt que je prends à vos travaux, et donner plus de force à tous les sentiments que je vous ai voués bien sincèrement. D.<sup>689</sup>

Le déficit en termes d'image, pour utiliser un jargon contemporain, semble bien plus préjudiciable aux éditeurs commerciaux. Mauvais payeurs, arrogants, « chicaneurs » ou même voleurs, Perronneau et Hunout voient leur portrait brossé au vitriol par Decroix, lequel apparaît pourtant comme un homme à la fois influent et prêt à jouer le jeu de la modération : il conseille à Beuchot d'arrêter la polémique publique entretenue par le biais de *factums* imprimés et distribués ; il intercède même en son nom, par courrier, auprès des deux libraires-éditeurs. Rien n'y fait. Homme de médiation, certes, il sert aussi, ne l'oublions pas, ses propres intérêts. N'a-t-il pas livré plusieurs de ses manuscrits aux presses de la Veuve Perronneau<sup>690</sup> ? Il a tout intérêt à sauvegarder un projet dans lequel il s'est retrouvé indirectement lié. L'effet de ce procès, indépendamment du jugement, est pourtant doublement inattendu : tandis que Beuchot se voit mis au ban par ses libraires-éditeurs, il voit ses liens avec Decroix se resserrer. Ce rapprochement préfigure la véritable collaboration qui va s'instaurer entre les deux hommes pour la publication des *Mémoires sur Voltaire et sur ses ouvrages, par Longchamp et Wagnière, ses secrétaires*, en 1826. Ce travail servira, d'autre part, de base importante pour la seconde édition de Beuchot, dont la Veuve Perronneau semble avoir involontairement contribué à préciser les contours.

Le personnage de Decroix tient une importance considérable dans la qualité de l'édition de Beuchot. Comme le montre la correspondance entre les deux hommes, ce procès avec la Veuve Perronneau marque un véritable tournant dans la relation entre les deux éditeurs. Cette correspondance est en tout cas un élément essentiel à disséquer

689. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 27 mars 1821, BnF, n.a.fr. 25135, f° 79.

690. Voir *infra*, ch. 6.

pour comprendre le *Voltaire de Beuchot*, d'autant plus qu'elle déborde du cadre de la stricte collaboration scientifique pour se définir, au fil du temps, comme une véritable amitié. D'un autre côté, ces lettres rendent compte des différentes crispations qui circulent à cette époque autour de la promotion des éditions des *Œuvres complètes de Voltaire*. C'est ce dont lui témoigne ce même Decroix, dans une lettre qui date du début du commerce épistolaire entre les deux hommes. Il rappelle ici très vite que la question de l'actualité polémique des textes de Voltaire n'épargne pas complètement Beuchot au moment où il s'affirme lui aussi comme éditeur des *Œuvres complètes de Voltaire* :

En vous nommant vous vous êtes chargé volontairement de toute la responsabilité de l'édition. Il paraît qu'il n'y a nulle crainte à avoir en réimprimant ce qui a été déjà imprimé des œuvres de Voltaire, quelque hardi que cela soit. En serait-il de même si on remarquait pour la 1<sup>re</sup> fois dans votre édition quelque chose de ce genre, particulièrement sous le rapport religieux ? Vous examinerez cela avant de donner quelques traits vigoureux dans l'*Examen de Bolingbroke*, la *Correspondance de d'Alembert*, etc.<sup>691</sup>.

Remarquons deux choses : d'une part, l'importance du nom de Beuchot apposé sur les livres de son édition est à relever. Cette présence physique vaut « responsabilité » auctoriale, et Beuchot choisit de l'assumer en s'annonçant clairement. D'autre part, le lien entre cette responsabilité nouvelle sur les textes de Voltaire et le danger du geste de l'éditeur désireux d'ajouter des textes inédits à un contenu déjà sensible est flagrant. Autrement dit, la mise en garde de Decroix confirme ici le phénomène que nous avons décrit précédemment, à savoir que Beuchot, même s'il n'est que l'éditeur de Voltaire, se présente avec les mêmes droits et devoirs que s'il était lui-même l'auteur des textes qu'il publie. Le fait de proposer du contenu nouveau dans le corpus de Voltaire engage la responsabilité de l'éditeur. Comme nous avons pu le constater avec le *Mandement des vicaires de Paris*, c'est précisément sous l'ombre du retour au pouvoir de la religion catholique que doit naître la crainte pour l'éditeur de Voltaire. Pourtant, même si le climat politique s'invite aussi, ici, dans la lettre

---

691. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 5 août 1818, BnF, n.a.fr. 25135, f° 30.

de Decroix, il faut remarquer que Beuchot n'y fait de son côté jamais allusion. Seul Decroix manifeste à plusieurs reprises ses craintes quant à une application sévère des lois de la censure. Celui-ci s'inquiète-t-il inutilement, lui qui a vécu tous les coups d'État et toutes les violences qui ont accompagné les changements de régimes politiques des années qui ont précédé ? Amplifie-t-il, en homme de l'Ancien Régime, le pouvoir réel de l'Église ? Exagère-t-il l'ampleur d'une menace dont il ne perçoit que l'onde de choc ? Rappelons qu'il se trouve à Lille, et, donc, géographiquement et idéologiquement éloigné de la scène parisienne. Toujours est-il que le geste de Beuchot nous semble déjà à ce stade appeler une opinion plus nuancée. En assumant nominalement, en 1818 déjà, un projet de renouvellement du contenu des *Œuvres complètes de Voltaire*, n'affranchit-il pas son édition d'un contexte de crise politique qui cherche à instrumentaliser les écrits du patriarche ?

Encore faut-il, si l'on veut soutenir cette opinion, montrer que le projet de Beuchot se distingue du contexte polémique entourant l'édition de Desoër. Mais comment montrer que cet homme qui publie des pamphlets virulents et engagés pour défendre la liberté de la presse, ainsi que nous l'avons découvert à travers sa biographie, n'ait pu penser son édition que d'un point de vue philologique ? Comment comprendre sa volonté manifeste, et démontrée par un prospectus, d'entamer une collaboration avec ce même Desoër dans les années 1822-1823<sup>692</sup> ? Les sources ne nous aident pas à discerner un moment de rupture dans la carrière de Beuchot. L'absence de trace d'un positionnement politique tant dans sa correspondance que dans ses travaux sur Voltaire nous suggère de dépasser l'hypothèse d'un éditeur libéral et militant, ou guidé par des seules motivations

---

692. « Je ne m'attendais pas à vous voir sitôt y prendre part, accablé, comme vous l'êtes, de tant d'autres travaux ; ni M. Desoër recommencer une édition lorsqu'il vient d'en finir une autre ; c'est un actif et courageux entrepreneur ; mais qui ne manque pas, je crois, de prudence ; et il en donne déjà la preuve en mettant en vous sa confiance. Vous n'aurez pas ici à craindre les désagréments qu'on vous a fait éprouver ailleurs. Vous ne devez pas douter que je ne m'intéresse aussi vivement à vos travaux futurs qu'à vos travaux passés. Je crois bien que ceux dont il s'agit ne commenceront qu'après la terminaison de ceux du Bayle. Votre prospectus n'est qu'une pierre d'attente, dont vous m'apprenez le motif » (Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 24 juillet 1822, BnF, n.a.fr. 25135, f° 102). Le projet, dont on ne sait pas si l'état d'avancement a effectivement dépassé le stade du prospectus, a été stoppé net par la mort de Desoër en 1823.

financières, pour mettre l'accent sur ses qualités de bibliophile et de voltairien. C'est cet intérêt presque exclusivement tourné vers l'exploitation d'une documentation inédite qui forme déjà l'essentiel de son travail pour le compte de la Veuve Perronneau. C'est autour de ces questions que tourne également l'immense majorité de ses lettres :

Il n'est que trop vrai qu'il y a très longtemps que je n'ai eu l'honneur de vous écrire. J'avais et j'ai tant de choses à vous dire que je n'osais prendre la plume : et cependant plus je différais de le faire, plus j'étais effrayé de ce qui me survenait.

J'ai reçu vos corrections pour les tomes 25, 26, 27, 36. Ce sont de nouveaux services que vous nous rendez et à l'homme célèbre objet de votre culte. Il n'est point d'expression qui puisse peindre ma reconnaissance, et du moins c'est du fond de mon cœur que je vous adresse de nouveaux remerciements. Il me serait impossible de vous écrire tout ce que j'aurais à vous soumettre sur les tomes 20-27 de Kehl, mais au moins je vais vous faire part de quelques-unes de mes idées et de mes résolutions<sup>693</sup>.

La reconnaissance de Decroix confirme la valeur dépolitisée du travail de Beuchot. Si Beuchot dresse un « culte » à Voltaire, alors il le fonde sur la relecture des textes et leur correction. Le lien entre Decroix et Beuchot clarifie également un point : si Beuchot parvient à améliorer l'édition des *Œuvres complètes de Voltaire*, c'est en s'inspirant de ce qu'ont fait ses prédécesseurs, à commencer par les éditeurs de Kehl. La suite de cette lettre indique plusieurs éléments de la transaction voltairienne entre Decroix et Beuchot : soin des variantes, inédits et paratextes sont déjà présents dans le programme éditorial qu'il dévoile à Decroix. Beuchot présente toutes les améliorations qu'il destine aux ouvrages historiques. Il affirme par exemple détenir « un exemplaire de l'édition originale donnée à Berlin en deux volumes petit in-12 » du *Siècle de Louis XIV*, ouvrage pour lequel il dresse encore le plan de la préface qu'il va ajouter et modifier sur la base des corrections envoyées par Decroix. C'est encore sur cette base qu'il va modifier l'*Histoire de Charles XII* : « Sur *Charles XII* encore j'ai

693. Beuchot, l. [minute] à Decroix, 1<sup>er</sup> février 1818, BnF, n.a.fr. 25135, f° 21-22.

admis avec plaisir, empressement et reconnaissance vos nombreuses et précieuses corrections. » C'est, enfin, à partir de l'édition faite à Kehl qu'il va concevoir la sienne et revoir une partie de la classification du corpus des *Œuvres complètes de Voltaire* : « *Mélanges historiques* : ils forment deux volumes dans l'édition de Kehl. C'est trop pour un seul de notre édition : c'est trop peu pour deux. J'ai donc pris le parti d'y réunir quatre ouvrages ou opuscules : 1° *Lettres philosophiques* ; 2° *Les honnêtetés littéraires* ; 3° *Lettres chinoises, etc.* ; 4° *Lettres sur l'incendie d'Altona*. » Cette lettre montre le caractère fondamentalement inédit, surtout dès le départ, de l'approche de Beuchot. Inspiré par le modèle de Kehl, il entend dépasser en qualité cette première édition posthume, avec l'aide de Decroix :

Je ne terminerai pas ma lettre sans vous remercier de nouveau des heureux auspices sous lesquels vous me faites commencer l'année. C'est à vous que non seulement on est redevable de ses plus grandes améliorations, mais encore de la marche que vient de reprendre l'entreprise de Voltaire. M. Renouard vient de commencer son édition. Je n'ai pas eu l'occasion de le voir. Il est beaucoup question d'une édition in-18. Les *Œuvres* de Voltaire ne manqueront pas ; et grâce à vous les dernières éditions sont les meilleures. Puissiez-vous éprouver autant de bien que vous en avez fait<sup>694</sup>.

Beuchot craint-il tous ces *Œuvres* qui risquent de saturer le marché ? Redoute-t-il que ces projets ne dépassent le sien, parce qu'ils seraient immédiatement plus complets ? On serait même tenté d'aller jusqu'à se demander si, dans la mesure où une partie de son édition a été publiée sans le secours de Decroix, Beuchot n'aurait pas volontairement sabordé sa relation avec la Veuve Perronneau, pour pouvoir envisager une édition ultérieure plus complète, augmentée des corrections que lui fournit sans réserve son prédécesseur. Cette idée est sans doute destinée à rester à l'état d'hypothèse, mais elle a le mérite de souligner l'importance concrète, matérielle et non uniquement comme revendication de principe, de l'édition de Kehl dans l'approche de Beuchot.

---

694. Beuchot, minute autographe signée à Decroix, 28 décembre 1818, BnF, n.a.fr. 15135, f° 36.

## *Louis Dubois : l'éternel second*

Louis Dubois est un personnage étonnant et énigmatique. Éternel second couteau des éditions voltairiennes, c'est lui qui a remplacé Beuchot pour terminer l'édition Perronneau. Il est, dût-il n'apparaître qu'en arrière-plan, réellement incontournable.

Louis François Dubois (1773-1855) est un contemporain de Beuchot, voltairien tout comme lui et, tout autant que lui, éditeur de Voltaire. Les deux hommes partagent encore quelques amis, notamment Jean Clogenson<sup>695</sup>, ainsi que le qualificatif d'homme de lettres libéral qu'on peut leur attribuer. Comme Beuchot, il mène également sa carrière entre littérature et fonctions administratives, lui qui commence comme secrétaire des Jacobins à Lisieux, avant de devenir bibliothécaire, puis professeur à Alençon entre 1799 et 1805, où il fonde également le Lycée des sciences, des lettres et des arts. Louis Dubois est aussi nommé sous-préfet à Vitré, puis secrétaire aux Archives du royaume. Mais le parallèle s'arrête là. Entre Louis Dubois et Beuchot, il n'y a essentiellement que des sentiments qui oscillent entre mépris et indifférence. Pourtant, « peu d'hommes étudièrent avec la même ardeur les diverses branches de l'arbre encyclopédique, et recueillirent plus de fruits sur un grand nombre de rameaux<sup>696</sup> », nous avertit Julien Travers, dans une notice nécrologique rédigée en 1857. Louis Dubois passe pour un homme savant : « Histoire et antiquités ; politique et religion ; agriculture, horticulture et économie domestique ; biographie et bibliographie, romans et poésies

---

695. La correspondance entre les deux hommes date en tout cas de 1821. Le fonds n.a.fr. 12948 comporte quelques occurrences des lettres envoyées par Clogenson à son « cher Ludwig ». Il y est immédiatement fait référence à Voltaire et à l'édition de ses textes : « Il est fort heureux pour moi, mon cher Dubois, que vous soyez vraiment mon ami, et que vous ayez assez de charité, pour trouver que quelques qualités entrent en compensation chez moi, avec mes défauts. [...] Je voudrais bien pouvoir jaser un peu de Voltaire avec vous. J'achève un travail fort fastidieux sur les "Mélanges Littéraires", que Renouard imprime en ce moment. J'ai relevé une foule d'erreurs de dates ; j'ai corrigé des noms estropiés, défigurés ; j'ai indiqué quelques morceaux restés inconnus dans la *Gazette littéraire de l'Europe*, et donné l'éveil sur quelques autres pièces » (Jean Clogenson, l.a.s. à Louis Dubois, 19 mai 1821, BnF, n.a.fr. 12948, f<sup>o</sup> 9).

696. Julien Travers, *Biographie de Louis Dubois*, Caen, Hardel, 1857, p. 3.

dans presque tous les genres ; critiques, commentaires, philologie, traductions exercèrent tour à tour sa plume laborieuse et facile<sup>697</sup> », cet ardent défenseur des principes de 1789 a tout pour plaire à Beuchot. Ce dernier est cependant bien loin de louer les qualités scientifiques de son collègue. Il se montre même particulièrement critique envers Louis Dubois dans sa « Préface générale du nouvel éditeur » :

M. L. Dubois, qui, dans l'édition, avait donné des soins au *Théâtre*, à *La Pucelle*, aux *Poésies*, au *Dictionnaire philosophique*, etc., et qui précédemment avait été mon continuateur dans l'édition en cinquante ou soixante volumes in-12, a été aussi le continuateur de M. Clogenson. Sans doute ses fonctions de sous-préfet ne lui ont pas laissé tout le loisir nécessaire. Si l'on peut imputer la profusion des notes et la vivacité de quelques expressions dans ce qu'a fait M. Clogenson, il faut avouer que M. L. Dubois s'est bien mis à l'abri de tels reproches. La disette et l'inexactitude de ses notes sont fréquentes. Il prend un ton doctoral pour relever les fautes de ses devanciers, et signale soigneusement des améliorations qu'il donne pour siennes. Mais il est arrivé que les corrections n'étaient pas de lui, ou que même ce n'étaient que des fautes.

Exemple en note :

Ainsi, dans la lettre de Voltaire à d'Argental, du 19 juillet 1773, au lieu de :

Monsieur l'évêque de Noyon,

Il a mis :

Monsieur l'évêque de Nyon,

Puis a ajouté en note :

« Tous nos prédécesseurs ont *mal-à-propos*, imprimé ici, et dans les vers qui suivent, *l'évêque de Noyon* ».

Ce *mal-à-propos* est lui-même un mal-à-propos, car il n'y avait point d'évêché à Nyon, et il y en avait un à Noyon ; voyez dans mon édition, tome LXVIII, page 280-281<sup>698</sup>.

Sarcasmes, attaques personnelles, critique du bien-fondé scientifique du travail de Dubois, Beuchot pousse même l'humiliation

697. *Ibid.*, p. 4.

698. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xxii.

publique qu'il fait subir à son concurrent jusqu'à mettre au jour une erreur (certes grossière) qu'il a commise. Il n'est d'ailleurs pas le seul à se montrer critique envers le travail de Dubois, puisque Quérard, dont on a déjà vu qu'il entretenait un rapport ambigu avec Beuchot, reprend dans sa *Littérature française contemporaine du XIX<sup>e</sup> siècle* la critique à son compte et présente Louis Dubois comme le « continuateur [...] qui malheureusement n'avait pas étudié son travail avant de le continuer<sup>699</sup> ». « Continuateur », Dubois peut-il valoir mieux que le rôle de faire-valoir que lui assignent brutalement Beuchot et Quérard ? Christophe Paillard suit apparemment cet avis, puisqu'il affirme que Dubois est un « médiocre éditeur<sup>700</sup> ». Mais comment comprendre que son travail ait été publié une première fois dans l'entreprise de la Veuve Perronneau ? Comment comprendre qu'une fois publié, ce travail ait suscité l'attention du libraire Delangle, lequel commence en 1824 à monter une équipe des plus fins lettrés de son époque ? Comment comprendre enfin, comme nous le verrons, le crédit dont jouit Dubois auprès de certains voltairiens ? Ne pourrait-on pas aussi imaginer que Beuchot se soit ingénié à rabaisser les mérites d'un rival qu'il craint ?

Ce dernier a beau jeu de rappeler et faire siens les vers du *Discours sur l'homme* de Voltaire – « Je n'ai point d'ennemis, j'ai des rivaux que j'aime<sup>701</sup> » – on sait à quel point il sait se montrer vindicatif quand des éléments le contrarient. Et en l'occurrence, Beuchot a certainement de quoi nourrir quelques craintes, au moment où il apprend l'existence de Louis Dubois. On l'a noté en effet, Dubois reprend le travail que Beuchot avait commencé sur les *Œuvres complètes de Voltaire* publiées sous la presse de la Veuve Perronneau. Pour rappel, la répartition est même quasiment paritaire, puisque Beuchot édite 32 volumes d'une édition qui devait en comporter 50, et qui en comptera 56. Son travail est donc, de façon visible, mis en balance avec celui de son « continuateur » qui achève l'édition. Charge donc au lecteur de faire le tri entre les deux éditeurs ? Oui, sauf si l'on se souvient qu'avec le *Journal de la librairie* et certaines de ses relations

699. J.-M. Quérard, *La France littéraire ou Dictionnaire bibliographique*, Paris, Firmin Didot frères, t. X, p. 379. À noter également que Quérard reprend les termes exacts employés par Beuchot dans son édition des *Œuvres de Voltaire* de 1828.

700. Christophe Paillard, « Que signifie être "voltairien" au XIX<sup>e</sup> siècle ? Beuchot et Cayrol, éditeurs de Voltaire », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 10, 2010, p. 124.

701. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 25 octobre 1827, IMV, MS 34-08.

dans la presse, Beuchot possède un atout non négligeable dans sa manche pour mettre son propre travail en valeur, ou réduire celui de son concurrent. Il choisit la seconde option et publie une série de lettres incendiaires à l'encontre de ses anciens patrons, dans lesquelles il dénonce avec virulence le travail de son continuateur<sup>702</sup>. C'est une véritable entreprise de démolition publique qu'entreprend Beuchot. Ces lettres visent sans doute un public plus large que les seuls souscripteurs de l'édition Perronneau, dont il s'agit de ruiner les réputation, elles n'en jettent pas moins corrélativement un large discrédit sur le travail de Louis Dubois. Les libraires, et plus particulièrement Auguste Hunout, l'associé de la Veuve Perronneau, craignent à ce titre explicitement l'influence de Beuchot :

Le second vous regarde encore peut-être plus que Mme Perronneau. Chaque volume qui va paraître sera un prétexte nouveau que M. B. aura de faire imprimer une lettre dans laquelle il annoncera au public qu'il n'y a pas travaillé, et le critiquera à tort et à travers. S'il venait à découvrir que c'est vous qui avez bien voulu le remplacer, vous pourriez être en butte à une foule de désagréments que vous évitez par une lettre qui n'existe dans aucun de vos noms ; tandis que les deux J.-J. l'auto-risent à vous nommer. Comptez sur notre discrétion à tous ici.

L'homme à qui nous avons affaire est un extravagant, qui agit en tout sans la moindre mesure ; quant à moi mon plan est tout tracé, mais je n'ai prévu que ce qui concernerait personnellement Mme Perronneau et son édition, je serais fort contrarié, si je laissais à M. Beuchot un troisième point d'attaque. Ainsi je crois qu'il vous convient de rester ignoré jusqu'à ce que l'occasion soit arrivée de vous faire connaître.

Les armes que j'apposerai à l'adversaire seront un silence complet, une marche rapide, et un éloge continué dans trois journaux (*Le Constitutionnel*, le *Journal de Paris* et la *Gazette*) du travail de tous les volumes qui paraîtront successivement.

Cette marche paralysera les hostilités de M. B. et donnera de la confiance aux souscripteurs déjà faits et à ceux à venir<sup>703</sup>.

702. Beuchot, *Recueil de pièces ayant trait à ses démêlés avec Mme Perronneau au sujet de l'édition des Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, Imprimerie de Fain, 1820-1821, 11 pièces en 1 vol. in-12.

703. Auguste Hunout à Louis Dubois, Paris, le 8 avril 1821, BnF, n.a.fr. 12948, f° 155.

Il est intéressant de voir comment Hunout s'y prend pour neutraliser les attaques de Beuchot. Il se sert dans un premier temps d'autres journaux afin de publier une image positive de son travail. Il demande ensuite à Dubois de garder l'anonymat pour éviter qu'il ne soit la cible d'attaques nominales de la part de Beuchot. Pour ce faire, il prie Dubois de ne pas signer ses notes avec une initiale reconnaissable. Confond-il, entre parenthèses, son associé avec un autre Dubois, ou existe-t-il différents Dubois ? Cela serait cocasse, surtout au vu du qualificatif d'« éternel second » que nous avons accolé à son nom. On ne voit dans tous les cas pas très bien à quoi renvoient les lettres « J.-J. » que cite ici Hunout, d'autant plus que c'est systématiquement le seul Louis Dubois qui est mentionné, et que cette lettre appartient à la correspondance archivée de ce même Louis Dubois. Reste que pour tromper Beuchot, qui signe déjà de son B., Hunout demande à son « continuateur » de signer de la lettre... C. On voit à quel point l'influence de Beuchot est redoutée par les autres éditeurs. Ce que confirme ce commentaire laissé dans une autre lettre d'Hunout, au moment où Dubois est démasqué par son concurrent :

J'ignore comment M. Beuchot a pu apprendre que vous étiez son successeur, quant à moi, je ne l'ai dit à personne et je crois bien que vous en avez fait autant. Mais ce savant est un véritable furet qu'il se sera donné toutes sortes de mouvements pour découvrir la vérité ; au surplus cette découverte doit peu nous importer aujourd'hui que toutes ses prétentions ridicules ont été jugées par les tribunaux, et lui ont valu, je ne crains pas de le dire, le mépris public par le style des lettres qu'il a répandues avec une profusion extraordinaire.

On assure qu'il est dans l'intention de publier un Voltaire in-12 ; cela nous est encore indifférent ; il mériterait bien qu'à notre tour nous publiions des lettres critiques contre ses volumes ; mais la paix est encore préférable au plaisir de la vengeance, il a reçu assez d'humiliations dans les tribunaux où nous avons prouvé que ses critiques sans en excepter une étaient d'un imposteur ou d'un ignorant<sup>704</sup>.

---

704. Auguste Hunout, l.a.s. à Louis Dubois, Paris, le 25 juillet 1822, BnF, n.a.fr. 12948, f° 193.

« Ce savant est un véritable furet. » Telle est la façon dont Beuchot est perçu par ses anciens libraires. On peut certes s'interroger sur la volonté pacificatrice d'un éditeur qui se réjouit de l'« humiliation » de celui qu'il qualifie d'« imposteur ou d'[...]ignorant ». Mais il faut certes reconnaître que Beuchot ne s'embarrasse pas de précautions lorsqu'il s'agit d'attaquer publiquement son successeur. La série d'opuscules qu'il publie à chacun des nouveaux volumes de l'édition Perronneau regorge en effet de remarques plus que désobligeantes. Un exemple (parmi tant d'autres) : « Quand tant de renvois sont faux ; quand beaucoup de pièces qu'on devait ajouter y manquent [...], n'est-on pas tenté de lui donner une kyrielle d'épithètes », nous avertit Beuchot, avant de citer le livre III de *Pantagruel*, et de qualifier l'édition de « boiteuse, manchote, incomplète, dépareillée, difforme, irrégulière, pitoyable, gâtée, disgraciée, barbouillée, démanchée, esclopée, maléficiée, tronquée, dégradée, [etc.<sup>705</sup>] ».

Au reste, on peut s'interroger sur la portée réellement critique de cette image : n'est-ce pas parce qu'il a « fureté » pendant près de trente ans que Beuchot a pu réunir le matériel de son édition ? N'est-ce pas cela qui fonde la supériorité de son travail par rapport à celui d'un Dubois ? En outre, cette critique fait écho aux qualificatifs tout aussi acerbes qu'un autre éditeur concurrent attribue à Beuchot : « indigne Beuchot », « bien vilain homme », « misérable libelliste », « fastidieux<sup>706</sup> », Delangle ne le ménage pas non plus. Au-delà du conflit entre concurrents, finalement tout autant entretenu par Beuchot, retenons que, bien qu'ils aient tous affaire les uns avec les autres, les différents éditeurs, et notamment les éditeurs commerciaux, n'en sont pas moins adversaires sur un marché étroit, où règne une concurrence féroce. Les conflits d'intérêts peuvent naître partout. De leur côté, les éditeurs littéraires ne se privent pas de se communiquer des informations, mais ils n'en restent pas moins liés à des projets différents, et conservent des intérêts personnels à préserver. Un exemple flagrant de ce mélange des genres se retrouve dans le cas de Jean Clogenson. Il est à la fois le collègue et l'ami de Dubois et de Beuchot. Tout comme Beuchot et Dubois, il prépare

705. Beuchot, *Les Quand*, Paris, Imprimerie de Fain, 31 octobre 1821, p. 3.

706. Diverses pièces de la correspondance de Delangle à Clogenson, Oxford, Voltaire Foundation, MS 78.

également une partie des textes pour l'édition Renouard, parue parallèlement à l'édition Perronneau. Il donne enfin une part importante de son travail à Beuchot, comme ses notes ou son travail sur la *Correspondance*, mais il reste employé par Delangle pour travailler à la partie littéraire de son édition. Beuchot critique donc l'édition Delangle d'une main, tout en récupérant de l'autre le travail mené par Clogenson pour cette dernière.

Rendons tout de même justice à Beuchot. S'il n'est de toute évidence pas l'homme le plus souple et le plus enclin au compromis qui soit, il reste un homme honnête. Si c'est son travail sur les éditions de Voltaire qui marque la réception du patriarche sous la Restauration, tout comme l'historiographie voltairienne, ce n'est pas uniquement à cause de ses talents de polémiste, ses liens avec la presse ou encore par les avantages que lui procure son emploi pour le *Journal de la librairie*. Dans le même esprit, s'il se montre critique envers le travail de son successeur, ce n'est semble-t-il pas simplement par esprit de contradiction ou par crainte d'un concurrent. « Depuis votre dernière j'ai eu une singulière visite », dit-il même à Jean Clogenson, qu'il ignore être aussi un ami de Dubois. « Je vous la donne à deviner en dix, en cent, en mille... Vous y renoncez. Eh bien ! je ne vous ferai pas languir. C'est la visite de M. L. Dubois. Il a fait par où il aurait dû commencer. Il est venu non me faire des excuses, mais s'excuser d'avoir été mon continuateur. Je lui ai dit rondement que c'était un mauvais procédé qu'il avait eu à mon égard, que j'en ferai la remarque et non le reproche<sup>707</sup>. » Homme droit et franc, Beuchot peut d'autant plus se permettre la critique qu'il se montre irréprochable sur le plan scientifique. Voltairiste assidu, bibliographe exigeant, il possède même semble-t-il une certaine aura dans le milieu, si l'on en croit la déférence dont aurait fait preuve Dubois envers lui. Et surtout, Delangle lui-même reconnaît le caractère fondamentalement défaillant de Louis Dubois éditeur :

M. Dubois ne se donne pas tant de peine que vous, et je serais tenté de croire que les omissions et les doubles emplois ne lui importent guère. J'en ai corrigé plus de vingt de 1760 à 1765 et Dieu sait si j'ai

707. Beuchot, l.a.s. à Clogenson, Paris, 26 juin 1823, Oxford, Voltaire Foundation, MS 80.

tout corrigé. Quant au classement, il n'était pas difficile de le faire comme lui et si je m'en étais douté je l'aurais bien fait moi-même et j'ose dire un peu mieux<sup>708</sup>.

Si l'on se demande pourquoi un tel personnage est régulièrement appelé à participer à divers projets voltairiens, il faut se souvenir d'un élément propre au contexte de la Restauration. C'est l'intérêt presque frénétique pour toute nouveauté qui serait un jour sortie de la plume de Voltaire et qui n'aurait pas encore été publiée dans un volume des *Ceuvres complètes* qui est ici en jeu. Dubois fonde en effet l'essentiel de sa carrière voltairienne sur des prétendues nouveautés dont il serait en possession, et notamment une version du *Duc d'Alençon* qui attise tout spécialement la convoitise de tous les libraires. Beuchot aura vite fait de montrer qu'elle est inférieure à sa propre version, lui qui la détient des mains de Decroix, lequel l'a récupérée, selon ses dires, dans les papiers du patriarche lui-même<sup>709</sup>. « Dubois est un bon garçon ; ce qui ne vous ôte pas vos excellentes qualités, surtout la discrétion », finit tout de même par admettre Clogenson, lorsqu'il apprend que Beuchot connaît l'identité de son successeur. Cette volonté de modération marque bien le caractère enjoué et somme toute rassembleur dont peut faire preuve Clogenson. Ajoutons à cela que Dubois n'est pas parisien, il vient du Calvados. Son crédit dans la capitale y est sans doute inférieur à celui dont peut jouir Beuchot. Les correspondances suggèrent également que Louis Dubois n'appartient pas à la même catégorie que son concurrent Beuchot, ce dont il a semble-t-il conscience :

Je n'en suis pas moins pénétré d'estime pour M. Beuchot, je suis seulement d'un autre avis que lui : je me plais à reconnaître ses profondes connaissances philologiques et littéraires ; et je sais combien méritent

708. Delangle, l.a.s. à Jean Clogenson, 4 juin 1831, Oxford, Voltaire Foundation, MS 78.

709. « J'ai oublié de vous dire jusqu'ici qu'une tragédie du *Duc d'Alençon* ou *Les Frères ennemis*, publiée par M. Dubois, est très fautive. Il y en a une meilleure copie dans les papiers de l'auteur. La scène est à Lusignan, en Poitou, et non à Alençon, etc. Je vous en prévient, afin qu'on ne soit pas tenté de faire usage de celle de M. Dubois dans les éditions auxquelles vous prenez intérêt » (Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 3 novembre 1821, BnF, n.a.fr. 25135, f° 91).

d'excuses les erreurs, d'ailleurs peu nombreuses, qui lui sont échappées tant dans la *Biographie universelle* que dans les éditions de Voltaire. Il a eu au surplus le grand avantage d'être à Paris, de diriger seul son entreprise, et de relire ses épreuves. Tous ces avantages m'ont manqué<sup>710</sup>.

Se satisfait-il, sans trop d'amertume et conscient de ses lacunes, de sa place d'éternel second des éditions des *Œuvres complètes de Voltaire* sous la Restauration ? Ou au contraire cherche-t-il une explication qui puisse le dédouaner et justifier le fait que Beuchot l'ait surpassé ? Toujours est-il que l'on voit bien à quel point les deux hommes sont liés, dès le départ, par leur participation commune au projet éditorial de la Veuve Perronneau. Ils restent ensuite concurrents pour ce qui concerne l'édition des *Œuvres complètes de Voltaire*, notamment à travers le projet de Renouard, ou celui des libraires Dalibon et Delangle, pour lesquels Dubois se présente comme « l'éditeur principal ». Cette concurrence – si tant est que l'on puisse véritablement parler de concurrence, tant la postérité s'est brutalement chargée de clore tout débat à ce sujet – est intéressante pour certains des aspects propres à l'édition des *Œuvres complètes de Voltaire* sous la Restauration.

L'intérêt pour l'édition de Voltaire semble être, pour une partie des projets éditoriaux, une affaire de collectionneurs. C'est le marché des inédits, leur recherche, leur revente et leur publication, laquelle équivaut aux yeux de la loi, rappelons-le<sup>711</sup>, à une déclaration d'autorité sur le texte, qui est recherchée. Les polémiques avec l'Église ne sont en revanche revendiquées dans aucune des correspondances dépouillées. Tout juste Decroix s'inquiète-t-il de temps à autre des conséquences du débat sur la presse. Mais il est un homme d'Ancien Régime qui vit les événements loin de Paris, contrairement à Beuchot et à Dubois, lesquels cherchent au contraire le plus ouvertement possible, le lieu où publier des textes, avec leur signature. Cela confirme ce que les enjeux liés aux éditions des

710. Dubois, l.a.s. à [Cayrol], Vitré, 20 novembre 1836, BnF, n.a.fr. 12948, f° 240.

711. Voir *supra*, ch. 2, notamment. La notion d'autorité sur le texte reste, rappelons-le, une zone grise sous la Restauration. Beuchot est-il considéré comme l'auteur de ses notes sur Voltaire ? Sans doute, mais cela lui confère-t-il pour autant une autorité sur le texte de Voltaire ? Après tout, son travail n'est-il pas plutôt de l'ordre du commentaire ? D'un autre côté, à qui laisser l'autorité sur des textes, lettres ou extraits de Voltaire libres de droits, mais encore inédits ?

*Œuvres de Voltaire* se dessinent en marge d'une approche strictement polémique et dépendent davantage de questions économiques, juridiques et bibliographiques. Le cas de Dubois le montre : la concurrence sévit aussi entre éditeurs savants.

### *Un naufrage économique et littéraire. L'édition Dalibon-Delangle*

Encore une fois, il apparaît nécessaire de nuancer l'idée selon laquelle les éditions de Voltaire sont autant de brûlots, et que les publier sous la Restauration relève d'une seule attitude de défi à l'égard du pouvoir. Distinguons deux types de publications : les éditions qui proposent un contenu original, et celles qui ne sont que des rééditions. Les secondes possèdent très clairement une forte dimension commerciale. C'est ce que démontre l'exemple du colonel Touquet, dont les rééditions de Voltaire sont au moins autant un objet d'imprimerie rentable qu'un acte de militantisme libéral. Ces éditions sont certes souvent des stéréotypes, mais pas uniquement : comment comprendre le cas d'un libraire soucieux de la rentabilité rapide de son entreprise, qui vendrait les planches d'un projet pourtant original aussitôt ses volumes sortis de presse ? Quant aux entreprises originales, à l'exemple de celle de Desoër, elles interviennent certes dans un contexte polémique enflammé, mais ne profitent-elles pas aussi, comme nous l'avons montré, de cette publicité ? En outre, toutes les éditions ne vantent-elles pas leur projet comme étant le plus complet ? On le voit, différentes forces sont en jeu. Celles-ci touchent autant au contexte et aux polémiques politiques qu'à des logiques commerciales ou à des notions de constitution et d'agencement du corpus. Le maître mot semble toutefois celui de concurrence.

Un exemple particulièrement éloquent des risques engendrés par cette concurrence qui touche les éditions des *Œuvres complètes de Voltaire* se trouve dans l'ambitieux projet éditorial mené par les libraires Dalibon le libraire et Delangle l'éditeur. D'après le prospectus, l'édition est initialement pensée comme une somme de toutes les connaissances de l'époque, portée par les personnalités littéraires en

vue sous la Restauration. Elle rassemble tous les éléments qui doivent en faire LA belle édition de Voltaire :

Donner un bon texte de Voltaire ; relever les variantes que peuvent fournir les éditions originales ; accompagner le texte, dans les cas indispensables, de remarques, de notes courtes et succinctes, dues à des personnes d'un mérite reconnu ; compléter, autant que possible, la collection des œuvres, en y joignant les volumes publiés isolément, et les richesses de plusieurs portefeuilles précieux ; ajouter à ces diverses améliorations l'avantage d'un papier supérieur à tous ceux qui ont été employés jusqu'à ce jour, et le mérite d'une exécution typographique d'une rare perfection ; enfin remplir toutes ces conditions, sans cependant attacher à notre édition un prix beaucoup plus élevé que celui des éditions ordinaires<sup>712</sup>.

Le projet est assurément ambitieux. Dans l'esprit, il ne diffère pas de celui que Beuchot annonce quelques années plus tard, et qu'il entend publier en son nom seul : augmentation du corpus, annotation sobre, retour des variantes et des versions *princeps*, le tout dans un papier élégant et pour un prix présenté comme abordable, en regard de la qualité de l'édition. Ce programme doit entrer en concurrence directe avec le projet de Beuchot. Les similitudes sont évidentes. On a d'ailleurs déjà vu à quel point Beuchot œuvre en arrière-plan pour réduire le crédit de cette édition : interventions dans le *Journal de la librairie*, attaques publiques de plusieurs collaborateurs, tel Louis Dubois, tentatives de manipulation, comme le montrent ses lettres à Clogenson dans lesquelles il l'engage à être plus regardant sur ses conditions contractuelles. Peu importe l'impact réel sur le public de ces tentatives de déstabilisation, l'édition est bel et bien un fiasco complet. Prévue en 75 volumes in-8°, elle en comportera finalement 95, pour un prix total exorbitant de 712 francs, soit près du double de toutes les autres éditions qui paraissent à la même époque. Censée paraître régulièrement tous les 20 jours à partir de l'année 1824, et donc s'achever un peu après le début de l'édition de Beuchot, elle traînera en longueur, jusqu'en 1832 et subira donc la concurrence frontale de ce dernier.

---

712. Dalibon, Delangle, *Second Prospectus*, Paris, Dalibon-Delangle, p. 8-9, Papiers Beuchot, BnF, n.a.fr. 14300, f° 79-80.

Encore bien que je me réserve le plaisir de causer avec vous avec plus de loisir, je suis bien aise de vous dire que, depuis quelques mois, je voulais vous expliquer comme quoi j'avais d'abord pensé que vous étiez notre colonel en collaboration voltairienne, comme quoi j'avais cru la chose certaine, et comme quoi encore, d'après ces réflexions un peu légèrement faites, je m'étais engagé dans un régiment que je croyais le vôtre. M. Louis Dubois me tire d'erreur, au mois d'auguste dernier, lorsqu'il vint à Alençon ; mais je ne crus pas devoir déserrer l'oriflamme de M. Delangle, qui, d'ailleurs, venait de me faire cadeau de son Voltaire, lorsque j'acquis la certitude que vous ne renonciez pas, et vous avez bien raison, à donner une édition où votre nom figurera seul et avec un honneur que, sans flatterie, je vous promets et garantis d'avance<sup>713</sup>.

Cette volonté de rassembler différents savants d'âge et de condition différents apparaît certes intéressante, mais le procédé est-il viable pour autant ? Ne serait-ce que pour des questions pratiques, puisque l'éditeur doit jongler avec le retard de plusieurs personnes. Que faire de ceux qui veulent tirer la couverture à eux ? Ou à l'inverse, de ceux qui ne font pas partie de ce groupe « d'experts » convoqués par Dalibon et Delangle ? On l'a vu dans un chapitre précédent, Beuchot n'attend pas plus longtemps que le premier tome pour attaquer avec autant de brutalité que de bassesse le projet Dalibon-Delangle : « total des *notes historiques, scientifiques et littéraires* de MM. Arago, Clogenson, Daunou, L. Dubois, Étienne, François de Neufchâteau, Leclerc, Ch. Nodier<sup>714</sup> [est de] Zéro<sup>715</sup> ». L'approche est clinique, le chiffre implacable, Beuchot ne faillit pas à sa réputation d'homme intègre. Mais cette critique n'est-elle pas excessive ? Elle suggère soit que Beuchot se sent personnellement vexé de ne pas faire partie du projet, soit qu'il redoute plus généralement qu'une édition de référence des *Œuvres de Voltaire* ne se fasse sans lui. Même Clogenson se montre surpris de ne pas l'avoir pour collègue. La raison de son absence du projet n'est pas connue. Tout juste sait-on que par suite

713. Clogenson, l.a.s. à Beuchot, Alençon, 2 octobre 1824, BnF, n.a.fr. 25134, f° 311-312.

714. Sur ces personnalités, voir *supra*, ch. 1.

715. *Journal de la librairie*, n° 43, 23 octobre 1824, Paris, de l'imprimerie Pillet aîné, p. 632.

des attaques qu'il véhicule par voie de presse, Beuchot voit sa réputation plonger auprès de Delangle<sup>716</sup>.

Autrement dit, le problème de la concurrence entre les différentes entreprises éditoriales se pose ici de deux manières : d'une part, Beuchot est personnellement mis de côté au profit d'autres éditeurs. D'autre part, il se trouve exclu d'un projet d'une inspiration similaire à son propre travail. Mais dans quelle mesure est-il réellement menacé, et pourquoi n'en fait-il pas partie ? Une réponse est peut-être à chercher dans des questions politiques : entre Nodier, Clogenson, voir Arago, l'édition Dalibon-Delangle prend une teinte plus volontiers politique. Sans compter que Delangle est lui-même connu comme l'éditeur des libéraux<sup>717</sup>. Or Beuchot appartient, lui aussi, à cette mouvance. Il est en tout cas proche des positions de Clogenson. Decroix, avec lequel il entretient une correspondance privilégiée est, semble-t-il, plus conservateur<sup>718</sup>, mais certains des auteurs du *Voltaire-Delangle* ne le sont-ils pas également ? Encore une fois, le positionnement politique des uns et des autres, dans le détail, ne semble pas ici pertinent. Les choses se présentent d'ailleurs sans doute de façon plus simple : d'un côté, Dalibon et Delangle ont très bien pu réunir des auteurs avec lesquels ils travaillent déjà, pour des raisons contractuelles. C'est le cas pour Nodier, par exemple ; de l'autre côté, Beuchot lui-même a très bien pu choisir, pour diverses raisons, de mener son propre projet. Il est en tout cas encouragé dans ce sens par Clogenson, par Cayrol, mais aussi par Decroix. D'ailleurs, dès le départ, ce même Decroix doute de la viabilité de l'édition Delangle :

J'ai lu aussi votre annonce du tome 1<sup>er</sup> du *Voltaire variorum*. Elle prouve en effet beaucoup en peu de mots et sans arguments en forme. Les commentaires, à ce qu'il paraît, ne donneront pas beaucoup de fatigue aux éditeurs : on n'aura que celle de feuilleter votre édition,

716. « Ce Beuchot est un bien vilain homme, quelque jour vous serez de mon avis » (Delangle, l.a.s. à Clogenson, « reçue le 7 novembre », [novembre 1824], Oxford, Voltaire Foundation, MS 78).

717. <http://data.bnf.fr/16525229/nicolasdelangle/> [consulté le 23 mars 2017].

718. « La Restauration a certainement délivré Decroix de bien des angoisses ; mais il est trop modéré pour devenir un "ultra" », Jacqueline Marchand, « Un voltairien passionné : Jacques Joseph Marie Decroix (1746-1826) », *RHLE*, 77<sup>e</sup> année, n° 2, mars-avril 1977, p. 202.

celles de M. Lequien et de M. Renouard et celle de Kehl : et c'est peut-être, au fond, ce qu'on aurait de mieux à faire ; car je doute fort que les lecteurs d'ouvrages si nombreux se plaisent à les voir surcharger d'une multitude de remarques, de réflexions, de critiques de tant de gens qui sans doute ont des systèmes et des goûts différents. Quoi qu'il en soit, cette édition ne doit vous porter aucun ombrage ni vous décourager. Le public un jour vous en devra une qui, si elle n'égale pas celle-là en magnificence superflue, la pourra surpasser de beaucoup en avantages plus essentiels<sup>719</sup>.

Cette lettre de Decroix est essentielle à plus d'un titre. Elle renferme en effet un jugement *a priori* et négatif sur cette édition Dalibon-Delangle. Elle conforte de plus Beuchot dans une position au-dessus de celle de ses concurrents. Elle aborde enfin, indirectement, plusieurs éléments qui permettent de se faire une idée plus nette des forces en présence. Laissons pour le moment de côté cette dernière question : elle sera traitée de façon plus explicite dans un chapitre ultérieur. Bornons-nous pour l'instant à préciser que les éditions relevées par Decroix – Lequien, Renouard, Kehl et bien sûr le *Voltaire-Perronneau* – sont les mêmes que celles mises en avant par Beuchot dans sa correspondance avec Cayrol, lorsqu'il est question de nommer les modèles qui servent de base à sa seconde édition. Ce sont les mêmes également que cite Bengesco au début de sa *Bibliographie voltairienne*. Quant à la relation Decroix-Beuchot, elle va être traitée spécifiquement dans un chapitre ultérieur. Mentionnons ici simplement que l'édition ne part pas sur de bonnes bases aux yeux de Decroix, celui-ci refusant même de prendre part au projet<sup>720</sup>. Ce n'est là qu'un début :

Tout d'abord, c'est la faillite de Dalibon qui sonne comme un premier coup dur pour l'entreprise, après 26 volumes<sup>721</sup>. Comme l'indique le frontispice de l'édition, dès 1826, Nicolas Delangle reprend le projet à son compte, en compagnie de son frère. Mais soit pour survivre financièrement, soit par appât du gain, il cède ses planches aux frères Baudouin, lesquels inondent ensuite le marché

719. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille 2 août 1824, BnF, n.a.fr. 25135, f° 129.

720. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 3 juin 1824, BnF, n.a.fr. 25135, f° 124.

721. Jacques-Charles Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, Paris, chez Silvestre, 1843, t. IV, p. 683.

de cinq éditions stéréotypes successives et similaires. Enfin, il semble que Delangle ne puisse pas finir l'édition de son propre chef, cédant finalement ses parts à Marius Amyot, si l'on en croit le *Journal des débats* du 3 juillet 1830<sup>722</sup>. Delangle, pourtant éditeur puis directeur d'une collection qui se veut originale, se retrouve à scier la branche sur laquelle il est assis, puisque les Baudouin impriment tout son travail à l'identique, et quasi simultanément. Le stéréotype rend même l'édition moins chère que l'originale, puisqu'il n'y a pas à composer les planches et à les relire. En outre, il résulte de ce climat éditorial ubuesque une profusion d'ouvrages identiques qui mobilisent en même temps plusieurs ateliers de presse et se vendent au même prix. Comment s'y retrouver ? C'est ce que ne manque pas de relever avec une pointe d'ironie Beuchot, dans son journal tout d'abord, lorsqu'il présente la seconde édition Baudouin : « Les mots *deuxième édition* indiquent que c'est la *deuxième édition publiée par MM. Baudouin frères*. Leur *première édition* est imprimée chez M. J. Didot aîné sur les mêmes formes que le *Voltaire* de M. Dalibon, mais sur papier différent ». Beuchot présente encore une troisième édition issue « des mêmes presses », pour laquelle ce sont « tout naturellement » les mêmes formes que pour la deuxième qui sont utilisées. Beuchot termine sa notice par une critique cinglante : « Les trois éditions sont annoncées en 75 volumes<sup>723</sup>. » Il poursuit ensuite cette critique auprès de son correspondant, de façon plus étayée : « Il est étonnant que l'on ne vous tienne pas au courant. Je vais vous y mettre<sup>724</sup>. »

---

722. « M. Delangle hier se trouvait dans l'impossibilité de continuer la belle édition des œuvres de Voltaire. M. Marius Amyot, libraire rue Saint-Julien, n° 5 derrière l'Hôtel-Dieu, a dû comme propriétaire du restant de cette édition, prendre des mesures telles qu'un aussi beau monument ne restât pas inachevé. Dans cet état de choses, il a l'honneur de prévenir MM. les souscripteurs que du consentement de MM. Delangle Frères, il fait imprimer à ses frais les volumes qui restent à publier, que la 14<sup>e</sup> livraison est en vente et que les autres se succéderont sans interruption. Rien ne sera changé à l'exécution matérielle ou littéraire de cette édition, même imprimeur, même papier, mêmes caractères, mêmes collaborateurs pour les annotations, M. Delangle continuera comme par le passé à donner ses soins au classement des matières et à la révision et correction des épreuves » (*Journal des débats*, 3 juillet 1830, p. 4).

723. *Bibliographie de la France ou Journal général de la librairie et de l'imprimerie*, 11 janvier 1826, n° 123.

724. Beuchot, l.a.s. à Clogenson, 20 avril 1825, Oxford, Voltaire Foundation, MS 80.

Votre censeur à qui mon nom fait mal au cœur étant parvenu à placer pour 40, 50, 60, 100 exemplaires toute son édition en grand papier a imaginé une petite affaire qui lui donnera 15 à 16 000 francs de bénéfice. Il a permis à MM. Baudouin frères de faire tirer sur la même composition mais sur papiers différents 1 000 exemplaires. Or l'édition aura si l'on dit vrai 85 volumes. Sans doute cependant MM. Baudouin ne donneront pas les 200 Fr. pour les volumes qu'ils sont obligés de faire composer, le marché n'ayant été conclu que lorsque les premiers volumes étaient publiés depuis quelque temps et conséquemment la composition distribuée.

C'est donc absolument la même édition, mais sur papiers différents et sous des noms de libraires différents, qui est offerte au public. Mais pour que la différence soit réelle en quelque troisième point, au lieu du titre que vous connaissez et dans lequel votre nom figure, le seul volume publié de l'édition de MM. Baudouin frères porte seulement : *Ceuvres complètes de Voltaire avec des remarques et des notes historiques, scientifiques et littéraires.*

Ainsi M. Delangle aura déjà tiré deux moutures [...]. Vous qui êtes un de ses laboureurs, avez-vous eu au moins quelque chose de votre grain<sup>725</sup> ?

Bien au fait des ragots qui circulent entre les éditeurs de la capitale, Beuchot met ici son correspondant d'Alençon au parfum. Ne semble-t-il pas y prendre un certain plaisir ? S'agit-il d'un stratagème pour s'assurer définitivement des bonnes faveurs de Clogenson à son égard ? Espère-t-il pouvoir bénéficier plus facilement de son travail sur la *Correspondance* s'il attaque l'édition à laquelle participe son collègue ? On imagine en tout cas volontiers Beuchot satisfait de pouvoir éloigner Clogenson de Delangle :

Vous croyez être au bout de ce que j'ai à vous dire. Oh ! que nenni. Je continue.

MM. Baudouin frères, satisfaits de leur spéculation et ayant déjà placé 900 exemplaires de leur mille, ont voulu obtenir la permission de tirer 1 500. Les négociations ont été interrompues quelques jours pour un triste incident étranger à l'affaire. Quand ils ont voulu renouer, ce

---

725. *Ibid.*

n'est plus à M. Delangle qu'ils avaient affaire. M. Delangle a vendu toute son entreprise moyennant 1 500 de rente à deux personnes que l'on m'a dit être M. Dalibon et un marchand de papiers, lesquels font faire un tirage sur papier pareil à celui des Baudouin frères, mais qu'ils donneront à 3 Fr. le volume.

MM. Baudouin ont, dit-on, fait mettre par huissier opposition à ce nouveau tirage qu'ils prétendent leur être nuisible et contraire à leurs conventions. L'affaire ira-t-elle devant les tribunaux ? Je ne sais. Quoi qu'il en soit, je m'applaudis de n'être pour rien dans une opération qui devient un tripotage. Je me repents [*sic*] presque de ne pas vous avoir écrit dans le temps pour vous engager à ne pas vous y fourrer. Mais j'ai craint qu'on n'interprêtât mal les avis que je vous aurais donnés<sup>726</sup>.

Le projet Dalibon-Delangle change clairement de paradigme éditorial. D'un projet qui se voulait scientifiquement original, augmenté et joliment mis en œuvre, on passe à une entreprise essentiellement axée sur des critères de rentabilité commerciale et de spéculation éditoriale. Ce que Beuchot dénonce comme un « tripotage ». Ceci va même plus loin, puisque Clogenson doit se plaindre auprès de Beuchot d'une certaine forme de censure exercée par Delangle : « j'ai porté la patience, avec M. Delangle, à un point remarquable. Il m'a supprimé des notes ou des phrases par le motif qu'elles contenaient des noms qu'il ne veut pas imprimer », affirme-t-il à Beuchot, regrettant de passer pour un « benêt » et un « lâche<sup>727</sup> ». De fait, l'édition bat de l'aile dès le départ, et les nombreux collaborateurs prévus ont en réalité quitté le projet, certains sans rendre les notes prévues, d'autres en apportant une contribution minimale à l'entreprise. Les changements de propriétaires, de frontispices et de composition des commentateurs sont incessants. Sans compter les éditions stéréotypes qui paraissent presque simultanément. Pour finir, la composition de ce volume est parfaitement illisible<sup>728</sup>. D'ailleurs Delangle ne s'y trompe

---

726. *Ibid.*

727. Clogenson, l.a.s. à Beuchot, Alençon, 25 novembre 1825, BnF, n.a.fr. 25134, f° 327.

728. C'est ce qu'indique à demi-mot Bengesco, t. IV, p. 166-167. « Le nom de M. Leclerc, qui avait été mis sur le frontispice des trois premiers volumes parus, n'est plus sur le quatrième. Le nom de M. Dubois, qui n'était pas sur les trois premiers, figure sur le quatrième. Les noms de MM. François de Neufchâteau et

pas. Même si son entêtement à terminer cette édition paraît bien vain, elle est surtout commandée par ses obligations contractuelles envers les Baudouin<sup>729</sup>. Il ne retient même pas Jean Clogenson, préférant terminer avec le controversé Dubois comme seul élément de sa pléiade initiale :

Si cependant, mon cher Monsieur Clogenson, vous étiez tout à fait dégoûté de ce travail et que votre intention fut d'y renoncer, je vous serais bien obligé de m'en prévenir, parce qu'alors je déterminerais ces messieurs à s'adresser à M. Louis Dubois qui, après vous, me semble la seule personne qui puisse continuer votre travail. Je vous le répète, ce ne serait qu'en désespoir de cause et sur votre refus positif que je prendrai ce parti désespéré qui bariolerait une édition pour laquelle je me suis ruiné et que vous aviez prise sous votre patronage. Ne serait-il pas en effet bien malheureux que vous ayez usé vos veilles à débrouiller le cahos [*sic*] des années les plus difficiles de cette correspondance, et que, au moment où le travail devient moins fatigant, vous vous en dégoûtiez au point de l'abandonner<sup>730</sup>.

Difficile de dire dans quelle mesure Beuchot prend part à ce fiasco. Ses remarques acides distillées dans le *Journal de la librairie*, la dénonciation en règle de la supercherie commerciale qui règne autour de cette édition, son insistance auprès de Clogenson pour que ce dernier lui cède ses notes et ses inédits n'ont, en tout état de cause, pas rendu service à l'édition Dalibon-Delangle. Mais il reste

---

Arago disparurent aussi successivement des frontispices de l'édition commencée par Dalibon. Les nouveaux frontispices des vingt-six premières livraisons (avec l'adresse de Delangle) ne portèrent plus que les noms de MM. Auguis, Clogenson, Daunou, L. Dubois, Étienne, Charles Nodier. » Au final, Bengesco dresse le bilan de la participation des uns et des autres, et tombe fatalement d'accord avec Beuchot : « Quant à MM. Arago, Étienne, Fr. de Neufchâteau et V. Le Clerc, "ils n'ont pas mis, dit Beuchot, une seule note dans l'édition". »

729. « J'ai encore une prière à vous faire, et vous allez dire que je suis bien exigeant ; mais le temps me presse et par suite d'un procès que j'ai eu avec MM. Baudouin frères, libraires, je serai passible de seize mille francs de dommages-intérêts envers eux, si d'ici au 29 avril prochain 1828, je n'ai pas publié 54 volumes de Voltaire, pour compenser les retards que mon édition a éprouvé dans son impression » (Delangle, l.a.s. à Louis Dubois, Paris, 17 février, BnF, n.a.fr. 12948, f° 51).

730. Delangle, l.a.s. à Clogenson, Paris, 21 juillet 1830, Oxford, Voltaire Foundation, MS 78.

difficile de croire qu'il ne s'agissait pas d'un projet mal engagé dès le départ. Quant à Clogenson, il n'achève effectivement pas son travail autour de la correspondance, vraisemblablement à cause de son élection comme préfet de l'Orne, charge politique qui l'occupe à partir de 1830<sup>731</sup>. « Malheureusement les fonctions publiques absorbant tous ses moments dans des temps difficiles, il a mieux aimé abandonner l'entreprise que de la mal continuer », nous apprend en effet Quérard dans sa *Bibliographie voltairienne*<sup>732</sup>. Beuchot quant à lui mentionne simplement dans sa préface du tome 51 le fait que Clogenson « discontinua<sup>733</sup> » son édition. Il est remplacé par Louis Dubois, dont le portrait peu flatteur se voit, sans cesse, publiquement relevé par la plupart des éditeurs voltairiens, de Beuchot à Bengesco. Clogenson reste quant à lui, malgré sa participation à une édition concurrente, un éditeur qui jouit d'un certain crédit auprès de Beuchot. Il est même reçu par Decroix, qui en dit le plus grand bien : « Il me tardait de vous remercier de la visite de M. Clogenson qui m'a paru bien remplir l'idée que vous m'en aviez donnée<sup>734</sup> ». Cette remarque de la part du plus ancien éditeur de Voltaire, quelques jours avant sa mort, vaut bien un adoubement. Elle suggère tout du moins l'importance centrale du personnage de Decroix dans la constitution de l'héritage éditorial de Voltaire sous la Restauration.

Il y a plusieurs éléments qui permettent de hiérarchiser quelque peu la frénésie qui entoure la publication des *Œuvres complètes de Voltaire* sous la Restauration. L'aspect commercial en est un : ainsi, les éditions du colonel Touquet ou celles des frères Baudouin, pour ne citer que les plus connues, se servent avant tout de l'image sulfureuse qui entoure Voltaire pour réaliser un profit. Quant au Voltaire libéral, on peut se demander s'il ne s'agit pas d'une construction, *a posteriori*, influencée par notre propre compréhension de la Restauration. Le *Voltaire-Desoër*, paru en 1817, est avant tout le fait d'un homme d'affaires. Sa réaction face au *Mandement* que lui consacrent les vicaires de Paris n'est, rappelons-le, qu'une réaction. Desoër profite au contraire de la publicité que lui offrent ses détracteurs. Quant au

731. [http://data.bnf.fr/15541971/jean\\_clogenson/](http://data.bnf.fr/15541971/jean_clogenson/)

732. Paris, Didot, 1842, p. 106.

733. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. LI, p. ix.

734. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 28 avril 1826, BnF, n.a.fr. 25135, f° 164.

Voltaire de Tissot et Thiessé, il ne s'agit, là aussi, que d'une entreprise stéréotype à peine améliorée. Une première distinction se fait donc plutôt à partir du rapport au texte, autour de la recherche d'inédits et d'une réflexion autour du classement des œuvres de Voltaire. Celle-ci témoigne en effet d'une volonté de renouveler le corpus hérité de l'édition de Kehl. C'est Beuchot lui-même qui initie le mouvement avec l'édition qu'il ne publie que partiellement chez la Veuve Perronneau. Se dégage finalement un noyau d'éditions des *Œuvres complètes de Voltaire* que Beuchot privilégie comme base pour son propre travail. Desoër, Déterville, Lefèvre, Renouard ou Clogenson sont autant d'acteurs du monde du livre dont les références gravitent autour de l'édition de Beuchot.

Peut-on aller jusqu'à parler de mouvement éditorial pour caractériser la relation entre ces éditeurs ? Sans doute le terme ne convient-il pas, aucun mouvement n'existe ici de façon formelle, par-delà les collaborations ponctuelles ou régulières. Si un tel mouvement reste difficile à circonscrire, il faut pourtant admettre que l'édition de Beuchot ne sort pas de nulle part. Il profite d'abord du fait que Voltaire soit une figure incontournable de la littérature. Il exploite ensuite les dernières découvertes voltairiennes parues dans d'autres éditions, pour proposer un corpus qui soit plus abouti que celui des éditions concurrentes. Pour cela, il peut compter sur la réputation que lui assurent ses travaux antérieurs. Son amitié est recherchée par les voltairiens. Il bénéficie encore du développement du monde du livre et de l'édition, dont on peut parfois aller jusqu'à se demander si sa revendication ne prime pas sur l'intérêt pour Voltaire. Certaines éditions ne semblent-elles pas servir de produit d'appel pour mettre en avant la production de l'imprimeur qui l'édite ? C'est bien ce que démontrent les exemples des *Voltaire-Touquet*, ou les mésaventures du *Voltaire-Delangle*.

Enfin, au milieu du contexte de la Restauration, de ses luttes politiques, de ses crispations partisans, de son chamboulement économique et technique, le *Voltaire de Beuchot* fait figure d'exception. Ni entreprise commerciale, ni manifeste libéral, ni militant, et ne répondant à aucun choix affirmé de sélection parmi les œuvres du patriarche, il apparaît plutôt comme un monument, aboutissement d'un culte qu'il voue au grand homme depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette grande entreprise de la fin de la Restauration se comprend

même, selon cette perspective, comme un monument à contre-courant. La notion de monument mérite un éclaircissement : précise-t-elle le rapport à un Voltaire comme classique tel que nous l'avons décrit au chapitre précédent ? Que dit-elle du rôle de l'éditeur ? Si l'on en reste à la description matérielle de l'imposante somme voltairienne, chaque édition des *Œuvres complètes de Voltaire* peut alors faire office de monument. Mais l'édition de Beuchot a d'autres ambitions, assumées par son éditeur et affichées dès la préface du tome I. Dresser avec précision le contexte des œuvres, les classer chronologiquement, replacer non seulement chaque œuvre, mais aussi chaque collection des *Œuvres complètes* dans une histoire large, qui dépasse le cadre du XVIII<sup>e</sup> siècle : c'est une forme de bilan qui est dessiné par Beuchot. N'est-ce pas faire œuvre d'historien ? Intérêt philologique naissant, pensée positiviste de l'histoire, et savoir-faire bibliographique nourri par plusieurs années de recherche, concourent à son édition. Celle-ci se comprend comme un jalon fondateur du point de vue de l'histoire littéraire.

## Partie 3

### Beuchot à l'œuvre

*La plus grande charité envers les morts,  
c'est de ne pas les tuer une seconde fois  
en leur prêtant de sublimes attitudes. La  
plus grande charité, c'est de les rapprocher  
de nous, de leur faire prendre la pose.*  
Mauriac, *La Vie de Jean Racine*.

**M**onument à contre-courant d'une époque marquée par d'intenses bouleversements politiques, économiques et techniques, le *Voltaire de Beuchot* renouvelle l'image du grand homme ainsi que l'avaient construite les éditeurs de Kehl, Condorcet en tête. Cette hypothèse implique plusieurs questions qui seront abordées au cours des deux chapitres qui suivent : tout d'abord, la notion de monument recoupe-t-elle l'idée d'une construction de nature biographique ? Celle-ci peut-elle correspondre au geste qu'accomplit Beuchot ? L'étude de son travail éditorial doit éclairer le sens de son rapport tant à Voltaire qu'à son œuvre. Elle révèle aussi quelque chose du contexte dans lequel Beuchot produit son travail, et éclaire dans le même temps toute une histoire de l'édition au sein de laquelle son *Voltaire* s'inscrit. Il s'agit en parallèle de se demander quelle est la nature du lien qu'il tisse avec les autres entreprises éditoriales, celle de Kehl et celles de la Restauration. On a vu que son projet se comprend à part de celui de ses contemporains. Il prend place dans une perspective historique plus longue, qui remonte au modèle de la première édition posthume des *Œuvres complètes de Voltaire*, avec lequel il dialogue en permanence, notamment dans son paratexte. Mais le lien avec les éditeurs de Kehl s'incarne bien plus concrètement dans la correspondance que Beuchot entretient avec l'un de ses prédécesseurs, Decroix. Comment, au travers de ses lettres à Beuchot, ce dernier devient un rouage essentiel du *Voltaire de Beuchot* ? N'est-ce pas la présence de l'ancien éditeur de Kehl, au fond, qui porte le projet

de Beuchot dans une temporalité qui dépasse le seul contexte de la Restauration ? Decroix offre en tout cas, par ses dons autant que par sa présence en arrière-fond de l'édition, un surcroît de légitimité au projet de Beuchot.

Auteur d'un travail érudit et documenté, ce dernier précise l'image de Voltaire dans un monument d'histoire littéraire en 70 volumes in-8°. Ses vingt-cinq ans de recherches et de fréquentation des archives voltairiennes le préservent-elles pour autant de toute forme de subjectivité à l'égard de Voltaire ? Il s'appuie assurément sur ce travail pour modifier la façon dont est édité le corpus voltairien depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. N'est-ce pas à ce prix que Beuchot fait œuvre ? La généralisation d'une approche chronologique, au détriment d'un classement par genre des œuvres du patriarche permet, nous dit en effet l'éditeur, de suivre « la marche de l'esprit de Voltaire<sup>735</sup> ». Là où le classement par genre permettrait de mettre en avant certaines parties emblématiques, cette approche davantage chronologique est le fruit d'une réflexion éditoriale déjà scientifique. La pensée de Voltaire se déroule dans le temps et laisse voir sa progression. L'enjeu éditorial paraît bien déplacé. Pourtant, le *Voltaire de Beuchot* apparaît-il moins comme un acteur politique, un symbole vivant de résistance que comme objet d'histoire ? Volontiers libéral et proche d'une philosophie positiviste de l'histoire, Beuchot croit au progrès des sociétés humaines. À ce titre, la Révolution est un mal nécessaire, que Voltaire, Rousseau et les philosophes n'ont fait que hâter. Son édition laisse-t-elle voir une trace de tout cela ? Son propos va-t-il jusqu'à ménager un espace de réflexion à la réception à donner à la Révolution et aux événements qui lui ont succédé ? Beuchot témoigne en tout cas d'une volonté de décrypter objectivement, de façon dépassionnée, les œuvres du grand homme des Lumières. Il guide le lecteur vers une approche de Voltaire qui équivaut, à bien des égards, à une histoire du XVIII<sup>e</sup> siècle et de ses idées. Cela implique une prise de conscience de la mort de Voltaire. Cela conduit-il Beuchot à effectuer pour autant un geste mémoriel ?

De l'autre côté, cette question nous oblige à revenir en arrière. L'image posthume de Voltaire a en effet déjà été fixée au cours des

---

735. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, t. I, p. xxxi.

années 1780, par Beaumarchais, Condorcet et Decroix. C'est l'édition de Kehl des *Œuvres complètes de Voltaire*, laquelle dessine les contours d'un Voltaire militant. L'œuvre n'est-elle pas dans ce cas-ci lue à rebours, guidée par la figure construite du patriarche de Ferney ? En filigrane, Beuchot ne dialogue-t-il pas au moins autant avec ses prestigieux prédécesseurs qu'avec l'œuvre de Voltaire ? Enfin, par divers aspects, son rapport au texte ne modifie pas uniquement l'image de Voltaire. Le *Voltaire de Beuchot* ne fait pas que reclasser des œuvres. Il modifie en profondeur le rapport à la chronologie de Voltaire en dessinant une histoire de ses œuvres qui déborde du cadre de la vie de l'auteur. Il témoigne d'une évolution de la méthodologie de l'édition vers une pratique documentée et, surtout, un retour à la version la plus originelle du texte. L'ajout d'un paratexte historiographique et bibliographique complète cette démarche. Suffit-elle pour considérer Beuchot comme un précurseur de l'éditorialité critique telle que nous la connaissons encore aujourd'hui ?



## 5. Un geste éditorial inédit

Décoder le geste éditorial de Beuchot, présenter ce qu'il a d'inédit, impose un décryptage détaillé du paratexte<sup>736</sup> de son édition. Notion plus complexe qu'il n'y paraît le paratexte est aujourd'hui une partie incontournable d'une édition critique. Quel est le statut de ce paratexte ? comment est-il présenté ? à qui est-il destiné ? quelle est sa fonction ? comment joue-t-il avec le contenu de l'édition ? L'hypothèse serait que le programme éditorial de Beuchot possède une portée herméneutique : l'éditeur rend visible une image de Voltaire au moyen de ses notes, de ses préfaces ou même de sa façon d'agencer

---

736. Pour Gérard Genette (*Seuils*, Paris, Seuil, 1987, p. 11), il s'agit d'un texte situé autour de l'œuvre, lequel se définit donc d'abord par son emplacement. Situé au « seuil » de l'œuvre, il en est la porte d'entrée, de sortie, où toute zone de transition autour du texte, entre le message de l'auteur (ou de l'éditeur dans notre cas) et son lecteur. Il se divise en deux catégories : le « péritexte », espace qui reste « autour du texte, dans l'espace même du volume » ; l'épitéxte qui, lui, est « autour du texte encore, mais à distance plus respectueuse (ou plus prudente) ». Dans notre cas, le péritexte renvoie au travail de l'éditeur dans les différents tomes de son édition des *Ceuvres de Voltaire*, tandis que l'épitéxte recouvre non seulement tous les prospectus de l'entreprise – son « support médiatique » –, mais aussi les correspondances de Beuchot avec ses collègues. Péritexte et épitéxte se répondent pour éclairer la méthodologie éditoriale. Pour cela, il semble pertinent de continuer à utiliser la formulation générique de « paratexte ». Andrea Del Lungo rappelle d'ailleurs que le « paratexte » – premier d'une longue série de néologismes heureux – se présente comme un objet fuyant, selon l'aveu de l'auteur ; et qu'il constitue une notion délicate et sujette à caution » (Andrea Del Lungo, « *Seuils*, vingt ans après. Quelques pistes pour l'étude du paratexte après Genette », *Littérature*, vol. 155, n° 3, 2009, p. 98-111).

le corpus des *Œuvres de Voltaire*. En conséquence, il faut décrypter sa méthodologie éditoriale, en faire éclater la structure et en dévoiler l'intention sous-jacente, pour, *in fine*, comprendre le sens qu'elle imprime à l'œuvre. Ce geste permet dans un second temps l'analyse du paratexte genre par genre<sup>737</sup> : les notes, les préfaces, les variantes, la distribution des œuvres sont-elles autant d'interventions différentes de Beuchot sur le texte de Voltaire ? Est-il au contraire possible de dégager une homogénéité dans son travail ?

Éditeur qui défend l'originalité de son apport sur les *Œuvres de Voltaire*, collectionneur qui amasse quantité de pièces d'archives pour enrichir son travail, bibliographe méticuleux, Beuchot réunit les caractéristiques d'un authentique éditeur savant. L'intérêt de ce chapitre est d'abord sociologique et historique : il porte d'abord sur le renouvellement de la pratique de l'éditeur induit par sa méthode. Mais il est possible d'aller plus loin et d'aborder des questions liées à la postérité des *Œuvres de Voltaire*. Renouveler le discours sur Voltaire passe bien pour une réactualisation de son œuvre. Celle-ci se dévoilerait au fil des préfaces, notes et autres marques que Beuchot appose sur le texte de Voltaire. Mais alors, l'édition savante de Beuchot présente-t-elle typiquement un « Voltaire de la Restauration » ? Ne déborde-t-elle pas plutôt de ce cadre temporel strictement défini, jusqu'à offrir – conséquence de l'approche raisonnable et raisonnée de son éditeur – une image moins polémique, plus aisément récupérable de Voltaire ? Derrière la question du paratexte, c'est le problème du sens qu'il faut donner à cette réception de Voltaire qui doit être abordé.

---

737. La méthode est la même que celle employée par Gérard Genette, qu'il revendique comme ceci : « Les fonctions du paratexte constituent donc un objet très empirique et très diversifié, qu'il faut dégager de manière inductive, genre par genre et souvent espèce par espèce » (Gérard Genette, *Seuils*, *op. cit.*, p. 17).

## Entre tradition et renouveau : un paratexte savant

Affirmons tout de suite une chose essentielle : aucune édition de la Restauration ne vaut celle de Beuchot si l'on ne considère que l'ampleur et la richesse du texte qu'il superpose aux œuvres du patriarche. Certaines présentent aussi des notes originales, comme par exemple l'édition Dalibon-Delangle<sup>738</sup>, voire une préface comme l'édition Baudouin-Thiessé, mais aucune ne propose d'appareil paratextuel aussi complet que celui de Beuchot. Il est pourtant impossible de négliger le fait que celui-ci n'accomplit pas son travail seul, même s'il n'est pas entouré d'une équipe éditoriale comme pouvait l'être elle de Kehl. L'édition de Beuchot n'a rien d'une « aventure » collective, quand bien même on peut en retracer une histoire qui occupe tout le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle et qui mobilise plusieurs acteurs. Elle est avant tout le fruit d'une volonté personnelle, celle de Beuchot, et de collaborations ponctuelles, nées de besoins souvent réciproques. L'opportunité de publier offerte par Lefèvre de publier dans sa Collection des « Classiques français » en fait partie.

Qu'est-ce qui, dans la confection physique, matérielle de son édition, peut désormais relever du choix de Beuchot ? Qu'est-ce qui émane plutôt d'une exigence des éditeurs commerciaux ? La question est en réalité complexe, et paraît liée à ce que nous avons décrit dans notre second chapitre : en effet, si Beuchot est l'éditeur savant des *Œuvres de Voltaire*, et détient à ce titre une forme d'autorité sur un texte qu'il aménage selon une intention éditoriale qui lui est propre, il reste soumis à des contraintes matérielles. Taille des volumes, ampleur de la collection, qualité du papier, tout ce qui a trait à la matérialité du livre dépend aussi de l'éditeur commercial. C'est lui qui assume les coûts de fabrication

---

738. Laquelle affirme, rappelons-le, être équipée de notes de toute une série de savants de la Restauration. En réalité, l'essentiel du travail d'annotation est le fait de Clogenson. Celui-ci l'offre à Beuchot.

des volumes et produit physiquement la collection dans laquelle peut s'intégrer le travail de l'éditeur savant. C'est lui, d'ailleurs, qui rétribue le travail de Beuchot. Décrits comme « impertinents », les libraires de Beuchot semblent en outre s'ingénier à jouer avec un contexte politique tendu pour placer leur édition. Cela nous rappelle que si Beuchot fuit ce qu'il nomme « l'esprit de parti<sup>739</sup> », ce n'est sans doute pas le cas de ses collègues commerciaux, lesquels entendent profiter du succès des éditions de ces nombreux *Voltaire* pour placer leur produit sur le marché de l'édition. Les contraintes posées par Lefèvre, Lequien, les éditeurs commerciaux dans le cas du *Voltaire de Beuchot*, représentent donc autant de variables dont l'éditeur savant doit tenir compte et qui ont une influence directe sur le travail d'édition mené par Beuchot. Celui-ci doit concilier les exigences de ses libraires, celles de ses clients les plus impatientes, mais aussi celles des lecteurs voltairistes qui, à l'exemple de Cayrol, attendent « un commentaire perpétuel, raisonné et raisonnable des œuvres de celui de nos écrivains qui exige le plus impérieusement cette opération critique et littéraire<sup>740</sup> ».

### *Avant le texte : matérialité du livre*

Le *Voltaire de Beuchot* se présente avant tout comme une collection destinée à un public aisé. Rappelons tout d'abord que l'édition complète ne convient pas à toutes les bibliothèques : 70 volumes de textes, deux volumes de tables, chacun comprenant cinq cents à six cents pages environ. Avant même de prendre en considération le critère du prix d'achat de la totalité de l'édition<sup>741</sup>, force est de reconnaître qu'il faut posséder l'espace disponible pour entreposer une telle collection. Balzac mentionne ce problème qui se pose de

739. « J'ai peur que dans mon prospectus vous n'ayez vu de l'esprit de parti à cause des cotations que je fais dans mes exemples de rétablissements de texte. Je devais, ce me semble, prendre des exemples de circonstance mais Dieu me préserve d'être homme de parti. On l'est souvent sans le savoir » (Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 4 novembre 1828, IMV, MS 34-25).

740. Cayrol, l.a.s. à Beuchot, 11 septembre 1828, BnF, n.a.fr. 25134, f° 59r.

741. Avec un prix de 315 francs au total pour la version la moins chère, l'édition de Beuchot reste l'une des plus onéreuses parues sous la Restauration (« Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 52v).

façon nouvelle aux éditeurs commerciaux au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans les *Illusions perdues*, il croise la question de l'augmentation de la production de livres avec les changements qui touchent les conditions de vie de la bourgeoisie parisienne. « L'emplacement nécessaire aux bibliothèques sera une question de plus en plus difficile à résoudre à une époque où le rapetissement général des choses et des hommes atteint tout, jusqu'à leurs habitations<sup>742</sup> », décrit-il non sans une pointe de sarcasme.

Le format choisi par les entrepreneurs du *Voltaire de Beuchot* doit-il être compris comme un choix par défaut ? Il est, en tout cas, tout ce qu'il y a de plus classique. Il s'agit de l'in-8<sup>o</sup><sup>743</sup>, pour une collection complète de 70 pages. Même si l'in-8<sup>o</sup> s'impose dès le XIX<sup>e</sup> siècle comme le format papier de référence en particulier pour les collections des « classiques », il n'est pourtant pas le plus luxueux. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, un prospectus des Cramer présentait déjà ce format en rappelant qu'il était un compromis entre le « goût de tout le monde » et le goût du « plus grand nombre des acheteurs », laissant apparaître la difficulté de conjuguer excellence typographique avec une diffusion étendue de l'édition. Sans compter que les petits formats avaient d'autres défauts, de nature typographique : « nous avons été obligés de préférer [le format *octavo* à l'in-douze], parce que l'on n'aime point qu'un vers fasse jamais deux lignes<sup>744</sup> ». Pratique à défaut d'être luxueux, c'est encore cette caractéristique qui ressort d'un prospectus vraisemblablement rédigé dans les premiers moments de l'édition de Kehl, intitulé « Édition des Œuvres de M. de Voltaire avec les Caractères de Baskerville<sup>745</sup> ». L'in-8<sup>o</sup> reste, selon l'auteur du prospectus, un format « qui réunit à l'avantage d'être moins cher que l'in-4<sup>o</sup>, celui d'être portatif, & de convenir également aux Bibliothèques<sup>746</sup> ».

Pratique, portatif, public, le livre est désormais pensé pour toucher davantage de lecteurs. La tendance au tournant des années

742. Balzac, *Illusions perdues*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1977, t. V, p. 222.

743. Ce format est celui d'un « livre moyen », si l'on en croit Gérard Genette, *Seuils*, *op. cit.*, p. 21.

744. « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f<sup>o</sup> 72.

745. *Ibid.*, f<sup>o</sup> 8-27.

746. *Ibid.*, f<sup>o</sup> 12v.

1780 va-t-elle, du moins par rapport au choix du papier, déjà vers une distribution élargie à d'autres couches de la société ? En effet, l'in-8° s'oppose cette fois-ci à l'in-4°, réservé aux « personnes d'un haut rang », lesquelles « désiraient qu'indépendamment de l'édition in-8° [les éditeurs donnassent] une dans le format *in-4°*, qui convient encore mieux aux grandes bibliothèques<sup>747</sup> ». Il est intéressant au contraire de relever la similitude des pratiques éditoriales sous la Restauration : de nombreuses éditions paraissent en 70 volumes in-8°. Ce qui implique que non seulement la collection dans son ensemble, mais également chaque volume pris séparément ressemblent physiquement à un modèle qui était déjà celui de l'édition de Kehl. On peut se demander si cette ressemblance avec la première édition posthume des *Œuvres de Voltaire* est souhaitée, ou s'il s'agit simplement d'un modèle qui s'ancre progressivement dans les pratiques des entrepreneurs du livre. Cette dernière solution paraît davantage plausible, dans la mesure où de nombreuses éditions, et notamment les stéréotypes, admettent ce format. Enfin, la mention de la bibliothèque censée accueillir les ouvrages imprimés anticipe déjà sur une pratique qui sera de plus en plus courante au cours du XIX<sup>e</sup> siècle : celle de la collection publique. À ce titre, imprimer en format in-8° reste bien un compromis entre la taille du livre et son coût. Mais il s'agit également d'un format qui semble s'imposer parallèlement à une standardisation progressive des modes de conservation du livre. D'ailleurs, dans le cas de Beuchot, ce sont bien les éditeurs qui semblent imposer les questions liées à la matérialité de l'entreprise :

Je ne sais s'il y aura du papier collé. Cela regarde mes libraires. J'aurais voulu qu'ils fissent tirer du papier coquille. Ils ont rejeté ma requête. Il n'est pas encore question de tables. Nous aurons 70 volumes non compris la table. Ce sera un article à part. Je ne sais si à une telle distance ils voudront<sup>748</sup>.

Cette lettre suggère que Beuchot n'a pas véritablement son mot à dire dans le choix du nombre de volumes que comportera la collection.

747. *Ibid.*, f° 14.

748. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, Passy ou Auteuil, 7 septembre 1828, IMV, MS 34-23.

La question intéresse au premier chef le volet commercial de l'édition. D'un côté, davantage de volumes impliquent, en proportion, davantage de papier, d'encre et de travail à la presse. Les coûts liés à la confection de l'édition s'en verraient en conséquence augmentés. De l'autre côté, cette augmentation des coûts de fabrication réduit le nombre d'acheteurs potentiels, et donc le revenu de l'édition. Les risques encourus sont soit une banqueroute de l'éditeur, soit, pour l'éviter, la contrainte de revendre les planches à d'autres imprimeurs, lesquels pourront venir concurrencer l'édition de base avec des entreprises stéréotypées, réalisées à moindres frais. On n'a qu'à se rappeler le sort de l'édition Dalibon-Delangle<sup>749</sup>. Cet aspect relève en définitive bien de la responsabilité de l'éditeur commercial, lequel doit assurer la viabilité économique de son projet.

Le problème du format n'est pourtant pas uniquement restreint à des questions d'argent et de stratégie commerciale. Ce choix de format implique également une réflexion dans la façon dont le contenu des *Œuvres de Voltaire* est agencé. Cet aspect se rapporte à la responsabilité de l'éditeur savant qu'est Beuchot. Précisons : on a rappelé que le modèle en 70 volumes in-8° était déjà celui de l'édition de Kehl. Or, entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le moment de l'édition de Beuchot, près de quarante ans se sont passés. Durant ces années, de nombreux textes sont venus augmenter le corpus des *Œuvres de Voltaire*. L'enjeu est le suivant : comment faire en sorte que cette augmentation de matériel à éditer ne se répercute pas sur le format des livres et le nombre de volumes de l'édition ? Certes, le problème peut être résolu au niveau de l'imprimerie, au moyen d'une série de choix quant à la présentation des textes : soit en jouant avec les blancs, les interlignes et les espaces ; soit en augmentant le nombre de pages par volume ; soit enfin en réduisant la taille des caractères. Un exemple, aussi maîtrisé du point de vue typographique que désastreux du point de vue du lecteur, est le Voltaire en un volume sorti des presses de Didot : des caractères minuscules et un texte disposé sur deux colonnes font de cette édition une prouesse technique, pourtant illisible. C'est un objet de collectionneur avant tout. Si ces procédés sont rendus en partie possibles par les améliorations du monde de la presse, ne sont-ils pas pourtant problématiques ? Ne risque-t-on pas, en augmentant le

---

749. Voir *supra*, ch. 4.

volume du texte par tome, de produire un effet de saturation auprès du lecteur, et de nuire à la qualité matérielle ainsi qu'au succès de l'entreprise ? Sans compter que des archives s'ouvrent toujours, et que de nouvelles pièces, propres, en premier lieu, à augmenter la *Correspondance*, peuvent encore enrichir cette collection.

On a déjà pu relever à quel point Cayrol est victime de la « voltaïromanie », cet intérêt frénétique pour chaque écrit laissé par le patriarche de Ferney, qui sévit sous la Restauration<sup>750</sup>. Lorsqu'il parle des « 90 ou 100 » volumes que pourrait faire l'édition, cela relève sans doute du fantasme, mais donne tout de même une idée de l'étendue du problème. En effet, sans compter les textes en prose ou en vers ajoutés dans l'édition de Beuchot, la *Correspondance* de Voltaire se voit augmentée de nombreuses lettres, portant le total à 7 500 pièces. C'est beaucoup plus que l'édition de Kehl, qui n'en contenait qu'un peu moins de 4 500<sup>751</sup>. Beuchot se retrouve devant un problème épineux : Doit-il effectuer une sélection drastique parmi les œuvres éditées et les inédits pour affiner le corpus ? Ou doit-il tout éditer ? Dans un premier temps, il s'engage – à contrecœur sans doute – à limiter son propre apport : « Dans l'intérêt des libraires je m'observe beaucoup pour l'étendue de mes préfaces et de mes notes. Ce n'est pas tout de ne donner que 70 volumes, il faut ne pas les donner trop gros. Je suis obligé de danser les fers aux pieds. C'est moi qui me les mets, il est vrai ; mais je ne les ai pas moins<sup>752</sup>. » Limiter le paratexte et réduire son apport personnel, la solution semble un peu paradoxale, et, à vrai dire, dérisoire, tant la rédaction même d'un paratexte inédit ajoute encore du texte aux volumes à imprimer. Il se montre en tout cas conscient de devoir respecter un cadre rigide pour son édition. S'il ne le fait pas de gaieté de cœur, du moins disculpe-t-il ses libraires. N'avoue-t-il pas s'imposer lui-même cette limite ?

La question du choix du papier est également abordée par Beuchot. Autant il admet « danser avec des fers » qu'il s'est lui-même apposé pour ce qui concerne le format et le nombre de volumes, autant il ne semble pas avoir été consulté par ses partenaires

750. Voir *supra*, ch. 3.

751. D'après les comptes donnés par Bengesco, t. IV, p. 135-137.

752. Beuchot, l.a.s. Clogenson, Auteuil, 14 mai 1829, Oxford, Voltaire Foundation. MS 80.

commerciaux pour le papier, et le regrette. Le problème répond en réalité à un double enjeu : scientifique et économique. Dans cette lettre, Beuchot fait suite à une demande de son correspondant, Cayrol, lequel effectue, dans le cadre de ses loisirs rappelons-le, un travail sur le classement de la *Correspondance* de Voltaire, travail qui sera en partie utile à l'édition de Beuchot. Dans une lettre du 3 septembre 1828 dans laquelle il se met à disposition de l'éditeur de Voltaire pour ses travaux<sup>753</sup>, il lui rappelle en effet que « souvent on imprime pour l'usage de l'éditeur quelques exemplaires sur du papier bien collé afin de pouvoir s'en servir pour les corrections ». Il demande ensuite s'il lui serait possible d'obtenir un « papier assez collé pour pouvoir supporter l'écriture fine d'une plume de corbeau<sup>754</sup> », lequel supporte mieux les corrections, pour accomplir son travail. Il insiste enfin, une fois le premier volume paru sur le problème posé par le papier : « celui de votre édition boit d'une manière horrible et [...] il est impossible d'y corriger même une faute d'impression autrement qu'avec un crayon<sup>755</sup> ». Cayrol manifeste ici des préoccupations tout à fait pratiques : il cherche le meilleur moyen pour communiquer son travail à Beuchot. Pourtant, ces revendications débordent également sur d'autres considérations : souhaite-t-il, par cette démarche, bénéficier d'un avantage qu'il s'estimerait en droit de recevoir en tant que collaborateur de Beuchot ? Non, en revanche il a une idée très claire de ce que devrait être une « édition de luxe » :

Que dois-je penser, moi, de vos libraires d'après leur refus de tirer quelques exemplaires de votre édition sur du bon papier bien collé ? Ce n'est pas ainsi que travaillent, convenez-en, les Aldes et les Étiennes, ni même leur collègue M. Renouard dont je viens de parler puisque le papier qu'il a employé pour son Voltaire se prête très bien comme

---

753. « [...] Disposez de moi quand vous commencerez votre grande entreprise, non seulement pour la correspondance mais pour le reste et principalement pour votre table » (Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Moulins, 3 septembre 1828, BnF, n.a.fr. 5199, f° 108v).

754. Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Moulins, 10 décembre 1827, BnF, n.a.fr. 5199, f° 80v.

755. Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Moulins, 24 décembre 1828, BnF, n.a.fr. 25134, f° 62r.

vous l'avez vu à mon griffonnage. [...] Je vous avoue que je ne puis concevoir le motif qui fait préférer à vos libraires l'emploi d'un aussi mauvais papier pour une édition de luxe. J'aurais en vérité préféré donner trente sols de plus par volume pour avoir un papier bien collé et je suis persuadé que si les souscripteurs étaient consultés, il y en a beaucoup qui se seraient trouvés de mon avis<sup>756</sup>.

C'est ici que se croisent les considérations scientifiques et économiques liées au choix du papier. Selon Cayrol, la qualité défectueuse du papier de l'édition choisi par Lefèvre est d'abord un problème parce qu'elle ne permet pas d'annotation. Pourtant, en parlant d'« édition de luxe » et en dressant la liste des grands éditeurs de l'histoire – liste à laquelle il rajoute, non sans cruauté, le concurrent Renouard – Cayrol ne parle pas que de ses conditions de travail. Il rappelle que l'édition est destinée à un public qu'il s'agit de contenter. Quitte à entreprendre un travail de fond sur l'élaboration des textes, leur classification et leur paratexte, les éditeurs commerciaux n'auraient-ils pas également dû soigner l'aspect formel des *Œuvres de Voltaire* ? D'une simple question de papier, c'est toute la réputation de l'édition qui se voit remise en question par Cayrol. On peut certes voir ces remarques comme une manifestation de mauvaise humeur de la part du correspondant de Beuchot, d'autant plus que le papier choisi par Lefèvre pour son édition est en réalité très réputé<sup>757</sup>. Mais la grandiloquence excessive de la sentence de Cayrol ne saurait nous faire négliger ce que cette phrase comporte comme avertissement pour Beuchot et ses éditeurs commerciaux : la dimension matérielle du livre participe pleinement de son succès auprès du public.

Beuchot de son côté effectue la démarche inverse. Lorsqu'il vante les qualités du papier coquille qu'il aurait souhaité voir utilisé pour cette édition, il semble d'abord se soucier d'aspects matériels. La question du confort de travail n'apparaît que dans un second temps. Elle s'applique en outre surtout au rapport de Beuchot avec ses éditeurs commerciaux, dont on découvre qu'elle peut parfois être conflictuelle et souvent en la défaveur de l'éditeur savant, forcé, cette fois-ci, de « prendre son parti » :

---

756. *Ibid.*

757. Voir *supra*, ch. 2.

Je suis plus contrarié que vous de ce que les entrepreneurs de Voltaire n'ont point voulu tirer de papier collé. J'ai cependant beaucoup insisté, d'autant plus que j'ai non un goût, mais une passion très prononcée pour le papier coquille, qui est un papier très mince et très collé. Le papier coquille est pour moi à cent piques au-dessus des plus beaux papiers vélin. Le volume papier coquille est léger à la main : il tient moins de place dans une bibliothèque. Les corrections peuvent se faire très proprement. Je ne tarirais pas sur ce sujet. J'ai été jusqu'à offrir de fournir le papier pour dix exemplaires, auxquels se serait borné le nombre d'exemplaires extraordinaires. Je n'ai rien pu obtenir. Il a fallu en passer par où vous voyez, j'en suis certes plus contrarié que qui que ce soit. Mais c'est encore une des choses sur lesquelles il faut prendre son parti : et je suis venu à bout de le prendre. La résignation n'a pas été ici au-dessus de mes forces<sup>758</sup>.

La question du papier utilisé pour l'édition n'est pas qu'un problème anodin. Les raisons invoquées par Beuchot en faveur du papier coquille<sup>759</sup> tournent toutes autour du confort de lecture : compacité du volume, légèreté de l'objet, facilité d'annotation, ce n'est pas un hasard si les propriétés de ce papier sont vantées par un collectionneur et bibliophile tel que Beuchot. Il rejoint tout de même les doléances de Cayrol, en insistant également sur le fait que sur son papier coquille, « les corrections peuvent se faire très proprement ». Plaisir bibliophilique et intérêt de l'éditeur savant se croisent de toute évidence ici. Quant à l'éditeur Lefèvre, rappelons qu'il recourt à un papier qu'il a lui-même contribué à façonner pour ses éditions. Son intérêt est double, à la fois technique et commercial : d'abord, il travaille avec un matériau qu'il connaît, dont il maîtrise la production et l'acheminement jusqu'à sa presse, et dont on est en droit de penser qu'il lui coûte moins cher. Sans compter qu'il s'agit d'un papier reconnu par d'autres éditeurs<sup>760</sup>. Surtout, comme le rappelle Beuchot dans son prospectus, « Les tirages sur papier cavalier et sur Jésus sont principalement destinés à faire suite

758. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 19 février 1829, IMV, MS 34-29.

759. Il s'agit d'une marque qui désigne une taille et une qualité de papier particulière. M. Monbriond (dir.), *Dictionnaire universel du commerce, de la banque et des manufactures*, Paris, Chez Adolphe Delahays, 1851, quatrième édition, t. II, p. 531.

760. Comme Werdet : voir *supra*, ch. 2.

à la Collection des Classiques français grand in-8° papier vélin, qu'a publiée M. Lefèvre ; cela portera cette Collection à 145 volumes<sup>761</sup> ». Lefèvre préserve par ce biais l'homogénéité de sa collection, laquelle compte finalement d'autres volumes à part des *Voltaire*. Le *Voltaire de Beuchot*, du point de vue matériel au moins, reste un classique parmi d'autres chez Lefèvre.

### *Assumer l'incomplétude : la page de titre*

Poursuivons notre cheminement à l'intérieur des volumes des *Œuvres de Voltaire* par Beuchot. Comment sont hiérarchisées les informations présentes sur la page de titre ? Et, ensuite, à l'intérieur de l'édition ? La page de titre se situe déjà à l'intérieur d'un volume. Elle n'est pas la porte d'entrée de l'ouvrage<sup>762</sup>. Elle suit généralement une première série de pages vierges, une page de faux titre ainsi qu'une page qui ne mentionne que l'adresse de l'imprimeur. Elle précède une dernière page vierge. La page de titre est la dernière trace de l'éditeur commercial, ainsi que la première trace de l'éditeur savant, avant le texte édité. Elle se trouve à proprement parler au « seuil » du texte, soit au croisement des considérations matérielles, péritextuelles et textuelles. Cette expression de « seuil », empruntée à Genette, permet d'insister sur l'idée de *transition* entre le livre d'un côté, le texte et son paratexte de l'autre<sup>763</sup>. Elle rappelle qu'un livre est une construction à plusieurs mains et suggère, surtout, qu'une œuvre n'est jamais définitivement figée. Si Voltaire est et reste l'auteur de ses écrits, ce sont les éditeurs commerciaux et l'éditeur savant qui, dans le cas du *Voltaire de Beuchot*, aménagent les textes et guident le lecteur au travers du corpus. La page de titre comporte déjà toute une série d'informations formelles utiles pour le lecteur, organisée selon un code que l'on retrouve, généralement mais avec quelques

761. « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 52v.

762. Attention à ne pas confondre la page de couverture avec la page de titre. La page de couverture relève de la reliure et ne nous intéresse de toute évidence pas directement, du moment qu'elle échappe souvent aux éditeurs savants et commerciaux.

763. Par opposition à l'idée de *séparation*. Andrea Del Lungo, « *Seuils*, vingt ans après. Quelques pistes pour l'étude du paratexte après Genette », art. cit., p. 98-111.

nuances, d'une édition à l'autre. À travers la taille des caractères et le positionnement des informations, c'est une véritable hiérarchie de l'édition qui est en réalité mise en place.

Le titre, tout d'abord, est aisément identifiable, puisqu'il figure en gros caractères : *Œuvres de Voltaire*. Il s'agit d'un titre relativement transparent, qui nous indique de quoi sera constitué le contenu à la fois du volume et de la collection entière. C'est une collection d'œuvres, dont le genre n'est pas précisé, et qui sont attribuées à Voltaire. Ce dernier figure en plus gros caractère. La mise en avant de « Voltaire » dans le titre peut répondre éventuellement à une logique publicitaire : il s'agirait d'attirer l'œil de l'acheteur en faisant ressortir le nom du grand homme. Il pourrait enfin s'agir d'une pratique courante chez l'imprimeur, autant que d'un geste plus ou moins conscient de la part de l'éditeur commercial. S'agit-il déjà de montrer que c'est, de façon symbolique, un monument qui est édité ? Le fait que Voltaire soit l'élément central de cette page de titre doit être compris comme une précision quant au contenu des volumes publiés. L'impression qui ressort visuellement de cette page de titre, c'est que le nom de Voltaire possède plus d'importance que les œuvres éditées<sup>764</sup>. Mais s'il est le véritable sujet de la collection, en est-il le seul auteur ?

Il était impossible de ne pas condescendre à l'impertinence des libraires. Le nombre de personnes capables d'apprécier le travail n'est pas assez considérable pour faire les frais d'une édition. La masse veut jouir et promptement. Le spéculateur veut la rentrée de ses fonds. Je concilierai tout cela avec les exigences des connaisseurs autant que je pourrai. Je mourrai presque au monde pendant les quatre ans que durera l'entreprise. Je veux tenir tout ce que j'ai promis. Il ne faut pas attendre davantage de moi<sup>765</sup>.

764. « [...] L'œuvre fut alors sentie comme un épiphénomène par rapport à cette réalité transcendante, seule digne d'existence ontologique : l'écrivain » (José-Luis Diaz, *L'Écrivain imaginaire. Scénographies auctoriales à l'époque romantique*, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 4). L'auteur s'appuie ici sur une phrase de Victor Hugo qu'il cite en épitaphe, tirées de *Œuvres complètes*, édition Hetzel-Quantin, t. I, p. v : « De toute œuvre, quelle qu'elle soit, chétive ou illustre, se dégage une figure, celle de l'écrivain. »

765. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 4 novembre 1828, IMV, MS 34-25.

Lorsqu'il commente la création de son prospectus, Beuchot éclaire en réalité les conditions de création de son édition. Il ouvre un double horizon d'attente : un que l'on doit qualifier de scientifique que Beuchot s'attache à combler et l'autre, plus volontiers commercial, qu'il tente de ménager auprès de ses libraires. Plus précisément, il rappelle ici le délicat équilibre de la relation entre l'auteur et l'éditeur commercial. Ce dernier, présenté dans un rôle de « spéculateur », influence bien le discours autour de l'édition : ne faut-il pas rendre Voltaire sulfureux, « impertinent », pour mieux le vendre ? Pourtant, si deux discours tendent à se superposer – l'un cherche à répondre à cette impertinence, l'autre se veut plus savant – chacun vise un public différent. Les libraires visent la « masse », Beuchot, quant à lui, veut satisfaire « les connaisseurs ». Si une utilisation symbolique de Voltaire relativement à l'édition de Beuchot peut être déglagée, elle semble bien le fait des éditeurs commerciaux, que Beuchot se doit de satisfaire.

Quant à ces fameux « connaisseurs », ils semblent devoir s'intéresser avant tout aux œuvres de Voltaire, telles que les édite Beuchot. Celui-ci s'efforce, de son côté, de concilier cette exigence de rentabilité avec un travail éditorial qui le démarque aux yeux des hommes de lettres. Cet aveu démontre qu'il sait devoir évoluer entre deux conceptions radicalement opposées de l'édition. Il prouve surtout qu'il suit une véritable intention éditoriale. C'est bien cette intention assumée et explicitée, qui scande tant la correspondance de Beuchot que ses préfaces, qui nous démontre qu'il ne s'agit pas tant, à ses yeux, de mettre un certain Voltaire en lumière pour l'utiliser dans le champ politique que d'accomplir un travail sur ses œuvres qui présente aux « personnes capables d[e l']apprécier » les différentes facettes qui le constituent au sein de cette réédition posthume. Ce dernier reste le sujet des *Œuvres*, lesquelles ont bien une portée biographique.

Sur le tiers supérieur de la page de titre figure la mention du travail de Beuchot : « avec Préfaces, avertissement, notes, etc., par M. Beuchot ». Bien qu'il se trouve, de façon compréhensible, décrit en plus petits caractères que celui de Voltaire, le nom de Beuchot est mis en évidence, que ce soit par son positionnement proche du milieu de la page, ou par le fait qu'il apparaisse en caractères plus grands que les informations qui l'entourent. Le nom de Beuchot est de toute évidence une information centrale. Son travail est pourtant, aussitôt, limité au paratexte. La répartition du travail d'écriture paraît

donc claire : si Voltaire est à la fois l'auteur de chacun des textes et le sujet de la collection, Beuchot, par son travail autour des œuvres, devient le garant de l'homogénéité de la collection. Cette mention permet finalement à Beuchot d'affirmer publiquement l'originalité de son travail. Parmi les éditions de la Restauration, il est en effet l'un des seuls qui appose son nom sur la page de titre<sup>766</sup>. Cette mention – la première du nom de Beuchot dans l'édition – suffit-elle à le préserver juridiquement des copies qui pourraient être faites de ses travaux ? Elle fait du moins office de signature. C'est lui qui assume d'emblée le contenu paratextuel et le sens de l'édition.

Au centre de la page se trouve un fleuron. Celui-ci présente une lyre mêlée à des éléments liés au domaine de la chasse : un cor au premier plan avec la lyre, dans lesquels s'entrecroisent une flèche et une corne de chasse. Est-il lié aux imprimeurs Firmin Didot frères ou au libraire Lefèvre ? Il semble du moins que cet ornement ait été choisi tout spécialement pour cette édition. En effet, la pratique ne paraît de loin pas homogène<sup>767</sup>. Les fleurons varient d'un projet éditorial à l'autre, même quand ils sont initiés par un même libraire. En revanche, ce sigle marque, au milieu de la page, le passage à un autre registre d'informations. Après les présentations de l'éditeur savant, la page de titre fait place aux éditeurs commerciaux. Ils s'annoncent de façon parfaitement traditionnelle pour l'époque, à la suite au lieu d'édition, « À Paris ». Parfaitement traditionnelle ne signifie pas pour autant invariable. On trouve en effet, d'un volume à l'autre, d'importantes modifications : les éditeurs du *Voltaire de Beuchot* ne sont pas les mêmes d'un ouvrage à l'autre<sup>768</sup>. Ces modifications rendent

---

766. On retrouve également une mention des éditeurs savants sur la page de titre de l'édition Dalibon-Delangle. Les deux exemples sont-ils comparables ? On a en effet d'un côté une liste de noms, tandis que Beuchot se présente seul. D'autre part, la taille des caractères diffère dans l'un et l'autre cas. « MM. Auguis, Clogenson, Daunou, Louis Du Bois, Étienne, Charles Nodier, etc. » sont nommés avec la police de caractère la plus petite de la page. L'information est donc reléguée au second plan par l'éditeur commercial. C'est tout le contraire pour l'édition de Beuchot, où l'importance de l'éditeur se marque déjà par une présence visible sur la page de titre.

767. Excepté chez Renouard. Voir *infra*, ch. 6.

768. Sur le contrat que signe Beuchot figurent, à titre d'éditeurs commerciaux, les noms de E. A. Lequien père, Lefèvre, Werdet et Lequien fils. On ne retrouve pas ce quatuor sur les premiers volumes édités. E. A. Lequien père ne voit son nom indiqué sur aucun volume. Lefèvre, Werdet et Lequien fils restent en revanche désignés comme les éditeurs commerciaux, jusqu'aux volumes de 1830, année où

palpables la concurrence entre les différents éditeurs, ainsi que l'ampleur de l'onde de choc causée par la Révolution de 1830 : « Une grande commotion politique est survenue, qui a ralenti les opérations commerciales » rappelle à ce titre Beuchot, avant de rendre, dans le même temps, un hommage appuyé à son libraire Lefèvre, dans sa « Préface du nouvel éditeur » : « Il a fallu le courage de M. Lefèvre pour mener à fin une lourde entreprise, que tout autre libraire que lui aurait, sinon abandonnée, du moins ajournée<sup>769</sup> ». En effet, Lefèvre reste, en 1834, avec l'imprimerie Firmin Didot frères, le dernier partenaire commercial du *Voltaire de Beuchot*.

Cette page de titre pose d'emblée deux questions sur le fond et la forme de l'édition de Beuchot. D'abord, lorsque l'on parle de Voltaire, s'agit-il de l'homme ou de l'écrivain ? Les deux peuvent-ils être séparés et disposer d'une existence autonome, sachant que l'écriture chez Voltaire est une forme d'action ? Cette question recoupe celle du lectorat : comment lit-on Voltaire ? Le problème est fondamentalement du ressort de l'éditeur : quel Voltaire édite-t-on, dans quel but et pour quel public ? Beuchot affirme devoir atteindre deux objectifs : s'assurer un lectorat qui cherche avant tout une belle bibliothèque voltairienne, et satisfaire quelques amateurs éclairés qui veulent approfondir le texte. Mais cette question confirme surtout la dimension nécessairement biographique de son travail. Dans un cas comme dans l'autre, l'édition des *Œuvres de Voltaire* présente une image de Voltaire dont l'éditeur assume, voire même revendique, la paternité.

Est-ce qu'il s'agit d'éditer une série d'œuvres indépendantes les unes des autres et rassemblées sous le patronyme de l'auteur, lequel en assure la cohésion ? Ou à l'inverse assistons-nous à la création *a posteriori* d'un ensemble cohérent, composé d'une série de titres hétérogènes mais dont l'homogénéité serait le fait du travail de sélection et d'agencement de l'éditeur, et dont le paratexte formerait l'architecture ? Voltaire est-il le sujet, l'auteur, ou l'objet de la collection des œuvres à laquelle son nom est attaché ? La collection voltairienne dans son ensemble peut-elle être considérée comme une construction

---

ils sont rejoints par Firmin Didot frères, l'imprimeur. Werdet disparaît en 1832, Lequien fils en 1833, de sorte que les derniers volumes sont édités par Lefèvre et son imprimeur, désigné sous le nom de Firmin Didot frères.

769. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, Paris, Lefèvre, 1828-1834, t. I, p. xxxviii.

à valeur biographique ? À travers la question de l'unité même du corpus, c'est donc aussi la question de celui qui donne l'unité et le sens de ce corpus qui est posée. Dans notre cas, c'est bien Beuchot qui assume, par sa signature, par ses agencements, par son tri du corpus, un portrait original de Voltaire.

Il reste une question centrale : comment comprendre le choix de Beuchot de donner comme titre à sa collection *Œuvres de Voltaire* ? Où est passée la notion de « complètes » qui devrait suivre le terme « Œuvres » ? L'amputation de l'épithète qualificatif surprend jusqu'aux éditeurs de la collection : « les mots œuvres complètes sont-ils supprimés à dessein<sup>770</sup> ? » se demande l'un des libraires lorsqu'il relit le contrat de Beuchot. Ce terme figure pourtant dans la plupart des éditions précédentes, à commencer par celles du vivant de Voltaire<sup>771</sup>. Elle est aussi présente sur la page de titre de l'édition de Kehl<sup>772</sup>. Plus surprenant, la mention *Œuvres complètes de Voltaire* se trouve réintégrée par Louis Moland dans son édition de 1877<sup>773</sup>. Ou alors ne serait-ce pas le geste de Beuchot qui serait investi ici de quelque chose d'ambivalent ? La construction d'un monument littéraire, porté par une intention éditoriale assumée, semble par essence destinée à durer. L'incomplétude de l'édition, assumée dès la page de titre, voue pourtant le Voltaire édité par Beuchot à être dépassé. Ne bascule-t-elle pas immédiatement dans l'éphémère ? Au contraire, ce titre d'*Œuvres*

770. Pour le contrat de Beuchot], msc anon., 4 septembre 1828, BnF, n.a.fr. 25136, f° 134.

771. Il s'agit d'une constante dès 1775, de parler de collection *complètes* pour parler des œuvres d'un auteur réunies dans un volume qui ont pour vocation de consacrer leur auteur. Voir Nicholas Cronk, « Les œuvres (in-)complètes de Voltaire », Béatrice Didier, Jacques Neefs et Stéphane Rolet (dir.), *Composer, rassembler, penser les « Œuvres complètes »*, Vincennes, Presses universitaires de Vincennes, 2012, p. 307.

772. D'après les titres donnés par Bengesco, t. IV, p. 105-196. L'édition de Touquet s'intitule simplement « Voltaire. Édition Touquet ». Toutes les autres portent le titre d'*Œuvres complètes de Voltaire*, sauf l'édition parue chez la Veuve Perronneau et à laquelle participe Beuchot, qui présente une petite variante : *Voltaire : Œuvres complètes*.

773. Est-ce le fait d'ajouter près de 4 000 lettres au corpus hérité de Beuchot qui lui fait penser que tout est découvert ? Besterman rappelle qu'au moment du centenaire, on ne connaît qu'un gros tiers environ de la correspondance définitive qu'il s'apprête à éditer. Beuchot édite de son côté 7 500 lettres, Moland 11 000. (Théodore Besterman, « Voltaire's correspondance », *The Contemporary Review*, Londres, n° 1038, 1952, p. 357-361).

*de Voltaire*, ne renforce-t-il pas l'autorité de Beuchot sur ce texte ? Le *Voltaire de Beuchot* n'existe-t-il pas précisément que parce que *tout* Voltaire ne s'y trouve pas ? En amputant l'édition de son ambition d'intégralité, l'éditeur gagne certes en intégrité, mais il renforce surtout une forme de légitimité auctoriale sur le texte :

J'aurais pu, sans doute, donner le titre d'*Œuvres complètes* à l'édition qui est incontestablement la plus ample de toutes les éditions de Voltaire. Le devais-je, convaincu que je suis de l'existence d'ouvrages de Voltaire que je n'ai pu me procurer, sans parler de sa correspondance, dont je ne serais point étonné qu'il ne nous soit parvenu que la moitié<sup>774</sup> ?

La recherche vertigineuse et, à vrai dire, jamais terminée d'inédits de Voltaire pose le problème des *Œuvres* dites « complètes » comme édification d'un monument littéraire à la gloire de Voltaire. C'est bien l'éditeur critique – même s'il compose avec des directives qui émanent de l'éditeur commercial – qui assume la responsabilité de sa construction<sup>775</sup>. Il lui faut, pour cela, rechercher la matière susceptible d'appartenir aux *Œuvres de Voltaire*, sélectionner parmi ces documents ceux qui sont ou ne sont pas attribuables à Voltaire et agencer finalement le corpus pour qu'il forme un tout cohérent. Il faut cependant encore distinguer deux choses : pouvoir éditer tout Voltaire ne signifie pas la même chose que devoir tout éditer. Autrement dit, la sélection de ce qui entre dans la définition du corpus des *Œuvres* dites « complètes » se pose du point de vue de la légitimité juridique d'une part, soit par respect de la volonté de Voltaire, soit par crainte de la censure. Elle se pose du point de vue de l'opportunité scientifique d'autre part : quand l'éditeur possède trop de matériaux à publier, doit-il opérer une sélection ? Sur quels critères la fonder ? C'est bien l'éditeur ici qui donne les clés d'une lecture de ses œuvres, laquelle rejaillit sur la définition de l'auteur et en influence durablement la postérité. Le

774. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. 1, p. xxxvii.

775. « Faire des œuvres complètes ne consiste pas simplement à rassembler et à réunir des textes. Il faut aussi faire des choix, sur le plan littéraire comme sur le plan idéologique, et ces choix, conscients ou non, ont une grande influence sur la réception de l'œuvre en question » (Nicholas Cronk, « Les œuvres (in-)complètes », art. cit., p. 313).

travail de Beuchot se situe entre une forme d'auctorialité, partagée avec Voltaire, et une herméneutique de ses œuvres.

Or, ce geste possède son versant négatif : tout tri n'est-il pas fondamentalement arbitraire ? Éditer les *Œuvres de Voltaire*, c'est aussi accepter le côté précaire de cette construction. D'une part, tout ce qui est connu ne peut pas être publié en tant qu'œuvre. L'écriture voltairienne présente par exemple la difficulté sur le plan esthétique d'être impulsive et faite de répétitions. Que faire des nombreux brouillons laissés par Voltaire ? S'agit-il d'œuvres, de variantes, ou de simples esquisses ? D'autre part, la découverte de pièces qui peuvent venir contredire le travail effectué est inévitable. Louis Dubois, collègue éditeur du *Voltaire-Delangle* et concurrent de Beuchot, dont il a pris la succession pour l'édition du *Voltaire-Perronneau*, confirme dans une lettre à Cayrol qu'il s'agit là d'une problématique dont plusieurs éditeurs sont conscients : « Si jamais, ce dont je dois douter à 63 ans, je pouvais donner une nouvelle édition de Voltaire, je pense et crois pouvoir vous dire qu'elle vaudrait un peu mieux encore que ses devanciers : Car ce champ ne se peut tellement moissonner / Que les derniers venus n'y trouvent à glaner<sup>776</sup>. » Éditer, c'est bien, de ce fait, accepter de faire un travail imparfait. Beuchot l'assume ici dès sa « Préface générale du nouvel éditeur ». D'ailleurs, on devrait inverser le propos dans le cas de Beuchot : ne revendique-t-il pas plutôt son perfectionnisme ? Il admet en tout cas explicitement vouloir améliorer le travail éditorial sur Voltaire par rapport à ce qui a été fait jusque-là. La « Préface du nouvel éditeur » en tête du volume qui contient les *Poésies mêlées* va, par exemple, dans ce sens : « J'ai dû porter mon attention à faire disparaître des *Poésies mêlées* les pièces qui ne sont point de Voltaire. Voici à ce sujet quelques explications<sup>777</sup>. » C'est une preuve de plus d'un changement de paradigmes éditoriaux entre le début et la fin de la Restauration : le tri ne suit pas nécessairement une perspective idéologique, il participe d'une logique d'élagage d'un corpus trop vaste qu'il s'agit d'affiner.

Beuchot marche en réalité dans les pas de Voltaire. Celui-ci n'est, en effet, pas étranger à l'impossible construction de son propre corpus

776. Dubois, l.a.s. à Cayrol, Vitry, 20 novembre 1836, BnF, n.a.fr. 12948, f° 240.

777. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. XIV, p. 3.

d'œuvres. Avant même le plan qu'il livre à Decroix, il orientait déjà la composition de ses *Œuvres complètes* en fonction de la postérité qu'il espérait s'y donner. Pour cela, et sans compter les textes qu'il ne signe pas, qu'il renie ou qu'on lui attribue sans certitude, il n'hésitait pas lui-même à épurer la collection de certains de ses écrits mineurs, et, dans l'autre sens, à l'augmenter de pièces qui n'étaient pas de lui<sup>778</sup>. L'arbitraire de la composition du corpus change de sens avec les éditeurs de Kehl<sup>779</sup>. Mais là où ceux-ci effectuent leur sélection en fonction d'une crainte de la censure d'une part<sup>780</sup>, et dans le but de dégager une image d'un Voltaire militant d'autre part<sup>781</sup>, Beuchot ne se base que sur des critères liés à l'histoire des textes. En outre, là où ses collègues cherchent plutôt à revendiquer la complétude de leur entreprise par rapport à celle de leurs concurrents, Beuchot se montre plus ambigu. Derrière l'affirmation des inédits et des nouveautés qu'il intègre à son *Voltaire*, il est le seul parmi les éditeurs posthumes à assumer explicitement, dès la page de titre, la dimension fondamentalement incomplète de sa collection.

Le geste opéré par Beuchot ne laisse pas de surprendre. Revenons aux volumes de *Poésies mêlées* : lorsqu'il justifie son choix d'abandonner certaines des pièces éditées dans d'autres versions des *Œuvres complètes*, Beuchot s'en tient à des critères formels : « Le quatrain

778. Nicholas Cronk, « Les œuvres (in-)complètes », art. cit., p. 308-309.

779. « Dans le recueil des *Poésies mêlées*, on a évité d'en multiplier trop le nombre, et d'en insérer qui fussent d'une autre main. Souvent ce choix a été assez difficile. Dans le cours d'un long ouvrage en vers, il eût été presque impossible d'imiter la grâce piquante, le coloris brillant, la philosophie douce et libre qui caractérisent toutes les poésies de cet homme illustre : son cachet ne pouvait être aussi reconnaissable dans quinze ou vingt vers presque toujours impromptus. Il était plus aisé, en s'appropriant quelques-unes de ses idées et de ses tournures, d'atteindre à une imitation presque parfaite. D'ailleurs il n'a jamais voulu ni recueillir ces pièces, ni en avouer aucune collection. Celles qu'on en a publiées de son vivant, sous ses yeux, contenaient des pièces qu'il n'avait pu faire, et dont il connaissait les auteurs. C'était un moyen qu'il se réservait pour se défendre contre la persécution que chaque édition nouvelle de ses ouvrages réveillait. Il attachait très peu de prix à ces bagatelles, qui nous paraissent si ingénieuses et si piquantes » (« Préface des éditeurs de l'édition de Kehl », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. XIV, p. 4).

780. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. XIV, p. 4.

781. Voir les travaux de Linda Gil, notamment : « De l'hommage à l'éloge : contribution à l'édification du mythe du "patriarche" par Condorcet. L'édition de Kehl et la Vie de Voltaire », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 11, 2011, p. 153-166.

sur les sonneurs : “Persécuteurs du genre humain, etc.” est imprimé dans la première édition du *Ménagiana*, qui est de 1693. Voltaire n’est né que l’année suivante. » On remarque un léger sarcasme laissé par l’éditeur ici, tout comme dans l’exemple qui suit : « Le madrigal “Projets flatteurs d’engager une belle, etc.” est formellement attribuée au marquis de La Faye par un homme qui n’est pas disposé à dépouiller Voltaire, D’Alembert.<sup>782</sup> » Beuchot dresse une liste de treize pièces qu’il a retirées des *Œuvres complètes* de Voltaire. Ailleurs, il énumère toutes les poésies qui font double emploi, et qu’il ne publie qu’à leur place. Il fait un véritable tri de cette partie d’autant plus compliquée à éditer des *Œuvres de Voltaire* que le grand homme « n’a jamais voulu ni recueillir ces pièces, ni en avouer aucune collection<sup>783</sup> ». Pourtant, l’étendue des recherches bibliographiques qui nourrissent son travail n’aboutit qu’à la certitude de son imperfection. Il épure le corpus, l’affine, mais refuse d’afficher son édition comme complète. La seule référence où il évoque son travail comme complet se trouve au début de sa « préface générale du nouvel éditeur », même s’il est permis de penser que la notion d’*Œuvres complètes* s’oppose ici, de façon générique, à celle d’*Œuvres choisies*<sup>784</sup>. Il montre certes sa modestie et sa rigueur scientifique, en mettant en avant ses doutes plus que ses certitudes<sup>785</sup>.

Le soin que Beuchot apporte à son travail est exclusivement orienté vers la mise en forme du texte. Plus précisément, c’est la recherche d’une version *princeps* à partir de laquelle il puisse dévoiler l’histoire éditoriale de l’œuvre qui caractérise l’édition telle qu’il la conçoit. On doit ici tirer un lien avec la perspective historique qui est celle de l’éditeur de Voltaire sous la Restauration : celui-ci, volontiers

782. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. XIV, p. 303.

783. « Préface des éditeurs de l’édition de Kehl », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. XIV, p. 4.

784. « Lorsqu’en 1802 j’allais, au nom d’un de mes amis, proposer à La Harpe, alors exilé à Corbeil, de donner une édition des *Œuvres choisies de Voltaire* en vingt ou vingt-cinq volumes in-8°, je ne me doutais guère que je serais un jour éditeur des *Œuvres complètes* » (Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. i).

785. « Il est permis, comme on le verra par mes notes, d’avoir des doutes pour les n°s vii, xlvi et lxxviii, et même pour le n° ccxxxii. Dans ce doute, les suppressions m’étaient interdites » (Beuchot, « Avis du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. XIV, p. 306).

positiviste, croit en une marche en avant de l'histoire marquée par le sceau de la perfectibilité. Le fait de donner le titre d'*Œuvres de Voltaire*, en assumant l'incomplétude de l'entreprise, va déjà dans ce sens. Beuchot se pense comme un jalon de l'histoire de l'édition voltairienne. Son rapport avec l'édition de Kehl le confirme : chercher à faire « autrement », cela signifie vouloir faire « mieux ». Cette affirmation implique, de fait, la caducité du modèle créé par ses prédécesseurs, tout en suggérant, dans le même mouvement, la conscience de la perfectibilité de son propre travail, et ce même si la défense acharnée de ses droits d'auteur montre qu'il n'est pas pressé de se voir dépasser. Le sens du dépassement de ce modèle par Beuchot doit dès lors être repensé à la lumière de la modestie qui transparait de son titre. Suggère-t-il la dimension transitoire de toute édition ? Sans doute, mais cela ne rend pas son travail moins précieux. Après tout, lui aussi publie « l'édition qui est incontestablement la plus ample de toutes les éditions de Voltaire ».

### *Le jeu des préfaces*

C'est au moyen de ses préfaces que Beuchot intervient de la façon la plus importante et la plus évidente dans les *Œuvres de Voltaire*<sup>786</sup>. Comme pour le prospectus, le préfacier est-il, au moins en apparence, soumis à toute une série de contraintes qui fonctionneraient comme un carcan éditorial avec lequel il lui faudrait jouer ? Ou s'agit-il d'un espace de liberté au sein duquel peut se déployer la verve de l'éditeur ? Le fait que Beuchot choisisse de publier non pas seulement son paratexte, mais aussi celui des éditeurs de Kehl, voire, dans certains cas, les préfaces de Voltaire lui-même, nous permet dans un premier temps de souligner que l'éditeur paraît bel et bien jouer avec le contenu des différents textes liminaires. Le fait qu'il multiplie les dénominations données à son paratexte également. À cela se pose ensuite le problème du contenu de ces productions qui encadrent le texte de Voltaire. Un soupçon plane en effet sur

---

786. De façon assez évidente, la préface se définit chez Genette comme « toute espèce de texte liminaire, auctorial ou allographe, consistant en un discours produit à propos du texte qui suit » (Gérard Genette, *Seuils*, *op. cit.*, p. 150).

ce texte à part de l'œuvre, mais placé en tête de celle-ci : comme le rappelle Andrea Del Lungo, « le paratexte semble trop exhibé et trop codé pour être vrai<sup>787</sup> ». Trop évidente, la préface serait-elle le lieu de l'insincérité<sup>788</sup> ? Peut-on faire peser un tel soupçon sur le travail de Beuchot ? Celui-ci n'adopte-t-il pas en effet trop facilement une posture d'humilité pour rester, lui aussi, sincère ? Sans doute son discours trouve-t-il sa limite lorsqu'il affirme, dans sa « préface générale du nouvel éditeur », laisser le public juger de la qualité des améliorations qu'il apporte à son édition<sup>789</sup>. En revanche, il semble faire preuve de davantage de franchise lorsqu'il décrit son travail comme « imparfait ». Après tout, n'a-t-il pas conscience de ne pas pouvoir tout publier ?

Une autre question se pose dans le cas de Beuchot : doit-on parler de la préface comme d'un texte allographe ? Qu'est-ce que cette précision implique sur le contenu de son discours ? On a suffisamment insisté sur la difficile différenciation entre l'éditeur posthume et l'auteur, du moins du point de vue de l'autorité sur les textes, pour devoir encore rappeler ici une nuance : l'auteur reste Voltaire. Beuchot est ainsi l'auteur d'une « préface allographe authentique, par laquelle un écrivain présente au public l'œuvre d'un autre écrivain<sup>790</sup> ». Même si ses préfaces possèdent un certain degré d'autonomie, au moins suffisant pour accéder à un « statut textuel<sup>791</sup> » qui permet à Beuchot de réclamer des droits d'auteur, elles restent au service de l'œuvre de Voltaire. La préface finit par être effacée<sup>792</sup>, contrairement à l'œuvre qui, seule, reste. La préface ancre donc le discours de Beuchot sur les *Œuvres de Voltaire* dans un contexte et conditionne, là encore, son statut de témoin de l'œuvre de Voltaire.

787. Andrea Del Lungo, « *Seuils*, vingt ans après », art. cit., consulté en ligne [12 septembre 2017] : [www.cairn.info/article.php?ID\\_ARTICLE=LITT\\_155\\_0098](http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=LITT_155_0098)

788. *Ibid.* Del Lungo cite ici Proust qui parle du « langage insincère des préfaces et des dédicaces » dans « *Le Temps retrouvé* », *À la recherche du temps perdu*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », t. IV, p. 489.

789. « En faisant autrement, j'ai voulu faire mieux. Ce n'est pas moi qui puis dire si j'ai réussi. » Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xvii.

790. Gérard Genette, *Seuils*, *op. cit.*, p. 174.

791. *Ibid.*, p. 159.

792. Reprises à l'identique par Moland en 1877, les préfaces de Beuchot ne figurent plus, un siècle plus tard, dans l'édition d'Oxford des *Œuvres complètes de Voltaire*.

Le contenu des préfaces permet-il de confirmer ces hypothèses ? Sont-elles toutes construites de façon similaire ? Beuchot a recours à un lexique différencié pour nommer ses interventions liminaires : les « Avertissements » ou « Avis du nouvel éditeur » qui jalonnent son édition équivalent-ils à ses « Préface du nouvel éditeur<sup>793</sup> » ? L'étymologie ne nous est pas d'un grand secours ici, puisque le *Trésor de la langue française* donne au terme « avertissement » un sens de « petite préface pour attirer l'attention sur quelques points particuliers d'un ouvrage », et au terme « avis » celui de « courte préface en tête d'un ouvrage où l'auteur ou l'éditeur s'adresse au lecteur. » Il s'agit donc à chaque fois de préfaces, soit autant de textes situés préalablement à l'ouvrage, qui en fournissent des indications de lecture, et dont la seule différence semble tenir à la taille. « Je ne peux qu'approuver ce que vous proposez relativement aux mots "Préface" et "Avertissement"<sup>794</sup> » : Decroix, dans une lettre à Beuchot, suggère pourtant une différenciation affirmée et explicitée par l'éditeur. Nous n'en avons pas retrouvé la trace.

On décompte au total 75 productions textuelles signées par Beuchot et réparties entre le tome 1 et le tome 51 de son édition<sup>795</sup>. Dans le détail, on retrouve, outre la « Préface générale du nouvel éditeur » en tête du tome I, 39 « Préface du nouvel éditeur », 16 « Avis », 18 « Avertissement » et un « Avant-propos ». Il semble tout aussi difficile de dégager une tendance pertinente quant au positionnement de ces textes dans la collection : on trouve un « Avis du nouvel éditeur » devant la *Vie de Voltaire*, et une « Préface du nouvel éditeur » devant *Pandore*. Notons encore comme distinction que Beuchot qualifie tous les discours préliminaires des éditeurs de Kehl qui subsistent dans son édition au moyen du terme « Avertissement<sup>796</sup> », et qu'il n'utilise généralement jamais deux fois le même terme pour une même œuvre. Lorsqu'il superpose des paratextes, il veille généralement à ne pas confondre les différentes

793. D'après Gérard Genette, ces termes sont des « parasynonymes », avec la nuance toutefois que la « préface assume une fonction à la fois plus protocolaire et plus circonstancielle ». Voir Gérard Genette, *Seuils, op. cit.*, p. 150.

794. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille 19 mai 1825, BnF, n.a.fr. 25135, f° 145.

795. Il n'y a qu'une « Préface du nouvel éditeur » pour toute la série de la *Correspondance*, entre le tome 51 et le tome 70.

796. À l'exception d'une « Préface des éditeurs de l'édition de Kehl » en tête des *Contes en vers*, tome III de l'édition de Beuchot, p. 3.

strates du discours<sup>797</sup>. Faute d'avoir pu retrouver une définition de ces différents termes chez Beuchot, ou du moins une précision quant à leur utilisation, il faut admettre que chercher à tout prix une distinction entre les « préfaces du nouvel éditeur », les « avis du nouvel éditeur » ou les « avertissements du nouvel éditeur » paraît fastidieux. Contrairement à leur contenu, comme le montre un exemple intéressant au seuil de la tragédie *Tancredè*. La préface, relativement longue, retrace clairement les principales étapes du travail de Beuchot. Elle commence tout d'abord par une remarque sur le sujet de la pièce :

Les éditeurs de l'édition de Kehl remarquent dans une de leurs notes [...] que l'histoire d'Ariodant et de Genève, au cinquième chant du *Roland furieux*, fournit à Voltaire le sujet de *Tancredè*. C'est avec plus de raison qu'ils disent ailleurs que le sujet est pris dans la *Comtesse de Savoie*, roman de madame de Fontaines<sup>798</sup>.

Le fait de commencer sa préface en relevant une imprécision de ses devanciers doit-il être considéré comme une critique de la part de Beuchot ? Cherche-t-il à montrer l'étendue des améliorations de son édition ? Il ne s'appesantit cependant pas sur le sujet et enchaîne avec la description technique de la tragédie, qu'il documente au moyen de la correspondance de Voltaire. « Commencée le 22 avril 1759, la tragédie de *Tancredè* était finie le 18 mai suivant, mais elle n'était pas encore faite », précise-t-il, en renvoyant en note à une lettre à d'Argental du 19 mai 1759. On trouve six renvois de la sorte rien que sur cette seule page. Cette façon d'utiliser la *Correspondance* pour justifier la façon dont il entend éditer un texte est un geste tout à fait inédit. Il souligne la volonté de précision de Beuchot, l'effort bibliographique qu'il fournit, et fonde largement le qualificatif de savant que nous attribuons à son travail éditorial. C'est d'ailleurs cette *Correspondance* qui lui sert de répertoire pour vérifier l'authenticité des différentes versions des textes. Elle lui sert également à découvrir les contrefaçons et les parodies qui circulent :

---

797. Excepté en tête de la pièce *L'Écossaise*, où figurent la « Préface du nouvel éditeur » ainsi qu'une « préface », au sujet de laquelle Beuchot précise, en note, qu'elle date de la première édition, celle qu'il choisit d'éditer. « Préface », Voltaire, *Œuvres complètes*, éd. cit., t. VII, p. 12.

798. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. VII, p. 115.

Voltaire, dans sa lettre à Thieriot, du 19 octobre 1760, dit avoir déjà lu deux brochures sur *Tancredè*, l'une de La Noue, l'autre d'une bonne âme (qu'il ne nomme pas). Je ne sais quelle est la brochure que Voltaire attribue à La Noue. Je crois que l'autre est la *Lettre critique à M\*\*\* sur la tragédie de Tancredè*, petit in-8° de 30 pages, daté du 25 septembre 1760, et qu'on a quelquefois attribué à Diderot ; c'est une erreur. La lettre de Diderot à Voltaire, sur *Tancredè*, est datée du 28 novembre 1760, et fait partie des œuvres de Diderot<sup>799</sup>.

C'est tout un climat intellectuel que Beuchot restitue à l'intérieur de ses préfaces. On se retrouve plongé en plein XVIII<sup>e</sup> siècle, avec Voltaire, Diderot, Thieriot ou encore les frères Cramer, en train de retracer le fil de la création et la postérité du texte. C'est d'autant plus vrai pour le théâtre, où l'histoire éditoriale est indissociable de la création scénique et où le récit des jeux entre l'auteur, les éditeurs, les acteurs et la presse donne une ampleur véritablement historique au paratexte de Beuchot. Celui-ci n'hésite pas non plus, de l'autre côté, à remonter jusqu'aux éditions de la Restauration, reconstituant par ce geste le travail de création des *Œuvres de Voltaire* dans une durée qui va jusqu'au posthume. C'est dans cet espace également que Beuchot présente les parodies qu'il découvre, ou les inédits sur lesquels il a pu mettre la main : « Cette brochure avait échappé à tous les éditeurs qui m'ont précédé. Elle eut cependant deux éditions que j'ai sous les yeux ; la première, en 32 pages in-8°, la seconde, en 35 pages : c'est la seconde édition que j'ai suivie<sup>800</sup> », nous dit-il par exemple en tête d'une *Lettre anonyme écrite à M. de Voltaire et sa réponse*. Il précise également, dans son paratexte, les changements qu'il a opérés dans la distribution des écrits de Voltaire : « Ces trois lettres à Foucher sont ordinairement placées dans la *Correspondance*. J'ai dû les placer dans les *Mélanges*, d'après le plan de mon édition. J'ai cru aussi pouvoir, sans inconvénient, les mettre à la suite les unes des autres<sup>801</sup>. » La préface est donc un lieu de précisions historiographiques, bibliographiques et méthodologiques.

799. *Ibid.*, p. 116.

800. Beuchot, « Avertissement du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. XLV, p. 138.

801. *Ibid.*, p. 182.

Les interventions de l'éditeur du XIX<sup>e</sup> siècle sont visibles et elles intègrent l'espace réservé à l'auteur. Laissent-elles en même temps voir une préférence de l'éditeur pour certains des textes de Voltaire ? Peut-on voir une hiérarchie dans le corpus édité par Beuchot à partir du paratexte que rédige l'éditeur ? On pourrait être tenté d'opérer une distinction entre deux types de préfaces : celles qui ouvrent un ouvrage particulier, en tête de telle tragédie ou de tel morceau de *Mélanges* ; et celles qui servent d'introduction à un grand ensemble de l'édition de Beuchot, comme la *Poésie* ou les *Romans*, par exemple. En effet, si toutes sont dictées par une exigence avant tout bibliographique, on peut trouver dans les secondes de larges passages qui soutiennent la méthodologie éditoriale de Beuchot, ou qui rappellent les difficultés auxquelles il a pu faire face. C'est le cas, par exemple, en tête de la *Correspondance*, où Beuchot rappelle durant de longues pages ses démêlés avec Renouard au sujet de la correspondance de Mlle Quinault<sup>802</sup>.

D'un autre côté, loin de doter tous les textes d'une préface originale, Beuchot s'appuie parfois sur l'« Avertissement des éditeurs de l'édition de Kehl » et précise ce qu'il souhaite ajouter en note. Superposons par exemple les discours liminaires de la tragédie du *Fanatisme*. D'un côté, les éditeurs de l'édition de Kehl présentent la pièce dans un « Avertissement » qui s'achève comme suit :

Mais qu'un homme qui assassine sans défense un vieillard vertueux et son bienfaiteur soit toujours intéressant et noble, c'est ce qu'on voit dans *Mahomet*, et qu'on voit dans cette pièce. Le fanatisme est le seul sentiment qui puisse ôter l'horreur d'un tel crime, et la faire tomber tout entière sur les instigateurs<sup>803</sup>.

À la fin de cet « Avertissement », Beuchot ajoute une longue note qu'il signe de son fameux « B. » et qui commence comme

802. « J'avais cru pouvoir comprendre, dans l'édition que je dirige, toutes les lettres admises par M. Clogenson dans la *Correspondance*, et j'allais en livrer des volumes à l'impression, lorsque M. A.-A. Renouard est venu proposer de prendre des arrangements avec lui pour les lettres de Voltaire à Mademoiselle Quinault, dont il est le premier éditeur » (Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. LI, p. iv-v).

803. « Avertissement des éditeurs de l'édition de Kehl », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. V, p. 4.

ceci : « L'édition de Bruxelles, 1742, in-8° de soixante et douze pages, m'a donné une bonne correction pour la scène 1<sup>re</sup> du second acte<sup>804</sup>. » La suite de sa note reste dans un registre identique. Partant du principe que les préfaces de Beuchot sont historiographiques et bibliographiques, contrairement aux « Avertissements » de Kehl, lesquelles se rapprochent davantage d'une analyse de la pièce dans son contexte historique et politique, ne pourrait-on pas estimer que laisser la parole aux éditeurs de Kehl est un geste militant de la part de Beuchot ?

Parfois en effet, la préface de Beuchot semble hésiter entre une approche résolument bibliographique et des accents qui tendent vers une lecture plus philosophique de l'œuvre. C'est le cas de la comédie intitulée *Le Droit du Seigneur*. Beuchot la rapporte, dans sa préface, au problème de la censure, dont la nature et le pouvoir sont encore débattus au moment de sa publication. Doit-elle être appréhendée comme un manifeste militant, qui critique la censure du XVIII<sup>e</sup> siècle pour mieux désamorcer son pouvoir au XIX<sup>e</sup>, révélant des craintes qui tourmenteraient encore Beuchot ? Ou au contraire faut-il comprendre la digression de l'éditeur sur un plan uniquement historique, la censure appartenant, non selon une forme de volontarisme politique mais bien de fait, au passé ?

La Censure, ridicule comme elle l'était si souvent, pour ne pas dire toujours, fut scandalisée de l'intitulé *Le Droit du Seigneur*, et refusa de l'autoriser. Ce fut sous le titre de *L'Écueil du Sage* que la comédie de Voltaire fut jouée le 18 janvier 1762. Elle était alors en cinq actes. L'auteur la fit imprimer en 1763, dans le tome V de ses *Ouvrages dramatiques* (fessant [sic] la seconde partie du tome XX de la *Collection complète* de ses *Œuvres*). Une note après l'intitulé est ainsi conçue : « Elle a été jouée à Paris sous le nom de *L'Écueil du Sage*, qui n'était pas son véritable titre<sup>805</sup>. »

Les deux discours peuvent cohabiter ici. Le recours au passé simple dans cette préface marque avec évidence le rejet dans un passé

804. *Ibid.*

805. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. VII, p. 316.

révolu de la problématique de la censure. Beuchot sait de quoi il parle, lui qui a travaillé pour l'administration du livre sous l'Empire, époque, elle aussi, révolue. Ce qui était déjà « ridicule » au XVIII<sup>e</sup> siècle ne peut que l'être, aussi, au XIX<sup>e</sup>. Geste politique volontaire ou non, cette mention rappelle que notre éditeur conçoit la censure comme un archaïsme. Une autre préface, celle en tête des *Guèbres* vient confirmer cette approche : Beuchot rappelle que la tragédie, rédigée en douze jours (d'après une lettre à d'Argental du 14 août 1768, ainsi que nous le renvoie Beuchot), se révélait par moments trop virulente. Beuchot poursuit : « d'Argental avait demandé des *adoucissements sur la prêtraille* ; mais c'était la chose impossible, *la pièce n'étant fondée que sur l'horreur que la prêtraille inspire* (les deux citations renvoient à des lettres du 14 août 1768). C'était assez d'un tel sujet pour éveiller l'attention des censeurs dramatiques ; il importait donc de cacher le nom de l'auteur<sup>806</sup> ». Au-delà de l'évocation, discrète grâce à la mise à distance par la citation et l'italique, d'une « prêtraille » dont on peut soupçonner qu'elle évoque aussi au loin le clergé de la Restauration, c'est à nouveau vers la notion d'autorité sur le texte que Beuchot oriente son propos. La référence évoquée par l'éditeur rappelle l'importance du nom qui assume la responsabilité du texte aux yeux de la censure. Là où Voltaire devait se cacher derrière l'identité d'un « *jeune homme fort maigre, et qui avait quelque feu dans deux yeux noirs, qui se disait possédé du diable, et qui intitulait sa pièce tragédie plus que bourgeoise* », Beuchot peut, au contraire, non seulement rétablir le nom de Voltaire, mais surtout y accoler le sien. La censure des *Œuvres de Voltaire* appartient ici, de fait, au passé. Si politique il y a, c'est en faveur de la liberté de la presse, question qui occupait déjà celle de la définition de la Charte au début de la Restauration. Ne va-t-il pas jusqu'à défendre une forme de monarchie parlementaire ?

Le cas de la « Préface du nouvel éditeur » qui précède *La Mort de César* permet de compléter la question du contenu politique des productions de Beuchot ajoutées aux *Œuvres de Voltaire*. Dans une genèse sur le long terme du texte, Beuchot insère un passage sur le succès républicain de cette pièce immédiatement après la Révolution. Il rappelle tout d'abord le succès de cette tragédie lors de la première République : « Les sentiments républicains qui sont l'âme de cette

806. *Ibid.*, t. IX, p. 3-4.

tragédie en firent une pièce de circonstance en 1792 et 1793<sup>807</sup> », rappelle-t-il en soulignant le caractère novateur de la pièce. Dans ce cas, son propos paraît orienté politiquement, tant Beuchot parle de la République au passé, et paraît peu affecté par sa fin. La suite du paragraphe n'en est que plus surprenante :

Le dénouement blessait quelques têtes ardentes. Gohier, alors ministre de la justice, et qui depuis a été membre du directoire exécutif, fit un nouveau dénouement qui fut joué sur le théâtre de la République (rue de Richelieu), mais ne le fit point imprimer. À l'insu de l'auteur, *La Mort de César* fut imprimée avec le nouveau dénouement, à Lyon (alors appelé Commune-Affranchie). En 1828, Gohier croyait son travail inédit. Je lui montrai l'édition que je possédais ; il trouva son ouvrage défiguré, et me remit copie des changements qu'il avait faits dans le troisième acte. C'est sur cette copie signée de lui que je donne, dans la note 36, le dénouement nouveau, qui est un morceau historique<sup>808</sup>.

Alors que ce cas de figure paraissait déjà relever d'une appréciation politique désormais classique de *La Mort de César* orientée vers la défense de la Révolution, Beuchot renforce encore cette lecture au moyen d'une variante. La version qui non seulement n'est pas de Voltaire ni de son temps, mais surtout qui est le fait d'un homme réputé « médiocre » et connu pour son « zèle révolutionnaire<sup>809</sup> », a de quoi surprendre connaissant les positions politiques qui sont celles de Beuchot. Ne se termine-t-elle pas par une prière de Brutus au pied de la statue de la Liberté ? Ne justifie-t-elle pas le meurtre de Louis XVI<sup>810</sup> ? Elle se termine en tout cas par un cri pour la République : « Vive la liberté ! Vive la république<sup>811</sup> ! » Comment comprendre ce républicanisme soudain et aussi inédit qu'isolé dans le *Voltaire de Beuchot* ? La préface de l'éditeur peut être envisagée selon

807. *Ibid.*, t. IV, p. 66.

808. *Ibid.*

809. Adolphe Robert, Edgar Boulloton et Gaston Gougny, *Dictionnaire des Parlementaires français : FES-LAV*, Paris, Boulloton éditeur, 1891, p. 202.

810. « C'est le fer à la main que l'on juge les rois. / Qui nous asservit meurt : telle est la loi suprême / D'un peuple qui, né fier, se respecte lui-même » (*Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. IV, p. 141).

811. *Ibid.*, p. 145.

un point de vue historique : dire les événements au passé, n'est-ce pas une manière de les enterrer ? L'éditeur savant se cacherait derrière sa démarche d'historien pour rappeler l'avancée inexorable du libéralisme en France. Pourtant, cette interprétation se trouve malmenée par Beuchot lui-même, et par l'exhaustivité de ses notes. Il n'hésite pas d'ailleurs à insister sur l'attrait que présente la cour aux yeux de Voltaire. Dans une de ses préfaces, Beuchot présente par exemple, le fait que Voltaire espérait que *Les Lois de Minos* soit jouée aux fêtes pour le mariage du comte d'Artois, qui régnera sous la Restauration sous le nom de Charles X<sup>812</sup>. Il rappelle également que la réciproque est sans doute tout aussi vraie : ce même comte d'Artois n'était-il pas présent lors des représentations d'*Irène*<sup>813</sup> ? Beuchot neutralise bien toute forme d'évocation politique par rapport aux *Œuvres de Voltaire*. La démarche présente pourtant davantage d'intérêt lorsqu'on la considère avant tout d'un point de vue philologique :

J'ai lu avec beaucoup d'attention votre préface : ce que vous appelez modestement un testament est un excellent morceau de critique littéraire et bibliographique sur cette partie des œuvres de Voltaire. Je ne puis donc que vous engager à marcher sur la même trace quand vous donnerez votre nouvelle édition et à étendre cette critique à tous les opuscules du patriarche qui se sont succédé avec tant de rapidité, comme le témoigne la correspondance de Grimm, pendant la dernière année de son séjour à Ferney<sup>814</sup>.

Beuchot retrace, rappelons-le, dans ses textes liminaires comme dans ses notes, la généalogie des textes qu'il édite. Revenons à l'exemple de *La Mort de César*, particulièrement éloquent. Il énumère, de 1736 à 1828, un tableau complet et différencié de l'histoire éditoriale de ce texte. À la considération de la genèse des œuvres, il n'hésite pourtant pas à ajouter un regard critique. Mais c'est vers la qualité des textes et de leurs éditions que se tournent ses remarques. Il achève cette préface de *La Mort de César* par un rappel de sa destinée posthume : « malgré

812. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. IX, p. 276-277.

813. *Ibid.*, p. 458.

814. Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Moulins, 26 janvier 1827, BnF, n.a.fr. 25134, f° 56.

l'estime dont jouit la tragédie de Voltaire, le même sujet a été traité il y a quelques années. *La Mort de César, tragédie en cinq actes par M. J.-C. Royou*, fut imprimée la même année<sup>815</sup> ». Cette remarque inattendue a le mérite de souligner que les *Œuvres de Voltaire*, malgré la valeur que leur accorde leur éditeur, ne dessinent pas le terme de l'histoire littéraire française. Elles n'en sont qu'une partie, révolue qui plus est. Le paratexte de Beuchot contribue à ce titre à les replacer dans une continuité historique qui les englobe. C'est à la fois le sens du texte et sa mise en forme qui deviennent explicites au travers de ses préfaces.

Remonter les différentes sources et évolutions du texte est un geste qui permet surtout d'aller plus loin dans une approche biographique de Voltaire : on a moins affaire à une figure de patriarche qui éclaire rétrospectivement toute l'œuvre, comme c'est le cas pour l'édition de Kehl, par exemple<sup>816</sup>. Voltaire apparaît, dès le paratexte de l'édition de Beuchot, comme une ombre, laquelle s'incarnerait en autant de facettes qu'il y aurait de réception de son œuvre. Le travail de Beuchot nous permet de connaître la diversité de cette réception. C'est moins un Voltaire prédéfini qu'une forme de catalogue de *Voltaire* disponibles que dresse l'éditeur savant dans son édition. Ce statut signifie-t-il que Voltaire n'est, décidément, sous la Restauration, qu'un pantin récupérable au gré de chaque action politique ? Il nous confirme surtout que Voltaire est mort, et que son image lui a depuis longtemps échappé. Quant à son œuvre, si elle reste vivante, c'est au prix de réadaptations. Le fait que Beuchot publie une réécriture de *La Mort de César* en variante démontre du moins qu'elle a déjà, aussi en partie, échappé à son auteur.

C'est par l'étude de la « Préface générale du nouvel éditeur » située au début du tome premier que nous allons conclure cette partie. Il aurait pu paraître évident de commencer l'étude du paratexte de Beuchot par celui de ses textes qui inaugure la collection qui porte son nom. Cette préface est pourtant le dernier élément de texte

815. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. IV, p. 67.

816. « Le modèle éditorial de l'édition de Kehl montre que l'œuvre est pensée à travers la vie de l'homme, exemplaire, fondée sur l'image de l'homme de bien, le patriarche respectable, dont il s'agit de démontrer le génie littéraire mais surtout l'engagement humaniste » (Linda Gil, « De l'hommage à l'éloge », art. cit., p. 156).

ajouté par Beuchot, dans son édition. Le premier tome conclut en effet la collection<sup>817</sup>. Davantage qu'une dernière possibilité d'apporter des corrections à son ouvrage, il est le dernier lieu où l'éditeur savant peut orienter la lecture de son travail. Bizarrerie temporelle, elle clôt l'édition et cherche à orienter son devenir. Comme le précise Gérard Genette : « les préfaces tardives sont généralement le lieu d'une réflexion plus "mûre", qui a souvent quelque accent testamentaire, ou, comme disait Musil, *preposthume*<sup>818</sup> ». La notion de « testament » revient à plusieurs reprises dans la correspondance de Beuchot. Cayrol y fait référence dans une lettre citée précédemment, en rapport avec la préface des *Lettres philosophiques*. Le testament, dans ce cadre, se rapporte au travail que Beuchot accomplit généralement pour ses préfaces. Ce terme de testament nous autorise-t-il pour autant à penser que l'éditeur considère son paratexte comme un legs à la postérité, comme une synthèse de son travail de recherches historiques et de compilation bibliographiques, antérieures à la rédaction de son travail ? La notion de testament intervient pourtant dans un autre cadre ici :

Si le flux l'apporta, le reflux le remporte. Grand merci de vos observations. Le double emploi m'enchanté. Il me met hors d'état de reprocher à mon ami Clogenson celui qu'il a fait. Ce n'en est pas moins une faute très grande que je corrigerai dans mon testament. C'est ainsi que j'appelle l'exemplaire sur lequel je reporte les annotations et corrections de bévues, omissions ; lequel exemplaire, après moi servira pour une autre édition, si on en fait<sup>819</sup>.

« Annoter », « corriger », le terme « testament » sert à souligner la conception que l'éditeur de Voltaire se fait de son propre travail. Il sert aussi à rappeler que son édition, aussi correcte et bien annotée soit-elle, n'est, encore une fois, pas un monument définitif dressé à

---

817. Deux volumes de tables, réservées semble-t-il à peu de lecteurs, paraîtront encore en 1840. « Les personnes qui pensent qu'une édition de Voltaire n'est bonne et utile qu'avec une table analytique pourront s'en procurer une que rédige M. Miger [...] ; mais qui sera, comme je l'ai déjà dit, tirée à beaucoup moindre nombre que l'édition » (« Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xxxviii).

818. Gérard Genette, *Seuils*, op. cit., p. 163.

819. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 7 septembre [1831], IMV, MS 34-54.

Voltaire. Beuchot en est conscient, lui qui consigne, en vrai perfectionniste, ses erreurs comme ses omissions. Il avoue ici savoir que son travail sera amélioré par lui ou par d'autres, que celui qu'il publie n'est au mieux qu'une étape vers une édition des *Œuvres de Voltaire* qui serait encore plus complète. La notion de testament reflète les idées de transition et de perfectibilité, caractéristiques fondamentales du travail éditorial de Beuchot. L'essentiel de ce testament se trouve dans la « Préface générale du nouvel éditeur ».

Après un paragraphe introductif dans lequel il rappelle rapidement l'origine de son goût pour Voltaire, issu d'un projet d'édition d'*Œuvres choisies* proposé à La Harpe en 1802, Beuchot rappelle le contexte qui lui a fait remettre son projet : « bientôt arriva le règne de Napoléon : personne ne pensait alors à augmenter le nombre déjà très grand des éditions de Voltaire<sup>820</sup> ». L'évocation du « très grand nombre d'éditions » ne lui sert pas d'argument en vue d'une rhétorique publicitaire, comme c'est le cas de nombreux prospectus. Il lui sert à introduire le propos même de sa « préface du nouvel éditeur ». Sur près de trente pages, Beuchot dresse l'intégralité de l'histoire de l'édition voltairienne : « C'est en 1728 qu'avait été annoncée la première. Elle était intitulée *Œuvres de M. Arouet de Voltaire*, et formait un seul volume, petit in-12<sup>821</sup>. » Cette évocation tranche avec sa propre édition en 70 volumes in-8°, et montre l'évolution matérielle de la collection. Beuchot ne s'arrête pourtant pas à des considérations matérielles. Il dresse un tableau exhaustif et raisonné des éditions qui ont précédé la sienne. Il revient sans cesse sur la genèse des éditions et sur leur réception, confrontant la *Correspondance* avec les gazettes de l'époque<sup>822</sup>. Notre éditeur détaille le contenu de cinquante projets, répartis entre 1728 et 1829, soit un siècle d'édition des *Œuvres complètes*, au terme desquelles se trouve sa propre édition des *Œuvres de Voltaire*. N'anticipe-t-il pas le travail ultérieur de Quérard,

820. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. i.

821. *Ibid.*

822. Par exemple, au sujet de cette première édition, « Voici dans quels termes on parle de cette collection dans la *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe*, tome 1<sup>er</sup>, page 158 ». *Ibid.* Ou encore, à propos de l'édition des *Œuvres de M. de Voltaire*, parue en 1738, en 3 volumes in-12 en Hollande, Beuchot renvoie à la correspondance et rappelle que « Voltaire a consenti à cette édition ; voyez ses lettres à Helvétius, du 6 juillet 1739, et à d'Argenson, du 21 mai 1740 » (*ibid.*, p. ii).

mais surtout de Bengesco ? Le geste de Beuchot dessine en tout cas bien comme un abrégé de l'histoire éditorial – parallèle aux progrès sociaux ? –, la chaîne des éditions des *Œuvres de Voltaire* anthume et posthume, au terme de laquelle se place tout naturellement son propre projet.

La « Préface générale du nouvel éditeur » conclut en réalité l'édition de Beuchot. Le tome I paraît en 1834 comme l'indique déjà la page de titre, mais surtout comme le revendique l'éditeur lui-même. Il signe en effet sa préface de « Paris, ce 10 juin 1834, centenaire de la condamnation des *Lettres philosophiques*<sup>823</sup> ». Il ne s'agit vraisemblablement pas d'un hasard du calendrier. Cette dédicace trouve au contraire une explication qui évoque déjà toute la complexité du paratexte de Beuchot. Le rappel de la condamnation des *Lettres philosophiques* se laisse dans un premier temps rapporter à une dimension polémique. Ce militantisme politique paraîtrait pourtant étonnant en 1834, soit sous la monarchie constitutionnelle de Louis-Philippe, régime que semble appeler Beuchot dès les débuts de la Restauration. S'agit-il d'une manière pour l'éditeur de « condescendre » une nouvelle fois à « l'impertinence de ses libraires » pour mieux vendre son travail ? Beuchot paraît davantage souligner l'écart entre les prémices de ce système, dont Voltaire fait l'éloge en Angleterre, et sa réalisation effective en France. Cette dédicace semble moins prendre un caractère militant que relever d'une dimension commémorative. Ne conclut-elle pas une préface qui d'une part retrace l'histoire de l'édition des *Œuvres complètes de Voltaire*, et d'autre part annonce les grandes modalités éditoriales choisies par Beuchot ? À une justification politique ou commerciale, il faut privilégier une interprétation historiographique : de la pensée politique de Voltaire à sa mise en œuvre par Beuchot, c'est la marche en avant de la civilisation vers le progrès que l'éditeur entend retracer.

---

823. Un post-scriptum est cependant nécessaire au scrupuleux éditeur pour corriger une note erronée qui rend la référence de sa signature douteuse. « Je m'aperçois que, tome I, page 341, j'ai déjà dit que le 10 avril était le centenaire de la condamnation des *Lettres philosophiques* ; c'est une faute que, suivant les principes de Bayle et du Gryphe, je relève à la plus belle place » (Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xxxviii).

## *Un laconisme revendiqué. Notes et variantes*

L'exemple de la préface de *La Mort de César* confirme que le travail de Beuchot doit être appréhendé comme relevant d'une authentique intention éditoriale. Beuchot vise au moyen de son travail sur les textes à étendre l'approche chronologique des *Œuvres de Voltaire* : genèse et réception sont aussi prises en considération. C'est le rôle explicitement dévolu aux notes et aux variantes. Loin d'être un exercice d'érudition, ni un genre discursif autonome, la rédaction des notes n'en est pas moins codifiée<sup>824</sup>. Les notes de Beuchot présentent une grande homogénéité. L'appareil de notes attaché à l'article « A. », à la première page du *Dictionnaire philosophique*, en est un exemple parmi d'autres : « Cet article faisait partie des *Questions sur l'Encyclopédie*, première partie, 1770 », nous dit Beuchot dans une première note. Si l'on sait qu'il inscrit en note l'année de la première publication de chacun des articles, mettant en évidence une trace de l'évolution du texte à partir de sa version d'origine, on ne peut que constater à la fois la grande homogénéité de son travail et la dimension architecturale de ses notes. C'est aussi au moyen de celles-ci que Beuchot trie le corpus de Voltaire. Si l'on doit qualifier son travail autour des *Œuvres de Voltaire* d'édition critique, c'est bien à partir de ce geste de l'éditeur qui assume, au moyen d'une explicitation souvent mise en note, le fait d'opérer un tri parmi les œuvres qu'il faudrait chercher à le justifier<sup>825</sup>.

C'est ce qu'indique également le programme éditorial que Beuchot soumet à son correspondant Cayrol peu de temps avant que

---

824. Pour citer encore une fois Genette, la note serait un « "genre" dont les manifestations sont par définition ponctuelles, morcelées, comme pulvérulentes, pour ne pas dire poussiéreuses, et souvent si étroitement relatives à tel détail de tel texte qu'elles n'ont pour ainsi dire aucune signification autonome ». Voir Gérard Genette, *Seuils*, *op. cit.*, p. 293.

825. « La note allographe est presque inévitablement une note éditoriale, car l'adjonction de notes excède de beaucoup ce qu'un auteur peut attendre (et souhaiter) de la complaisance d'un simple tiers – qui ne va guère au-delà de la préface. La production d'un appareil de notes allographes est à vrai dire, avec l'établissement du texte, ce qui définit la fonction éditoriale – au sens critique du terme » (*ibid.*, p. 309). Rappelons que Roger Chartier ajoute la dimension de recherche d'un manuscrit de base du texte, voir *supra*, note 382, p. 176.

ne commencent les travaux autour de son édition, en septembre 1828. Il précise vouloir faire une double utilisation de l'espace qui lui est dévolu au bas de la page : ses notes seront à la fois « historiques » et « bibliographiques », mais avant tout « explicatives de passages devenus obscurs » ; elles seront également le lieu de petites préfaces dans lesquelles Beuchot se donne pour objet d'expliquer « le plus laconiquement que possible ce qui a fait naître chaque opuscule et ce qu'il a fait naître à son tour<sup>826</sup> ». Le paratexte de Beuchot est inédit. Il enrichit donc l'œuvre de Voltaire. Mais il pose dans le même temps le problème de la durée de vie d'une œuvre. La chronologie apparaît en tout cas comme problématique au moins à deux égards. Le texte de Voltaire a vieilli et n'apparaît plus de façon évidente, c'est ce qu'indique cette notion de « passages devenus obscurs ». Mais c'est surtout cette conscience de la nature mouvante du texte qui doit être relevée. Un texte n'est pas considéré comme une création *ex nihilo*. Il a une origine, éventuellement présente dans d'autres œuvres auxquelles il répond. Il a une succession, inspire d'autres œuvres à son tour. Le programme des notes et des variantes intégrées par notre éditeur à son édition permet de dégager une approche dynamique des œuvres de Voltaire, lesquelles répondent à la fois à un contexte historique, mais aussi littéraire. Beuchot pose les bases d'un questionnement de nature philologique sur l'origine et le devenir des *Œuvres de Voltaire*.

L'éditeur savant propose, au moyen de son appareil paratextuel, de nombreux renvois à d'autres parties du texte qu'il édite. La chronologie fait même partie intégrante de l'œuvre que Beuchot présente, dans ses notes comme dans ses variantes. Dans cette même lettre à Cayrol, Beuchot aborde en effet, parallèlement aux notes, le cas de « variantes (dont il faut être sobres) [qui] donnent la clé de plusieurs ouvrages ou passages [d']ouvrages<sup>827</sup> ». Cette référence suggère-t-elle que les notes et les variantes relèvent d'un même geste ? Il s'agit dans un cas comme dans l'autre, pour l'éditeur, d'un discours inédit autour du texte. Avec le positionnement de son paratexte – avant, après, au-dessous du texte de base – Beuchot fait encore en sorte que ses adjonctions n'empiètent pas sur l'œuvre de Voltaire, mais la complètent. Spatialement défini, le paratexte renvoie dans ce cas-ci à

826. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 16 septembre 1828, IMV, MS 34-24.

827. *Ibid.*

des questions chronologiques : genèse de l'œuvre, postérité littéraire et contexte de production.

Mais ce geste, aussi savant soit-il, n'en est pas pour autant dépourvu de sens : rappeler les enjeux historiques qui étaient ceux de « Voltaire en son temps », pour paraphraser René Pomeau, c'est aussi renvoyer Voltaire au siècle passé, et en faire un objet d'étude. Dresser une bibliographie qui déborde du cadre de ses œuvres, c'est un procédé méthodologique qui permet, dans le même ordre d'idée, de le rattacher à une tradition littéraire qu'il a fait naître et qui le dépasse désormais. Faire résonner les différentes parties de la collection entre elles, comme le montre l'usage que Beuchot fait de la *Correspondance*, c'est montrer la profonde cohérence d'une pensée en même temps que sa finitude. Ces hésitations marquent la tension entre biographie et mémoire, laquelle se retrouve déjà dans le terme de monument attaché à l'édition des *Œuvres de Voltaire*. Le lien entre le parcours de vie précisé en note, l'histoire de l'œuvre rappelée entre les préfaces et les variantes et l'interprétation que l'on peut en tirer de Voltaire fait de l'édition de Beuchot une entreprise qui se situe à la fois entre un monument éditorial et une biographie littéraire.

Revenons sur cette ambition affichée de conserver un certain laconisme. N'écorne-t-elle pas déjà la dimension monumentale de l'édition des *Œuvres de Voltaire* par Beuchot ? Ou suggère-t-elle qu'outre la conscience de rendre un projet éditorial des *Œuvres de Voltaire* qui ne soit pas *complet*, Beuchot a également la modestie de savoir qu'il ne possède pas tout ce qui a été écrit autour de Voltaire ? Il ferait aveu résigné de l'impossibilité de collecter toute la matière existante, même après vingt-cinq années de recherches. Il dresserait également, dans une moindre mesure, le constat de l'insuffisance de ses « Cent-pieds ». Ou alors est-ce une manière de nous avertir que la constitution du paratexte de son édition répond également à une volonté de sélectionner parmi ses sources ce qui s'avérerait, au nom de critères qui devraient être précisés, le plus pertinent ? Les deux dimensions coexistent en réalité chez notre savant éditeur. Il avoue en effet, dans sa « Préface générale du nouvel éditeur », qu'il aurait « peut-être continué indéfiniment [s]es recherches » sans la proposition du libraire Lefèvre.

Et quand ce n'est pas l'éditeur commercial qui incite l'éditeur savant au laconisme, c'est l'importance de la matière et la profusion

de nouveaux matériaux qui rendent toute velléité d'exhaustivité impossible : « J'ai cessé mes recherches, investigations, explorations voltairiennes, car il faut en finir<sup>828</sup> », annonce-t-il avec conviction en mai 1828, avant de constater l'ampleur de la tâche qu'il se propose d'accomplir. Sans compter qu'à la conscience de ne pas tout publier s'ajoute la crainte d'ajouter des éléments erronés : citant Voltaire, il avoue ne point douter que, « outre [s]es péchés d'omission, qui sont infinis, il ne [lui] en soit échappé un très grand nombre de commissions<sup>829</sup> ».

Par ailleurs, faut-il inclure dans les *Œuvres de Voltaire* tout ce qui pourrait relever de Voltaire ? Pour Beuchot, la réponse est évidemment négative. Il se fait un point d'honneur à le justifier. Il affirme d'abord une importance toute particulière à détacher ce qui est de Voltaire de ce qui n'est pas de lui. Ensuite, il avoue régulièrement, dans ses notes ou ses préfaces, ne pas vouloir surcharger le corpus, soit par peur d'effrayer le lecteur, soit par conscience que parmi ceux-ci, il s'en trouve peu à même d'apprécier un véritable questionnement philologique sur les textes. Modeste, résigné ou honnête, Beuchot ne cherche en tout cas jamais à tromper son lecteur. Son édition n'est pas à proprement parler *complète*, ce qui ne l'empêche pas, à l'opposé, d'en revendiquer la dimension inédite. Se dévoile alors, dans les variantes, un geste éditorial ambigu, lequel conditionne largement les réserves de Beuchot à l'égard de son propre projet : d'une main, il ajoute un nombre conséquent de variantes et affirme par-là sa supériorité sur les autres éditions. De l'autre, il sélectionne ce qu'il estime digne d'entrer dans la collection. Objectivité et subjectivité se confondent :

On n'a guère donné jusqu'à présent que les variantes des ouvrages en vers : il serait ridicule, si ce n'est impossible, de recueillir toutes les variantes de tous les ouvrages en prose ; mais il en est qu'on ne peut se dispenser de reproduire comme le véritable texte de l'auteur<sup>830</sup>.

828. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 26 mai 1828, IMV, MS 34-19.

829. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., p. xxxvii.

830. « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 50.

L'introduction de variantes dans les textes de Voltaire n'est pas en soi une innovation de Beuchot. On retrouve en effet, dans l'édition de Kehl et dans celles qui suivent, quelques variantes, uniquement pour les ouvrages en vers. Beuchot, quant à lui, l'introduit pour les œuvres en prose. Cette différence de traitement tient-elle compte d'un statut spécifique des œuvres en vers ? Méritent-elles davantage, au nom d'un caractère de noblesse qu'on leur prêterait, un traitement exhaustif ? En outre, pour le théâtre, il existe différents manuscrits, dont ceux corrigés par les acteurs eux-mêmes. Sans doute paraît-il plus nécessaire aux éditeurs de trier les variantes pour éliminer des apocryphes ? Compte tenu du nombre de textes et des innombrables fragments et brouillons épars, Beuchot ne risque-t-il pas de faire exploser le cadre de son édition ? Cette tension entre une volonté d'être le plus exhaustif, le plus près du texte possible et l'exigence de laconisme qu'il s'impose pour des questions matérielles, Beuchot la partage avec d'autres éditeurs de Voltaire. Decroix n'est-il pas, quarante ans après l'édition de Kehl, toujours occupé à chercher à améliorer ce premier jalon de la tradition éditoriale posthume des *Œuvres complètes de Voltaire* ? Quant à son collègue et ami Cayrol, il approuve sans surprise la démarche de Beuchot. Il va même jusqu'à donner une importance idéologique à ce laconisme. C'est bien la sobriété historiographique et bibliographique de Beuchot qui reste le meilleur garant d'une neutralité politique de son édition :

Ne donnez pas surtout à votre entreprise cette couleur de parti qui gâte tout et qui a rendu si ridicules les cinq éditions ou plutôt tirages simultanés de l'imprimeur Baudouin. Faites de la belle et bonne littérature, voilà votre lot et gardez-vous en conséquence de l'amalgamer à la politique comme font ces songes creux de l'école des Royer-Collard et des Guizot que bien certainement notre patriarche aurait immolés sous mille traits satiriques plus acérés les uns que les autres si ces coryphées du canapé avaient de son temps semé de chardons le champ des Lettres<sup>831</sup>.

La remarque de Cayrol est d'autant plus amusante que lui-même est un « homme de parti » : sous-intendant militaire à Compiègne,

831. Cayrol, l.a.s. à Beuchot, 11 septembre 1828, BnF, n.a.fr. 25134 f° 59v.

puis retraité à Amiens où la révolution de Juillet l'a forcé à se retirer, Cayrol a siégé non loin des légitimistes, lorsqu'il fut député de la Nièvre entre 1820 et 1822. La neutralité politique évoquée ici semble plutôt relever d'une critique du libéralisme. D'ailleurs, l'édition Baudouin n'est-elle pas un stéréotype de l'édition Dalibon-Delangle, menée par une équipe de savants en partie acquis à la cause libérale ? Cette dimension idéologique, dont on a pu voir qu'elle convainc plus volontiers Beuchot, reste bien absente du travail éditorial que ce dernier réalise. Celui-ci est avant tout savant, et exclusivement tourné vers l'explicitation du corpus voltairien. L'espace autour du texte que mobilise l'éditeur, en plus de reconstituer le contexte culturel et littéraire de leur production, ouvre l'horizon des œuvres du patriarche vers une description de leurs origines et en direction de leur réception. Même incomplète, cette approche reste inédite et s'apparente véritablement à la dimension critique du travail de Beuchot. Les préfaces, les notes et les variantes sont liées. Lieux d'expression pour l'éditeur savant, elles sont autant de points d'ancrage pour justifier un tri des textes de Voltaire : les préfaces, on l'a vu, servent de canal à Beuchot pour expliquer sa méthodologie, les notes permettent dans certains cas de remplacer la préface et de renvoyer *in fine* à la fin du texte, là où se trouve l'espace réservé aux variantes. Elles servent surtout de trait d'union entre les différentes parties de l'édition de Beuchot :

Je trouve de bonnes et utiles choses dans vos notes du *Dictionnaire philosophique* ; je m'en sers très souvent comme d'un fil dans le dédale de la *Correspondance*. Mes notes sont trop longues ; je fais le reproche contraire aux vôtres. Mais je sais combien de minutes, et même d'heures, il faut pour rédiger une note de deux lignes<sup>832</sup>.

La brièveté des notes de Beuchot frappe d'autant plus le lecteur que notre éditeur savant conserve les notes plus détaillées de ses prédécesseurs. Toutefois, n'est-ce pas là une cause de son laconisme ? Il se peut, en effet, que les notes de Beuchot soient volontairement brèves pour des questions qui ont trait à la taille des volumes : Beuchot doit-il freiner ses explications puisqu'il conserve les notes

---

832. Clogenson, l.a.s. à Beuchot, Alençon, 29 décembre 1829, BnF, n.a.fr. 25134, f° 345.

de ses prédécesseurs ? L'éditeur a-t-il reçu des directives concernant la taille de son paratexte ? Rien ne l'indique formellement, même si l'enjeu, pour Beuchot, reste de respecter le cadre des 70 volumes prédéfinis par Lefèvre. Dans tous les cas, il ne faut pas s'y tromper : brièveté ne signifie pas facilité. Les notes de Beuchot forment la synthèse d'une érudition accumulée en vingt-cinq ans de recherches, de sa connaissance tant des bibliothèques, des éditeurs mais aussi de l'œuvre de Voltaire. Le paratexte ménage l'approche du texte par le lecteur. Il contribue surtout à rendre l'œuvre vivante. Plus surprenant donc, grâce à ce paratexte, l'œuvre de Voltaire ne se retrouve pas figée en un monument définitif. C'est la nature fondamentalement ambiguë de la méthodologie éditoriale de Beuchot, lequel sélectionne notes et variantes – au point de revendiquer son « laco-nisme » – tout en cherchant à retracer l'histoire et la bibliographie la plus exhaustive possible des différents écrits voltairiens jusqu'à la Restauration qui contient déjà la condition de son dépassement.

### *Un mille-feuille éditorial*

Les questions idéologiques ne sont pour autant pas complètement absentes du *Voltaire de Beuchot*. On a pu voir que les libraires cherchaient à mettre en avant un Voltaire « impertinent ». Beuchot reste, quant à lui, dans de rares cas, à la limite de l'explication historique du texte voltairien et de son utilisation dans une actualité polémique. Les notes et les préfaces de Beuchot tendent au contraire à dresser le constat implacable du vieillissement de Voltaire et de son œuvre. Les préfaces comme les notes, confirment cette approche et dessinent, dans des espaces d'écriture éditoriale variés, une même approche de l'œuvre voltairienne. Appelés « Préface », « Avis » ou « Avertissement du nouvel éditeur », ces textes proviennent bien de la plume de Beuchot, et ont également une vocation bibliographique et historique. Mais Beuchot n'est pas la seule main à signer des textes préliminaires aux *Cœuvres de Voltaire* : celles-ci sont également accompagnées d'« Avertissement » ou « Avis des éditeurs de Kehl ». Le plus souvent, le paratexte de Kehl et celui de Beuchot s'alternent plus qu'ils ne se superposent dans l'édition. Beuchot ajoute une préface pour une œuvre que les éditeurs de Kehl n'ont pas jugée utile de

décrire. Il complète ensuite les « Avertissements des éditeurs de Kehl » d'une note, laquelle s'attache à rendre explicite l'histoire de l'œuvre. Ce paratexte éditorial est encore précédé, selon les cas, des préfaces signées ou faussement apocryphes laissées par Voltaire en tête de ses écrits, lesquelles nous rappellent que Voltaire est, lui aussi, éditeur de ses œuvres<sup>833</sup>. D'une manière générale, on peut donc conclure à l'homogénéité du paratexte de Beuchot, au-delà de la forme. Préfaces et notes participent également au travail philologique de l'éditeur savant.

D'ailleurs, les notes sont construites selon le même schéma : en effet, Beuchot reproduit également les notes des éditeurs de l'édition de Kehl – qu'il fait suivre d'un K. – tout comme celles de Voltaire. Celles-ci sont distinguées du reste des notes, puisqu'elles sont signalées par des lettres, et non des chiffres. Elles ne sont en outre pas signées, comme pour marquer leur attachement au reste de l'œuvre. Elles sont même parfois datées, pour indiquer l'évolution de la pensée de leur auteur. À cela, Beuchot ajoute encore certaines des notes de Clogenson, issues de l'édition Dalibon-Delangle, que ce dernier lui offre gracieusement. Cette combinaison de paratexte appelle provisoirement deux remarques : comme annoncé<sup>834</sup>, Beuchot prend bien soin de distinguer ce qui appartient à Voltaire de ce qui provient de ses éditeurs. Surtout il effectue une sélection qui va au-delà des textes : il organise, au moyen de son paratexte, à la fois l'œuvre de Voltaire et sa postérité.

J'ai lu aussi votre annonce du tome 1<sup>er</sup> du Voltaire *variorum*. Elle prouve en effet beaucoup en peu de mots et sans arguments en forme. Les commentaires, à ce qu'il paraît, ne donneront pas beaucoup de fatigue aux éditeurs : on n'aura que celle de feuilleter votre édition, celles de M. Lequien et de M. Renouard et celle de Kehl : et c'est peut-être, au fond, ce qu'on aurait de mieux à faire ; car je doute fort que les lecteurs d'ouvrages si nombreux, se plaisent à les voir surcharger

833. « Voltaire éditeur », Nicholas Cronk (dir.), *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 4, 2004.

834. « J'attachais une grande importance à distinguer ce qui, dans les préfaces et notes, était de Voltaire, d'avec ce qui appartenait à ses éditeurs. Ce n'est que pour les notes de Voltaire qu'ont été employées les lettrines, ce qui les fait tout d'abord reconnaître » (Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xxxvii).

d'une multitude de remarques, de réflexions, de critiques de tant de gens qui sans doute ont des systèmes et des goûts différents. Quoi qu'il en soit, cette édition ne doit vous porter aucun ombrage ni vous décourager. Le public un jour vous en devra une qui, si elle n'égale pas celle-là en magnificence superflue, la pourra surpasser de beaucoup en avantages plus essentiels<sup>835</sup>.

Le « *Voltaire variorum* » évoque l'édition Dalibon-Delangle, à laquelle Beuchot, rappelons-le, ne participe pas. Emboîtant le pas des critiques émises par Beuchot dans le *Journal de la librairie*<sup>836</sup>, Decroix montre ses réserves à l'égard de ce projet. Tout d'abord, relevons que le paratexte – ou les « commentaires » dans le vocabulaire de Decroix – se pose comme un enjeu important pour hiérarchiser les nombreuses éditions des *Œuvres complètes de Voltaire*. Ainsi, pour Decroix, il n'y aurait, parmi toutes les éditions parues, que quelques entreprises valables qu'il prend soin de nommer : Lequien, Renouard et lui-même ont réalisé un travail qu'il estime valoir la peine d'être lu. Lequien a manifestement intégré quelques travaux de Decroix<sup>837</sup>, et Renouard ceux de Beuchot<sup>838</sup>. Ceci expliquerait pourquoi Beuchot ne reproduit que les préfaces de Kehl, lui qui s'apprête à s'inscrire dans cette tradition éditoriale valorisée par l'une des têtes pensantes de cette édition. Par ailleurs, la remarque de Decroix confirme l'intérêt de l'époque pour les questions en lien avec la philologie. Elle rappelle surtout que le geste de Beuchot, s'il est le plus abouti, n'est pas en soi original. D'une part, toutes les éditions reportent les « avertissements des éditeurs de l'édition de Kehl ». D'autre part, certaines, comme celles de Renouard, de Lefèvre et Déterville ou de Léon Thiessé, ajoutent un texte préliminaire en tête de l'édition, et plus ponctuellement quelques notes ou préfaces. Mais s'il n'est pas complètement inédit de la part de l'éditeur savant, l'adjonction d'un paratexte à celui déjà proposé par les éditeurs Kehl l'est davantage par son ampleur. Contrairement à l'édition Dalibon-Delangle dont la revendication d'un paratexte inédit relève sans doute plus de l'effet d'annonce que

835. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 2 août 1824, BnF, n.a.fr. 25134, f° 129.

836. Voir *supra*, ch. 1 et ch. 4.

837. Par exemple un « Avertissement » en tête de *L'Échange*, « est de feu Decroix, l'un des éditeurs de l'édition de Kehl, qui le composa pour l'édition de M. Lequien, tome IX, publié en 1827 » (Beuchot, *Œuvres de Voltaire*, op. cit., t. IV, p. 3).

838. Voir *infra*, ch. 6.

d'une intention éditoriale effective, le geste de Beuchot est parfaitement assumé et maîtrisé. La combinaison des discours n'avait jamais été réalisée de façon aussi systématique auparavant.

On dénombre trente-quatre textes portant le titre d'« Avis » ou « Avertissement des éditeurs de l'édition de Kehl » reportés *a priori* sans modification dans l'édition de Beuchot et qui s'ajoutent aux 75 textes préliminaires produits par l'éditeur de la Restauration. Le tome XIV des deux éditions<sup>839</sup>, dont le contenu est, au moins au niveau de la structure du volume, identique, nous permet de comprendre comment ces différents discours s'agencent. Une « Préface des éditeurs » ouvre le volume de Beaumarchais et consorts. Elle se retrouve chez Beuchot, cette fois-ci nommée « Avertissement des éditeurs de l'édition de Kehl ». La division suivante, les *Satires*, ne comporte pas de préface dans le volume de Kehl. Beuchot y ajoute un « Avis du nouvel éditeur ». Chaque division est introduite par une préface : lorsque les éditeurs de Kehl n'ont pas jugé bon d'en rédiger une, Beuchot pallie ce manque. Il ajoute également, dans le même esprit, des textes préliminaires à certaines œuvres particulières pour les textes non préfacés par Condorcet ou Decroix. Globalement donc, au niveau des textes préliminaires, l'édition de Beuchot reproduit un paratexte organisé de façon chronologique : d'abord la préface la plus récente, celle de Beuchot, qui présente les enjeux éditoriaux du texte qui va suivre, ou celle, plus militante, conservée de l'édition de Kehl. Ensuite, éventuellement, les discours préliminaires de Voltaire. Cet ordre fait ressortir trois strates de la réception des œuvres de Voltaire : l'époque de la création ; celle de la première édition posthume et le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il ne s'agit pas que de superposer les discours. Souvent, Beuchot s'émancipe de Kehl. Un « Avertissement » à la page 20 du volume de Kehl est enlevé par Beuchot. Il concerne l'ensemble de contes parus en 1762 sous le nom de *Guillaume Vadé* : « Les contes suivants, jusqu'à celui qui a pour titre *La Bégueule*, parurent en 1762 sous le nom de *Guillaume Vadé*, avec quelques autres petits ouvrages en vers & en prose ». Beuchot ne remet pas cet « Avertissement » mais ajoute une note à la fin de *L'Origine des Métiers*, qui termine la séquence des

839. Tant l'édition de Kehl que celle de Beuchot consacrent ce quatorzième volume aux *Contes en vers* et aux *Satires*.

contes<sup>840</sup>. C'est sans doute une façon d'épurer cette note, qui confirme l'existence d'une « Catherine Vadé », éditrice des textes de son cousin Guillaume. C'est peut-être aussi une façon de simplifier la division de Kehl. Ôter cette préface permet à Beuchot d'atténuer l'importance de l'ensemble de *Guillaume Vadé* sur la structure de son volume. C'est donc, dans les deux cas, une épuration du travail de Kehl qu'opère Beuchot. La remise en question du modèle hérité n'est pas radicale, mais fait avant tout ressortir la complémentarité entre l'édition de Beuchot et celle de Beaumarchais, Condorcet et Decroix.

Cette combinaison paratextuelle reflète deux facettes distinctes de la réception de Voltaire : tandis que les préfaces de Kehl dévoilent un côté plus volontiers militant, celles de Beuchot restent historiques et bibliographiques. L'exemple de l'« Avertissement des éditeurs de l'édition de Kehl » qui précède *Le Fanatisme* a déjà été abordé<sup>841</sup>. On pourrait le compléter par celui en tête de *Zulime*, dont Beuchot croit utile de nous préciser qu'il est de la main de Condorcet. Ce dernier profite de l'espace paratextuel pour aborder des thèmes qui lui sont chers. C'est le cas de la question du statut des femmes au théâtre, sur laquelle, soit dit en passant, Beuchot ne revient jamais : « Racine est le premier qui ait mis sur le théâtre des femmes tendres sans être passionnées, telles qu'Atalide, Monime, Junie, Iphigénie, Bérénice. » Mais il laisse également de nombreuses remarques ironiques ou sarcastiques : « La fuite de Zulime, sa révolte contre son père, sont des crimes ; mais il y a dans ces crimes ni trahison ni cruauté<sup>842</sup>... » Par rapport aux préfaces de Beuchot, l'accent est mis sur le contenu de la pièce, non sur son voyage éditorial. Le propos se fait parfois plus philosophique et, dans le même temps, militant. L'intérêt de la note de Beuchot réside précisément dans le fait qu'il propose une démarche complètement opposée, mais néanmoins complémentaire. Ses préfaces précisent les données formelles qui manquent à celles présentes dans l'édition de Kehl.

840. « C'est ici que finissaient les *Contes de Guillaume Vadé* : ceux qui suivent leur sont de beaucoup postérieurs » (Beuchot, *Œuvres de Voltaire*, op. cit., t. XIV, p. 82, n. 2).

841. « Avertissement des éditeurs de l'édition de Kehl », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. V, p. 4 (voir, *supra*, ch. 5.)

842. « Avertissement des éditeurs de l'édition de Kehl », *Œuvres de Voltaire*, t. IV, p. 405.

Beuchot cherche-t-il à unir ces deux réceptions, et présenter comme les deux faces d'une même médaille ? Ou cherche-t-il à assurer sa propre légitimité en tant qu'éditeur ? En ne supprimant pas quelque chose qui est déjà ancré dans le paysage des *Œuvres complètes de Voltaire*, Beuchot effectue un geste ambivalent. Reproduit par tous les éditeurs sans exception, le paratexte de Kehl doit-il être compris comme déjà sédimentarisé au corpus voltairien ? Beuchot rend en tout cas le travail de ses prédécesseurs aussi incontournable que celui du patriarche. Toutefois, la superposition des paratextes ne renforce-t-elle pas le décalage entre les propos de Condorcet ou Decroix et le sien ? Beuchot n'accentue-t-il pas la distance entre une édition militante et son projet, qu'il chercherait à présenter, par le jeu des miroirs, comme « raisonné et raisonnable » ?

Je crains donc que trop de pétulance, je ne dirai pas gâte tout, mais vous empêche de donner à votre édition cette progression qui suivant moi devait tuer à tout jamais Kehl, Lefèvre, Renouard, Dupond et Baudouin dont les valeurs me semblent égales et qui peuvent se mettre dans le même sac, puisque ces éditions n'offrent pas un commentaire perpétuel, raisonné et raisonnable des œuvres de celui de nos écrivains qui exige le plus impérieusement cette opération critique et littéraire [...]. Hâtez-vous donc lentement, croyez-moi, et n'allez pas gâter toute votre affaire par condescendance pour vos malheureux libraires qui ne voient jamais dans une entreprise de ce genre qu'une opération mercantile et dont l'esprit rétréci par le cinq et quatre font neuf ne sort pas de cet axiome qui du reste est le cachet du siècle<sup>843</sup>.

La lettre de Cayrol a le mérite de rappeler quelles sont les attentes du public à l'égard du projet de Beuchot. La notion de progrès est centrale : elle est d'une part liée à l'histoire de l'édition voltairienne qu'il s'agit ni plus ni moins que de « tuer ». Elle doit d'autre part être comprise en rapport avec la méthodologie éditoriale de Beuchot. L'innovation apportée par l'éditeur de la Restauration se situe dans l'apport d'un paratexte critique, lequel se distingue de celui présent dans les éditions précédentes. Cela suffit-il pourtant à disculper Beuchot de toute velléité polémique ? L'appareil paratextuel

843. Cayrol, l.a.s. à Beuchot, 11 septembre 1828, BnF, n.a.fr. 25134, f° 59.

de Beuchot consiste également en de nombreuses annotations. De ce côté aussi, son annotation n'apparaît pas de façon isolée. Elle est complétée des notes de Voltaire, de l'édition de Kehl, et celles de Clogenson. On sait que Clogenson milite plus franchement en faveur du libéralisme. On sait également que l'édition à laquelle il participe met en avant une pléiade de chercheurs tous plus ou moins affiliés à cette opinion politique. Est-ce suffisant pour faire du *Voltaire de Beuchot* un *Voltaire* libéral ? C'est encore une fois le point de vue de Cayrol sur les notes de Clogenson qui nous indique les enjeux ici présents :

Vous avez eu une excellente idée de me faire communiquer par l'ami Demanne le travail de M. Clogenson, il m'a fourni beaucoup de lettres à Cideville et autres qui jusqu'à lui étaient restées inédites. Il m'a fourni en outre une infinité de passages également inédits pour celles de Cideville qui avaient déjà été publiées. Enfin je fais mon profit de plusieurs de ses notes en laissant de côté, toutefois, ses réflexions acrimonieuses dont vous faites fort sagement de vous abstenir. Il faut à cet égard laisser au lecteur son libre arbitre et ne pas lui dicter d'avance l'opinion qu'il doit avoir de tel événement ou de tel personnage, à quoi bon, en effet, s'acharner comme le fait continuellement M. Clogenson sur le cadavre de ce pauvre Thiriot, est-il en état de juger en toute connaissance de cause ce que disait ou pensait le correspondant de Voltaire il y a bientôt près de cent ans ? Un commentateur m'ôte toute confiance quand je le vois juger ainsi le passé d'après les passions du moment et sous l'inspiration de tous les souvenirs de la Révolution de manière à n'avoir d'autres verres à sa lunette que ceux qui ne présentent toujours les actions et les hommes d'autrefois que sous le jour le plus défavorable, afin de nous faire croire que nous sommes bien supérieurs à nos ancêtres et que nous avons enfin remonté le meilleur des mondes possible. Ce qui ne paraît pas prouvé. Mais revenons, Monsieur, au matériel de notre affaire. Ne vous êtes-vous pas aperçu que malgré tous les soins qu'a pu se donner M. Clogenson, son travail offre des omissions qui ne peuvent lui être pardonnées<sup>844</sup> ?

---

844. Cayrol, I.a.s. à Beuchot, Moulins, 19 novembre 1829, BnF, n.a.fr. 25134, p° 90.

Rajouter les notes de Clogenson, éditeur volontiers libéral, fait grincer les dents de Cayrol. Celui-ci, plus volontiers situé à droite de l'échiquier politique, réprimande sévèrement Beuchot de son choix de récupérer des notes qui « jugent le passé d'après les passions du moment ». Il se pose en garant de la neutralité de l'édition de Beuchot. La critique se fonde sur une anecdote autour de Thieriot, puis rebondit sur les omissions supposées de Clogenson. Elle est, semble-t-il, en lien avec le souvenir de la Révolution, sans doute le véritable enjeu politique de l'édition de Voltaire sous la Restauration. Si Cayrol ne la soutient visiblement pas, on se souvient que Beuchot la considère comme nécessaire. Intégrer les notes de Clogenson trouve plusieurs interprétations : est-ce une façon de marquer sa différence avec Cayrol ? Les deux hommes ne débattent pourtant jamais, et deviennent, au fil de leur correspondance, amis<sup>845</sup>. S'agit-il d'une déclaration d'allégeance masquée au libéralisme, dispersée dans un appareil de notes plus large ? Voltaire lui-même procédait de la sorte, lorsqu'il se faisait éditeur<sup>846</sup>. Mais Beuchot n'est pas soumis à la même censure que subissait Voltaire. Il ne revendique de plus jamais ses opinions politiques. En outre, il n'édite pas toutes les notes de Clogenson. Laisse-t-il de côté celles qu'il considère comme les plus « mordantes » ? C'est ce qu'il semble promettre à Cayrol, même si les choix de l'éditeur savant déroutent régulièrement son collaborateur<sup>847</sup>. Le procédé paraît en réalité plus complexe. Beuchot et Clogenson sont, en effet, contemporains. En éditant Clogenson au même titre que Kehl, ne relègue-t-il pourtant pas son collègue et ami, et de ce fait le libéralisme qu'il défend, dans un passé de l'édition voltairienne, dont Beuchot lui-même se propose de faire la synthèse ?

845. Le rapprochement a lieu en 1829 : « Monsieur & ami, car je n'ai pas oublié que vous m'avez donné ce titre » (Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 4 décembre [1829], IMV, MS 34-35).

846. Voir à ce propos les volumes 71A et 71B « Voltaire éditeur » des *Œuvres complètes de Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation, 2005. Et surtout le numéro de la *Revue Voltaire* coordonné par Nicholas Cronk, « Voltaire éditeur », Paris, PUPS, n° 4, 2004.

847. « Pourquoi n'avoir laissé subsister dans cette note le mot parasite employé par l'acrimonieux Clogenson à l'égard de Thieriot ? Vous m'aviez promis de ne pas reproduire dans votre travail les expressions répréhensibles et de mauvais ton dont ce commentateur a fait trop souvent usage et qui gâtent le sien : c'est une leçon qu'il m'a donnée, m'avez-vous dit, et je saurai en profiter » (Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Amiens, 27 janvier 1831, BnF, n.a.fr. 25134, f° 117).

Ni entreprise militante, ni opération mercantile, l'édition de Beuchot est bien présentée sous un aspect littéraire et d'après des intérêts philologiques : elle est un « commentaire perpétuel, raisonné et raisonnable des œuvres » de Voltaire. Pourtant, ce mille-feuille éditorial est à double tranchant : si un paratexte d'une ampleur et d'une exhaustivité jusque-là inégalée, ainsi qu'une rigueur dans la description du travail fourni donnent à ce projet une légitimité scientifique, ne pose-t-il pas aussi, fondamentalement, la question de sa neutralité sur le plan politique ? S'il laisse volontairement de côté des pièces tout en admettant certaines vraisemblablement apocryphes, s'il opère une sélection jusque dans le paratexte, dont le contenu est soigneusement trié, organisé, hiérarchisé, s'il assume enfin ce geste dans ses préfaces par la description répétée d'une intention éditoriale, Beuchot propose, lui aussi, une image de Voltaire.

Après avoir insisté sur le fait que l'édition des *Cœuvres de Voltaire* de notre éditeur savant n'était pas à comprendre parmi les éditions polémiques de la Restauration, faudrait-il désormais nous contredire ? Il semble plutôt que la dimension politique du geste de Beuchot soit à comprendre d'une autre manière ou, plus précisément, relativement à d'autres enjeux. Si Beuchot « tue à tout jamais » ses prédécesseurs, c'est d'abord parce qu'il s'inscrit explicitement dans cette lignée d'éditeurs, dont il propose, *via* son paratexte notamment, une synthèse. Il est le premier à dresser une telle histoire littéraire et éditoriale de Voltaire. Ce geste contribue à faire de Voltaire un écrivain du passé, un objet d'étude (ce que confirme au passage le fait de l'éditer sous le terme « classique »). Pourtant, c'est précisément là, au moment où il est le plus éloigné de considérations polémiques, que le *Voltaire de Beuchot* retrouve une dimension que l'on peut qualifier, indirectement, de philosophique : par son geste éditorial scientifique et exhaustif, Beuchot se fait le témoin d'une sédimentation de la philosophie des Lumières dans le discours public à la fin de la Restauration.

Peut-on transposer le discours éditorial vers une approche politique ? Peut-on faire le parallèle avec la Restauration, laquelle aboutit, finalement, à un régime voltairien : la monarchie de Juillet ? Son *Voltaire*, à la fois incomplet et d'une ampleur inégalée, se lit comme un témoignage en même temps qu'une promesse : il suggère tant la nécessité du XVIII<sup>e</sup> siècle que son inévitable dépassement. Il

rappelle surtout le prix à payer pour que Voltaire et ses contemporains puissent s'inscrire comme fondement culturel d'une nation encore en construction.

### *Structure d'un monument*

La notion de monument doit encore être précisée, au moins au niveau de ce qu'elle représente pour l'éditeur. Abordons pour cela un dernier élément présent sur la page de titre de l'édition de Beuchot des *Œuvres de Voltaire* : le contenu de chaque volume est en effet précisé par une tomaison particulière. C'est un élément en apparence anodin, mais qui touche en réalité à la structure de la collection. Il s'agit de la dernière information qui figure sur le premier tiers de la page de titre, lequel contient les informations essentiellement liées au travail de Beuchot. En effet, cette tomaison particulière présente le découpage des volumes opéré par l'éditeur savant, et nous permet déjà d'anticiper sur le reclassement qu'il propose des *Œuvres de Voltaire*. Il affiche dès la préface sa volonté de ne pas s'écarter de façon radicale du modèle en cours, hérité de Kehl. L'éditeur de la Restauration applaudit « la division des poésies, et des ouvrages en prose » de ses prédécesseurs, et affirme en effet « avoir adopté leurs sous-divisions ». Pourtant, si Beuchot reprend en grande partie le découpage opéré par les éditeurs de Kehl, il introduit une nuance de taille, en simplifiant la structure de l'édition.

J'ai donné, comme les éditeurs de Kehl, les ouvrages historiques, le *Dictionnaire philosophique*, les *Romans*, les *Commentaires sur Corneille* ; mais je n'ai tenu aucun compte de toutes les autres distributions qu'ils avaient faites sous les titres de *Mélanges historiques, Politiques et Législation, Philosophie, Physique, Dialogues, Facéties, Mélanges littéraires*. Tout ce qui, dans les éditions de Kehl et celles qui l'ont suivies, compose ces divisions ou sections a été par moi classé sous le titre de *Mélanges*, dans l'ordre chronologique, sans distinction de genre ni de matière. La classification que j'ai adoptée fait suivre au lecteur la marche de l'esprit de Voltaire<sup>848</sup>.

848. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xxxi.

L'abandon de l'ordre générique, remplacé par un agencement chronologique : voilà le geste novateur de Beuchot, suggérée dès la page de titre au moyen du système de tomaison propre à chaque genre. Si elle ne consiste pas en un geste inédit de la part de l'éditeur de la Restauration, cette double tomaison de Beuchot traduit la nature de son geste éditorial. La structure de l'édition de Kehl répond à une organisation complexe, et la division initiale entre poésie et prose inaugure une véritable arborescence : genres et divisions particulières se succèdent avant d'arriver à l'œuvre singulière. Beuchot, quant à lui, reprend la distinction initiale entre vers et prose, mais simplifie la structure héritée de Beaumarchais, Condorcet et Decroix en limitant les sous-divisions. Il reconfigure les ensembles ainsi obtenus pour classer, dans chacun des grands genres, les œuvres par ordre chronologique. Cette démarche permet de montrer le développement de la pensée de Voltaire dans le temps, et modifie forcément l'image du patriarche. Le geste de Beuchot participe à l'historicisation des *Œuvres de Voltaire*.

Pourtant, Beuchot ne parvient pas à se débarrasser complètement de l'ordre générique. Au contraire, par son initiative, l'éditeur tend à identifier certains moments forts des *Œuvres de Voltaire*, comme l'indique l'emploi d'une tomaison particulière. Le premier volume est intitulé *Biographie*. Déplacé depuis l'édition de Kehl, où il figure dans le dernier tome et s'intitule *Vie de Voltaire par Condorcet*, son changement d'intitulé est significatif, en ceci qu'il paraît d'emblée impliquer une transition entre deux formes d'écriture biographique : de la « Vie de... », qui se présente comme un ouvrage rapportant un point de vue particulier sur Voltaire, à une entreprise plus complexe. Le recours au terme « Biographie », au singulier, suggère-t-il, chez Beuchot, une approche systématique et englobante des « Vies de Voltaire » ? Sous-entend-il une approche moins littéraire et plus méthodique, qui rappellerait, en creux, le geste de l'éditeur savant ? Avant même de se demander si ce travail est, comme celui de Condorcet, guidé par une volonté de mettre en exergue une dimension militante de la carrière de Voltaire, on doit reconnaître que Beuchot organise, lui aussi, dans ce volume, une certaine image de Voltaire. Or, placer un volume biographique essentiellement allographe en tête de la collection des *Œuvres de Voltaire*, c'est assumer d'entrée de jeu la posture de réorganisateur de la mémoire de Voltaire.

Suit une organisation parfaitement similaire à celle qui prévaut dans l'édition de Kehl : les volumes 2 à 9, qui présentent les œuvres théâtrales. Les grands poèmes que sont *La Henriade* et la *Pucelle* sont mis en parallèle, aux tomes 10 et 11, juste avant les volumes de poésie, aux tomes 12 à 14. C'est la fin des œuvres en vers. Beuchot enchaîne ensuite avec *L'Essai sur les mœurs* (15 à 18), qui inaugure la partie en prose. Celle-ci s'ouvre sur la série des grands textes historiques de Voltaire. *Le Siècle de Louis XIV* (19 et 20), *Le Précis du Siècle de Louis XV* (21), *L'Histoire du Parlement* (22), *Les Annales de l'Empire* (23), *L'Histoire de Charles XII* (24) et *L'Histoire de Russie* (25) forment chacun une partie autonome. Cette succession d'écrits correspond en tout point au modèle de Kehl. Il faut toutefois admettre une nuance : là où la division entre prose et poésie marque un axe éditorial fort chez Beaumarchais et ses collègues, elle n'est là qu'à titre de principe chez Beuchot. Ce dont rend compte la tomaison des volumes, c'est plutôt d'un déplacement du centre d'intérêt : les genres sont désormais envisagés dans une perspective plus vague. L'évolution de Voltaire au sein de chaque genre littéraire paraît plus importante que la distinction générique dans la structure des *Œuvres de Voltaire* éditées par Beuchot. L'organisation de la collection qui se dessine grâce à la tomaison particulière mise en place par Beuchot met plutôt en évidence certains blocs de textes importants, qui dessinent en parallèle autant de biographies littéraires de Voltaire.

Quitte à ne suivre l'organisation mise en place par ses prédécesseurs que de façon lâche, pourquoi Beuchot n'a-t-il pas également jugé souhaitable de regrouper les textes historiques sous un titre uniforme ? S'agit-il d'une façon de témoigner sa reconnaissance envers les travaux de ses prédécesseurs ? Il paraît en revanche peu probable que cela trahisse un désintérêt pour des œuvres conduites selon une méthodologie datée, ou que les œuvres d'histoire paraissent moins dignes d'être mises en évidence. Sa correspondance avec Cayrol le démontre avec évidence : Beuchot paraît accorder le même soin pour toutes les œuvres de Voltaire<sup>849</sup>. On a vu que Beuchot s'inscrit dans

---

849. « J'accepte avec plaisir l'offre que vous me faites de me communiquer votre *Siècle de Louis XIV* avec des notes de Voltaire » (Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 9 décembre [1828], IMV, MS 34-28) ou « Je suis dans ce moment occupé des préfaces de l'*Hist[oire] du Parlement*, des *Commentaires sur Corneille*, des Romains (et elle sera longue ; il y a 25 romans), des *Annales de l'Empire*, du *Siècle de Louis XIV*, du *Précis*

une approche positiviste de l'histoire<sup>850</sup>. Si l'approche diffère entre Voltaire et Beuchot, du moins l'intérêt pour la matière reste le même. Il s'agirait ainsi d'une façon pour l'éditeur de conserver l'intégrité de chacun de ces textes que de ne pas les noyer dans un corpus d'œuvres historiques plus large. Plus simplement, il faut relever les impératifs chronologiques auxquels est soumis Beuchot : il a sans doute choisi de passer moins de temps pour retravailler des textes aussi connus et diffusés que le sont les œuvres historiques de Voltaire.

Il faut ajouter que les œuvres historiques ne sont pas les seules à subir ce type de traitement. Les *Romans* (tomes 33 et 34) et les *Commentaires sur Corneille* (tomes 35 et 36) semblent eux aussi isolés dans le plan de l'éditeur, entre le *Dictionnaire philosophique* et les *Mélanges*. Les romans n'auraient-ils pas pu augmenter la partie des *Mélanges* ? les *Commentaires sur Corneille* celle sur le *Théâtre* ? On a vu cependant que Beuchot ne revendique pas un changement radical dans la structure des *Œuvres de Voltaire*. Il se fonde sur le modèle de Kehl et en reprend la séparation entre vers et prose à titre de principe initial de classification des œuvres. Quant à la distinction de grands blocs parmi cette collection, elle ne s'impose que de fait. C'est une conséquence *a posteriori*, qui ressort d'une classification simplifiée. La structure chronologique voulue par Beuchot n'empêche pas une séparation générique des œuvres. Elle est certes plus grossière, que dans les éditions précédentes, mais elle reste fondamentale.

Beuchot cherche-t-il à ménager le triptyque Histoire, Littérature et Philosophie, également présent dans l'édition de Kehl<sup>851</sup>, malgré une remise en question du classement par genre des œuvres du patriarche ? Il paraît en effet paradoxal de concevoir un ordre à la fois chronologique et générique. S'agit-il là d'un défaut structurel de l'édition de Beuchot ? On peut penser qu'il ne va pas au bout de ses intentions : pourquoi ne renouvelle-t-il Kehl qu'à moitié, et ne pousse-t-il pas son geste jusqu'à tout classer d'après un ordre

---

*de Louis XV*. Tout cela est sur le chantier et retarde mes lectures. » (Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 19 juillet [1829], IMV, MS 34-33).

850. Voir *supra*, ch. 1.

851. Andrew Brown et André Magnan, « Aux origines de l'édition de Kehl. Le *Plan* Decroix-Panckouche de 1777 », *Cahiers Voltaire*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, n° 4, 2005, p. 103

chronologique ? Sans doute le procédé est-il impossible à mettre en place, pour des questions de temps, de moyens et d'habitudes des lecteurs, entre autres. Enfin, l'imperfection n'est-elle pas une donnée fondamentale, et assumée en tant que telle, du travail de notre éditeur, lequel n'en est qu'aux balbutiements de l'édition savante. « En faisant autrement, j'ai voulu faire mieux. Ce n'est pas moi qui puis dire si j'ai réussi<sup>852</sup> », avoue-t-il. La tension résiduelle entre un ordre chronologique encore inabouti et une distinction des œuvres basée sur le genre, impossible à délimiter avec exactitude, serait plus largement le signe d'un changement de paradigmes éditoriaux en train de s'accomplir, dès la Restauration, avec l'édition de Beuchot. Le reste de son édition confirme d'ailleurs l'importance d'une structure de la collection qui conserve un important appui générique. Il est en effet constitué de trois grandes séries de textes : le *Dictionnaire philosophique*, les *Mélanges*, la *Correspondance* forment plus de la moitié de la collection éditée par Beuchot.

La question de l'organisation du corpus des *Œuvres de Voltaire* permet tout d'abord de rebondir sur l'édition du *Dictionnaire philosophique* qui occupe les tomes 26 à 32. Dans ce cas également, Beuchot se voit contraint de négocier avec l'héritage laissé par Beaumarchais, Condorcet et Decroix. Sa « Préface du nouvel éditeur » s'ouvre sur un rappel de l'histoire éditoriale de cet ouvrage que Voltaire appelait son « Portatif », paru en 1764 et réédité plusieurs fois jusqu'en 1776, où il prend le titre de *La Raison par alphabet*, un volume in-8° de 359 pages. Cette mention fait immédiatement effet de contraste avec le monument en sept tomes in-8° qu'il publie de son côté. Elle permet à Beuchot de rappeler ce que cette œuvre doit aux premiers éditeurs posthumes du patriarche : « Il y a loin de là aux sept volumes ou plus de 3 500 pages que remplit aujourd'hui le *Dictionnaire philosophique*. Cette augmentation est le résultat des dispositions des éditeurs de Kehl<sup>853</sup>. » Il enchaîne en rappelant que ce qui s'appelle désormais *Dictionnaire philosophique* est un mélange de toute l'œuvre alphabétique de Voltaire réunie après coup, comme le

852. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xvii.

853. Beuchot, « Avis du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. XXVI, p. iii.

précise l'« Avertissement » des éditeurs de Kehl que Beuchot reproduit en note :

Nous avons réuni sous le titre de *Dictionnaire philosophique* les *Questions sur l'Encyclopédie*, le *Dictionnaire philosophique* réimprimé sous le titre de *La Raison par alphabet*, un dictionnaire manuscrit intitulé *l'Opinion par alphabet*, les articles de M. de Voltaire insérés dans *l'Encyclopédie* ; enfin plusieurs articles destinés pour le *Dictionnaire de l'Académie*. On y a joint un grand nombre de morceaux peu étendus, qu'il eût été difficile de classer dans quelque une des divisions de cette collection<sup>854</sup>.

Le manque de scrupule affiché dans la constitution de ce qui se présente bien ici sous les traits d'un pot-pourri réunissant toute l'œuvre alphabétique – ou toute pièce susceptible de s'y rapporter – de Voltaire ne masque-t-il pas un souci des éditeurs de gonfler, même artificiellement, cette partie des *Œuvres complètes de Voltaire* ? Ce souci de conserver un *Dictionnaire philosophique* le plus massif possible ressort également de la correspondance entre Beuchot et Decroix. Lorsqu'il est question d'éditer les *Lettres philosophiques* indépendamment de la collection à laquelle elles appartiennent, ce dernier ne craint-il pas d'« amaigrir et détériorer le *Dictionnaire philosophique*<sup>855</sup> » ? C'est peu dire que la cure d'amaigrissement que Beuchot envisage de faire passer à cette œuvre ne l'enthousiasme *a priori* pas : « quelque chose qui me semble encore mériter d'être bien posée par vous, c'est le rétablissement des *Lettres philos.* Je tiens toujours à mon idée d'ajouter plutôt au *Dict. philos.* ce qui y manque que d'en rien ôter<sup>856</sup> ».

Le lexique employé par Decroix reste centré autour de l'idée de régime, lequel suggère une certaine violence faite au texte. Celle-ci nous permet-il, à l'inverse, de penser que l'éditeur témoigne indirectement de la volonté qui était celle des éditeurs de Kehl de publier un ensemble de textes liés à la philosophie de Voltaire qui soit avant tout volumineux ? Ce ne serait pas étonnant, si l'on pense notamment aux scandales que l'œuvre a suscités au moment de sa parution. Les

---

854. *Ibid.*

855. Decroix, l.a.s. à Beuchot, 22 octobre 1817, BnF, n.a.fr. 25135, f° 7.

856. Decroix, l.a.s. à Beuchot, 26 février 1818, BnF, n.a.fr. 25135, f° 24.

éditeurs de Kehl ont-ils cherché à noyer le corpus sulfureux du « Petit dictionnaire philosophique<sup>857</sup> » dans un ensemble plus vaste, plus lâche et donc moins directement polémique ? Ou cherchaient-ils à publier un authentique monument de philosophie, plus gros et donc plus voyant ? Il y a en outre peu de raison de penser que Decroix, en 1817, se montre plus rassuré face à la censure. Le *Mandement des vicaires de Paris*, malgré nos réserves quant à la polémique qu'il engendre<sup>858</sup>, lui rappelle que l'Église n'est jamais très loin de s'attaquer aux œuvres des Lumières. Le climat politique des premiers temps de la Restauration confirme du moins que leur réception fait débat. Jeroom Vercruyssen lui-même, pourtant virulent critique de la somme d'articles compilés par Beaumarchais et ses collègues, ne rappelle-t-il pas l'objectif que les éditeurs de Kehl poursuivaient : créer « un titre digne des Lumières<sup>859</sup> ». Le projet éditorial devient lui aussi philosophique, puisqu'il s'agit de dépasser la singularité de Voltaire pour éditer un véritable guide de la pensée des Lumières. Or, si le *Dictionnaire philosophique* est un étendard, il est bon qu'il soit le plus visible et le plus solide possible. C'est d'autant plus vrai dans une collection d'*Œuvres complètes*, dont la forme se rapproche déjà d'une forme d'encyclopédisme qui légitime les ajouts, fut-ce au nom d'une irréalisable exhaustivité. Amplifier le *Dictionnaire* permet de faire ressortir le poids de Voltaire dans la diffusion de la philosophie des Lumières. L'importance thématique du texte dépend ici en partie de son ampleur physique au sein de la collection.

Le *Dictionnaire philosophique* fait œuvre dans l'édition de Voltaire de Kehl à Beuchot. Il le fait sans doute plus clairement que la grande série précédente consacrée au *Théâtre*, que les lecteurs sont habitués à voir en tête des *Œuvres complètes de Voltaire*. C'est surtout la série suivante qui nous confirme l'impression que la toison particulière inscrite par l'éditeur dans la page de titre n'est pas anodine. Elle ne répond pas qu'à des impératifs de classement. Elle conditionne aussi toute la structure de l'édition, repensée depuis le modèle de Kehl. Elle en influence jusqu'à l'interprétation :

---

857. C'est ainsi que Decroix le nomme dans le plan qu'il présente à Voltaire. Andrew Brown et André Magnan, « Aux origines de l'édition de Kehl », art. cit., p. 97.

858. Voir *supra*, ch. 3.

859. Jeroom Vercruyssen, « Préface générale », *OCV*, vol. 33, p. xxi.

Je classerai sous le titre de *Mélanges de littérature, d'histoire, de philosophie*, etc., ce qui forme plusieurs subdivisions dans les éditions de Kehl et subséquentes. Pour la classification je suivrai l'ordre chronologique. En tête ou au bas de chaque pièce, j'expliquerai quand je le pourrai et le plus laconiquement que possible ce qui a fait naître chaque opuscule et ce qu'il a fait naître à son tour<sup>860</sup>.

Les *Mélanges* sont une innovation fondamentale de l'édition de Beuchot. Toutes les autres éditions suivent en effet le modèle de distribution générique initié par les éditeurs de Kehl, lesquels publient de façon séparée les *Mélanges historiques* (tomes 27 et 28), la *Philosophie générale* (tomes 32 à 35) et les *Mélanges littéraires* (tomes 47 à 49). Beuchot réunit tous ces textes dans une vaste collection intitulée simplement *Mélanges*. S'agit-il d'un nouveau « pot-pourri », vaste compilation de ce qui ne possède pas de genre propre, ou Beuchot présente-t-il un ensemble construit ? L'abandon du classement par genre qui prévaut dans l'édition de Kehl, auquel il privilégie désormais l'ordre chronologique<sup>861</sup>, permet surtout à Beuchot de réorienter la réception de Voltaire. Il donne des précisions sur son projet dans sa « Préface générale du nouvel éditeur » : « La classification que j'ai adoptée fait suivre au lecteur la marche de l'esprit de Voltaire<sup>862</sup>. » Physiquement situés entre la *Correspondance*, qu'ils éclairent du point de vue littéraire, et le *Dictionnaire philosophique*, qu'ils inscrivent dans une perspective temporelle plus large, les *Mélanges* ont bien une portée à la fois biographique et herméneutique.

N'y aurait-il pas toutefois quelque chose de paradoxal dans le geste éditorial de Beuchot ? L'accent mis sur l'éclaircissement des textes, sur la précision bibliographique et sur l'historiographie voltairienne débouche sur une édition qui prône finalement sa dimension biographique. En montrant l'œuvre, on fait voir l'homme, mais lequel ?

860. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, Auteuil, 16 septembre 1828, IMV, MS 34-24.

861. Il précise d'ailleurs son geste dans son paratexte : « J'ai apporté beaucoup de soin dans ma classification par ordre chronologique. Ce n'est point au hasard que j'ai placé tous les ouvrages de la même année. Il m'est arrivé pourtant d'invertir l'ordre rigoureux » (Beuchot, « Avis du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. XXVI, p. ii).

862. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xxxi.

La biographie est-elle au service de la philosophie des Lumières ? Cache-t-elle un discours politique sous-jacent ? Ou l'abandon des genres particuliers et la présentation indifférenciée des œuvres dans les *Mélanges* que permet le classement chronologique renvoient-ils à une volonté de montrer, en même temps, plusieurs facettes de Voltaire ?

La dimension biographique est bien au centre du projet de Beuchot : « Je n'avais pas différé un instant d'opinion avec M. Clogenson pour l'ordre à mettre dans la *Correspondance*, et sa classification en une seule série. C'était une conséquence de ce que j'avais fait pour les *Mélanges*<sup>863</sup>. » Ainsi les *Mélanges* sont liés à la *Correspondance* de Voltaire, laquelle occupe les tomes 51 à 70 de l'édition de Beuchot. L'un et l'autre s'éclairent réciproquement pour faire voir d'un côté l'homme dans ce qu'il peut avoir de plus intime, de l'autre ses productions littéraires dans toute leur diversité<sup>864</sup>. La *Correspondance* est dans cette optique également rassemblée en une seule série chronologique, au lieu de la distinction entre « Correspondance générale » et « Correspondances particulières<sup>865</sup> » qui prévaut dans toutes les éditions depuis que les éditeurs de Kehl ont intégré les lettres du grand homme dans les *Œuvres complètes*<sup>866</sup>. Le renversement opéré par la publication de la *Correspondance* est achevé par Beuchot : désormais, c'est Voltaire le grand homme, et non les souverains avec lesquels il correspond. Le renversement achève celui initié par la réunification des *Mélanges*, laquelle transposait déjà l'intérêt sur l'auteur Voltaire. Celui-ci n'est plus seulement un homme de théâtre classique, un historien de métier, un philosophe impertinent, il est tout cela à la fois. Jusque dans son quotidien, Voltaire devient le

---

863. *Ibid.*

864. Voir à ce propos : Nicolas Morel, « N'est-ce pas la plus étonnante ? Beuchot, Cayrol et la *Correspondance* de Voltaire », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 16, 2016. « Le classement de la *Correspondance* répond donc au classement des *Mélanges* et permet bien de faire résonner les différentes parties du texte de Voltaire entre elles. Il est désormais possible de suivre la marche de l'esprit de Voltaire entre les lettres et le reste de l'œuvre. »

865. Les volumes de la *Correspondance* sont divisés, dans l'édition de Kehl, en quatre parties : la Correspondance générale ; la Correspondance avec le roi de Prusse ; la Correspondance avec d'Alembert ; et enfin, dans l'avant-dernier tome, celle avec l'impératrice de Russie.

866. Voir à ce propos l'article de François Bessire, « Un geste inaugural : la publication de la correspondance dans les premières œuvres complètes de Voltaire », *Épistolaire, Revue de l'AIRe*, n° 33, 2007, p. 23-36.

porte-parole du siècle passé. La question qui se pose désormais, c'est de savoir si cette biographie possède une portée militante ou s'il faut la comprendre comme un geste essentiellement mémoriel. Une partie de la réponse se trouve sans doute dans la structure de l'édition de Beuchot telle qu'elle s'affiche sur la page de titre, par l'indication de la tomaison particulière. Quatre grands ensembles ressortent en effet de cette organisation : *Théâtre*, *Dictionnaire philosophique*, *Mélanges* et *Correspondance*. Ne s'agit-il pas là des quatre grands piliers du monument littéraire que Beuchot dresse à Voltaire ?

## *Le Voltaire de Beuchot*

Décortiquer la structure formelle de l'édition des *Œuvres de Voltaire* par Beuchot a permis de mettre au jour l'architecture d'un véritable monument à Voltaire. Tant la manière d'agencer les œuvres que la façon de recourir à un paratexte fait de l'édition de Beuchot un témoin non seulement de Voltaire et de ses écrits, mais aussi du contexte qui les a vus naître, et de la postérité qui fut la leur. L'édition de Beuchot répond à une intention éditoriale claire, explicitée à plusieurs reprises entre ses préfaces et les correspondances qu'il entretient avec certains de ses collègues. Elle s'intègre en outre dans un contexte éditorial plus large, au sein duquel, nous avons pu le montrer, les questions liées à la récupération politique d'une image symbolique de Voltaire sont en réalité un enjeu parmi d'autres. L'image de Voltaire découle de la présentation de ses œuvres, dont l'intention éditoriale est, de façon manifeste chez Beuchot, d'abord guidée par des préoccupations philologiques. Ce sont surtout les éditeurs commerciaux et la masse du public qui se revendiquent de l'impertinence du patriarche. Le développement de l'éditeur savant modifie ce rapport à Voltaire. Beuchot ne porte-t-il pas en effet, dans son édition, un regard critique, le plus souvent dépassionné ? En cherchant à être le plus exhaustif et à énoncer son travail de la façon la plus transparente possible, s'affranchit-il pourtant de toute forme d'arbitraire ?

Dans sa préface au volume de la *Revue Voltaire* consacré à « Voltaire éditeur », José-Michel Moureaux insiste pourtant sur le fait que la responsabilité de l'éditeur savant ne s'arrête pas à son

paratexte. Il rappelle également que Voltaire faisait déjà, à bien des égards, partie de cette catégorie d'éditeurs : « un éditeur n'est pas seulement celui qui préface et annote : c'est d'abord celui qui a choisi d'éditer tel texte (pour tels motifs qu'il est souhaitable de démêler), puis le plus souvent telle édition de ce texte de préférence à une ou plusieurs autres<sup>867</sup> ». L'étude du paratexte, complétée de remarques sur la structure de l'édition, nous a permis de dégager quatre grands ensembles de textes au sein de la collection éditée par Beuchot. Traversée par un souci de cohérence chronologique, l'organisation de ces parties s'appuie dans un premier temps sur une structure générique qui renvoie, indirectement, à un souci biographique : elle fait autant mieux voir les différentes facettes de Voltaire qu'elle présente la marche de l'esprit de l'auteur dans chacun des grands genres dans lesquels il a écrit. En mettant lui-même en avant cette organisation moins générique et davantage chronologique par rapport aux éditions parues depuis celle de Kehl, Beuchot anticipe le geste éditorial de ceux qui seront ses successeurs au xx<sup>e</sup> siècle : l'organisation chronologique des œuvres ne commande-t-elle en effet pas toute la distribution des *Œuvres complètes de Voltaire* éditées à Oxford ? Beuchot fait donc office de pionnier ici, même s'il ne pousse pas cette logique à son terme. Quelles sont les difficultés auxquelles Beuchot a dû faire face pour constituer ces parties ? La chronologie peut-elle passer pour un ordre de classement scientifiquement plus neutre que l'ordre générique ? En effet, les *Mélanges* comme la *Correspondance* ne trouvent une unité qu'à partir de leur reclassement en une seule série par Beuchot. Pourtant, ce geste en modifie aussi le sens. Postuler une continuité chronologique dans l'œuvre de Voltaire ne dédouane pas en outre l'éditeur des choix qu'implique son travail. En outre, l'unité de la collection prime-t-elle sur les parties ou inversement ? Comment les quatre grands ensembles se répondent-ils à travers cette collection ?

---

867. José-Michel Moureaux, « Préface », *OCV*, vol. 71A, p. xxiii. Il rappelle également que les choix opérés par Beuchot n'ont pas toujours servi la cause voltairienne, ainsi des textes qui composent ce volume « Voltaire éditeur » que l'éditeur de la Restauration a fragmenté « pour n'en donner parcimonieusement que les passages annotés par Voltaire, dans le seul but de rendre ces annotations intelligibles, [et qui] a occulté pour des décennies et plusieurs générations de lecteurs l'ampleur et la variété chez Voltaire de son activité spécifiquement éditoriale », *ibid.*, p. xxvii-xxviii.

## *Un classique revisité : le Théâtre*

Le *Théâtre* de Voltaire connaît un indéniable succès posthume, tant sur la scène que sur les étals des librairies. André Billaz rappelle d'ailleurs que tous les grands noms de la littérature française, romantique ou non, se sont formés à l'école du théâtre voltairien. Flaubert lui-même n'a-t-il pas relu, plume à la main, toutes les pièces du grand homme des Lumières<sup>868</sup> ? C'est bien le *Théâtre*, et notamment les grandes tragédies, qui font d'abord de Voltaire un écrivain classique, en le rattachant à la tradition littéraire d'un siècle lui-même réputé de « classique ». Le *Théâtre* de Voltaire n'est pourtant pas qu'une imitation des succès des grands noms du siècle précédent : successeur assumé et reconnu de Racine et de Corneille, n'anticipe-t-il pas aussi la tradition théâtrale du siècle suivant, comme, par exemple, le drame bourgeois<sup>869</sup> ? D'ailleurs, peut-on arrêter les contours d'un « Voltaire classique », héritier d'un genre élevé au rang de modèle éternel après le XVIII<sup>e</sup> siècle, sans tenir compte de ce qu'il a apporté lui aussi à la tradition théâtrale des siècles suivants ? Le terme de « classique » est-il compatible avec l'œuvre de Voltaire elle-même ? Après tout, celle-ci reste aussi le lieu de quelques libertés avec les règles qui régissent la tragédie<sup>870</sup>. Ceci sans compter certaines outrances, parfois difficilement conciliables avec le statut de modèle littéraire et moral que l'on attribue au patriarche :

Vous êtes donc l'introducteur de *Saül* dans le théâtre. Je désire que ceux qui en seront scandalisés, ne s'en prévalent pas pour vous nuire, non plus que des variantes de la fin de la *Pucelle*, que nous avons laissées en blanc à Kehl, non seulement à cause de leur licence, mais aussi

---

868. Nicolas Morel, « *Œdipe* de Voltaire, après Voltaire : Flaubert à l'œuvre », *Cahiers Voltaire*, Ferney, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, n° 15, 2016, p. 167-204.

869. Par exemple : Ewa Mayer, « La variété générique dans *Tanis et Zélide* et *Les Scythes* de Voltaire », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, 2006, n° 6, p. 153.

870. Nicolas Morel, « *Œdipe* de Voltaire, après Voltaire », art. cit., p. 171 ; José-Michel Moureaux, *L'Œdipe de Voltaire. Introduction à une psycholecture*, Paris, Archives des lettres modernes, 1973.

parce qu'il est impossible de reconnaître l'esprit et le goût de Voltaire dans ces peintures outreucidantes et dégoûtantes<sup>871</sup>.

Première surprise, le *Théâtre* de Voltaire n'est pas un corpus figé : certaines pièces ont été placées dans d'autres parties des *Œuvres de Voltaire* par les éditeurs. L'ancien éditeur de Kehl, Decroix, montre ici toute sa réticence à l'idée de voir les pièces les plus outrageuses de Voltaire rejoindre le *Théâtre* dans les *Œuvres complètes*. Il mobilise même à ce titre son réseau : « J'en ai parlé à plusieurs personnes et éclairées et admirant comme nous M. de V., et toutes ont pensé, pour plusieurs raisons trop longues à déduire, qu'il était préférable de laisser ce drame grotesque dans les facéties, au risque de faire cette petite infidélité à l'ordre méthodique. » Il ne s'agit pas, selon ses dires, que de scrupules à voir son propre travail dépassé par un autre éditeur, ni même de craintes vis-à-vis de la censure qui pourrait éventuellement sévir sous la Restauration. Même s'il prétend agir « pour l'intérêt de votre édition à laquelle cela susciterait peut-être quelque préjudice etc.<sup>872</sup> », Decroix avoue surtout son admiration pour Voltaire. Il s'agit de rendre hommage au patriarche et l'édition est un moyen d'y parvenir.

Si toutes les tragédies ne peuvent pas être admises dans le *Théâtre*, cela signifie que cette partie de la collection doit renvoyer un certain message, ou une image prédéfinie de Voltaire, fût-elle le fait de Voltaire lui-même ou de ses éditeurs. *Saül*, pièce particulièrement moqueuse à l'égard de l'Ancien Testament, était jusque-là reléguée au statut de farce, dans les *Facéties*, après avoir été envisagée sous un angle plus sulfureux, dans la partie philosophique<sup>873</sup>. Son contenu polémique est avéré, mais la partie théâtrale des *Œuvres complètes de Voltaire* de l'édition de Kehl est préservée. Le débat autour de *Saül* confirme le statut spécial apporté au théâtre : va-t-il jusqu'à témoigner

871. Decroix, l.a.s. à Beuchot, 22 octobre 1817, BnF, n.a.fr. 25135, f° 7.

872. Decroix, l.a.s. à Beuchot, 21 juillet [1817], BnF, n.a.fr. 25135, f° 167.

873. Voir une instruction de Condorcet à Ruault : « J'ai l'honneur d'envoyer à M. Ruault le reste du Théâtre [...] il n'y trouvera pas *Saül* qui me paraît devoir entrer dans la partie *Philosophie* de l'édition, et dans la division qui renfermera les ouvrages *Théologiques* » (Andrew Brown, André Magnan, « Aux origines de l'édition de Kehl », art. cit., n. 14, p. 100. La suite de la note précise que « le cas de *Saül* fut revu : ce texte sera placé parmi les "Facéties" »).

d'une logique d'épuration systématique pour cette partie des œuvres, pour la préserver de tout élément trop ouvertement philosophique, voire outrageux ? Voltaire aurait-il explicitement souhaité, au moment de ses négociations avec ce même Decroix, préserver son théâtre ? Ce dernier semble jouer ici de son statut de premier éditeur posthume et d'intime de Voltaire pour affirmer une autorité supérieure sur les œuvres du patriarche. Ne reconnaît-il pas surtout, ici, la responsabilité implicitement dévolue à l'éditeur : façonner « l'esprit et le goût de Voltaire » ?

L'édition de Kehl reprend le plan adressé par Decroix et Panckoucke à Voltaire<sup>874</sup>. Le classement des œuvres est d'abord générique, ensuite suit l'ordre chronologique à l'intérieur de chaque genre<sup>875</sup>. Le *Théâtre* semble surtout n'avoir pas fait l'objet d'une remise en question radicale depuis les éditions du vivant de Voltaire. Le patriarche conserve-t-il la main sur cette partie de ses œuvres ? Le *Théâtre* reste traditionnellement compris comme le fil conducteur majeur de la carrière d'écrivain de Voltaire : même si les autres parties de la collection intègrent de plus en plus d'écrits antérieurs ou ultérieurs, en particulier au sein la *Correspondance*, les bornes de la carrière de Voltaire restent *Œdipe* et *Irène*. Ce n'est en soi pas étonnant de retrouver systématiquement cette partie en tête des *Œuvres complètes de Voltaire*. Cependant, les tragédies de Voltaire ne sont, et de loin, pas exemptes d'éléments philosophiques, ni de critiques virulentes, ni même de moqueries grossières. L'organisation générique du corpus permet donc de ressortir deux éléments apparemment contradictoires : la dimension philosophique des pièces est à la fois mise en avant par une position en tête de l'édition et en même temps dissimulée à l'intérieur d'un cadre avant tout défini par une certaine rigidité générique.

Cette approche se trouve pourtant rediscutée par les éditeurs de la Restauration. L'édition Lefèvre-Déterville remet déjà en question

874. Le plan prévoit : « Poésie Dramatique. On placerait ici suivant leur date. 1°. Toutes les Tragédies, 2°. Les Comédies, 3°. Les Opéras. 4°. Les Drames. 5°. Les Traductions [...] » Andrew Brown et André Magnan, « Aux origines de l'édition de Kehl », art. cit., p. 94.

875. « Les tragédies occuperont dans l'édition de Kehl les t. I à VI ; les comédies, suivies des drames, les t. VII et VIII ; les opéras à traductions le t. IX. On voit donc que le plan a été respecté, à l'exception de l'inversion des catégories drames et opéras » (Andrew Brown et André Magnan, « Aux origines de l'édition de Kehl », art. cit., p. 100).

le classement des pièces dramatiques par ordre générique, adopté pour l'édition de Kehl : « nos prédécesseurs avaient classé les pièces dramatiques par genre : nous avons préféré suivre l'ordre chronologique de leur représentation ou de leur publication<sup>876</sup> ». Ceci nous confirme que le corpus des *Œuvres* fait l'objet d'une réflexion de la part d'éditeurs au-delà du cas individuel de Beuchot, et que celle-ci se situe en marge de considérations exclusivement polémiques – du moins l'aspect philosophique du *Théâtre* est-il mis au second plan. On comprend bien l'importance d'un reclassement des œuvres théâtrales selon un ordre chronologique : il s'agit de dérouler la pensée de Voltaire dans le temps, par-delà les contraintes liées aux genres littéraires même les plus codifiés. Le procédé est ici d'autant plus intéressant que Lefèvre sera, dix ans plus tard, l'éditeur commercial du *Voltaire de Beuchot*. S'il n'effectue pas pour cette édition un travail spécifique sur les variantes, ni ne crée un paratexte aussi systématique que celui qu'il accompagnera, à la fin de la décennie 1820, n'avance-t-il pas déjà vers la construction d'un Voltaire comme classique littéraire ? Le souci de chronologie, la volonté affirmée de revenir à la version initiale des œuvres pour le *Théâtre*, comme pour la poésie, et l'addition de passages omis ou retrouvés du *Dictionnaire philosophique* font ressortir un intérêt porté sur les textes qui anticipe déjà le travail de Beuchot<sup>877</sup>.

Quant à Beuchot, on a pu voir qu'il s'opposait déjà en 1817 à Decroix sur le sens à donner à cette partie des *Œuvres de Voltaire*. Le fait de réintégrer dans le *Théâtre* des textes qui étaient jugés peu admirables par son prédécesseur indique-t-il un changement dans la façon de considérer l'édition de cette partie des *Œuvres* ? En réalité, comme tous les textes de Voltaire, le *Théâtre* se trouve enrichi par de nombreuses découvertes. Beuchot profitait déjà, par exemple, pour son édition du *Voltaire-Perrouneau*, des manuscrits et du matériel rassemblés par Alexandre Martineau de Soleinne<sup>878</sup>. Pour son second projet, il intègre également des pièces inédites offertes par Decroix. Ce matériel nouveau impose quoi qu'il en soit, de fait, un reclassement

876. Bengesco, t. IV, p. 154 ; Lefèvre et Déterville, « Avertissements des nouveaux éditeurs », *Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, Chez Lefèvre et Déterville, 1818, p. v.

877. Tout cela ressort de son « Avertissement des nouveaux éditeurs » (*ibid.*).

878. Voir *supra*, ch. 2.

du *Théâtre*, avant même qu'il ne soit question d'un quelconque rapport à Voltaire.

La préface qui introduit les volumes qui contiennent le *Théâtre* ne revient pas sur les conséquences liées au reclassement, tout juste l'éditeur précise-t-il que ce geste est nécessaire : « Voltaire n'est pas l'auteur de toutes les pièces qui lui ont été attribuées ou qui ont été imprimées sous son nom ; et toutes celles qu'il a composées ne sont pas encore dans ses *Cœuvres*<sup>879</sup> ». Il explicite ensuite le sens de ce chapeau d'introduction, et décrit les pièces qu'il exclut de la collection<sup>880</sup>, mais aussi toutes les nouveautés qu'il intègre : *Le Duc d'Alençon*, seulement imprimé dans deux éditions mais dont il tient un manuscrit inédit de feu Decroix<sup>881</sup>, des *Comédies et fragments* qu'il tient du même Decroix, des variantes pour *Brutus*. Enfin, il « rétablit les épigraphes de *Mariamne*, *Zaïre*, *Alzire*, *Mérope*, etc.<sup>882</sup> ». Decroix ne lui tient donc pas rigueur de son reclassement, puisqu'il lui offre d'autres manuscrits. Si la signification de ces dons reste à éclairer<sup>883</sup>, notons qu'il permet à Decroix de participer activement au perfectionnement éditorial mis en place par son successeur de la Restauration.

L'intérêt de Beuchot reste porté sur la précision d'un corpus d'œuvres théâtrales qui soit le plus complet possible, et même le plus précis d'un point de vue philologique. Quant aux préfaces en tête des pièces à l'intérieur des volumes, on a pu voir que, si elles abordaient parfois, indirectement, des questions politiques soulevées par les tragédies de Voltaire, elles permettent surtout de replacer ces propos dans une histoire littéraire et bibliographique. Si Beuchot peut renouveler le modèle de Kehl et publier toutes les pièces chronologiquement sans

879. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Cœuvres de Voltaire*, éd. cit., t. II, p. i.

880. *Le Ballet de la sottise* (1728), *Le Mauvais ménage* (1726), *Jean Hennuyer* (s. d.), sont notamment réattribués à leur auteur. Beuchot ne publie pas, non plus, « *Amulius et Numitor*, tragédie composée par Voltaire à l'âge de 12 ans. Ces fragments [...] ont été publiés en 1820 par M. Jacobsen, dans un volume intitulé : *Pièces inédites de Voltaire*, et n'ont été admis dans aucune édition des *Cœuvres complètes*. Je ferai comme mes prédécesseurs, sans croire laisser des regrets aux lecteurs », *ibid.*, p. i-ii.

881. « J'ai oublié de vous dire précédemment qu'une édition du *Duc d'Alençon*, tragédie publiée par M. Dubois, est très fautive. J'en ai un meilleur manuscrit venant de l'auteur. La scène est à Lusignan en Poitou » (Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 3 novembre 1821, BnF, n.a.fr. 25135, f° 91).

882. *Ibid.*

883. Ce sera l'objet du dernier chapitre, ch. 6.

sentir le besoin de justifier son geste, c'est sans doute parce que ce geste a déjà été accompli par d'autres. Mais n'est-ce pas aussi un signe de la perte de potentiel sulfureux des pièces de Voltaire ? Le classement chronologique fait en tout cas basculer l'intérêt pour cette partie du corpus vers une approche biographique : c'est moins le contenu des œuvres que le cheminement intellectuel et stylistique de Voltaire au travers de toutes ses pièces, de 1718 à 1778, qui semble ici primer.

L'édition du *Théâtre*, malgré un classement qui privilégie la chronologie à la distinction entre tragédie et comédie, tend pourtant à figer Voltaire en classique intemporel. L'ajout de variantes et de l'histoire éditoriale de chaque pièce donne une épaisseur historique à cette partie d'autant plus essentielle du corpus voltairien, que le *Théâtre* du patriarche reste encore à la mode sous la Restauration. La suite du travail de Beuchot est du même ordre : *La Henriade* offre un recensement de l'histoire de l'œuvre et de ses variantes, le tout inscrit dans un contexte historique précis qui est, à bien des égards, un modèle de travail éditorial critique et savant. Quant à *La Pucelle*, elle n'est que préfacée par Beuchot. Il en laisse l'édition à son collaborateur Jules Ravenel, bibliographe et conservateur adjoint à la bibliothèque du roi.

Je suis persuadé que s'il était entré dans son plan de faire contracter à Jeanne cet étrange mariage et même de le consommer, il eut trouvé moyen d'en faire, au lieu d'une caricature grossière, un tableau plein de finesse et de gaieté et qui sous un voile léger et agréable eut pu plaire aux yeux des gens de goût ; et dans lequel il leur eut laissé à deviner plus de choses qu'il n'en eut imprimée<sup>884</sup>.

Decroix s'inquiète de la publication de *La Pucelle*. Pousse-t-il Beuchot à se dédouaner des critiques ou de la censure, et ainsi de protéger le reste de son travail ? Sans doute est-ce en partie envisageable au vu des variantes qu'il intègre<sup>885</sup> ? D'ailleurs, le déni d'autorité marque toute l'histoire éditoriale d'un texte dont Voltaire multiplie les copies, et donc les variantes, officiellement pour faire diminuer leur prix et

884. Decroix, l.a.s. à Beuchot, 22 octobre 1817, BnF, n.a.fr. 25135, f°7.

885. La BnF possède encore trois versions de *La Pucelle* qui ont nourri le travail de Beuchot sur les variantes. Elles racontent toutes les trois l'« étrange tentation de Jeanne » face aux avances de l'âne (BnF, n.a.fr. 4716, 4717 et 4718).

éviter que des vendeurs indéliçats souhaitent n'en faire une bonne affaire. Multiplier les versions permet d'éviter de se retrouver face à une œuvre unique. C'est la question de la responsabilité de l'auteur qui est en jeu. Cet argument touche-t-il aussi l'éditeur de la Restauration, lui qui choisit cependant de publier *La Pucelle*, d'assumer certains ajouts scabreux et de signer de son nom une préface aussi fournie que pour les autres textes ? Déléguer le travail à un autre s'explique tout aussi vraisemblablement par le manque de temps à disposition de Beuchot pour éditer ce texte complexe. Reste que cette édition fait déjà apparaître quelques questions relatives à la méthodologie de Beuchot : « Si des additions de vers grossiers, bizarres, étaient nécessaires, il n'était pas moins important de faire des suppressions<sup>886</sup> », précise l'éditeur dans sa préface : Comment comprendre cette notion de « suppression » ? Sur quelle base Beuchot s'écarte-t-il délibérément du corpus légué par les éditeurs de Kehl, ceux-ci justifiant, une fois de plus, leur travail sur leur respect du plan Decroix-Panckoucke, approuvé par Voltaire en 1777 ? Beuchot suit en réalité une ligne éditoriale originale et affirmée, qu'il applique à chacun des genres présents dans les *Œuvres de Voltaire* telles qu'il les édite. C'est par exemple aussi le cas du corpus de poésie :

Il m'a été impossible de ranger les Odes dans l'ordre chronologique, j'ai rectifié quelques dates : mais je ne l'ai fait que lorsque des renvois imprimés donnaient les numéros de quelques-unes de ces Odes. Je n'ai pu me déterminer à rendre faux ces renvois ; cela eût été trop incommode pour les lecteurs<sup>887</sup>.

Le discours liminaire en tête de la partie consacrée aux *Odes* de Voltaire, au milieu du premier volume de poésie confirme bien deux choses : premièrement, Beuchot confirme les difficultés rencontrées pour généraliser sa méthode de classement chronologique à toutes les parties des *Œuvres*. On remarque d'ailleurs que les trois volumes de *Poésie* sont séparés d'abord en sous-unités génériques – « grands poèmes », « odes », « stances » –, lesquelles sont ensuite classées, dans la mesure du possible, nous répète Beuchot, d'après un ordre chronologique. Il faut déduire de ce classement que Beuchot ne s'écarte pas radicalement du modèle de

886. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. XI, p. v.

887. Beuchot, « Avis du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. XII, p. 392.

Kehl. Sa méthode oscille entre conservation de l'ancien et progression vers un classement chronologique. Deuxièmement, l'honnêteté de l'éditeur doit être mise en avant. Les difficultés rencontrées et les solutions choisies sont explicitées dans ce qui forme le paratexte. Il y avoue d'abord effectuer un véritable travail d'épuration du texte de Voltaire : il s'agit de ne laisser dans l'édition que ce qui est, de façon certaine, sorti de sa plume, tout en évitant les répétitions. Pour ce faire, il réduit les *Stances*, au nombre de 50 dans les éditions de certains de ses collègues, à 38<sup>888</sup>. Surtout, il rappelle qu'« il y a nécessairement un peu d'arbitraire dans la classification de certaines pièces de poésie de Voltaire<sup>889</sup> ».

### *L'approche chronologique des œuvres : un tri du Dictionnaire philosophique*

Que penser de cette notion d'arbitraire ? N'est-elle pas le corollaire nécessaire du pouvoir de l'éditeur sur la publication posthume des œuvres d'un auteur ? S'agit-il pour Beuchot d'une façon de se prémunir de ses erreurs éventuelles ? Beuchot rappelle régulièrement les dangers d'un reclassement chronologique des œuvres. La poésie reste une partie restreinte du corpus de Voltaire, puisqu'elle ne comporte que trois volumes. À bien des égards cependant, ces questions influencent le travail fait autour du *Dictionnaire philosophique*. Peut-être davantage que les recueils de *Poésie*, ce texte se révèle exemplaire pour aborder la complexité d'une édition : des brouillons de Voltaire aux recoupements qu'il effectue lui-même d'une édition à l'autre, d'un texte à l'autre, s'ajoutent en effet le rassemblement de toute l'œuvre alphabétique effectué par ses éditeurs posthumes. Difficile de trouver quelque chose du *Dictionnaire philosophique portatif* paru en 1764 en un volume in-8° dans la collection qui, de Kehl à Moland, s'intitule *Le Dictionnaire philosophique* :

Il y a loin de là aux sept volumes ou plus de 3 500 pages que remplit aujourd'hui le *Dictionnaire philosophique*. Cette augmentation est le

888. Beuchot, « Avis du nouvel éditeur », *ibid.*, p. ii.

889. Beuchot, « Avertissement du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. XIII, p. i.

résultat des dispositions des éditeurs de Kehl, qui, ainsi qu'ils le disent dans leur *Avertissement* [mis en note par Beuchot], ont fait un seul ouvrage de plusieurs, en refondant dans le *Dictionnaire philosophique* : 1° Les Questions sur l'Encyclopédie ; 2° L'Opinion par alphabet ; 3° Les Articles insérés dans l'Encyclopédie ; 4° Plusieurs articles destinés par l'auteur au Dictionnaire de l'Académie ; 5° Un grand nombre de morceaux publiés depuis plus ou moins longtemps<sup>890</sup>.

Sylvain Menant parlait déjà du *Dictionnaire philosophique* comme d'une « œuvre mouvante<sup>891</sup> », et le compare même à un « pot-pourri », d'après un terme utilisé par Voltaire lui-même, par allusion à un genre musical fait d'un mélange d'airs connus, lui-même nommé par allusion à une recette de cuisine où l'on fait mijoter ensemble des viandes diverses<sup>892</sup>. La référence vaut non seulement en raison de l'aventure éditoriale de l'œuvre, mais aussi à cause de la composition même des articles, sans cesse revus, augmentés, allégés. Le *Dictionnaire philosophique* tel qu'il est édité par Beuchot doit sans aucun doute être considéré comme un recueil assemblé de façon factice. Encore faut-il s'entendre sur ce que cela signifie. La question retrouve le problème de l'arbitraire posé par le statut de l'éditeur. Beuchot s'affranchit-il de Voltaire en choisissant de suivre les éditeurs de Kehl ? C'est ce dont l'accuse Jeroom Vercruyse dans sa « Préface générale » en tête du tome 33 des *Œuvres complètes de Voltaire* paru à Oxford : s'il n'a pas de mots assez durs pour qualifier le « monstre » hérité de Kehl, il critique encore Beuchot et Moland pour l'avoir « maintenu en vie<sup>893</sup> ». Le geste est en effet étrange : pourquoi faire cohabiter des éléments aussi disparates au sein d'une même collection et sous un titre qui met en avant l'aspect « philosophique » du mélange<sup>894</sup> ? Que reste-t-il de l'œuvre de combat voulue par Voltaire une fois qu'elle

890. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. XXVI, p. iii-iv.

891. Sylvain Menant, *Littérature par alphabet : le « Dictionnaire philosophique portatif » de Voltaire*, Paris, Champion, 2008, seconde édition, p. 35.

892. *Ibid.*, p. 143-144.

893. Jeroom Vercruyse, « Préface générale », *OCV*, 33, p. xxii. Il précise également qu'en plus de le maintenir en vie, Beuchot a nourri le « monstre », de 585 articles dans l'édition de Kehl, on passe à 628 dans l'édition de Beuchot.

894. Olivier Ferret rappelle pourtant bien, concernant les articles pour l'*Encyclopédie*, qu'ils prennent, à mesure de la participation de Voltaire, une « tournure

se trouve éparpillée en plusieurs tomes ? Que reste-t-il de proprement « philosophique » ? Peut-on plaire et instruire, être concis et percutant, ironique et jouer avec la cohérence interne du texte dans la série éditée dès la première édition posthume<sup>895</sup> ? N'est-ce pas aller à l'encontre de la volonté initiale de l'auteur, Voltaire lui-même ? Le plan présenté par Decroix et Panckoucke en 1777, validé par Voltaire, ne prévoyait-il pourtant pas déjà de son côté de former un grand ensemble philosophique à partir des *Questions sur l'Encyclopédie* ?

Immédiatement après les Ouvrages Philosophiques, nous placions les *Questions sur l'Encyclopédie* qui tiennent également à la Philosophie[,] à l'Histoire et à la Littérature. Comme M. de Voltaire paraît avoir quelque prédilection pour cet ouvrage, nous voudrions le rendre beaucoup plus important, en y fondant entièrement, non seulement le petit Dictionnaire Philosophique et les articles de Littérature fournis au grand Dictionnaire Encyclopédique, mais aussi presque tous les chapitres des Anciens et Nouveaux Mélanges, à l'exception des Lettres sur les Anglais [...]. Quel inconvénient peut-il y avoir, en incorporant dans cet important Répertoire les Chapitres des Mélanges sur l'Encyclopédie, Constantin, Dioclétien, Ovide ; les avocats, Les médecins, les théologiens, etc.<sup>896</sup>

Où l'éditeur doit-il se situer, entre le texte initial de Voltaire et le plan de Decroix ? Cet extrait tend à démontrer que Voltaire avait eu connaissance d'un projet de rassemblement de tous ses écrits alphabétiques. On ne sait en revanche, faute de sources, ce qu'il en a pensé. Reste que le projet a été mené à bien par Decroix, qui était présent au moment de la soumission de ce plan<sup>897</sup>. Il semble donc que le texte de base soit *Les Questions sur l'Encyclopédie*, selon un choix de Voltaire lui-même, qui fond plusieurs de ses articles dans

---

résolument philosophique ». *Voltaire dans l'Encyclopédie*, Paris, Société Diderot, 2016, p. 338.

895. Voir l'introduction dans le tome 35 des *Œuvres complètes de Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation, 1994, notamment p. 160-181.

896. D'après la transcription du manuscrit apparemment de Decroix intitulé « Plan d'une édition des Œuvres de M. de Voltaire », (IMV MS V 43/5), réalisée par Andrew Brown et André Magnan, « Aux origines de l'édition de Kehl... », art. cit., p. 97.

897. *Ibid.*, p. 109-110.

ce vaste ensemble philosophique et alphabétique à partir de 1770. Cela rend-il de fait caduc le *Dictionnaire philosophique portatif* et ses avatars successifs ? Comment expliquer la référence au « Petit dictionnaire philosophique », lequel désigne le *Portatif* de Voltaire ? Le terme « petit » fait-il référence à la taille réduite de l'ouvrage ? Ou trahit-il un désintérêt pour l'œuvre seule ? L'adjectif ne fait en tout cas pas honneur au contenu d'un texte qui sent la poudre et que, comme le rappelle Beuchot, le « Parlement de Paris [...] condamna au feu<sup>898</sup> », que « la congrégation de l'*Index*, à Rome, [...] proscrivit », et qui fut jeté « sur le bûcher qui consuma les restes du chevalier de La Barre, le 1<sup>er</sup> juillet 1766<sup>899</sup> ». Nul doute que l'intérêt de ce texte n'a pas échappé aux éditeurs de Kehl. On ne retrouve cependant aucun élément de ce genre en tête du volume de Beaumarchais et consorts. Ni polémique ni philosophie : doit-on en déduire que le rassemblement de l'œuvre alphabétique en une série trahit une volonté d'apaisement ? Ou qu'elle est issue d'une crainte de la censure ? La logique paraît sans doute différente d'un éditeur à l'autre : Beuchot peut, manifestement, se permettre une préface que ne peuvent envisager ses prédécesseurs.

Beuchot n'édite en effet pas ce texte de la même manière que les éditeurs de Kehl l'ont fait. S'il ne démembré pas le monument philosophique hérité de l'édition de Kehl, Beuchot en retire tout de même les *Lettres philosophiques*, qu'il replace en corps d'ouvrage au tome 32 des *Mélanges*<sup>900</sup>. Il avance également des objections éditoriales qui tiennent à la difficulté de retrouver le corpus d'origine : « Je ne puis dire précisément de quoi se composait l'*Opinion par alphabet* que Voltaire avait laissée manuscrite<sup>901</sup> », précise-t-il d'abord, en suggérant les difficultés causées par la fragmentation infinie des pièces alphabétiques manuscrites sorties de la main de Voltaire. S'il doute, dans un premier temps, de la pertinence de revenir à une version primitive du texte, il craint dans un second temps de séparer de façon factice des ouvrages très similaires, comme *Les Questions sur l'Encyclopédie* : « Les

898. Beuchot, « Avis du nouvel éditeur », *Ceuvres de Voltaire*, éd. cit., t. XXVI, p. ii.

899. *Ibid.*, p. v.

900. « C'était dans leur *Dictionnaire philosophique* que les éditeurs de Kehl avaient placé la plupart des *Lettres philosophiques*, ou *sur les Anglais* : je les ai, en 1817, rétablies en corps d'ouvrage et dans leur forme primitive ; on les trouvera dans les *Mélanges*, à l'année 1734 » (*ibid.*, p. vii).

901. *Ibid.*, p. v.

deux ouvrages étant de même nature et rangés dans le même ordre, le lecteur, si on les séparait aujourd'hui, serait souvent embarrassé dans ses recherches<sup>902</sup>. Ne manifeste-t-il pas là un souci authentiquement philologique<sup>903</sup> ? Ce geste d'éditeur scientifique est encore accentué par sa volonté « de donner la date de la publication [...] pour tous les autres morceaux qui composent aujourd'hui le *Dictionnaire philosophique*<sup>904</sup> ».

La préface de l'éditeur démontre une réflexion autour du texte qui renouvelle le modèle de Kehl, sans pour autant abandonner la structure adoptée pour ce premier monument posthume de l'édition des *Œuvres de Voltaire*. Le geste de Beuchot est bien ambivalent : d'un côté, il effectue une démarche de tri du corpus en y intégrant, en note, une donnée chronologique qui permet de retrouver, au moins, l'ossature des textes publiés originellement. Il ne va, d'un autre côté, une nouvelle fois pas au bout de son geste. Son *Dictionnaire philosophique* reste cet énorme monument créé par les éditeurs de Kehl. Autrement dit, n'est-ce pas le rapport à l'œuvre qui est ambigu ? Pourquoi se montrer à la fois autant conservateur et intrinsèquement innovant ? La mention du sort du *Dictionnaire philosophique* au moment de l'affaire La Barre tend à confirmer que Beuchot ne redoute pas la censure, au moins par rapport à ce texte<sup>905</sup>. Qu'est-ce qui l'empêche de publier les textes séparément, après en avoir donné la date de publication ? C'est sans doute en grande partie pour répondre à l'habitude des éditeurs et des lecteurs. Mais n'est-ce pas aussi pour garantir l'unité générale de la collection ? Ce que confirme l'utilisation qui est faite de son œuvre par Clogenson : « J'ai reçu vos commentaires cornéliens. Votre *Dictionnaire philosophique* m'intéresse fort. Les notes en sont courtes, mais elles me guideront plus d'une fois dans le dédale de la *Correspondance*<sup>906</sup> ». On comprend mieux le choix de Beuchot

---

902. *Ibid.*

903. De façon tout à fait intéressante, c'est le même souci philologique qui pousse les éditeurs d'Oxford à effectuer la démarche inverse : « Il est devenu évident que la conception primitive de l'édition des écrits alphabétiques faisait tort à l'intégrité des deux œuvres majeures de la collection, le *Dictionnaire philosophique* et les *Questions sur l'Encyclopédie* ». Voltaire, « Dictionnaire philosophique », *OCV*, vol. 35, p. xxi.

904. Beuchot, « Avis du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. XXVI, p. v.

905. Nicolas Morel, « La lettre à "M. Pasquier", de Voltaire à Beuchot : les affaires judiciaires entre réaction et canonisation », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 17, 2017.

906. Clogenson, l.a.s. à Beuchot, Alençon, 6 octobre 1829, BnF, n.a.fr. 26134, f° 343.

de suivre la structure éditoriale héritée de Kehl. S'il ne parachève pas son geste de reclassement, ce n'est pas uniquement par crainte de dérouter le lecteur ni par manque de temps, c'est pour que les différentes parties de l'œuvre se répondent entre elles.

Mais pourquoi introduire une précision sur la date d'édition des articles ? Rappelons tout d'abord que retrouver le déroulement chronologique du corpus de Voltaire, et en filigrane dévoiler la logique de production de ses œuvres, fait partie intégrante du projet des *Œuvres de Voltaire* édité par Beuchot. Comme pour la *Poésie*, et comme plus tard pour les *Mélanges* ou la *Correspondance*, notre éditeur cherche à faire se répondre trois dimensions : la vie de Voltaire, l'histoire du XVIII<sup>e</sup> siècle et la bibliographie de Voltaire. Dans cette optique, il s'agit très vraisemblablement pour l'éditeur de mettre l'accent sur un mouvement de la pensée de Voltaire vers un progrès moral, ou du moins philosophique. La pensée de Voltaire peut être reconstruite dans la durée. Le geste est bien de nature philologique et obéit à une méthodologie positiviste, l'éditeur donne de l'épaisseur historiques aux œuvres. Cependant, publier la date de création de chaque article ne regarde-t-il pas moins le fait de retrouver des textes de base que la possibilité de renvoyer le lecteur à d'autres textes dans la collection ? C'est ce que rappelle Clogenson, qui se sert des notes de Beuchot pour établir le classement de la *Correspondance*. Cela signifie bien que, de Kehl à Beuchot, en passant par Clogenson, on ne sort pas d'un corpus posthume présenté comme un monument et dont la cohérence serait à la charge de l'éditeur. Le classement du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire par Beuchot montre surtout les oscillations de l'éditeur, pas uniquement entre conservatisme et innovation méthodologique, mais aussi entre fiction biographique et précision philologique.

### *Les Mélanges de Beuchot : entre l'homme et l'œuvre*

La publication en une seule série, classée chronologiquement, des *Mélanges* est l'une des principales innovations de l'édition de Beuchot. Ce reclassement sert l'ambition de l'éditeur : suivre la marche de l'esprit de Voltaire. Il s'agit pourtant d'un geste d'autant plus complexe

que la définition des dates des textes qui constituent les *Mélanges* est tout sauf évidente : quelle version du texte faut-il éditer ? Peut-on retracer toutes les dates ? Que faire des textes non datés ? Faut-il finalement se résoudre à l'imperfection ? Quelle en serait la conséquence, relativement à cette volonté affichée de faire se répondre la vie de Voltaire et ses écrits ? On le sent bien, la collection des *Mélanges* repose, avec d'autres termes, la question des modalités de transition entre une organisation des œuvres selon une approche générique, comme c'est le cas pour l'édition de Kehl, et une organisation qui intègre davantage les paramètres chronologiques, telle que cherche à le faire Beuchot. Sa position d'éditeur est également différente à la fin de la Restauration : affranchi désormais de la tutelle de Decroix, il n'a plus besoin de négocier avec l'héritier de Kehl le contenu des *Œuvres de Voltaire*. Il suit au contraire les innovations apportées par un éditeur concurrent et contemporain, son collègue et ami Jean Clogenson. La porte semble désormais ouverte à un changement, plus radical cette fois-ci, par rapport à l'édition de Kehl. Notons tout d'abord que Beuchot se montre conscient des difficultés que pose son projet :

La lettre à l'abbé Nadal sera dans les mélanges, mes *Mélanges* auront 12 à 14 volumes et comprendront les *Mélanges historiques, Politiques et législation, Philosophie, Physique, Dialogues, Facéties, Mélanges littéraires*. En supprimant les divisions des précédentes éditions, je distribue par ordre chronologique toutes les pièces qui les composaient ; et ce n'est pas petit embarras que de trouver les dates de toutes les pièces. Il faudra je crois renoncer à quelques-unes. (J'entends des dates<sup>907</sup>).

D'un côté, Beuchot manifeste son intention de rassembler, dans une même collection intitulée *Œuvres de Voltaire*, les écrits connus et inédits du patriarche. D'un autre côté, il fait tenir la cohérence de cette collection à son nouveau classement chronologique. Le geste de l'éditeur, clair et affirmé, renouvelle le discours sur Voltaire. Pour ce faire, il doit s'affranchir du travail de ses prédécesseurs, jusqu'à celui réalisé par Voltaire lui-même, lorsqu'il relit ses propres œuvres à la suite de la visite de Decroix et Panckoucke en 1777. Comment chercher à reconstruire ce qu'il nomme la « marche de l'esprit de Voltaire » tout en

907. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, Passy ou Auteuil, 7 septembre 1828, IMV, MS 34-23.

s'affranchissant, paradoxalement, de la volonté de Voltaire ? L'édition de Beuchot ne peut se faire qu'à partir d'éléments qui relèvent déjà d'une construction de la vie et de la carrière littéraire de Voltaire. Ce qu'il confesse ici, lorsqu'il admet ne pas pouvoir connaître toutes les dates de toutes les pièces. Ce problème se pose à Beuchot dès les premiers volumes des *Mélanges*, au sujet d'un texte conséquent :

La première publication des *Éléments de la philosophie de Newton* remonte au mois d'avril 1738 ; et l'on voit par la correspondance de Voltaire que ce fut à l'insu de l'auteur. Ce fut quelques mois plus tard que parut la réimpression faite sous les yeux de l'auteur. Mais ce qui fut publié alors n'était qu'une partie de l'ouvrage tel qu'il est aujourd'hui. D'autres parties ne parurent qu'en 1740 et 1741. Il serait donc impossible de ranger rigoureusement cet ouvrage à son ordre chronologique, ou du moins l'on peut choisir. En le plaçant en avril ou juillet 1738, il m'aurait fallu ou donner une grosseur démesurée au tome XXXVII, ou scinder l'ouvrage, c'est-à-dire en reporter une partie dans le tome XXVIII. J'ai cru voir moins d'inconvénients à ne l'imprimer qu'après tous les autres ouvrages de 1738<sup>908</sup>.

La préface de Beuchot aux *Éléments de la philosophie de Newton* rappelle quels sont les enjeux de cette problématique : d'une part le fait de publier ce texte, pourtant important dans la carrière de Voltaire comme dans sa collection – n'occupe-t-il pas un tome à lui seul ? – dans les *Mélanges* ne contribue-t-il pas à minimiser le rôle de la physique dans la carrière de Voltaire ? Ce serait aller à l'encontre du geste de Condorcet<sup>909</sup>. D'autre part, la question du choix de la version paraît douteuse pour nous qui cherchons à identifier une méthode propre à Beuchot. En effet, s'affranchit-il à bon compte des impératifs chronologiques. Enfin les considérations liées à la

908. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. XXXVIII, p. i.

909. Linda Gil rappelle le lien entre progrès de la science et progrès moral voulu par le premier éditeur posthume des *Œuvres complètes de Voltaire*. La méthode scientifique est transposable sur le plan philosophique, et permet de fonder la morale de façon rationnelle. Linda Gil, « Condorcet éditeur de Voltaire : une lecture dialogique dans les *Œuvres complètes* », dans Sébastien Charles et Stéphane Pujol (éd.), *Voltaire philosophe : regards croisés*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du xviii<sup>e</sup> siècle, 2017, p. 169.

matérialité du livre semblent bien dérisoires par rapport à l'objectif avoué de son reclassement chronologique. Il ne faut cependant pas oublier que Beuchot accomplit un geste qui se dirige vers une conception scientifique de l'édition, mais qui ne l'est pas encore tout à fait. Sa méthodologie est bien évidemment perfectible. Mais sa façon d'éditer reste en définitive largement plus documentée, construite et justifiée que celle des éditeurs qui le précèdent sous la Restauration, jusqu'aux éditeurs de l'édition de Kehl. D'ailleurs, des réflexions comme celle-ci ne montrent-elles pas avant tout un éditeur désireux de comprendre et d'expliquer le geste qu'il est en train d'accomplir ?

Reste ensuite la question du choix de la version. C'est là que Beuchot peut parfois se montrer le moins rigoureux, ou du moins suit-il une logique difficilement compréhensible. Il classe cette même œuvre des *Éléments de la philosophie de Newton* à l'année 1738, alors qu'il précise, dans sa préface, s'en être « tenu pour le texte uniquement à l'édition de 1748<sup>910</sup> ». Cette remarque nous rappelle que le livre est avant tout un objet dans lequel le texte s'insère. On doit regarder ce procédé avec indulgence. Beuchot ne maîtrise pas tous les paramètres de son édition, que ce soit pour des raisons économiques (liées à l'épaisseur du volume, au coût du papier) ou éditoriales : on comprendrait le désir de l'éditeur de ne pas scinder une œuvre qui tient en un seul volume<sup>911</sup>, ni de livrer un volume démesuré par rapport au reste de la collection. À l'égard de ce qui se présente, dans ce cas-ci, moins comme une méthodologie rigide que comme une approche de l'édition ouverte au pragmatisme, classer cette pièce qui forme un volume à elle seule avec les autres œuvres de 1748 paraît relever du non-sens pour Beuchot. Cette préface rappelle en définitive la difficulté de la modification du classement du corpus des *Œuvres de Voltaire*.

Le problème de l'organisation de *Mélanges* et de leur séparation d'après des critères génériques se présentait déjà lors de la préparation de

910. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. XXXVIII, p. 5.

911. Beuchot reproduira pareil geste éditorial pour *La Bible enfin expliquée*, laquelle forme l'intégralité du tome XXXIX de son édition : « Cet ouvrage a vu le jour avant quelques-uns de ceux qui sont dans le tome XLVIII ; mais, ainsi que je l'ai dit dans ma préface du tome XXXVII, j'ai mieux aimé le transposer un peu que le scinder » (Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. XXXIX, p. 3).

l'édition de Kehl : « Ils [*Les Mélanges historiques*] forment deux volumes dans l'édition de Kehl », précise Beuchot à Decroix, dans une lettre de 1818 dont la minute conservée par notre éditeur confirme l'importance. Il y est question de l'organisation de la partie historique des *Œuvres complètes de Voltaire* que Beuchot édite pour le compte de la Veuve Perronneau. « C'est trop pour un seul de notre édition : c'est trop peu pour deux. J'ai donc pris le parti d'y réunir quatre ouvrages ou opuscules : 1° Lettres philosophiques ; 2° Les honnêtetés littéraires ; 3° Lettres chinoises, etc. ; 4° Lettres sur l'incendie d'Altona<sup>912</sup> ». Il y a déjà, dans le propos de Beuchot, l'idée d'un corpus difficile à éditer, mais pour des raisons pratiques avant d'être thématiques. Pourtant, les difficultés qui se présentent dans le cadre des seuls *Mélanges historiques* se présentent également pour les autres parties de l'œuvre. Beuchot ne semble, en 1818 déjà, pas complètement convaincu par le classement générique adopté par les éditeurs de Kehl. La suite de sa lettre le confirme : « Il est indispensable de comprendre les *Lettres chinoises* parmi les *Mélanges historiques*, nous nous y sommes engagés en reproduisant la préface de Kehl. (Voyez la page 5 du tome II de notre édition<sup>913</sup>) », précise en effet Beuchot, suggérant des divergences sur des questions de méthodologie éditoriale entre les deux hommes. Le fait que Beuchot prenne la peine d'expliquer son plan à Decroix rappelle l'intervention de ce dernier auprès de Voltaire, pour lui présenter son plan en 1777. Beuchot peut-il se passer de l'avis de l'ancien éditeur de Kehl avant de modifier l'organisation du corpus ? Ce n'est qu'à partir de 1828, soit après la mort de Decroix, qu'il assume le rassemblement des *Mélanges* en une seule série chronologique.

Ce n'est pas le seul texte qui le démontre : Beuchot finit sa lettre en abordant le cas d'un texte édité différemment de Kehl, contre l'avis de Decroix : les *Lettres philosophiques* : « Enfin il ne me reste qu'à vous parler des *Lettres philosophiques* qui seront à la tête, c'est-à-dire dans le 1<sup>er</sup> volume des *Mélanges historiques*. Mais j'ai à ce sujet tant de raisons à vous déduire, de choses à expliquer ; que je ne serais pas encore à moitié de ma lettre<sup>914</sup> ». La question de l'organisation du

912. Beuchot, l.a.s. à Decroix, copie autographe de Decroix, 1<sup>er</sup> février 1818, BnF, n.a.fr. 25135, f°22.

913. *Ibid.*

914. *Ibid.*

corpus des *Œuvres de Voltaire* rappelle la part d'arbitraire inhérente à tout projet d'édition. Elle doit être reliée au problème de l'autorité sur les œuvres de Voltaire : qui décide de la façon d'organiser la collection une fois que l'auteur est mort ? Qui décide, en dernier recours, de ce qui y prend place ? Les *Mélanges* sont une innovation introduite par l'édition de Kehl. Les éditeurs étaient déjà allés au-delà de ce que Decroix et Panckoucke avaient proposé à Voltaire. Decroix, personnage central, récupère-t-il ici l'autorité de l'auteur sur ses œuvres ? Les fréquents rappels de sa visite à Voltaire et du plan qu'il a proposé au grand homme tendent à confirmer qu'il a cette prétention. La négociation entre Beuchot et Decroix laisserait envisager un transfert de cette autorité : Voltaire l'avait symboliquement cédée à Decroix au moment où il a validé son plan. Ce dernier la transmet désormais à Beuchot, petit à petit, au cours des années 1820<sup>915</sup>.

L'organisation du corpus fait également ressortir le rôle prépondérant joué par Jean Clogenson dans le renouvellement structurel des *Œuvres de Voltaire* réalisé par Beuchot. N'est-ce pas sur la base du travail de son collègue d'Alençon qu'opère Beuchot ? Ce dernier ne fait pourtant pas partie du réseau des intimes de Decroix<sup>916</sup>. Il collabore même pour une édition concurrente de celle que prévoit Beuchot et pour laquelle Decroix s'engage à fournir son matériel. Clogenson rencontre tout de même l'éditeur de Kehl peu de temps avant sa mort : Decroix est alité et souffrant. Les deux hommes sont déjà engagés auprès de projets distincts. Ils n'ont vraisemblablement pas eu ni le temps ni l'opportunité de refaire l'édition voltairienne. Cette rencontre, orchestrée par Beuchot, témoigne-t-elle surtout de l'estime que ce dernier voue à celui qui est son ami avant d'être son concurrent ? Clogenson n'est en tout cas pas le premier venu dans le petit monde des éditeurs de Voltaire : il avait déjà travaillé à la publication des *Mélanges* lors de l'édition Renouard, et fait partie,

915. Voir *infra* ch. 6.

916. « Depuis plusieurs jours j'essayais vainement de rassembler le peu de force qui me reste pour vous écrire. Il me tardait de vous remercier de la visite de M. Clogenson qui m'a paru bien remplir l'idée que vous m'en aviez donnée. Par malheur je n'ai pu converser longtemps avec lui. J'en étais incapable physiquement, et moralement. Il m'a permis de me mettre au lit, et il a bien voulu passer la journée avec nos jeunes gens » (Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 28 avril 1826, BnF, n.a.fr. 25135, f°164).

dès 1824, de l'équipe qui s'occupe de publier les *Œuvres complètes de Voltaire* pour le compte des libraires Dalibon et Delangle. Difficulté de classement et intégration des inédits, les différentes correspondances entre éditeurs indiquent clairement les enjeux propres à cette partie de la collection, comme le montre cette lettre de Renouard à Clogenson :

Félicitez-moi, Monsieur, d'être à peu près en dehors du volume des *Mélanges littéraires*. Vous y avez pris beaucoup de peine, et vous ne doutez point, je l'espère, de toute ma gratitude pour tout ce que vous y avez bien voulu faire, mais vous ne pouvez vous faire une idée de ce qu'il m'en a coûté de soins pour mettre à fin ce pénible volume. J'espère qu'il ne sera pas trop mauvais, bien qu'indubitablement il ne puisse être rendu beaucoup meilleur. J'ai admis 18 de vos vingt-un [*sic*] morceaux ; de vive voix nous pourrions nous expliquer réciproquement sur nos motifs d'admission et de rejet. Mais la chose devient trop peu importante pour que je vous ennuie de cette petite controverse. J'ai agi pour le mieux, et si là je me suis trompé, au moins ne s'agit-il que de bien peu de chose<sup>917</sup>.

Renouard se montre-t-il davantage satisfait d'être parvenu au terme de ce « pénible volume », que reconnaissant envers Clogenson pour son aide ? Même si plusieurs notes portent la signature de l'homme de lettres d'Alençon, et que le volume est en partie constitué d'inédits provenant de son portefeuille, c'est surtout la difficulté de constituer cette collection factice – rappelons-le – qui ressort des propos de l'éditeur Renouard<sup>918</sup> : la question des inédits est même assimilée à une « petite controverse ». L'absence de préface dans cette partie de l'édition de Renouard nous empêche dans tous les cas de

917. Renouard, l.a.s. à Clogenson, Paris, 20 juillet 1821, Oxford, Voltaire Foundation, MS 79.

918. Ce qu'une lettre de l'imprimeur Crapelet à Clogenson confirme : « Tu sais que le Voltaire de M. Renouard a été suspendu pendant quelque temps, par défaut de papier ; nous allons maintenant fort doucement, et le Tome II des *Mélanges littéraires* actuellement sous presse lui offre beaucoup de difficultés et de recherches à faire. Tes notes sont fréquentes, et je vois que tu poursuis avec zèle, un travail très considérable que ton goût et tes connaissances te mettent à même de continuer dignement. *Perge quo coepisti*. Tout le monde s'en trouvera bien, et Voltaire lui-même applaudira à tes soins » (Crapelet, l.a.s. à Clogenson, 16 mai 1821. Oxford, Voltaire Foundation, MS 74).

connaître les vingt et un morceaux en question. Mais, plus important peut-être, on ne sait pas non plus le titre des pièces qu'il refuse, alors que Renouard déleste pourtant ses *Mélanges littéraires* de certaines des pièces de Clogenson. Envisage-t-il de les classer ailleurs, soit dans d'autres *Mélanges*, philosophiques ou littéraires, soit dans la *Correspondance* ? Ou les croit-il apocryphes ? L'extrême perméabilité de la catégorie de *Mélanges* se laisse deviner derrière les plaintes de l'éditeur. C'est précisément cette difficulté que cherche à contourner le vaste ensemble recomposé par Beuchot.

À côté des contraintes liées au renouvellement de la forme de l'édition, les *Mélanges* tels qu'ils sont édités par Beuchot présentent un dernier obstacle, celui de la cohésion : comment faire cohabiter, dans un même ensemble, des œuvres aussi disparates que les *Lettres philosophiques*, le *Sentiment des citoyens*, le *Sermon des cinquante* ou les *Éléments de la philosophie de Newton* ? Cette collection construit-elle l'image d'un Voltaire à l'esprit dissipé ? Ou ressort-il de lui l'image d'un touche-à-tout génial ? Fait-elle ressortir plus cruellement les défauts d'une pensée qui, faute de se fixer sur une matière, ne maîtrise rien en profondeur ? Ou met-elle au grand jour des répétitions au sein des *Œuvres de Voltaire* ? Ce questionnement poursuit Voltaire tout au long de sa carrière, et alimente une part non négligeable de la critique posthume<sup>919</sup>. D'ailleurs, ce problème de la soi-disant volatilité de l'esprit de Voltaire ne rejoint-il pas déjà celui posé par la constitution d'une collection des *Œuvres* prétendument complètes ? Les éditeurs de Kehl avaient choisi de pousser la logique du plan de 1777 à son paroxysme : « M. de Voltaire, comme Écrivain en Prose, peut être considéré sous trois points de vue principaux, comme Historien, comme Littérateur, et comme Philosophie [*sic*<sup>920</sup>] », précisaient déjà Decroix et Panckoucke. Le classement générique des *Mélanges* dans l'édition de Kehl devait,

919. Un exemple de ces critiques se trouve dans les *Tableaux de Paris* de Louis-Sébastien Mercier : « Les écrits de Voltaire semblent imbibés de cette rosée qui donne aux fleurs leur émail, et aux fruits leur duvet. Brillant, ingénieux, vif, plaisant, gracieux, il n'a aussi aucune profondeur ; il ne touche jamais qu'aux superficies » (Raymond Trousson (éd.), *Voltaire. Mémoire de la critique 1778-1878*, Paris, PUPS, 2008, p. 93).

920. Andrew Brown et André Maignan, « Aux origines de l'édition de Kehl... », art. cit., p. 95.

semble-t-il, répondre à cette volonté de distinguer ces trois aspects chez Voltaire comme trois formes distinctes de son œuvre<sup>921</sup>. Cette séparation est annulée par Beuchot, qui la remplace par une logique du moment et du contenu : la chronologie fait apparaître un développement dans le temps, et non conformément à un genre. Elle suppose un regard qui soit davantage porté sur le contenu des œuvres que sur leur forme. Le questionnement se fait-il, avec Beuchot, plus philosophique qu'esthétique ? En tout cas, la question de la cohésion paraît, de fait, reléguée au second plan d'un ensemble dont le titre est *Mélanges*, d'autant plus que Beuchot assume explicitement et à plusieurs reprises la diversité de son contenu. Malgré ces difficultés de classement et de cohésion, la démarche de Beuchot de réunir tous les *Mélanges* en une seule série classée d'après un ordre chronologique est inédite et possède un autre avantage : celui de relier les écrits de Voltaire à sa *Correspondance*.

Le lien entre les *Mélanges* et la *Correspondance* paraît évident, peut-être même d'autant plus chez Voltaire, dont les écrits prolifiques répondant presque toujours à une actualité. On trouve d'un côté un ensemble de textes divers, dont l'époque de rédaction se dévoile au fil de la *Correspondance*, de l'autre un lien avec l'intimité de l'auteur qui permet d'éclairer le contexte de production des textes. Mais ce n'est pas tout : « Je suis chargé des *Mélanges Littéraires* et de la *Correspondance générale*<sup>922</sup>... », affirme Clogenson lorsqu'il détaille à Beuchot son travail pour le compte de l'édition Dalibon-Delangle. Cette concordance entre *Mélanges* et *Correspondance* est donc elle aussi présente, en amont des *Œuvres*, sur le plan du travail éditorial. Premièrement, les *Mélanges* sont une collection factice, et certaines pièces n'y sont présentes que de façon arbitraire. Le contenu reste en grande partie le fait de l'éditeur : « J'ai cru remarquer que plus de la moitié des *Mélanges littéraires* appartiennent à la correspondance<sup>923</sup> »,

921. Louis Dubois attaque d'ailleurs Beuchot sur ce point : « M. Beuchot a eu tort [...] de mêler, sous le titre de *Mélanges*, littérature, histoire, biographie, physique, théologie et législation : les savants éditeurs de Kehl avaient donné pourtant un bon exemple ; et je crois avoir perfectionné leur classification » (Dubois, l.a.s. à Cayrol, Vitry, 20 novembre 1836, BnF, n.a.fr. 12948, f° 240).

922. Clogenson, l.a.s. à Beuchot, Alençon, 2 octobre 1824, BnF, n.a.fr. 25134, f° 312.

923. Delangle, l.a.s. à Clogenson, [novembre 1824], Oxford, Voltaire Foundation, MS 78.

précisait Delangle, rappelant que l'éditeur, s'il s'appuie sur le travail de ses prédécesseurs, et, d'une certaine manière, dialogue avec eux, conserve malgré tout une marge d'interprétation sur le corpus voltairien. Deuxièmement, l'édition des *Mélanges* parallèlement à la *Correspondance* facilite le travail de l'éditeur. Il est plus aisé de classer les pièces d'une collection avec l'aide de l'autre. L'intérêt de créer une analogie entre vie et œuvre relève donc, aussi, du pragmatisme de l'éditeur. Troisièmement, le renouvellement des formes de l'édition permet une meilleure connaissance de la vie et de l'œuvre de Voltaire par la confrontation des *Mélanges* et de la *Correspondance*. Comme le rappelle Philip Stewart, ce renouvellement méthodologique influence la réception du patriarche et de ses écrits<sup>924</sup>. La question renvoie à ce qu'écrivait Victor-Donatien de Musset-Pathay, dans sa « Préface » aux *Œuvres complètes de Jean-Jacques Rousseau*<sup>925</sup>. Voltaire ou Rousseau ; Musset-Pathay, Renouard, Clogenson ou Delangle : Beuchot est décidément bien entouré ! L'édition des *Œuvres* des philosophes des Lumières sous la Restauration s'apparente, du moins chez ces éditeurs, à une exploration méthodologique où la précision philologique concourt à l'exactitude biographique.

## *La Correspondance : une œuvre à part entière ?*

Encore faut-il que la *Correspondance*, que nous avons identifiée comme pendant biographique des *Mélanges*, fasse preuve de sa pertinence comme témoignage de la vie de Voltaire. Comme pour cette dernière partie, l'intention de l'éditeur savant est claire et assumée : il s'agit, à la suite d'un travail similaire réalisé, en partie seulement, par

---

924. Philip Stewart, *Éditer Rousseau : enjeux d'un corpus (1750-2012)*, Lyon, ENS Éditions, 2012, p. 153-196.

925. « L'objet que nous nous proposons n'est donc ni de combattre ni d'approuver les opinions de J.-J., ni même d'ajouter aucun commentaire à ses écrits. Notre intention est de les présenter dans un nouvel ordre, adoptant autant que possible un classement fondé sur l'analogie » (Victor Donatien de Musset-Pathay, « Préface », dans J.-J. Rousseau, *Œuvres complètes*, Paris, Dupont, 1823-1825, 24 vol., t. I, p. vii).

Clogenson, de réunir la *Correspondance* en une seule série classée selon un ordre chronologique. Les éditeurs de la première édition posthume avaient quant à eux opté pour une distinction entre les lettres actives de Voltaire, rassemblées dans la *Correspondance générale*, et certaines correspondances particulières distinctes (celles avec les souverains et d'Alembert). L'innovation de Beuchot se situe d'abord au niveau du contenu : il complète la *Correspondance* en intégrant quelques-unes des lettres adressées à Voltaire<sup>926</sup>. Elle est ensuite formelle, et se réclame déjà d'un mouvement éditorial qui, sous la Restauration, cherche à améliorer le modèle de Kehl :

Depuis 1817, les lettres en prose et en vers ont été reportées à leurs dates dans la *Correspondance générale*. C'était quelque chose, mais ce n'était pas assez. Il fallait aussi supprimer les autres divisions des éditions de Kehl, et donner sans distinction de personnes, mais chronologiquement, toute la *Correspondance*. C'est ce qu'a fait habilement M. Clogenson pour les années 1713 à 1760 inclusivement, dans les douze volumes qu'il a publiés de la *Correspondance*, que malheureusement il va discontinuer<sup>927</sup>.

La nécessité de « supprimer les divisions de personnes » est présentée comme impérieuse : c'est le résultat d'un progrès éditorial. Mais ne révèle-t-elle pas aussi une transition vers une autre réception de Voltaire ? Les correspondances particulières suggéraient l'idée d'une relation spéciale avec des hommes célèbres. Les lettres témoignaient moins de la vie de Voltaire qu'elles ne construisaient une image du patriarche en égal des souverains et des grands du monde. C'est cette relation de Voltaire avec les grands souverains d'Europe qui justifiait la grandeur de l'homme de lettres et son influence morale, politique et philosophique. Qu'en est-il avec Beuchot ? Le coup de

926. Doit-on ici aller contre la critique voltairienne contemporaine, laquelle tend à penser, comme Christophe Paillard, que l'augmentation radicale du corpus de lettres est le fait de Besterman, et notamment de son choix d'éditer la correspondance passive (Christophe Paillard, « Voltaire nous écrit », *Gazette des délices*, n° 13, automne 2017, note 3) ? Rédacteur de la notice « Correspondance » de l'*Inventaire Voltaire*, André Magnan le suggère seulement, en mentionnant l'intégration de la correspondance passive uniquement en rapport avec Besterman (André Magnan, « Correspondance », *Inventaire Voltaire*, Paris, Gallimard, 1995, p. 129).

927. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. LI, p. iii.

projecteur est déplacé de la relation entre grands du XVIII<sup>e</sup> siècle vers le patriarche uniquement : rassembler toutes les lettres en une seule série, n'est-ce pas en effet ne conserver de grand homme que Voltaire ? C'est du moins le geste qui permet de confronter la *Correspondance* avec les *Mélanges*. Le jeu de miroir entre les deux grandes sous-divisions – elles forment à elles seules la moitié de l'édition de Beuchot, soit 34 volumes sur 70 – semble devoir faire apparaître avec plus de clarté le lien entre l'œuvre et la vie de Voltaire.

La question de la valeur à accorder à la *Correspondance* se trouve également au cœur du problème : s'agit-il d'une œuvre à part entière ? Le problème se pose avec d'autant plus de difficultés chez Voltaire, qu'il serait aisé de démontrer qu'une partie de ses lettres sont en réalité destinées, sinon à être publiées, du moins à être lues comme divertissement dans un cercle lettré et restreint. C'est le cas, par exemple, de la *Paméla* découverte par André Magnan<sup>928</sup>. D'autres servent une mise en scène éditoriale. Certaines sont rédigées avec la certitude qu'elles seront interceptées. Un autre problème se pose, lié à l'incomplétude fondamentale – et sans doute nécessaire – de ce corpus : au-delà du problème manifeste d'ajouter une *Correspondance* intrinsèquement incomplète à une collection d'*Œuvres*, prétendument ou non, *complètes* se pose la question du statut générique à donner à cette partie de l'édition : la *Correspondance* a-t-elle une valeur biographique ? Si oui, dans quelle mesure est-elle le fait de Voltaire ? Doit-on aller jusqu'à la concevoir comme une fiction ? Qui en est l'auteur : Voltaire ou ses éditeurs ? Quel en est le sujet ? S'agit-il d'un récit de la vie de Voltaire ? D'un témoignage sur le XVIII<sup>e</sup> siècle basé sur le regard d'un homme ?

Si éditer les lettres marque toujours un retour vers l'intimité d'un auteur, ce geste n'intéresse pas forcément tous les éditeurs pour les mêmes raisons. Il faut encore distinguer de ces deux approches de la *Correspondance*, lesquelles se rapportent au contenu des lettres comme témoignage d'une action et d'une philosophie, une approche patrimoniale. La lettre devient une trace laissée par l'auteur, et est ici considérée comme un objet de collection. Où Beuchot se situe-t-il, entre la réunification des lettres en un gigantesque corpus de vingt tomes, son paratexte savant et ses « cent pieds » ? S'il bénéficie d'un

---

928. André Magnan, *L'Affaire Paméla. Lettres de Monsieur de Voltaire à Madame Denis, de Berlin*, Paris, Éditions Paris-Méditerranée, 2004.

climat bibliophilique qui remet le manuscrit au centre de l'attention, s'il met à disposition de son édition sa propre bibliothèque, fruit d'une recherche de vingt-cinq ans, il ne publie pourtant pas toutes les lettres. L'idée que toute édition de la *Correspondance* est un récit biographique, en grande partie construit par celui qui la publie, en fonction des documents retrouvés, s'en trouve confortée. Si elle dépend autant des circonstances que de l'éditeur qui la met en forme, la *Correspondance* de Voltaire peut-elle se ranger aux côtés de la production littéraire du patriarche, en tant qu'œuvre à part entière ? Ne serait-elle pas davantage à sa place en tête de la collection, près du volume consacré aux biographies ? Comment la *Correspondance* joue-t-elle avec le reste des *Œuvres complètes* ?

Prévue par le plan Decroix-Panckcoucke soumis à Voltaire en 1777, l'idée d'intégrer une sélection des lettres de Voltaire a sans doute même été validée par l'auteur lui-même : « On placera après ce grand ouvrage tout ce que l'on pourrait rassembler de Lettres authentiques de M. de Voltaire. On les rangerait suivant les dates, ce qui rendrait ce Recueil plus agréable par la diversité des Matières et du Style<sup>929</sup>. » On comprend bien l'intérêt qu'a Voltaire à vouloir façonner également cette partie de son héritage littéraire. La démarche reste pourtant présentée comme hypothétique, sans doute volontairement tant les éditeurs ne peuvent, à ce moment-là, se douter de l'ampleur de la collection dont ils s'approprient à rendre compte.

Ensuite, ce n'est pas parce que les éditeurs de l'édition de Kehl font le choix de rendre publiques les lettres de Voltaire qu'ils en respectent religieusement le contenu. La *Correspondance* fait l'objet d'un tri assumé de la part des premiers éditeurs<sup>930</sup>. « On n'a pas imprimé toutes les lettres qu'on a pu recueillir », affirment-ils dans l'« Avertissement des éditeurs », avant de justifier leur choix : « on a supprimé celles qui, n'apprenant rien sur l'auteur ni sur ses ouvrages, qui, ne renfermant aucun jugement sur les hommes, sur les affaires ou sur les livres, n'auraient pu avoir d'intérêt<sup>931</sup> ». Si les éditeurs de Kehl

929. Andrew Brown et André Magnan, « Aux origines de l'édition de Kehl », art. cit., p. 98.

930. Voir à ce propos l'introduction du volume de correspondance inédite édité par Nicholas Cronk, Olivier Ferret, François Jacob, Christiane Mervaud et Christophe Paillard, *Voltaire. Un jeu de lettres : 1723-1778*, Orléans, Paradigme, 2011, p. 15.

931. K84, t. LI, p. iii.

sont bien les premiers à avoir intégré la *Correspondance* à l'édition des *Œuvres complètes de Voltaire*, ils se sont pourtant octroyé le droit de façonner ce corpus. Pour le plaisir des lecteurs officiellement<sup>932</sup>, mais plus certainement pour l'orienter vers la définition d'une image positive du patriarche : « c'est l'homme même que l'on retrouve ici tel qu'il a été dans tous les moments de sa vie, et qui se laisse voir sans chercher à se montrer ou à se cacher<sup>933</sup> ». Les lettres de Voltaire, après tout, ne forment-elles pas la meilleure justification de son action ?

Ces lettres prouvent que si la philosophie de ses ouvrages a suivi, dans sa hardiesse, les progrès de la liberté de penser, celle de son esprit fut toujours la même ; que la crainte de se compromettre lui fit commettre quelques fautes, mais ne suspendit jamais la guerre qu'il avait déclarée à la superstition. C'était son grand objet, celui vers lequel il dirigeait tous ses travaux, auquel il faisait servir le succès des ouvrages qui y paraissaient les plus étrangers<sup>934</sup>.

Théodore Besterman, Linda Gil, André Magnan ou François Bessire se sont déjà largement penchés sur le statut à donner à la publication de la *Correspondance* de Voltaire. Ils relèvent tous les quatre ces deux dimensions propres à l'édition de cette partie inédite des *Œuvres complètes de Voltaire* : dresser un monument à un auteur dont l'« intime » et le « familier<sup>935</sup> » retrouveraient l'œuvre pour l'éclairer ; guider le lecteur dans une œuvre et dans une trajectoire biographique qui inclut le privé et le public. Pourtant, « en organisant les matériaux collectés en un *continuum*, en les sélectionnant, les élaguant, les annotant, les éditeurs font œuvre, ils écrivent un nouveau texte<sup>936</sup> ». Dès le départ, si la *Correspondance* peut « faire œuvre », ce serait donc en

932. « Nous serons contents si les lecteurs trouvent que, de tous les hommes célèbres dont on a imprimé les lettres après leur mort, il est le premier qui n'ait pas ennuyé, et qui ait pu être lu pour le seul plaisir de lire » (*ibid.*).

933. *Ibid.*, p. ii.

934. *Ibid.*

935. André Magnan, « Condorcet vu par Ruault », dans Nicolas Rieucau (éd.), *La Correspondance de Condorcet. Documents inédits, nouveaux éclairages. Engagements politiques. 1775-1792*, Ferney, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 2014, p. 204, n. 4.

936. Linda Gil « La *Correspondance* de Voltaire dans l'édition de Kehl : le commerce des idées », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 16, 2016, p. 253-270.

échappant à celui qui en reste, en premier lieu, l'auteur. La question se retrouve chez Beuchot, lui qui édite près de 3 000 lettres de plus que les éditeurs de Kehl.

Je pense comme vous que la *Correspondance* de Voltaire est la partie la plus curieuse de ses œuvres. N'est-ce pas aussi la plus étonnante ? Surtout si l'on songe qu'on n'a peut-être pas les deux tiers de ce qu'il a écrit ? Mon intention est de réunir toutes les lettres chronologiquement sans distinction des personnes à qui elles sont adressées. Mais que de dates à corriger ? Que d'embarras lorsque des éditeurs de deux lettres n'en ont fait qu'une ? Où trouver les originaux ? Que de choses à expliquer<sup>937</sup>.

Lorsque Beuchot présente son intérêt tout particulier pour la *Correspondance* de Voltaire, il en parle bien comme l'une des « œuvres » du patriarche. Il ne remet pas explicitement en question l'intégration de cette partie à sa collection des *Œuvres de Voltaire*. « Curieuse » et « étonnante », elle se distingue au contraire par l'intérêt bibliophilique, philologique et commercial qu'elle présente pour son éditeur. La description emphatique, un peu redondante, est en outre liée au contenu de ces pièces, duquel découle le statut de cette partie dans les *Œuvres de Voltaire*. Alors que les éditeurs de Kehl décrivaient les *Lettres du prince royal de Prusse et de M. de Voltaire* comme une « Correspondance entre les deux hommes les plus extraordinaires peut-être que la nature ait produits sur le trône et dans les lettres<sup>938</sup> », ou mettait en avant « cette correspondance entre deux philosophes illustres<sup>939</sup> » pour parler de la relation épistolaire avec d'Alembert, Beuchot cherche quant à lui avant tout à établir le bon texte. Dans sa préface, il avoue pourtant lui aussi avoir pris quelques libertés avec le corpus voltairien à sa disposition.

Quelque jaloux que j'aie été d'enrichir l'édition confiée à mes soins, je déclare n'avoir pas admis toutes les lettres qui me sont connues, et que j'avais recueillies dans divers livres et journaux. [...] je n'ai admis, le

937. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 19 octobre 1826, IMV, MS 34-02.

938. K84, « Avertissement des éditeurs », t. LXIV, p. 3.

939. *Ibid.*, t. LXVIII, p. i.

premier, dans la collection, que les lettres qui m'ont paru avoir quelque intérêt. La *Correspondance* de Voltaire n'est déjà que trop volumineuse. Que serait-ce donc si l'on avait toutes ses lettres<sup>940</sup> ?

Ces raisons rejoignent celles évoquées par les éditeurs de Kehl dans leur préface. L'intérêt du contenu de la collection prime encore, chez Beuchot, sur la complétude de la *Correspondance*. Son geste révèle ici une part d'ambiguïté. Est-il commandé, au moins en partie, par des exigences de l'éditeur commercial ? Est-ce faute de place que Beuchot renonce à publier tout ce qu'il possède ? on ne sait rien des critères sur lesquels il se base pour juger quelles sont les lettres dignes d'intérêt : cela suffit-il à en faire une démarche arbitraire qui disqualifierait l'approche de son édition comme premier monument critique ? Ou au contraire le fait d'assumer aussi explicitement l'incomplétude du corpus passe pour une preuve qu'il considère la *Correspondance* autant comme un témoignage biographique à préciser que comme une œuvre à part entière<sup>941</sup>. Au fond, Beuchot sait qu'avant même qu'il ne commence à trier les lettres de Voltaire, et avant même de questionner l'intégrité et la sincérité des lettres, il lui en manque déjà un nombre considérable. « On n'a peut-être pas les deux tiers de ce qu'il a écrit<sup>942</sup> », soupirait-il peu avant le début de son entreprise éditoriale.

Résultat d'un tri volontaire ou imposé par les circonstances, la *Correspondance* reste fondamentalement construite par l'éditeur. Or le geste de Beuchot va plus loin, lorsqu'il avoue son intérêt pour établir le texte à partir de la lettre d'origine. En retournant à la source des lettres lorsqu'il le peut, Beuchot établit le texte tel que Voltaire l'a voulu, et non tel que les éditeurs de Kehl l'ont édité. Ce travail est pourtant loué par Decroix<sup>943</sup>. Beuchot ouvre la porte à un intérêt

940. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. II, p. vii.

941. Sur cette question, voir l'introduction d'Éric Francalanza et de Luc Fraisse au numéro « Correspondance d'écrivains et histoire littéraire », *RHLF*, Paris, PUF, 2012, n° 4, p. 778-792.

942. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 19 octobre 1826, IMV, MS 34-02.

943. « En général le nouvel éditeur ne peut mieux faire que de suivre pour la distribution et classification des matières, l'édition in-12 de M. Beuchot ; et encore plus pour le texte, parce que l'éditeur, ne s'étant pas pressé autant que ses concurrents,

pour la poétique voltairienne telle qu'elle se manifeste dans ses lettres, mais aussi telle qu'elle se développe dans la durée. Aussi utile soit-elle pour les éditeurs, la *Correspondance* de Voltaire est aussi une œuvre qu'on lit, avec un plaisir certain.

Ce n'est sans doute pas un hasard si Beuchot, quoiqu'il vante très tôt, dès ses premières lettres à Cayrol, son travail sur la *Correspondance*, ne l'entame que tardivement. L'ampleur de la collection et les difficultés mentionnées à son collègue le forcent à temporiser. Il débute son travail en 1830, soit deux ans après le lancement de l'édition<sup>944</sup>. L'empressement de l'éditeur à témoigner de son travail prouve son intérêt, commun à beaucoup d'éditeurs, pour cette partie des *Œuvres de Voltaire*. La liste que Beuchot dresse des personnalités ayant contribué à l'édition de la *Correspondance* pour son entreprise le suggère déjà, lorsqu'elle réunit deux profils aussi différents que le légitimiste Cayrol et le libéral Clogenson. Ce dernier offre littéralement le travail de reclassement de la *Correspondance* en une seule série chronologique qu'il a fait pour les années 1713 à 1760<sup>945</sup>. Quant au premier, il n'a de cesse de rappeler à Beuchot l'existence de correspondances inédites, en particulier chez les descendants de d'Hornoy. La Société des bibliophiles, critiquée par Cayrol, apporte également son soutien, sans compter les inédits provenant de particuliers<sup>946</sup>. Il semble clair que les deux adjectifs « curieux » et « étonnant » mentionnés par Beuchot autour de la *Correspondance* renvoient autant à un attrait pour l'objet, à la lettre comme source de curiosité, que pour son contenu. Beuchot s'inscrit ici dans un contexte où se développe le goût pour

---

a eu le temps d'y apporter plus de soins, et de recevoir plus de corrections et d'améliorations qu'eux. » (Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 11 janvier 1819, BnF, n.a.fr. 25135, f° 40).

944. La « Préface du nouvel éditeur » en tête des volumes de la *Correspondance* porte en effet la date du 1<sup>er</sup> décembre 1830. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres complètes de Voltaire*, éd. cit., t. LI, p. x.

945. Il va même jusqu'à lui offrir les *errata* des volumes qu'il vient d'éditer pour une édition concurrente : « Je voudrais bien vous envoyer mon errata du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> volumes de *Correspondance* de Voltaire, mais n'attendez rien de moi avant la fin de ce mois. Vous avez été trop bon et trop indulgent pour moi dans les notes de vos derniers volumes, et dans une préface en particulier. *Quid retribuam tibi, Domine etc. ?* » (Clogenson, l.a.s. à Beuchot, Alençon, 17 juin 1830, BnF, n.a.fr. 25134, f° 353).

946. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres complètes de Voltaire*, éd. cit., t. LI, p. vii,

« l'autographe », comme en témoigne l'homme de lettres et contemporain de Beuchot, Gabriel Peignot :

On peut dire également en faveur des *autographes*, que ces pièces, uniques dans leur espèce, fournissent parfois des renseignements utiles et curieux pour l'histoire politique et littéraire, pour les généalogies et les dates des actes de naissance, pour de nouvelles éditions d'auteurs célèbres. Par exemple, le savant M. Beuchot eût-il pu, sans les *autographes*, donner au Voltaire dont il vient de publier l'édition la plus recherchée, toute l'importance qu'elle a<sup>947</sup>.

La valeur des autographes n'ajoute pas seulement de la crédibilité au témoignage de l'éditeur, elle apporte une dimension d'authenticité aux lettres. C'est aussi l'objet lui-même qui est au centre de sa démarche : Beuchot trie, certes, mais il effectue dans le même temps un geste inverse en retournant vers le texte d'origine. Certes, l'éditeur supprime d'une main, mais il retrouve Voltaire de l'autre. Si l'on en croit Peignot, c'est d'abord ce geste qui assure la postérité de son édition. Beuchot prend la peine, dans sa préface, de se distinguer des éditeurs de Kehl, tout en insistant sur l'origine des nouveautés qu'il a admises : « À défaut des originaux, lorsqu'on a imprimé les lettres de Voltaire, il a fallu se contenter des copies », rappelle-t-il, pour insister sur sa recherche de la version primitive des textes. Ce compromis était rendu nécessaire par le travail nécessairement lacunaire de ses prédécesseurs de Kehl : « Ils ont fait beaucoup, sans doute ; ils ont fait immensément ; ils ne pouvaient tout faire », rappelle Beuchot avec indulgence. Mais il est aussi rendu nécessaire par l'accroissement du corpus de la *Correspondance* entre Kehl et Beuchot : sans doute inévitable conséquence du temps qui passe et des archives qui s'ouvrent, l'augmentation du nombre de lettres est encore causée, d'après Beuchot par « l'empressement que l'on mettait à se procurer tout ce qui sortait de la plume de Voltaire<sup>948</sup> ». Le travail de l'éditeur est double : il s'agit de trier les lettres de Voltaire de celles qui sont apocryphes d'une part, mais aussi de corriger les textes fautifs d'autre part. Enfin,

947. Gabriel Peignot, *Recherches historiques et bibliographiques sur les autographes et sur l'autographie*, Genève, Slatkine Reprints, 2011, p. 8-9.

948. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. LI, p. ii.

l'accroissement du nombre de lettres de la *Correspondance* impose sans doute un travail de reclassement, et ce indépendamment autour de l'agencement chronologique ou générique des textes dans la collection<sup>949</sup>.

L'enthousiasme réitéré de Beuchot pour la *Correspondance* révèle à la fois son intérêt marqué pour cette partie des *Œuvres de Voltaire*, un changement de perspective à l'égard de ce corpus et les difficultés pratiques qui en résultent pour son travail d'éditeur : en insistant sur la dimension philologique de l'édition des lettres de Voltaire, Beuchot déplace l'enjeu majeur de la *Correspondance*. Il montre en réalité qu'il l'envisage avant tout comme un véritable texte littéraire, et non plus uniquement comme un témoignage construit autour de la vie du grand homme. La précision philologique et l'érudition voltairienne de l'éditeur servent en retour le propos biographique. La distinction entre le projet de Beuchot et le modèle de Kehl doit pourtant être précisée : alors qu'il s'agissait pour les premiers éditeurs posthumes de publier un corpus en construction, lequel faisait intervenir des personnalités vivantes, et notamment des souverains encore régnants<sup>950</sup> dont il fallait ménager la susceptibilité en même temps qu'il fallait se prémunir de la censure politique, Beuchot est confronté à d'autres types de problèmes.

À l'accroissement du corpus qui ajoute continuellement des lettres aux volumes déjà édités s'ajoute déjà la dispersion des inédits dans les archives privées, les bibliothèques, mais aussi les journaux ou les recueils de *Mélanges*. La correspondance entre Beuchot et Cayrol fourmille d'exemples de cette dispersion des lettres de Voltaire dans des volumes imprimés de toutes sortes. Réunir toutes les lettres imprimées dans tous les journaux, vérifier leur source, leur authenticité et, éventuellement, confronter les différentes versions est un travail de longue haleine. Sans compter que Beuchot se sent tout de même,

949. C'est ce qu'indique Cayrol dans sa première lettre à Beuchot : « Ma chétive édition de Kehl ne me suffit plus aujourd'hui surtout pour la correspondance qui a reçu des accroissements sans nombre depuis le commencement du siècle. Car j'ai déjà une douzaine de volumes de suppléments de tous les formats et cependant il m[']en manque » (Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Moulins, 4 octobre 1826, BnF, n.a.fr. 25134, f° 52).

950. Christophe Paillard, « Ingérence censoriale et imbroglio éditorial. La censure de la correspondance de Voltaire dans les éditions in-8° et in-12 de Kehl », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, 2007, n° 7, p. 275-309.

parfois, obligé d'attendre l'aval des descendants des personnalités concernées<sup>951</sup>. La bonne marche du travail de l'éditeur scientifique dépend de l'aide qu'il peut recevoir : le travail édité par Clogenson comme le recollement effectué par Cayrol sont ici nécessaires.

La question des inédits fait encore intervenir les questions légales qui se posent à l'éditeur. Celle-ci recoupe la question de l'autorité de l'éditeur. Dans le cas de la *Correspondance*, le problème qui se présente à Beuchot est celui de la distinction entre inédits, libres de droit et les textes déjà publiés par d'autres. La précision philologique voulue par l'éditeur se voit-elle menacée par de sombres questions de concurrence ? En effet, Beuchot le rappelle dans sa préface, « le décret du 1<sup>er</sup> germinal an XIII assimile aux auteurs même les éditeurs d'ouvrages posthumes<sup>952</sup> ». Pour publier des lettres inédites du vivant de Voltaire, Beuchot doit déjà, d'un point de vue légal, récupérer une autorité sur les textes, laquelle reste avant tout une notion juridique. Or si ces lettres ont déjà été publiées par d'autres parmi ses concurrents de la Restauration, cela signifie-t-il qu'il doit récupérer cette auctorialité sur d'autres éditeurs ? L'affaire est complexe : « C'est, dit l'article 1<sup>er</sup>, à la charge de les imprimer séparément et sans les joindre à des ouvrages déjà publiés et devenus propriété publique. » Pour bénéficier des droits d'auteur sur des lettres de Voltaire, il faut d'abord considérer qu'elles ne lui appartiennent pas. La notion d'inédit recoupe celle d'édition posthume. Le décret du 1<sup>er</sup> germinal an XIII le précise, en indiquant ensuite que, pour pouvoir en récupérer les droits, il faut les publier dans un recueil nouveau intitulé *Correspondance inédite*, par exemple. Imprimer les inédits au sein d'une collection d'*Œuvres complètes*, dans un volume annexe à la collection, ne suffit pas<sup>953</sup>.

C'est sur cette base que Beuchot tente de se défendre lorsque son collègue, concurrent et ancien employeur Renouard vient chercher des « arrangements avec lui pour les Lettres de Voltaire à mademoiselle

951. Nicolas Morel, « La lettre à "M. Pasquier" », art. cit., p. 176-178.

952. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. LI, p. v.

953. « Art. 1<sup>er</sup>. Les propriétaires par succession ou à autre titre d'un ouvrage posthume ont les mêmes droits que l'auteur, et les dispositions des lois sur la propriété exclusive des auteurs et sur sa durée leur sont applicables ; toutefois à la charge d'imprimer séparément les œuvres posthumes, et sans les joindre à une nouvelle édition des ouvrages déjà publiés et devenus propriété publique » (« Décret concernant les droits des propriétaires d'ouvrages posthumes, 1<sup>er</sup> germinal an XIII [22 mars 1805] », *Supplément au code civil*, Paris, Firmin Didot, 1821, Première partie, p. 259).

Quinault, dont il est le premier éditeur<sup>954</sup> ». Beuchot lui répond d'abord que lesdites lettres font partie de sa collection : « Le volume qui les contient est compté pour le 63<sup>e</sup> dans votre édition<sup>955</sup> », laquelle en compte au total 66. D'ailleurs, ce volume contient, rappelle un Beuchot pointilleux, d'autres pièces déjà tombées dans le domaine public. Notre éditeur semble avoir le droit avec lui, d'autant plus que l'édition Delangle, et donc le travail de Clogenson sur lequel s'appuie Beuchot, intègre déjà les lettres de Mlle Quinault, *a priori* sans autorisation. Renouard aurait même attaqué Delangle pour des raisons identiques à celles qu'il invoque pour poursuivre Beuchot<sup>956</sup>. Prêt à défendre son édition, laquelle reste une référence sous la Restauration, Renouard s'appuie sur la réussite financière de son entreprise et, sans doute, sur un réseau politique développé<sup>957</sup>. Est-ce cette réputation qui a effrayé le libraire commercial ? C'est en tout cas Lefèvre qui incite Beuchot, pourtant lui aussi volontiers prompt à défendre ses droits en justice, à la prudence : « Une discussion judiciaire pouvant commencer par une saisie, retarder l'exécution des engagements envers les souscripteurs, et nuire à l'édition, il m'a fallu, sur la demande de M. Lefèvre, renoncer à reproduire le texte des lettres de Voltaire à mademoiselle Quinault<sup>958</sup>. » L'entreprise entière, mais aussi la santé financière des éditeurs commerciaux, est en péril. Mais n'est-ce pas là un juste retour des choses ? « Avant de publier vos premiers volumes, lui rappelait Beuchot en 1819 dans une situation quasiment similaire, des personnes que vous allâtes consulter vous engagèrent à vous entendre avec moi pour mes notes. Si alors vous eussiez eu mes

---

954. *Ibid.*

955. *Ibid.*

956. « Autre difficulté. Les lettres dont M. Bernard d'Héry m'a communiqué les originaux ont été imprimées par M. Renouard, sur des copies, ce dernier prétend que par le seul fait de la publication, il en a acquis la propriété exclusive ; c'est-à-dire que moi propriétaire des originaux je me trouve dépossédé ; cela me paraît fort ! N'auriez-vous pas dans vos amis, quelque bon avocat qui puisse éclaircir ce fait. Il serait malheureux pour moi de me trouver dépossédé et spolié sans pouvoir rien dire. Je n'ai pas beaucoup insisté avec M. Renouard, sur les autres lettres dont nous n'avons que des copies, parce que lorsqu'il ne lui restera que celles-là et celles de Mlle Quinault, je verrai à traiter de manière à les englober dans le marché » (Delangle, l.a.s. à Clogenson, Paris, 22 juin 1826, Oxford, Voltaire Foundation, MS 78.).

957. Voir *infra*, ch. 6.

958. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. LI, p. v.

aveux ou consentement vous n'auriez pas manqué de dire que c'était déjà fait<sup>959</sup> ». Ici encore ce sont bien des querelles personnelles entre concurrents, soit des impératifs tant légaux que commerciaux qui, s'ils sont légitimes, influencent à nouveau le contenu du travail des éditeurs. Beuchot finit par trouver la parade à ces chicanes, au moyen d'une pirouette astucieuse : outre le fait qu'il écorne, dans sa préface, la réputation de son concurrent, il édite un « très court sommaire » des lettres qu'il n'a pu intégrer à son entreprise<sup>960</sup>.

Double emploi, risques d'omission, tri à la fois assumé et imposé par des contraintes extérieures, ou certitude de la valeur nécessairement incomplète de la *Correspondance* de Voltaire : tels sont les points d'achoppement sur lesquels finissaient déjà par buter les premiers éditeurs posthumes de Voltaire. Est-ce un hasard, d'ailleurs, si cette partie des *Œuvres de Voltaire* est la seule pour laquelle Moland apportera une véritable augmentation dans son édition de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ? Ou si c'est par l'édition de la volumineuse *Correspondance* complète et réunie, selon le modèle développé par Clogenson et Beuchot, en une seule série chronologique également, de près de 50 tomes que Besterman commence son œuvre éditoriale ? Insistons pour conclure sur l'importance méthodologique de cette donnée essentielle du travail de Beuchot qu'est la conscience de sa propre imperfection. L'incomplétude de la *Correspondance*, et donc, corollaire, des *Œuvres de Voltaire*, n'est pas seulement avouée, elle est également recherchée. Ce geste, on l'a dit, est la condition qui fait de cette partie une œuvre littéraire. Mais cette œuvre est d'un genre particulier, ambigu : le retour aux originaux, revendiqué par l'éditeur, ne la ramène-t-elle pas du côté de Voltaire et du témoignage autobiographique ? La *Correspondance* serait-elle une œuvre à plusieurs mains ? Jeu littéraire assumé, déjà de son temps, par Voltaire et témoignage recueilli à titre posthume de sa vie comme de son style et de ses intérêts, elle enrichit

959. Beuchot, l.a. [minute] à Clogenson, 29 novembre 1819, BnF, n.a.fr. 25146, f° 53.

960. Il le fait aussi pour d'autres lettres : « T. 51 – préface, p. VI. Pourquoi n'avoir pas dit à propos des Lettres à Mlle [Quinault] dont vous ne donnez que les analyses, qu'il en serait de même de toutes celles éparses dans les différents recueils qui ne sont pas encore tombés dans le domaine public et qui seraient dignes de ce travail par leur importance ? » (Cayrol, l.a.s. à Beuchot, Amiens, 27 janvier 1831, BnF, n.a.fr. 25134, f° 118).

le contenu de ses écrits et se lit, d'un côté, comme complément de son œuvre. Choix des éditeurs successifs, elle met en lumière, d'un autre côté, les intérêts de celui qui la publie. Éditer la *Correspondance* est devenu une norme éditoriale depuis Kehl, il l'est d'autant plus chez les éditeurs de la Restauration, où elle est perfectionnée. Ainsi, l'innovation éditoriale achevée par Beuchot remet Voltaire au centre du propos. Mais elle trahit bien une tendance de fond dans le rapport tant à Voltaire qu'à l'histoire, qui se réclame de l'idée de progrès, et qui se développe à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>961</sup>. Tout ceci suggère que Voltaire est, désormais, un objet non seulement d'histoire, mais surtout d'une histoire littéraire.

*Tome I<sup>er</sup> – Vie(s) et image(s) de Voltaire :  
une synthèse*

Même pour l'édition du *Théâtre* de Voltaire, laquelle renvoie pourtant l'image unifiée d'un Voltaire classique de la littérature, l'édition de Beuchot marche de pair avec une philosophie du progrès. L'approche chronologique des œuvres, même partiellement achevée comme pour le *Dictionnaire philosophique*, place le lecteur dans le sillage de la pensée de Voltaire. L'édition des *Œuvres de Voltaire* est un exemple du progrès de la pensée humaine qu'elle met en œuvre. Elle possède, premièrement, une dimension biographique. Deuxièmement, cette dimension possède, pour le lecteur, aussi une valeur pédagogique. La recherche des textes d'origine, leur remplacement au sein d'un contexte de création et de réception, le travail sur les variantes confirment troisièmement la dimension philologique

---

961. « Dès le seuil du XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui change, c'est l'apparition de l'approche historique conçue pour elle-même. Si nous pouvons trouver aujourd'hui des ressources historiques dans les correspondances d'écrivains des siècles antérieurs, c'est que nous bénéficions de l'*avenir de la science*. Mais durant les deux siècles derniers qui ont accompagné l'émergence de la littérature contemporaine, on voit apparaître et s'étoffer la question explicite de savoir ce qu'attendra un historien de la littérature de la lecture des lettres, conservées à côté de l'œuvre des écrivains. L'histoire littéraire en cours de constitution s'agrippe à cette question [...] » (Éric Francalanza et Luc Fraisse, « Correspondance d'écrivains et histoire littéraire », *RHLF*, Paris, PUF, 2012, n° 4. p. 786).

du geste éditorial de Beuchot. Érudition et bibliophilie sont au service d'une histoire de chacune des œuvres de Voltaire. L'édition de Beuchot possède, quatrième, une dimension mémorielle. Elle permet de prendre acte du déplacement de Voltaire dans les champs d'études historiques et littéraires. Ce travail donne à l'édition une épaisseur qu'aucun autre projet n'a atteinte jusqu'alors. Le tri assumé du corpus, soit rendu nécessaire par des contraintes éditoriales ou légales, soit assumé comme un choix de l'éditeur, fait autant de cette édition une œuvre sur Voltaire qu'une mise en forme de ses *Œuvres*. Le *Voltaire de Beuchot*, somme monumentale posthume dédiée au patriarche au tournant de la Restauration et de la monarchie de Juillet, possède, enfin, une dimension fictionnelle.

Le volume consacré à *La Vie de Voltaire* ne comporte-t-il pas déjà chacun de ces composants ? Le propre d'une biographie est l'organisation de faits de vie en un récit narratif<sup>962</sup>. Celle rédigée par Condorcet entre 1787 et 1789<sup>963</sup> n'échappe pas à la règle. *La Vie de Voltaire* anticipe déjà le retour de Beuchot à une approche chronologique de Voltaire ? Elle tient, en tout cas, autant du monument biographique que de l'éloge philosophique et comporte bien une dimension herméneutique<sup>964</sup>. Tant le contenu de ce volume que sa position dans la collection varient sensiblement de Kehl à

---

962. Christophe Cave le précise ainsi : « La biographie pose la question de l'organisation du discours, lorsqu'elle tente d'ordonner, d'organiser, de "linéariser" ce qui dans une vie peut n'être conçu que comme succession, fragmentation. Cette tension entre la vie et le discours, entre l'ordre narratif et l'aspect cellulaire du matériau vivant (le biographié), entre l'éventuelle pulsion exhaustive et la sélection des informations, nous ramène [...] à l'interprétation nécessaire de toute vie écrite » (Christophe Cave et Simon Davies, « Introduction », *Les Vies de Voltaire : discours et représentations biographiques, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Oxford, Voltaire Foundation, 2008, p. 1).

963. Élisabeth Badinter, « Préface », *Vie de Voltaire*, Paris, Quai Voltaire, 1994, p. 7-8. Andrew Brown et André Magnan en placent l'origine en 1781. Elle n'aurait été différée qu'en raison de « son militantisme philosophique ». Andrew Brown et André Magnan, « Aux origines de l'édition de Kehl », art. cit., p. 112.

964. « Au-delà du travail de mémoire, nous dit Linda Gil, du témoignage personnel, de l'hommage filial, de l'éloge académique, dont on sait qu'il constitue un genre à part entière dans l'œuvre du secrétaire de l'Académie des sciences, Condorcet, adoptant une ligne chronologique, insère dans son texte un témoignage fondamental, celui de sa génération, formée par la lecture déterminante entre toutes des *Lettres philosophiques* » (Linda Gil, « De l'hommage à l'éloge », art. cit., p. 159).

Beuchot. Si l'on suit l'analyse de Charles Coutel, « Condorcet entend promouvoir une union des esprits soucieux de justice, de vérité au sein d'une opinion publique éclairée<sup>965</sup> ». *La Vie de Voltaire* est présentée autant comme un éloge de la raison philosophique que de sa progressive mise en application par Voltaire. Son but avoué est, en outre, de former le lecteur. Si l'on transpose cela sur le plan éditorial, le geste de Condorcet est intéressant : il ajoute en effet une série de pièces dites « justificatives » – en grande partie des lettres – « qui peuvent servir à mieux faire connaître M. de Voltaire et ses ennemis<sup>966</sup> ». L'entreprise relève bien de la justification, puisqu'elle sert à « faire connaître » d'une part, et qu'elle oppose Voltaire à ceux qui le critiquent d'autre part. Or, ce souci ne va-t-il pas à l'encontre d'une biographie partisane, laquelle se passe, du fait de sa nature même, de justification ? La publication suivante, les *Mémoires pour servir à la vie de M. de Voltaire écrits par lui-même*, permet à Condorcet de poursuivre dans cette démarche, en plaçant sa biographie philosophique dans la continuité d'un geste initié par Voltaire lui-même. La maquette éditoriale de Condorcet témoignerait déjà d'une volonté de fonder avec assurance « l'histoire des progrès ». Or, dans cette optique, force est de constater que Beuchot va un cran plus loin que Condorcet.

L'« Avertissement » que Beuchot rédige en tête du tome premier de l'édition Perronneau commence pourtant par une déclaration élogieuse envers les éditeurs de Kehl, seul modèle digne d'être suivi, et même mentionné, par l'éditeur. D'ailleurs, son ordre est celui auquel « le public est tellement accoutumé » qu'il serait risqué d'en proposer un autre. Mais ce serment d'allégeance peut aussi bien masquer une volonté de se démarquer non seulement des autres éditions du début de la Restauration, mais aussi du modèle de Kehl. En effet, en invoquant l'habitude du public pour principale raison du *statu quo* éditorial, Beuchot peut aussi suggérer qu'une autre approche est scientifiquement possible. Pareille réserve se retrouve dans l'« Avertissement des nouveaux éditeurs » de l'édition Lefèvre et Déterville (1817,

965. Suite de la citation : « En ce sens, le texte de Condorcet est une sorte d'identité narrative et énergétique des Lumières, à travers la dialectique complexe d'une vie, d'une œuvre et d'un combat » (Charles Coutel, « La *Vie de Voltaire* de Condorcet », dans Christophe Cave et Simon Davies (dir.), *Les Vies de Voltaire, op. cit.*, p. 339).

966. K84, t. LXX, p. 182.

41 volumes in-8<sup>o</sup><sup>967</sup>). Dans cet avertissement, ainsi que dans la préface de Beuchot, tous les deux datés de 1817, on peut entrevoir les prémices d'une réflexion autour de la réorganisation du corpus des *Œuvres de Voltaire*. L'éditeur affirme en tout cas dès le paragraphe suivant vouloir modifier, au moins pour *La Vie de Voltaire*, le contenu proposé par Kehl, perpétué par les réimpressions de Bâle, Gotha et Lyon et suivi par les éditeurs depuis lors :

On a paru cependant approuver la seule transposition que nous nous soyons permise, celle des ouvrages disséminés dans l'édition de Kehl, et que nous avons rassemblés dans notre premier volume, où nous avons voulu réunir tout ce qui concerne la vie de Voltaire : nous y avons joint quelques pièces littéraires et historiques trop célèbres pour ne pas entrer dans notre recueil, telles que le *Discours de réception de Ducis à l'académie française*, la *Réponse de l'abbé de Radonvilliers*, et un extrait du *Moniteur*, qui renferme le récit de la translation des cendres de Voltaire au Panthéon<sup>968</sup>.

En ajoutant au corpus du volume 70 de l'édition de Kehl des textes disséminés dans le reste de l'œuvre, Beuchot reconsidère clairement le sens de ce tome qui ouvre sa collection. Pourtant, déplacer des pièces est une chose ; en ajouter, une autre. En effet, Beuchot réunit également trois hommages posthumes rendus à Voltaire par ses pairs académiciens d'une part, par le peuple d'autre part. Complète-t-il heureusement l'ouvrage de son prédécesseur, en multipliant les gages de sincérité de son témoignage ? Il paraît plutôt faire de cet ouvrage un lieu hagiographique, plus qu'une démonstration philosophique du progrès humain comme le souhaitait Condorcet<sup>969</sup>.

967. « L'ordre et la distribution adoptés par les laborieux et estimables littérateurs qui la dirigèrent, étant en quelque sorte consacrés par l'opinion et par le goût du public, nous avons dû nous y conformer. Mais des améliorations nous ont paru nécessaires, et diverses augmentations étaient devenues indispensables » (Lefèvre et Détéville, « Avertissement des nouveaux éditeurs », *Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, Crapelet, 1817, t. I, p. v).

968. Beuchot, « Avertissement », *Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, Perronneau, 1817, t. I, p. vi.

969. Voir les deux articles d'Otto Selles, « Voltaire, "apôtre de la tolérance" : les *Éloges* de Palissot et La Harpe (1778-1780) », et Rémy Landy, « La Harpe à propos de Voltaire : un biographe intermittent », dans Christophe Cave et Simon Davies, *Les Vies de Voltaire, op. cit.*, p. 255-267 et p. 269-281. À ce propos, Christophe Cave précise dans son introduction que : « L'époque des

Ensuite, le propos est déplacé en direction d'une construction « littéraire » et « historique » de la biographie de Voltaire. Ces aspects ne sont pas que nommés, ils sont également visibles dans les textes ajoutés par l'éditeur, lesquels concernent la cérémonie de l'Académie et l'événement public de son entrée au Panthéon. Éminemment symbolique, ces deux aspects conjugués font d'emblée de Voltaire un homme et un écrivain d'exception. Il parachève le discours philosophique initial de Condorcet. Mais intégrer la translation des cendres de Voltaire, n'est-ce pas aussi une façon de prendre acte de sa mort ? Beuchot confronte la figure du philosophe engagé dessinée par Condorcet avec celle qu'il est en train de figer en « classique de la littérature ». Enfin, *La Vie de Voltaire* de Condorcet change même de statut, puisqu'elle devient, par extension, le sous-titre au volume complet édité par Beuchot chez la Veuve Perronneau. C'est une métonymie : désormais la « vie de Voltaire » concerne le sujet de l'ouvrage dans son intégralité. Beuchot se réapproprie, de ce fait, le geste de Condorcet. C'est, rappelons-le, l'un des buts assumés dès la préface de son édition de 1828 que de « faire mieux » que Kehl. Il y a lieu de croire qu'il pense déjà de la sorte dès 1817, comme le confirment ses choix éditoriaux autour de *La Vie de Voltaire*.

La question de la place à donner à ce volume dans la collection n'est pas posée de façon inédite par Beuchot. Desoër, déjà, dans la première édition des *Ceuvres complètes de Voltaire* parues sous la Restauration affirmait déjà avoir « placé en tête du 1<sup>er</sup> volume *La Vie de Voltaire*, par Condorcet, que les éditeurs de Kehl avaient rejetée au 70<sup>e</sup> volume<sup>970</sup> ». D'ailleurs, justifie l'éditeur, s'il en a été autrement, c'est soit que « cette *Vie* ne fût venue qu'après coup, soit qu'elle n'eût pas été achevée à temps pour la mettre à sa véritable place<sup>971</sup> ». Cette recommandation est globalement suivie par les autres éditions, même si quelques exceptions sont à remarquer : Renouard place par exemple *La Vie de Voltaire* au volume 64 (sur 66) de son

---

deux biographies pionnières est donc aussi celle des éloges, au moment de la mort de Voltaire, et jusqu'à la Révolution qui invente plusieurs fictions valorisantes, avant la période de la réaction idéologique, la Restauration » (*ibid.*, p. 16).

970. Bengesco, t. IV, p. 148.

971. *Ibid.*, p. 149.

édition<sup>972</sup>. L'ambivalence de la préface de Desoër est évidente. À côté des éléments de réponses apportés aux vicaires de Paris, par suite du *Mandement* lancé contre son édition, l'éditeur propose une véritable remise en question de la structure et du contenu de ce volume. Son souci déborde d'un cadre polémique pour se fixer sur une réflexion autour du corpus hérité de Kehl. N'est-ce pas là, finalement, le propre des éditeurs de cette période que de s'appuyer sur les polémiques pour mettre en avant leur travail ? Derrière la politique, nécessairement contingente et éphémère, les éditeurs n'affichent-ils pas avant tout l'ambition de détrôner Kehl ? Ce serait le statut de successeur de Beaumarchais, Condorcet et consorts qui se jouerait également dans la correspondance entre Decroix et Beuchot, lorsqu'ils abordent la question de *La Vie de Voltaire* :

Certes, je suis bien de votre avis sur les conseils pour une nouvelle édition. Je ne suis pas à m'apercevoir de beaucoup de défauts à mon travail. Il n'a pas toujours été en mon pouvoir de les éviter. Par exemple, notre premier volume contient *La Vie de Voltaire*, par Condorcet, les *Pièces justificatives*, le *Commentaire historique*, les *Mémoires sur la vie*, et des *Pièces diverses*. C'est dans le second seulement qu'est la préface des éditions de Kehl pour toutes les œuvres de Voltaire. Le premier volume est donc seulement un vestibule, une introduction. Eh bien ! il contient deux ouvrages de Voltaire qui se trouvent ainsi, pour ainsi dire, en dehors de la collection. Vous voyez que loin de repousser les reproches je vais au contraire à leur rencontre<sup>973</sup>.

*La Vie de Voltaire* est un recueil en grande partie apocryphe. L'éditeur joue avec la notion d'autorité sur les textes. Qui doit être le signataire de ce tome ? La question posée ici par Beuchot fait se recouper le problème de la place du volume dans la collection avec celui de son contenu. Autrement dit, le premier volume doit-il être considéré comme un volume introductif, un « vestibule », dont les pièces ne sont pas de l'œuvre de Voltaire mais préparent à la lecture de ses *Œuvres*

972. « Le *Commentaire historique* fait, dans l'édition de Kehl, partie des *Mélanges littéraires*, dans l'édition Renouard il fait partie du tome LXIV à la suite de *La Vie* » (Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 12 août 1828, IMV, MS 34-21).

973. Beuchot, minute a.s. à Decroix, 31 janvier 1819, BnF, n.a.fr. 25135, f° 44.

*complètes* ? Ou s'agit-il d'un volume qui répertorie tout ce qui a trait à la « vie de Voltaire », sans distinction entre les différents rédacteurs, comme le mentionne Beuchot dans la préface de sa première édition ? Cette lettre à Decroix laisse en tout cas apparaître le remords de l'éditeur devant les choix opérés pour cette publication. Decroix lui-même ne semble pas convaincu par l'option adoptée par ses collègues de Kehl :

De tous les ouvrages sur *La Vie de Voltaire*, depuis Luchet jusqu'à Durdent, celui de Condorcet paraît encore le plus digne de figurer en tête des éditions, et par son mérite intrinsèque et par une juste étendue, également éloignée de la prolixité et de la sécheresse. C'est peut-être la seule pièce préliminaire à mettre au commencement du 1<sup>er</sup> volume, après la préface des éditeurs, et relativement à la collection g[énéral]e. Quant au « Choix des pièces justificatives » qui la suit dans l'édition de Kehl, on pourrait la placer à la suite du *Commentaire historique etc.* et des *Mémoires sur la vie etc.* Ces deux ouvrages étant de Voltaire, et tenant plus, par leur genre, à la littérature qu'à l'histoire, seraient assez bien placés dans les *Mél. litt.* avec les pièces justificatives. Il faut donner le *Commentaire* non d'après l'édit. de Kehl, mais d'après l'édit. première donnée par l'auteur séparément en 1776, où d'après l'édit. encadrée où il est répété. Car il ne suffit pas, pour le rétablir tel que l'auteur l'a composé, d'en supprimer les pages distinguées par le caractère italique qui servaient de transitions<sup>974</sup>.

Beuchot n'est pas le seul à remettre en question le statut de ce volume<sup>975</sup>. Decroix parle en effet de le placer en tête des *Œuvres complètes* et mentionne également la question du mélange entre écrits de Voltaire et œuvres apocryphes. Parmi les éditeurs de la Restauration également, le statut de ce texte est discuté : l'édition Lefèvre-Déterville introduit également, dans le tome 1<sup>er</sup> de leur collection, l'éloge de Voltaire par Frédéric II, ainsi que celui de La Harpe. Ces deux textes côtoient distinctement, dans une sous-partie appelée « Éloges de Voltaire », les pièces traditionnellement admises dans le volume de

974. Decroix, l.a.s. à Beuchot, 11 janvier 1818, BnF, n.a.fr. 15235, f° 40.

975. Bien que l'intégration de ces deux pièces soit reconnue comme des « avantages spéciaux qui [...] distingue » son édition ([Lafargue], msc. *Conclusions motivées pour M. Furne*, 1835, BnF, n.a.fr. 25146, f° 140).

*La Vie de Voltaire*. Elles côtoient donc aussi des écrits de la main de Voltaire. Ces deux pièces se retrouvent ensuite dans la seconde édition de Beuchot, mais débarrassées cette fois-ci de pièces de la main de Voltaire. Commodément déplacés dans les *Mélanges*, les *Mémoires* écrits par Voltaire quittent le « vestibule » de la collection et réintègrent le corpus des *Œuvres de Voltaire*<sup>976</sup>. Le tome 1<sup>er</sup> est rebaptisé « biographie » – au singulier – dévoilant par là son contenu : il devient le lieu assumé des écrits non pas *de* Voltaire, mais *sur* Voltaire.

Peut-on voir dans la façon dont Beuchot publie son volume une synthèse de son travail pour toute l'édition ? Réunir différents points de vue sur Voltaire, les classer en un volume selon l'ordre chronologique de leur rédaction – l'éloge de Frédéric II en tête, suivi par celui de La Harpe et enfin celui de Condorcet – et leur adjoindre des pièces justificatives évoque l'approche chronologique et critique qui est celle de Beuchot. Appeler le cumul de trois éloges une « biographie » implique bien la responsabilité de celui qui les rassemble. Cela suffit semble-t-il à témoigner d'une réflexion en train de s'accomplir autour de la façon de mettre en œuvre des récits de « Vie ». Finalement, ce volume doit être considéré à la fois comme une introduction à Voltaire, comme un éloge qui tend à la synthèse par le recoupement de divers textes de nature plus ou moins biographique, et comme un catalogue de diverses réceptions de Voltaire et de son œuvre. Il accomplit, au-delà de circonstances de son époque, une œuvre d'historien, voire de biographe. Son travail nous pousse également à considérer les *Œuvres de Voltaire* éditées par Beuchot comme un avatar des « Vies de Voltaire » qui paraissent durant le XIX<sup>e</sup> siècle.

Revenons encore sur l'ambition de départ affichée par Beuchot : il précisait vouloir « faire autrement que Kehl » et espérait même faire mieux. Beuchot plaçait déjà son édition dans une succession chronologique plus large. Il se posait, déjà, en successeur de l'édition de Kehl. Mais ne pose-t-il pas aussi la question de la postérité de son propre travail ? La réflexion de Beuchot autour de la méthodologie éditoriale s'étend en amont et en aval de son propre *Voltaire*. La réception de l'édition de Beuchot durant les deux premiers tiers du XIX<sup>e</sup> siècle confirme la spécificité de son travail. Son rangement de la *Correspondance* et les *Mélanges* en une seule série

976. Au t. XL, p. 37.

classée chronologiquement n'a été suivi par aucun de ses successeurs jusqu'à Moland<sup>977</sup>. Malgré quelques infidélités au corpus tel qu'il a été organisé dans l'édition de Kehl, les successeurs de Beuchot reprennent étonnamment la séparation entre la *Correspondance générale* et celles avec les souverains, inaugurée par l'édition de Kehl<sup>978</sup>. De même, Quérard, dans sa « Bibliographie voltairienne », publie quelques réserves à l'égard de sa méthodologie éditoriale inédite<sup>979</sup>. Celle-ci est-elle arrivée trop tôt ? Il faut, encore une fois, attendre la fin du siècle pour voir Bengesco défendre le travail de Beuchot<sup>980</sup>. Parmi les autres éditeurs aussi, les réactions sont mitigées. Dubois notamment, se montre critique :

Je pense, comme vous, que l'édition de M. Beuchot est excellente, surtout sous le rapport de la pureté des textes et de la convenance des notes. Toutefois permettez à l'éditeur principal de la belle édition Delangle de penser que M. Beuchot a eu tort. 1.- de mêler, sous le titre de *Mélanges*, littérature, histoire, biographie, physique, théologie et législation : les savants éditeurs de Kehl avaient donné pourtant un bon exemple ; et je crois avoir perfectionné leur classification. 2.- d'altérer l'orthographe des noms propres, et de les écrire d'une manière qui n'est pas uniforme. 3.- de n'avoir pas, à la fin des poèmes, séparé les variantes des notes, etc. Je n'en suis pas moins pénétré d'estime pour M. Beuchot, je suis seulement d'un autre avis que lui<sup>981</sup>.

---

977. Voir *supra*, ch. 2.

978. L'édition Blanchard (Bengesco, n° 2172) s'ouvre sur *La Vie de Voltaire* (dernier volume de l'édition de Kehl) et fait précéder la correspondance générale des correspondances particulières, contrairement à Kehl. L'édition n° 2175, inachevée, s'ouvre sur *Le Siècle de Louis XIV*. Quant à l'édition du *Siècle* de Georges Avenel et Émile de la Bédollière (*Ceuvres complètes de Voltaire*, Paris, Aux bureaux du Siècle, 1867-1873, 9 vol. in-4°), elle est celle dont le plan s'écarte le plus de celui des éditeurs de Kehl. Pourtant, on y retrouve d'une part la séparation des pièces qui constituent les *Mélanges*, classés ici selon un ordre générique, et d'autre part la séparation des correspondances.

979. Joseph-Marie Quérard, « Bibliographie voltairienne », dans *La France littéraire*, Paris, Didot, 1842, 1 vol., p. 109.

980. « Quels que soient les "péchés" qui aient pu échapper à Beuchot, ils sont insignifiants lorsqu'on les compare aux grands et incontestables mérites de sa belle édition des *Ceuvres de Voltaire*. Nul n'avait mieux fait avant lui ; nul n'a mieux fait depuis, et nous doutons que Voltaire trouve jamais un éditeur plus consciencieux et plus savant » (Bengesco, t. IV, p. 181).

981. Dubois – Cayrol, l.a.s., Vitry, 20 novembre 1836, BnF, n.a.fr. 12948, f° 240.

Certes, Dubois a bien des raisons de s'attaquer au travail de Beuchot. D'une part, celui-ci ne l'a pas épargné lorsque Dubois a repris les commandes de l'édition du *Voltaire-Perronneau*. D'autre part, il est encore une fois l'éditeur d'une édition concurrente : l'édition Delangle, connue pour être un fiasco financier. Malgré ses lacunes scientifiques, Dubois espère-t-il toujours mettre son nom à une nouvelle édition des *Œuvres de Voltaire* qui surpasse celle de Beuchot ? Entreprend-il de courtiser Cayrol, qui après avoir collaboré à l'édition de Beuchot, continue son travail sur la *Correspondance*, dont il publiera une édition inédite en 1856 ? À l'inverse, c'est auprès de Clogenson, l'un de ses proches amis parmi les éditeurs de la Restauration que Beuchot trouve déjà la reconnaissance de son travail :

Vous savez quelle est ma tendresse voltairienne, malgré une infidélité dans laquelle la révolution de Juillet m'a entraîné ; je ne voudrais pas, pour le prix que valent tous mes autres livres, que votre édition fût restée imparfaite. Je ne veux plus lire Voltaire que dans vos 70 volumes. Je saluerai toujours avec vénération l'édition de Kehl, mon aînée de quelques mois, et notre guide à tous, grands et petits voltairiens ; mais c'est votre monument 1829-1834 devant lequel je ferai mes plus dévotieuses stations<sup>982</sup>.

Quel est l'objet devant lequel Clogenson fait de « dévotieuses stations » ? S'agit-il d'un « monument » à Voltaire ou à Beuchot ? L'un peut-il désormais être appréhendé sans l'autre ? Le *Voltaire de Beuchot* attache le nom de l'éditeur à celui du patriarche sous la Restauration. L'édition qui en sort est bien un monument posthume. Celui-ci fait, à travers une description de Voltaire et de ses œuvres, la synthèse de la philosophie des Lumières et de ce qu'il peut en rester après la Révolution et l'Empire. Beuchot s'inscrit bien dans une histoire éditoriale sur le long terme. Le rapport à l'édition de Kehl doit à ce titre encore être explicité. Elle est en effet rappelée par les deux éditeurs concurrents de Beuchot, preuve qu'aucune édition des *Œuvres de Voltaire* ne peut passer outre la comparaison avec ce premier monument posthume. L'édition de Beaumarchais, Condorcet, Ruault

---

982. Clogenson, l.a.s. à Beuchot, Rouen, 23 novembre 1834, BnF, n.a.fr. 25134, f° 362v.

et Decroix est perçue comme un « guide », dont il faut aussi savoir s'émanciper. Si l'édition de Kehl est bien une édition militante, au sens philosophique du terme, qu'en est-il de celle de Beuchot ? L'éditeur savant de la Restauration succède à l'« éditeur intellectuel<sup>983</sup> », responsable, avec Decroix, du paratexte de l'édition de Kehl. Là où les premiers éditeurs posthumes cherchaient à « réhabiliter Voltaire pour asseoir le crédit philosophique de son œuvre<sup>984</sup> », le premier volume de Beuchot se présente, on l'a vu, comme une mise en scène du progrès humain. Alors le geste de Beuchot serait, lui aussi, militant ?

Après avoir démontré non seulement que de nombreux libraires et éditeurs de la Restauration profitent d'un climat politique qui manifeste bruyamment son hostilité à l'encontre des Lumières pour vendre des *Voltaires* présentés comme sulfureux, après avoir réussi à dégager Beuchot des projets éditoriaux de la plupart de ses contemporains, il faut désormais retrouver le sens de son œuvre. S'il n'est jamais explicitement polémique, c'est bien parce qu'il met l'accent sur une actualisation et une clarification du texte de Voltaire. Au moyen d'un paratexte qui renvoie l'œuvre à son contexte de production, de publication et de postérité, il donne les clés historiographiques et bibliographiques nécessaires à la compréhension des *Œuvres de Voltaire* qui préfigure une nouvelle appropriation de celles-ci par le lecteur du XIX<sup>e</sup> siècle. Il pose par son geste les conditions d'une histoire littéraire de l'œuvre de Voltaire. Ce sont en effet autant de façon de signifier que Voltaire, son œuvre et le Siècle des Lumières ne sont plus, puisqu'ils doivent être précisés. Mais sa méthodologie éditoriale fondée sur un intérêt qui relève déjà de la philologie, le laconisme revendiqué de son paratexte, et la précision de ses références dessinent surtout une image cohérente d'un Voltaire qui chemine vers le statut de patriarche philosophe. Beuchot ne revendique pas un Voltaire libéral ou du moins anticlérical, il convoque un exemple du progrès humain. Son édition ne doit pas être comparée aux autres éditions de la Restauration : elle se rapporte davantage à celle de Kehl, dans la succession de laquelle il se situe, et dont elle constitue elle-même un progrès.

983. C'est ainsi que Linda Gil nomme Condorcet dans « Condorcet éditeur de Voltaire : une lecture dialogique dans les *Œuvres complètes* », art. cit., p. 161.

984. Linda Gil précise tout ce qui regarde l'édition de Kehl mieux que je ne saurais le faire. *Ibid.*, p. 162.

## 6. Decroix et Beuchot : amitié voltairienne et héritage voltairiste

**R**enouveler le modèle de Kehl et « faire mieux » que ses illustres prédécesseurs sont deux buts avoués de Beuchot. De cette posture découlent deux implications : cette première édition est dépassée, mais elle reste paradoxalement le modèle sur lequel se basent tous les travaux. Il s'agit d'abord d'un constat de fait : de plus en plus difficile à trouver sur le marché du livre, l'édition dite de Kehl souffre de la découverte de nombreux inédits, lesquels font éclater le cadre traditionnel de l'édition. Sans compter que l'évolution des méthodes d'édition facilite l'impression ainsi que la diffusion d'autres projets. Mais cette conclusion provient aussi d'éléments moins concrets. Un climat politique nouveau implique une redéfinition de l'ordre monarchique, avec comme tournant majeur la révolution de Juillet 1830 et l'avènement de la monarchie constitutionnelle de Louis-Philippe d'Orléans. La Révolution et ses suites même les plus funestes influencent de moins en moins directement le discours politique. Un nouveau rapport à l'histoire souligne cet état de fait. L'accent est désormais placé – et c'est flagrant chez Beuchot – sur la notion de progrès. Le XVIII<sup>e</sup> siècle appartient à un temps révolu, et Voltaire, auquel on prête un rôle de moteur des progrès littéraires et philosophiques apparus durant ce siècle, également. Au milieu de tout cela, le patriarche de Ferney se trouve investi d'une actualité nouvelle, tiraillé même entre plusieurs positions difficilement conciliables : une utilisation symbolique largement fondée sur l'image du patriarche popularisée par Kehl et sur celle du grand homme,

forgée au moment du transfert de ses cendres au Panthéon. Elle s'oppose à l'image de l'impie parrain de la Révolution réactivée par l'Église, ainsi qu'à celle, enfin, du modèle littéraire à dépasser pour les écrivains romantiques. Ces différents « visages de Voltaire » influencent largement, dans le même temps, les conditions du succès commercial de l'édition de ses *Œuvres complètes* sous la Restauration. Enfin, au niveau strictement éditorial, malgré les fréquents constats de son insuffisance, l'édition de Kehl reste la référence indépassable sur laquelle s'appuient tous les éditeurs de Voltaire pendant la Restauration. Une partie restreinte de ceux-ci, désireux de se distinguer sur le marché, introduit certaines nouveautés. C'est dans ce contexte que se publie le *Voltaire de Beuchot*, lequel redéfinit durablement le corpus voltairien.

L'attitude de Beuchot à l'égard de l'édition de Kehl traduit bien la position fondamentalement ambivalente qui est celle de l'éditeur. Modifier sans bouleverser ; faire évoluer Kehl sans copier ses concurrents ; plaire à la « masse » et satisfaire les amateurs éclairés ; innover et rentabiliser : les exigences auxquelles se soumet notre homme semblent inconciliables. C'est d'abord grâce à un travail qui dure en réalité depuis vingt-cinq ans que Beuchot parvient à parfaire son projet. L'immense documentation qu'il rassemble lui permet d'affiner sa connaissance du corpus, de trier les écrits et d'intégrer de nombreuses variantes. Il ajoute un paratexte savant à celui, plus militant, de Kehl qu'il conserve pourtant. C'est donc au prix d'une série de compromis qu'il renouvelle la structure des *Œuvres de Voltaire*, leur contenu, mais surtout l'image du patriarche.

Beuchot se distingue également, on a pu l'évoquer à plusieurs reprises, par l'amitié qu'il développe avec Jacques-Joseph-Marie Decroix, ancien auxiliaire savant de l'édition de Kehl. La correspondance entre ces deux zélés collègues, dont nous ne possédons, pour l'essentiel, que les lettres de Decroix, décrit bien à la fois le climat éditorial de la Restauration et la relation de chacun des deux hommes à l'œuvre de Voltaire. Elle présente les modalités de transmission d'un héritage authentiquement voltairiste. C'est au cours de cette correspondance que se joue le passage d'un monument éditorial à l'autre, du modèle de Kehl au *Voltaire de Beuchot*. Quelle est la nature de la relation entre les deux hommes, et comment évolue-t-elle au gré des événements de la Restauration, mais aussi

en fonction des aléas de l'actualité voltairienne ? L'ancien éditeur travaille en tout cas encore assidûment à la correction de son édition. Conserve-t-il l'espoir de prendre part à ce projet ? Ou d'en préparer un nouveau à son nom ? Sans doute a-t-il envisagé ces deux options, sans pouvoir complètement les réaliser. Notons néanmoins son influence sur le travail de Beuchot, lequel discute chacune des libertés qu'il prend avec le corpus avec Decroix. Ces discussions prennent le caractère d'une négociation, dont le cas des *Lettres philosophiques* est emblématique : comment à la fois respecter Voltaire à la lettre et ménager l'ancien éditeur de Kehl ? Ombre qui plane au-dessus de l'épaule de Beuchot, Decroix complexifie encore le rapport au texte voltairien. L'éditeur savant ne subit pas seulement le tiraillement indépassable entre le devoir de fidélité à un auteur désormais absent et la nécessité de fixer un corpus assumé comme instable, il doit également prendre en compte différents échelons de réception posthume.

## Un passage de témoin

C'est sous la protection expresse de Mme de Villette<sup>985</sup> – qui n'est autre que Reine-Philibert Rouphe de Varicourt, dite « Belle et bonne », fille adoptive de Voltaire – que Beuchot et Decroix font connaissance. Ambiance voltairienne donc, qui vient dès le départ placer leur relation sous le signe de la transition, laquelle a pour effet d'installer Beuchot dans le monde des héritiers directs du grand homme de Ferney. Son travail trouve, en retour, un surcroît de légitimité. Beuchot et Decroix correspondent dès 1817. Si les premières lettres qu'ils s'échangent témoignent d'une certaine méfiance, causée sans doute autant par l'écart générationnel qui sépare les deux éditeurs, la distance entre Lille et Paris, que par le fait des nombreuses sollicitations que reçoit Decroix de la part de pratiquement tous les

---

985. « J'ai osé me charger d'une besogne que vous seul étiez en état de faire mieux que personne. Mais si j'ai eu la témérité de faire une chose pareille ce n'a été qu'après avoir reçu l'assurance que d'un côté vos occupations ne vous permettraient pas de vous livrer à ce travail, et que de l'autre à la recommandation de Madame de Villette, vous voudrez bien nous honorer de vos conseils et de vos secours » (Beuchot, [minute] à Decroix, [Paris, mai-juin 1817], BnF, n.a.fr. 25135, f° 1).

éditeurs de Voltaire de la Restauration, leur correspondance évolue pourtant très vite vers une collaboration exclusive :

Je fus de nouveau surpris en recevant mardi dernier une lettre de M. Auguis qui m'annonce l'édition de M. Delangle et me propose de sa part de le seconder dans son entreprise. Je réponds à M. Auguis qu'ayant été jusqu'à présent en correspondance avec vous, pour tout ce qui était relatif aux œuvres de Voltaire, je ne le serai désormais avec aucune autre personne. Que tout ce que pouvait faire de mieux M. Delangle était de se tenir à tout ce qui a été publié par vous dans l'édition de Mme P. sauf à combiner cette édition avec celle de MM. Lequien et Renouard pour ce que celles-ci pourraient contenir de plus que l'autre<sup>986</sup>.

Lorsqu'il est question de travailler pour l'édition Dalibon-Delangle, Decroix refuse, pour privilégier – de façon exclusive – sa collaboration avec Beuchot. Cette élection reflète la proximité intellectuelle entre les deux hommes, laquelle finit par combler tous les écarts, qu'ils soient générationnels ou géographiques, et la relation se mue progressivement en une véritable amitié<sup>987</sup>. Sans rien enlever à ce qu'elle doit au caractère de son auteur, l'étude de l'édition de Beuchot ne peut pas faire l'économie d'une analyse du rapport d'abord scientifique et finalement amical qui unit les deux hommes dans une même histoire de la réception des *Œuvres de Voltaire*. N'est-ce pas, en effet, cette collaboration qui donne un héritage authentiquement voltairien à l'édition de Beuchot ?

### *Decroix-Beuchot au fil de la correspondance*

La correspondance Decroix-Beuchot s'étend de 1817, soit au moment de la parution des premiers volumes de l'édition que Beuchot édite déjà pour le compte de la Veuve Perronneau, jusqu'en 1826,

986. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 3 juin 1824, BnF, n.a.fr. 25135, f° 124.

987. « J'augure de votre lettre que vous jouissez d'une bonne santé, ainsi que votre aimable famille, ce qui me fait grand plaisir, et que par conséquent vous continuez de vous livrer avec ardeur à vos travaux, ce qui est pour moi une autre source de satisfaction. Tout se porte bien » (Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 7 octobre 1824, BnF, n.a.fr. 25135, f° 130).

date de la mort de Decroix. Cette correspondance est conservée à la Bibliothèque nationale de France. On y trouve essentiellement les lettres de Decroix, augmentées de quelques minutes ou copies des réponses de Beuchot. Elle est donc largement asymétrique. Par l'angle de vue privilégié qu'elle nous offre tant sur l'admiration que se vouent les deux hommes que sur la bienveillance croissante de Decroix à l'égard de Beuchot, ou que sur les débats nourris qui animent les deux éditeurs, elle éclaire bien la nature de la filiation entre l'édition de Kehl des *Œuvres complètes de Voltaire* et l'édition de Beuchot qui entend la renouveler. Elle souligne, non sans une certaine tendresse, l'importance de Voltaire dans la vie de Decroix, lui qui, jusqu'à ses derniers jours, voue un culte au grand homme ; lui qui transmet enfin cet héritage à Beuchot jusqu'à la fin de sa vie, comme l'indique le fils de Decroix lorsqu'il annonce la mort de son père à Beuchot :

Jusqu'à son dernier moment il s'est livré à ses occupations chéries, sans cesse au milieu, de ses livres, de ses papiers il se procurait encore quelque distraction. Il parlait souvent de vous et de vos travaux. Il voulait encore vous être bon à quelque chose et depuis quelques jours vous avez dû recevoir quelques tragédies qu'il a chargé ma femme de vous adresser<sup>988</sup>.

Revenons en 1816 et reprenons le fil de la rencontre entre les deux éditeurs : lorsqu'ils commencent à correspondre, Beuchot n'est de toute évidence pas un nom complètement inconnu aux oreilles de Decroix, puisqu'il a vraisemblablement déjà commencé son travail autour de l'édition du *Voltaire-Perronneau*. On peut sans trop s'avancer estimer que le travail réalisé par Beuchot dans cette édition ait prédisposé Decroix en sa faveur. De son côté, Decroix a tout intérêt à profiter de l'ambiance pour le moins propice aux publications voltairiennes en ce début de Restauration pour envisager à son tour une édition significative. Il se montre très vite particulièrement généreux en conseils éditoriaux auprès de Beuchot. Il lui fait parvenir, progressivement, dès 1817, toutes les remarques qu'il a collectées dans le but de préparer un supplément à l'édition de Kehl : ce document, conservé en une pièce, réunit ces remarques sous le titre de « Supplément à

---

988. Decroix fils, l.a.s. à Beuchot, Lille, 29 juin 1826, BnF, n.a.fr. 25135, f° 165.

l'*Errata* de Kehl ». Si l'on peut effectivement affirmer que les conseils que Decroix fournit à Beuchot dès le début de leur collaboration servent essentiellement à son édition en 70 vol. in-8° de la fin de la Restauration, il semble pourtant excessif d'affirmer que Decroix n'a participé que marginalement à son travail pour le compte de la Veuve Perronneau<sup>989</sup>. C'est surtout le travail de Beuchot qui est resté, pour les causes évoquées précédemment, incomplet. Autre trace de leurs échanges, la « Préface du nouvel éditeur », que Beuchot présente dans le premier volume de son édition de 1828, mérite un commentaire. En insistant sur tout ce qu'il doit à Decroix, il y relève l'importance de cette transition pour la qualité de son édition :

On pense bien que, quelque imparfait que soit mon travail, il l'eût été bien davantage si je n'avais reçu d'amples secours. M. Decroix, l'un des éditeurs de Kehl, non seulement m'a fourni des indications qui m'ont mis sur les traces de choses qu'il n'avait pu se procurer, et que je suis parvenu à posséder, une seule exceptée, mais il m'a donné la note des fautes qu'il relevait de temps à autre dans son édition. Avant de mourir, il m'envoya un manuscrit de *L'Envieux*, copié de sa main, ainsi que quelques autres manuscrits<sup>990</sup>.

La présence de Decroix dans ce processus pose à nouveau, et avec plus de précision la question de l'auctorialité de Beuchot. En effet, on a pu constater à quel point l'éditeur qu'est Beuchot pose son empreinte sur le corpus des *Œuvres de Voltaire*. Or ce corpus avait initialement été défini par Decroix et Panckoucke, puis confirmé par Voltaire lui-même. Choisir d'ajouter des inédits, de supprimer des textes ou d'intégrer des variantes sont autant de gestes forts, qui imposent de s'écarter de la volonté de l'auteur. Ce faisant, Beuchot ne conteste-t-il pas à Voltaire la prérogative sur le choix de ce qui se

989. Christophe Paillard le présente également bien ainsi : « Comme il [Beuchot] fut évincé de l'édition Perronneau "par jugement, mais avec les honneurs de la guerre", celle-ci ne bénéficia que partiellement des additions et corrections de Decroix, qu'il intégra quasiment toutes à sa grande édition » (« Les "cailloux pétrifiés" de Voltaire. Corrections auctoriales ou modifications éditoriales ? Le traitement de *L.A. B. C.* dans les éditions de Kehl et de Beuchot », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 11, 2011, p. 379).

990. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xxxv-xxxvi.

publie sous le titre d'œuvres de Voltaire ? Est-il le premier à le faire ? Decroix fonde en effet sa propre autorité sur le texte de Voltaire par sa qualité de témoin vivant des volontés de Voltaire. Pourtant, l'édition de Kehl s'écarte elle aussi, déjà, en partie (et pour diverses raisons), des desseins du patriarche. Avec tout ce que cela implique sur le débordement du rôle de l'éditeur – défini, rappelons-le, comme « celui qui prend soin de revoir et de faire imprimer l'ouvrage d'autrui<sup>991</sup> » –, cette position est rendue possible parce que, dans ce cas-ci, l'auteur est mort et ne peut pas venir contester les choix effectués par son éditeur critique.

La notion d'autorité de l'éditeur trouve ici de quoi être précisée, tant elle est centrale pour comprendre le rapport de Beuchot à l'œuvre de Voltaire. Beuchot n'accède certes pas au statut d'auteur, même si son édition des textes fait autorité pendant de nombreuses années. Son autorité sur le texte se distingue également de l'autorité juridiquement fondée, dont Beuchot croit pouvoir profiter et qu'il met régulièrement en avant pour défendre son travail. Dans ce cadre, il s'agit d'une autorité morale sur le texte. Elle accroît la légitimité du travail de Beuchot par rapport à ses concurrents de la Restauration. C'est elle que la présence de Decroix rend légitime, lui qui rappelle sans cesse qu'il tire sa propre légitimité à l'égard du corpus voltairien de sa rencontre avec le patriarche de Ferney, en 1777.

Que je vous dise maintenant un autre mien scrupule touchant les *Lettres philosophiques* que vous voulez ressusciter. C'est l'auteur lui-même qui les a distribuées dans les *Questions sur l'Encyclopédie* en changeant, corrigeant, augmentant, perfectionnant les articles, et en y joignant d'autres articles analogues. En les réunissant tels qu'ils sont maintenant, ce ne sera pas exactement l'ouvrage primitif, ou il faudra les tronquer ; d'un autre côté ce serait amaigrir et détériorer le *Dictionnaire philosophique*, cette partie si majeure et si intéressante de la collection. Il y aurait peut-être un autre moyen de remplir vos vues sans opérer dans un plan approuvé par Voltaire, un changement si considérable. Vous pourriez, ce me semble, faire une notice exacte des *Lettres philosophiques*, indiquer la place qu'occupe chaque lettre dans le *Dictionnaire*

---

991. *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Veuve Bernard Brunet, 1762, p. 591.

*philosophique* ; les changements et additions qui s'y trouvent ; rapporter en entier dans cette notice les lettres ou parties de lettres supprimées. Le lecteur aurait ainsi une connaissance suffisante de ce qu'étaient ces *Lettres philosophiques* si importantes autrefois ; et le *Dictionnaire philosophique*, bien plus important aujourd'hui, ne se trouverait pas affaibli et dégradé par une humiliante castration<sup>992</sup>.

Le choix de termes aussi violents dit assez la divergence de vues qui oppose, à ce moment précis, Beuchot et Decroix. Mais n'est-ce pas une question qui se pose à chaque éditeur ? La question est en réalité au cœur d'une définition de ce qu'est le geste éditorial par rapport à l'histoire littéraire : faut-il respecter le premier état du texte, ou suivre la dernière volonté de l'auteur ? On voit dans cet extrait l'indice du changement de paradigmes de la réception des œuvres de Voltaire entre Decroix et Beuchot : Beuchot est né peu avant la mort de Voltaire. Son édition s'adresse également à un public qui est celui du XIX<sup>e</sup> siècle, qui n'a pas, non plus, connu Voltaire autrement que par ses œuvres et sa réputation. Il s'agit forcément moins de suivre les volontés de l'auteur que de rendre ses textes intelligibles dans ce contexte différent. Le rôle de l'éditeur se tourne davantage vers l'explicitation historique que vers la profession de foi. Le travail de Beuchot se dirige bien vers la constitution d'une histoire littéraire à laquelle s'intègrent désormais les *Œuvres de Voltaire*. Mais ce travail, Decroix pouvait-il l'accomplir cinquante ans auparavant ?

Rappelons à l'inverse qu'en plus du plan des *Œuvres complètes* qu'il soumet à Voltaire, en compagnie de Panckoucke en 1777<sup>993</sup>, Decroix peut aussi se targuer de traiter avec Wagnière durant les années qui suivent la mort de Voltaire. Il s'adresse même à sa veuve pour récupérer les papiers détenus par le secrétaire de Voltaire<sup>994</sup> qui

992. Decroix, l.a.s. à Beuchot, 22 octobre 1817, BnF, n.a.fr. 25135, f° 7.

993. À ce sujet, voir Andrew Brown et André Magnan, « Aux origines de l'édition de Kehl... », art. cit., p. 83-124.

994. « Il serait trop long de vous conter ici comment, depuis environ une vingtaine d'années, j'acquis de la veuve et des héritiers de Wagnière, après des démarches réitérées et avec beaucoup de temps et d'argent, une grosse farde de papiers dont ils ignoraient eux-mêmes l'existence. Je l'avais vue à Paris où Wagnière était venu exprès, vers 1788, pour engager M. de Beaumarchais à faire l'acquisition de ces manuscrits, et dont il demandait, s'il m'en souvient bien, cent louis. Ce prix parut exorbitant, d'autant plus qu'il n'était pas possible de faire usage d'aucun de ses

formeront les *Mémoires* qu'il publie dans ses derniers jours. Decroix apparaît donc entre 1816 et 1826, à double titre, comme un témoin vivant de la parole de Voltaire. Il est le dernier éditeur en activité à l'avoir côtoyé ; il est celui qui a pu obtenir les papiers avec l'accord de l'une des personnes les plus intimes de Voltaire, son secrétaire. Il est donc le seul qui puisse faire le lien entre le patriarche, ses œuvres et les éditions qui se publient sous la Restauration. Si Decroix incarne l'autorité dernière sur l'œuvre voltairienne, les éditeurs contemporains ont, de leur côté, tout intérêt à attirer son attention et à chercher à collaborer avec lui. C'est à ce prix qu'ils pourront se réclamer de son héritage. Celui-ci ne s'y trompe pas, et se sait désiré : « Je suis charmé que vous prêtiez vos soins à l'une des éditions nouvelles du Voltaire », écrit Decroix à Beuchot avant de l'avertir qu'il n'est pas le seul à le solliciter. « J'ai reçu également des lettres de plusieurs des autres éditeurs, mais je ne puis guère faire rien de plus pour aucun d'eux que ce que j'ai fait il y a longtemps, dans l'intention expresse de leur être utile, et en même temps à la mémoire de M. de Voltaire, en relevant les défauts de l'édition de Kehl<sup>995</sup>. » Outre sa qualité de témoin de Voltaire, Decroix offre aussi, sans doute, l'espoir pour les éditeurs d'obtenir des inédits de première main. Pourtant, malgré la prudence et la modestie sans doute un peu feinte qui ressort de ses propos, ce dernier n'a pas abandonné toute prétention à réaliser son propre travail éditorial sur les *Œuvres de Voltaire* :

C'était un nouvel examen de tous les matériaux rassemblés pour cette œuvre, et dont plusieurs pièces n'avaient pu alors y entrer pour diverses raisons. Je recueillis ces morceaux dans l'idée qu'ils pourraient un jour

---

papiers pour l'édition de Kehl, dont les derniers volumes étaient sous presse. [...] Je fus chargé d'y déterminer Wagnière. Il m'avait connu à Ferney ; je lui fis toutes les amitiés possibles pendant 8 à 10 jours qu'il resta à Paris, tâchant de le déterminer au sacrifice que l'on désirait de lui » (Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 7 avril 1825, BnF, n.a.fr. 25135, f° 132). Voir également Jacqueline Marchand, « Un voltairien passionné : Jacques-Joseph-Marie Decroix (1746-1826) », *RHLF*, 1977, n° 77, p. 196. Voir aussi à ce sujet les analyses complètes, bien documentées et érudites de Christophe Paillard, « Du copiste au secrétaire. Jean-Louis Wagnière, éditeur de Voltaire ? », *Cahiers Voltaire*, Ferney, Société Voltaire et Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, n° 4, 2005, p. 125-137. Et Surtout, *Jean-Louis Wagnière, secrétaire de Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation, SVEC, 2008 : 12.

995. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 7 juin 1817, BnF, n.a.fr. 25135, f° 2.

entrer dans un supplément, avec ceux que l'on se procurerait encore par des recherches subséquentes. La collection en était dès lors considérable et le devint encore plus dans la suite. Par une espèce de miracle, ces papiers, plus heureux que mes propres manuscrits, ont survécu aux secousses de la Révolution. [...] Ce que je puis vous dire en ce moment, c'est qu'il n'y a pas une seule des parties qui composent l'édition de Kehl, depuis le *Théâtre* jusqu'aux lettres, qui ne doive recevoir des additions plus ou moins considérables. Je ne saurais dire encore de combien de volumes sera composé ce supplément. Il faudra bien y faire entrer différents recueils de lettres publiés séparément, ce qui le grossira beaucoup. Je doute qu'il puisse avoir moins de 7 à 8 vol. 8°, surtout avec une table de l'édition entière, et qui étant resserrée en un seul volume pourrait néanmoins être plus exacte et plus complète que celle du Sr Chantreau qui est remplie de fautes. Je l'avais commencée avant que l'édition fût finie, mais M. de Beaumarchais lassé de verser des millions dans cette entreprise m'arrêta et je dus me restreindre selon son intention, aux deux petites tables alphabétique et chronologique que vous voyez dans le t. 70<sup>996</sup>.

Qu'il s'agisse de collaborer avec un autre éditeur pour entamer une collaboration sur une nouvelle édition ou produire un supplément à Kehl, Decroix semble avant tout déterminé à se remettre à l'ouvrage. Déjà en 1816, alors qu'il vient dans cette même lettre de souligner le retour d'un calme relatif, propice aux grands travaux littéraires, il entend participer au mouvement de réédition des *Œuvres de Voltaire* qui, pour des raisons déjà pratiques – on ne trouve plus d'édition de Kehl, et celle-ci ne contient pas de nombreux inédits déjà parus à part – devait immanquablement voir le jour. C'est d'autant plus compréhensible qu'il n'a, selon son propre aveu, jamais cessé ses travaux sur Voltaire. Conscient lui aussi, mais comme tous ses collègues sans doute, des défauts de l'édition de Kehl, il prépare lui aussi un supplément depuis près de 25 ans. Restreint à l'époque par Beaumarchais, lequel, lassé des dépenses occasionnées par l'édition, lui aurait semblé-t-il coupé les vivres<sup>997</sup> ; découragé par les bouleversements politiques

996. Decroix, l.a.s. à Louis Dubois, Lille, 25 mai 1816, BnF, n.a.fr. 12948, f° 21.

997. Decroix confirme ultérieurement cette affirmation : « La table des matières que va publier M. Desoër vous sera sûrement plus utile pour le reste de votre travail que ne peut l'être celle de Chantreau remplie d'inutilités et d'erreurs. J'en avais, dans le temps, commencé une générale, et j'en étais au 27 ou 28 volume,

successifs qui ont instauré un climat d'insécurité contraire au calme que demande tout travail scientifique de longue haleine ; enfin tenu au silence par le régime de Napoléon et sa censure extrêmement pesante, Decroix paraît chercher, en ce début de Restauration, des appuis pour compléter son travail et l'aider dans la publication. « Je pense qu'il faudra bien encore deux à trois ans pour que ce travail puisse être mis sous presse. Mais alors où et comment l'imprimer ? Le supplément trouvera-t-il moins d'obstacles qu'on n'en a rencontrés pour l'édition elle-même<sup>998</sup> ? » L'effervescence autour de la publication des *Œuvres de Voltaire* lui offre une forme de seconde jeunesse, comme en témoigne le ton décidé et l'exposé méthodique qu'il adresse à un concurrent de Beuchot, l'éditeur Louis Dubois, en 1822 :

Il est évident, Monsieur, que la réunion de vos manuscrits et des miens comme celle des lumières que l'expérience et nos recherches respectives, ont dû nous faire acquérir, serait très avantageuse au public et à nous-mêmes. Une plus grande abondance de choses neuves, assurerait d'autant mieux le succès de l'entreprise, soit qu'elles fussent réparties dans une nouvelle édition des œuvres complètes, soit dans un riche supplément applicable à toutes les autres éditions<sup>999</sup>.

Après avoir tenté l'éditeur en lui laissant augurer la mise en place d'une collaboration future et fructueuse, Decroix reprend les choses en main et pose ses conditions : « Le projet ne pourrait s'exécuter convenablement qu'à Paris, et nous sommes établis à une grande distance l'un de l'autre et loin de la capitale », commence-t-il par relever. Ce problème se révèle épineux : lui-même se trouve à Lille, Dubois en Normandie et les éditeurs commerciaux comme les ressources documentaires sont concentrés à Paris. Comment faire une bonne édition sans trouver un point d'appui dans la capitale ? Il enchaîne avec un autre problème, celui de sa santé : « mon grand âge, avec une poitrine dès longtemps affaiblie par de violents cathares, ne me laisse que peu

---

lorsque M. de Beaumarchais m'arrêta, me disant qu'il [était] trop las de prodiguer des sommes immenses, et qu'il ne voulait pas augmenter le nombre des volumes sans nécessité » (Decroix, minute autographe à Beuchot, Lille, 18 novembre 1819, BnF, n.a.fr. 25135, f° 56).

998. Decroix, l.a.s. à Louis Dubois, Lille 25 mai 1816, BnF, n.a.fr. 12948, f° 21.

999. Decroix, l.a.s. à Louis Dubois, Lille, 20 mars 1824, BnF, n.a.fr. 12948, f° 25.

d'espérance de voir l'entreprise atteindre à sa fin, pour peu qu'elle dure quelques années ». Incapable de voyager, certain de ne pas vivre assez longtemps pour achever une édition, il amène tout naturellement la solution d'intégrer Beuchot à ce projet, dont il se porte garant :

Ces deux motifs me font juger indispensable l'adjonction d'un tiers résidant à Paris, et capable de diriger et suivre l'opération avec tout le succès que nous pouvons désirer. Personne, à mon avis, n'y conviendrait mieux que M. Beuchot, dont j'ai pu apprécier les qualités, depuis qu'à la sollicitation de Mme de Villette, je suis entré en correspondance avec lui<sup>1000</sup>.

Après les avantages que l'on pourrait qualifier de pratiques, lesquels l'intéressent de toute évidence au premier chef, Decroix se fait plus précis. Il affirme déjà collaborer avec l'éditeur parisien, à qui il s'est « fait un plaisir de [...] communiquer nombre de corrections et d'additions (pour le texte des œuvres connues) puisées dans les papiers [...] acquis des héritiers de Wagnière, longtemps après sa mort<sup>1001</sup> ». Il s'agit pourtant de ne pas effrayer Dubois, lequel prétend également posséder des documents de tout premier ordre. Après tout, ce dernier n'a-t-il pas vu son travail vertement critiqué par Beuchot après qu'il eut pris sa succession pour achever l'édition du *Voltaire-Perronneau* ? Il s'agit d'appâter l'amateur d'inédits qui sommeille en chaque savant voltairien : « Je sais que M. Beuchot a recueilli aussi de son côté beaucoup de choses inédites, ou non comprises dans les éditions, et qu'il joindrait aux nôtres. » La stratégie de Decroix est limpide. D'une part, aucun projet authentiquement complet ne peut se faire sans Beuchot. D'autre part, Decroix est déjà engagé auprès de ce dernier : l'argument est décisif. Decroix ne laisse de toute évidence pas le choix à Louis Dubois : s'il veut collaborer à une édition de Voltaire avec l'ancien éditeur de Kehl, ce sera avec le concours de Beuchot.

Il pourrait donc entrer pour un tiers dans l'entreprise, en se chargeant plus particulièrement de surveiller l'exécution de l'ouvrage d'après le plan concerté et arrêté entre nous trois (supposé qu'il se prête à un

---

1000. *Ibid.*

1001. *Ibid.*

projet dont il ne sait rien encore). Si on se décidait pour une édition entière des œuvres, je demanderais que les associés fissent marcher de front un supplément particulièrement applicable à l'édition de Kehl. Je ne pourrais consentir à la délaissier, après en avoir formé et présenté en 1777, à M. de Volt. à Ferney, le plan très détaillé, précédé de l'esquisse du tableau généalogique des œuvres, qui depuis a été gravé par Moreau. Le débit de ce supplément serait au compte des trois associés et ne nuirait pas, je crois, à leurs intérêts. Mais les nouvelles lois sur la presse n'y mettront-elles point des entraves insurmontables<sup>1002</sup> ?

Relevons tout d'abord que cette lettre fait, elle aussi, référence au plan approuvé par Voltaire lorsqu'il reçut la visite de Decroix et Panckoucke en 1777. Decroix, en outre, ne se contente pas de mentionner cette visite. Il rappelle qu'elle a été « gravée », comme pour lui donner un caractère d'éternité. Cette visite fonde l'autorité de Decroix, à ses yeux tout du moins. C'est elle qui le place en position de force dans ses échanges avec les éditeurs de la Restauration. Cette lettre permet à Decroix d'évoquer l'idée d'une édition tripartite avec Beuchot. D'ailleurs, elle trouve son pendant dans un courrier envoyé à Beuchot dans le mois qui suit la réception de la proposition de Dubois, lettre qui rappelle les liens qui unissent déjà les deux voltairiens. Mais elle rappelle surtout que c'est Decroix qui est au centre de l'attention : « Lors de ma dernière lettre, je venais d'en recevoir une de M. Dubois de Lisieux. Je vous ai annoncé dans quel sens je répondrais à sa proposition<sup>1003</sup> », précise Decroix. En parallèle, ce dernier montre plus de retenue, si ce n'est même de défiance, envers Dubois lorsqu'il écrit à Beuchot. D'ailleurs, si Dubois devait en venir à travailler avec les deux hommes, ce serait uniquement après avoir accepté les conditions que lui impose Decroix. Celles-ci sont au nombre de trois : « 1° d'exécuter l'entreprise à Paris. 2° d'admettre dans l'association un tiers, résidant dans cette ville, et pouvant y diriger et suivre l'exécution jusqu'à la fin. 3° de faire marcher de front avec la nouvelle édition, un supplément destiné particulièrement pour l'édition de Kehl<sup>1004</sup> ».

---

1002. *Ibid.*

1003. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 15 avril 1822, BnF, n.a.fr. 25135, f° 98.

1004. *Ibid.*

Que Decroix n'ait pas abandonné l'idée d'être pour quelque chose dans la prochaine édition des *Œuvres de Voltaire* relève de l'évidence. Qu'il soit en position de force pour choisir quel sera son collaborateur ne fait en revanche qu'accorder du crédit au travail de Beuchot. Dernier témoin vivant de Kehl, il fait l'objet de convoitises de la part de nombreux éditeurs, et semble prendre à cœur l'idée de choisir celui qui éditera le projet éditorial dont le contenu corrigera et amplifiera celui de l'édition de Kehl, dont il connaît les défauts sans doute mieux que personne. Ce n'est, selon toute vraisemblance, pas tant les qualités d'éditeur de Louis Dubois que les manuscrits dont il prétend être le possesseur qui intéressent prioritairement Decroix. Dubois tente dans tous les cas d'attirer l'attention de son prestigieux collègue lillois par le biais de la mention de ces inédits<sup>1005</sup>. Decroix n'est en revanche pas dupe, ou pas très longtemps tout du moins : « Je n'ai plus entendu parler, comme bien vous croyez, de M. Dubois et de ses richesses littéraires que je ne crois pas aussi considérables qu'on voudrait le faire entendre<sup>1006</sup> », écrit-il finalement à Beuchot, qui reste, parmi les éditeurs, son correspondant privilégié.

D'une manière générale, il faut insister sur la bienveillance avec laquelle Decroix considère le travail de Beuchot, à l'opposé de la défiance manifestée à l'encontre de Dubois. La relation se transforme en véritable collaboration dès l'année 1817, comme en témoignent l'honnêteté et la sollicitude de Decroix lorsque ce dernier apprend les premiers troubles dans la relation entre Beuchot et ses éditeurs commerciaux Perronneau et Hunout : « la chicane qu'on vous fait me paraît pitoyable<sup>1007</sup> », affirme-t-il. Il craint même qu'elle ait des causes politiques, jusqu'à ce qu'il comprenne que la cause des retards de livraison dont on accuse publiquement Beuchot n'est pas à chercher

---

1005. « Je reçois à l'instant une lettre de M. Dubois, de Lisieux, qui me propose de réunir mes msc. aux siens, pour donner de concert une nouvelle édition plus complète de Voltaire, mieux classée, plus correcte que tout ce qui a paru jusqu'à ce jour et enrichie de 5 à 600 petites notes fort utiles. Dans un prospectus publié il y a plusieurs années M. Dubois annonçait 4 volumes de pièces inédites ; depuis, dans la préface de la trag. des *Frères ennemis*, il s'est restreint à deux volumes. Cela est encore fort honnête, et si la qualité y répondait à la quantité, une association avec lui pourrait n'être pas inutile », Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 22 mars 1822, BnF, n.a.fr. 25135, f° 96.

1006. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 24 juillet 1822, BnF, n.a.fr. 25135, f° 102.

1007. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 17 octobre 1817, BnF, n.a.fr. 25135, f° 35.

dans les « outrecuidances » des textes voltairiens, qu'aurait dénoncées « quelque ardent fanatique<sup>1008</sup> ». Rassuré par Beuchot lui-même sur le règlement de cette querelle soi-disant uniquement financière avec la Veuve Perronneau<sup>1009</sup>, Decroix montre un soulagement mêlé de déférence qui atteste indirectement de la valeur qu'il accorde à celui qu'il considère comme un *alter ego* : « Je ne pouvais recevoir d'étrenne plus agréable que la lettre par laquelle vous m'annoncez la reprise de vos utiles travaux sur Voltaire. Cela me remet, comme on dit, le cœur au ventre ; et vous ne devez pas douter du plaisir que j'aurai à les seconder de mon mieux jusqu'au bout, espérant bien qu'aucune tracasserie nouvelle ne viendra désormais les interrompre<sup>1010</sup>. » Decroix accepte donc de « seconder » Beuchot, ce qui tend à prouver un renversement de perspective. C'est là sans doute que se situe l'une des forces du travail de Beuchot : toute la nouveauté de sa méthodologie éditoriale vient de lui, mais elle a été discutée, et parfois âprement débattue avec Decroix, lequel a validé *in fine* la plupart des options éditoriales prises par son successeur. Ce dernier ne se contente pas d'imposer un nouveau Voltaire, il l'inscrit au sens propre dans un registre de filiation avec son prestigieux prédécesseur, comme version améliorée du modèle imprimé à Kehl. Beuchot retrace même, dans son édition, la généalogie de cet héritage, tout en prenant soin de s'en distancier un peu à la fin :

Il y avait à Lille un homme instruit et modeste, qui avait passé sa vie à recueillir ce qu'il pouvait se procurer de Voltaire. Panckoucke, originaire de cette ville, établi libraire à Paris, et qui, après être devenu acquéreur du fonds de l'édition in-4° des œuvres de Voltaire, était intéressé dans l'édition encadrée en quarante volumes, alla à Ferney en juin 1777 avec son compatriote M. Decroix. Celui-ci soumit à Voltaire un tableau où ses ouvrages étaient rangés par genres ou par sujets. Voltaire en fut très flatté et l'approuva. Ce tableau a depuis été

1008. *Ibid.* En rapport avec des inédits de *L'Examen de Bolingbroke*.

1009. « Elle [la chicane dont parle Decroix] est tout à fait et entièrement terminée. Les dissensions à l'occasion de laquelle vous m'avez témoigné tant d'intérêt [*sic*]. J'ai touché la somme que je réclamais, et celle nécessaire pour me couvrir des premiers achats de copie » (Beuchot, l.a.s. [minute] à Decroix, 28 décembre 1818, n.a.fr. 25135, f° 36).

1010. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille 4 janvier 1819, BnF, n.a.fr. 25135, f° 38.

gravé, et joint à des exemplaires de l'édition de Kehl ; mais il manque à la plupart<sup>1011</sup>.

Le lien entre Decroix et son héritier parisien est donc essentiel pour comprendre la portée de l'édition de Beuchot. Aurait-elle eu une telle longévité sans l'apport de l'ancien auxiliaire de Beaumarchais ? Le doute est en tout cas permis, tant Beuchot parvient à tenir un rôle d'interlocuteur privilégié auprès de Decroix, dernier témoin direct des volontés éditoriales de Voltaire. Leur vision du rôle de l'éditeur n'est cependant pas très éloignée : leurs projets se rejoignent dans une intention éditoriale originale, soutenue par une volonté de construire un monument littéraire à la gloire de Voltaire. Ils s'opposent toutefois dans leur choix du mode d'application de ces principes d'édition, dans les prémices qui doivent guider la mise en forme des *Œuvres*. Faut-il tout admettre ? Faut-il au contraire ménager le grand homme en écartant certains écrits sulfureux ? Plus concrètement, faut-il respecter scrupuleusement le plan adopté en 1777 et la version révisée par Voltaire des textes ? Même si la proximité fondamentale entre les deux savants ne doit pas être remise en cause, elle ne suffit pas à résumer leur relation. Ils diffèrent fréquemment sur la forme à donner à cette « statue littéraire » qu'est l'édition des *Œuvres de Voltaire*. Finalement, il semble davantage pertinent de relever que leurs échanges revêtent, à bien des égards, le caractère d'une négociation, laquelle fonde le passage de témoin entre le modèle de Kehl et celui de Beuchot.

### *Une inaccessible perfection :* *Errata et Inédits.*

Cette négociation s'étend sur près de dix ans, la correspondance entre les deux hommes, derrière la confiance et la relation amicale qui s'instaure petit à petit, en témoigne régulièrement. Peu de lettres nous restent de Beuchot. C'est une de ses lettres pourtant qui donne le ton de cet échange épistolaire : « J'ai osé me charger d'une besogne

---

1011. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., p. xiv.

que vous seul étiez en état de faire mieux que personne », affirme-t-il d'abord, faisant référence à l'édition à laquelle il apporte ses soins auprès de la Veuve Perronneau. L'hommage est ici patent. Beuchot change pourtant de ton au cours de cette lettre : obligeant au départ, il se fait demandeur lorsqu'il affirme n'avoir accepté ce projet « qu'après avoir reçu l'assurance que d'un côté vos occupations ne vous permettaient pas de vous livrer à ce travail, [...] vous voudrez bien nous honorer de vos conseils et de vos secours<sup>1012</sup> ». Beuchot place d'emblée la relation dans la perspective d'un progrès de l'édition des *Œuvres complètes de Voltaire*. Quant aux lettres de Decroix, elles confirment son accord, au moins sur ce point, tant elles abordent toutes des questions liées à l'édition de Voltaire. La transition entre les deux hommes, et plus largement entre deux époques, se joue au cours de cette période relatée par la correspondance entre Beuchot et Decroix. Leur relation trouve plusieurs réalisations concrètes, lesquelles échelonnent un passage de témoin progressif entre l'édition de Kehl et celle de Beuchot.

Loin d'être un concurrent, plus qu'un collègue, Decroix devient la figure d'« autorité » sur le texte de Voltaire. Il incarne véritablement l'édition de Kehl sous la Restauration, lui qui en est le dernier acteur vivant. Au-delà même de sa personne, c'est le travail qu'il continue à effectuer autour des *Œuvres complètes de Voltaire* qui fait de Decroix un appui incontournable. Le « Supplément à l'Errata de Kehl », manuscrit réalisé par l'ancien éditeur et que ce dernier fait parvenir à Beuchot de façon fragmentée, par courrier, en fonction de son avancée dans l'édition du *Voltaire-Perronneau*, ne se conçoit-il pas comme la véritable clé du succès du *Voltaire de Beuchot* ? Son importance se remarque déjà dans la prudence avec laquelle Decroix aborde le sujet :

J'ai reçu également des lettres de plusieurs des autres éditeurs, mais je ne puis guère faire rien de plus pour aucun d'eux que ce que j'ai fait il y a longtemps, dans l'intention expresse de leur être utile, et en même temps à la mémoire de M. de Voltaire, en relevant les déféctuosités de l'édition de Kehl, comme vous le voyez par le travail minutieux à la fin des 70 vol. in-8°. J'ai eu le temps depuis lors de faire d'autres

---

1012. Beuchot, minute autographe à Decroix, [mai-juin] 1817, BnF, n.a.fr. 25135, f°1.

observations sur les moyens de perfectionner cette édition, exécutée à cent vingt lieues des éditeurs et malgré des obstacles de toute espèce<sup>1013</sup>.

Il s'agit de la première lettre de Decroix à Beuchot, peu de temps après leur rencontre à Paris chez Mme de Villette. Sans doute Beuchot n'est-il encore pour Decroix qu'un éditeur parmi ceux qui se lancent dans le même temps dans la réimpression des *Ceuvres complètes de Voltaire*<sup>1014</sup>. Ce qui explique la méfiance initiale qui le voit renvoyer Beuchot à un volume imprimé. Un *erratum* figure en effet déjà dans le dernier tome de l'édition de Kehl en 70 volumes in-8°. Pourtant, ne suggère-t-il pas avoir continué à accomplir un travail autour de ce premier monument ? Il parle en effet, de façon encore très vague, « d'observations sur les moyens de perfectionner cette édition ». En parle-t-il ainsi à tous les éditeurs ? Ou accorde-t-il d'emblée une confiance supérieure à Beuchot ? La rencontre chez Mme de Villette paraît en tout cas décisive : « Mme de Villette m'avait écrit en effet pour m'engager à m'intéresser au succès de l'une de ces éditions. J'ignorais alors la coopération que vous deviez y avoir<sup>1015</sup> », rappelle-t-il en effet d'entrée de jeu, dès la première ligne de cette même première lettre.

La collaboration ne tarde pas à se mettre en place d'un point de vue effectif. Dès sa troisième lettre, Decroix fait parvenir à Beuchot une première partie de ce précieux « Supplément à l'*Errata* » manuscrit dans lequel il a « tâché de n'y faire le relevé que des fautes qui ne sont point reprises dans ledit *errata*<sup>1016</sup> », à savoir celui imprimé dans le t. LXX de Kehl : « Monsieur, une 2<sup>e</sup> absence de chez moi m'a empêché de vous adresser plus tôt [ces] corrections pour la *Henriade*<sup>1017</sup> ». Nous sommes le 16 août 1817, soit trois ou quatre mois après leur première rencontre. Le travail de Beuchot pour le compte des *Ceuvres complètes de Voltaire* qui paraissent chez la Veuve Perronneau a déjà

1013. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 7 juin 1817, BnF, n.a.fr. 25135, f° 2.

1014. En 1817 en effet, ils sont quatre : Desoër, le premier (12 vol. in-8°), Plancher (44 vol. in-8°), Lefèvre et Déterville (41 vol. in-8°) et enfin Beuchot, pour le compte de la Veuve Perronneau, qui prévoit une édition en 50 vol. in-12°, laquelle en comptera finalement 56. Voir Bengesco, IV, p. 147-156.

1015. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 7 juin 1817, BnF, n.a.fr. 25135, f° 2.

1016. Decroix, « Supplément à l'*Errata* de Kehl », BnF, n.a.fr. 14301, Couverture.

1017. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 16 août 1817, BnF, n.a.fr. 25135, f° 4.

commencé (le *Théâtre* est en voie d'être publié, si l'on en croit les lettres de Decroix<sup>1018</sup>), les modalités d'un travail conjoint se dessinent : « Je pourrai vous en adresser pour les autres poésies, etc. en vous priant toujours que je ne sois nommé nulle part<sup>1019</sup> ». Pourquoi Decroix cherche-t-il à rester anonyme ? Veut-il éviter d'avoir son nom définitivement lié à une entreprise dont il n'a, finalement, pas encore découvert d'autre témoignage de sérieux que ce qu'en dit le prospectus de vente ? Travaille-t-il en parallèle, secrètement, avec d'autres éditeurs sans que ni Beuchot ni Mme de Villette ne le sache ? Souhaite-t-il éviter de se voir harceler par d'autres éditeurs, notamment ceux qu'il aurait éconduits ? Ou craint-il d'avoir à faire à la censure ?

La collaboration avec Beuchot n'est certes pas, dans ces lignes, envisagée sur le long terme. Reste que Decroix ne prévoit pas non plus de l'abandonner un jour. Bien qu'il semble également lié à Hunout, associé de Perronneau, intime de Mme de Villette et avec lequel Beuchot entre en conflit au moment où il quitte sa première édition, Decroix témoigne continuellement de son soutien envers l'éditeur savant. C'est une preuve supplémentaire de la connivence entre les deux hommes, encore confirmée par le fait que leur collaboration s'étend même au-delà du *Voltaire-Perronneau*. Un *post-scriptum* rappelle même que Decroix détient encore du matériel sur des textes que Beuchot a édités sans avoir pu bénéficier de son aide : « P.S. Vous n'avez pu avoir, dans le temps, le supplément à l'*Errata* général de Kehl, pour la partie dramatique. J'en ferai le recueil et vous le porterai<sup>1020</sup> ». La partie dramatique reste perfectible, charge pour Beuchot de la rééditer. Celui-ci se voit-il engagé à agir ici comme une sorte d'exécuteur testamentaire de Decroix ? Une minute autographe témoigne au contraire de sa reconnaissance et de la façon dont il traite le matériel offert par Decroix :

Votre épître accompagnée de corrections importantes pour *La Henriade* nous est arrivée assez à temps pour profiter de la majeure partie de vos remarques, et d'avoir rejeté l'autre, par exemple, nous

1018. « Il serait trop tard d'en envoyer pour le théâtre », soupire en effet Decroix. *Ibid.*

1019. *Ibid.*

1020. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 21 octobre 1823, BnF, n.a.fr. 25135, f° 117.

n'avons pu mettre à l'épître dédicatoire le nom de la reine d'Angleterre. Mais vous verrez par notre préface que votre observation n'a pas été perdue. Nous avons employé cette note dans cette préface où vous verrez ce que j'ai tiré des entretiens que vous avez bien voulu m'accorder<sup>1021</sup>.

Loin de n'être réduit qu'à un rôle de simple exécutant, Beuchot manifeste ici l'indépendance d'esprit qui le caractérise. Tout d'abord il ne prend pas les notes de Decroix telles quelles. Il avoue ne se servir que de « la majeure partie ». Il effectue, là aussi, une sélection. Il va même plus loin, puisqu'il avoue avoir déplacé ce qui devait figurer, d'après Decroix, dans une note pour le remettre ailleurs, dans une préface<sup>1022</sup>. Peut-être est-ce à cause des problèmes de délais de publication qui poussent Beuchot à déplacer le nom de la reine d'Angleterre ? La feuille était-elle déjà imprimée ? Ce n'est en tout cas, selon toute vraisemblance, pas une question de censure. Guillemine Dorothée Charlotte de Brandebourg est morte depuis longtemps au moment où se discute son sort dans l'édition. S'agit-il simplement de déplacer la référence à la première occurrence ? Ne pourrait-on pas y voir le geste d'un éditeur en train de spécifier le rôle du paratexte ? Désormais, la préface est aussi un lieu spécifiquement défini pour des précisions savantes, contrairement à la préface de Marmontel d'ailleurs, laquelle, en tête de *La Henriade* de Kehl, s'attache à dessiner une figure de « philosophe judicieux et poli, qui sait louer les rois, même sans les flatter<sup>1023</sup> ». Dès 1817, Beuchot montre une tout autre voie. Il démontre une conscience méthodologique de ce que doit être son édition et de la neutralité scientifique du discours qui englobe le texte. Pourtant la question n'est pas résolue : en remaniant l'*errata* manuscrit de Decroix, ne relègue-t-il pas déjà une partie de la tradition voltairienne dans le passé ? Est-ce la condition pour non pas simplement s'approprier le travail de Decroix, mais avant tout

1021. Minute autographe signée de Beuchot à Decroix, 27 août 1817, BnF, n.a.fr. 25135, f° 5.

1022. Voici ce que dit le « Supplément à l'*Errata* » : « Page 18, ligne 4 : après d'Angleterre : on pourrait mettre en note : "Guillemine Dorothée Charlotte de Brandebourg Anspach, épouse de George II, qui succéda à George I<sup>er</sup> père, en 1772" », Decroix, « Supplément à l'*Errata* de Kehl » (BnF, n.a.fr. 14301, f° 24r). Cette note figure à l'identique dans la « Préface des nouveaux éditeurs », K84, t. VIII, p. ix.

1023. K84, t. X, p. 18.

en faire un profit qui n'entame pas son propre crédit sur les *Œuvres de Voltaire* ? Cela signifie, d'un autre côté, que Decroix accepte, sans pour autant aller jusqu'à l'expliciter, de voir Beuchot lui succéder comme principal éditeur de Voltaire. Le fait qu'il continue à lui faire parvenir du matériel malgré les modifications avouées de Beuchot, et malgré ses fréquents désaccords, nous invite à le confirmer.

Le contenu de ce « Supplément à l'*Errata* de Kehl » mériterait un travail d'analyse spécifique pour savoir quel profit Beuchot en a réellement tiré pour son édition. Il ne sera malheureusement pas possible de le réaliser ici. Modèle du perfectionnisme et de la patience de Decroix, cette impressionnante collection de 125 feuillets recto verso se présente dans l'ordre de publication des ouvrages de Kehl. Les pages sont découpées en quatre colonnes : une pour la page, une pour la ligne, une troisième pour la « faute » relevée et une dernière dans laquelle sont indiquées les corrections et additions. Les feuillets ont été envoyés à Beuchot en plusieurs parties. Quelques morceaux de préfaces sont également ajoutés. Certaines fois, les feuillets sont complétés par quelques lignes manuscrites de Decroix à l'égard de Beuchot, qui rappellent que les deux hommes ne s'accordent pas sur toutes les options prises par ce dernier : « Voilà, monsieur, ce que j'ai à vous transmettre aujourd'hui. D'après votre lettre que je reçus hier, il me semble que vous aimez à joindre aux g[ran]ds ouvrages, des pièces qui y sont fort analogues et qui se trouvent dispersées en d'autres volumes de l'édition, comme la Lettre à Dubos sur le *Siècle de Louis XIV*<sup>1024</sup> ». Ces mots que Decroix prend la peine d'ajouter, en manuscrit, à l'adresse de Beuchot, sur son « Supplément », témoignent-ils d'ailleurs d'un désaccord méthodologique ou de l'impuissance de Decroix à corriger Beuchot ? Ils rappellent surtout la faveur exclusive que l'éditeur de Kehl accorde à son collègue.

Il semble bel et bien difficile pour un éditeur de ne pas faire son profit de ce travail systématique. Si l'on ne prend que la première page du « Supplément » comme échantillon du travail de Decroix, on remarque que les corrections sont de trois types. Elles sont d'abord orthographiques : il s'agit de remettre l'orthographe qui était celle de Voltaire. Ainsi le mot « faiseurs » se voit corrigé en « feseurs »

1024. Decroix, « Supplément à l'*Errata* de Kehl », BnF, n.a.fr. 14301, f° 57r.

par Decroix<sup>1025</sup>. Les corrections sont ensuite typographiques, lorsque l'éditeur demande de remettre des passages en caractères ordinaires, par exemple. Elles sont encore historiographiques et bibliographiques : c'était déjà le cas de la note sur la reine d'Angleterre. Il s'agit, dans cette première page de corrections, de préciser qui est la « femme du régent » à qui Voltaire dédicace *Œdipe*. Il s'agit enfin de variantes, que Decroix présente comme préférables à la version éditée par Kehl. Par exemple, un rétablissement proposé pour la fin de la tirade d'*Œdipe* au début de l'acte V est accompagné d'une longue note, qui trahit, une nouvelle fois, la dimension arbitraire de l'édition<sup>1026</sup>. L'attitude de Beuchot à l'égard de ce corpus et l'écart entre ce qui lui est envoyé et ce qu'il publie révèlent de toute évidence quelque chose de sa relation à Decroix, et par extension, à l'édition de Kehl.

Concernant les corrections orthographiques, Beuchot les rétablit soit par coquetterie – rappelons qu'il persiste à parler du mois d'« Auguste » –, soit par souci d'authenticité. *Idem* pour les corrections stylistiques et les coquilles annoncées par Decroix. Il témoigne d'un respect au texte voltairien dont on peut se demander s'il anticipe déjà le travail de rétablissement des textes d'après leur version initiale. Pour ce qui concerne les variantes, Beuchot montre en revanche davantage de liberté. Sur la variante d'*Œdipe* citée précédemment – même s'il faudrait en confondre d'autres pour pouvoir conclure à un procédé systématique – il ne récupère pas la version proposée par Decroix, ni dans le texte, ni dans les notes, ni dans les variantes. Comparons

---

1025. « Voltaire et, à son exemple, plusieurs auteurs ont écrit : *Fesant*, nous *fesons*, je *fesais*, tu *fesais*, il *fesait*, nous *fesions*, vous *fesiez*, ils *fesaient* ; au lieu de *faisaient*, *faisons*, je *faisais*, etc. Mais comme cette orthographe, quelque préférable qu'elle soit, ne prévaut point encore, nous ne l'avons pas suivie dans le modèle » (Verlac, *Dictionnaire synoptique de tous les verbes de la langue française*, Paris, Didier, 1850, p. 115).

1026. « Cette leçon écrite sur un exemplaire d'*Œdipe* me semble préférable aux autres. Les variations de ce couplet proviennent de ce que la proposition de choisir Philoctète pour Roi n'a été ajoutée par l'auteur que dans l'édition de 1731, sans faire attention qu'elle répétait des hémistiches qui étaient déjà dans cette tirade. En ayant fait ensuite la remarque, lui, ou des éditeurs, ont voulu y remédier par des leçons différentes. On pourrait mettre sur le mot patrie, cette petite note : Thèbes était bien la patrie d'*Œdipe* puisqu'il était fils de Laïus, mais il l'ignorait encore, et se croyait fils de Polibe roi de Corinthe. Il ne parle donc que de la patrie qui l'avait adopté et choisi pour roi, et ce n'est qu'ainsi qu'on doit l'entendre » (Decroix, « Supplément à l'*Errata* de Kehl », BnF, n.a.fr. 14301, f° 7r).

avec ce premier exemple : le texte de l'édition de Kehl tel que relevé dans le « Supplément » s'écrit comme suit : « Je quitte mes enfans, mon trône, ma patrie. Amis, écoutez-moi, etc ». Decroix propose de remplacer ce passage par une version moins solennelle, plus intime : « Je quitte mes enfans, mes amis, ma patrie / Écoutez-moi, Thébains, pour la dernière fois / Puisqu'il vous faut un roi, Consultez-en mon choix / Philoctète est puissant, etc. ». Cette modification est justifiée par sa note, laquelle précise que ce passage est un ajout apparu à partir d'une version qui date de 1731. Il ajoute qu'elle a été modifiée par certains des éditeurs ultérieurs, en raison d'un problème de métrique. Beuchot, de son côté, situe le changement de texte en 1738<sup>1027</sup>. Il prétend en outre publier la version qui figure dans l'*errata* de Kehl<sup>1028</sup>, au tome 70 : « Je quitte mes enfans, mon trône, ma patrie ; / Écoutez-moi du moins pour la dernière fois ; / Puisqu'il vous faut un roi, consultez-en mon choix. / Philoctète est puissant<sup>1029</sup>,... ». Il ajoute enfin, en variante, la version antérieure à 1738, soit le texte considéré comme le texte original<sup>1030</sup>. Sur ce point précis, il ne suit en définitive pas la recommandation de Decroix.

Il faut davantage relever les louanges que Beuchot adresse à Decroix à la suite de l'envoi de cet *Errata*. C'est bien l'aide de son illustre prédécesseur qui lui permet de compléter ses notes, et qui influence de façon décisive une part essentielle de ce qu'il intègre comme matériel savant et inédit dans son propre travail : « Je ne sais comment expliquer cette dissemblance dans les exemplaires de Kehl, mais vos notes sont si claires que je me retrouve facilement, elles sont si bonnes, si justes, si importantes que je les adopte avec empressement<sup>1031</sup> ». Decroix partage-t-il le goût de Beuchot pour l'histoire, les précisions historiographiques et bibliographiques ? Cet aveu de Beuchot nous permet-il de penser que Decroix est, lui aussi, conscient d'un changement non seulement d'époque, mais aussi de

1027. *Ceuvres de Voltaire*, éd. cit., t. II, note 36, p. 135.

1028. *Ibid.*, note 37, p. 135. La version consultée de l'édition de Kehl en 70 vol. in-8° ne l'indique pourtant pas.

1029. Voltaire, « *Cédipe* », Acte V, scène i, *Ceuvres de Voltaire*, éd. cit., t. II, p. 116.

1030. C'est en tout cas la variante antérieure à 1738 telle qu'indiquée par Beuchot que suit David Jory, éditeur d'*Cédipe* pour les *Ceuvres complètes de Voltaire* parues à Oxford. T. IA, p. 237-238.

1031. Beuchot, l.a.s. Decroix [minute], 27 octobre 1817, BnF, n.a.fr. 25135, f° 11.

statut de Voltaire ? En tout cas, le système de notes de Beuchot qui vise à rééclairer une œuvre qui commence à dater paraît bien d'abord inspiré du travail de Decroix. Cette ambition était d'ailleurs déjà présente dans le travail éditorial de Voltaire lui-même, lorsqu'il affirmait vouloir voir l'Académie « épurer » et « corriger » les ouvrages du xvii<sup>e</sup> siècle de « toutes les fautes de langages qui s'y sont glissées ». La réactualisation du texte comme fondement d'une méthodologie éditoriale serait le fil qui relie Voltaire à Beuchot, en passant par Decroix<sup>1032</sup>.

Similitudes sur la façon de noter et approche différente du texte et des variantes : tels sont les deux points qui ressortent provisoirement de la relation entre Beuchot et Decroix, sur le plan éditorial tout du moins. À cela il faut encore ajouter les améliorations faites sur le corpus lui-même des œuvres de Voltaire. Decroix possède, en effet, on l'a vu, plusieurs manuscrits qu'il offre progressivement à Beuchot lors des dernières années de sa vie. L'augmentation regarde surtout la partie dramatique des *Œuvres de Voltaire*. Beuchot admet, dans sa « Préface générale du nouvel éditeur » en tête du tome II, détenir de Decroix toute une série de nouveautés. Il révèle ensuite, au début de chacune des pièces, l'origine des manuscrits qu'il publie à partir des dons de Decroix : tout d'abord, il parle d'une version inédite du *Duc d'Alençon*, récupérée dans les papiers de l'auteur avec une copie d'*Alamire*<sup>1033</sup>. Cette pièce comporte également un « Avertissement inédit de Decroix » ; une version des *Originaux*, pièce jamais représentée en public et dont plusieurs versions contradictoires circulent jusque sous la Restauration, qu'il détient de Longchamp lui-même ; des nouveaux fragments pour *Artémire*, que Decroix récupère à partir d'une copie du rôle d'Artémire ; une nouvelle version d'*Ériphyle* que l'éditeur

1032. Voltaire, *Lettres philosophiques*, Gustave Lanson (éd.), Paris, Didier, 1964, t. II, p. 176. À ce propos, Lanson note même l'originalité du projet : « On notera que l'idée de Voltaire n'est pas de marquer les fautes seulement, mais de les corriger : ce qui revient à *tenir à jour* le style des grands écrivains par un rajeunissement perpétuel, tant qu'ils sont lus » (*ibid.*, p. 182, note 21). Voir également José-Michel Moureaux, « Préface », *OCV*, vol. 71A, p. xx-xxi.

1033. Decroix, « Avertissement », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. III, p. 391. La note de Beuchot dit : « Cet *Avertissement* inédit est de feu Decroix, qui me l'a fait passer avec un manuscrit, au texte duquel je me suis conformé. » Le *Duc d'Alençon* a été imprimé, pour la première fois, à Paris, en 1821.

de Kehl rachète également à Longchamp ; des fragments sur *Thérèse*<sup>1034</sup>, ainsi que *L'Envieux*, pièce jamais publiée jusqu'alors.

D'ailleurs, pour ses deux pièces, Beuchot ne se présente plus comme le « nouvel éditeur ». Il signe une « Préface de l'éditeur » qui souligne dès le seuil du texte le fait qu'il en assume la publication à titre d'inédit, et récupère dès lors l'autorité légale sur ces œuvres. Des deux inédits, c'est évidemment *L'Envieux* qui intéresse le plus notre éditeur, ne serait-ce que parce qu'il s'agit d'une pièce complète. Jamais publiée ni même jouée du vivant de Voltaire, cette comédie est présentée, ainsi que le rappelle Russel Goulbourne, comme « une action de bon chrétien, et non un bon ouvrage<sup>1035</sup> » destinée à aider l'abbé de La Marre. L'éditeur moderne rappelle ensuite dans quelles circonstances elle est arrivée jusqu'à Decroix, par Longchamp en passant par Panckoucke et Condorcet. Ces deux derniers doutent apparemment de l'authenticité de la pièce. En possession de la lettre en 1787 seulement, Decroix ne peut plus l'intégrer à la partie dramatique des *Œuvres complètes de Voltaire* qui se publie à Kehl<sup>1036</sup>. Il la conserve dans l'espoir de la publier dans « un supplément qu'il préparait pour les éditions de Kehl<sup>1037</sup> ». Ce fameux supplément dont il entretient régulièrement Beuchot dans ses lettres n'ayant pu paraître avant son décès, il s'assure, depuis son lit de mort, que cette pièce parvienne à celui qui est désormais officiellement intronisé en tant que son successeur. « Quelques heures avant de mourir, il m'envoya la copie qu'il avait faite de *L'Envieux*, et c'est sur cette copie unique que j'imprime cette pièce, qui n'avait pas encore vu

---

1034. « La comédie de *Thérèse* fut composée en 1743. On voit par la lettre de Voltaire à mademoiselle Dumesnil, du 4 juillet de cette année, que l'auteur désirait qu'on jouât sa pièce. Une répétition devait avoir lieu, lorsque le comte d'Argental, le premier des amis de Voltaire, lui fit des observations qui probablement firent renoncer au projet de représentations publiques. *Thérèse* a été jouée sur des théâtres particuliers, et c'était madame du Châtelet qui était chargée du premier rôle. On ne connaît aucun manuscrit de cette pièce inédite. Mais on a trouvé dans les papiers de Voltaire, écrit de sa main, à mi-marge, sur quatre feuillets cotés 3, 4, 5 et 6, le fragment que je publie sur la copie dont je suis aussi redevable à feu Decroix, l'un des éditeurs de Kehl, 29 juin 1830 » (Beuchot, « Préface de l'éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. V, p. 197).

1035. D1691.

1036. *OCV*, vol. 18B, p. 22-23. Voir *infra*.

1037. Beuchot, « Préface de l'éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. IV, p. 399.

le jour<sup>1038</sup> », peut préciser Beuchot dans sa préface. Enfin, parmi les pièces que Decroix fait parvenir à Beuchot, il faut rappeler le cas des originaux des lettres entre Voltaire et d'Alembert<sup>1039</sup>.

L'importance de l'inédit est d'abord d'ordre commercial, comme le rappelle Beuchot dans une lettre à Clogenson au moment de son édition : « Il paraît que sur les trois derniers volumes de toute l'édition l'un sera le 1<sup>er</sup> volume, et l'autre le 3<sup>e</sup> (ou second du théâtre) dans lequel sera *L'Envieux*. Ce sera le bouquet pour les souscripteurs<sup>1040</sup> ». D'ailleurs, Beuchot ne trahit-il pas ici sa véritable pensée sur cette comédie, laquelle servirait à faire plaisir à la masse des souscripteurs, malgré un contenu qui apparaîtrait de moindre importance ? Mais aussi anecdotique que soit cette pièce de *L'Envieux*, son histoire va bien au-delà de simples considérations commerciales. Il ne s'agit ni plus ni moins que de la dernière pièce de l'important héritage voltairien laissé à Beuchot par Decroix. Loin de railler le côté dérisoire des pièces encore inédites, Beuchot ne remet pas non plus en cause leur authenticité. S'il en fait bien l'annonce dès sa préface, s'il appose son nom à l'édition de ce texte, il se met également en conformité avec la loi du 1<sup>er</sup> germinal an XIII<sup>1041</sup> et publie ces principaux inédits indépendamment de son édition des *Cœuvres de Voltaire*<sup>1042</sup>. En parallèle, il n'a de cesse de répéter l'apport essentiel de Decroix à son projet éditorial. Peut-on émettre toutefois quelques doutes quant à la sincérité de la stratégie de Beuchot ? On pourrait en effet concevoir qu'il cherche, d'une part, à conserver les droits sur une pièce inédite, et, d'autre part, à se prémunir contre une éventuelle invalidation de l'authenticité de ce texte. En d'autres termes, se cache-t-il derrière l'autorité de Decroix, ou s'y substitue-t-il ? Beuchot ne recourt toutefois pas à l'aide de Decroix uniquement pour ce qui concerne

1038. *Ibid.* Le fils de Decroix, lorsqu'il annonce à Beuchot la mort de son père, vérifie également que les manuscrits lui soient bien parvenus.

1039. Voir ch. 6, p. 500.

1040. Beuchot, l.a.s. à Clogenson, 26 août 1829, Oxford, Voltaire Foundation, MS 80.

1041. Voir *supra*, ch. 2.

1042. Voltaire, *L'Envieux* : comédie en 3 actes, et en vers... imprimée pour la première fois, Paris, F. Didot frères, 1834. Une mention au verso du faux titre porte : « Cette pièce fait partie du t. IV des *Cœuvres de Voltaire* en 70 vol. in-8°, 1828-1834, chez Lefèvre et Firmin Didot », Voltaire, *Fragment de Thérèse*, 1743, Paris, Lefèvre, etc., 1830.

les inédits, les deux hommes se livrent conjointement, au cours des années 1820, à un tri posthume du corpus voltairien, pour lequel l'autorité de Decroix est bien regardée comme précieuse par Beuchot :

Cette *Vie de J.-B. Rousseau* est un des ouvrages sur lesquels, malgré de grandes recherches, je n'ai point de renseignements positifs et satisfaisants ; rien, dans la *Correspondance*, ni dans aucun autre ouvrage de Voltaire, n'a pu me donner la moindre indication sur cet écrit. Mais feu Decroix, qui, pendant cinquante ans s'est occupé des *Œuvres de Voltaire*, ne doutait pas que la vie de J.-B. Rousseau fût sortie de sa plume ; et c'est une grande autorité<sup>1043</sup>.

La déférence de Beuchot à l'égard de l'éditeur de Kehl semble bien ne pas devoir être remise en question. Pourtant, au-delà du symbole fort que représentent les dons de Decroix, ainsi que la redéfinition commune de ce qui peut appartenir à la collection, on retrouve une autre similitude fondamentale entre les deux éditeurs. Ils partagent en effet les mêmes scrupules face à la nécessaire imperfection d'une édition des *Œuvres de Voltaire*. Decroix, pas plus que Beuchot, n'est dupe du tâtonnement inhérent au travail de l'éditeur posthume. L'éditeur de Kehl le reconnaît également, au fil de ses discussions avec Beuchot : « Vous avez raison sur l'article Ana. Vous sentez que ce double emploi ainsi que plusieurs autres se sont faits par inadvertance, dans l'édition des Cramer sous les yeux même de M. de Voltaire. Ce qui donnerait quelquefois lieu à des anachronismes », explique-t-il avant de conclure que « les éditeurs subséquents ne pouvaient supposer ces fautes<sup>1044</sup> ». Les anachronismes dont parle Decroix ont bien trait à l'inquiétude fondamentale partagée par nos éditeurs : classer correctement et à la bonne date les œuvres de Voltaire. Fixer dans le temps ce qui ne peut relever, à bien des égards, que de la supposition, c'est là tout le paradoxe du geste éditorial mené par Beuchot et, déjà en son temps, par Decroix. Si la perfection est impossible, c'est aussi parce qu'elle est le résultat d'une transaction à chaque fois renouvelée entre l'auteur et l'éditeur d'une part, et avec l'ensemble de ces « éditeurs subséquents » d'autre part.

1043. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », t. XXXVII, p. 482.

1044. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 17 octobre 1818, BnF, n.a.fr. 25135, f° 35.

## *Une autre approche de Voltaire : Les Mémoires de Longchamp et Wagnière*

« Monsieur et cher collaborateur » : tels sont les termes au moyen desquels Decroix s'adresse à Beuchot entre le 5 juin et le 5 octobre 1825. Les deux hommes collaborent à la rédaction d'un ouvrage intitulé *Mémoires sur Voltaire et sur ses ouvrages, par Longchamp et Wagnière, ses secrétaires*, paru en 1826. « Collaboration » est sans doute un terme un peu excessif. C'est en effet la patte de Decroix qui ressort largement de ce travail d'édition, au sein duquel il aurait d'ailleurs pris quelques libertés avec le statut de l'éditeur, défini comme « celui qui met en forme du travail d'autrui ». Dans une préface à l'édition des *Anecdotes sur la vie privée de Monsieur de Voltaire* réalisée par Frédéric Eigeldinger en 2009<sup>1045</sup>, Raymond Trousson précise en effet que « Decroix ne s'est pas contenté de mettre en forme les notes de Longchamp et d'en améliorer le style ». Il précise que « c'est un texte très différent qu'il a livré au public ». Les raisons qu'il invoque tournent autour de « l'excès de zèle » et de la « dévotion à Voltaire qui le pousse à ne laisser à la postérité que des mémoires dignes du grand homme<sup>1046</sup> », rappelle la tonalité militante de l'édition de Kehl. Elles semblent en revanche très éloignées des préoccupations de Beuchot. Decroix semble trahir, dès sa préface, la place secondaire qu'il entend laisser à son collègue : « Wagnière, que nous avons bien connu<sup>1047</sup> », présente Decroix, sans pouvoir ici faire référence à Beuchot. Ce dernier n'est de plus cité nommément que de manière détournée, pour deux notes qu'il a communiquées<sup>1048</sup>. Beuchot souhaite-t-il garder l'anonymat ?

1045. Pour un commentaire de ce texte, voir William H. Barber, « Penny plain, twopence coloured : Longchamp's memoirs of Voltaire », *Studies in the French eighteenth century presented to John Lough*, D. J. Mossop, G. E. Rodmelle, D. B. Wilson (éd.), University of Durham, 1978, p. 9-21. Plus récemment, Nicholas Cronk, « (Ré)écrire les années de Cirey, ou du bon usage des *Anecdotes* de Longchamp », Christophe Cave et Simon Davies, *op. cit.*, p. 171-188.

1046. Raymond Trousson, « Introduction », Frédéric Eigeldinger (éd.), *Anecdotes sur la vie privée de Monsieur de Voltaire*, Paris, Champion, 2009, p. 30.

1047. [Decroix], « Préface », *Mémoire sur Voltaire*, Paris, Aimé André, 1826, t. I, p. v.

1048. *Ibid.*, p. 7.

Je suis charmé que ce soit à M. Aimé André qu'on se soit adressé ; et je suivrai volontiers les conseils que vous me donnerez tous deux. Vous m'annoncerez qu'on ne peut différer à prendre un parti. Lequel choisir ? Serait-il utile pour prendre date ; d'annoncer dans votre *Journal*, un ouvrage contenant divers écrits de Wagnière et autres, contenant de nouveaux documents sur Voltaire et ses ouvrages, etc., en 2 vol. in-8<sup>o1049</sup> ?

En réalité, Beuchot ne collabore qu'indirectement à l'édition des *Mémoires* de Longchamp, lesquels comprennent également des papiers offerts par Wagnière, en tant qu'éditeur savant. Comme c'était déjà le cas pour *Les Souhais pour le jour de l'an 1823* de Clogenson, Beuchot fait plutôt office d'éditeur commercial. Il semble plus précisément agir comme intermédiaire à Paris pour Decroix, lequel, si l'on croit sa correspondance, possède des inédits de longue date, de la main même des anciens secrétaires de Voltaire. Decroix espère profiter de la position de Beuchot au *Journal de la librairie* pour diffuser l'annonce de sa publication. Il paraît pressé. Est-ce qu'il redoute d'être devancé ? Sait-il ne pas être en possession de tous les documents ? Est-ce qu'il craint que Beuchot lui-même ne publie avant lui, sur la base de documents qu'il n'aurait pas connus ? Il s'en ouvre indirectement en tout cas à son collègue parisien dans une lettre du 3 octobre 1820 : « Je vois que les papiers dont vous m'indiquez le contenu viennent véritablement de Longchamp. J'y reconnais des matériaux qui ont servi pour ses *Mémoires* que je tiens de lui », affirme d'entrée de jeu Decroix, avant d'afficher sa position et de rappeler qu'il possède ces matériaux de Longchamp lui-même. « Il m'a assuré qu'il ne lui restait rien d'autre de Voltaire que ce qu'il m'a donné, et je l'ai cru d'autant mieux qu'étant assez mal à son aise, il n'eût pas manqué de me vendre ce qui pouvait m'être utile. » L'anecdote a ici valeur de confirmation. Decroix se vante d'une connaissance intime de l'ancien secrétaire de Voltaire, dont il est l'héritier officiel. Il laisse cependant s'exprimer son désir de connaître ce qui se trame à Paris. « Néanmoins je ne serais pas fâché d'examiner ces papiers à mon prochain voyage, si on peut le faire sans inconvénient<sup>1050</sup>. » C'est de toute évidence le

1049. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 7 avril 1825, BnF, n.a.fr. 25135, f° 132v.

1050. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille 3 octobre 1820, BnF, n.a.fr. 25135, f° 67.

problème de vivre loin de Paris, couplé à la difficulté toujours plus grande d'entreprendre le voyage pour la capitale, qui est la cause de ce sentiment d'urgence.

Faut-il vous envoyer de suite les écrits de Wagnière pour le 1<sup>er</sup> volume ? Quant à ceux de Longchamp, il serait bon que je pusse les conférer avec les notes qui sont chez M. Aimé André, ce qui, peut-être, donnerait lieu à quelque addition ou amélioration à ses *Mémoires* que vous avez lus. Vaudrait-il mieux s'aboucher avec le possesseur et l'éditeur du nouveau manuscrit, et leur proposer de suspendre leur opération pour la faire en commun, avec part aux avantages qui en résulteraient, au prorata de ce que chacun fournirait à l'œuvre ? Arrangement que proposait autrefois M. Dubois, comme vous l'avez su dans le temps<sup>1051</sup>.

Decroix réitère ici ses hésitations en cherchant d'abord à comparer son matériel avec celui de l'imprimeur choisi par Beuchot, Aimé André, puis en voulant « s'aboucher » avec un concurrent qui possède d'autres manuscrits. La volonté de chercher un terrain d'entente ne contrevient-elle pas avec l'assurance d'être l'unique possesseur des archives de Longchamp ? Cette hésitation, de la part de Decroix, paraît devoir trahir une conscience de l'incomplétude de sa collection<sup>1052</sup>. Cette incomplétude permet-elle d'expliquer, au moins en partie, pourquoi ces deux volumes sont largement remaniés par leur éditeur ? Quant au rôle de Beuchot, il est clairement défini : Decroix possède les manuscrits et les textes ; il prépare de son côté les copies et contacte les éventuels concurrents parisiens, ainsi que l'imprimeur : « discutez sur ces divers moyens avec M. Aimé André, et mandez-moi le résultat de la discussion<sup>1053</sup> ». La répartition des rôles est claire. Elle révèle vraisemblablement une forme de hiérarchie entre les deux éditeurs de Voltaire : Decroix ne laisse en effet pas

1051. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 7 avril 1825, BnF, n.a.fr. 25135, f° 132v.

1052. « Nous connaissons, grâce aux travaux de William Barber, deux manuscrits, et nous pouvons formuler l'hypothèse de l'existence d'un troisième ; trois manuscrits en tout donc qui sont à l'origine de deux éditions imprimées très différentes l'une de l'autre » (Nicholas Cronk, « (Ré)écrire les années de Cirey... », art. cit., p. 182).

1053. *Idem*.

beaucoup de place à son « cher collègue ». Elle témoigne en tout cas de la volonté de l'ancien éditeur de Kehl de conserver, à près de 80 ans, une part active dans l'édition d'ouvrages voltairiens. Cela compromet-il tout projet d'édition par Beuchot tant que Decroix est de ce monde ?

La différence entre les deux éditeurs n'est pas uniquement d'ordre générationnel. L'approche de Voltaire et de sa réception diffère aussi, de façon sensible. Les *Mémoires* de Longchamp sont vendus par Decroix comme une entreprise de justification des critiques dont est victime Voltaire. Sans doute n'est-il pas étranger au contexte de la Restauration<sup>1054</sup> : « ses ennemis, réduits à l'impuissance de discréditer ses ouvrages, voulaient s'en dédommager en essayant de ravalier sa personne<sup>1055</sup> », rappelle-t-il d'emblée dans sa préface. Decroix se propose en effet de défendre Voltaire contre « les ridicules médisances et absurdes calomnies » dont font preuve les ennemis du philosophe de Ferney, témoignant bien d'un climat délétère à l'égard du patriarche. Pour contrer ces calomniateurs, Decroix convoque les anciens secrétaires de Voltaire, sources d'autant plus fiables et sincères « que leur témoignage est uniforme » tant sur Voltaire que sur d'autres personnalités qui gravitent autour de lui. Decroix insiste même lourdement sur la sincérité des propos qui sont publiés, en rappelant son propre statut d'intime de Voltaire et de son dernier secrétaire : « *Wagnière*, que nous avons bien connu, n'a rien écrit qui ne fût vrai ou dont il n'eût été persuadé d'après le témoignage de gens dignes de foi ». L'argumentaire avancé paraît pourtant bien léger : l'auteur atteste sur sa personne de la bonne foi du secrétaire.

Dans sa préface, Raymond Trousson rappelle que ce texte, sous la Restauration, s'intègre dans les querelles entre royalistes et libéraux<sup>1056</sup>. Replongeons-nous encore une fois dans ce contexte

1054. Nicholas Cronk le relève : « Decroix, par contre, de nature plus timide, fait de Longchamp l'apologiste d'un Voltaire déiste, prise de position qui reflète la puissance de l'Église sous la Restauration » (Nicholas Cronk, « (Ré)écrire les années de Cirey... », art. cit., p. 181).

1055. Pour toute cette partie, [Decroix], « Préface », *Mémoire sur Voltaire*, op. cit., t. I, p. i-vii.

1056. Raymond Trousson, « Introduction », Frédéric Eigeldinger (éd.), *Anecdotes sur la vie privée de Monsieur de Voltaire*, Paris, Champion, 2009, p. 30.

particulier. Une première recension anonyme de l'ouvrage parue dans le *Journal des débats* déplore tout ce qui, dans ce texte, contrevient à la morale. L'auteur de l'article regrette également que, malgré son talent d'écrivain, Voltaire ait tant attaqué la morale et la religion. À l'opposé, Sainte-Beuve rédige à cette occasion un article dans le *Globe*, journal libéral, dans lequel il affirme l'actualité de la lutte contre l'Église<sup>1057</sup>. Cette petite parenthèse nous permet de remettre encore une fois en question une des hypothèses de ce travail. Les *Mémoires* de Longchamp témoignent sans doute d'un contexte politique tendu, surtout en 1826, moment du sacre de Charles X qui laisse effectivement penser que l'Ancien Régime n'est pas mort. Parmi les correspondants de Beuchot, Clogenson le rappelle également à plusieurs reprises, mais davantage sur le ton de la boutade que relevant d'une crainte fondée<sup>1058</sup>. Mais la publication des *Mémoires* relève davantage de Decroix que de Beuchot. L'éditeur de Kehl redoute manifestement davantage que son collègue le pouvoir religieux et politique. L'écart de méthodologie entre les deux hommes doit aussi être relevé : ce n'est en effet pas pareil de vouloir montrer l'homme pour justifier l'œuvre, quitte à prendre quelques libertés avec le corpus édité que de chercher à retracer, de la façon la plus précise qui soit le cheminement de la pensée de Voltaire : « Je n'en suis pas encore au discours préliminaire. Mais quand j'y serai, aurai-je besoin de défendre le grand homme ? Ses ouvrages ne sont-ils pas là<sup>1059</sup> ! » affirmera Beuchot plus tard, en septembre 1828, au moment de reprendre le flambeau de l'édition voltairienne. Cette opposition méthodologique marque sans doute une limite dans la connivence entre les deux correspondants.

1057. « La lutte qu'on croyait éteinte reprend vie, et se replie obstinément sur les brisées du dernier siècle [...] », Sainte-Beuve, *Premiers lundis*, Paris, Calmann Lévy, 1883-1886, t. I, p. 95-100.

1058. Par exemple : « *Padre mio muy Reverende en Voltairario*, Quand les moines d'Espagne prêchent, ils commencent ordinairement leurs sermons par ces mots peu charitables : *estos picaros de Voltaire y de Rousseau*, qu'ils nomment Voltairé et Rousséaou ; cela ne laisse pas d'être édifiant » (Clogenson, l.a.s. à Beuchot, Alençon, 6 octobre 1829, BnF, n.a.fr. 25134, f° 343).

1059. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 16 septembre 1828, IMV, MS 34-24.

## Éditer Voltaire : le tournant méthodologique

La négociation entre Beuchot et Decroix s'étend de 1817 à 1826. Elle se présente comme le fil rouge pour comprendre le renouveau de l'édition des *Œuvres complètes de Voltaire* sous la Restauration. En suivant sa trace tant dans les correspondances que dans les paratextes des différentes éditions, on peut en effet dégager les principaux projets éditoriaux de cette période mouvementée, et ainsi reconstituer une histoire de l'édition voltairienne qui soit marquée par des progrès d'ordre philologique ou structurel. Cela confirmerait que la Restauration ne doit pas uniquement être envisagée sous l'angle des querelles entre royalistes et libéraux, mais qu'en parallèle à ces discours publics se renouvellent à la fois la technique d'édition des *Œuvres complètes de Voltaire* et l'ordre de la réception de Voltaire. Ce renouvellement doit dans ce cas être envisagé sur le long terme, au moins à partir du plan que Decroix et Panckoucke ont présenté à Voltaire, peu avant sa mort.

C'est bien ce même Decroix qui paraît encore dicter le tempo de l'édition voltairienne sous la Restauration. Nécessaire autant sur le plan matériel que sur le plan de la légitimité de l'éditeur, il est le fil qui relie ceux qui, de Voltaire à Beuchot, éditent les œuvres du patriarche. Les correspondances entre éditeurs soulignent la nature de ce rapport qui oscille entre louanges, reconnaissance et passage de témoin. Deux œuvres en témoignent particulièrement pour ce qui concerne le rapport entre Beuchot et Decroix : la *Correspondance de D'Alembert* et les *Lettres philosophiques* montrent la façon dont collaborent les deux savants. S'agit-il d'ailleurs d'une collaboration ? Le terme de « dialectique » a paru plus approprié pour rendre compte de la complexité de la relation éditoriale. Il a le mérite de mettre l'accent sur une marche commune vers un progrès de l'édition des *Œuvres de Voltaire* envisagé par-delà les contingences historiques de la seule Restauration.

## *Éditer la Correspondance de d'Alembert, Renouard, Beuchot et Decroix*

Un autre personnage à part parmi les éditeurs de Voltaire participe, lui aussi, de ce mouvement qui tend vers une approche philologique de l'édition, sans pour autant négliger sa dimension commerciale. Il s'agit d'Antoine Augustin Renouard, déjà évoqué à plusieurs reprises, dont l'édition en 66 volumes in-8° paraît en 1818 et 1823. Celle-ci est présentée comme un véritable chef-d'œuvre, qui renouvelle le genre même des *Œuvres complètes de Voltaire*. « Après quatre années d'un travail non interrompu, cette brillante édition de Voltaire est maintenant achevée », avertit-il en effet dans un des derniers prospectus qu'il publie, en 1823, avant de détailler : « plus ample que toutes celles qui l'ont précédée, elle a, dans la seule *Correspondance*, 1 397 lettres de plus que les éditions de Kehl. Toutes les autres parties ont reçu les améliorations non moins importantes ». À l'excellence typographique s'ajoutent de nombreux inédits, lesquels sont déjà la marque d'un éditeur soucieux de donner une dimension plus complète aux *Œuvres de Voltaire*. Il s'agit d'en compléter le fond, tout en améliorant la forme. C'est un véritable geste d'éditeur savant et de bibliophile<sup>1060</sup>, dont l'accomplissement et le succès rappellent le peu d'influence réelle des questions politiques. Renouard est un personnage qui mêle déjà, comme Beuchot, un intérêt pour le monde du livre à une carrière qui ne s'oriente que tardivement vers l'édition de texte. Fils d'un marchand de gaze et de soie, il collabore avec son père dès 1781 et ne se lance dans la librairie qu'à partir de 1797. Ses volumes manifestent un goût certain pour l'art typographique, et ses productions sont facilement identifiables par l'*ex-libris* dont elles sont ornées : une ancre cerclée de deux serpents et surmontée d'un coq, « symbole de la vigilance qui présidait à ces éditions, et de la confiance qu'on pouvait avoir dans les textes<sup>1061</sup> ». Renouard sait enfin se montrer un habile commerçant :

1060. Voir la description de l'édition de Renouard, supra ch. 4.

1061. Feuilleton du *Journal de la librairie*, « Nécrologie », Paris, Plon Frères, n° 1, 7 janvier 1854, p. 6.

Dans cette livraison, comme dans les précédentes, on a reproduit *textuellement* presque toutes les notes de l'édition en 50 vol. in-12, tantôt en conservant au bas, tantôt en supprimant l'initiale du nom de l'éditeur ; mais dans l'un comme l'autre cas, sans son assentiment<sup>1062</sup>.

Tout le monde ne se montre pas laudatif envers le travail de Renouard, comme le montre cette notice de son concurrent. On retrouve ici des éléments connus : bibliophilie et concurrence commerciale. Beuchot, puisque c'est bien de lui qu'il s'agit, utilise la *Bibliographie de la France* dont il est le rédacteur pour faire valoir ses droits d'auteur sur des éléments paratextuels tirés de son édition des *Œuvres de Voltaire* en 50 vol. in-12. Cet article date de 1819, soit avant les premières tensions que Beuchot rencontre avec la Veuve Perronneau. L'éditeur trouve donc là de quoi s'indigner, lui qui voit son travail repris presque intégralement par l'un de ses concurrents<sup>1063</sup>. Surtout dans une édition dont le luxe typographique surpasse largement celui des livres qu'il prépare. Un manuscrit retrouvé à la Bibliothèque nationale de France – un projet ou un brouillon d'un opuscule dont on ne sait pas s'il a finalement été édité, mais que Beuchot prévoyait de tirer à 1 500 exemplaires en format in-8° – voit Beuchot prendre le public à partie, pour faire la démonstration officielle du « vol » de ses travaux commis par Renouard. Stratégie bien connue et efficace à cette époque, la joute par voie de presse est un procédé que Beuchot manie avec art. Pourtant, on peut se demander s'il peut bien être question de vol dans cette affaire :

Veillez vous rappeler que, soit chez vous, soit chez moi, dans nos fréquentes conversations, où, je me plais à le reconnaître, vous m'avez fait plus d'une communication utile, plus de dix fois, je vous ai dit

1062. *Bibliographie de la France* ou *Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, Paris, Pillet, 30 octobre 1819, n° 3775.

1063. Voir *supra*, ch. 2. Pour rappel, la question de l'identité de celui qui a l'autorité sur le texte est un enjeu essentiel. Il rappelle évidemment les jeux et stratagèmes mis en place par Voltaire lui-même, au moyen des publications clandestines. Le volume de la *Revue Voltaire* intitulé « Voltaire éditeur », édité par Nicholas Cronk, n° 4, Paris, PUPS, 2004 comporte un important dossier sur ce sujet. Relevons notamment : José-Michel Moureaux, *Voltaire éditeur : de sa conception de l'édition à sa pratique éditoriale des recueils*, *ibid.*, p. 11-37 ; Geneviève Artigas-Menant, « Voltaire éditeur de manuscrits philosophiques clandestins », *ibid.*, p. 137-160.

que je tenais à grand intérêt de faire usage d'une partie de vos notes. À cela vous avez répondu toujours des choses obligeantes et jamais rien qui ressemblât le moins du monde à un refus. C'était là je crois un consentement bien explicite, ne s'agissant point d'un ouvrage complet, ni d'un morceau de littérature d'une certaine étendue, mais de notes la plupart fort courtes<sup>1064</sup>.

Premièrement, Renouard affirme avoir reçu un consentement explicite de la part de Beuchot. Deuxièmement, il considère – ou feint de considérer comme tel – que les notes de Beuchot ne sont pas de la littérature. Renouard tente d'atténuer leur valeur tant qualitative que quantitative. Dans la position qui est la sienne, chercher à amoindrir sa faute et réduire la portée d'un travail qu'il a employé sans l'assentiment du plaignant, qu'il a parfois tronqué et sur lequel il sait devoir compter pour pouvoir continuer à publier rapidement, est compréhensible. Sans oublier qu'il fonde probablement une partie de la pertinence de son édition sur ce travail et sur les « communications utiles » que lui fournit Beuchot. Ce dernier se trouve une nouvelle fois en position de force face à un éditeur tiers, et tente de faire reconnaître publiquement l'originalité de son travail. Cette lettre rappelle en outre bien cruellement l'une des difficultés inhérentes à tout travail de ce type, basé sur des archives : nous ne connaissons de la relation entre Beuchot et Renouard que ce que nous en disent les lettres conservées aujourd'hui. De ces « fréquentes conversations », nous ne saurons finalement rien de plus.

Troisièmement, et même surtout, l'intérêt de cet opuscule n'est pas de montrer si Renouard a oui ou non profité du travail de l'un de ses collègues. C'est au contraire la façon dont Beuchot décrit ses négociations avec son concurrent qui laisse transparaître quelque chose entre un sens des affaires particulièrement aiguisé et un désir d'afficher, malgré tout, sa probité en toutes circonstances. Dans un premier temps, Renouard tente d'amadouer Beuchot en lui offrant un exemplaire de son *Voltaire*. Peine perdue, l'offre est poliment, mais sèchement, refusée : « Permettez-moi donc de vous remercier de l'intention où vous êtes de m'offrir un exemplaire de votre édition. Vous sentez que je ne puis l'accepter. D'après nos opinions c'est trop

---

1064. Renouard, l.a.s. à Beuchot, 24 novembre 1819, BnF, n.a.fr. 25146, f° 54.

ou trop peu<sup>1065</sup> ». Le piège s'est refermé sur Renouard : soit il a pris de façon incorrecte des notes de Beuchot et le reconnaît implicitement en lui offrant un ouvrage en compensation, ce qui est effectivement, malgré le prix de l'édition, trop peu ; soit il reste ferme sur le fait de n'avoir pas passé outre l'assentiment de Beuchot et n'a pas besoin de lui offrir quoi que ce soit. Cette faille se trouve immédiatement exploitée par Beuchot :

Ce fut après avoir reçu cette lettre que M. Renouard vint chez moi, il reconnut l'exactitude de ce que je rapportais dans ma lettre, et me réitéra l'offre d'un exemplaire auquel il ajouterait cinq cents francs. Je refusai l'un et l'autre, en lui disant que grâce au ciel, je n'en étais pas à cette somme près ; & je déclarai que le minimum du prix de mon consentement à l'usage qu'il avait fait & ferait d'une partie de mes notes, avec ma signature, serait le double de ce qu'il m'offrirait. Après quelques explications, nous fûmes d'accord à la modique somme [il l'ajoute après coup...] mille francs et un exemplaire<sup>1066</sup>.

Comment Renouard a-t-il pu en arriver à offrir un exemplaire à Beuchot et repartir en lui devant mille francs de plus ? Notre rusé éditeur parvient même, non sans une certaine ironie, à amoindrir à son tour la contribution de Renouard, décrite comme « modique ». On voit bien à quel point Beuchot est un habile négociateur, en plus d'occuper une position stratégique à la *Bibliographie de la France*, et de préparer une édition qui amène aux yeux du public de nombreuses corrections au modèle de Kehl, il se fait en plus payer par Renouard pour les notes que ce dernier récupère du *Voltaire-Perronneau*. Beuchot sait la valeur de son travail. Renouard en fait ici l'expérience, un peu amère sans doute. Cet épisode montre surtout l'étonnante pugnacité de Beuchot, autant que sa capacité à mobiliser ses forces et son réseau pour défendre ses droits. Sans doute désireux également de ne pas compromettre sa relation avec la Veuve Perronneau, il insiste d'ailleurs pour ne pas faire reconnaître cette somme comme une indemnité ou comme des honoraires, mais comme le « prix de [s]on consentement à l'usage qu'il [Renouard] avait

1065. Beuchot, l.a.s. [minute] à Renouard, 29 novembre 1819, BnF, n.a.fr. 25146, f° 53.

1066. Beuchot, msc. autographe signé, 3 février 1821, BnF, n.a.fr. 25146, f° 44.

fait, a fait et fera d'une partie de son travail<sup>1067</sup> ». Beuchot, dans le même temps, cherche à clarifier sa relation commerciale : il ne fonctionne pas comme employé auprès de Renouard, mais se ménage une sorte de position d'externe qui apporte une expertise dûment rétribuée. Il parvient à maintenir l'image d'un homme droit et honnête, sans céder à la tentation d'offrir la propriété de ses travaux à maître Renouard :

Cependant M. Renouard publiait exactement ses trois volumes tous les deux mois ; et l'édition confiée à mes soins allait plus lentement ou pour mieux dire n'allait pas du tout. J'allai alors trouver à mon tour M. Renouard & lui tins à peu près ce langage :

Lors de nos arrangements, lui dis-je, vous avez dû compter que mon édition serait finie avant la vôtre, quoi qu'il en soit je pourrais rigoureusement dire que vous n'avez qu'à attendre mais ami de l'équité, je viens moi-même vous proposer une diminution pour les volumes que je ne publierai qu'après vous & pour lesquels conséquemment vous n'aurez pas profité de mon travail.

Ma proposition fut très bien accueillie, & du premier mot nous convînmes qu'il serait diminué autant de cinquantièmes de la somme convenue, que je publierai de volumes après M. Renouard.

Tout cela paraît bien juste. Ce ne l'était pas encore assez pour moi. Ce n'est pas encore tout, dis-je à M. Renouard ; outre les mille francs, vous me donnez un exemplaire. Outre la diminution de 20 fr pour chacun de mes volumes en retard, je dois vous tenir compte du prix de chacun des volumes que vous aurez publiés avant moi, et que vous me remettrez<sup>1068</sup>.

La probité dont témoigne Beuchot dans ce compte d'apothicaire est tout à fait éloquente : il s'agit d'être payé la somme juste, rien de moins, ni de plus. Quitte à retourner de l'argent à Renouard. Il sera en revanche peu récompensé de cette probité au moment de sa propre édition, puisque Renouard lui défendra de publier les *Lettres à mademoiselle Quinault*, dont il est le premier éditeur et, à ce titre, le propriétaire<sup>1069</sup>. L'essentiel est ailleurs : Beuchot parvient

1067. *Ibid.*, p° 49.

1068. *Ibid.*, p° 45-46.

1069. « J'avais cru pouvoir comprendre, dans l'édition que je dirige, toutes les lettres admises par M. Clogenson dans la *Correspondance*, et j'allais en livrer des volumes à l'impression, lorsque M. A.-A. Renouard est venu proposer de prendre

dès 1819 à faire reconnaître son travail pour se faire rétribuer par un éditeur extérieur à son premier projet, pour l'utilisation du travail qu'il accomplit sur les éditions des *Œuvres de Voltaire*. On peut se demander si cette collaboration indirecte à une autre édition n'est pas pour quelque chose dans la détérioration de la relation entre notre éditeur et ses partenaires Perronneau et Hunout. En effet, quel intérêt aurait Beuchot à voir son travail à peine publié, aussitôt dépassé par une édition plus aboutie sur le plan de l'exécution typographique ? D'un autre côté, pourquoi payer cher un homme dont les travaux ne sont pas publiés en exclusivité ? Peut-on aller jusqu'à supposer un intérêt commun à se séparer de la part des deux parties ? La dimension commerciale et les conflits d'intérêts sous-jacents dans tous ces projets éditoriaux doivent être précisés pour comprendre les mécanismes qui se jouent autour des éditions de Voltaire.

Tournons-nous encore vers la principale source de nouveautés voltairiennes qui gravite autour de Beuchot, c'est-à-dire Decroix : est-il au courant que Beuchot donne également ses textes à Renouard ? Sait-il que ses manuscrits profitent également à une édition concurrente ? Comment juge-t-il ce projet ? Il y a lieu de croire, comme on l'a déjà montré précédemment, que ces jeux de dupes entre éditeurs relèvent de la pratique courante sous la Restauration. Une lettre de Decroix nous précise, en creux, ce qui se présente comme une répartition du marché entre les éditeurs :

Votre dernière lettre m'apprend que M. Renouard commence son édition. Je suppose qu'il prendra la vôtre pour modèle et c'est ce qu'il peut faire de mieux. Il y aurait cependant quelques observations utiles à lui faire : je les joins ici, et vous serez le maître de lui en faire part, si vous le jugez à propos. Je présume que vous êtes avec lui en bonne intelligence, et dans ce cas, peut-être trouverez-vous que les

---

des arrangements avec lui pour les *Lettres de Voltaire à mademoiselle Quinault*, dont il est le premier éditeur. Surpris de cette demande, je n'ai pas laissé ignorer à M. Renouard qu'elle me paraissait mal fondée. "Je sais, lui dis-je, que le décret du 1<sup>er</sup> germinal an 13 assimile aux auteurs même les éditeurs d'ouvrages posthumes [...]". M. Renouard dit alors qu'il était dans les délais de la prescription, et que, jusques au dernier jour, sans rien perdre de ses droits, il était libre d'exercer ou non des poursuites [...]. Il m'a fallu, sur la demande de M. Lefèvre, renoncer à reproduire le texte des lettres de Voltaire à mademoiselle Quinault » (Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. LI, p. iii-iv).

améliorations qu'on indique, et dont il pourrait profiter, ne feraient point de tort à votre édition qui sera finie, et probablement toute écoulée, lorsque la sienne sera encore peu avancée, et d'ailleurs cette édition de M. Renouard, vu son prix, ne pourra guère être recherchée que par des gens riches, classe moins nombreuse que celle à qui votre édition conviendra mieux dans tous les temps.

Dans mon avant-dernier séjour à Paris, M. Renouard est venu me trouver pour me demander quelques conseils sur son projet d'édition. Je répondis verbalement aux questions qu'il me fit<sup>1070</sup> [...].

Plus tard, Decroix se réjouit même de la participation de Beuchot aux projets de Renouard. Est-ce un signe d'une certaine répartition du marché du livre entre les éditeurs ? Il faut alors évoquer la différence des formats : si le *Voltaire-Perronneau* est annoncé aux souscripteurs en 50 volumes in-12, cette édition reste moins chère que celle de Renouard, laquelle est, au départ du moins, prévue en 60 volumes in-8°. On voit tout de suite que les coûts engagés, en termes de quantité de papier, sont moindres du côté de Beuchot<sup>1071</sup>. Le public recherché n'est sans doute pas le même et le principe moteur de l'édition est fondamentalement différent : l'édition Perronneau ne vise pas l'excellence, mais la « commodité » : elle est « destinée à tenir le milieu entre les éditions de luxe et les éditions dites économiques<sup>1072</sup> ». Le format choisi par Renouard est au contraire plus noble. Le papier qu'il utilise aussi. C'est donc bien une édition pour gens plutôt fortunés, sans doute désireux de compléter leur bibliothèque avec une belle collection, dont le format in-8°, le plus utilisé par les imprimeurs, garantit en outre l'homogénéité.

À ces préoccupations typographiques, bibliophiliques et commerciales, il faut ajouter un élément essentiel aux yeux de nos éditeurs : la question du contenu des *Œuvres*, et notamment l'ajout annoncé de nouvelles pièces inédites par Renouard. C'est sans doute là un signe que Beuchot et Decroix ont déjà convenu d'une nouvelle édition, ou d'un supplément à celle de Kehl, en commun. Decroix se réjouit

1070. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 11 janvier 1819, BnF, n.a.fr. 25135, f° 40.

1071. Si l'on se fie au prospectus des deux éditions, la différence est plus que nette : le *Voltaire* de Renouard coûte 330 francs, tandis que le *Beuchot Perronneau* reste à 150 francs. Voir « Papier Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300.

1072. « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f° 212.

de cette concurrence : Renouard va augmenter son édition à partir de celle de Beuchot. En retour, et puisqu'il offre une partie de son travail à Renouard, Beuchot devrait pouvoir utiliser une partie de ces améliorations pour un travail ultérieur. C'est du moins ce que paraît souhaiter Decroix. Ce d'autant plus que les améliorations proposées par Beuchot proviennent pour l'essentiel de ce que lui fournit, dans le même temps, ce même Decroix. C'est donc un jeu d'allers et retours entre Decroix, Beuchot et Renouard qui se dévoile, et par lequel le corpus voltairien se voit sensiblement augmenté.

Encore une fois, il nous faut souligner l'importance de Decroix dans cette véritable foire aux éditions voltairiennes qui se joue sous la Restauration. Il semble bien être le personnage central, autour duquel les éditeurs de la Restauration cherchent à construire la réception de Voltaire, en renouvelant le modèle de Kehl. C'est lui, en tout cas, qui détient les clés de cette transition, que ce soit matériellement avec les inédits et les corrections en sa possession, ou symboliquement, pour sa rencontre avec Voltaire et la discussion sur le plan de l'édition des *Œuvres complètes*. C'est encore lui qui est au centre de la collaboration entre Beuchot et Renouard. Il charge en effet son correspondant, dès le mois de janvier 1819, de transmettre à Renouard ses « Observations sur le projet d'une nouvelle édition de Voltaire<sup>1073</sup> », destinées à améliorer son édition. Elles contiennent des explications les *Lettres philosophiques*<sup>1074</sup> ou *La Bible enfin expliquée*<sup>1075</sup>. En outre, l'expertise apportée par Beuchot ne se concentre-t-elle pas autour du

1073. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 11 janvier 1819, BnF, n.a.fr. 25135, f° 40.

1074. « Si l'éditeur nouveau adopte le rétablissement des *Lettres philosophiques* il doit (au contraire de M. B.) employer dans le texte les corrections que l'auteur y a faites, en dispersant ces lettres dans les *Mél.* et le *Dict. philos.*, et rapporter, s'il veut, en variantes les passages changés et supprimés, en négligeant toutefois des minuties telles que des fautes légères d'impression, ou autres, qui ne peuvent avoir aucun intérêt, même pour les gens de lettres. En ne conservant pas les *Lettres philos.* il faudrait suivre pour le *Dict. phil.* le texte de Déterville » (*Ibid.*).

1075. « Le 1<sup>er</sup> vol. de la *Bible expliquée* étant presque tout en notes, et donnant beaucoup de fatigue au lecteur par la petitesse des caractères, et par la multitude des renvois, il paraît que ce serait une bonne opération que de disposer ce volume dans le même ordre et de la même manière que l'auteur a disposé lui-même ses *Remarques sur Pascal*, sur l'*Esprit des loix*, etc. en plaçant chaque note immédiatement après le fragment du texte auquel elle se rapporte. Le fragment en petit texte ; et la note, en caractères ordinaires de la prose. Cela serait aussi beaucoup plus beau sous le rapport typographique. Un homme un peu lettré ferait cet arrangement sans beaucoup de peine » (*Ibid.*).

tome consacré à la *Correspondance* de Voltaire avec d'Alembert ? Or, qui possède les lettres sur lesquelles Beuchot fonde son travail ? C'est bien Decroix qui, en juillet 1819, offre à Beuchot ses documents concernant « la *Corresp[ondan]ce de d'Alembert* qu'[il a] presque toute en originaux des deux correspondants<sup>1076</sup> ». Il transmet également, à la même époque, les volumes de *Physique* que Beuchot préparera, plus tard, également pour le compte de l'édition de Renouard<sup>1077</sup>.

Les choses se compliquent à ce stade : pour bénéficier des améliorations de Beuchot, Renouard doit attendre que son collègue ait publié ses volumes auprès de la Veuve Perronneau. Quant à celui-ci, il est tributaire des envois certes réguliers de Decroix, mais qui sont commandés par le plan éditorial de Beuchot, lequel travaille dès lors dans une forme de double urgence. On voit surtout à quel point il faut que ces trois hommes ajustent leur rythme respectif. Là encore, c'est Beuchot qui dicte le tempo. La situation est pourtant complexe. Entre Decroix et Renouard, l'entreprise de la Veuve Perronneau ne paraît plus avoir les faveurs de l'éditeur. Elle finit forcément par pâtir de cette situation. Quant à Decroix, il n'a pas l'esprit tranquille. Il paraît attaché à Beuchot et en même temps dépassé par les manœuvres des éditeurs avec qui il traite. Ralentit-il délibérément la marche des éditions ?

J'ai reçu en effet une lettre de M. Renouard auquel, dans aucun cas, je n'aurais rien voulu communiquer sans votre participation. Je me suis borné à l'exhorter à ne s'occuper de son volume de physique qu'après la publication du vôtre, dans lequel il trouverait d'autres améliorations<sup>1078</sup> [...].

Decroix manifeste ici une certaine forme de prudence et ne traite de façon directe qu'avec Beuchot. Il enchaîne ensuite sur la question de la *Correspondance avec d'Alembert*, qui rappelle les craintes qui l'animent à l'idée de publier les œuvres les plus « outrecuidantes » de Voltaire. Est-ce une autre raison pour ralentir ses envois ?

1076. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 18 juillet 1819, BnF, n.a.fr. 25135, f° 49.

1077. « Ainsi que vous l'avez désiré j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui dans mon avertissement du volume de *Physique* est relatif à ce que j'ai reçu de vous » (Renouard, l.a.s. à Beuchot, [1822-1823], BnF, n.a.fr. 25146, f° 60).

1078. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 18 janvier 1821, BnF, n.a.fr. 25135, f° 74.

J'aurais désiré que le d'Alembert fût réservé pour la fin, parce que ce volume étant peut-être le plus outrecuidant, et annoncé comme très amélioré par vous, il sera épluché, et pourra exciter quelque orage dangereux pour l'entreprise, de plus, le temps peut encore vous amener des lettres pour cette correspondance entre autres celles adjudgées à la vente de Mme de Villeneuve. MM. Barois (que je salue) pourraient indiquer le possesseur actuel ; celles qu'a Fayolle, etc.<sup>1079</sup>

On a déjà vu qu'à l'exception de Decroix, aucun éditeur ne s'inquiète des conséquences politiques liées à l'impression des *Œuvres de Voltaire*. Ce sont avant tout des questions bibliographiques et commerciales qui accaparent l'esprit des libraires, éditeurs et imprimeurs. Cette lettre appartient bien à ce contexte. Elle intervient au moment de la publication de la première publication de Beuchot dans les démêlés qui l'opposent à la Veuve Perronneau. Decroix loue le pamphlet de son collègue et reconnaît même, de façon ironique, que « cela anéantit son prétexte que vous vouliez poursuivre votre travail avec d'autres qu'elle<sup>1080</sup> ». Il est alors essentiel de bien distinguer les enjeux des uns et des autres. Renouard a, de son côté, tout intérêt à adapter le rythme de ses publications à celui tenu par Beuchot pour le compte de l'édition Perronneau. Il reste tributaire de ce que fait son concurrent. Tente-t-il de le court-circuiter en s'adressant directement à Decroix ? Sans doute, mais l'attachement de celui-ci à Beuchot semble indéfectible.

Son grand âge, sa santé fragile, son éloignement géographique et un caractère décrit comme timoré sont autant de facteurs qui justifient que Decroix reste en retrait. Soit qu'il ait trouvé en Beuchot à la fois un ami et celui qu'il estime être son successeur légitime, soit qu'il se tienne à cette ligne pour d'autres raisons, il ne change pas le canal au moyen duquel il fait éditer ses travaux. Quitte même à s'en voir déposséder par Beuchot, ce qu'il accepte, dans une certaine mesure toutefois : « Ce que je vous ai donné pour le d'Alembert était destiné pour votre édition, mais je suis loin de vouloir vous empêcher d'en laisser les prémices à votre ami<sup>1081</sup>. » Doit-on s'arrêter sur ce terme de « prémices » ? En effet, si Decroix se réjouit de la collaboration entre

1079. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 16 février 1821, BnF, n.a.fr. 25135, f° 78.

1080. *Ibid.*

1081. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 15 avril 1821, BnF, n.a.fr. 25135, f° 80.

Beuchot et Renouard<sup>1082</sup>, il semble plus satisfait encore de savoir que cette édition ne sera pas complète : « La *Correspondance* de d'Alembert pouvait être encore améliorée. Puisqu'il l'a déjà mise sous presse, ce qui arriverait trop tard pour son édition, ne sera pas perdu pour vous<sup>1083</sup>. » Ce qui en dit autant sur le changement du statut de l'éditeur entre Decroix et Beuchot, lesquels sont devenus de redoutables hommes d'affaires, que sur l'état d'esprit de Decroix à l'égard de ses collègues<sup>1084</sup>. Cet écart se révèle encore dans la confiance de Decroix – mais n'est-il pas d'une autre génération ? – lorsqu'il redoute davantage la censure que la roublardise des éditeurs avec qui il traite. Il n'est sans doute pas dupe des jeux de ce qui se trame autour de lui.

Vous m'avez informé, par votre dernière lettre, que M. Renouard commençait son édition. En vous répondant hier, il me vint en pensée que cette édition venant après plusieurs éditions nouvelles serait susceptible de quelques perfectionnements, non seulement en l'améliorant de ce que chacune d'elles peut offrir de neuf et de bon, mais aussi en évitant les erreurs qu'on y aurait découvertes, et en faisant usage de quelques bonifications ou additions que plusieurs circonstances auraient pu dérober à la connaissance des éditeurs. Je vous ai adressé à ce sujet diverses observations particulières et je me suis bien gardé de gêner le moins du monde votre franc arbitre sur l'usage que vous en pourriez faire, soit en les communiquant au nouvel éditeur, soit en préférant de les garder dans votre portefeuille pour d'autres occasions<sup>1085</sup>.

---

1082. « J'apprends avec plaisir que vous n'êtes plus en différend avec M. Rd. C'est une preuve que s'il a eu des torts avec vous, il a cherché à les réparer » (Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 28 mai 1822, BnF, n.a.fr. 25135, f° 100).

1083. *Ibid.*

1084. Rappelons peut-être ici l'article de Jacqueline Marchand, laquelle présente Decroix comme un voltairien passionné mais excessivement craintif. Véritable « poule mouillée », il ne prend pas acte du changement d'époque. « Au temps de la Restauration, quand Decroix recommence à poursuivre son grand dessein, les conditions ont considérablement changé. Jamais il ne s'imprima tant d'éditions de Voltaire [...]. Ce n'est pas que le régime fût devenu bien libéral ; tout de même, la Révolution et l'Empire avaient passé, beaucoup de contemporains et d'institutions hostiles du temps de Louis XVI avaient disparu. Beuchot ne cesse de rassurer Decroix sur les chances qu'ont les nouvelles éditions d'arriver à bon port. Mais Decroix – il a vieilli – tremble de plus en plus » (Jacqueline Marchand, « Un voltairien passionné... », art. cit., p. 198).

1085. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 13 janvier 1819, BnF, n.a.fr. 25135, f° 42.

Enfin, la position de Beuchot apparaît bien comme la plus complexe : devenu suffisamment proche de Decroix pour bénéficier des travaux que ce dernier a accomplis pour l'édition de Kehl, il reçoit ces nombreuses améliorations alors qu'il est déjà engagé dans un premier projet d'édition des *Œuvres complètes de Voltaire*. On peut aller jusqu'à supposer qu'il sait d'emblée que l'édition de la Veuve Perronneau ne sera pas la seule à laquelle il donnera son nom. Engagé contractuellement, il ne peut pourtant sans doute pas traiter comme il l'entendrait avec d'autres éditions concurrentes. Il ne peut pas non plus favoriser un projet au détriment du sien, ni offrir tout ce qu'il possède à une édition qui n'est pas la sienne sans être sûr de ne pas céder ses droits sur son travail. Il doit arranger un contrat qui ne porte préjudice ni à son édition actuelle, ni à une édition future, ni à sa relation avec Decroix. Ce qu'il parvient à faire. À cet égard, prêter à Renouard son travail sur une partie qui offre une certaine unité, comme l'est la correspondance entre Voltaire et d'Alembert, fait sens ; sans compter que c'est une partie qu'il ne donne pas non plus à la Veuve Perronneau. Il voue ainsi l'édition de son ancienne patronne à l'imperfection.

Si l'on en croit les propos qu'il tient dans l'avertissement du volume de la *Correspondance* avec d'Alembert, Renouard reconnaît, au moins dans les faits, le travail offert par Beuchot à son édition : « Cette révision [de la *Correspondance* de Voltaire avec d'Alembert], les notes et la rectification des dates de beaucoup de lettres de ce volume, sont le résultat d'un travail antérieurement fait par M. Beuchot, et dont il m'a donné faculté de faire usage dans mon édition. Ses notes y sont signées de son initiale B<sup>1086</sup>. » Il est vrai que ces lettres constituent depuis Kehl un ensemble unifié dont la dimension polémique effrayait en partie les éditeurs. La relecture faite par Beuchot sur la base des originaux permet de restituer ce texte dans son intégralité. Malgré les craintes exprimées par Decroix, malgré ses tentatives sinon de censurer franchement, du moins de garder le secret sur les morceaux les plus problématiques de ces lettres, faut-il voir dans la publication de cette partie particulièrement polémique des *Œuvres de Voltaire* le signe d'un climat qui s'apaise autour des éditions voltairiennes ? Beuchot ni Renouard ne font cas de possibles polémiques engendrées par cette

---

1086. Bengesco, t. IV, 159.

publication. Au contraire, chez Beuchot, c'est le souci de livrer un texte à la fois inédit et correct qui semble primer :

Les suppressions qu'ils ont faites dans quelques lettres leur étaient commandées par les égards que l'on doit aux vivants, comme dit Voltaire, ou par la prudence. Les parlements étaient tout-puissants, le parlement de Paris surtout, dont le ressort était si étendu. Au lieu de fermer les yeux, il eût sévi contre l'édition, si l'on n'en eût retranché quelques phrases bien violentes contre lui. Il serait d'autant plus inconvenant de ma part de faire à ce sujet le moindre des reproches aux éditeurs de Kehl, que c'est à feu Decroix, l'un d'eux, que je dois la communication des passages que j'ai rétablis en 1821, dans la correspondance de Voltaire et de d'Alembert (tome LXII de l'édition de M. Renouard<sup>1087</sup>).

Quant à Beuchot, fidèle à l'image que nous avons pu nous faire de lui, il parvient à négocier le prix de son travail et à se faire une place de choix dans l'édition de son concurrent, le tout en employant les manuscrits que lui envoie Decroix. Maître stratège, il a su faire jouer tous les éléments en sa faveur. D'ailleurs, Renouard prend bien soin de mettre les formes à son propos lorsqu'il se propose de jouir d'une « faculté de faire usage » du travail de son collègue. Cette précision indique bien la distinction nette qui existe entre le projet éditorial dans son ensemble et la contribution ponctuelle qu'y fournit Beuchot. Ce dernier parvient en outre à conserver une signature à un travail qu'il pourra réutiliser plus tard comme étant le sien propre, et pourra se passer, de ce fait, de l'accord de Renouard. Ce qu'il fait d'ailleurs, au moment de penser sa seconde édition, ainsi qu'il s'en ouvre à Cayrol.

Je pense comme vous que la *Correspondance* de Voltaire est la partie la plus curieuse de ses œuvres. N'est-ce pas aussi la plus étonnante ? Surtout si l'on songe qu'on n'a peut-être pas les deux tiers de ce qu'il a écrit ? Mon intention est de réunir toutes les lettres chronologiquement sans distinction des personnes à qui elles sont adressées.

---

1087. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. LI, p. xvi-xvii.

Mais que de dates à corriger ! Que d'embarras lorsque des éditeurs de deux lettres n'en ont fait qu'une ! Où trouver les originaux ? Que de choses à expliquer ! Je me suis essayé et j'ai donné un échantillon de mon travail dans la *Correspondance de Voltaire avec d'Alembert* : voyez le volume LXII de l'édition Renouard. Il y aurait à causer pendant ce jour entier, rien que sur cette correspondance. Je ne puis donc tout écrire<sup>1088</sup>.

Le terme d'« échantillon » utilisé par Beuchot pour parler, après coup, de son travail pour le compte de l'édition Renouard rappelle la nature progressive du travail de Beuchot. Du moins envisage-t-il ouvertement ses travaux précédents comme autant de travaux préparatoires à sa grande édition. Il semble dans tous les cas que les deux parties ressortent gagnantes de ce compromis, si l'on en croit encore une fois Decroix :

Vous donnez à glaner à M. Renouard qui vous donne à moissonner. Cette annonce consignée dans votre dernière lettre me fait plaisir ; j'en conclus que vous trouvez dans son édition un bon nombre d'améliorations et d'additions dont vous ferez votre profit en temps et lieu. S'il a pu, dans ses recherches, faire comme vous, de bonnes découvertes, tant mieux ! Ce sera un accroissement d'instruction et de plaisir pour les gens de lettres comme pour les lecteurs qui ne cherchent que de l'amusement<sup>1089</sup>.

Finalement, cette édition de Renouard montre bien que, parallèlement aux éléments de concurrence commerciale et aux polémiques lancées par l'Église, il existe un véritable climat d'effervescence éditoriale dans les premiers temps de la Restauration. À ce propos, soit le milieu des éditeurs de Voltaire est décidément bien étroit, soit Renouard a un véritable flair pour ce qui concerne le choix de ses collaborateurs. En effet, il recourt également aux talents de Jean Clogenson<sup>1090</sup>. Le fait de retrouver les mêmes personnes à l'œuvre

1088. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 19 octobre 1826, IMV, MS 34-02.

1089. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 22 octobre 1821, BnF, n.a.fr. 25135, f° 90.

1090. « J'achève un travail fort fastidieux sur les "Mélanges Littéraires", que Renouard imprime en ce moment. J'ai relevé une foule d'erreurs de dates ; j'ai corrigé des noms estropiés, défigurés ; j'ai indiqué quelques morceaux restés inconnus

dans différentes éditions nous permet de soutenir l'hypothèse d'une communauté d'éditeurs de Voltaire reconnaissables entre eux par leur degré d'expertise sur l'un ou l'autre domaine des œuvres du patriarche. Beuchot et Clogenson en sont deux exemples éloquents. Beuchot récupère une partie du travail de son collègue pour sa propre édition et tente bien à plusieurs reprises de semer la zizanie entre Clogenson et son libraire, mais il n'hésite jamais, dès que l'occasion se présente, à reconnaître le mérite de celui qu'il appelle « le grand metteur en œuvre<sup>1091</sup> ». Il n'est pas rare de travailler à plusieurs, pour plusieurs projets à la fois ou pour plusieurs libraires en même temps. De même, les améliorations transitent souvent de façon plus ou moins officielle d'une édition à l'autre. Renouard le reconnaît d'ailleurs lui-même : « Le travail de tout éditeur, en ce qui concerne la meilleure façon des redressements de dates, noms découverts, renvoi d'un ouvrage à un autre, etc., devient le patrimoine, je ne dis pas des éditeurs futurs, mais du public et de la postérité<sup>1092</sup> ». Quant à Beuchot, il sait très bien à quoi s'en tenir aussi :

L'édition Renouard contient quelques lettres nouvelles. Mais il en est de même de l'édition Détéville et de l'édition Desoër. L'édition Renouard contient les additions Détéville et Desoër, mais sans les indiquer ou distinguer. Elle est suffisante pour le lecteur ; elle est insuffisante pour un travail, comme celui que vous vous proposez, de remonter à la première publication de chaque lettre. Cela mène très loin. J'en sais quelque chose. Toutefois je vous ai acheté la Correspondance Renouard<sup>1093</sup>.

---

dans la *Gazette littéraire de l'Europe*, et donné l'éveil sur quelques autres pièces » (Jean Clogenson, l.a.s. à Louis Dubois, Alençon, 19 mai 1821, BnF, n.a.fr. 12948, f° 9).

1091. On retrouve en effet ce terme lié à une inquiétude de Beuchot quant à la façon dont l'édition Dalibon-Delangle s'apprête à réutiliser son travail sur la correspondance entre Voltaire et d'Alembert, édité par Renouard : « Comment feront vos entrepreneurs pour cette *Correspondance d'Alembert* ? Me prendront-ils mon travail ? Ne le prendront-ils pas ? Se contentera-t-on de le dénaturer et de retourner les phrases de mes notes ? Le grand metteur en Œuvre se tirera de ce pas le mieux du monde, comme par le passé. Nous verrons. Vous avez vu les volumes publiés jusqu'à présent. En bonne conscience n'est-ce pas se jouer du public que de mettre votre nom et celui d'autres personnes à ces volumes ? » (Beuchot, l.a.s. à Clogenson, 27 septembre 1824, Oxford, Voltaire Foundation, MS 80).

1092. Renouard, l.a.s. à Beuchot, 24 novembre 1819, BnF, n.a.fr. 25146, f° 54.

1093. Beuchot, l.a.s. à Cayrol, 23 septembre [1827], IMV, MS 34-07.

Habile stratège, Beuchot sait se montrer patient, tout en cultivant ses amitiés. De cette façon, il peut espérer recueillir un maximum de nouveautés chez ses concurrents pour l'établissement de son édition, avec le risque, toutefois, que ses concurrents fassent main basse sur une part essentielle des nouveautés voltairiennes, tout en inondant le marché d'éditions de Voltaire aussi distinctes les unes des autres qu'incomplètes. D'ailleurs, si les différentes éditions mettent aux prises les mêmes hommes sur les mêmes textes, est-on bien sûr que ceux-ci se mettent d'accord pour se répartir le marché ? Rien ne le confirme. De son côté, Beuchot privilégie une approche qui mêle concurrence économique et renouvellement de nature bibliophilique sur la question de la diffusion polémique des Voltaire dans un contexte de retour d'une monarchie soutenue par la religion. Pourtant, en homme d'action, connaisseur du milieu de l'édition parisienne et bon voltairien, il sait qu'il ne faut pas négliger les questions de stratégie, surtout face à une telle concurrence. Il ménage ses intérêts avec âpreté auprès de Renouard. Bien que ce dernier ait largement profité du travail que Beuchot accomplit sur son édition, il s'ingénie à attaquer en retour celle de son collègue. Renouard cherche, on l'a vu, à lui faire payer l'édition de lettres dont il détient les droits, forçant Beuchot à exclure les textes de la *Correspondance de Mademoiselle Quinault* pour ne les remplacer que par des résumés. Il faut donc nuancer les bienfaits de cette effervescence éditoriale : si elle permet évidemment, tout au long de la Restauration, à Beuchot de poser les bases de son édition des *Œuvres de Voltaire*, elle se traduit également par des attaques et des coups bas qui trahissent un autre pan de la nature des rapports de concurrence entre les différents éditeurs.

### *Decroix-Beuchot : dialectique éditoriale*

Bien qu'éminemment symbolique, le transfert d'une autorité sur les textes de Voltaire entre Decroix et Beuchot se traduit aussi très concrètement. Inédits, variantes, corrections, déplacements, ce passage de témoin s'accompagne d'une renégociation autour du corpus des *Œuvres de Voltaire*. Entre le corpus édité par Beuchot et celui publié à Kehl, tant le contenu que la forme de la collection voltairienne se voit largement remodelée. Les modalités de la transition

entre Decroix et Beuchot doivent donc être précisées. Reprenons la question des inédits pour l'étudier spécifiquement sous l'angle de la transition éditoriale entre Decroix et Beuchot. Avant même d'étudier la *Correspondance*, laquelle est en constante évolution et concentre l'essentiel de l'intérêt des éditeurs et du public de la Restauration, il faut relever que le corpus voltairien est aussi augmenté de véritables pièces littéraires. Plus étonnant même, on trouve des inédits au sein du théâtre de Voltaire, partie pourtant largement revue et annotée par ses propres soins. Beuchot rappelle en tête du premier volume consacré au théâtre qu'il doit à Decroix la publication de plusieurs pièces restées inédites<sup>1094</sup>. L'un de ces inédits, *L'Envieux*, est présenté par Beuchot dans sa « Préface générale », au tome 1<sup>er</sup> de son édition, où il rappelle que, « avant de mourir, il [Decroix] m'envoya un manuscrit de *L'Envieux*, copié de sa main, ainsi que quelques autres manuscrits<sup>1095</sup> ».

L'histoire de l'origine de cette pièce, écrite par Voltaire entre 1736 et 1738, est intéressante. Elle dépeint l'abbé Desfontaines<sup>1096</sup> sous les traits d'un libelliste et intrigant « envieux », dont les manigances ont pour seul effet de le mener en prison. « Mauvaise comédie<sup>1097</sup> » nous avertit d'emblée René Pomeau, elle fut donnée par Voltaire à l'abbé de La Marre, « aigrefin médiocre qui mendie toujours quelques écus [...] pour qu'il la fasse jouer à son profit<sup>1098</sup> » au cours de l'année 1738. Offerte non « comme bonne pièce, mais comme bonne œuvre<sup>1099</sup> », Voltaire destine sans aucun doute cette comédie pamphlétaire à une publication anonyme. Il s'en remet même à son

---

1094. « Le *Duc d'Alençon* [...] qui, jusqu'à ce jour ne se trouve que dans deux éditions des *Œuvres de Voltaire*, avait été imprimé pour la première fois à Alençon, 182, in-8°. Je le donne d'après une bonne copie que je tiens de feu Decroix, l'un des rédacteurs de l'édition de Kehl. C'est au même M. Decroix que je suis redevable des *Comédies et fragments* qui paraîtront pour la première fois, savoir : 1° nouveaux fragments d'*Artémire* ; 2° nouvelle version d'*Ériphyle*, dans laquelle le cinquième acte entier est nouveau ; 3° *L'Envieux*, comédie en trois actes et en vers (1738) ; 4° fragments de *Thérèse*, comédie (1743) » (Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. 2, p. iii).

1095. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », Voltaire, *Œuvres*, t. 1, p. xxxvi.

1096. Bengesco, t. 1, p. 33.

1097. René Pomeau, *Voltaire en son temps*, Paris, Fayard, t. 1, p. 344.

1098. *Ibid.*

1099. D1536.

ami d'Argental pour superviser le processus<sup>1100</sup>. Le contexte prend une tournure inattendue : Desfontaines sort son pamphlet intitulé *La Voltairomanie*, compilation de plusieurs anecdotes sulfureuses qui circulent autour de Voltaire. La Marre renvoie *L'Envieux* à son auteur dans un gros paquet contenant le libelle de Desfontaines, accompagné d'une lettre qui énumère toutes les critiques publiques qui circulent à l'encontre de Voltaire<sup>1101</sup>. C'est Émilie du Châtelet qui intervient. Avant que Voltaire ne se rende compte de ce double affront, elle le camoufle. Elle qui, de toute façon, « n'a jamais aimé cette pièce<sup>1102</sup> », sent que ce n'est pas le moment de jeter de l'huile sur le feu. Elle craint que La Marre en ait fait une copie et qu'il cherche à l'utiliser contre Voltaire, et va jusqu'à supplier d'Argental d'intervenir<sup>1103</sup>. L'affaire finit par se calmer d'elle-même. Le sort de *L'Envieux* reste un mystère, y compris pour Voltaire qui paraît ne plus y penser, ou du moins ne la mentionne plus.

Jamais jouée ni publiée du vivant de Voltaire, la pièce reste dans l'oubli jusqu'au moment de la publication de l'édition de Kehl. Decroix l'aurait reçue de Panckoucke en 1784. Son enquête lui permet de confirmer que la paternité de cette pièce renvoie bien à Voltaire, comme l'atteste une lettre que lui adresse d'Argental lui-même, datée du 27 août 1784. Reçue trop tardivement pour intégrer les volumes de l'édition de Kehl, la comédie de *L'Envieux* est jalousement conservée par Decroix en vue du supplément qu'il projette pour l'édition de Kehl, mais qu'il n'aura pas le temps de réaliser. C'est donc son successeur Beuchot qui en est le premier éditeur. Elle apparaît dès le tome IV de son édition des *Œuvres de Voltaire*. Beuchot précise cette généalogie dans sa préface : « Quelques heures avant de mourir, il [Decroix] m'envoya la copie qu'il avait faite de *L'Envieux*, et c'est sur cette copie unique que j'imprime cette pièce, qui n'avait pas encore vu le jour<sup>1104</sup>. »

1100. « Je ne crois avoir fait qu'une action de bon chrétien, et non un bon ouvrage dans ce que vous savez, et comme il faut que les bonnes œuvres soient secrètes je vous prie de recommander à La Marre le plus profond secret. D'ailleurs qu'il fasse tout ce que vous luy prescrirez. C'est ainsi que j'en userois si j'étois à Paris » (D 1691).

1101. D1723.

1102. D1710.

1103. D1763.

1104. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. IV, p. 340.

*L'Envieux* est une rareté. Régulièrement mentionnée dans la correspondance de Voltaire et de ses proches, comme dans les lettres qu'Émilie du Châtelet adresse à d'Argental, elle ne paraît pas devoir être classée comme apocryphe. Il semble toutefois plausible que la version que Decroix copie et offre à Beuchot ne soit pas tout à fait celle écrite par Voltaire. Après tout, aujourd'hui encore, nous ne connaissons qu'une seule version, la copie de la main de Decroix<sup>1105</sup>. D'ailleurs, pourquoi ce dernier aurait conservé aussi longtemps, entre 1784 et 1827, un texte qu'il sait être un inédit sans en faire la moindre communication, ni le moindre commentaire ? Même en admettant qu'il l'ait gardé de côté pour en faire une publication ultérieure, imaginer un éditeur, qui plus est voltairien tel que lui, conserver intact un manuscrit inédit, et ce durant quarante-trois ans, semble hautement suspect. Ce n'est pourtant pas assez pour remettre en question son intégration par Beuchot au corpus des œuvres de Voltaire. Ce dernier a même intérêt à ne pas trop questionner la validité de cette pièce. Après tout, cette trouvaille de dernière minute augmente le prestige de son édition. Sans compter que, comme Decroix est décédé, il ne pourra en contester la validité. Aucune preuve tangible ne vient, ne serait-ce que suggérer une quelconque manipulation de Decroix ou de Beuchot sur ce document, et leur bonne foi ne peut être mise en doute par ces légères insinuations. La correspondance entre les deux hommes reste même parfaitement muette à ce sujet. Mais au contraire, rien, en dehors de la bonne foi des deux éditeurs, n'atteste de la version publiée par Beuchot. Cela pose de façon peut-être plus perceptible la question de l'intégration *a posteriori* de textes aux œuvres de Voltaire. Comment s'assurer de l'intégrité de l'éditeur posthume ?

Il est nécessaire de rappeler ici une chose : la finalité que se donnent les éditeurs de Kehl n'est pas de rendre compte du corpus voltairien de manière exhaustive sur le plan du texte et rigoureuse sur le plan de la méthode. Les éditeurs que sont Beaumarchais, Condorcet et Decroix orientent plutôt le contenu des œuvres du patriarche vers

---

1105. Russel Goulbourne, éditeur moderne du texte pour le compte de l'édition d'Oxford des *Œuvres complètes de Voltaire*, en a retracé le parcours éditorial, emblématique des stratégies que Voltaire met en place pour publier sous un prête-nom. Voir *Œuvres complètes de Voltaire*, vol. 18B, *op. cit.*

la construction déjà commencée de la figure du grand homme. Dans cette optique, où la biographie de l'homme et son œuvre entrent en étroite corrélation avec une image qu'il s'agit de définir par le biais de l'édition, certains textes peuvent s'avérer gênants : moqueur, sarcastique, parfois grossier, Voltaire ne se laisse récupérer qu'au prix d'une négociation avec le contenu et la forme de ses œuvres. C'est le cas de *La Pucelle*, au sujet de laquelle Decroix s'inquiète : « Ne seriez-vous pas d'avis de laisser dans *La Pucelle* des points au lieu des endroits scabreux, et même un peu dégoûtants, ainsi qu'il a été fait dans l'édition de Kehl<sup>1106</sup> ? »

Il s'agit d'un texte à maints égards problématique, parfait exemple des difficultés que rencontrent les éditeurs de Voltaire : entre les nombreuses variantes, les copies, les imitations par Voltaire ou par d'autres, admises explicitement ou non par celui-ci, difficile de dégager une version idéale. Le rôle de l'éditeur a toujours été très grand dans la construction de ce texte. Le souci de dissimuler les écarts de langage de Voltaire pour conserver intègre sa moralité devient ici amusant. Il répond certainement autant à une inquiétude vis-à-vis de la censure qu'à une volonté de ne pas voir l'image de Voltaire entrer en dissonance avec celle qu'on cherche à lui construire au moyen de ses textes. On doit encore se demander si le stratagème choisi à l'époque et vanté par Decroix est efficace : ne permet-il pas au contraire tous les fantasmes ? Surtout que d'autres textes font courir le même risque à l'édifice voltairien. C'est le cas de *Saül*, drame que Decroix juge « grotesque », et qu'il propose cette fois-ci non pas de censurer, mais de déplacer dans une partie des œuvres où il serait moins en vue :

Monsieur, j'aurais désiré d'aller vous faire mes adieux en personne, mais les commissions qui me restaient m'ont pris aujourd'hui beaucoup plus de temps que je ne croyais, et m'ont privé de cet avantage. Mais avant de partir je ne peux m'empêcher de vous réitérer mes scrupules sur votre projet relatif à *Saül*. J'en ai parlé à plusieurs personnes et éclairées et admirant comme nous M. de V., et toutes ont pensé, pour plusieurs raisons trop longues à déduire, qu'il était préférable de laisser ce drame grotesque dans les facéties, au risque de faire cette petite

1106. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 21 juillet [1817], BnF, n.a.fr. 25135, f°4.

infidélité à l'ordre méthodique. Je suis aussi de cet avis, pour l'intérêt de votre édition à laquelle cela susciterait peut-être quelque préjudice<sup>1107</sup>.

Difficile de savoir si ce qui suscite le dédain de Decroix dans le drame de *Saül* provient de la pièce elle-même – au passage, entre la grossièreté du propos, le détournement du drame vers une attaque en règle de l'histoire juive ou le non-respect des formes du théâtre classique, la critique trouve généralement les arguments pour se justifier – ou du strict respect de la volonté de Voltaire<sup>1108</sup>. Encore une fois, un petit rappel de l'histoire éditoriale s'avère ici judicieux. *Saül* fait partie des pièces qui figurent dans l'édition « encadrée » des œuvres de Voltaire et que ce dernier a revues sur la base du plan Decroix-Panckoucke, dans les derniers mois de sa vie. Dans l'introduction de la version du texte publiée dans l'édition d'Oxford, Marie-Hélène Cotoni rappelle à ce propos que Voltaire avait insisté, dans sa relecture du texte, pour ne pas en être désigné comme l'auteur : « Cette pièce doit être mis [sic] à la fin des pièces de société attribuées à l'auteur<sup>1109</sup> », précise-t-il en marge du volume qu'il corrige.

La lettre de Decroix rappelle que, dans ce cas-ci, les éditeurs de Kehl ont choisi de suivre la recommandation de Voltaire, et ne l'ont pas considérée comme appartenant à son œuvre théâtrale. Beuchot prend pour sa part le parti inverse, puisqu'il replace *Saül* dans le tome septième, au cœur de la section théâtrale de son édition, et ce dès l'édition Perronneau en 1817. La question de l'autorité de l'éditeur sur le texte voltairien ne concerne pas uniquement la confection littéraire du texte ou le choix parmi les variantes. Le classement à l'intérieur de la collection est aussi susceptible de modifier le sens de l'œuvre singulière. Dans le cas de *Saül*, le texte ne change pas d'une édition à l'autre<sup>1110</sup>, bien qu'il soit parfois présenté comme une traduction intégrée aux *Ceuvres de Voltaire*<sup>1111</sup>. Or son repositionnement pose

1107. *Ibid.*

1108. Rappelons que Beuchot est le premier éditeur à introduire cette pièce dans les *Ceuvres de Voltaire*, malgré les réticences affichées par Decroix.

1109. Marie-Hélène Cotoni, « *Saül* : Introduction », *Ceuvres complètes de Voltaire*, vol. 56A, p. 422.

1110. *Ibid.*, p. 423.

1111. Dans sa préface, Beuchot ne paraît pas porter véritablement crédit à cette hypothèse. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Ceuvres de Voltaire*, éd. cit., t. VII, p. 325.

une série de problèmes : soit les éditeurs de Kehl ont bien respecté le choix de Voltaire et le geste éditorial de Beuchot est un geste d'indépendance vis-à-vis de ces devanciers, mais aussi vis-à-vis de Voltaire lui-même ; soit on considère que la raison principale du rejet de *Saül* dans les *Facéties* par les éditeurs de Kehl tient à la faiblesse du texte, laquelle risque d'écorner l'image du grand homme, *a fortiori* si elle figure au sein de la partie noble de ses œuvres. Beuchot se situe, quant à lui, dans une démarche éditoriale inverse. Cherche-t-il à renverser l'image du grand homme en s'éloignant de celle esquissée par les éditeurs de Kehl ? Il agit dans une tout autre optique : approcher le plus possible l'exhaustivité du corpus, préciser le contexte de chacune des œuvres et poursuivre la plus grande rigueur dans son cheminement méthodologique pour montrer la « marche de l'esprit de Voltaire ». Quelque chose est bien en train de se jouer, au niveau de l'édition de l'œuvre de Voltaire qui en modifie la figure léguée à la postérité. L'écart irrémédiable entre l'approche de Decroix et celle de Beuchot se situe là : alors que le premier, avec ses collègues éditeurs de Kehl, se situe quelque part entre l'hommage et la glorification militante d'un « grand homme » exemplaire, Beuchot, par sa volonté de ne pas s'appesantir sur la valeur morale des œuvres qu'il édite, se situe dans une approche historique. Le patriarche bascule dans l'histoire de la littérature, à partir du travail savant de son éditeur.

Cet écart méthodologique et herméneutique doit être mesuré à l'aune de la relation Decroix-Beuchot, qui précise les contours de l'héritage de Decroix au sein de l'édition de Beuchot. Il y a effectivement quelque chose comme un passage de témoin entre les deux hommes – celui-ci se matérialise aussi par la transmission d'inédits comme *L'Envieux* – et Beuchot recherche certes le « suffrage<sup>1112</sup> » de son estimé collègue. Mais il faut comprendre ce suffrage comme le résultat d'un compromis. S'il cherche bien à s'inscrire dans la lignée de son devancier, ce dernier ne veut pas en être ni le copiste ni l'imitateur. Il s'agit pour Beuchot de « faire autrement » que Decroix et les éditeurs de Kehl, mais c'est alors pour « faire mieux<sup>1113</sup> ». Comment comprendre le rôle scientifique dévolu à Decroix dans le

1112. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xxxvi.

1113. *Ibid.*, p. xvii.

projet de Beuchot ? L'échange entre les deux hommes a-t-il valeur de construction commune ? Ou Decroix ne sert-il que de caution voltairienne à Beuchot, lequel publie sous la bénédiction de son aîné les inédits et textes compromettants comme il le souhaite ? Pour les cas précis de *Saül*, nous n'avons pas la réponse de Beuchot et nous ne savons pas s'il légitime son choix éditorial face à Decroix. *Idem* pour *L'Envieux*, dont nous n'avons aucune trace dans les lettres que s'échangent les deux hommes. En revanche, la cordialité de leur relation, tout comme l'échange équilibré, et en apparence sincère, d'informations nous incitent à penser que Beuchot tient véritablement à l'approbation de Decroix. Il reste cependant, lui aussi, un grand connaisseur de Voltaire, et garde à ce titre le contrôle de ce qu'il publie, selon la façon dont il souhaite le publier. C'est entre ces deux pôles que se négocie la construction du corpus des *Œuvres de Voltaire*, même si Decroix semble bien vite avoir conscience d'avoir trouvé en Beuchot son successeur.

« Cette édition ne doit vous porter aucun ombrage ni vous décourager », le rassure Decroix lorsqu'il découvre que le projet de l'édition Dalibon-Delangle a été initié sans inclure Beuchot. « Le public un jour vous en devra une qui, si elle n'égale pas celle-là en magnificence superflue, la pourra surpasser de beaucoup en avantages plus essentiels<sup>1114</sup>. » La réception plutôt froide que Decroix réserve au projet de Delangle, outre les réserves concernant l'appartenance politique des personnalités qui travaillent à cette édition, paraît davantage liée au fait que Beuchot et donc ses manuscrits n'en font pas partie. Elle semble surtout témoigner de la complicité très forte entre les deux savants, par-delà les divergences occasionnelles. À ce propos, leur correspondance présente un cas autrement plus explicite d'édition d'un texte éminemment problématique : le traitement des *Lettres philosophiques* par Beuchot nous offre un exemple de ce que l'on pourrait appeler une construction dialectique des œuvres de Voltaire.

1114. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille 27 août 1824, BnF, n.a.fr. 25135, f°129.

## *Le cas des* Lettres philosophiques

Point de croisement entre un nouveau éditorial qui marque les *Œuvres de Voltaire* et un basculement de la figure du patriarche dans un registre mémoriel, la réédition des *Lettres philosophiques* est un geste fort. Ce n'est pas un hasard si Beuchot date sa « Préface générale du nouvel éditeur » à Paris, 10 juin 1834, « centenaire de la condamnation des *Lettres philosophiques*<sup>1115</sup> ». La commémoration symbolique de Beuchot ne paraît pas liée à une forme de militantisme anticlérical. Elle relève de la constatation : les temps ont changé et ce qui était impubliable en 1734 ne l'est, de fait, plus en 1834. Premier éditeur à avoir réuni les *Lettres philosophiques*, ouvrage que les éditeurs avaient, depuis Kehl et jusqu'à Beuchot, soigneusement dissimulé, dans la collection des *Œuvres de Voltaire*, il amorce là un véritable travail de philologue autour d'une œuvre à la généalogie complexe. Comme le rappelle Lanson, qui réhabilite définitivement ce texte au début du xx<sup>e</sup> siècle, « il n'y a pas de manuscrit des *Lettres philosophiques*<sup>1116</sup> ». Du côté des versions éditées, ce n'est guère mieux : de 1738 à l'encadrée, elles sont incomplètes ; celle de Beuchot est imparfaite. Le pire reste pourtant celle de Kehl qui renonce à publier un ensemble nommé *Lettres philosophiques*. L'œuvre se perd en morceaux éparpillés dans le vaste ensemble du *Dictionnaire philosophique*, ainsi que dans les *Mélanges littéraires*. Cette version est jugée « sans autorité » par Lanson<sup>1117</sup>. Décortiqué, disséminé au sein du vaste corpus voltairien, l'ouvrage perd de son potentiel sulfureux. Ce procédé est sans doute une nécessité jusqu'au temps des éditeurs de Kehl. Voltaire lui-même ne jette-t-il pas le trouble sur l'identité de cette publication, laquelle possède trois versions originales, pour, du moins officiellement, autant d'éditeurs, en deux langues différentes<sup>1118</sup> ?

1115. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xxxviii.

1116. Gustave Lanson, « Introduction », dans Voltaire, *Lettres philosophiques*, Paris, Édouard Cornély, 1909, p. viii.

1117. *Ibid.*

1118. Voir le travail éditorial réalisé par Nicholas Cronk : Voltaire, *Letters Concerning the English nation*, Oxford, Oxford University Press, 2009.

Réunir les *Lettres philosophiques* apparaît-il toujours comme un geste de défi à l'encontre du pouvoir sous la Restauration ? La valeur symbolique de son acte éditorial peut s'interpréter de différentes manières. Certes, publier ce texte qui présente les religions par leurs vices les plus grossiers ; qui aboutit à la nécessité de la tolérance religieuse, telle qu'elle est supposée s'exercer, par ailleurs, en Angleterre ; qui présente les bienfaits de la cohabitation du roi avec un parlement ; et qui, enfin, vante les mérites du commerce pour le maintien de la paix possède sans aucun doute une certaine force polémique dans le contexte de publication qui est celui de Beuchot. À cette interprétation majeure – et pourtant jamais débattue dans les lettres entre Beuchot et Decroix – se joignent pourtant quelques questions secondaires : intérêt philologique, bibliophilique et commercial ne sont en effet jamais très éloignés du champ politique dans les choix éditoriaux qu'effectue Beuchot. Les questions que soulèvent les deux éditeurs quant au bien-fondé de la publication des *Lettres philosophiques* nous montrent deux points de vue qui s'affrontent lors de cette réapparition du texte. Loin d'être univoque, l'approche des événements de la Restauration telle qu'elle ressort de leur correspondance est liée à la vie des deux hommes :

Les *Œuvres* de Voltaire sont lues plus que jamais par ses partisans, et dédaignées plus que jamais par les fanatiques qui sont bien loin de penser à comparer les nouvelles éditions aux anciennes. À tout événement je suis là, et je dirai comme Nisus :

*Me, me, adsum qui feci : in me convertite ferrum  
O Rutuli, mea fraus omnis*<sup>1119</sup>

Lorsque Beuchot affirme prendre pour lui tous les risques liés à la publication, il ne paraît pas mépriser tous les risques pour se faire une place dans le monde de l'édition voltairienne. Il cherche à rassurer Decroix, homme de l'Ancien Régime, secoué par la Révolution, qui redoute encore la censure royale. À l'inverse, Beuchot a su s'en accommoder dès l'Empire, en intégrant l'administration du livre mise en place par Napoléon. Avant cela, il est trop

1119. Beuchot, l.a.s. [minute] à Decroix, Paris, 31 janvier 1819, BnF, n.a.fr. 25135, f°44.

jeune pour avoir connu l'Ancien Régime et les premières années postrévolutionnaires. Il semble d'emblée prêter moins d'attention à la censure que son collègue, héritier de l'Ancien Régime, sans compter que celle-ci paraît moins oppressante sous la Restauration, du moins, si l'on en croit non seulement la correspondance de Beuchot et des autres éditeurs avec qui il dialogue, pour ce qui concerne les *Voltaire* complets. Elles sont moins regardées, soit qu'elles sont perçues comme trop volumineuses pour justifier un examen attentif contraignant, soit qu'elles sont jugées comme suffisamment connues, soit qu'elles restent trop onéreuses pour être réellement diffusées. Beuchot ne partage en tout cas jamais les mêmes scrupules que son collègue, dont il moque même ici gentiment l'inquiétude excessive.

Si ces interrogations secondaires ne viennent pas complètement renverser la première interprétation, elles permettent au moins de la nuancer. C'est dans ce contexte que les lettres de Decroix à Beuchot peuvent être comprises comme une place où se débattent les questions liées à l'édition de Voltaire. Les tractations entre les deux hommes mènent finalement au rassemblement des *Lettres philosophiques* dans une seule et même unité, largement extraite du *Dictionnaire philosophique* et des *Mélanges littéraires*<sup>1120</sup>. Elles nous permettent de comprendre comment se construit d'une part le lien entre la publication et son contexte, et comment fonctionne d'autre part la relation entre les deux éditeurs. Ce que nous avons appelé dialectique éditoriale, soit les tractations dans les lettres entre Beuchot et Decroix qui constituent le fond de la construction du corpus des *Œuvres de Voltaire*, est, autrement dit, un témoignage à la fois politique, contextuel et philologique. À ce titre, un ouvrage tel que les *Lettres philosophiques*, dont l'histoire est dès le départ mouvementée, et dont la publication est tout sauf évidente pour Decroix, est particulièrement emblématique.

Reprenons rapidement son histoire éditoriale. Dans une des premières lettres qu'il adresse à Beuchot, Decroix fait état d'un « scrupule » concernant certains des choix éditoriaux menés par Beuchot. Il s'en ouvre à lui sans détour :

---

1120. Comme le relève, notamment, Gustave Lanson dans l'introduction de son édition critique des *Lettres philosophiques*, Paris, Édouard Cornély, 1909, p. viii.

Que je vous dise maintenant un autre mien scrupule touchant les *Lettres philosophiques* que vous voulez ressusciter. C'est l'auteur lui-même qui les a distribuées dans les *Questions sur l'Encyclopédie* en changeant, corrigeant, augmentant, perfectionnant les articles, et en y joignant d'autres articles analogues. En les réunissant tels qu'ils sont maintenant, ce ne sera pas exactement l'ouvrage primitif, ou il faudra les tronquer ; d'un autre côté ce serait amaigrir et détériorer le *Dictionnaire philosophique*. Cette partie si majeure et si intéressante de la collection<sup>1121</sup>.

Le terme « ressusciter » dit assez combien Decroix désapprouve la démarche éditoriale qui est celle de Beuchot. En choisissant de publier les *Lettres philosophiques*, Beuchot commet avant tout un acte qui va à l'encontre de la volonté de Voltaire lui-même. Ce dernier, en effet, avait fait le choix de la clandestinité pour cet ouvrage qui a été lacéré et brûlé publiquement dès sa parution. Probablement conscient du côté sulfureux de son ouvrage, Voltaire fait d'emblée le choix de le publier en trois éditions originales différentes, dont les deux premières à Londres : 1° *Letters Concerning the English Nation*, Londres, Davis ; Lyon, 1733 ; 2° *Lettres écrites de Londres sur les Anglais et autres sujets* « Basle » [Londres], 1734 ; 3° *Lettres philosophiques*, « Amsterdam, Lucas » [Rouen, Jore], 1734<sup>1122</sup>. L'interdiction de ce texte par un arrêt du Parlement le 10 juin 1734 pousse ensuite Voltaire à se réfugier à Cirey, d'où il joue le jeu de la réédition clandestine d'une part. Il fait d'autre part le choix de mettre ses *Lettres philosophiques* en pièces et de les publier à l'intérieur d'autres textes<sup>1123</sup>. Il va sans dire que ces deux choix conduisent à d'innombrables variantes, lesquelles expliquent la difficulté qui se dresse devant un éditeur désireux de rétablir la version originelle de l'ouvrage. Les éditeurs de Kehl, dont Decroix se fait ici le porte-parole, ont quant à eux fait le choix de conserver

1121. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 22 octobre 1817, BnF, n.a.fr. 25135, f° 7.

1122. Ce cas de genèse éditoriale particulièrement complexe est présenté de façon très claire par Nicholas Cronk, « Note on the text », dans Voltaire, *Letters Concerning the English Nation*, op. cit., p. xxviii. Voir aussi du même auteur Voltaire. *A Very Short Introduction*, Oxford, Oxford University Press, 2017, p. 35-40.

1123. Gustave Lanson, « Introduction », art. cit., p. xiii. « En 1738-39 l'édition des *Œuvres de M. de Voltaire*, Amsterdam, Et. Ledet et Cie, 4 vol. in-8°, inaugure le morcellement et la dissémination des *Lettres anglaises*. »

cet ouvrage séparé. Choix que Beuchot, dans sa préface de 1818, défend, « puisque leur position était celle de leurs prédécesseurs, et qu'ils n'étaient pas les premiers qui eussent dispersé ces Lettres<sup>1124</sup> ». Pourtant « les raisons qui ont fait disperser pendant longtemps ces lettres dans les *Œuvres de Voltaire* n'existant plus, il suffirait de cela pour les reproduire dans leur ordre primitif<sup>1125</sup> ». Le premier élément avancé par Decroix doit donc se comprendre comme un argument d'autorité qu'il entend garder sur le texte de Voltaire. Dix ans plus tard, Beuchot se montre quant à lui tout aussi explicite, dans la préface de son édition de 1829 :

On chercherait, il est vrai, vainement dans l'édition de Kehl *Les Lettres philosophiques ou sur les Anglais*, que la lecture de la correspondance donne tant envie de connaître. Mais ces *Lettres* avaient été condamnées par arrêt du parlement de Paris, du 10 juin 1734. Or si l'on avait reproduit ces *Lettres* en corps d'ouvrage, il était à craindre que le parlement, quoique renouvelé en entier, et peut-être plus d'une fois, ne fût, par esprit de corps, exécuter l'arrêt rendu cinquante ans auparavant. En déguisant ou disséminant ces lettres, les éditeurs de Kehl n'avaient fait au reste que suivre l'exemple de Voltaire, qui avait pris ce parti en 1739, et qui n'avait jamais osé les faire rétablir sous leur première forme<sup>1126</sup>.

Le problème de la fidélité à l'auteur se pose ici dans toute sa complexité. Faut-il respecter la volonté de l'auteur à la fin de sa vie ? Éditer le texte tel qu'il est sorti de sa plume ? Ou se fonder sur la première version imprimée ? La question mêle étroitement des enjeux philologiques, éditoriaux et mémoriels. La position de Decroix sur l'édition de ce texte possède quelque chose de paradoxal : après tout, le plan qu'il a présenté à Voltaire en 1777 prévoyait l'« exception des lettres sur les Anglais, qui peuvent former un corps d'ouvrage séparé<sup>1127</sup> ». La dispersion de l'ouvrage dans le *Dictionnaire philoso-*

1124. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres complètes de Voltaire*, éd. cit.

1125. *Ibid.*, p. xix-xx.

1126. Beuchot, « Préface générale du nouvel éditeur », *Œuvres de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xvii-xviii.

1127. Andrew Brown et André Magnan, « Aux origines de l'édition de Kehl... », art. cit., p. 97.

*phique* a-t-elle pourtant été approuvée par Voltaire, ou est-elle le fait des seuls éditeurs de Kehl ? Quelle a été la position de Decroix dans cette décision ? Sans doute une étude plus poussée sur l'édition de ce texte dans le corpus de Kehl serait ici souhaitable. Toujours est-il qu'auprès de Beuchot, près de quarante ans plus tard, il se montre en même temps réticent à voir rééditer ce texte, « converti » par le geste de Beuchot, et critique de sa mise en application. Est-ce la trace d'un orgueil chez l'éditeur du XVIII<sup>e</sup> siècle, conscient de voir son travail dépassé par celui de son successeur ? Entre un souci de fidélité à l'édition de Kehl, le respect du texte de Voltaire et la constatation de l'indépendance d'esprit de son successeur, c'est en réalité une déchirure à laquelle le choix éditorial de Beuchot confronte Decroix.

Beuchot rappelle de son côté que les éditeurs de Kehl n'ont fait que suivre l'exemple de Voltaire, et il justifie le choix éditorial qu'ils ont opéré en dressant le parallèle entre le contexte de 1734 et celui des années 1780. Si le texte des *Lettres philosophiques* n'a pas pu être publié officiellement sous un seul et même titre, c'est bien pour des raisons politiques, parce que c'est un texte qui dérange encore<sup>1128</sup>. Toujours selon ce même point de vue, le geste de Beuchot lui permet de se distancier de ce contexte brûlant, et de marquer, de fait, un écart entre l'Ancien Régime et la Restauration. « Ressusciter » les *Lettres philosophiques* peut être considéré comme un geste en soi militant qui ne nécessite pas d'autre forme de justification. L'argumentaire de Beuchot se fait ici des plus simples : si le texte des *Lettres philosophiques* a été édité de façon séparée, c'est uniquement à cause des circonstances, ou en tout cas indépendantes de la volonté de Voltaire. Le rééditer démontre, par les faits, que les circonstances ont changé.

Quant à l'argument d'autorité, il s'en trouve lui aussi renversé, puisque ce n'est pas la volonté de Voltaire à la fin de sa vie qui est prise en compte, mais au contraire l'acte initial d'écriture et de publication des *Lettres philosophiques* qui lui sert de base. Pour justifier son choix éditorial, Beuchot part de la version originale du texte, dont il cherche à retracer, encore un peu maladroitement<sup>1129</sup>, l'origine et

1128. Voir [Jean-Jacques Duval D'Esprémesnil], « Dénonciation au Parlement de la souscription pour les œuvres de Voltaire [1781] », dans Raymond Trousson (éd.), *Voltaire. Mémoire de la critique, 1778-1878, op. cit.*, p. 85-88.

1129. La comparaison du texte de Beuchot dans sa préface de 1818 avec la préface de Lanson un siècle plus tard montre bien une similitude dans l'approche

l'histoire dans sa préface. Il inaugure par là un geste qui s'inscrit dans une volonté méthodologique qui n'est pas sans évoquer celle des éditeurs critiques contemporains. Bibliophilie et politique marchent ici de concert pour justifier ce geste éditorial nouveau, lequel paraît devoir dérouter Decroix :

Il y aurait peut-être un autre moyen de remplir vos vues sans opérer dans un plan approuvé par Voltaire un changement si considérable. Vous pourriez, ce me semble, faire une notice exacte des *Lettres philosophiques*, indiquer la place qu'occupe chaque lettre dans le *Dictionnaire philosophique* ; les changements et additions qui s'y trouvent ; rapporter en entier dans cette notice les lettres ou parties de lettres supprimées. Le lecteur aurait ainsi une connaissance suffisante de ce qu'étaient ces *Lettres philosophiques* si importantes autrefois ; et le *Dictionnaire philosophique*, bien plus important aujourd'hui, ne se trouverait pas affaibli et dégradé par une humiliante castration. Si mon idée vous paraît raisonnable, je suis sûr que vous l'exécuteriez à merveille<sup>1130</sup>.

S'agit-il de sauver le modèle de Kehl ou d'éditer les œuvres de Voltaire ? C'est encore une fois l'ambiguïté qui gêne intimement Decroix, si l'on peut dire, au point qu'il aille jusqu'à parler de « castration ». La violence du terme paraît devoir évoquer un cas de conscience chez l'ancien éditeur, que confirme le compromis qu'il soumet ici à Beuchot. Comprend-il, avec regret, que les enjeux éditoriaux ne se posent pas de la même manière pour Beuchot ? Comprend-il qu'il a désormais été dépassé ? La correspondance entre les deux hommes suggère que si Decroix choisit effectivement son successeur, ce n'est pas sans quelques heurts, ni sans une part de renoncement, comme le suggère d'ailleurs l'extrait ci-dessus. De son côté, malgré toute la déférence et la diplomatie dont il sait faire preuve, Beuchot garde le contrôle de son édition. Contrairement aux *Mémoires de Longchamp*, c'est lui qui, en dernier lieu, prend la décision de ce qui doit être publié. Les rôles semblent bien inversés, et cela n'est pas pour plaire à l'ancien éditeur de Kehl. Souvent mis devant le fait accompli, ne

---

méthodologique. Le travail de Lanson, méticuleux à l'extrême, est d'une richesse et d'une complexité que Beuchot n'atteint pas.

1130. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 22 octobre 1817, BnF, n.a.fr. 25135, f° 7.

peut-il que constater les options finalement validées par son successeur ?

Decroix ne se désarme jamais et se révèle à la fois pugnace et lucide dans leurs débats : malgré ses scrupules, il se montre tout aussi conscient de la valeur de jalon de l'édition de Kehl que de l'insuffisance de cette première entreprise, tant au niveau de la forme que de la méthodologie éditoriale. C'est ce que suggère du moins les recommandations qu'il adresse à Beuchot. Se pencher sur les variantes retrouvées depuis l'édition de Kehl et indiquer clairement en note les textes du *Dictionnaire philosophique* qui font partie des *Lettres philosophiques*, ces conseils de Decroix ne sont pas étrangers à Beuchot, lui qui appliquera cette méthode à son édition du *Dictionnaire philosophique* de 1829<sup>1131</sup>. La correspondance entre Beuchot et Decroix fait ici état d'une forme de tractation entre les deux hommes, chacun défendant sa propre approche du texte de Voltaire. Mais ce sont ces discussions qui mènent finalement au rassemblement des *Lettres philosophiques* dans une seule et même unité, extraite du *Dictionnaire philosophique* et de la *Correspondance*. Là où Decroix hésite, Beuchot se montre au contraire sûr de son fait : « Enfin il ne me reste qu'à vous parler des *Lettres philosophiques* qui seront à la tête, c'est-à-dire dans le 1<sup>er</sup> volume des *Mélanges historiques*<sup>1132</sup> », affirme-t-il en février 1818. Quelques mois plus tard, Decroix finit par accepter ses arguments, et se range derrière le choix de Beuchot :

Vous avez tout bien défendu les édit[eu]rs de Kehl contre Palissot au sujet des *Lettres philosophiques*. Je vous avais dit qu'ils n'ont fait à cet égard que suivre une route établie par l'auteur lui-même en 1739,

---

1131. « C'était dans leur *Dictionnaire philosophique* que les éditeurs de Kehl avaient placé la plupart des *Lettres philosophiques*, ou *sur les Anglais* : je les ai, en 1817, rétablies en corps d'ouvrage et dans leur forme primitive ; on les trouvera dans les *Mélanges*, à l'année 1734. On ne peut guère prendre le même parti pour le *Dictionnaire philosophique* tel qu'il était originellement, c'est-à-dire de 1764 à 1769, et pour les *Questions sur l'Encyclopédie*. Les deux ouvrages étant de même nature et rangés dans le même ordre, le lecteur, si on les séparait aujourd'hui, serait souvent embarrassé dans ses recherches. Mais en conservant la fusion des deux ouvrages, j'ai cru utile de donner la date de la publication de chaque article, et j'ai fait la même chose pour tous les autres morceaux qui composent aujourd'hui le *Dictionnaire philosophique* » (Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Ceuvres de Voltaire*, éd. cit., t. XXVI, p. vii).

1132. Beuchot, minute a.s. à Decroix, 1<sup>er</sup> février 1818, BnF, n.a.fr. 25135, f° 22.

et dont il ne s'est point écarté depuis. Je n'aurais jamais osé, de mon chef, en prendre une autre. Vous avez vu qu'il m'en avait beaucoup coûté de mutiler le *Dictionnaire philosophique* et que je me félicitais de pouvoir, au contraire, l'enrichir de plusieurs fragments des *Lett. philos.* qui n'étaient point entrés dans les mélanges de l'auteur. Mais toutes les bonnes raisons alléguées en faveur de la restauration de ces *Lett. Phil.* m'ébranlèrent et me forcèrent enfin à me ranger à votre avis. Si ma conversion à ce sujet n'avait été qu'ébauchée, la vue de cet ouvrage, dans votre volume, l'aurait achevée. J'avoue que j'ai retrouvé avec plaisir cet ancien recueil qui fit autrefois tant de bruit et dont la mémoire était presque effacée. Votre édition doit même, par les recherches et les éclaircissements que vous y avez joints, être beaucoup plus précieuse aux yeux des gens de lettres que les premières éditions de cet ouvrage<sup>1133</sup>.

Encore une fois, les termes utilisés sont forts : Decroix parle de « conversion » comme si l'édition des *Lettres philosophiques* relevait d'une révélation messianique. Il reviendra sur cette conversion une année plus tard, en 1819 : « Si l'éditeur nouveau adopte le rétablissement des *Lettres philosophiques* il doit (au contraire de M. B.) employer dans le texte les corrections que l'auteur y a faites, en dispersant ces lettres dans les *Mél.* et le *Dict. philos.*, et rapporter, s'il veut, en variantes les passages changés et supprimés<sup>1134</sup> », précise-t-il dans une série de remarques placées en annexe d'une lettre et intitulées « Observations sur le projet d'une nouvelle édition de Voltaire ». Derrière un ton qui se veut très général, ces observations s'adressent bien directement à Beuchot.

Tout ceci nous conduit à préciser le rôle laissé à Decroix dans ce processus, tant Beuchot affirme son autorité sur les textes de Voltaire à l'encontre de la volonté de son prédécesseur. Est-il vraiment bien opportun de parler de compromis, ou de dialectique dans ce cas de figure ? Encore une fois, l'écart générationnel explique sans doute

1133. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 25 juillet 1818, BnF, n.a.fr. 25135, f° 29.

1134. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 11 janvier 1819, BnF, n.a.fr. 25135, f° 40. Cette lettre met un bémol à l'enthousiasme dont font preuve Andrew Brown et André Magnan à l'égard de la réception du geste de Beuchot par Decroix. Ils s'arrêtent en effet à cette « conversion » exprimée le 25 juillet 1818 et omettent les nouvelles hésitations qui apparaissent dans la suite de la correspondance entre Beuchot et Decroix.

une approche différente d'un texte sulfureux. D'ailleurs, Decroix ne se montre jamais tout à fait tranquille lorsqu'il s'agit d'éditer des textes compromettants<sup>1135</sup>, au contraire de Beuchot qui ne s'en soucie guère. Alors en pleine ascension professionnelle, celui-ci est surtout désireux de se mettre en avant en ce début de Restauration. D'ailleurs, il confirme une partie de son influence politique dans sa préface : « Il se trouve aussi que toutes mes idées à l'égard des *Lettres philosophiques* étaient celles d'hommes très distingués dans la république des lettres, MM. Clavier, Daunou, Destutt de Traci, Ginguené, Lacroix, Maurice (de Genève), tous membres de l'Institut<sup>1136</sup> [...] ». La mention de ces interlocuteurs démontre avec évidence que problèmes éditoriaux et polémiques politiques sont intimement liés. Avec Decroix, Beuchot recherche avant tout une caution voltairienne. D'ailleurs, et même s'il nous manque malheureusement la plupart des lettres de Beuchot à Decroix, on sait qu'il prend le temps de convaincre son prestigieux devancier afin de pouvoir publier avec son consentement. Ne lui promet-il pas, en effet, qu'il aura « l'honneur de [lui] écrire longuement relativement aux *Lettres philosophiques*<sup>1137</sup> » ? Ses arguments ne finissent-ils pas par « ébranler » Decroix, lequel ne cache pas son plaisir de retrouver l'intégralité des *Lettres philosophiques* ?

La version publiée par Beuchot établit une comparaison entre la version publiée par Jore à Rouen en 1734, et que Beuchot considère comme la première, et celle de Kehl<sup>1138</sup>. Celle-ci est bien considérée comme la « Vulgate<sup>1139</sup> » voltairienne. Cette approche reçoit également le suffrage de Decroix, qui en reconnaît la valeur « précieuse », terme qui semble devoir être appliqué à la fois au domaine éditorial et sur le plan mémoriel. Enfin, même une fois converti, Decroix ne se prive pas de porter un regard critique sur le travail de Beuchot :

1135. Il se sent ainsi obligé de préciser, peu après sa dernière lettre concernant les *Lettres philosophiques*, qu'« il paraît qu'il n'y a nulle crainte à avoir en réimprimant ce qui a été déjà imprimé des œuvres de Voltaire, quelque hardi que cela soit » (Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 5 août 1818, BnF, n.a.fr. 25135, f° 30).

1136. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres complètes de Voltaire*, éd. cit., 1818, t. XX, p. xx.

1137. Beuchot, minute à Decroix, 27 octobre 1817, BnF, n.a.fr. 25135, f° 11.

1138. « J'ai donc mis en variantes les différences qui se trouvent entre l'édition de Kehl et l'édition de 1734, que j'ai prise pour modèle ou copie », Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres complètes de Voltaire*, éd. cit., p. xxi.

1139. Le mot est de Gustave Lanson, « Introduction », art. cit., p. vii.

Vous devez vous ressouvenir qu'en acquiesçant à la restauration des *Lett. phil.*, je dis qu'il fallait du moins y faire usage des améliorations qu'elles avaient éprouvées en changeant de forme ; à quoi vous répondîtes que c'était bien votre intention. Or j'entendais que ces améliorations fussent portées dans le texte, et vous les avez rejetées dans les variantes. C'est l'inverse qu'il était plus convenable, [...] en rétablissant le corps de l'édifice (ce qui était le point essentiel) de n'en point détériorer les parties de détail embellies et perfectionnées par l'architecte. Sauf à marquer par des crochets, si on le jugeait nécessaire, les additions dans le texte, en mettant en variantes les anciennes leçons qui peuvent avoir quelque intérêt pour les gens de lettres, et négligeant les fautes d'impression dont la liste ne peut avoir d'intérêt pour personne. Ces réflexions sont aujourd'hui superflues, mais j'ose croire qu'un jour vous y aurez égard dans une autre édition<sup>1140</sup>.

Les critiques émises par Decroix achèvent de nous convaincre du rôle influent qu'il joue auprès de son successeur. Decroix entend rester une figure d'autorité dans l'édition de Voltaire, et ne se prive pas de l'affirmer. Il entend participer activement au renouvellement d'une méthodologie éditoriale qui ne lui est pas étrangère. La question polémique prend une tournure qui se situe en amont du cadre des conflits strictement liés à la politique de la Restauration. Elle dérive vers des enjeux de méthodologie éditoriale, et concerne la bonne façon d'éditer Voltaire, et notamment les *Lettres philosophiques*. Il s'agit d'un objet de contentieux entre certains des éditeurs posthumes de Voltaire. En effet, avant Beuchot, un autre éditeur a prétendu ressusciter cet ouvrage : Palissot qui, dans son édition des *Œuvres de Voltaire* dont on a parlé au chapitre précédent et qui paraît en 55 volumes in-8° à Paris, chez Stoupe et Servièrre, entre 1792 et 1800, entreprend lui aussi de consacrer un volume aux *Lettres philosophiques*.

Le tome I des *Mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie* s'intitule *Lettres philosophiques*. La préface comporte une attaque en règle contre les éditeurs de Kehl, qui, « en les [les *Lettres philosophiques*] dispersant par ordre alphabétique dans un dictionnaire qu'on se permet hardiment de lui [à Voltaire] attribuer, quoique jamais il n'ait

1140. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 25 juillet 1818, BnF, n.a.fr. 25135, f°29.

eu l'intention de se mettre au rang des lexicographes<sup>1141</sup> », auraient mutilé le corpus voltairien. À l'inverse, Palissot prétend rétablir ces lettres « dans l'ordre qu'il [Voltaire] leur avait donné<sup>1142</sup> ». Précisons tout de suite qu'il n'en est rien. Palissot donne en effet trente-neuf pièces comme faisant partie des *Lettres philosophiques* ! Comme si cela ne suffisait pas, il place en tête de son édition une note qui rappelle que l'ouvrage possède un second titre – les *Lettres sur les Anglais* – avant de commencer par une première lettre intitulée... *De la gloire ou entretien avec un Chinois*, ledit Chinois parlant en outre hollandais. Palissot n'en est donc pas à une contradiction près. Il faut dire que son édition poursuit deux buts : d'une part, il s'agit de dénoncer le modèle de Kehl, sans doute coupable d'avoir véhiculé une image trop militante de Voltaire. C'est ce que suggère Quérard lorsqu'il décrit un Palissot « avide de trouver des torts aux éditeurs de Kehl, en recherchant toutes les occasions de faire autrement qu'eux<sup>1143</sup> ». D'autre part, il œuvre pour rétablir une image de Voltaire qu'il estime plus respectable : « l'Édition vraiment complète d'un Écrivain célèbre est celle qui ne renferme rien d'indigne de lui<sup>1144</sup> », précise-t-il alors. Son prospectus s'en prend tout aussi frontalement à Beaumarchais, coupable d'avoir monté une entreprise de spéculation éloignée des vœux et des intérêts de Voltaire.

L'édition des *Lettres philosophiques* déborde bien sur des enjeux de réception de Voltaire et de son œuvre exploitable selon les temps et les circonstances. Le débat tourne autour de l'œuvre alphabétique, dont on a vu que Palissot mettait en doute l'attribution à Voltaire. À cet égard, éditer les *Lettres philosophiques* selon la version de Palissot, c'est-à-dire augmentées de textes inoffensifs, dépourvues de leur entrée en matière religieuse, et surtout désolidarisées des excès qui remplissent l'œuvre alphabétique, amoindrit bien leur portée polémique. Au contraire, par son geste, Beuchot restitue le potentiel sulfureux de ce texte, et rend légitimes les choix opérés par Kehl d'en protéger les fragments. Sans compter qu'il l'accomplit dans un contexte qui

1141. Charles Palissot de Montenois, « Préface », dans *Œuvres de Voltaire*, Paris, Stoupe et Servière, 1792, t. XXIX, p. 5.

1142. *Ibid.*, p. 6.

1143. Joseph-Marie Quérard, *La France littéraire*, Paris, Firmin Didot, 1839, t. X, p. 377.

1144. « Papiers Beuchot », BnF, n.a.fr. 14300, f°204.

lui donne une dimension autrement plus significative : cette édition lui permet de confirmer que l'Ancien Régime est derrière lui, et qu'aucune censure ne s'interpose plus entre cette publication et son public. Il ne se prive pas non plus de critiquer le travail de Palissot « homme de goût et d'esprit, et pourtant mauvais éditeur de Voltaire<sup>1145</sup> ». Il explicite même sa critique, puisque « [Palissot] n'a fait que copier des éditions qui avaient précédé celle de Kehl, et a donné ainsi, sous le titre de *Lettres philosophiques*, beaucoup de morceaux hétérogènes<sup>1146</sup> ». « Vous avez tout bien défendu les édit[eu]rs de Kehl contre Palissot au sujet des *Lettres philosophiques*<sup>1147</sup> », lui susurre Decroix. Cette remarque rappelle que les enjeux dépassent la construction d'une figure de Voltaire par la pratique éditoriale. Le passage de témoin de Decroix à Beuchot illustre autant un renouveau méthodologique de la pratique de l'édition que le moment d'une reconfiguration de l'autorité posthume sur les *Œuvres de Voltaire*. La violence des termes utilisés par Decroix dans ses lettres dit bien l'écart de point de vue qui sépare les éditeurs. Elle suggère également la dimension intime de ce qui se joue dans les débats entre ces deux hommes. N'est-il pas aussi un peu question de soi, davantage que de Voltaire dans les lettres de l'éditeur de Kehl ?

Mais cette dimension n'est pas la seule à devoir être prise en compte. Dans la préface qu'il donne en préambule de son travail pour le compte de l'édition Perronneau, Beuchot précise que la publication des *Lettres philosophiques* comporte un intérêt à la fois personnel et scientifique. « Lorsque, pour la première fois, je lus les *Œuvres de Voltaire*, j'éprouvai à plusieurs reprises le désir, le besoin de connaître en quoi consistaient ces *Lettres anglaises*, dont Voltaire parle si souvent dans sa correspondance, dont il est question dans presque tous les ouvrages du temps, et qui ont causé tant de chagrin à leur auteur<sup>1148</sup>. » Si le traitement éditorial de ce texte depuis son interdiction a conduit à son éclatement dans le corpus, ce traitement pour le moins radical n'est pas abordé par Beuchot uniquement du

1145. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres complètes de Voltaire*, éd. cit., t. XX, p. xix.

1146. *Ibid.*

1147. Decroix, l.a.s. à Beuchot, Lille, 25 juillet 1818. BnF, n.a.fr. 25135, f°29.

1148. Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », *Œuvres complètes de Voltaire*, éd. cit., t. XX, p. xx.

point de vue de la polémique politique ou de la querelle éditoriale. Le rétablissement des *Lettres philosophiques* répond d'abord à un geste bibliophilique, fruit d'une curiosité de l'homme de lettres préalable à la réédition des *Lettres philosophiques*. Cette bibliophilie déteint aussi sur Decroix, ainsi que le suggère l'émotion qui le saisit à la redécouverte de ce texte « ressuscité ».

En dernier lieu, la dispersion des *Lettres philosophiques* pose le problème de la cohésion entre les différentes parties des *Œuvres de Voltaire*, et surtout avec la *Correspondance*, où est évoqué un texte qui n'existe plus. Ce point peut certes paraître anodin. Il s'agit pourtant d'un paramètre dont il faut tenir compte concernant Beuchot. N'hésite-t-il pas, dans son édition et par une forme de perfectionnisme poussée à l'extrême, à laisser des textes qu'il sait être apocryphes, juste par souci de cohérence<sup>1149</sup> ? Enfin, il reste une dimension à explorer : qu'en est-il de l'intérêt philologique qui ressort du travail éditorial réalisé autour des *Lettres philosophiques* ?

M. Beuchot, dans son édition in-12, a aussi imprimé ces *Lettres* en un recueil distinct et séparé ; mais il a senti qu'on ne les rappellerait pas véritablement à leur ancienne forme, si on ne les dégagait de toutes les pièces accessoires ajoutées par les divers éditeurs, et si on ne les reproduisait comme elles avaient d'abord été publiées. Aussi n'a-t-il admis que les vingt-quatre premières *Lettres* ; la vingt-cinquième, sur Pascal, et celles qui la suivent, n'ayant aucun rapport aux Anglais. Il a même poussé le scrupule d'exactitude jusqu'à imprimer ces vingt-quatre *Lettres* dans leur texte primitif, donnant sous forme de variantes les corrections, changements et additions des éditions postérieures<sup>1150</sup>.

La reconnaissance du travail effectué par Beuchot par l'un de ses pairs témoigne d'un mouvement éditorial qui dépasse Beuchot, et qui

1149. C'est le cas notamment de *La Prière du curé de Fresne* qu'il sait ne pas être de Voltaire, mais qu'il conserve par souci de cohérence. « J'ai cependant admis dans mon édition, tome L, la *Prière du curé de Fresne*. Il le fallait bien, puisque, tome LXVIII, pages 102 et 131, j'avais dit qu'on trouverait cette *Prière* au tome L » (Beuchot, « Préface du nouvel éditeur », dans *Œuvres complètes de Voltaire*, éd. cit., t. I, p. xxxv).

1150. Antoine-Augustin Renouard, « Avertissement », dans *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XXIV, Paris, A.-A. Renouard, 1819, p. vii.

l'inscrit dans un contexte de réflexion sur la bonne façon d'éditer une collection d'œuvres d'autrui. C'est en tout cas tout le programme d'un éditeur critique qui est ici précisé par Renouard : recherche du texte de base, retour à la version originale du texte, rejet des versions postérieures en variante, Beuchot inverse clairement, on l'a vu, le rapport aux écrits de Voltaire par rapport à celui qui soutenait le travail de Decroix. Il semble en outre être suivi par d'autres collègues dans cette démarche. Les *Œuvres complètes de Voltaire*, loin de relever d'un intérêt politique et, de ce fait, conjoncturel, sont aussi un lieu où s'expérimente de façon dialectique une nouvelle approche de l'édition. L'enjeu d'une édition semble s'être déplacé vers des questions avant tout philologiques, comme le montrent Beuchot, Renouard, mais aussi Clogenson, qui s'opposent à Decroix. L'édition de Kehl se basait sur des documents émanant directement de Voltaire. Elle est en outre parue dans un contexte compliqué, qui a poussé les éditeurs à publier hors de France, à Kehl. Ces deux aspects fondamentaux de l'édition de Beaumarchais, Condorcet et Decroix ne concernent plus Beuchot, qui publie à Paris sur la base de documents inédits réapparus en grand nombre à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. Cela ne signifie-t-il pas surtout que l'édition posthume a fait un pas vers une canonisation de Voltaire ? Aller à l'encontre de la volonté de Voltaire, revenir à l'origine de ses œuvres, dévoiler le chemin de son œuvre jusqu'à la Restauration, c'est admettre qu'il est devenu un objet d'étude. Or, ce geste est aussi, d'une certaine manière, politique : l'approche philologique des *Œuvres de Voltaire* témoigne d'un intérêt porté sur les textes qui ôte certes au patriarche une forme d'actualité polémique, mais qui, dans le même temps, constitue ses textes en monument de mémoire collective.

Rebondissons encore sur ces questions liées à l'édition posthume des *Lettres philosophiques* pour parler de la réception du travail réalisé par Beuchot. La réflexion nous amène naturellement du côté de Lanson, qui se montre quelque peu circonspect lorsqu'il évoque le travail accompli par Beuchot. S'il commence par relever l'admiration qu'il voue à son travail et reconnaître la dette qu'ont envers lui tous les amateurs de Voltaire, Lanson regrette cependant que Beuchot n'ait pas publié le texte en entier. Il n'a inclus que vingt-quatre lettres dans son édition, supprimant la *Lettre sur Pascal*. Il regrette également que Beuchot n'ait pas compris quelle était la version originale de ce

texte. Il a bien relevé un certain nombre de variantes, mais il n'a pas vu qu'il y avait différentes éditions originales. Plus étonnant, Lanson évoque même des lacunes dans le travail de Beuchot : « il conserva le texte des éditeurs de Kehl qui est devenu la Vulgate de Voltaire. [...] Son dépouillement n'a été ni méthodique, ni complet, ni partout exact<sup>1151</sup> ». Son texte reste donc imparfait pour Lanson, et ce à double titre : déjà, il se base sur la version donnée par une édition qui ne publie pas les *Lettres philosophiques* en tant qu'ouvrage. Ensuite, son dépouillement des versions montre qu'il a mal compris l'histoire de ce texte. Cela ne paraît pas devoir indiquer un laisser-aller tout à fait singulier de la part du pourtant toujours très scrupuleux éditeur de Voltaire. Beuchot n'était sans doute pas au courant de toutes les variantes, et même s'il annonce en avoir consulté une grande partie, son travail reste, à cet égard du moins, en dessous de celui de Lanson. A-t-il décidé au dernier moment de réunir ces textes à partir des fragments éparpillés dans l'édition de Kehl ? C'est peut-être une possibilité pour expliquer les défauts de son travail, en 1818, mais qu'en est-il en 1834 ? On pourrait également estimer que Beuchot connaît mal ce texte, puisqu'il se base sur l'édition de Kehl qui ne le donne pas en intégralité. Mais alors comment se fait-il qu'il connaisse toutes les éditions datées de 1734 ? Il nous paraît surtout difficile de comparer Beuchot à Lanson, lequel travaille un siècle plus tard.

Avec l'édition, même imparfaite, des *Lettres philosophiques*, Beuchot accomplit un geste éditorial inédit de retour au texte primitif. Il travaille à l'opposé de Decroix, lequel fonde son travail sur le dernier état du texte, et notamment sur le plan qu'il a lui-même soumis à Voltaire en 1777. Ce faisant, il retourne catégoriquement l'approche du corpus voltairien : la lecture chronologique de Beuchot se substitue au militantisme construit par les éditeurs de Kehl. Les « scrupules » de Decroix viennent-ils autant d'un étonnement devant la nouveauté de la démarche de Beuchot que de la conscience d'avoir été dépassé ? En effet, il hérite de Decroix une autorité sur le texte, que ce dernier détenait de Voltaire lui-même, pour se l'approprier ensuite. Les imperfections laissées par Beuchot s'expliquent sans doute autant par cette nouveauté que par une forme d'urgence dans le travail, et non par une éventuelle négligence de sa part. En définitive, l'édition

---

1151. Gustave Lanson, « Introduction », art. cit., p. vii.

des *Lettres philosophiques* est chargée symboliquement, et l'émotion manifestée par Decroix, « ébranlé » par cette publication, a valeur de passage de témoin. Il ne s'agit pas uniquement d'un renversement de méthodologie éditoriale. Celle-ci suggère qu'un autre régime politique est en place, dans un contexte différent, porté par des hommes qui ne sont plus ceux de l'Ancien Régime. N'est-il pas temps de faire place à un nouveau Voltaire ?

L'édition de Beuchot se construit dans le temps. Elle s'inspire de la rivalité, des procès et des relations nouées avec les autres éditeurs. On ne doit pas oublier tout ce qu'elle doit à ce contexte extrêmement concurrentiel. Mais une part essentielle de son succès est à chercher dans la relation à Decroix. S'arrêter à ce que ce dernier apporte dans la constitution formelle, grâce aux discussions autour du corpus, du plan ou des inédits en nombre, ne saurait résumer le rôle tenu par l'ancien auxiliaire de Beaumarchais. La valeur de son apport au *Voltaire de Beuchot* se situe, sur un plan beaucoup plus symbolique, dans une forme de transfert de légitimité. En parvenant à se placer dans le sillage de Decroix, en se faisant adouber par celui-ci comme un collaborateur de choix, puis comme un ami, Beuchot devient de fait le légataire des volontés de Voltaire sur son texte. Il récupère une légitimité voltairienne qui était jusqu'alors celle de l'édition de Kehl, et celle-ci rejaille sur son entreprise. Son autorité morale sur le texte s'en trouve en retour décuplée. Pourtant, même s'il ménage une place de choix à l'édition de Kehl et à Decroix en particulier, Beuchot propose bien une réinterprétation de Voltaire et de son œuvre. Ce rapport entre le grand homme et l'œuvre est au cœur de notre réflexion sur le travail de Beuchot. Celle-ci se base premièrement sur le fait que Beuchot ne cherche jamais à mêler politique et références voltairiennes, même lorsqu'il est question d'éditer les témoignages des actions politiques et sociales qui ont fait la célébrité de Voltaire. Il s'intéresse, deuxièmement, avant tout en bibliophile aux textes de Voltaire : sa construction des *Œuvres de Voltaire* répond à un souci à la fois historiographique et bibliographique nourri par une pratique bibliophile. Troisièmement, il paraît constamment avoir conscience de la précarité et de l'arbitraire de sa démarche. Enfin, la caractérisation de Voltaire en classique, effective après son édition, signifie quelque chose qui se situe entre sa mise à l'écart d'une actualité polémique et une panthéonisation. Cette réinterprétation se fait

sur le mode du discours savant. Si elle retrouve le champ politique, c'est pour présenter une image assagie de Voltaire.

À ce titre, la publication des *Lettres philosophiques*, dont la mention clôt le processus de publication en 1834, apparaît comme une clé révélatrice des motivations profondes qui guident le travail de Beuchot. Elle répond à un faisceau de causes simultanées et d'importance variée, et que l'on peut relever dans le désordre : geste de voltairien, bibliophile, qui plus est, il s'agit d'un acte inédit qui permet à Beuchot de rééditer le premier un texte oublié depuis de nombreuses années ; geste juridique, puisqu'il s'agit de s'assurer l'autorité légale sur ce texte ; geste d'autorité morale surtout, puisqu'il lui permet de s'émanciper de la volonté de Decroix. Pour finir, le rapport ambigu de Beuchot à l'édition de Kehl, à la fois empreint de louanges et de critiques, s'explique ici : Voltaire a basculé dans une autre dimension, celle de l'histoire, et Beuchot en prend acte, au moins dans les faits. Cela suggère-t-il que le patriarche serait devenu une figure figée, ou pire, qu'il ne serait plus une figure de référence ? Sans doute non, tant le « grand homme » construit par Condorcet, Beaumarchais et Decroix n'est jamais remis en cause par Beuchot et ses collègues. Beuchot le perfectionne, sur la forme d'abord. Enfin, c'est un geste qui n'est pas exempt de connotation politique : tant au niveau du contenu que du geste même d'édition, l'audace de Beuchot paraît significative d'une approche décomplexée de la politique sous la Restauration. C'est la fin de l'Ancien Régime qui sonne ! Cette constatation rappelle que les obstacles qui s'opposaient à la publication de textes polémiques ont moins d'influence. Il est désormais temps de les rééclairer. Hisser la connaissance de l'œuvre au niveau de celle de l'homme, tel serait le geste de Beuchot ? Son travail d'édition des *Œuvres de Voltaire* paraît bien lié à une forme de transition biographique à caractère mémoriel : son édition ne fait pas qu'ordonner les écrits de Voltaire, elle fait le bilan de sa carrière, du XVIII<sup>e</sup> siècle et de la philosophie des Lumières, transposés au siècle suivant. Moins polémique que précise sur le plan historique et bibliographique, elle clôt une ère de débats et ouvre la porte à une réception davantage documentée de Voltaire et de ses œuvres par les bibliographes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

# Conclusion

A pporter une connaissance approfondie du travail réalisé par Adrien-Jean-Quentin Beuchot sur son édition des *Œuvres de Voltaire*, telle était l'ambition majeure de cette étude. Méconnue dans le détail, cette collection en 70 volumes in-8°, parue chez le libraire Lefèvre entre 1828 et 1834, doit pourtant être considérée comme un jalon fondamental de la tradition éditoriale qui, de Kehl à Oxford, s'attaque à l'édition d'une œuvre emblématique du Siècle des Lumières. Le *Voltaire de Beuchot*, notre enquête l'a montré, pose les bases durables d'une réception de l'œuvre de Voltaire. Souvent négligé par une tradition voltairiste qui a tendance à lui préférer soit son successeur, Louis Moland, plus complet sur le plan de la *Correspondance*, mais qui ne fait que le reprendre pour le reste, soit l'édition de Kehl, Beuchot introduit pourtant plusieurs innovations déterminantes, qui montrent autant un nouveau rapport à la méthodologie de l'édition qu'une évolution de la réception de Voltaire et de son œuvre. Paru au terme d'une époque, la Restauration, marquée autant par une omniprésence de Voltaire comme personnage public que par une forme de frénésie éditoriale autour de ses *Œuvres complètes*, son travail nous aide également à comprendre, de façon plus nuancée, les enjeux politiques liés à la réception de Voltaire pendant cette période troublée de l'histoire française. Notre étude permet en outre de dessiner une forme de hiérarchie dans la postérité éditoriale de Voltaire. Innovant à plus d'un titre, le *Voltaire de Beuchot*, successeur de Kehl et réinvesti par Moland, reste, indirectement, le modèle éditorial de

référence, au moins jusqu'à ce que soit achevée l'édition d'Oxford. Premier monument du XIX<sup>e</sup> siècle à la gloire du grand homme, c'est lui qui transporte son image jusqu'à nous.

Pour comprendre d'une part le rapport de Beuchot à Voltaire et d'autre part le lien qu'entretient l'édition de Beuchot avec le siècle qui la voit naître, il nous a été nécessaire de recourir, le plus souvent possible, aux sources de témoignages directs que sont les correspondances. Avec toutes les réserves épistémologiques liées à l'étude de ce genre de corpus – entre autres l'incomplétude des archives, la subjectivité de l'auteur de la lettre ou l'explicitation nécessairement aléatoire des silences –, la lettre permet de reconstruire un monde, une époque, un contexte. À la fois utile sur le plan autobiographique dans ce qu'elle dit de Beuchot, elle trouve ici une extension biographique dans ce qu'elle dévoile du rapport de l'éditeur savant à Voltaire. Les correspondances privées et professionnelles d'éditeurs de la Restauration existent en très grand nombre : venant de gens lettrés et souvent proches des bibliothèques, elles sont en outre très bien conservées. Notre recherche a pris Beuchot pour centre et s'est déployée vers ceux de ses correspondants qui participent à son activité voltairienne. Notons à ce propos que, contrairement à plusieurs travaux sur les correspondances du début du XIX<sup>e</sup> siècle, et en particulier ceux de Marie-Claire Hooch-Demarle – qui, si elle ne travaille pas directement sur Voltaire, aborde le sujet des correspondances entre éditeurs – nous n'avons trouvé aucune trace d'un réseau international autour de Beuchot. Ce qui peut surprendre, si l'on pense au renouvellement des méthodes éditoriales qui marquent l'Allemagne du début du XIX<sup>e</sup> siècle et que décrit Frédéric Barbier. Beuchot reste centré sur le monde de la librairie parisienne et dévoile les rapports qu'il entretient avec les savants restés en province. Près de 1 000 lettres ont été mises au jour, mais poursuivre la recherche et le dépouillement des lettres de Beuchot, et plus généralement des correspondances du monde de la librairie du début du XIX<sup>e</sup> siècle doit être envisagé de façon plus systématique que cela n'a pu être fait ici. Permettre une connaissance directe de cette période tout aussi charnière dans la formation d'un espace national après le choc révolutionnaire qu'elle est riche d'enseignements quant à l'assimilation des événements de 1789 est à ce prix. C'est une des conclusions de ce travail, qui ne peut, pour des raisons évidentes, n'en poser que les premiers jalons.

Oublié par l'histoire du livre – son nom ne figure dans aucune histoire de l'édition française au XIX<sup>e</sup> siècle – Beuchot en est pourtant une figure incontournable entre 1815 et 1850. Bibliographe, bibliothécaire à la Chambre des députés dès 1834, bibliophile et amateur reconnu de Voltaire, Beuchot a toujours vécu au milieu des livres. C'est même cette vocation qui crée les conditions de son indépendance financière. Rédacteur de la *Bibliographie de la France*, autrement connue sous le titre de *Journal de la librairie*, qui établit la liste de tous les titres parus en France, il accède à cette fonction sous le régime de Napoléon. La somme bibliographique qu'il dresse patiemment, chaque semaine, témoigne moins de ses opinions politiques que de sa capacité à effectuer avec régularité un travail méticuleux. Si l'on doit chercher une influence de l'éditeur dans la confection du *Voltaire de Beuchot*, c'est sans doute dans la rigueur du bibliographe officiel qu'il faut la trouver. Attaché à Voltaire depuis 1802, il consacre plus de trente ans à son édition des *Œuvres de Voltaire*, pour laquelle il était attendu par ses pairs. Absorbé par ses tâches de bibliothécaire à la Chambre des députés, puis enfin par toute une série de procès contre des éditeurs concurrents ou contre son gendre, Louis-Nicolas Barbier, pour des raisons familiales, il cesse pourtant subitement de s'intéresser au grand homme dès la fin de son édition. Reste que la richesse bibliographique de son travail contribue largement à sa reconnaissance dans le milieu des éditeurs de Voltaire depuis la Restauration.

Intime de personnalités qui fréquentent les milieux légitimistes, proche de certains cercles libéraux, il se montre surtout hostile à Napoléon pendant les Cent-Jours. Il reste cependant difficilement classable du point de vue politique. De toute évidence, Beuchot fait partie de cette classe de libéraux qui atteint son apogée sous la monarchie constitutionnelle de Louis-Philippe. Il ne semble toutefois pas manifester publiquement un quelconque attachement politique et se caractérise surtout par une neutralité affichée et une indépendance d'esprit farouchement revendiquée. Cette conclusion peut paraître surprenante concernant un éditeur de Voltaire, issu de la bourgeoisie et proche des cercles politiques. Elle découle naturellement de l'étude de sa correspondance avec quelques-uns de ses plus proches amis. Celle-ci nous indique, d'une part, que Beuchot ne parle jamais de politique. Elle suggère, d'autre part, qu'il faut se méfier des étiquettes politiques trop rigides avec lesquelles on regarde trop souvent la Restauration.

Cayrol a beau avoir des positions légitimistes, il n'en aime pas moins Voltaire et, surtout, sa correspondance. Il collabore de plus au travail de Beuchot, au même titre que Clogenson ou Musset-Pathay, plus franchement tournés vers le libéralisme. Quant à Beuchot, aucune trace n'indique qu'il parle ouvertement de politique après les Cent-Jours. S'en désintéresse-t-il ? Fait-il le choix de la neutralité pour mieux servir ses intérêts sur le plan éditorial ? En réalité, il semble moins politiquement orienté que mû par un idéal philosophique inspiré des Lumières. Beuchot croit en un mouvement de l'histoire qui serait une marche de la civilisation vers le progrès, au-delà des contingences historiques. Son édition, et notamment l'état des lieux bibliographique et historiographique de la réception de Voltaire que présente son paratexte, s'en ressent fortement.

Parler du *Voltaire de Beuchot* nous rappelle que tout monument possède un concepteur, et que celui-ci, dût-il n'apparaître qu'au second plan, influence nécessairement l'image de celui qu'il publie. C'est le cas de l'éditeur lorsqu'il agence, ordonne et annote les œuvres d'autrui. Comprendre qui est Beuchot, quelle place il occupe dans le monde de l'édition parisienne de la Restauration, quel rôle il entend jouer parmi les nombreux éditeurs des *Œuvres complètes de Voltaire*, mais aussi s'intéresser à la place que lui prêtent déjà ses collègues et concurrents, tels étaient les enjeux des deux premiers chapitres de ce travail. Sa neutralité politique ou du moins la réserve qu'il conserve face aux idéologies qui secouent la Restauration, sa rigueur bibliographique et sa vision de l'histoire comme progrès sont les traits principaux de sa personnalité, dont on peut retrouver l'influence dans son édition. De même, les sources et les matériaux inédits qu'il collecte pendant près de trente ans sur Voltaire et ses ouvrages – et qui constituent l'impressionnante bibliothèque personnelle consacrée au grand homme qu'il nomme fièrement ses « cent pieds » – nourrissent le contenu de son travail plus sûrement que les polémiques passagères auxquelles il prend, d'ailleurs, de moins en moins part. Enfin, l'analyse du contrat qu'il signe avec ses libraires commerciaux nous permet de comprendre le rôle qu'il occupe dans le monde de l'édition, entre auteur d'un travail inédit sur Voltaire et éditeur de ses *Œuvres complètes*.

*Publisher* ou *editor* ; auteur ou éditeur ; ces deux distinctions structurent la compréhension du rôle de Beuchot par rapport au

monde éditorial. Tout d'abord, la distinction que connaît la langue anglaise entre les deux types d'éditeurs – que l'on a rendue en français par la distinction entre un éditeur commercial et un éditeur savant – rappelle que le développement de la librairie fait émerger un type d'éditeur de moins en moins baigné dans la pratique de l'art littéraire, à l'exemple de Ladvocat, que Balzac présente sous les traits de Dauriat dans les *Illusions perdues*, mais aussi de Hachette, Larousse ou Calmann-Lévy, dont Jean-Yves Mollier brosse autant de portraits détaillés. « Auteur du travail littéraire » et non « chef commercial », Beuchot reste en deçà de cette distinction et insiste au contraire sur cette différenciation entre un homme de lettres et un homme d'affaires. Sous contrat avec des libraires-éditeurs, il touche un revenu pour son travail, qu'il leur donne ensuite à imprimer et à vendre. Il possède à ce titre des prérogatives qui se rapprochent de celles d'un auteur : ne va-t-il pas jusqu'à réclamer des droits d'auteur à ceux de ses concurrents qui publient ses notes sans le rétribuer en retour ? Il se désigne pourtant lui-même au moyen du terme « éditeur », et il est en outre reconnu comme tel dans sa correspondance. C'est là qu'il expose les principes de son travail, qui forment une vraie méthodologie éditoriale. Mais cette distinction ne doit pas nous faire oublier, à l'opposé, que si Beuchot se qualifie lui-même d'éditeur, c'est qu'il inscrit bel et bien son travail dans une tradition qui fait remonter l'usage de ce terme au moins jusqu'au *xvi<sup>e</sup>* siècle.

Les exemples de la Bible éditée par Robert Estienne ou, plus sûrement encore, des *Œuvres* de Villon éditées par Clément Marot en 1533 évoquent déjà les principes de ce qui forme l'essence même du travail de Beuchot sur les *Œuvres de Voltaire*. Leur travail ouvre sur une autre distinction, laquelle met aux prises les notions apparemment clairement différenciées d'auteur et d'éditeur. Elle trahit une hésitation fondamentale à la base de ce travail : avec quel terme qualifier exactement l'activité de Beuchot ? Entre auteur et éditeur, de quel côté se situe-t-il ? Parle-t-on des *Œuvres de Voltaire* par Beuchot ; ou des *Œuvres* de Voltaire, éditées par Beuchot ? Derrière cette hésitation sur la place de l'italique dans le titre, c'est plus généralement la question de l'auctorialité de l'éditeur qui se pose. Tri effectué dans le corpus, actualisation des textes destinée à en assurer une meilleure compréhension, retour aux versions originales et, si possible, manuscrites des œuvres, signature de son travail comme trace de son

originalité : Beuchot prend à son compte une part du sacre de l'auteur chère à Alain Viala. Mais, dans le même temps, il prolonge le geste auctorial initial de Voltaire au-delà du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ici se recourent histoire littéraire et histoire de l'édition : médiateur d'une œuvre qu'il n'a pas écrite, Beuchot ne propose d'un côté qu'une version des *Œuvres de Voltaire*. Mais l'originalité de cette version conditionne la postérité de Voltaire, tout en assurant la sienne. Ni vraiment auteur ni seulement éditeur, Beuchot se caractérise d'un autre côté, si l'on suit Roger Chartier, par une volonté de faire converger le texte édité vers un texte originel, invisible et idéal qu'il va chercher dans les traces laissées par l'auteur lui-même.

Le monument de Beuchot se caractérise donc, premièrement, au-delà de ses attributions matérielles, par le geste original de son éditeur, lequel prend à sa charge une réactualisation de Voltaire à une époque où sa réputation tend à être sinon galvaudée, du moins utilisée de façon à la fois partielle et partielle. Raymond Trousson, Christophe Paillard, François Bessire ou André Magnan, entre autres, soulignent tous la présence à titre symbolique de Voltaire dans les discours des ultras et des libéraux. Si Voltaire est indubitablement une référence qui fait couler beaucoup d'encre et qui suscite de vives polémiques, il faut pourtant opérer une nuance. Une distinction entre la production d'une presse que l'on pourrait qualifier de populaire et l'impression des sommes que constituent les *Œuvres complètes* d'une part, et entre l'impression massive de ces œuvres et la réception qui en est faite d'autre part, est nécessaire.

Omniprésent dans les discours publics et chez ceux de ses détracteurs qui aiment à faire de son impiété une cause des événements funestes qui ont suivi la Révolution, Voltaire l'est aussi dans les presses des imprimeurs. On ne compte pas le nombre de pamphlets, brochures, pastiches qui reprennent et adaptent la figure du patriarche aux débats politiques de la Restauration. Quant aux libéraux, s'ils ne montrent pas la même homogénéité que le camp opposé, ils reprennent également la référence à Voltaire. Ils oscillent entre l'image du patriarche héritée du travail des éditeurs de Kehl et une approche plus modérée de Voltaire, témoin littéraire de la grandeur de la France. La diffusion d'idées politiques aussi contradictoires relève d'une compréhension forcément un peu biaisée de Voltaire et de son œuvre. Il tend à devenir une marionnette que chaque camp construit

et agite pour marquer les esprits et légitimer son propre combat. À cette approche immédiate, partielle et largement factice, rendue en outre possible par les progrès de la presse et l'accroissement du lectorat, s'oppose évidemment le travail de bénédictin fourni par Beuchot. Au reste, la Restauration ne partage-t-elle pas avec notre *xxi<sup>e</sup>* siècle les interrogations quant au bon usage du discours public dans une période qui mêle troubles politiques et renouveau technique, qui en facilite la production et la diffusion ?

On peut certes parler d'effervescence éditoriale pour présenter le contexte de parution des *Œuvres complètes de Voltaire* sous la Restauration, mais ce terme doit être justifié. C'est là que notre travail apporte une nuance essentielle. L'Église tempête effectivement contre les rééditions de ces nombreux volumes, qui remettent Voltaire et ses idées sur le devant des étals des librairies. Cela suffit-il à en faire un véritable acteur de la politique de la Restauration ? Ces hauts cris ne semblent au contraire pas suivis de conséquences directes sur le plan de l'édition des collections d'*Œuvres complètes*. Encore une fois, les lois sur la presse s'attaquent surtout à limiter l'influence jugée néfaste des journaux et des feuilles périodiques, autrement plus incisifs et facilement diffusables que les vastes collections éditées en masse. « Volumineux et déjà connus », les projets d'*Œuvres complètes de Voltaire* n'excitent de toute façon pas la censure, affirme Beuchot. Si effervescence voltairienne il y a eu, il faut distinguer deux choses : la récupération politique de l'image de Voltaire par les ultras et les libéraux se fait surtout sur le mode de la presse éphémère. Les *Œuvres complètes*, qui s'éditionnent en parallèle et en masse, visent un autre but et touchent un autre public. Beuchot les distingue très clairement : les voltairiens, savants de Paris, académiciens de province, ou bibliophiles forment d'un côté un rare public d'hommes de lettres éclairés. Ceux-ci attendent d'une édition des *Œuvres complètes de Voltaire* qu'elle apporte un texte revu, éclairé et agrémenté de nouveautés, ce que leur offre Beuchot. De l'autre côté, il y a tous les lecteurs que les libraires cherchent à attirer, quitte même à surjouer, *via* les prospectus, le côté sulfureux des œuvres du patriarche. Conformisme bourgeois et intérêts commerciaux expliquent davantage la dimension massive des ventes des *Œuvres complètes* de Voltaire que la seule approche des polémiques qu'ils entretiennent. « La masse veut jouir et promptement. Le spéculateur

veut la rentrée de ses fonds », précise à ce propos Beuchot dans une lettre à Cayrol.

D'ailleurs, loin de réduire les ventes des éditions de Voltaire, les critiques des responsables religieux participent à leur succès auprès du public. Ne servent-elles pas, malgré elles, de supports publicitaires ? Très ironiquement, c'est admettre que loin de décourager les entrepreneurs, l'Église contribue à leur bonne santé financière et, en conséquence, participe à sa propre perte de légitimité auprès du public. Mais c'est surtout conclure que la perception de Voltaire est, au cours des années 1820, en train d'évoluer. Même la révolution de Juillet, qui trouve une partie de son origine dans les excès de Charles X contre la presse, débouche sur un régime constitutionnel – la monarchie de Juillet – qui marque le triomphe d'une bourgeoisie libérale dont la pensée se réclame, de loin uniquement, de sa référence à Voltaire. D'ailleurs, la référence au patriarche se fait, dans les années qui précèdent 1830, de moins en moins explicite. On cesse même, petit à petit, de publier ses œuvres à partir de la fin de la Restauration.

Toute collection des *Œuvres complètes* peut-elle être considérée comme un monument ? La spécificité du travail de Beuchot intervient dans le fait qu'il se tient systématiquement à l'écart des considérations politiques ou de rentabilité de l'édition. Monument à contre-courant du point de vue du contexte politique, le *Voltaire de Beuchot* l'est aussi du point de vue éditorial. Alors que les éditions qui succèdent à celle de Kehl, et notamment toutes celles qui paraissent sous la Restauration, n'en sont, d'après Bengesco, « que des réimpressions, [...] avec des additions plus ou moins nombreuses », le travail opéré par Beuchot introduit plusieurs innovations déterminantes, qui montrent autant un nouveau rapport à la méthodologie de l'édition qu'une évolution de l'approche de Voltaire et de son œuvre. La *Correspondance* et les *Mélanges* sont désormais rangés chacun dans une seule série, classée selon un ordre chronologique. Ces deux parties importantes de l'œuvre de Voltaire accèdent par ce biais au statut d'œuvre littéraire et peuvent s'éclairer réciproquement. Dans le même esprit, Beuchot va également trier l'*opus* philosophique, réuni sous la dénomination générale de *Dictionnaire philosophique* par les éditeurs de Kehl, en réintégrant les dates de publication de l'essentiel des articles. Récolement puis comparaison des variantes, remaniement de l'organisation du corpus, tri des apocryphes, nouveau paratexte superposé à celui de ses

devanciers lui permettent d'effectuer un travail inédit jusque-là. Ce qu'il perd en actualité polémique, le *Voltaire de Beuchot* le gagne en précision éditoriale. Contrairement à la plupart de ses concurrents, il se concentre exclusivement sur l'éclaircissement philologique et la contextualisation historiographique et bibliographique des textes. Beuchot opère une remise en question de l'édition des œuvres de Voltaire que l'on ne doit donc pas hésiter à qualifier de savante.

Lorsqu'il intègre la collection des *Œuvres de Voltaire* à la collection du libraire Lefèvre, Beuchot fait basculer le patriarche dans une autre dimension. Voltaire devient de fait un « classique de la littérature française ». Ne dresse-t-il pas dans le même temps le constat du décès du grand homme des Lumières, et, à sa suite, du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Le terme « classique » possède cette ambiguïté intrinsèque de catégoriser un homme ou son œuvre comme à la fois révolu et, malgré tout, essentiel. Le geste de Beuchot et de Lefèvre correspond en réalité à ce double mouvement : d'un côté, ils poussent Voltaire dans le passé – peut-on aller jusqu'à parler de Voltaire comme d'un classique atemporel, tant les autres auteurs édités par Lefèvre restent majoritairement des classiques du XVII<sup>e</sup> ? – mais par là même, ils posent les conditions de la vitalité de son œuvre. C'est parce qu'il appartient au passé et qu'on le considère comme modèle que le travail de réactualisation opéré par Beuchot est légitime. Le monument qu'est son édition des *Œuvres de Voltaire* ne se comprend pas comme quelque chose de figé, mais comme un espace de transition.

Dépendant de ses découvertes, soumis aux aléas de la vie politique et sociale de son temps, tributaire de moyens techniques qu'il ne maîtrise souvent pas, son travail ne peut pourtant pas être exempt d'une certaine forme de parti pris. Cette dimension d'arbitraire forme-t-elle irrémédiablement le fond de tout programme éditorial ? Déterminer ce qui doit ou non intégrer les *Œuvres de Voltaire*, c'est nécessairement façonner une certaine image de Voltaire. Éditer, c'est donner au lecteur les clés d'une lecture des œuvres qui rejaillit sur la définition de l'homme et qui en influence la postérité. Il s'agit bel et bien d'un travail d'herméneutique. Que faire de cet arbitraire lorsqu'on prétend accomplir un travail savant, qui brille par son exhaustivité et sa précision ? D'une part, il faut reconnaître que tout ce qui est connu ne peut pas être publié. D'autre part, la découverte incessante de pièces sous la Restauration, où s'ouvrent de nombreuses archives, renouvelle

constamment le discours sur Voltaire. Mais éditer les *Œuvres de Voltaire*, c'est aussi accepter le côté précaire de cette construction et Beuchot l'accepte dès la page de titre de son édition. Il est en effet le seul qui n'intitule pas sa collection *Œuvres complètes de Voltaire*. Il s'agit d'un geste paradoxal : Pourquoi Beuchot, qui pousse l'édition des textes de Voltaire jusqu'à une précision inédite, qui rappelle sans cesse ses intentions éditoriales, et qui renouvelle durablement l'approche des textes, est-il le seul à refuser la complétude à sa collection ? Honnêteté, modestie, et confiance dans le progrès permettent ici de rappeler à quel point la biographie de Beuchot influence aussi son travail. Ni figé ni définitif, le *Voltaire de Beuchot* est un monument qui, malgré tout ce qu'il apporte et bien qu'il fasse de Voltaire un classique, comporte déjà les conditions de son propre dépassement.

Ainsi présenté, le travail de Beuchot permet de replacer l'éditeur au cœur d'une tradition éditoriale. Parmi toutes les entreprises de la Restauration se joue en réalité l'autorité morale sur la postérité de Voltaire. On peut dessiner un mouvement à l'intérieur même de cette période, mouvement au terme duquel émerge le *Voltaire de Beuchot* édité par Lefèvre. D'un côté, Beuchot reconnaît lui-même, dans sa correspondance, certaines éditions comme amenant déjà une approche nouvelle de l'organisation du corpus voltairien. Ces éditeurs – Desoër, Déterville, Lequien, Renouard ou Clogenson – se distinguent des Plancher, Touquet ou Baudouin, dont les travaux ne présentent aucune amélioration sur le plan littéraire ni éditorial. De l'autre côté, Beuchot pose, durant toute la Restauration, les bases de son projet final. Éditeur pour le compte de la Veuve Perronneau à partir de 1817, il participe également à l'édition de Renouard, et précise avec Clogenson, éditeur savant pour le projet des libraires Dalibon et Delangle, les contours d'une *Correspondance* réunie en une seule série. Le *Voltaire de Beuchot* est donc une construction dans le temps, qui se nourrit des progrès effectués par lui et par d'autres tout au long de la Restauration, au sein d'une communauté d'éditeurs qui n'existe qu'à titre formel, mais dont les protagonistes savent se reconnaître. Pourtant, c'est à relever, malgré les améliorations successives qu'il apporte ou qu'il emprunte, Beuchot ne quitte jamais l'orbite de l'édition de Kehl.

Au risque de tomber dans une forme de finalisme qui ferait de Decroix la seule clé de compréhension de l'édition de Beuchot, nous

avons choisi de terminer ce travail en évoquant la relation que les deux éditeurs développent à partir des premiers temps de la Restauration. Si de nombreux éléments qui ont trait à la carrière de Beuchot, à ses tendances bibliophiliques, au contexte de la Restauration ou à sa conception philosophique de l'histoire influencent nécessairement son travail éditorial, la correspondance qu'il entretient, pendant dix ans, avec Decroix est pourtant décisive. Cette correspondance retrace les modalités d'un passage de témoin qui s'effectue entre Decroix, dernier éditeur de Voltaire à avoir rencontré le patriarche, et Beuchot, que Decroix se choisit pour successeur. Matérielle tout d'abord, cette transmission prend la forme de dons. Divers manuscrits et plusieurs pièces originales passent de Decroix à Beuchot et viennent enrichir la collection de ce dernier. Morale ensuite, la transmission Decroix-Beuchot dessine les contours d'un transfert de l'autorité sur les textes de Voltaire. C'est le cas des *Lettres philosophiques*, que Beuchot extrait du *Dictionnaire philosophique* et réédite, contre l'avis de Decroix, en tant qu'œuvre à part entière. Faut-il rester fidèle aux dernières volontés d'un auteur décédé ou revenir à l'origine de ses productions littéraires ? En définitive, faut-il rendre hommage ou témoigner ? Beuchot partage finalement non seulement avec Decroix, mais avec ses successeurs d'Oxford les principaux tiraillements qui sont ceux de l'éditeur savant. Parfois virulents – Decroix va même jusqu'à évoquer l'idée de « castration » – les débats entre les deux éditeurs sont complexes. La relation entre les deux hommes forme pourtant une véritable dialectique éditoriale, ne serait-ce que par la reconnaissance mutuelle que se vouent les deux savants et leur poursuite commune d'une amélioration de l'édition des *Œuvres de Voltaire*.

Ni simple réimpression ni bouleversement radical, il s'agit toutefois de « faire mieux » que Beaumarchais, Condorcet et Decroix, nous dit Beuchot. Il reste donc une dernière précision à apporter : le *Voltaire de Beuchot* se distingue du *Voltaire de Kehl*, monument militant dressé à la gloire du patriarche de Ferney, par une mise à plat des œuvres derrière le seul nom de Voltaire. Il s'agit davantage d'une nuance que d'une révolution. Cette approche se retrouve dans la structure des *Œuvres de Voltaire*, qui simplifie l'arborescence complexe présentée par le modèle de Kehl pour dégager les grandes lignes de la carrière de Voltaire : *Théâtre*, *Dictionnaire philosophique*, *Mélanges* et *Correspondance* sont ensuite classés chronologiquement et forment les

quatre piliers du *Voltaire de Beuchot*. Le paratexte, et notamment les éléments biographiques et d'histoire littéraire qui forment le contenu de ses notes, de ses préfaces et des variantes qu'il ajoute, ainsi que la documentation d'une richesse inédite sur laquelle il se base font de l'édition de Beuchot une entreprise qui se situe, finalement, à la fois entre un monument éditorial, un état des lieux bibliographique documenté, un manuel d'histoire littéraire et une biographie consacrée à Voltaire.

# Bibliographie

## 1 – Sources manuscrites

### Bibliothèque de Genève, musée Voltaire

MS-34 : *Lettres à Cayrol*

### Bibliothèque historique de la Ville de Paris

Voltaire rés. MS-58 : *1778-1806. Lettres relatives aux éditions des œuvres de Voltaire*

### Bibliothèque de l'Institut de France

Ms. Lov. F 983/fol. 48-92 : *Victor de Musset-Pathay, homme de lettres : lettres autographes et articles de critique ; copie de lettres*

MS 7914 f° 546-551 : *Paul de Musset et les siens : lettres de Musset à M. Peignot*

MS 7915 : *Édition et éditeurs : contrats d'édition de l'époque romantique*

MS 7916 : *Édition et éditeurs : éditeurs, libraires, imprimeurs*

## Bibliothèque nationale de France

- Français 12948 : *Correspondance de Voltaire, matériaux d'une édition réunis par l'intendant DE CAYROL. LIV Lettres adressées à Louis Dubois et à M. de Cayrol au sujet de la correspondance de Voltaire.*
- MF 20797 : *Recueil de lettres d'imprimeurs et de libraires des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle.*
- N.a.fr. 4716-4718 : *« La Pucelle d'Orléans, par M. DE VOLTAIRE ».*
- N.a.fr. 5194-5206 : *XV-XXVII Lettres originales adressées à Adrien-Jean-Quantin Beuchot, rangées suivant l'ordre alphabétique des noms des correspondants.*
- N.a.fr. 11773 : *Correspondance de Jules Ravenel, ancien conservateur du département des Imprimés de la Bibliothèque nationale (1825-1861).*
- N.a.fr. 11776 : *Papiers de A.-J.-Q. Beuchot pour son édition des Œuvres de Voltaire.*
- N.a.fr. 14291 : *Papiers Adrien Beuchot : V Adrien Beuchot. Notes pour son édition de La Pucelle d'Orléans de Voltaire.*
- N.a.fr. 14298 : *Papiers Adrien Beuchot : XII Adrien Beuchot. Itinéraire de Voltaire, 1713-1756.*
- N.a.fr. 14300 : *Papiers Adrien Beuchot. XIV Prospectus d'éditions de Voltaire du XVIII<sup>e</sup> et surtout du début de XIX<sup>e</sup> siècle.*
- N.a.fr. 14301 : *Papiers Adrien Beuchot. XV Decroix et Beuchot. Supplément à l'Errata général du t. LXX de l'édition in-8° de Kehl.*
- N.a.fr. 14303 : *Papiers Adrien Beuchot. XVII Adrien Beuchot. Notes sur son édition des œuvres de Voltaire.*
- N.a.fr. 24342 : *Correspondance de Voltaire et documents le concernant. XIII. Lettres, poésies diverses relatives à Voltaire et à son époque*
- N.a.fr. 25134-25136 : *Papiers Adrien Beuchot XVIII<sup>e</sup> XIX<sup>e</sup> s. : II-IV. Lettres adressées à Adrien Beuchot*
- N.a.fr. 25146 : *Papiers Adrien Beuchot XVIII<sup>e</sup> XIX<sup>e</sup> s. : XIV. Notes et documents concernant diverses éditions des œuvres de Voltaire au début du XIX<sup>e</sup> siècle.*
- N.a.fr. 25156 : *Papiers Adrien Beuchot XVIII<sup>e</sup> XIX<sup>e</sup> s. : XXIV. Notes et papiers concernant les éditions des œuvres de Voltaire.*

## Voltaire Foundation – Oxford

MS 74	Crapelet, lettres à Clogenson
MS 78	Delangle, lettres à Clogenson
MS 79	Renouard, lettres à Clogenson
MS 80	Beuchot, lettres à Clogenson

## 2 – Journaux

- L'Ami de la religion et du roi : journal ecclésiastique, politique et littéraire*, Le Clère, 1814-1820.
- Journal de la librairie* ou *Bibliographie de la France*, Paris, de l'imprimerie Pillet aîné.
- Journal de la librairie, ou Catalogue hebdomadaire*, Paris, Ph.-D. Pierres, 1782-1789.
- Journal des débats* [rebaptisé *Journal de l'Empire*, de 1805 à 1814], Baudouin puis Lenormant, 1795-1820 [continue jusqu'en 1944].
- Le Conservateur littéraire, 1819-1821*, éd. Jules Marsan, Hachette et Droz, 1922-1938, 4 vol.
- Nain Jaune* ou *Journal des arts, des sciences et de la littérature* (15 décembre 1814 au 15 juillet 1815) fait suite au *Journal des arts, de littérature et de commerce* – devient : *Le Nain jaune réfugié*, Paris, Fain.
- La Gazette des délices* (2004-2016), Bibliothèque de Genève, Musée Voltaire.

## 3 – Sources imprimées

- Anecdotes sur la vie privée de Monsieur de Voltaire*, Decroix et Beuchot (éds), Texte établi par Frédéric S. EIGELDINGER, présenté et annoté par Raymond TROUSSON, Paris, Champion, 2009
- BALZAC, *César Birotteau*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1976, t. VI.
- BALZAC, *Les Illusions perdues*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1977, t. V.
- Charles BATTEUX, *Chefs-d'œuvre d'éloquence poétique à l'usage des jeunes orateurs*, Paris, Nyon, 1780.
- BARBEY D'AURÉVILLY, *Correspondance générale*, 1856, t. V, Paris, Les Belles Lettres, 1985.

- Adrien-Jean-Quentin BEUCHOT, *Dictionnaire des immobiliers*, Paris, Rue du Roi-de-Sicile, ci-devant des droits de l'homme, n° 89, 1815.
- Adrien-Jean-Quentin BEUCHOT, *Lettre à Mme Perronneau et Cie*, 20 décembre 1820, [Paris, Chez Fain].
- Adrien-Jean-Quentin BEUCHOT, *Liberté de la presse !*, Paris, chez Le Normant, Delaunay, Blanchard, Petit, Pélicien, Dentu, 1814.
- Adrien-Jean-Quentin BEUCHOT, *Opinion d'un Français sur l'acte additionnel aux Constitutions*, Paris, Delaunay, Dentu, et al., 1815.
- [Adrien-Jean-Quentin BEUCHOT], *Oraison funèbre de Buonaparte*, par une société de gens de lettres ; prononcée au Luxembourg, au Palais-Bourbon, au Palais-Royal et aux Tuileries, Paris, Aux dépens des auteurs, chez Delaunay, Blanchard, Pélicier, Dentu, 1814.
- Adrien-Jean-Quentin BEUCHOT, *Première (-Troisième) Lettre de A.-J.-Q. Beuchot à L.-N. Barbier, sous-bibliothécaire au Louvre*, Paris, Renouard [1836].
- Adrien-Jean-Quentin BEUCHOT, *Les Quand*, Paris, Imprimerie de Fain, 31 octobre 1821.
- Adrien-Jean-Quentin BEUCHOT, *Seconde Lettre (en attendant la troisième) à Mme Perronneau et Cie*, Paris, Imprimerie de Fain, 2 février 1821.
- Adrien-Jean-Quentin BEUCHOT, [Recueil de pièces ayant trait à ses démêlés avec Mme Perronneau au sujet de l'édition des Œuvres complètes de Voltaire] [Texte imprimé], Paris, Imprimerie de Fain, 1820-1821, in-12, 11 pièces
- Adrien-Jean-Quentin BEUCHOT, « Répertoire de Bibliographies spéciales, curieuses et instructives, par M. Gabriel Peignot [...] », compte rendu, *Mercur de France*, 1811.
- Adrien-Jean-Quentin BEUCHOT, *Réflexions rapides sur quelques articles du projet de loi concernant la liberté de la presse*, Paris, Veuve Perronneau, 1817.
- Adrien-Jean-Quentin BEUCHOT, BOUTARD, *Le Prisonnier à Londres, ou les Préliminaires de paix*, Paris, Barba, An X.
- Biographie des journalistes, avec la nomenclature de tous les journaux, et les mots d'argot de ces messieurs*, par une société d'écrivains qui ont fait tous les métiers, et qui se sont pliés à toutes les circonstances, Paris, Chez les Marchands de nouveautés, 1826.
- Biographie nouvelle des contemporains ou dictionnaire historique et raisonné de tous les hommes qui, depuis la Révolution française, ont acquis de la célébrité par leurs actions, leurs écrits, leurs erreurs ou leurs crimes soit en France, soit dans les pays étrangers*, A. V. Arnault, A. Jay, E. Jouy, J. Norvins (éd.), Paris, 1821.
- Louis DE BONALD, « Des écrits de Voltaire », *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*, Bruxelles, par la Société nationale, 1845.
- Catalogue « des livres provenant de la Bibliothèque de feu M. B\*\*\* »*, Paris, Potier, 1851.

- Nicolas-Jean-Joachim de CAYROL, *Samarobriva, ou examen d'une question de géographie ancienne*, par M. de C., Amiens, R. Machart, 1832, in-8°.
- CHATEAUBRIAND, *Génie du christianisme*, Paris, Gallimard, coll. « Pléiade », 1978.
- CHATEAUBRIAND, *Œuvres complètes de M. le Vicomte de Chateaubriand*, t. II : *Œuvres politiques*, Paris, Firmin Didot frères, 1840, p. 263.
- CHATEAUBRIAND, « Opinion sur le projet de loi relatif à la liberté de la presse, prononcée à la chambre des pairs, séance du 19 janvier 1818 », *Œuvres complètes*, Paris, Furne, 1834.
- CONDORCET, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Paris, chez Masson et fils, 1822.
- Considérations sur la propagation des mauvaises doctrines*, Paris, à la société catholique des bons livres, 1826.
- Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et de Diderot, depuis 1753 jusqu'en 1790*, Paris, chez Furne et Ladrangé, 1830, t. X.
- Georges-Adrien CRAPELET, *Robert Estienne, imprimeur royal, et le Roi François I<sup>er</sup>. Nouvelles recherches sur l'état des lettres et de l'imprimerie au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Crapelet, 1839.
- D'ALEMBERT, *Histoire des membres de l'Académie française, morts depuis 1700 jusqu'en 1771*, t. 1, Paris, Panckoucke ; Moutard, 1779.
- Pierre Antoine Noël Bruno DARU, *Notions statistiques sur la librairie pour servir à la discussion des lois sur la presse*, Paris, Firmin Didot, 1827.
- Théodore DESOËR, *Lettre de l'éditeur des « œuvres complètes de Voltaire » en 12 volumes in-octavo à MM. les vicaires généraux du chapitre métropolitain de Paris, au sujet de leur dernier « Mandement »*, Paris, Delaunay ; Desoer, 1817.
- Dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle*, Beuchot (éd.), Nouvelle édition, augmentée de notes extraites de Chaufepié, Joly, la Monnoie, Leduchat, L.-J. Leclerc, Propser Marchand, etc., Paris, Desoer, 1820.
- Denis DIDEROT, *Lettre sur le commerce de l'imprimerie*, Paris, Hermann, 1976.
- [Jean-Jacques DUVAL D'ESPRÉMESNIL], « Dénonciation au Parlement de la souscription pour les œuvres de Voltaire » [1781].
- Exposé pour A. J. Q. Beuchot, plaignant en contrefaçon et partie civile, contre M. Furne, libraire à Paris, prononcé devant la 6<sup>e</sup> chambre du tribunal civil de la Seine, le 20 juin 1835*, Paris, Pillet aîné.
- Denis-Antoine-Luc FRAYSSINOUS, *Observations importantes relatives à la réimpression et à la propagation des mauvais livres suivies de la conférence sur les livres irréligieux*, prononcée dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris, 1825.
- Instruction pastorale de Monseigneur l'évêque de Troyes, sur l'impression des mauvais livres, et notamment sur les nouvelles œuvres complètes de Voltaire et de Rousseau*, Besançon, J. Petit, 1821.

- Instruction pastorale de son infaillibilité Mgr le Mouphti des musulmans, siègeant à Constantinople ; sur l'ouverture du Ramadan*, Constantinople, Iredan Ellerc, Paris, Marchands de nouveautés.
- Victor HUGO, « Littérature et philosophie mêlées », dans Jean Massin (éd.), *Œuvres complètes. Édition chronologique : 1834-1839*, Paris, Club français du livre, 1967.
- Victor HUGO, *Les Misérables*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1979.
- Victor HUGO, « Portefeuille critique – 1830-1833 », *Victor Hugo : Œuvres complètes*, Paris, Club français du livre, 1967, t. IV.
- Kurt KLOOCKE (éd.), *Madame de Staël, Charles de Villers, Benjamin Constant : correspondance*, Peter Lang, 1993.
- LAS CASES, *Mémorial de Sainte-Hélène*, Paris, Magen, Comon, 1840.
- Lettre de M. Panckoucke à Messieurs les souscripteurs de l'Encyclopédie par ordre de matières*, Paris, Chez Panckoucke, Imprimeur-Libraire, 1791.
- Lettre de M. Touquet à sa grandeur Mgr l'Évêque de Troyes*, Paris, Chez l'Auteur, 1821.
- Joseph de MAISTRE, *Les Soirées de Saint-Pétersbourg*, Paris, Librairie grecque, latine et française, 1821, 2 vol.
- Mandement de Messieurs les vicaires généraux du chapitre métropolitain de Paris, le siège vacant, pour le saint temps de carême*, Paris, Adrien Le Clere, 1817.
- « Clément MAROT DE CAHORS, valet de chambre du Roy, aux lecteurs S. », *Les Œuvres de François Villon de Paris*, Paris, Grant salle du Palais, boutique de Galiot du Pré, [1533].
- Louis-Gabriel MICHAUD, *Biographie des hommes vivants ou histoire par ordre alphabétique de la vie publique de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs actions ou leurs écrits*, Paris, chez L.-G. Michaud, 1816.
- Louis-Gabriel MICHAUD, *Dictionnaire des hommes vivants ou histoire par ordre alphabétique de la vie publique de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs actions ou leurs écrits*, Paris, chez L. G. Michaud, septembre 1816, t. I.
- « Mémoire contre L.-G. Michaud », publié initialement dans le *Journal du bibliophile* par Maurice Tourneux en juillet 1827. Republié en *factum* à titre posthume à Paris, par H. Leclerc et P. Cornuau, 1899.
- Alfred DE MUSSET, *Rolla*, Maurice Allem (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1957.
- Charles NODIER, *L'Amateur de livres*, édition présentée par Jean-Luc Steinmetz, Pantin, Le Castor Astral, 1993.
- Gabriel PEIGNOT, *Recherches historiques et bibliographiques sur les autographes et sur l'autographie*, Genève, Slatkine Reprints, 2011.
- Joseph-Marie QUÉRARD, « Bibliographie voltairienne », dans *La France littéraire*, Paris, Didot, 1842.

- Joseph-Marie QUÉRARD, *Littérature française contemporaine : XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Daguin frères, 1842.
- Elias REGNAULT, *Les Français peints par eux-mêmes : encyclopédie morale du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Curmer, 1841.
- Antoine-Augustin RENOARD, *Annales de l'imprimerie des Estienne ou histoire de la famille des Estienne et de ses éditions*, Paris, Chez Jules Renouard, 1843.
- Jean-Jacques ROUSSEAU, *Œuvres complètes*, Paris, Dupont, 1823-1825, 24 vol.
- SAINTE-BEUVE, *Premiers Lundis*, Paris, Calmann-Lévy, 1883-1886, 13 vol.
- Germaine DE STAËL, *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, Genève, Droz, 1959, 2 vol.
- Germaine DE STAËL, *Des considérations actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fonder la République en France*, Genève, Droz, 1979.
- STENDHAL, *Chroniques pour l'Angleterre. Contributions à la presse britannique*, Grenoble, Université des langues et lettres de Grenoble, 1985, t. V.
- LÉON THIESSÉ, *M. Étienne. Essai biographique et littéraire*, Paris, Firmin Didot frères, 1853. Œuvres de Voltaire.
- Edmond WERDET, *De la librairie française : son passé, son présent, son avenir, avec notices biographiques sur les libraires-éditeurs les plus distingués depuis 1789*, Paris, E. Dentu, 1860.

#### 4 – Textes juridiques

- Archives parlementaires 1787-1860*, Paris, Kraus Reprint, 1906.
- « Arrêté des Consuls » du 27 nivôse an VIII [17 janvier 1800].
- Bulletins des lois du royaume de France*, 7<sup>e</sup> série, t. I, p. 415.
- « Décret concernant les droits des propriétaires d'ouvrages posthumes, 1<sup>er</sup> germinal an XIII (22 mars 1805) », *Supplément au code civil*, Paris, Firmin Didot, 1821, Première partie, p. 259.
- « Décret du 5 février 1810 sur la librairie et l'imprimerie », dans Henri Welschinger, *La Censure sous le Premier Empire avec documents inédits*, Paris, Charavay, 1882, p. 280.
- « Décret impérial qui supprime la Direction générale de la Librairie et de l'Imprimerie, et les Censeurs », *Bulletin des lois de la République française*, 6<sup>e</sup> série, Paris, Imprimerie royale, t. I, p. 35.
- « Ordonnance du Roi qui maintient provisoirement les Lois, Décrets et Règlements par lesquels il a été pourvu jusqu'à ce jour à la répression des abus de la Presse », *Bibliographie de la France ou Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, Paris, Pillet, n° 23, 25 juin 1814, p. 160.

Ordonnances du 24 juin 1827 (Joseph Pierre Chassan, *Traité des délits et Contraventions de la parole, de l'écriture et de la presse*, Paris, Videcoq ; Colmar, Reiffinger, 1839, 3 vol. in-12, p. 449) :

— « Ordonnance portant sur la remise en vigueur des lois des 31 mars 1820 et 26 juillet 1821, sur la censure des journaux ».

— « Ordonnance portant formation d'un bureau au ministère de l'Intérieur chargé de l'examen préalable des journaux et écrits périodiques ».

— « Ordonnance portant nomination des membres chargés de la surveillance de la censure ».

— « Ordonnance portant nomination des membres du bureau de censure », *Supplément au code civil*, Paris, Firmin Didot, 1821.

## 5 – Œuvres de Voltaire

### Œuvres complètes (par ordre chronologique)

*Œuvres complètes de Voltaire*, Kehl, de l'imprimerie de la Société littéraire typographique, 1784 et 1785-1789, 70 vol. in-8°.

*Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, Th. Desoër et Liège, J.-F. Desoër, 1817, 12 vol. in-8°.

*Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, Mme Ve Perronneau, Cérioux aîné, Delaunay et Mongie, 1817-1822, 56 vol. in-12.

*Œuvres complètes de Voltaire*, nouvelle édition, Paris, Lefèvre et Déterville, Imprimerie de Crapelet, 1817, 41 vol. in-8.

*Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, A.-A. Renouard, Imprimerie de Crapelet, 1819, 66 vol. in-8°.

*Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, E.-A. Lequien, Imprimerie P. Didot aîné, 1820, 70 vol. in-8°.

*Voltaire. Édition Touquet*, Paris, L'Éditeur, 1821, 75 vol.-in-12.

*Œuvres complètes de Voltaire*, avec des remarques et des notes historiques, scientifiques et littéraires par MM. Arago, Auguis, Clogenson, Daunou, Étienne, François de Neufchâteau, J.-V. Leclerc, Nodier, etc., Paris, Dalibon, Delangle, Marius Amyot, 1824, 95 vol. in-8°.

*Œuvres complètes de Voltaire*, avec des remarques et des notes historiques, scientifiques et littéraires, Paris, Baudouin frères, Imprimerie de J. Didot aîné, 1825, 95 vol. in-8°.

*Œuvres complètes de Voltaire*, Bruxelles, Ode et Wodon, 1827, 125 vol. in-18.

*Œuvres de Voltaire*, avec préfaces, avertissements, notes, etc., par M. Beuchot, Paris, Lefèvre, Firmin Didot frères, Werdet et Lequien fils, Imprimerie de Firmin Didot, 1828-1834, 70 vol. in-8°.

- Œuvres complètes de Voltaire*, avec des notes historiques, scientifiques et anecdotiques, mises en ordre et précédées d'une préface par M. F. Tissot, Paris, Pourrai frères, Imprimerie de Rignoux, 1833, 75 vol. in-8°.
- Œuvres complètes de Voltaire* avec préface, notes et commentaires nouveaux, par Émile de la Bédollière et Georges Avenel, Paris, Aux bureaux du Siècle, imprimerie J. Voisvenel, 1867, 9 vol. in-4° à 2 colonnes.
- Œuvres complètes de Voltaire*, Louis Moland (éd.), nouvelle édition avec notices, préfaces, variantes, table analytique, les notes de tous les commentateurs et des notes nouvelles, conforme pour le texte à l'édition de Beuchot, enrichie des découvertes les plus récentes et mise au courant des travaux qui ont paru jusqu'à ce jour, etc., Paris, Garnier Frères, Imprimerie Claye et Quantin, 1877-1883.

## Œuvres séparées (par ordre alphabétique)

- Choix moral de lettres de Voltaire*, précédé d'une notice sur la vie et les ouvrages de cet écrivain célèbre par M. Victor-M. Hugo, Paris, Auguste Boulland et Cie, 1824, 4 vol.
- Œuvres de Voltaire*, Palissot (éd.), Paris, Stoupe et Servière, 1792, 55 vol. in-8°
- Pièces inédites de Voltaire*, Paris, P. Didot aîné, 1820.
- Voltaire, *Contes en vers et en prose*, Introduction et chronologie, établissement des textes, notices, bibliographies et notes par Sylvain Menant, Paris, Bordas, t. I, 1992, 1993.
- Voltaire, édition publiée par M. Touquet, Paris, Touquet, 1820, 15 vol. in-12.
- Voltaire, *L'Envieux*, comédie en 3 actes, et en vers... imprimée pour la première fois, Paris, F. Didot frères, 1834.
- Voltaire, *Fragment de Thérèse, 1743*, Paris, Lefèvre, etc., 1830.
- Voltaire, *Letters Concerning the English Nation*, edited with an introduction and notes by Nicholas Cronk, Oxford, Oxford University Press, 2009.
- Voltaire, *Lettres choisies*, textes choisis, présentés et annotés par Nicholas Cronk, [Paris], Gallimard, 2017.
- Voltaire, *Lettres philosophiques*, Gustave Lanson (éd.), Paris, Marcel Didier, 1964, 2 t.
- Voltaire, *Un jeu de lettres, 1723-1778*, texte établi, présenté et annoté par Nicholas Cronk, Olivier Ferret, François Jacob, Christiane Mervaud et Christophe Paillard, Orléans, Paradigme, 2011.

## 6 – Littérature secondaire et articles

- Jules C. ALCIATORE, « Stendhal et les romans de Voltaire », *Stendhal Club*, 3, n° 10, 1961, p. 15-23.
- Jules C. ALCIATORE, « Stendhal, Voltaire et la tyrannie monastique », *Stendhal Club*, n° 4, 1962, p. 345-346.
- Paul ARON, Denis SAINT-JACQUES et Alain VIALA, *Dictionnaire du littéraire*, Paris, PUF, 2002.
- Élisabeth BADINTER, « Préface » *Vie de Voltaire*, Paris, Quai Voltaire, 1994.
- William H. BARBER, « Penny plain, twopence coloured : Longchamp's memoirs of Voltaire », *Studies in the French Eighteenth Century Presented to John Lough*, D. J. Mossop, G. E. Rodmelle et D. B. WILSON (eds.), University of Durham, 1978, p. 9-21.
- Frédéric BARBIER, « Entre la France et l'Allemagne : les Normaliens, leurs livres et leur Bibliothèque au XIX<sup>e</sup> siècle », *L'École normale supérieure et l'Allemagne*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, 1995, p. 89-107.
- Frédéric BARBIER, « Entre la France et l'Allemagne : les pratiques bibliographiques au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue de synthèse*, 1992, p. 41-53.
- Frédéric BARBIER, *L'Empire du livre. Le livre imprimé et la construction de l'Allemagne contemporaine (1815-1914)*, Paris, Cerf, 1995.
- Frédéric BARBIER et Sabine JURATIC et Dominique VARRY (dir.), *L'Europe et le livre : réseaux et pratiques du négoce de librairie XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Klincksieck, 1996.
- Roland BARTHES, « La mort de l'auteur », dans *Le Bruissement de la langue*, Paris, Seuil, 1984, p. 61-67.
- Paul BÉNICHOU, *Le Sacre de l'écrivain, 1750-1830. Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne*, Paris, José Corti, 1973.
- Paul BÉNICHOU, *Le Temps des prophètes, doctrines de l'âge romantique*, Paris, Gallimard, 1977, p. 74-120.
- Patrick BERTHIER, *La Presse littéraire et dramatique au début de la Monarchie de Juillet (1830-1836)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2001.
- Marion BERTIN, *Le Collège de la Trinité. Histoire d'une bibliothèque et de son cabinet de curiosités*, mémoire de master 1 sous la direction de Dominique Varry, Lyon, ENSSIB, 2014.
- François BESSIRE, « L'auteur et la maîtrise du livre », *La Fabrication de l'auteur*, Marie-Pier Luneau et Josée Vincent (dir.), Montréal, Nota Bene, 2010, p. 55-68.
- François BESSIRE, « Beaumarchais éditeur de Voltaire », *Revue d'histoire littéraire de la France*, Paris, 2000/4, p. 1125-1138.

- François BESSIRE, « “Ces deux hommes ont perdu la France” : Voltaire et Rousseau “auteurs” de la Révolution », *Cahiers Voltaire*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, n° 12, 2013, p. 9-32.
- François BESSIRE, « La “Correspondance” : l'œuvre majeure de Voltaire ? », *Revue d'histoire littéraire de la France*, Paris, 1999/2, p. 205-214.
- François BESSIRE, *L'Écrivain éditeur*, Genève, Droz, 2 vol., 2001-2002.
- François BESSIRE, « Un geste inaugural : la publication de la correspondance dans les premières œuvres complètes de Voltaire », *Épistolaire*, n° 33, 2007, p. 316-350.
- François BESSIRE, « “Un vaste incendie qui va dévorer des cités et des provinces” les éditions d'œuvres complètes de Voltaire sous la Restauration », *Repenser la Restauration*, Jean-Yves Mollier, Martine Reid et Jean-Claude Yon (dir.), Paris, Nouveau Monde, 2005.
- François BESSIRE, « Voltaire éditeur de Corneille », *Dix-septième siècle*, 2004/4, p. 595-603.
- Théodore BESTERMAN, « Voltaire jugé par Flaubert », *SVEC*, n° 1, 1955, p. 133-158.
- Théodore BESTERMAN, « Voltaire's correspondance », *The Contemporary Review*, n° 1038, Londres, 1952, p. 357-361.
- Théodore BESTERMAN, « Le vrai Voltaire par ses lettres », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 1959/10, p. 9-48.
- André BILLAZ, *Les Écrivains romantiques et Voltaire*, Lille, service de reproduction des thèses, 1974, 2 vol.
- Edmond BIRÉ, *Victor Hugo et la Restauration. Étude historique et littéraire*, Paris, Lecoffre fils et Cie, 1869.
- Josée BLOQUET, « L'acte additionnel aux constitutions de l'Empire du 22 avril 1815 : une bataille perdue d'avance ? », *Napoleonica. La revue*, n° 13, 2012, p. 3-39.
- Frédéric BLUCHE, *Le Plébiscite des Cent-Jours (avril-mai 1815)*, Genève, Droz, 1974.
- Jean-Claude BONNET, *Naissance du Panthéon. Essai sur le culte des grands hommes*, Paris, Fayard, 1998.
- Pierre BOURDIEU et Roger CHARTIER, *Le Sociologue et l'historien*, Marseille, Agone, 2010.
- Josiane BOURGUET-ROUYEYRE, « Théodore Leclerc ou le regard d'un Parisien sur d'autres Parisiens sous la Restauration », dans *Être parisien*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 465-477.
- Andrew BROWN et André MAGNAN, « Aux origines de l'édition de Kehl. Le Plan Decroix-Panckoucke de 1777 », *Cahiers Voltaire*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, n° 4, 2005, p. 83-124.
- Jacques-Charles BRUNET, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, Paris, chez Silvestre, 1843, 4 tomes.

- André CABANIS, *La Presse sous le Consulat et l'Empire (1799-1814)*, Paris, Société des études robespierristes, 1975.
- Jean-Claude CARON, *La France de 1815 à 1848*, Paris, Armand Colin, 1993.
- Christophe CAVE et Simon DAVIES (dir.), *Les Vies de Voltaire : discours et représentations biographiques, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Oxford, Voltaire Foundation, SVEC, 2008/4.
- Christophe CAVE, « Lettre et biographie : Voltaire “peint par lui-même” », Christophe Cave et Simon Davies (dir.), *Les Vies de Voltaire : discours et représentations biographiques, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Oxford, Voltaire Foundation, SVEC, 2008/4, p. 107-123.
- Anne-Marie CHAINTREAU et Renée LEMAÎTRE, *Drôles de bibliothèques... Le thème de la bibliothèque dans la littérature et le cinéma*, Paris, Cercle de la librairie, 1993.
- Jean-Luc CHAPPEY, *Ordres et désordres biographiques. Dictionnaires, listes de noms et réputation des Lumières à Wikipédia*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.
- Jean-Pierre CHALINE, *La Restauration*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1998.
- Christophe CHARLE, *Le Siècle de la presse (1830-1939)*, Paris, Seuil, 2004.
- Sébastien CHARLES et Stéphane PUJOL (dir.), *Voltaire philosophe. Regards croisés*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 2017.
- Christophe CHARLES, *Les Intellectuels en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle. Essai d'histoire comparée*, Paris, Seuil, 1996.
- Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN, *Histoire de l'édition française*, Paris, Fayard, 4 vol., 1989-1991.
- Roger CHARTIER (dir.), *La Correspondance. Les usages de la lettre au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1991.
- Roger CHARTIER, *Culture écrite et société. L'ordre des livres (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Albin Michel, 1996.
- Roger CHARTIER, *Écouter les morts avec les yeux*, Paris, Collège de France/Fayard, 2008.
- Roger CHARTIER, *Inscrire et Effacer*, Paris, Gallimard, 2005.
- Roger CHARTIER, *La Main de l'auteur et l'esprit de l'imprimeur*, Paris, Gallimard, 2015.
- Roger CHARTIER, *Les Métamorphoses du livre. Les rendez-vous de l'édition : le livre et le numérique*, Paris, Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2001.
- Roger CHARTIER, *L'Œuvre, l'atelier et la scène*, Paris, Classiques Garnier, 2014.
- Roger CHARTIER, *L'Ordre des livres. Lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre le XIV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1992.
- Roger CHARTIER, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 1990.
- Roger CHARTIER (dir.), *Pratiques de la lecture*, Paris, Payot & Rivages, 2003.

- Roger CHARTIER, « Qu'est-ce qu'un livre ? Métaphores anciennes, concepts des Lumières et réalités numériques », *Le Français aujourd'hui*, vol. 178 (3), 2012, p. 11.
- Roger CHARTIER (dir.), *Les Usages de l'imprimé (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 1987.
- Joseph Pierre CHASSAN, *Traité des délits et contraventions de la parole, de l'écriture et de la presse*, Paris, Videococq ; Colmar, Reiffinger, 1839, 3 vol. in-12.
- Henri CHAUMARTIN, *L'Envers du roi Voltaire*, Vienne-la-Romaine, 1951, 40 p.
- Pascale CHIRON, « L'édition des *Œuvres* de Villon annotée par Clément Marot, ou comment l'autorité vient au texte », *Littératures classiques*, n° 64, 2007/3, p. 33-51.
- Roland CHOLLET, « Le commerce de la lecture à Paris sous la Restauration », *Romantisme*, vol. 15, n° 47, 1985, p. 33-38.
- Anne COLLINOT, « Entre vie et œuvre scientifique : le chaînon manquant », *Critique*, n° 781-782, « Biographies : modes d'emploi », Paris, Éditions de Minuit, juin-juillet 2012, p. 576-587.
- Antoine COMPAGNON, *Les Antimodernes. De Joseph de Maistre à Roland Barthes*, Paris, Gallimard, 2016.
- Antoine COMPAGNON, Cours de théorie de la littérature : Qu'est-ce qu'un auteur ?, Université de Paris IV-Sorbonne, <http://www.fabula.org/com-pagnon/auteur.php>.
- Antoine COMPAGNON, *La Troisième République des Lettres, de Flaubert à Proust*, Paris, Seuil, 1983.
- Isabelle de CONIHOUT, « La Restauration : contrôle et liberté », Roger Chartier et Henri-Jean Martin (dir.), *Histoire de l'édition française*, Paris, Fayard, 1990, t. II, p. 709-717.
- Marie-Hélène COTONI, « État présent des travaux sur la correspondance de Voltaire », *SVEC*, n° 320, 1994, p. 283-310.
- Charles COUTEL, « La *Vie de Voltaire* de Condorcet », Christophe Cave et Simon Davies (dir.), *Les Vies de Voltaire : discours et représentations biographiques, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Oxford, Voltaire Foundation, SVEC, 2008/4, p. 337-343.
- Nicholas CRONK, « L'auteur patriarche : une construction en lettres », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 11, 2011, p. 47-60.
- Nicholas CRONK, « Les œuvres (in-)complètes de Voltaire », Béatrice Didier, Jacques Neefs et Stéphane Rolet (dir.), *Composer, rassembler, penser les « Œuvres complètes »*, Vincennes, Presses universitaires de Vincennes, 2012, p. 307-332.
- Nicholas CRONK, « The "Letters Concerning the English Nation" as an English Work : Reconsidering the Harcourt Brown Thesis », *SVEC*, Oxford, Voltaire Foundation, n° 10, 2001, p. 226-239.

- Nicholas CRONK, « (Ré)écrire les années de Cirey, ou du bon usage des "Anecdotes" de Longchamp », Christophe Cave et Simon Davies (dir.), *Les Vies de Voltaire : discours et représentations biographiques, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Oxford, Voltaire Foundation, SVEC, 2008/4, p. 171-187.
- Nicholas CRONK, *Voltaire. A Very Short Introduction*, Oxford, Oxford University Press, 2017.
- Nicholas CRONK, « Voltaire autoplagiaire », *Copier/Coller. Écriture et réécriture chez Voltaire : actes du colloque international (Pise, 30 juin-2 juillet 2005)*, Pis, Plus-Pisa University Press, 2007, p. 9-28.
- Nicholas CRONK, « Voltaire dans les estampes : la fabrication d'une image auctoriale », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 12, 2012, p. 185-208.
- Nicholas CRONK (éd.), « Voltaire éditeur », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 4, 2004.
- Nicholas CRONK, « Voltaire et le don du manuscrit », *Genesis*, Paris, PUPS, SIGALES, n° 34, 2012, p. 19-36.
- Jean DAGEN (dir.), *Voltaire et le Grand Siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 2006.
- Jean DAGEN et Philippe ROGER (dir.), *Un siècle de deux cents ans ?*, Paris, Desjonquères, 2004.
- Jacques-Remi DAHAN, *Visages de Charles Nodier*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2008.
- Robert DARNTON, *Gens de lettres. Gens du livre*, trad. Marie-Alyx Revellat, Paris, Éditions Odile Jacob, 1992.
- Adeline DAUMARD, *Les Bourgeois de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1970.
- Gérard DEFAUX, « Trois cas d'écrivains éditeurs dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle : Marot, Rabelais, Dolet », François Bessire (dir.), *L'Écrivain éditeur*, Genève, Droz, 2001, t. I, p. 103.
- Andrea DEL LUNGO, « Seuils, vingt ans après. Quelques pistes pour l'étude du paratexte après Genette », *Littérature*, vol. 155, n° 3, 2009.
- Michel DELON, « Le laconisme révolutionnaire », *Dalla Rivoluzione alla Restaurazione : ideologia, eloquenza, coscienza di sé*, Naples, Il Pensiero Politico, Sep 1, 1993, vol. 26 (3), p. 121-127.
- Francis DÉMIER, *La France de la Restauration (1814-1830). L'impossible retour du passé*, Paris, Folio histoire, 2012.
- Daniel DESMOREAUX, *La figure du bibliomane. Histoire du livre et stratégie littéraire au XIX<sup>e</sup> siècle*, Saint-Genouph, Nizet, 2001.
- José-Luis DIAZ, *L'écrivain imaginaire. Scénographies actoriales à l'époque romantique*, Paris, Honoré Champion, 2007.
- Béatrice DIDIER, Jacques NEEFS et Stéphane ROLET (dir.), *Composer, rassembler, penser les « Œuvres complètes »*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2012.
- Isabelle DIU et Élisabeth PARINET, *Histoire des auteurs*, Paris, Perrin, 2013.

- François DOSSE, *Le Pari biographique*, Paris, La Découverte, 2005.
- Daniel DROIXHE (dir.), *Lumières sans frontières. Hommage à Roland Mortier et Raymond Trousson*, Paris, Hermann, 2016.
- René DUCHET, « La rencontre inattendue : Mallarmé et Voltaire », *Synthèses*, vol. 14, n° 161, 1959, p. 218-223
- Pierre-Jean DUFIEF (dir.), *Les Journaux de la vie littéraire*, actes du colloque de Brest 18-19 octobre 2007, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.
- Pascal DURAND et Anthony GLINOER, *Naissance de l'éditeur. L'édition à l'âge romantique*, Liège, Les Impressions nouvelles, 2008.
- Pascal DURAND, « La "culture médiatique" au XIX<sup>e</sup> siècle. Essai de définition-périodisation », *Quaderni*, n° 39, 1999, p. 29-40.
- Michel DÜRR, « Ampère et les milieux scientifiques et littéraires de son temps », *Bulletin de la Sabix* [en ligne], 37, 2004.
- Robert ESTIVALS, *Statistique bibliographique de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Mouton & Co, 1965.
- Lucien FEBVRE, Henri-Jean MARTIN, *L'Apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1999.
- Olivier FERRET, « Des "pots-pourris" aux "mélanges" », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 6 2006, p. 35-51.
- Olivier FERRET, « Écrire une "vie polémique" de Voltaire : les biographies de Sabatier de Castres », Christophe Cave et Simon Davies (dir.), *Les Vies de Voltaire : discours et représentations biographiques, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Oxford, Voltaire Foundation, SVEC, 2008/4, p. 223-238.
- Olivier FERRET, *Voltaire dans l'Encyclopédie*, Paris, Société Diderot, 2016.
- Olivier FERRET, « Voltaire éditeur de l'*Examen de la religion* », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 4, 2004, p. 143-160.
- Béatrice FERRIER, Stéphanie GÉHANNE GAVOTY, Romuald GOUDESEUNE et Magali SOULATGES (dir.), « L'Esprit de collection », *Voltaire numérique*, n° 4, Société Voltaire, 2015, <http://societe-voltaire.org/vn4.pdf>
- Gilles FEYEL, « Presse et publicité en France (XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles) », *Revue historique*, 4/2003 (n° 628), p. 837-868.
- Éric FRANCALANZA et Luc FRAISSE (dir.), « Correspondance d'écrivains et histoire littéraire », *RHLF*, Paris, PUF, 2012, n° 4.
- Emmanuel FUREIX, « Regards sur le(s) régicide(s), 1814-1830 », *Siècles*, n° 23, 2006, p. 31-45.
- Gérard GENETTE, *Seuils*, Paris, Seuil, 1987.
- Gérard GENGEMBRE, « Était-ce la faute à Voltaire ? L'anti-voltairianisme de Bonald », *Cahiers Voltaire*, Ferney-Voltaire, Société Voltaire et Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, n° 6, 2007, p. 119.
- Gérard GENGEMBRE, « L'anti-voltairianisme de Mme de Staël », *Cahiers Voltaire*, Ferney-Voltaire, Société Voltaire et Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, n° 6, 2007, p. 204-208.

- G rard GENGEMBRE, « “La prostitution r fl ch e d’un g nie” : le Voltaire de Joseph de Maistre, Consid rations sur la France, *Les soir es de Saint-P tersbourg* », *Cahiers Voltaire*, Ferney-Voltaire, Soci t  Voltaire et Centre international d’ tude du XVIII<sup>e</sup> si cle, n  9, 2010, p. 193-198.
- Linda GIL, « Condorcet  diteur de Voltaire dans la R volution : le volume 70 des *C uvres compl tes de Voltaire*, Kehl 1789 », *Revue d’histoire litt raire de la France*, Paris, n  2, 2016, p. 315-336.
- Linda GIL, « Condorcet  diteur de Voltaire : une lecture dialogique dans les *C uvres compl tes* », *Voltaire philosophe. Regards crois s*, Ferney-Voltaire, Centre international d’ tude du XVIII<sup>e</sup> si cle, p. 161-177.
- Linda GIL, « La *Correspondance* de Voltaire dans l’ dition de Kehl : le commerce des id es », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n  16, 2016, p. 253-270.
- Linda GIL, *L’Edition Kehl de Voltaire. Une aventure  ditoriale et litt raire au tournant des Lumi res*. Paris, Honor  Champion, 2 tomes, 2018.
- Linda GIL, « De l’homme   l’ loge : contribution   l’ dification du mythe du “patriarche” par Condorcet : l’ dition de Kehl et la *Vie de Voltaire* », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n  11, 2011, p. 153-166.
- Anthony GLINOER, *La Litt rature fr n tique*, Paris, PUF, 2015.
-  douard GUITTON (dir.), *Ginguen  (1748-1816). Id ologue et m diateur*, Nouvelle  dition [en ligne], Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995.
- Ulrich GUMBRECHT, « Warum wir Klassiker brauchen », *Zeitschrift f r Ideen*, vol. 4, 2010, p. 111-120.
- Genevi ve HAROCHE-BOUZINAC, « “Un jeune homme d’une aussi grande esp rance” : projets d’auteur dans la correspondance de Voltaire », *Correspondance et formation litt raire*, actes du colloque de Caen, 9-10 f vrier 1996, Caen, Presses universitaires de Caen, 1998, p. 63-75.
- Genevi ve HAROCHE-BOUZINAC, « Voltaire et ses images dans la correspondance », *Voltaire en Europe. Hommage   Christiane Mervaud*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 299-306.
- Genevi ve HAROCHE-BOUZINAC, « Voltaire “ouvrier en parole” : quelques m taphores de la cr ation litt raire dans la *Correspondance* », *Sur la plume des vents. M langes de litt rature  pistolaire offerts   Bernard Bray*, Paris, Klincksieck, 1996, p. 211-216.
- Ephra m HARPAZ, *L’ cole lib rale sous la Restauration : le “Mercure” et la “Minerve”, 1817-1820*, Gen ve, Droz, 1968.
- Henry E. HAXO, « Pierre Bayle et Voltaire avant les *Lettres philosophiques* », *PMLA*, New York, Modern Language Association, vol. 46, n  2, 1981, p. 461.
- Marie-Claire HOOCK-DEMARLE, *L’Europe des lettres. R seaux  pistolaires et construction de l’espace europ en*, Paris, Albin Michel, 2008.
- Fran ois JACOB, *Voltaire*, Paris, Gallimard, 2015.
- Andr  JARDIN et Andr -Jean TUDESQ, *La France des notables. L’ volution g n rale, 1815-1848*, Paris, Seuil, 1973.

- H. R. JAUSS, *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, 1978, rééd. 2015
- Pierre JOSSEMERAND, « La *Bibliographie de la France* a cent cinquante ans : regards en arrière », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1961, n° 11, en ligne, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1961-11-0509-001>
- Christian JOUHAUD et Alain VIALA, *De la publication. Entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002.
- Emmanuel KANT, « Qu'est-ce qu'un livre ? », *Métaphysique des mœurs*, Paris, Gallimard, coll. « Pléiade », t. III, p. 551-553.
- Madeleine LAZARD, « Clément Marot éditeur et lecteur de Villon », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, vol. 32, 1980, p. 7-20.
- Michel LEROY, *Le Mythe jésuite. De Béranger à Michelet*, Paris, PUF, 1992.
- Maurice LEVER, *Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais*, Paris, Fayard, 2003.
- Antoine LILTI, *Figures publiques. L'invention de la célébrité 1750-1850*, Paris, Fayard, 2014.
- Louis DE LOMÉNIE, *Beaumarchais en son temps. Études sur la société en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 2 tomes, Paris, Michel Lévy, 1856.
- Brigitte LOUICHON, « Éditer un roman à succès (1800-1830) », *Eighteenth Century Fiction*, vol. 14, n° 3-4, avril-juillet 2002, p. 757-770.
- Martyn LYONS, *Le Triomphe du livre. Une histoire sociologique de la lecture dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, traduit de l'anglais, s. l., Promodis, Éditions du cercle de la librairie, 1987.
- Louis MADELIN, « Le crépuscule de la monarchie : "C'est la faute à Voltaire..." », *Revue hebdomadaire*, vol. 45 (2), 8 février 1936, p. 282-312.
- Maryse MAGET-DEDOMINICI, « La "loi de justice et d'amour" ou la liberté de la presse ? Étude d'un mouvement oppositionnel en France (1826-1827) », *Revue Suisse d'histoire*, vol. 40, 1990.
- André MAGNAN, *L'Affaire Paméla. Lettres de Monsieur de Voltaire à Madame Denis, de Berlin*, Paris, Éditions Paris-Méditerranée, 2004.1.
- André MAGNAN, « L'édition de Kehl au quotidien », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, Paris, n° 45, 2010, p. 147-149.
- André MAGNAN, « L'être de la lettre », *Magazine littéraire*, n° 238, février 1987, p. 32.
- André MAGNAN, « Le Voltaire de l'édition de Kehl », *Europe*, Paris, n° 781, 1994, p. 6-15.
- Jacqueline MARCHAND, « Un voltairien passionné : Jacques Joseph Marie Decroix (1746-1826) », *RHLF*, 77<sup>e</sup> année, n° 2, mars-avril 1977, p. 187-205.
- Dominique MARGAIRAZ, *François de Neufchâteau. Biographie intellectuelle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005.
- François MAURIAC, *La Vie de Jean Racine*, Paris, Plon, 1928.
- Ewa MAYER, « La variété générique dans *Tanis et Zélide* et *Les Scythes* de Voltaire », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, 2006, n° 6, p. 145-153.

- Sylvain MENANT, *Littérature par alphabet : le Dictionnaire philosophique portatif de Voltaire*, Paris, Honoré Champion, 2008, seconde édition.
- Christiane MERVAUD, « Voltaires's correspondance », Nicolas Cronk (éd.), *The Cambridge Companion to Voltaire*, Cambridge, CUP, 2009, p. 157-165.
- Alfred MESSERLI et Roger CHARTIER (eds.), *Scripta volent, verba manent : Schriftkulturen in Europa zwischen 1500 und 1900*, Bâle, Schwabe, 2007.
- Jean-Yves MOLLIER, Martine REID et Jean-Claude YON (dir.), *Repenser la Restauration*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2005.
- Jean-Yves MOLLIER et Patricia SOREL, « L'histoire de l'édition, du livre et de la lecture en France au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Approche bibliographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 126, 1999, p. 39-59.
- Jean-Yves MOLLIER, *Louis Hachette (1800-1864). Le fondateur d'un empire*, Paris, Fayard, 1999.
- Jean-Yves MOLLIER, *Michel et Calmann Lévy ou la naissance de l'édition moderne : 1836-1891*, Paris, Calmann-Lévy, 1984.
- Jean-Yves MOLLIER, *Une autre histoire de l'édition française*, Paris, La Fabrique, 2015.
- Nicolas MOREL, « La lettre à "M. Pasquier", de Voltaire à Beuchot : les affaires judiciaires entre réaction et canonisation », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 17, 2017, p. 167-178.
- Nicolas MOREL, « "N'est-ce pas la plus étonnante ?" : Beuchot, Cayrol et la Correspondance de Voltaire », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 16, 2016, p. 271-283.
- Nicolas MOREL, « *Cédipe* de Voltaire, après Voltaire : Flaubert à l'œuvre », *Cahiers Voltaire*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, n° 15, 2016, p. 166-204.
- Roland MORTIER, *Les Archives littéraires de l'Europe (1804-1808) et le cosmopolitanisme littéraire sous le Premier Empire*, Bruxelles, Palais des Académies, 1957.
- José-Michel MOUREAUX, « La correspondance de Voltaire : du document au monument ? », *Revue internationale de philosophie*, Bruxelles, Évrý, n° 187, 1994, p. 77-91.
- José-Michel MOUREAUX, « Voltaire éditeur : de sa conception de l'édition à sa pratique éditoriale des recueils », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 4, 2004.
- Robert MUCHEMBLED, *Les Ripoux des Lumières. Corruption policière et révolution*, Paris, Seuil, 2011.
- Charles NODIER, *Actes du colloque du deuxième centenaire. Besançon, mai 1980*, Paris, Les Belles Lettres, 1981.
- Hubert NYSSSEN, *Du texte au livre, les avatars du sens*, Paris, Nathan, 1993.
- Christophe PAILLARD, « Les "cailloux pétrifiés" de Voltaire : corrections auctoriales ou modifications éditoriales ? Le traitement de "l'ABC" dans

- les éditions de Kehl et de Beuchot », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 11, 2011, p. 373-385.
- Christophe PAILLARD, « Du copiste au secrétaire : Jean-Louis Wagnière, éditeur de Voltaire ? », *Cahiers Voltaire*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, n° 4, 2005, p. 125-137.
- Christophe PAILLARD, « La *Correspondance* de Voltaire et l'édition de ses *Œuvres* : problème de méthodologie éditoriale », *Revue d'histoire littéraire de la France*, Paris, 2012/4, p. 859-872.
- Christophe PAILLARD, « Un "dictionnaire vivant" : Jean-Louis Wagnière, témoin des pratiques de lecture et d'écriture de Voltaire », *Voltaire et le livre*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 2009, p. 243-256.
- Christophe PAILLARD, « Ingérence censoriale et *imbroglio* éditorial : la censure de la correspondance de Voltaire dans les éditions in-8° et in-12 de Kehl », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 7, 2007, p. 275-309.
- Christophe PAILLARD, *Jean-Louis Wagnière ou les deux morts de Voltaire*, Saint-Malo, Cristel, 2006.
- Christophe PAILLARD, *Jean-Louis Wagnière, secrétaire de Voltaire. Lettres et documents*, Oxford, Voltaire Foundation, SVEC, 2008.
- Christophe PAILLARD, « Que signifie être "voltairien" au XIX<sup>e</sup> siècle ? : Beuchot et Cayrol, éditeurs de Voltaire », *Revue Voltaire*, Paris, PUPS, n° 10, 2010, p. 121-143.
- Annie PARENT, *Les Métiers du livre à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle (1535-1560)*, Genève, Droz, 1974.
- Françoise PARENT-LARDEUR, *Les Cabinets de lecture. La lecture publique à Paris sous la Restauration*, Paris, Payot, 1982.
- Élisabeth PARINET, « Auteurs et éditeurs de littérature au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 107(4), p. 791-801.
- Élisabeth PARINET, *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1992, p. 30.
- Claude PICHOS, « Voltaire devant le XIX<sup>e</sup> siècle », *L'École* (2<sup>e</sup> cycle, enseignement littéraire), vol. 43, n° 11, 1952, p. 351-352.
- Roger PIERROT, « Quelques contrats d'édition de Balzac », *Bulletin d'informations de l'ABF*, p. 19-21.
- David H. PINCKNEY, *La Révolution de 1830 en France*, Paris, PUF, 1988.
- Philippe POIRRIER (dir.), *L'Histoire culturelle, un « tournant mondial » dans l'historiographie ?*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2008.
- René POMEAU, *Voltaire en son temps*, Paris, Fayard, 1995, 2 vol.
- Bruno POUCKET, « Les successions rectorales dans l'académie d'Amiens depuis 1808 », *Carrefours de l'éducation*, 2/2008 (n° 26), p. 25-40.
- Louis PROAL, « Le rire moqueur de Voltaire », *Nouvelle Revue*, vol. 82, 1926, p. 211-224, 317-331.
- Stéphane PUJOL, *Le Dialogue d'idées au dix-huitième siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 2005.

- René RÉMOND, *La Vie politique en France : 1789-1848*, Paris, Armand Colin, coll. « Agora », 3 tomes, 1965.
- Dinah RIBARD, « Secrétaire, témoin, auteur : les “vies” de Voltaire par ses secrétaires », Christophe Cave et Simon Davies (dir.), *Les Vies de Voltaire : discours et représentations biographiques, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Oxford, Voltaire Foundation, SVEC, 2008/4, p. 189-199.
- Hervé ROBERT, *La Monarchie de Juillet*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1994.
- Dario ROLDAN (éd.), *La Pensée politique doctrinaire sous la Restauration. Charles de Rémusat. Textes choisis*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Édouard ROMBERG, *Études sur la propriété artistique et littéraire*, Bruxelles, P. Weissenbruch, Paris, Guillaumin, 1892.
- Georges ROTH, « Avertissement du premier volume », Diderot dans *Correspondance*, Paris, Éditions de Minuit, 1955, 16 vol., t. 1.
- Corinne SAMINADAYAR-PERRIN, *Les Discours du journal. Rhétorique et médias au XIX<sup>e</sup> siècle (1836-1885)*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2007.
- Gisèle SAPIRO, *La Responsabilité de l'écrivain*, Paris, Seuil, 2011.
- Otto SELLES, « Voltaire, “apôtre de la tolérance” : les *Éloges* de Palissot et La Harpe (1778-1780) », Christophe Cave et Simon Davies (dir.), *Les Vies de Voltaire : discours et représentations biographiques, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Oxford, Voltaire Foundation, SVEC, 2008/4, p. 255-267.
- Pierre SERNA, *La République des girouettes. 1789-1815 et au-delà. Une anomalie politique : la France de l'extrême centre*, Paris, Champ Vallon, 2005.
- Henri STEIN (dir.), *Le Bibliographe moderne. Courrier international des archives et des bibliothèques*, Paris, Auguste Picard, 1907.
- Philip STEWART, *Éditer Rousseau. Enjeux d'un corpus (1750-2012)*, Lyon, ENS Éditions, 2012.
- Julien TRAVERS, *Biographie de Louis Dubois*, Caen, Hardel, 1857.
- Raymond TROUSSON, « Édouard-Marie Lèpan : un biographe de Voltaire en 1817 », Christophe Cave et Simon Davies (dir.), *Les Vies de Voltaire : discours et représentations biographiques, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Oxford, Voltaire Foundation, SVEC, 2008/4.
- Raymond TROUSSON, *Le Tison et le flambeau. Victor Hugo devant Voltaire et Rousseau*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 1985.
- Raymond TROUSSON, *Visages de Voltaire (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Honoré Champion ; Genève, diff. Slatkine, 2001.
- Raymond TROUSSON, *Voltaire. Mémoire de la critique. 1778-1878*, Paris, PUPS, 2008.
- Suzanne TUCCO-CHALA, *Charles-Joseph Panckoucke & la librairie française. 1736-1798*, Pau, Marrimpouey Jeune ; Paris, Jean Touzot, 1977.
- Stéphane VACHON, « Le cas Balzac écrivain-éditeur », François Bessire (dir.), *L'Écrivain éditeur*, Genève, Droz, t. 2, p. 43-55.

- Stéphane VACHON, « Lire au temps de Balzac. Le témoignage de la fiction balzacienne », *L'Année balzacienne*, vol. 11, n° 1, 2010, p. 7-19.
- Alain VAILLANT, *L'Histoire littéraire*, Paris, Armand Colin, 2010.
- Alain VAILLANT, « Pour une histoire de la communication littéraire », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2003/3, vol. 103, p. 549-562.
- Jerome VERCRUYSE, « Bibliographie des écrits français relatifs à Voltaire, 1719-1830 », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 1968, p. 7-71.
- Jerome VERCRUYSE, « Accès au vrai Voltaire », *Tijdschrift voor Geschiedenis*, [Groningen], Wolters-Noordhoff, 1970, p. 206-211.
- Jerome VERCRUYSE, « C'est la faute à Rousseau, c'est la faute à Voltaire », *SVEC*, vol. 23, 1963, p. 61-76.
- Alain VIALA, *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Éditions de Minuit, 1985.
- Alain VIALA, « Qu'est-ce qu'un classique ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1, 1992, p. 6-15.
- Catherine VOLPILHAC-AUGER, « L'esprit "malin" de D'Alembert », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 46/2011, p. 201-220.
- Baron WALCKENAER, *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Daunou*, Paris, Firmin Didot, 1841.
- Emmanuel de WARESQUIEL, *Cent Jours : la tentation de l'impossible retour. Mars-juillet 1815*, Paris, Fayard, 2008.
- Emmanuel de WARESQUIEL, *C'est la Révolution qui continue ! La Restauration 1814-1830*, Paris, Tallandier, 2015.
- Henri WELSCHINGER, *La Censure sous le Premier Empire avec documents inédits*, Paris, Charavay, 1882.
- Stéphane ZÉKIAN, *L'Invention des classiques*, Paris, CNRS Éditions, 2012.
- Stéphane ZÉKIAN, « Que faire du siècle de Louis XIV ? D'une réception paradoxale au lendemain de la Révolution française », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 110, n° 1, 2010, p. 19-34.

## 7– Dictionnaires

- Mary Margaret BARR, *A Bibliography of Writings on Voltaire, 1825-1925*, New York, Institute of French Studies, 1929.
- Georges BENGESCO, *Voltaire. Bibliographie de ses œuvres*, t. I-IV, Paris, Perrin, 1882-1885.
- Calendrier en ligne des spectacles sous l'Ancien Régime et sous la Révolution* : [http://www.cesar.org.uk/cesar2/titles/titles.php?fct=edit&script\\_UOID=110110](http://www.cesar.org.uk/cesar2/titles/titles.php?fct=edit&script_UOID=110110).
- The Concise Oxford Dictionary of Current English, Oxford, Clarendon Press, 1919,

<http://data.bnf.fr/>

*Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Veuve de Bernard Brunet, 1762.

*Dictionnaire des conversations et de la lecture*, Paris, Garnier Frères, t. LV (3<sup>e</sup> du supplément), 1844.

*Dictionnaire de Trévoux*, article « Édition », Paris, par la Compagnie des libraires associés, 1771.

*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Le Breton ; Durand ; Briasson ; Michel-Antoine David, 1751, 1772, 28 vol.

Pierre FLOBERT (éd.), *Le Grand Gaffiot*, Paris, Hachette, 2000.

Louis-Eugène HATIN, *Bibliographie historique et critique de la presse française*, Paris, Firmin Didot frères, fils et Cie, 1866.

*Trésor de la langue française*, TLFi en ligne.

Adolphe ROBERT, Edgar BOURLOTON et Gaston GOUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français : FES-LAV*, Paris, Bourloton éditeur, 1891.

Daniel SANGSUE, « Démesures du livre », *Romantisme*, n° 69, 1990, p. 43-60.

Jean SGARD (dir.), *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, Paris, Univeristas ; Oxford, Voltaire Foundation, 1991.

Raymond TROUSSON, *Dictionnaire Voltaire*, Bruxelles, Centre d'action laïque ; Paris, Hachette, 1994.

E. VERLAC, *Dictionnaire synoptique de tous les verbes de la langue française*, [Paris], Didier, 1850.

# Index

## A

ALDE MANUCE 369  
ALEMBERT, Jean le Rond d' 90, 101,  
254, 277, 278, 279, 280, 281,  
297, 316, 381, 419, 444, 448,  
492, 508, 509, 510, 511, 512,  
514  
AMPÈRE, André-Marie 43, 68, 70, 71  
AMYOT, Marius 350  
ANDRÉ, Aimé 494, 495, 496  
ANQUETIL-DUPERRON, Abraham  
Hyacinthe 66  
ARAGO, François 58, 235, 236, 347,  
348, 353  
ARGENTAL, Charles-Augustin de  
Ferriol d' 111, 320, 337, 385,  
389, 491, 517, 518  
ARTOIS, Charles-Ferdinand d' (duc  
de Berry) 89, 140, 195, 203,  
225, 230, 287, 288, 301, 319  
AUBRÉE, Armand 278  
AUGUIS, Pierre René 308, 353, 375,  
470

## B

BALLANCHE, Pierre-Simon 15, 34,  
42, 43, 69, 70, 71  
BALZAC, Honoré de 11, 16, 57, 107,  
112, 143, 144, 233, 236, 275,  
291, 292, 364, 365, 545  
BARBEY D'AURÉVILLY, Jules 54, 55  
BARBIER, Antoine-Alexandre 43  
BARBIER, Louis-Nicolas 43, 45, 543  
BARRUEL, Augustin 265, 267, 298  
BARTHES, Roland 133, 169, 170, 176  
BASKERVILLE, John 242, 365  
BAUDOUIN, frères 145, 146, 147, 152,  
195, 250, 297, 306, 308, 309,  
349, 350, 351, 352, 353, 354,  
363, 400, 401, 407, 550  
BAYLE, Pierre 13, 29, 36, 96, 97, 98,  
99, 102, 333, 395  
BEAUMARCHAIS, Pierre Augustin  
Caron de 12, 22, 24, 30, 51,  
124, 125, 126, 127, 128, 129,  
161, 217, 359, 405, 406, 412,  
413, 415, 417, 432, 461, 465,  
474, 476, 477, 482, 518, 534,  
537, 539, 540, 551  
BELLAY, Joachim, du 43

- BENGESCO, Georges 141, 142, 163,  
168, 194, 195, 250, 279, 298,  
316, 327, 349, 352, 353, 354,  
368, 377, 395, 425, 460, 464,  
484, 511, 516, 548
- BÉNICHOU, Paul 16, 70, 80, 113, 114,  
133, 153, 154, 167
- BÉRANGER, Pierre-Jean de 96, 205,  
233, 269, 296, 300
- BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, Henri  
176, 275
- BESSIRE, François 12, 42, 81, 111, 112,  
124, 127, 141, 174, 188, 194,  
195, 204, 216, 238, 257, 261,  
283, 285, 303, 419, 447, 546
- BESTERMAN, Théodore 377, 444,  
447, 455
- BEUCHOT, Adrien Jean Quentin 9,  
10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17,  
18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25,  
26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 34,  
35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42,  
43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50,  
51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58,  
59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66,  
67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74,  
75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82,  
83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90,  
91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98,  
99, 100, 101, 102, 103, 104,  
105, 107, 108, 109, 112, 114,  
115, 116, 117, 118, 119, 120,  
121, 122, 125, 126, 128, 129,  
130, 131, 132, 133, 134, 135,  
136, 137, 138, 139, 141, 142,  
143, 144, 145, 146, 147, 148,  
149, 150, 151, 152, 153, 154,  
155, 156, 157, 158, 159, 163,  
164, 165, 166, 167, 168, 169,  
170, 171, 172, 173, 174, 177,  
178, 179, 180, 181, 182, 183,  
184, 185, 186, 187, 189, 191,  
192, 193, 196, 207, 217, 219,  
222, 224, 229, 230, 232, 235,  
236, 237, 238, 239, 240, 241,  
242, 244, 245, 249, 250, 251,  
252, 253, 254, 255, 259, 261,  
262, 264, 274, 276, 277, 279,  
282, 284, 285, 286, 287, 288,  
289, 290, 291, 292, 293, 294,  
295, 296, 297, 298, 299, 302,  
305, 306, 307, 308, 309, 310,  
311, 312, 313, 314, 315, 316,  
317, 318, 319, 320, 321, 322,  
323, 325, 326, 327, 328, 329,  
330, 331, 332, 333, 334, 335,  
336, 337, 338, 339, 340, 341,  
342, 343, 344, 346, 347, 348,  
349, 350, 351, 352, 353, 354,  
355, 356, 357, 358, 359, 361,  
362, 363, 364, 365, 366, 367,  
368, 369, 370, 371, 372, 373,  
374, 375, 376, 377, 378, 379,  
380, 381, 382, 383, 384, 385,  
386, 387, 388, 389, 390, 391,  
392, 393, 394, 395, 396, 397,  
398, 399, 400, 401, 402, 403,  
404, 405, 406, 407, 408, 409,  
410, 411, 412, 413, 414, 415,  
416, 417, 418, 419, 420, 421,  
423, 425, 426, 427, 428, 429,  
430, 432, 433, 434, 435, 436,  
437, 438, 439, 441, 442, 443,  
444, 445, 448, 449, 450, 451,  
452, 453, 454, 455, 456, 457,  
458, 459, 460, 461, 462, 463,  
464, 465, 466, 467, 468, 469,  
470, 471, 472, 473, 474, 475,  
477, 478, 479, 480, 481, 482,  
483, 484, 485, 486, 487, 488,  
489, 490, 491, 492, 493, 494,  
495, 496, 497, 498, 499, 500,  
501, 502, 503, 504, 505, 506,  
507, 508, 509, 510, 511, 512,  
513, 514, 515, 516, 517, 518,  
519, 520, 521, 522, 523, 524,  
525, 526, 527, 528, 529, 530,  
531, 532, 533, 534, 535, 536,  
537, 538, 539, 540, 541, 542,  
543, 544, 545, 546, 547, 548,  
549, 550, 551, 552
- BILLAZ, André 16, 256, 257, 259,  
268, 269, 272, 299, 300, 302,  
303, 304, 325, 422

- BIRÉ, Edmond 296
- BOILEAU, Nicolas 184, 277, 280, 318
- BONALD, Louis de 262, 265, 267, 298
- BONNET, Jean-Claude 18, 19, 154,  
256, 257, 260
- BOSSUET, Jacques Bénigne 199, 200,  
275, 277
- BOUTARD, Dominique (pseud.  
Honoré) 38, 39
- BROWN, Andrew 12, 124, 127, 414,  
417, 423, 424, 431, 441, 446,  
457, 474, 527, 531
- ## C
- CALAS (LES) 214, 260, 281, 302, 304
- CAMUSAT, François-Denis 48
- CAVE, Christophe 11, 20, 457, 458,  
459, 494
- CAYROL, Louis-Nicolas-Jean-Joachim  
de 11, 14, 23, 30, 32, 34, 35,  
40, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49,  
50, 52, 55, 68, 77, 79, 83, 84,  
86, 101, 102, 103, 120, 130,  
139, 154, 155, 156, 167, 168,  
178, 179, 180, 181, 305, 306,  
311, 314, 315, 327, 329, 330,  
338, 344, 348, 349, 364, 366,  
368, 369, 370, 371, 373, 379,  
391, 393, 396, 397, 399, 400,  
401, 407, 408, 409, 413, 414,  
418, 419, 435, 442, 448, 449,  
450, 452, 453, 455, 461, 464,  
465, 498, 512, 513, 514, 544,  
548
- CÉLINE, Louis-Ferdinand 22
- CHAPONNIÈRE, Jean-François 205
- CHARLES X 54, 59, 79, 140, 196, 203,  
221, 226, 227, 283, 297, 308,  
391, 498, 548
- CHARTIER, Roger 17, 49, 54, 114,  
117, 118, 121, 122, 123, 132,  
133, 136, 148, 153, 159, 160,  
171, 173, 174, 175, 176, 224,  
396, 546
- CHATEAUBRIAND, François-René de  
42, 69, 70, 86, 113, 223, 269,  
280, 281
- CHÂTELET, Émilie du 206, 253, 491,  
517, 518
- CHAUDERLOS DE LACLOS, Pierre  
Ambroise François 176
- CIDEVILLE, Pierre-Robert Le Cornier  
de 408
- CLOGENSON, Jean 14, 30, 35, 51, 56,  
57, 58, 86, 87, 88, 89, 90, 91,  
92, 93, 94, 95, 96, 100, 107, 130,  
140, 141, 144, 145, 147, 152,  
158, 167, 169, 237, 308, 312,  
313, 316, 317, 318, 322, 323,  
325, 336, 337, 341, 342, 343,  
346, 347, 348, 350, 351, 352,  
353, 354, 355, 363, 368, 375,  
387, 393, 401, 403, 408, 409,  
419, 433, 434, 435, 439, 440,  
441, 442, 443, 444, 450, 453,  
454, 455, 465, 492, 495, 498,  
504, 513, 514, 537, 544, 550
- CONDORCET, Jean-Antoine-Nicolas  
de Caritat (marquis de) 9, 12,  
20, 24, 30, 51, 97, 125, 126,  
128, 129, 158, 169, 220, 248,  
258, 261, 262, 271, 302, 303,  
357, 359, 380, 405, 406, 407,  
412, 415, 423, 436, 447, 457,  
458, 459, 460, 461, 462, 463,  
465, 466, 491, 518, 537, 540,  
551
- CONSTANT, Benjamin 76, 92, 104,  
300
- CORNEILLE, Pierre 21, 111, 184, 214,  
251, 271, 275, 277, 278, 422
- COTONI, Marie-Hélène 520
- COUTEL, Charles 458
- CRAMER (Gabriel et Philibert) 111,  
365, 386, 493
- CRAPELET, Georges-Adrien 14, 176,  
440
- CRÉBILLON, Prosper Jolyot de 277
- CRONK, Nicholas 7, 377, 378, 380,  
403, 409, 446, 494, 496, 497,  
501, 523, 526

## D

- DACIER, Bon-Joseph 302
- DALIBON, François-Denis 57, 58,  
116, 145, 236, 297, 308, 317,  
344, 345, 346, 347, 348, 349,  
350, 352, 353, 363, 367, 375,  
401, 403, 404, 440, 442, 470,  
514, 522, 550
- DARNTON, Robert 147, 170, 171
- DARU, Pierre Antoine Noël Bruno  
(comte de) 147
- DAUNOU, Pierre Claude François 57,  
58, 80, 308, 347, 353, 375, 532
- DAVIES, Simon 11, 20, 457, 458,  
459, 494
- DECAZES, Élie Louis (comte puis  
duc) 92, 225, 288
- DECROIX, Jacques-Joseph-Marie 9,  
12, 20, 24, 25, 26, 30, 35, 51,  
96, 100, 101, 124, 126, 128, 129,  
138, 152, 177, 179, 220, 238,  
291, 297, 316, 318, 319, 322,  
323, 324, 325, 326, 329, 331,  
332, 333, 334, 335, 343, 344,  
348, 349, 354, 357, 358, 359,  
380, 384, 400, 404, 405, 406,  
407, 412, 415, 416, 417, 423,  
424, 425, 426, 428, 431, 435,  
438, 439, 441, 446, 449, 450,  
461, 462, 466, 467, 468, 469,  
470, 471, 472, 473, 474, 475,  
476, 477, 478, 479, 480, 481,  
482, 483, 484, 485, 486, 487,  
488, 489, 490, 491, 492, 493,  
494, 495, 496, 497, 498, 499,  
500, 505, 506, 507, 508, 509,  
510, 511, 512, 513, 515, 516,  
517, 518, 519, 520, 521, 522,  
524, 525, 526, 527, 528, 529,  
530, 531, 532, 533, 535, 536,  
537, 538, 539, 540, 550, 551
- DEFAUX, Gérard 174
- DELANGLE, Nicolas 14, 56, 57, 58,  
107, 116, 140, 141, 142, 144,  
145, 146, 147, 152, 167, 194,  
236, 250, 308, 317, 338, 341,  
342, 343, 344, 345, 346, 347,  
348, 349, 350, 351, 352, 353,  
363, 367, 375, 401, 403, 404,  
440, 442, 443, 454, 464, 465,  
470, 514, 522, 550
- DELAVIGNE, Casimir 92
- DELILLE, Abbé 275, 301
- DEL LUNGO, Andrea 361, 372, 383
- DÉMIER, Francis 64, 66, 70, 73, 76,  
79, 83, 105, 140, 191, 197, 221,  
225, 226
- DENIS, Marie-Louis Mignot (dite  
Madame) 242
- DESFONTAINES, Pierre-François  
Guyot 516, 517
- DESOËR, Théodore 87, 93, 96, 100,  
101, 130, 131, 187, 207, 209,  
210, 211, 212, 213, 214, 215,  
216, 217, 218, 219, 220, 246,  
247, 248, 288, 311, 312, 316,  
317, 318, 319, 320, 321, 322,  
323, 333, 345, 354, 355, 460,  
461, 476, 484, 514, 550
- DESTUTT DE TRACY, Antoine-Louis-  
Claude 80, 532
- DÉTERVILLE, Jean-François-Pierre  
130, 131, 182, 311, 312, 316,  
355, 404, 424, 425, 458, 459,  
462, 484, 507, 514, 550
- DIDEROT, Denis 110, 133, 161, 176,  
265, 280, 281, 386
- DIDOT, Firmin 132, 146, 235, 236,  
252, 367, 375, 376
- DIDOT, Henri 182
- DIDOT, Jules 250, 251, 274
- DIDOT, Pierre 135, 181
- DUBOIS, Louis François 14, 57, 58,  
99, 144, 179, 220, 312, 326,  
327, 329, 330, 336, 337, 338,  
339, 340, 341, 342, 343, 344,  
346, 347, 352, 353, 354, 375,  
379, 426, 442, 464, 465, 476,  
477, 478, 479, 480, 496, 514
- DUGAS-MONTBEL, Jean-Baptiste 34,  
42

**E**

ESTIENNE, Robert 173, 174, 176, 545

**F**

FAIN, Armand-Louis-Jean 92  
 FÉNELON, Claude Étienne de Salignac  
 96, 199, 200, 233, 239, 275,  
 277  
 FLAUBERT, Gustave 20, 176, 422  
 FLEURY, Claude 96, 233  
 FONTANES, Louis de 59  
 FONTENELLE, Bernard de 97  
 FOUCAULT, Michel 133, 176  
 FOUCHÉ, Joseph 222  
 FOUCHER, Paul 386  
 FRAYSINOUS, Denis (évêque  
 d'Hermopolis) 226, 265, 319  
 FRÉDÉRIC II 90, 244, 254, 462, 463  
 FURNE, Charles 163, 164, 165, 166,  
 236

**G**

GARNERY, Jean-Baptiste 294, 295  
 GENETTE, Gérard 23, 131, 361, 362,  
 365, 372, 382, 383, 384, 393,  
 396  
 GENLIS, Stéphanie-Félicité Du Crest  
 (comtesse de) 57, 92  
 GEOFFROY, Julien Louis 39  
 GIL, Linda 12, 126, 128, 258, 380,  
 392, 436, 447, 457, 466  
 GINGUENÉ, Pierre-Louis 40, 80, 532  
 GOUJON, Alexandre 248  
 GOULBOURNE, Russel 491, 518  
 GUIZOT, François 80, 82, 400

**H**

HENRI IV 212, 252, 304, 305  
 HORNOY, Alexandre Marie François  
 de Paule de Dompierre d' 50,  
 178, 450  
 HUGO, Victor 113, 149, 213, 268,  
 269, 270, 271, 272, 273, 289,  
 299, 301, 373  
 HUNOUT, Auguste 14, 114, 179, 327,  
 328, 331, 339, 340, 480, 485,  
 505

**J**

JACOB, François 7, 44, 160, 446  
 JORE, Claude-François 160, 532

**K**

KANT, Emmanuel 133, 142, 144,  
 159, 174, 175

**L**

LA BARRE, Chevalier de 270, 302,  
 304, 432, 433  
 LACRETELLE, Charles de 84  
 LADVOCAT, Pierre-François 16, 17,  
 107, 112, 113, 114, 115, 116,  
 125, 144, 182, 318, 545  
 LA FONTAINE, Jean de 21, 96, 233,  
 239, 251, 275  
 LA HARPE, Jean-François de 22, 100,  
 101, 259, 262, 275, 381, 394,  
 459, 462, 463  
 LALLY-TOLENDAL, Trophime-Gérard  
 de 270, 307  
 LA MARRE (abbé de) 491, 516, 517  
 LANSON, Gustave 251, 490, 523, 525,  
 526, 528, 529, 532, 537, 538

LA ROCHEFOUCAULD, François de  
119, 184

LAUJON, Pierre 39

LECLERC, Théodore 57, 58, 347, 352

LE CLERE, Adrien 208

LEFÈVRE, Jean-Jacques 9, 21, 99,  
128, 132, 134, 135, 136, 141,  
143, 145, 149, 150, 153, 165,  
167, 180, 181, 182, 183, 184,  
236, 237, 250, 252, 274, 313,  
316, 317, 323, 355, 364, 370,  
371, 372, 375, 376, 398, 402,  
404, 407, 424, 425, 454, 458,  
459, 462, 484, 505, 541, 549,  
550

LEPAN, Édouard-Marie-Joseph 572

LEQUIEN, E. A. 128, 132, 134, 135,  
136, 149, 150, 179, 181, 314,  
349, 364, 375, 403, 404, 470,  
550

LEQUIEN, Jean-Frédéric-Alexandre  
90, 128, 132, 134, 135, 136,  
149, 150, 167, 181, 252, 375,  
376

LE TELLIER, François 126

LEVER, Maurice 127

LILTI, Antoine 18, 19, 256

LOMÉNIE, Louis de 126, 127

LONGCHAMP, Sébastien G. 96, 153,  
490, 491, 494, 495, 496, 497,  
498

LOUIS PHILIPPE d'Orléans 54, 67,  
68, 87, 89, 94, 125, 395, 467,  
543

LOUIS XVI 67, 78, 79, 301, 305, 390,  
510

LOUIS XVIII 54, 59, 75, 89, 90, 93,  
140, 195, 196, 198, 204, 210,  
216, 223, 225, 226, 272, 297,  
311, 324

LYONS, Martyn 96, 97, 121, 193, 194,  
195, 232, 233, 234, 235, 236,  
237, 238, 239, 240

## M

MAGNAN, André 11, 12, 90, 124,  
127, 283, 414, 417, 423, 424,  
431, 441, 444, 445, 446, 447,  
457, 474, 527, 531, 546

MAISTRE, Joseph de 265, 266, 267,  
268, 269, 298, 300, 305

MARAT, Jean-Paul 212, 213

MAROT, Clément 174, 177, 545

MARTIGNAC, Jean-Baptiste Sylvère  
Gaye (vicomte de) 196, 227

MARTIN, Henri-Jean 54, 114, 121,  
122, 123, 136, 148, 174, 224

MAUPERTUIS, Pierre-Louis Moreau  
de 253, 254

MAURIAC, François 357

MENANT, Sylvain 244, 430

MICHAUD, Louis-Gabriel 13, 15, 31,  
40, 41, 69

MIGER, Pierre-Auguste-Marie 294,  
312, 393

MOLAND, Louis 9, 12, 30, 152, 167,  
168, 186, 193, 377, 383, 429,  
430, 455, 464, 541

MOLIÈRE, Jean Baptiste Poquelin de  
96, 140, 165, 184, 235, 239,  
251, 275

MOLLIER, Jean-Yves 29, 30, 42, 52,  
54, 86, 112, 113, 114, 117, 120,  
122, 142, 173, 188, 545

MONTESQUIEU, Charles Louis de  
Secondat (baron de La Brède  
et de) 97, 183, 214, 265, 275,  
288

MOREAU, Jean-Michel 24, 313, 479

MOUREAU, José-Michel 109, 420,  
421, 422, 490, 501

MUCHEMBLED, Robert 81

MUSSET, Alfred de 33, 77, 167, 261

MUSSET-PATHAY, Victor-Donatien  
de 33, 34, 35, 36, 51, 52, 62,  
68, 77, 78, 86, 93, 107, 120,  
121, 261, 443, 544

## N

- NAPOLÉON 16, 52, 53, 57, 58, 59, 60,  
64, 65, 67, 69, 75, 77, 82, 87,  
94, 100, 163, 188, 199, 212,  
218, 220, 221, 222, 223, 224,  
232, 233, 234, 255, 264, 281,  
289, 394, 477, 524, 543
- NAVARRÉ, Marguerite de 174
- NEUFCHÂTEAU, François de 57, 58,  
347, 352, 353
- NODIER, Charles 14, 57, 58, 225,  
347, 348, 353, 375
- NONNOTTE, Claude-Adrien 46

## P

- PAILLARD, Christophe 11, 32, 44, 67,  
95, 116, 125, 126, 132, 152,  
283, 338, 444, 446, 452, 472,  
475, 546
- PALISSOT DE MONTENOY, Charles  
22, 279, 299, 459, 530, 533,  
534, 535
- PANCKOUCKE, Charles-Joseph 12,  
24, 29, 41, 53, 112, 113, 122,  
123, 124, 125, 127, 128, 129,  
242, 318, 424, 428, 431, 435,  
439, 441, 446, 472, 474, 479,  
481, 491, 499, 517, 520
- PARENT, Annie 118
- PARINET, Élisabeth 54, 108, 113,  
116, 160, 161
- PASCAL, Blaise 21, 275, 280, 536
- PASERO, Charles de (comte) 71
- PEIGNOT, Gabriel 41, 46, 451
- PERIER, Casimir 42
- PERRONNEAU, Veuve d'Henri-Louis  
88, 98, 99, 100, 114, 130, 131,  
159, 236, 293, 294, 295, 306,  
315, 317, 321, 322, 326, 327,  
328, 329, 331, 334, 335, 336,  
338, 339, 341, 342, 344, 355,

377, 438, 458, 460, 470, 472,  
480, 481, 483, 484, 485, 501,  
503, 505, 506, 508, 509, 511,  
520, 535, 550

- PEYRONNET, Pierre-Denis de 77,  
140, 203, 227
- PLANCHER, Pierre 315
- PLANCHER, Pierre 130, 131, 315,  
484, 550
- PROISY D'EPPE, César de 61
- PROUST, Marcel 176, 383

## Q

- QUÉRARD, Joseph-Marie 31, 32, 33,  
36, 37, 38, 39, 40, 56, 84, 95,  
96, 168, 281, 282, 338, 354,  
394, 464, 534
- QUINAULT, Jeanne Françoise 178,  
387, 454, 455, 505, 515

## R

- RABELAIS, François 174, 318
- RACINE, Jean 21, 96, 184, 234, 235,  
239, 271, 275, 277, 278, 280,  
406, 422
- RAVENEL, Jules 427
- REGNAULT, Elias 16, 115, 116, 117,  
171
- REGNIER, Mathurin 318
- RENOUARD, Antoine-Augustin 14,  
68, 101, 102, 130, 131, 152,  
159, 178, 180, 250, 311, 312,  
313, 314, 316, 317, 323, 335,  
336, 342, 344, 349, 355, 369,  
370, 375, 387, 403, 404, 407,  
439, 440, 441, 443, 453, 454,  
460, 461, 470, 500, 501, 502,  
503, 504, 505, 506, 507, 508,  
509, 510, 511, 512, 513, 514,  
515, 536, 537, 550
- RICHELIEU, Armand-Emmanuel Du  
Plessis de 197, 225, 288

ROBESPIERRE, Maximilien de 212, 213  
 ROUSSEAU, Jean-Baptiste 493  
 ROUSSEAU, Jean-Jacques 16, 19, 34, 78, 81, 85, 96, 120, 176, 183, 187, 197, 198, 200, 202, 205, 206, 207, 211, 212, 213, 214, 220, 231, 234, 235, 265, 267, 269, 275, 281, 288, 291, 292, 296, 298, 304, 358, 443, 498  
 ROUSSELIN DE CORBEAU, Alexandre-Charles-Omer 83, 84  
 ROYOU, Jacques-Corentin 392  
 RUAULT, Nicolas 126, 128, 423, 447, 465

## S

SADE, Donatien Alphonse François de 176  
 SAINT-ÈVREMOND, Charles de Marguetel de Saint Denis de 119  
 SAINT THOMAS D'AQUIN 199, 200  
 SAINTE-BEUVE, Charles Augustin 498  
 SAPIRO, Gisèle 221, 225, 227, 228  
 SERRE, Hercule de 195, 225, 229, 288  
 SESMAISONS, Humbert, comte de 89, 92  
 SGARD, Jean 54  
 SIRVEN 214, 270, 302  
 SOLEINNE, Alexandre Martineau de 179, 425  
 STAËL, Germaine de 86, 262, 263, 264, 265  
 STENDHAL 220, 269, 300  
 STEWART, Philip 34, 120, 443

## T

TAILLARD, Constant 140, 144  
 TALLEYRAND 92

THIERIOT, Nicolas Claude 19, 386, 409  
 THIÉSSÉ, Léon 57, 301, 303, 306, 307, 309, 310, 311, 355, 363, 404  
 TISSOT, Pierre-François 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 310, 355  
 TOUQUET, Jean-Baptiste-Pierre-Louis 142, 230, 236, 249, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 306, 307, 310, 317, 345, 354, 377, 550  
 TROUSSON, Raymond 11, 195, 197, 203, 216, 217, 256, 257, 259, 260, 263, 267, 269, 283, 289, 316, 318, 324, 441, 494, 497, 528, 546  
 TUCOO-CHALA, Suzanne 122, 123, 124, 125

## V

VARICOURT, Reine Philibert Rouphe de 469  
 VERCROY, Jérôme 127, 205, 417, 430  
 VIALA, Alain 117, 118, 119, 133, 153, 154, 156, 160, 171, 184, 273, 275, 276, 277, 546  
 VILLÈLE, Joseph de 70, 77, 79, 92, 140, 196, 226, 227, 230, 288, 297, 308, 319  
 VILLON, François 174, 177, 545  
 VIRGILE 64  
 VOLTAIRE 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 55, 56, 57, 62, 69, 78, 79, 81, 82, 85, 87, 88, 89, 90, 93, 95, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 108, 109, 110, 111, 115, 118, 119, 124, 125, 126, 127,

129, 130, 131, 132, 133, 134,  
 136, 137, 139, 140, 141, 143,  
 144, 146, 150, 151, 152, 153,  
 154, 155, 157, 158, 160, 163,  
 167, 168, 169, 170, 171, 172,  
 173, 177, 178, 179, 180, 181,  
 183, 185, 187, 188, 189, 191,  
 192, 193, 195, 197, 198, 199,  
 200, 201, 202, 203, 204, 205,  
 206, 207, 208, 209, 210, 211,  
 212, 213, 214, 215, 216, 217,  
 219, 220, 228, 229, 230, 231,  
 232, 233, 234, 235, 236, 237,  
 238, 239, 240, 241, 242, 243,  
 244, 245, 246, 248, 249, 250,  
 251, 252, 253, 254, 255, 256,  
 257, 258, 259, 260, 261, 262,  
 263, 264, 265, 266, 267, 268,  
 269, 270, 271, 272, 273, 274,  
 275, 276, 277, 278, 279, 280,  
 281, 282, 283, 284, 285, 286,  
 287, 288, 289, 290, 291, 292,  
 293, 294, 295, 296, 297, 298,  
 299, 300, 302, 303, 304, 305,  
 306, 307, 308, 309, 310, 311,  
 312, 313, 314, 315, 316, 317,  
 318, 319, 320, 322, 324, 325,  
 326, 328, 329, 331, 332, 333,  
 334, 335, 336, 337, 338, 342,  
 343, 344, 345, 346, 347, 350,  
 353, 354, 355, 356, 357, 358,  
 359, 361, 362, 365, 367, 368,  
 369, 371, 372, 373, 374, 375,  
 376, 377, 378, 379, 380, 381,  
 382, 383, 385, 386, 387, 388,  
 389, 390, 391, 392, 393, 394,  
 395, 396, 397, 398, 399, 400,  
 401, 402, 403, 404, 405, 406,  
 408, 409, 410, 411, 412, 413,  
 414, 415, 416, 417, 418, 419,

420, 421, 422, 423, 424, 425,  
 426, 427, 428, 429, 430, 431,  
 432, 433, 434, 435, 436, 438,  
 439, 440, 441, 442, 443, 444,  
 445, 446, 447, 448, 449, 450,  
 451, 452, 453, 454, 455, 456,  
 457, 458, 459, 460, 461, 462,  
 463, 464, 465, 466, 467, 468,  
 469, 470, 471, 472, 473, 474,  
 475, 476, 478, 479, 480, 481,  
 482, 483, 487, 488, 489, 490,  
 491, 492, 493, 494, 495, 496,  
 497, 498, 499, 500, 501, 502,  
 505, 506, 507, 508, 510, 511,  
 512, 513, 514, 515, 516, 517,  
 518, 519, 520, 521, 522, 523,  
 524, 525, 526, 527, 528, 529,  
 530, 531, 532, 533, 534, 535,  
 536, 537, 538, 539, 540, 541,  
 542, 543, 544, 545, 546, 547,  
 548, 549, 550, 551

## W

WAGNIÈRE, Jean-Louis 96, 474, 475,  
 478, 494, 495, 496, 497  
 WEISS, Charles 15  
 WERDET, Edmond 128, 132, 134,  
 135, 136, 150, 151, 180, 181,  
 182, 183, 184, 252, 371, 375,  
 376

## Z

ZÉKIAN, Stéphane 21, 78, 274, 275,  
 276, 279



# Table des matières

Remerciements.....	7
Introduction.....	9
Partie 1	
Autour du <i>Voltaire de Beuchot</i> .....	27
I. Beuchot, homme de lettres et éditeur de Voltaire.....	29
Biographie littéraire.....	32
<i>Un Beuchot-Voltaire ?</i> .....	33
<i>Poésie, Biographie universelle et travaux précédents</i> .....	37
<i>Bibliographe et bibliophile</i> .....	41
<i>Les « cent pieds » : collection voltairienne         ou bibliothèque voltairiste ?</i> .....	45
<i>Journal de la librairie</i> .....	51
<i>Entre encyclopédisme et polémique</i> .....	59
Biographie politique.....	67
<i>Un engagement en faveur de la liberté de la presse</i> .....	68
<i>De quel bord ?</i> .....	77
<i>Un libéralisme de circonstance ?</i> .....	82
Biographie éditoriale.....	86
<i>Beuchot éditeur libéral</i> .....	87
<i>Beuchot et l'approche de Voltaire</i> .....	95

2. Statut social, rôle littéraire et conditions de travail :	
Beuchot éditeur.....	107
Définitions : de l'éditeur à éditeur savant .....	108
<i>Histoire d'une pratique</i> .....	109
<i>Approche historiographique</i> .....	117
<i>Panckoucke : du libraire à l'éditeur</i> .....	122
<i>Les éditeurs de Kehl : une entité à quatre têtes</i> .....	126
<i>Beuchot éditeur sous la Restauration</i> .....	130
Le contrat de Beuchot.....	133
<i>Rôle des contractants</i> .....	134
<i>Rythme soutenu et respect des échéances</i> .....	139
<i>Parlons d'argent</i> .....	142
<i>Cession ou concession ?</i> .....	149
Beuchot auteur ?.....	152
<i>Individualisation de l'écriture</i> .....	154
<i>Originalité de l'œuvre</i> .....	157
<i>Question des droits des auteurs</i> .....	159
<i>Une part du sacré de l'auteur</i> .....	166
Éditeur critique .....	173
<i>Variantes et inédits : la question du manuscrit</i> .....	174
<i>Werdet, Lefèvre et Beuchot : qui est l'éditeur ?</i> .....	180
 Partie 2	
De Beuchot à Beuchot : Cartographie	
des éditions des <i>Œuvres de Voltaire</i> sous la Restauration.....	187
3. Un contexte éditorial complexe.....	191
1817 : Un retour qui ne passe pas inaperçu .....	193
<i>Le Mandement des vicaires de Paris</i> .....	196
<i>La riposte libérale</i> .....	205
<i>La Restauration : une bataille pour les droits de la presse</i> .....	219
L'engouement autour des Voltaire en question.....	230
<i>Chiffres de vente</i> .....	232
<i>Vendre Voltaire : images du « patriarche »</i>	
<i>à travers les prospectus</i> .....	240
<i>Le sourire de Voltaire : symbole d'une réception contrastée</i> .....	256
<i>Un classique</i> .....	273

4. Entre émulation et jeux de dupes.....	285
Diversité des éditions de Voltaire.....	286
<i>Le Voltaire-Touquet : derrière le Voltaire populaire</i> .....	287
<i>Éditer un Voltaire libéral</i> .....	298
<i>Dépasser les étiquettes</i> .....	310
Une concurrence écartée.....	325
<i>Le Voltaire-Perronneau : une édition d'emblée condamnée ?</i> .....	326
<i>Louis Dubois : l'éternel second</i> .....	336
<i>Un naufrage économique et littéraire.</i>	
<i>L'édition Dalibon-Delangle</i> .....	345
Partie 3	
Beuchot à l'œuvre.....	357
5. Un geste éditorial inédit.....	361
Entre tradition et renouveau : un paratexte savant.....	363
<i>Avant le texte : matérialité du livre</i> .....	364
<i>Assumer l'incomplétude : la page de titre</i> .....	372
<i>Le jeu des préfaces</i> .....	382
<i>Un laconisme revendiqué. Notes et variantes</i> .....	396
<i>Un mille-feuille éditorial</i> .....	402
<i>Structure d'un monument</i> .....	411
Le Voltaire de Beuchot.....	420
<i>Un classique revisité : le Théâtre</i> .....	422
<i>L'approche chronologique des œuvres :</i>	
<i>un tri du Dictionnaire philosophique</i> .....	429
<i>Les Mélanges de Beuchot : entre l'homme et l'œuvre</i> .....	434
<i>La Correspondance : une œuvre à part entière ?</i> .....	443
<i>Tome I<sup>er</sup> – Vie(s) et image(s) de Voltaire : une synthèse</i> .....	456
6. Decroix et Beuchot : amitié voltairienne et héritage voltairiste.....	467
Un passage de témoin.....	469
<i>Decroix-Beuchot au fil de la correspondance</i> .....	470
<i>Une inaccessible perfection : Errata et Inédits</i> .....	482
<i>Une autre approche de Voltaire :</i>	
<i>Les Mémoires de Longchamp</i> .....	494
Éditer Voltaire : le tournant méthodologique.....	499
<i>Éditer la Correspondance de D'Alembert, Renouard,</i> <i>Beuchot et Decroix</i> .....	500

*Decroix-Beuchot : dialectique éditoriale* ..... 515  
*Le cas des* Lettres philosophiques ..... 523

Conclusion..... 541  
Bibliographie..... 553  
Index..... 575





*Composition et mise en pages  
Nord Compo à Villeneuve-d'Ascq*



Entre histoire de l'édition, herméneutique et sociologie de la littérature, cet ouvrage exploite des correspondances inédites entre éditeurs de la Restauration pour comprendre le contexte qui a fait naître l'édition Beuchot des *Œuvres de Voltaire* (Lefèvre, 1828-1834).

Si l'on a souvent eu tendance à relier l'édition frénétique des *Œuvres de Voltaire* aux troubles politiques qui marquent les années qui mènent de l'Empire à la Monarchie de Juillet, les jeux économiques, les pratiques commerciales, la découverte d'archives qui font rêver collectionneurs et amateurs de littérature sont aussi à envisager. Bibliographe, bibliothécaire, bibliophile, et surtout voltairiste reconnu, Beuchot s'inscrit dans cette évolution du métier d'éditeur. Ce dernier affirme une intention éditoriale complexe, dans laquelle il dévoile une réflexion sur le texte qui se conçoit en amont de toute considération économique ou politique, et que l'on ne doit pas hésiter à déjà qualifier de savante.

Il contribue aussi, par sa méthodologie comme par ses choix éditoriaux, à façonner la postérité du patriarche telle qu'elle nous est parvenue. Ainsi, derrière ces questions techniques, c'est aussi le processus d'historicisation de Voltaire et de ses œuvres dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle qui se dessine.

Nicolas Morel est Docteur et assistant de l'Université de Berne. Ses recherches portent notamment sur l'édition et la réception des œuvres de Voltaire et de la philosophie des Lumières, en collaboration avec le CELLF (Sorbonne Université) et l'IHRIM (Université Lumières-Lyon 2).

